

**THESE DE DOCTORAT EN SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**

Présentée devant l'Université Claude Bernard – Lyon I

et l'Université de Stuttgart

par

**DORIANE GOMET**

**SPORTS ET PRATIQUES CORPORELLES CHEZ LES DEPORTES,  
PRISONNIERS DE GUERRE ET REQUIS FRANÇAIS EN ALLEMAGNE  
DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE (1940-1945)**

**VOLUME III**

**Directeurs de thèse**

M. le Professeur Thierry Terret

M. le Professeur Wolfram Pyta

**Membres du jury**

Monsieur Yves Moralès, Maître de conférences, Université Paul Sabatier Toulouse

Monsieur Denis Peschanski, Directeur de recherche, Centre d'histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle,  
CNRS – Université Paris-1

Monsieur Wolfram Pyta, Professeur, Université de Stuttgart

Monsieur Luc Robène, Professeur, Université européenne de Bretagne

Monsieur Thierry Terret, Professeur, Université Claude Bernard Lyon-1

Monsieur Christian Vivier, Professeur, Université de Franche-Comté

# **TROISIEME PARTIE**

## **LES PRATIQUES CORPORELLES DES ENNEMIS DU REICH DE 1940 A 1945:**

### **SANCTIONS, REPRESSIONS, EXTERMINATION**

## SOMMAIRE TOME III

<b>TROISIEME PARTIE</b>	<b>809</b>
<b>LES PRATIQUES CORPORELLES DES ENNEMIS DU REICH DE 1940 A 1945:</b>	<b>809</b>
<b>SANCTIONS, REPRESSIONS, EXTERMINATION</b>	<b>809</b>
INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE	812
<b>CHAPITRE I :</b>	<b>814</b>
<b>PLACE ET TRAITEMENT DES ENNEMIS DU REICH DANS LES DIX PREMIERES ANNEES DU REGIME (1933-1942)</b>	<b>814</b>
INTRODUCTION	814
1.1 LUTTER CONTRE LES ENNEMIS « DE L'INTERIEUR », UN OBJECTIF POLITIQUE, DES MOYENS REPRESSIFS (1933-1938)	816
1.2 LE « MODELE DE DACHAU » : UNE BASE ELABOREE PAR T. EICKE LORS DE LA PREMIERE PHASE DE L'HISTOIRE DES CAMPS	827
CONCLUSION	861
<b>CHAPITRE II :</b>	<b>863</b>
<b>LES TRAITEMENTS SPECIFIQUES RESERVES AUX PRISONNIERS DE GUERRE « ENNEMIS DU REICH »</b>	<b>863</b>
INTRODUCTION	863
2.1 LE PERIPLE DES ASPIRANTS	864
CONCLUSION	893
2.2 EVADES RECIDIVISTES ET AUTRES HOMMES DE TROUPE « ENNEMIS » DU REICH : DES <i>KOMMANDOS</i> DISCIPLINAIRES A RAWA-RUSKA	895
CONCLUSION	911
2.3 LES REFRACTAIRES AU TRAVAIL, DES « ENNEMIS » A REEDUQUER	913
CONCLUSION	929
2.4 LES OFFICIERS « <i>INDOMPTABLES</i> » : DES PRISONNIERS ISOLES, MAIS TRAITES SANS EXACTION MAJEURE	931
CONCLUSION	950
2.5 COMPRENDRE LES TRAITEMENTS RESERVES AUX PRISONNIERS DE GUERRE « ENNEMIS » DU REICH	951
CONCLUSION	<b>959</b>
<b>CHAPITRE III</b>	<b>961</b>
<b>PUNIR ET EDUQUER LES TRAVAILLEURS CIVILS RECALCITRANTS DANS LES AEL</b>	<b>961</b>
INTRODUCTION	961
3.1 LES <i>ARBEITSERZIEHUNGSLAGER</i> (AEL) DES CAMPS SPECIFIQUES POUR TRAVAILLEURS RECALCITRANTS	962
3.2 LES EXERCICES CORPORELS PUNITIFS ET LE TRAVAIL FORCE, BASE DES METHODES EMPLOYEES DANS LES AEL	970
CONCLUSION	987
<b>CHAPITRE IV :</b>	<b>990</b>
<b>ENTRE EXECUTION ET DISTRACTIONS : LES PRATIQUES CORPORELLES DES DEPORTES FRANÇAIS DANS LES CAMPS DE CONCENTRATION NAZIS</b>	<b>990</b>
INTRODUCTION	990
4.1 DEPORTES PAR MESURE DE REPRESSION, DEPORTES PAR MESURE DE PERSECUTION : DEUX DESTINS TRAGIQUES, MAIS SINGULIERS, DANS LE SYSTEME CONCENTRATIONNAIRE	992
4.2 LES EXERCICES DU CORPS DES CAMPS DE TRANSIT A LA QUARANTAINE : DES MARQUEURS TRES SIGNIFICATIFS	1030
4.3 LES PRATIQUES CORPORELLES IMPOSEES AUX DETENUS DANS LES CAMPS : DE L'AFFAIBLISSEMENT A LA MISE A MORT	1106
	810

CONCLUSION	1158
4.4 DES LOISIRS DES <i>PROEMINENTS</i> AUX STRATEGIES DE PRESERVATION DE SOI DE LA PLEBE : LES ACTIVITES LIBREMENT CONSENTIES DES DEPORTES PAR MESURE DE REPRESSION	1160
4.5. LES PRATIQUES SPORTIVES DES <i>PROEMINENTS</i> A L'OMBRE DES CREMATOIRES D'AUSCHWITZ	1179
4.6 COMPRENDRE LES PRATIQUES CORPORELLES DES DEPORTES FRANÇAIS DANS LES CAMPS DE CONCENTRATION	1198
EPILOGUE : LE GRAND « ABATTOIR » DES DERNIERS MOIS DE CAPTIVITE	1232
CONCLUSION	<b>1241</b>
<b>CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE</b>	<b>1244</b>

## INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE

En titrant un de ses ouvrages de référence *Qu'est-ce que le nazisme*, Ian Kershaw<sup>1</sup> soulève toute la difficulté à définir à la fois un système politique, une idéologie, voire une philosophie et l'ensemble des structures y étant associées. Pourtant, et malgré cet obstacle, les historiens du III<sup>e</sup> Reich s'accordent tous sur au moins un point : le système répressif mis en place par les nazis est l'incarnation-même de ce qui fonde la substantielle moelle du régime. Il constitue tant à la fois le moyen permettant à l'État de prendre le pouvoir et de le garder, celui lui octroyant les ressources économiques nécessaires à la concrétisation d'une politique de conquête de territoire et celui lui donnant la possibilité de mener à bien le « nettoyage ethnique » qu'impose la *Weltanschauung* nazie. Au cœur de celle-ci figure le *Volk* prédisposé par sa pureté et sa supériorité à régner, mais devant, pour y parvenir, lutter sans merci contre des ennemis pluriels. Etudier la genèse et le développement du système concentrationnaire est donc une nécessité pour saisir les fondements sociaux et culturels sur lesquels reposent les camps. Les exercices du corps ont-ils une place à l'intérieur même de ce système ? Sont-ils un élément de la culture concentrationnaire ? Si oui, quelles fonctions leur attribue-t-on ?

Les prisonniers de guerre sont les premiers à pénétrer sur le sol allemand. La convention de Genève est censée les protéger contre toute forme d'exaction. Les délits qu'ils peuvent commettre sur le sol étranger ne dépendent pas de la justice civile mais de celle s'appliquant aux militaires. Qu'en est-il réellement ? Les Allemands ont-ils respecté leurs engagements ? Quel sort ont-ils réservé aux multirécidivistes de l'évasion, à ceux qui se refusaient à travailler pour la puissance ennemie ? Existe-t-il des différences de traitement suivant les grades ? Leur inflige-t-on des sanctions comprenant des exercices corporels ? Peuvent-ils toujours espérer profiter de distractions ?

A partir de 1942, plus de 600 000 Français rejoignent l'Allemagne au titre du travail obligatoire. Aux prisonniers s'ajoutent les travailleurs « requis ». Gérés par la DAF, ces derniers ont un statut de civil et, en cas de faute ou de manquement au règlement, tombent sous le joug de la justice nazie. Le système répressif créé pour venir à bout des résistances allemandes s'applique-t-il aux étrangers ? Est-il renforcé ? Sont-ils transférés dans des camps spécifiques ? Dans ce cas, subissent-ils des mauvais traitements basés sur des exercices physiques ?

Le Reich exige des pays lui ayant fait allégeance qu'ils participent activement à la lutte contre les « ennemis de l'intérieur ». En dehors des exécutions d'otages, les Allemands

---

<sup>1</sup> Ian Kershaw, *Qu'est-ce que le nazisme? Problèmes et perspectives d'interprétation*, Paris, Gallimard, 1997.

utilisent comme moyen répressif la déportation « vers l'est » des résistants. Quelles sont leurs conditions de vie une fois parvenus dans les camps de concentration ? Les activités physiques sont-elles employées comme moyen de torture ? Existe-t-il des différences suivant les camps ? Les femmes résistantes connaissent-elles un parcours semblable aux hommes ? Outre les opposants politiques, les Juifs de France sont, eux aussi, en vertu d'accords passés avec le gouvernement de Laval, exposés à la déportation. Par contre, ce transfert possède une finalité macabre: l'extermination. Si une majorité des déportés juifs perd la vie dans les chambres à gaz quelques heures après leur arrivée dans le Reich, une petite minorité franchit la sélection et pénètre à l'intérieur du camp de concentration pour servir de main d'œuvre. Quel traitement leur est-il réservé ? Leur extermination restant l'objectif prioritaire des nazis, quels sont les moyens mis en œuvre pour parvenir à cette fin ? Et parmi eux, qu'en est-il du sport ?

L'enjeu de cette troisième partie consiste bien à étudier les conditions de vie que les Allemands réservent à leurs « ennemis », et ce, suivant le statut même de ces derniers. Au sein de ce projet figure une question centrale : le rôle et la fonction dévolus aux exercices corporels.

## CHAPITRE I :

### PLACE ET TRAITEMENT DES ENNEMIS DU REICH DANS LES DIX PREMIERES ANNEES DU REGIME (1933-1942)

#### Introduction

Dès 1920, le programme du NSDAP annonçait clairement l'attitude à adopter envers toute personne jugée nuisible à la conduite du projet politique nazi.

Wir fordern den rücksichtslosen Kampf gegen diejenigen, die durch ihre Tätigkeit das Gemeininteresse schädigen. Gemeine Volksverbrecher, Wucherer, Schieber, usw. sind mit dem Tode zu bestrafen, ohne Rücksicht auf Konfession und Rasse<sup>2</sup>.

Comme le montre Olga Wormser-Migot, en promulguant les « lois d'exception », Hitler donne une existence officielle à un principe élaboré treize ans plus tôt. La *Loi pour la protection du peuple* du 4 février 1933 signée par Hindenburg, complétée par le *Décret du Président du Reich pour la protection du peuple et de l'Etat*<sup>3</sup>, ratifiée au lendemain de l'incendie du Reichstag permet d'interner pour une période indéterminée toute personne supposée représenter une menace de quelque ordre que ce soit à l'encontre de l'Etat<sup>4</sup>.

Quiconque incite ou provoque une infraction dangereuse pour l'ordre public sera passible de travaux forcés - avec circonstances atténuantes au minimum trois mois de détention<sup>5</sup>.

Ces textes rendent « légalement » possible la *Schutzhaft*, autrement dit la détention préventive<sup>6</sup> de tout adversaire potentiel du régime. Sa légitimité est par ailleurs renforcée par la circulaire du ministre de l'Intérieur de Prusse du 14 octobre 1933, qui, d'après la même auteure, établit le « code d'internement dans les camps de concentration <sup>7</sup> ». Le texte, daté du

---

<sup>2</sup> Gottfried Feder, *Das Programm der NSDAP*, Nationalsozialistische Bibliothek/ Heft 1, Zentralverlag der NSDAP, Franz Eher Nachf., München, 1935. (*Nous exigeons une lutte sans merci contre ceux qui nuisent par leur activité à l'intérêt général. Les délinquants de droit commun, les usuriers, les trafiquants etc. sont à punir de la peine de mort, indépendamment de leur religion et de leur race*).

<sup>3</sup> Décret du 28 février 1933.

<sup>4</sup> Olga Wormser- Migot, *Le système concentrationnaire nazi*, Paris, PUF, 1968, p. 68-70.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 69.

<sup>6</sup> Appelée aussi « détention de protection du peuple et de l'Etat ».

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 93. Martin Broszat développe aussi ce fait. (Martin Broszat, "Nationalsozialistische Konzentrationslager 1933- 1945", *op.cit.*, p. 338).

26 avril 1934 et promulgué par le ministre de l'Intérieur du Reich, étend les mesures prises en Prusse au Reich et officialise le statut de *Schutzhaftlinge*<sup>8</sup>.

Sur ces bases, Heinrich Himmler et Reinhard Heydrich construisent progressivement un système répressif appelé à devenir tentaculaire. Quels en sont les fondements ? Quelles formes prend cette lutte contre les « ennemis de l'intérieur » ? Bien que les structures ainsi érigées soient des lieux d'inhumanité et de sévices sans pareil, existe-t-il une « culture » concentrationnaire entendue comme un ensemble de règles, de coutumes, de codes, de « valeurs » qui organisent le quotidien de ceux qui y vivent, geôliers et détenus ? Si tel est le cas, quelle est la place accordée aux exercices du corps ? Possèdent-ils une mission particulière ?

L'enjeu de ce chapitre consiste à faire émerger les bases sur lesquelles s'établit le système concentrationnaire, afin de repérer d'éventuelles filiations avec les situations vécues par les Français lorsqu'ils se retrouvent emprisonnés en tant qu'ennemis de l'Etat allemand durant la Seconde Guerre mondiale.

---

<sup>8</sup> Martin Broszat, "Nationalsozialistische Konzentrationslager 1933-1945", in Hans Buchheim, Martin Broszat, Hans-Adolf Jacobsen, Helmut Krausnick, *Anatomie des SS- Staates*, München, Deutscher Taschenbuch Verlag, 2005, p. 346.



## 1.1 Lutter contre les ennemis « de l'intérieur », un objectif politique, des moyens répressifs (1933-1938)

### 1.1.1 Les ennemis de l'intérieur

#### *1.1.1.1 Des « ennemis » politiques et sociaux*

Les partis politiques de la République de Weimar, notamment les socio-démocrates et les centristes, sont, dès les premiers jours de 1933, largement stigmatisés même s'ils ne sont pas immédiatement attaqués. S'adressant à la foule au palais des sports de Berlin, A. Hitler dénonce leurs agissements.

Pendant quatorze ans, les partis du délabrement, de la révolution de novembre ont séduit et maltraité le peuple allemand ; pendant quatorze ans, ils ont détruit, désagrégé et démembré<sup>9</sup>.

L'incendie du Reichstag<sup>10</sup> offre aux nazis le prétexte idéal pour enclencher une large campagne de répression à l'égard de leurs adversaires politiques. Ennemis héréditaires<sup>11</sup>, les communistes payent immédiatement un lourd tribut<sup>12</sup>. Pourchassés quelques heures après l'incendie, quatre mille d'entre eux sont arrêtés et enfermés dans des prisons, des caves, des camps bâtis à la hâte tant par la SS que par la SA<sup>13</sup>. Durant les mois qui suivent, les nazis s'en prennent aux syndicalistes qui, à leur tour, sont massivement arrêtés et emprisonnés<sup>14</sup>. A partir de juin 1933, le parti social-démocrate est, lui aussi, placé au ban du nouveau régime. Qualifiés « d'ennemis du peuple et de l'Etat », ses adhérents sont arrêtés tandis que le parti est dissous. Goering ne se cache pas des intentions qui animent les nazis en 1934.

Contre les ennemis de l'Etat, nous devons agir sans pitié... C'est pour cela que nous avons créé les camps de concentration, où nous avons tout d'abord envoyé des milliers de fonctionnaires communistes et socio-démocrates<sup>15</sup>.

---

<sup>9</sup> Extrait du discours de Hitler daté du 10 février 1933 à Berlin, cité dans : Richard J. Evans, *Le Troisième Reich, Tome 1 : l'avènement*, Paris, Flammarion, 2009, p. 396.

<sup>10</sup> Sur l'interprétation de cet événement par les historiens, voir : Hans Mommsen, *Le national-socialisme et la société allemande. Dix essais d'histoire sociale et politique*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, p. 101-178.

<sup>11</sup> Richard J. Evans, *Le Troisième Reich, Tome 1 : l'avènement*, Paris, Flammarion, 2009, p. 398 : « De tous leurs adversaires, c'étaient les communistes que les nazis craignaient et détestaient le plus. »

<sup>12</sup> Falk Pingel, *Häftlinge unter SS-Herrschaft. Widerstand, Selbstbehauptung und Vernichtung im Konzentrationslager*, Hamburg, Hoffmann und Campe Verlag, 1978, p. 23-30.

<sup>13</sup> Olga Wormser-Migot, *Le système concentrationnaire nazi, op.cit.*, p. 70.

<sup>14</sup> Richard J. Evans, *Le Troisième Reich, Tome 1, op.cit.*, p. 429-430.

<sup>15</sup> TMI, Vol. II, exposé du commandant Wallis le 22 novembre 1945 traduisant la pièce une partie de l'ouvrage d'Hermann Göring publié en 1934 et enregistré pour le procès sous le code PS-2344. (TMI, Vol. XXX. PS-2344 : Hermann Göring, *Aufbau einer Nation*, E.S Mittler & Sohn, Berlin, 1934).

A côté des ennemis politiques, les nazis s'attaquent aussi rapidement à tous ceux qui représentent, selon eux, une menace sociale<sup>16</sup> : les « *Gemeinschaftsfremder* »<sup>17</sup>. A partir de la loi du 24 novembre 1933, les criminels récidivistes<sup>18</sup> (ou ayant encouru deux condamnations) peuvent faire l'objet d'un internement préventif dans les camps<sup>19</sup>. Les détenus en prison pour divers méfaits ne sont pas exempts d'être placés en camp de concentration. Ils appartiennent alors à la catégorie des criminels en détention de sécurité ou *Sicherungsverwahrte* (SV)<sup>20</sup>. L'absence de procréation étant aux yeux du régime une atteinte à l'État, les homosexuels sont eux aussi pourchassés en vertu du paragraphe 175 du code pénal allemand qui interdit l'homosexualité bien avant l'arrivée au pouvoir de Hitler. Les mesures à leur encontre se durcissent en 1935 lorsque la peine encourue passe de cinq à dix ans d'emprisonnement<sup>21</sup>. Les propos de Himmler permettent de comprendre la fonction de « prophylaxie »<sup>22</sup> que les camps sont censés jouer.

L'homosexualité fait échouer tout rendement, tout système fondé sur le rendement; elle détruit l'État dans ses fondements. À cela s'ajoute le fait que l'homosexuel est un homme radicalement malade sur le plan psychique. Il est faible et se montre lâche dans tous les cas décisifs... Nous devons comprendre que si ce vice continue à se répandre en Allemagne sans que nous puissions le combattre, ce sera la fin de l'Allemagne, la fin du monde germanique<sup>23</sup>.

Refusant de porter les armes, de faire le salut hitlérien ou encore d'envoyer leurs enfants dans la *Hitlerjugend*, les témoins de Jéhovah sont, eux aussi, persécutés dès 1933 avant d'être

<sup>16</sup> Le processus aboutissant à l'extension des catégories d'individus internés dans les camps de concentration est analysé par Ulrich Herbert : Ulrich Herbert, „Von der Gegnerbekämpfung zur rassistischen Generalprävention „Schutzhaft“ und Konzentrationslager in der Konzeption der Gestapo-Führung 1933-1939“, in Ulrich Herbert, Karin Orth, Christoph Dieckmann (dir.), *Die nationalsozialistischen Konzentrationslager, Band 1*, Göttingen, Wallstein Verlag, 1998, p. 60-86.

<sup>17</sup> Terme utilisé pour qualifier les personnes qui sont conduites à Dachau courant 1937. Wolfgang Benz, Barbara Distel, *Der Ort des Terrors, Geschichte der nationalsozialistischen Konzentrationslager, Band 2. Frühe Lager, Dachau, Emslandlager*, München, C. H. Beck, 2005, p. 247.

<sup>18</sup> Autrement nommé « détenus préventivement à titre temporaire » ou *Befristete Vorbeugungshäftlinge* qui devient ensuite « criminels professionnels » soit *Berufsverbrecher* (d'où les initiales B.V).

<sup>19</sup> Fabrice Fabréguet, « Développement et mutations des fonctions du système concentrationnaire national-socialiste (1933-1945) » in Gilbert Krebs, Gérard Schneilin, *Etat et société en Allemagne sous le III<sup>e</sup> Reich*, Paris, Publications de l'institut d'Allemand, 1997, p. 270 Martin Broszat, „*Nationalsozialistische Konzentrationslager 1933-1945*“, *op.cit.*, p. 379-380.

<sup>20</sup> Eugen Kogon, *L'Etat SS. Le système des camps de concentration allemands*, Paris, Editions de la Jeune Parque, 1947, p. 38.

<sup>21</sup> Christian Bachelier, « La population des camps de concentration nazis », in François Bédarida, Laurent Gervereau, *La déportation. Le système concentrationnaire nazi*, Publications de la BDIC, 1995, p. 85.

<sup>22</sup> Terme employé par Olga Wormser-Migot et qui recouvre plus généralement les criminels parmi lesquels sont classés les homosexuels (Olga Wormser-Migot, *Le système concentrationnaire nazi*, *op.cit.*, p. 467).

<sup>23</sup> Extrait du discours d'Heinrich Himmler prononcé à Bad Tölz le 18 février 1937.

systématiquement internés à partir de l'été 1937<sup>24</sup>. Etant considérés comme des parasites inutiles à la société, les mendiants, les chômeurs, les ivrognes sont assez rapidement victimes d'arrestations arbitraires. Dès 1934, le Ministère de l'Intérieur bavarois ordonne de les pourchasser. En août 1936, la police de cette même région procède de nouveau à de multiples internements<sup>25</sup>. Les criminels professionnels potentiels sont visés par une action d'ampleur au début de l'année 1937 quand Himmler orchestre une opération « coup de poing » visant à arrêter deux mille personnes<sup>26</sup>. Le décret du 14 décembre 1937 sur la prévention contre la criminalité accélère de façon décisive la lutte contre tous les prétendus « asociaux »<sup>27</sup>. Le décret gouvernemental du 26 janvier 1938<sup>28</sup> facilite l'internement dans un camp de concentration de toute personne accusée de fainéantise ou de refus de travail. L'attitude des « réfractaires » au travail est en effet jugée criminelle au regard de la communauté du peuple. Au printemps 1938, est déclenchée l'*Aktion Arbeitsscheu Reich* qui conduit vers Buchenwald environ deux mille personnes<sup>29</sup>. Ces dernières sont censées être rééduquées par le travail forcé, et leur libération n'est prononcée que s'ils parviennent à fournir la preuve de leur amendement<sup>30</sup>.

De manière à repérer très rapidement les raisons ayant conduit à l'internement d'un détenu, un système d'identification est élaboré courant 1936<sup>31</sup>. Il repose sur le port d'un écusson distinctif<sup>32</sup> : les criminels reçoivent ainsi un triangle vert, les détenus asociaux un noir, les homosexuels se voient attribuer un triangle rose, les Tsiganes initialement un brun, les émigrés un bleu, les *Bibelforscher* d'un violet. Au départ, les politiques n'avaient pas de triangle<sup>33</sup>, avant qu'il ne leur soit attribué un rouge. Dans le cas où le détenu est incarcéré pour la seconde fois, son triangle est barré à son extrémité supérieure. Les Juifs ont sous le premier triangle un autre triangle à l'envers, jaune. Enfin, les « souilleurs de races » sont

---

<sup>24</sup> Olga Wormser-Migot, *Le système concentrationnaire*, op.cit., p. 74-75; Eugen Kogon, *L'Etat SS*, op. cit., p. 41 ; Martin Broszat, „Nationalsozialistische Konzentrationslager 1933-1945“, op.cit., p. 385.

<sup>25</sup> Martin Broszat, *Nationalsozialistische Konzentrationslager 1933-1945*“, op.cit., p. 382.

<sup>26</sup> Falk Pingel, *Häftlinge unter SS-Herrschaft. Widerstand, Selbstbehauptung und Vernichtung im Konzentrationslager*, Hamburg, Hoffmann und Campe Verlag, 1978, p. 70.

<sup>27</sup> Wolfgang Ayaß, *Asoziale im Nationalsozialismus*, Klett- Cotta, Stuttgart, 1995.

<sup>28</sup> Le décret gouvernemental attribue le qualificatif d'« Arbeitsscheu » (« rétif au travail ») à tous les hommes sans emploi et aptes au travail après refus de deux propositions successives d'embauche ou abandon de deux postes même inadaptés à leur qualification. Voir à ce titre : Martin Broszat, „Nationalsozialistische Konzentrationslager 1933-1945“, op. cit., p. 383.

<sup>29</sup> Wolfgang Ayaß, « Asoziale » im Nationalsozialismus, op.cit., p. 138. Ulrich Herbert, „Von der Gegnerbekämpfung zur rassistischen Generalprävention „Schutzhäft“ und Konzentrationslager in der Konzeption der Gestapo-Führung 1933-1939“, op., cit., p. 80.

<sup>30</sup> Olga Wormser-Migot, *Le système concentrationnaire nazi (1933-1945)*, Paris, PUF, 1968, p. 465.

<sup>31</sup> Date précisée par Wolfgang Sofsky, *L'organisation de la terreur*, op.cit., p. 148.

<sup>32</sup> Voir annexe n° 41: Triangles dans les camps de concentration.

<sup>33</sup> Précision donnée par Wolfgang Sofsky, *L'organisation de la terreur*, op.cit., p. 148.

identifiés par un symbole noir sur leur triangle. Pour les étrangers, l'initiale de leur pays d'origine est imprimée à l'intérieur de l'écusson.

Les femmes allemandes ne sont pas épargnées par la répression qui s'abat sur les opposant(e)s. Communistes, adhérentes du SPD, femmes otages (mariées à des hommes recherchés) sont les premières à être pourchassées puis internées<sup>34</sup>. Quelques trois cents à quatre cents d'entre elles sont victimes d'une arrestation entre février et avril 1933<sup>35</sup>. Très vite suivent les *Bibelforscherinnen* et les « asociales » (prostituées, femmes sans travail, mendiantes).

Toutefois, des différences vis-à-vis de la population concentrationnaire masculine sont à souligner ici. Comparativement aux hommes, le nombre de femmes internées dans un camp reste significativement plus faible jusqu'au début de la guerre. Si Sybil Milton évalue entre six et huit mille le nombre de femmes à être passées par une prison entre 1933 et 1939<sup>36</sup>, B. Strebel considère, de son côté, qu'elles seraient environ trois mille cinq cents à avoir été internées dans les camps pendant la même période<sup>37</sup>. Pour ce dernier, ces faibles effectifs s'expliquent de plusieurs façons : leur faible représentation dans les partis politiques, le fait que les femmes homosexuelles ne soient pas systématiquement persécutées à la différence des hommes<sup>38</sup> et que le nombre de femmes criminelles soit moins important<sup>39</sup>. Il indique également qu'elles sont moins visées par les mesures touchant les « *Arbeitsscheue* », les nazis recherchant surtout par ce biais de la main-d'œuvre masculine. Par contre, la tendance s'inverse après 1936, les femmes « asociales » représentant 40% des captives à la veille de la guerre.

### 1.1.1.2 Les ennemis « raciaux » des parias à exclure de la Volksgemeinschaft

Par-dessus tout, je charge les chefs de la nation et leurs subordonnés d'observer scrupuleusement les lois raciales et de s'opposer impitoyablement à l'empoisonneuse de tous les peuples, la juiverie internationale.

---

<sup>34</sup> Klaus Drobisch, « Frauenkonzentrationslager im Schloss Lichtenburg », *Dachauer Hefte 3, Frauen Verfolgung und Widerstand*, München, Deutscher Taschenbuch Verlag, 1993, p. 102; Jutta von Freyberg, Ursula Krause-Schmitt, *Moringen. Lichtenburg. Ravensbrück. Frauen im Konzentrationslager 1933-1945. Lesebuch zur Ausstellung*, VAS, Frankfurt, 1997, p. 16.

<sup>35</sup> Bernhard Strebel, *Ravensbrück. Un complexe concentrationnaire*, Paris, Fayard, 2005, p. 33.

<sup>36</sup> Sybil Milton, „Deutsche und deutsch-jüdische Frauen als Verfolgte der NS-Staats“, in Barbara Distel, Wolfgang Benz, *Dachauer Hefte 3, Frauen Verfolgung und Widerstand*, München, Deutscher Taschenbuch Verlag, 1993, p. 5.

<sup>37</sup> Bernhard Strebel, *Ravensbrück. Un complexe concentrationnaire*, op. cit., p. 39.

<sup>38</sup> Celles-ci entrent dans la catégorie des asociales, comme le note Sybil Milton.

<sup>39</sup> B. Strebel estime qu'elles ne sont que 4% des 2 000 personnes à être arrêtées suite à l'opération lancée par Himmler au début de l'année 1937.

Bien qu'arrêtés, torturés, maltraités, les asociaux et les politiques restent des citoyens allemands que l'État entend «ré-éduquer ». Tel n'est pas le cas des Tsiganes et encore moins celui des Juifs considérés par les nazis comme des ennemis « raciaux » indignes d'appartenir au *Volk*.

La persécution des Tziganes est complexe à appréhender car elle s'inscrit à la fois dans une logique de lutte contre les fléaux sociaux et dans une perspective de protection du sang et de la race<sup>40</sup>, point de vue que mettent en exergue les études engagées au « Centre de recherche en hygiène raciale et biologie des populations » en 1936<sup>41</sup>. Inquiétés dès 1933, fréquemment chassés de leurs lieux de vie, ils perdent avec les lois de Nuremberg le statut de citoyen allemand<sup>42</sup>. Leur regroupement dans des camps et leur surveillance s'accroissent au cours de l'été 1936<sup>43</sup> spécialement au moment des Jeux Olympiques de Berlin : la plupart des grandes villes créent dans leur périphérie des camps fonctionnant sur un régime de semi-liberté pour les internés. Les décrets de Himmler sur la répression du fléau tzigane (de mai 1938 puis surtout du 8 décembre<sup>44</sup> de la même année) engagent une nouvelle étape dans la stigmatisation de cette population. Il leur est demandé de se faire recenser tandis que l'administration nazie procède à leur classement en plusieurs catégories<sup>45</sup>. Une fois fichés, les Tsiganes obtiennent une carte d'identité spécifique nécessaire pour avoir un travail ou demander des aides sociales.

Dans le cas des Juifs, les mesures ne se comprennent qu'à travers le prisme de la lutte contre une « race inférieure » dangereuse pour l'équilibre de la nation allemande. Si le programme de 1920 prévoyait de distinguer le citoyen allemand des non-citoyens, dont les Juifs font automatiquement partie<sup>46</sup>, si le courant *Völkisch* s'est déjà largement positionné sur

---

<sup>40</sup> Concernant l'extermination des Tsiganes par les nazis, voir : Michael Zimmermann, *Rassenutopie und Genozid. Die nationalsozialistische « Lösung der Zigeunerfrage »*, Hamburg, Christians, 1996.

<sup>41</sup> Pierre Jautée, « Dossier spécial Tsiganes », *Mémoire vivante* n° 53, juin 2007 p. 4.

<sup>42</sup> François Bédarida, Laurent Gervereau (dir.), *Le système concentrationnaire nazi*, op. cit., p. 81.

<sup>43</sup> Les Tsiganes sont regroupés dans des camps insalubres dont ils peuvent toutefois sortir.

<sup>44</sup> Stanislav Zámečník, *C'était ça Dachau, 1933-1945*, Paris, Le cherche-midi, 2003, p. 251 ; François Bédarida, Laurent Gervereau (dir.), *Le système concentrationnaire nazi*, op.cit., p. 81 ; Richard J. Evans, *Le Troisième Reich, Tome 1*, op. cit., p. 592-594.

<sup>45</sup> Trois catégories sont identifiées : Tsigane pur, Tsigane métissé, mais avec sang tzigane prédominant, et, enfin Tsigane métissé avec sang allemand prédominant.

<sup>46</sup> Gottfried Feder, *Das Programm der NSDAP*, op.cit. : *Staatsbürger kann nur sein, wer Volksgenosse ist. Volksgenosse kann nur sein, wer deutschen Blutes ist, ohne Rücksichtnahme auf Konfession. Kein Jude kann daher deutscher Volksgenosse sein*“.

cette question<sup>47</sup>, l'attitude de Hitler vis à vis de la population juive apparaît dès 1925 dans *Mein Kampf* d'une violence sans pareil<sup>48</sup>.

La lutte contre la « race juive » est pour lui la seule solution permettant de juguler définitivement la décadence du peuple allemand<sup>49</sup>. Parvenu au pouvoir, il érige de ce combat l'un des axes prioritaires de sa politique et fait, à ce titre, voter des lois ségrégatives tout en incitant fortement les Juifs à émigrer. Les premiers textes (lois des 7 et 11 avril 1933)<sup>50</sup> servent à définir de manière claire et exhaustive ce qu'est un Juif, point sur lequel les antisémites buttent depuis des décennies<sup>51</sup>. Les mesures discriminantes ne tardent pas : dès le 7 avril, les fonctionnaires juifs sont renvoyés. Quelques jours plus tôt, les métiers de l'armée et de la police leur sont interdits. Les lois de Nuremberg du 15 septembre 1935 autrement nommées « *Lois pour la protection du sang et de l'honneur allemands* » en sont l'apogée. Leur internement en camp de concentration n'est toutefois pas immédiat. Même si des Juifs sont arrêtés dès les premiers jours du régime, la première véritable vague d'internement fait suite à la *Nuit de cristal* : 11 199 Juifs sont amenés à Dachau suite au pogrom, tandis que 9 828 sont envoyés à Buchenwald<sup>52</sup>.

### 1.1.2 Les camps de concentration de 1933 à 1938 : un moyen de répression utilisé contre les « ennemis » politiques et sociaux.

#### *1.1.2.1 Mise en place progressive d'un système répressif dans les mains de la SS*

Pour lutter contre les opposants politiques, SA, SS et *Gestapo* tissent une toile de répression sur l'ensemble du territoire multipliant les camps et les prisons de fortune<sup>53</sup>. Qualifiés par Joseph Billig « *d'institutions sporadiques sans idée directrice* »<sup>54</sup>, leur gestion s'avère, par contre, au départ très chaotique.

---

<sup>47</sup> Voir : George L. Mosse, *Les racines intellectuelles du Troisième Reich. La crise de l'idéologie allemande*, Paris, Calmann-Lévy, 2006, p. 153-174.

<sup>48</sup> Il n'est pas question ici de discuter des problèmes historiques entourant l'étude de la solution finale. En particulier, ne seront donc abordées ni les questions inhérentes au degré de responsabilité de Hitler et des principaux organisateurs du génocide, ni celles relatives à la planification du projet, ni, enfin, celles entourant la date exacte à laquelle l'extermination a été ordonnée.

<sup>49</sup> Philippe Burrin *Hitler et les Juifs. Genèse d'un Génocide*, Paris, Seuil, 1989.

<sup>50</sup> Raul Hilberg, *La destruction des juifs d'Europe*. Tome 1, Paris, Gallimard, 2006, p. 122-123.

<sup>51</sup> *Ibid.*

<sup>52</sup> Christian Bachelier, « La population des camps de concentration nazis », in François Bédarida, Laurent Gervereau, *La déportation. Le système concentrationnaire nazi*, op. cit., p. 78.

<sup>53</sup> Klaus Drobisch, Günther Wieland, *System der Nationalsozialistischen Konzentrationslager 1933-1939*, Berlin, Ed. Akademie Verlag, 1993. Voir aussi : Wolfgang Benz, Barbara Distel, *Der Ort des Terrors, Band 2, Frühe Lager, Dachau, Emslandlager*, op. cit., p. 15-230.

<sup>54</sup> Joseph Billig, *L'hitlérisme et le système concentrationnaire*, Paris, PUF, 2000, p. 207.

Leur organisation se normalise peu à peu entre 1934 et 1937 au fur et à mesure que la SS prend progressivement le contrôle de la police du Reich et que Heinrich Himmler en devient le chef<sup>55</sup>. S'il parvient courant 1933 à s'imposer auprès de la quasi-totalité des polices politiques des villes et *Länder* d'Allemagne<sup>56</sup>, son projet prend forme courant 1934. En avril<sup>57</sup>, il s'empare de la police secrète du *Land* de Prusse créée un an plus tôt par Hermann Göring, la *Geheime Staatspolizei*, communément appelée *Gestapo*<sup>58</sup>. Ce cumul des pouvoirs concentre entre ses mains la police politique du Reich, la police secrète créée par Göring et la police du parti nazi, prélude à l'hégémonie de la SS. Concernant plus spécifiquement les camps, et alors que la circulaire du 12 avril 1934 impose que seuls les KL légaux et prisons d'Etat puissent servir de lieu de détention, Himmler utilise sa position pour s'en approprier la direction. La *Nuit des Longs Couteaux*<sup>59</sup> et l'assassinat de Röhm auquel participe Théodor Eicke en juillet 1934<sup>60</sup> jugulent les éventuelles revendications de la SA. Nommé inspecteur des camps de concentration<sup>61</sup> le 4 juillet 1934<sup>62</sup>, celui-ci se retrouve sous les ordres de Himmler à la tête d'une structure chargée de gérer l'ensemble du système concentrationnaire. Cette dernière, qui aurait logiquement dû être placée dans les services de la *Gestapo*<sup>63</sup>, est rattachée à la *SS- Hauptamt*. Entre mai et décembre 1934, T. Eicke parvient à prendre la tête des anciens camps gérés par la SA. Le 10 décembre 1934, tous les KL sont, par décret, rattachés à l'I.K.L.<sup>64</sup> et placés sous domination SS. Si, jusqu'en 1936, leur financement reste à la charge de chaque *Land*, à partir de 1936 ils sont nationalisés et fonctionnent sur le budget du Reich.

---

<sup>55</sup> Martin Broszat évoque à ce sujet une période de construction du système concentrationnaire (Martin Broszat, „Nationalsozialistische Konzentrationslager 1933-1945“, *op.cit.*, p. 349).

<sup>56</sup> Hans Buchheim, „Die SS- Das Herrschaftsinstrument“, in Hans Buchheim, Martin Broszat, Hans- Adolf Jacobsen, Helmut Krausnick, *Anatomie des SS- Staates*, München, Deutscher Taschenbuch Verlag, 2005, p. 37-42; Jacques Delarue, *Histoire de la Gestapo*, *op.cit.*, p. 81-82.

<sup>57</sup> Ces éléments sont notamment développés par Olga Wormser-Migot, *Le système concentrationnaire nazi*, *op.cit.*, p. 40-41 et par Jacques Delarue, *Histoire de la Gestapo*, *op. cit.*, p. 82.

<sup>58</sup> La Gestapo est créée le 26 avril 1933 (Jacques Delarue, *Histoire de la Gestapo*, *op.cit.*, p. 55).

<sup>59</sup> La *night des Longs Couteaux* est une série d'assassinats qui ont lieu entre le 29 juin et le 2 juillet 1934.

<sup>60</sup> Dirk Riedel, *Kerker im KZ Dachau*, Dachau, Gedenkstätte Dachau, 2002, p. 31.

<sup>61</sup> Le fonctionnement de l'IKL (Inspektion der Konzentrationslager) est décrit par Karin Orth : Karin Orth, *Die Konzentrationslager- SS*, Deutscher Taschenbuch Verlag, 2003, p. 33-34.

<sup>62</sup> Voir sur ce point : Martin Broszat, „Nationalsozialistische Konzentrationslager“, *op.cit.*, p. 362 ; Joseph Billig *L'hitlérisme et le système concentrationnaire*, *op.cit.*, p. 210-211.

<sup>63</sup> De l'avis de Joseph Billig (Joseph Billig, *L'hitlérisme et le système concentrationnaire*, *op.cit.*, p. 210).

<sup>64</sup> Fabrice Fabrèguet, « Le système concentrationnaire nazi », in Gilbert Kreps, Gérard Schneilin, *Etat et société allemande sous le III<sup>e</sup> Reich*, *op. cit.*, p. 270 ; Carina Baganz, „Dachau als historischer Ort im System des Nationalsozialismus“, in Wolfgang Benz, Angelika Königsberg, *Das Konzentrationslager Dachau*, Berlin, Metropol, 2008, p. 38.

La nomination de Himmler en tant que *Reichsführer SS* et chef de la police allemande<sup>65</sup> en juin accroît encore ses pouvoirs en le plaçant à la tête de toutes les polices de l'État. Une fois en poste, il procède à une réorganisation des différentes forces et établit une police dite « d'ordre » et une seconde qualifiée de « sécurité ». La première est placée sous la responsabilité de Kurt Daluege et comprend les polices municipales, la gendarmerie et la police de protection (*Schupo*). La seconde - *Sicherheitspolizei* ou SiPo - est confiée à Reinhard Heydrich<sup>66</sup> et fait office de police politique<sup>67</sup>. Elle regroupe la *Gestapo*<sup>68</sup> et la police criminelle (*Kripo*) et est plus particulièrement chargée de pourchasser et d'interner tous les ennemis de l'État<sup>69</sup>. C'est à elle que revient le droit d'ordonner et de superviser les internements dans les camps<sup>70</sup>. Si les camps ne lui sont pas directement rattachés, la *Sicherheitspolizei* est toutefois représentée au cœur de chacun d'eux par un service spécifique : la *Politische Abteilung*. Grâce à ce dispositif, Himmler possède de fait toute latitude pour faire des KL un des principaux outils de terreur du régime<sup>71</sup>

Entre 1936 et 1938, les camps connaissent une triple évolution. Tandis que leur nombre est porté à trois avec l'ouverture de Sachsenhausen<sup>72</sup> puis celle de Buchenwald en juillet 1937<sup>73</sup>, la loi du 25 janvier 1938 signée par le ministre de l'Intérieur Frick<sup>74</sup> rend la *Gestapo* unique responsable du placement d'un détenu en camp de concentration tandis que la durée même de celle-ci devient très vague : « *aussi longtemps qu'il convient*<sup>75</sup> ». Ces mesures<sup>76</sup>

<sup>65</sup> TMI, vol. XXIX, Document PS-2073, p. 248. *Erlaß über die Einsetzung eines Chefs der Deutschen Polizei im Reichs-Ministerium des Innern Vom 17. Juni 1936*. Adolf Hitler.

<sup>66</sup> Reinhard Heydrich est une des figures centrales de la SS et des services de police dès le début des années 30. Né en 1904, il s'engage très tôt dans différentes associations *völkisch*. Parallèlement, il pratique de nombreux sports, comme la natation, la voile ou encore l'escrime. Renvoyé de la Marine en 1931, il intègre le parti nazi et la SS et devient responsable du service de renseignements et de surveillance du parti tout nouvellement créé, le SD (*Sicherheitsdienst*). Impliqué dans la « nuit des longs couteaux », sa carrière suit l'ascension de Himmler durant les années 30, jusqu'à prendre la tête du RSHA en 1939. Il n'en délaisse pas pour autant la scène sportive. En 1940, il est directeur de l'office d'escrime du Reich, et entend devenir président de la Fédération internationale d'escrime. Sur Reinhard Heydrich, voir : Aronson Shlomo, *Reinhard Heydrich und die Frühgeschichte von Gestapo und SD*, Stuttgart, Deutsche Verl.-Anst, 1971 ; Edouard Husson, *Heydrich et la solution finale*, Paris, Perrin, 2008 ; Mario R. Dederichs, *Heydrich*, Paris, Tallandier, 2007 et Cécile Ottogalli-Mazzacavallo, Thierry Terret, « La Fédération Internationale d'Escrime en guerre : de la spoliation à l'épuration (1939-1948) », *Sport History Review*, vol. 42, n° 1, mai 2011, p. 1-16.

<sup>67</sup> Olga Wormser-Migot, *Le système concentrationnaire nazi*, *op. cit.*, p. 45.

<sup>68</sup> En 1936, Heinrich Müller est placé à la tête de la Gestapo sous les ordres de Heydrich.

<sup>69</sup> Jacques Delarue, *Histoire de la Gestapo*, *op. cit.*, p. 182-183.

<sup>70</sup> Fabrice Fabrèguet, « Le système concentrationnaire nazi », *op. cit.*, p. 271.

<sup>71</sup> Karl Dietrich Bracher, *La dictature allemande. Naissance, structure et conséquence du National-Socialisme*, Toulouse, Privat, 1986, p. 468-471.

<sup>72</sup> Amicale de Sachsenhausen-Oranienburg, *Sachso. Au coeur du système concentrationnaire*, Paris, Plon, 1982, p. 15.

<sup>73</sup> Gedenkstätte Buchenwald „Konzentrationslager Buchenwald 1937-1945. Begleitband zur ständigen historischen Ausstellung“, Göttingen, Wallstein Verlag 2007, p. 30-31.

<sup>74</sup> Olga Wormser-Migot, *Le système concentrationnaire nazi*, *op. cit.*, p. 123-124.

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 124.



permettent aux services d'Heydrich d'interner davantage d'individus, plus rapidement, et pour plus longtemps. Parallèlement, l'entrée de l'armée allemande en Autriche puis l'occupation de la Tchécoslovaquie amènent les premiers détenus étrangers dans les KL. Les prisonniers politiques autrichiens pénètrent à Dachau en avril 1938 et le camp de Mauthausen<sup>77</sup> ouvre en août de la même année. Juste avant, en mai, c'est celui de Flossenbürg<sup>78</sup> qui accueille ses premiers captifs. Ravensbrück ne tarde pas : bâti par des déportés de Sachsenhausen, les premières femmes y pénètrent en mai 1939<sup>79</sup>. C'est aussi la période durant laquelle une dimension économique se greffe sur les objectifs de « rééducation » politique et sociale. Initialement quasi inexistante, l'utilisation de la main-d'œuvre concentrationnaire se généralise dès lors que la SS crée et gère des complexes d'entreprises à proximité des camps<sup>80</sup>. Le discours que Himmler prononce le 7 septembre 1940 devant les officiers de la *Leibstandarte-SS*<sup>81</sup> permet d'entrevoir ses principales ambitions : placer hors de la société les individus nuisibles et les utiliser comme travailleurs pour contribuer à la réussite des grands projets du Führer. Si les dimensions rééducative et répressive des camps défendues par Heydrich étaient essentielles au début de l'histoire des camps, elles se retrouvent associées à un enjeu économique à partir de la fin des années 30, enjeu qu'Oswald Pohl soutient totalement.

Pour les nazis, les camps permettent ainsi de placer au ban de la société tous ceux qui ne servent pas dignement l'Allemagne, « *l'anti race concentrationnaire* » pour reprendre les propos de Joseph Billig<sup>82</sup>. Le discours de Himmler devant des officiers de la Wehrmacht en 1937 permet de comprendre comment ce dernier perçoit les hommes qui sont internés dans les camps.

---

<sup>76</sup> Fabrice D'Almeida analyse ces mises en œuvre comme des signes évidents d'une planification d'arrestations d'envergure. (Fabrice D'Almeida, *Ressources inhumaines*, Paris, Fayard, 2011).

<sup>77</sup> Sur l'histoire du camp de Mauthausen, voir : Michel Fabréguet, *Mauthausen. Camp de concentration national-socialiste en Autriche rattachée, (1938-1945)*, Paris, Honoré Champion Editeur, 1999.

<sup>78</sup> Pour une présentation de l'histoire de Flössenburg, voir : « Dossier Flössenburg », *Bulletin de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation*, n° 36, janvier 2003, p. 1-9.

<sup>79</sup> Pour une présentation de la chronologie de ce camp, voir : « Dossier Ravensbrück. Origine et développement du camp », *Bulletin de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation*, n° 39, septembre 2003, p. 1-14.

<sup>80</sup> Les travaux d'Enno Georg et ceux de Joseph Billig développent cette dimension : Enno Georg, *Die wirtschaftlichen Unternehmungen der SS*, Schriftenreihe der Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte, Nr. 7, Stuttgart, DVA, 1963; Joseph Billig, *Les camps de concentration dans l'économie du Reich hitlérien*, Paris, PUF, 1973.

<sup>81</sup> TMI, vol. XXIX, Document PS, 1918, p. 108. „Diese Tätigkeit ist. Notwendig wie ich Ihnen schon sagte, 1. um dem deutschen Volk diese negativen Menschen wegzunehmen, 2. um sie einzuspinnen noch einmal für die große Volksgemeinschaft, dass sie Steine brechen und Steine brennen, damit der Führer seine großen Bauten wieder machen kann und 3. dass das, was damit ganz nüchtern wieder an Geld verdient wird, das wird wieder umgesetzt in Häusern, in Grund und Boden, in Siedlungsstellen, dass unsere Männer und unsere Führer, damit sie leben können und Häuser haben, in denen sie wirklich große Familien haben können und viel Kinder.“

<sup>82</sup> Joseph Billig, *L'hithérisme et le système concentrationnaire*, op. cit., p. 15.

Es gibt keine lebendigere Demonstration für die Erb- und Rassegesetze, also für die Dinge, die Dr. Gütt Ihnen vorgetragen hat, als so ein Konzentrationslager. Da sind Leute mit Wasserköpfen, Schielende, Verwachsene, Halbjuden, eine Unmenge rassistisch minderwertigen Zeugs. Das ist da alles beisammen<sup>83</sup>.

### 1.1.2.2 L'alignement tardif du système concentrationnaire des femmes

Dès les premières arrestations, hommes et femmes se trouvent placés dans des lieux de détention différents. Pour ces dernières, sont aménagés des établissements pénitentiaires spécifiques tels que celui de Barnimstrasse à Berlin ou celui de Burg-Hohnsetein dans le *Gau Sachsen*<sup>84</sup>. Au départ, elles sont, comme les hommes du reste, retenues captives dans une pluralité d'établissements pénitentiaires. Par contre, un seul camp s'organise courant 1933, celui de Moringen qui devient le premier « *Frauen- KZ* » après le départ, en octobre ou novembre, des hommes qui y étaient détenus. Quelques mille quatre cents femmes y sont ainsi internées entre juin 1933 et mars 1938<sup>85</sup>. Par contre, ce dernier préserve une certaine latitude vis-à-vis des normes établies par T. Eicke concernant la gestion des complexes concentrationnaires. A la différence du camp de Dachau, il n'est pas gardé par les hommes formés aux méthodes de Eicke, mais par un personnel féminin de la localité d'Hannover dont seulement une partie est recrutée parmi les femmes ayant adhéré aux organisations nationales-socialistes. A partir de la fin de l'année 1937, la détention des femmes s'aligne peu à peu sur celle des hommes. Cette évolution débute après le transfert des détenues du camp de Moringen vers celui de Lichtenburg<sup>86</sup>, camp dont la direction est confiée au SS Tamaschke et dont la gestion est placée sous le contrôle de l'IKL. Avec l'ouverture de Ravensbrück en 1939, le processus enclenché lors du premier transfert se confirme : les cadres SS de Lichtenburg suivent les détenues et y organisent un système quasi équivalent à celui instauré dans les camps d'hommes.

---

<sup>83</sup> TMI, Vol XXIX, p. 219, PS-1992 : Discours de Heinrich Himmler, "Wesen und Aufgabe der SS. Und der Polizei", janvier 1937. La traduction de ce dernier figure dans le volume IV (TMI, vol. IV, Exposé sur la SS du commandant Waren F. Farr, 19 décembre 1945) « *Il n'y a pas de meilleure illustration des lois de l'hérédité et de la race telles qu'elles vous ont été exposées par le Dr Gütt, qu'un tel camp de concentration. On y trouve des hydrocéphales, des gens qui louchent, qui sont contrefaits, des demi-juifs et un nombre incalculable de produits de races inférieures. Tout y est réuni.* » p. 195.

<sup>84</sup> B. Strebel identifie dix lieux différents. (Bernhard. Strebel, *Ravensbrück, op. cit.*, p. 37).

<sup>85</sup> Bernhard Strebel, *Ravensbrück, op. cit.*, p. 37.

<sup>86</sup> Voir à propos de ce transfert: Jutta Freyberg, Ursula Krause-Schmitt, *Moringen, Lichtenberg, Ravensbrück : Frauen im Konzentrationslager 1933-1945 : op.cit.*, p. 49.

### 1.1.2.3 Les ennemis « raciaux », des êtres qui ne méritent même pas d'être

« rééduqués » ?

Pendant les premières années du régime national-socialiste, rares sont les cas de Juifs transférés dans les camps de concentration. Ces derniers ne faisant pas partie de la communauté du peuple, il ne semble *a priori* pas utile de les interner dans des structures censées contribuer à une éventuelle rééducation sociale des déviants<sup>87</sup>. Olga Wormser-Migot précise sur ce point que les nazis semblent répugner à « [...] mêler dans les camps aux détenus communistes, socialistes, Bibelforscher ou droits communs, mais Allemands, ceux qu'ils considéraient de bonne foi et pour le bien de la cause, comme des sous-hommes à éliminer<sup>88</sup> ». Dans la monographie qu'il consacre au camp de Dachau, Stanislav Zámečník indique d'ailleurs que leur nombre ne dépasse pas une centaine d'individus<sup>89</sup>.

Deux raisons poussent les nazis à interner durant cette période des Juifs dans un KL : les terroriser de sorte qu'ils acceptent d'émigrer, punir ceux qui enfreignent les lois « d'hygiène raciale ». Dès lors qu'ils pénètrent dans le système concentrationnaire, ils subissent un véritable déchaînement de violence rendant leurs conditions de détention « atroces<sup>90</sup> ». Le témoignage laissé après-guerre par Hugo Burkhard<sup>91</sup> est sur ce point édifiant. Arrêté au titre de la *Schutzhaft*, il est placé en tant que Juif dans une compagnie de travail spécifique qu'il appelle la « *Judecompanie* » soumise à un régime plus difficile que les autres, surtout au moment de la construction du nouveau Dachau en 1937<sup>92</sup>. Les exactions sont quotidiennes mais prennent parfois une ampleur démesurée, comme par exemple, lorsque, sous prétexte d'avoir saisi à un Juif une boîte contenant des documents compromettants, tous sont soumis à de multiples punitions le 18 octobre 1933<sup>93</sup>.

Qu'il s'agisse des adversaires politiques, des individus jugés déviants au regard de leur sexualité, de leurs croyances, de leur asocialité, ou des Juifs en raison de leur « race », tous constituent aux yeux des nazis une menace interne à endiguer. Pour autant, deux cas doivent ici être distingués : politiques et asociaux restent aux yeux des nazis des Allemands tandis que les Juifs sont considérés comme des sous-hommes.

---

<sup>87</sup> Selon Tal Bruttman, « Qu'est-ce qu'un déporté ? » in Tal Bruttman, Laurent Joly, Annette Wiewiorka, *Qu'est-ce qu'un déporté*, op. cit., p. 31.

<sup>88</sup> Olga Wormser-Migot, *Le système concentrationnaire nazi*, op. cit., p. 72.

<sup>89</sup> Stanislav Zámečník, *C'était ça Dachau, 1933-1945*, op. cit., p. 111.

<sup>90</sup> Terme employé par Stanislav Zámečník, *Ibid.*, p. 110.

<sup>91</sup> Hugo Burkhard, *Tanz mal Jude, von Dachau bis Shanghai: meine Erlebnis in den KZ Dachau Buchenwald Getto Shangai*, Reichenbach Verlag, Nürnberg, 1967.

<sup>92</sup> *Ibid.*, p. 73.

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 45.

## 1.2 Le « modèle de Dachau » : une base élaborée par T. Eicke lors de la première phase de l'histoire des camps<sup>94</sup>

### 1.2.1 Dachau, un modèle d'organisation des camps de concentration

#### 1.2.1.1 La spécificité du camp de Dachau

L'histoire du KL de Dachau est à présent bien connue, notamment grâce à l'ouvrage de Stanislav Zámečník tout d'abord publié en tchèque puis traduit en français en 2003<sup>95</sup> et aux articles qu'il consacre à cette question dans des ouvrages collectifs<sup>96</sup>. La fondation de ce camp et son développement sont à mettre en relation avec l'ascension de Himmler aux plus hautes fonctions du régime et avec son désir de placer à des postes stratégiques des personnes sur lesquelles il estime pouvoir compter. Il est essentiel d'en étudier la genèse pour appréhender les traits caractéristiques du système concentrationnaire. En effet, Dachau constitue le modèle à partir duquel les autres camps de concentration ont ensuite été organisés.

Le camp ouvre ses portes aux premiers détenus le 22 mars 1933. Alors qu'en un mois, quelques 5 400 personnes- communistes, socio-démocrates, syndicalistes- sont placées en « détention de protection » en Bavière<sup>97</sup>, le camp enregistre en avril son 1 137<sup>ème</sup> numéro matricule. En juin, 1 953 personnes sont détenues au camp, elles sont 2 218 en juillet<sup>98</sup>. Himmler étend ses pouvoirs au cours de la même période en devenant, le 1<sup>er</sup> avril 1933, commandant de la police politique de Bavière et donne l'ordre de placer le camp « *sous l'autorité du chef de la police politique auxiliaire*<sup>99</sup> ». Le SS Hilmar Wäckerle en prend le commandement le 19<sup>100</sup>. De cette prise en main par la SS découle un système de gestion de la population captive aussi barbare qu'organisé et systématique qui échappe à la justice classique. En mai, le nouveau commandant publie le premier règlement du camp de

---

<sup>94</sup> Les quatre phases de l'histoire des camps sont présentées dans : François Bédarida, Laurent Gervereau, *La déportation. Le système concentrationnaire nazi*, op. cit., p. 22.

<sup>95</sup> Stanislav Zamecnik, *C'était ça, Dachau*, Paris, op. cit. Stanislav Zamecnik, „Das frühe KZ Dachau“ in Wolfgang Benz, Angelika Königseder, *Das Konzentrationslager Dachau. Geschichte und Wirkung nationalsozialistischer Repression*, Berlin, Metropol Verlag, 2008, p. 19-30; Stanislav Zamecnik, Dachau-Stammlager, in Wolfgang Benz, Barbara Distel, *Der Ort des Terrors, Band 2 Frühe Lager, Dachau, Emslandlager*, op. cit., p. 233-275.

<sup>96</sup> Wolfgang Benz, Angelika Königseder, *Das Konzentrationslager Dachau. Geschichte und Wirkung nationalsozialistischer Repression*, op. cit.

<sup>97</sup> Selon Johannes Tuchel, „Konzentrationslager. Organisationsgeschichte und Funktion der „Inspektion der Konzentrationslager“ 1934 – 1938“, Boppard, Boldt Verlag, p. 102.

<sup>98</sup> Selon Johannes Tuchel, „Konzentrationslager. Organisationsgeschichte und Funktion der „Inspektion der Konzentrationslager“ 1934 – 1938“, Boppard, Boldt Verlag, 1991, p. 155.

<sup>99</sup> Stanislav Zamecnik, *C'était ça, Dachau*, op. cit., p. 28.

<sup>100</sup> Selon Hans-Günter Richardi, *Schule der Gewalt. Das Konzentrationslager Dachau 1933- 1934*, München, C.H. Beck, 1983, p. 56.

Dachau<sup>101</sup>. Le texte, qui comprend 18 points, établit une échelle de punitions et une classification des détenus en trois catégories (les détenus de base, les détenus privilégiés et les détenus disciplinaires). Les exactions commises dans le camp et les démêlés de Wäckerle avec la justice en découlant conduisent à son remplacement le 26 juin 1933 par Theodor Eicke<sup>102</sup>. Nazi fanatique<sup>103</sup>, T. Eicke est né en 1892 en Alsace. Après un bref passage au collège, il s'engage à 18 ans dans l'armée et y reste jusqu'en 1918 ou 1919. S'en suit une période durant laquelle il intègre la police. Il en est exclu pour activité antirépublicaine et prend par la suite un poste à l'IG-Farben, tout d'abord en tant que vendeur puis dans le personnel de surveillance. Il intègre la SA comme le NSDAP (N° 114-901) en 1928 avant de rejoindre la SS en 1930, organisation dans laquelle il est nommé SS *Sturmführer* en novembre de la même année<sup>104</sup> puis SS *Standartenführer* un an plus tard<sup>105</sup>. Accusé d'avoir commis<sup>106</sup> ou préparé<sup>107</sup> des actes terroristes, il s'enfuit en Italie en 1932 où, selon Benoît Cazenave, il dirige un « *camp de réfugiés SS* ». Il rentre en Allemagne juste après l'accès de Hitler au pouvoir en février, mais est interné en hôpital psychiatrique après avoir été à l'origine d'une agression contre un *Gauleiter*<sup>108</sup>, et ce, avec l'aval de Himmler<sup>109</sup>. En juin 1933, après avoir subi une évaluation psychologique dans laquelle il est reconnu normal<sup>110</sup>, il est libéré et appelé par Himmler pour prendre les fonctions de commandant du camp de Dachau. Pendant une année, il s'attèle à organiser rationnellement le camp en élaborant un système de punitions, en formant spécifiquement les troupes de surveillance et en clarifiant les rôles des principaux services administratifs. Ayant donné entière satisfaction, il est chargé par Himmler

<sup>101</sup> AGDa, n° 3156/515.

<sup>102</sup> Pour une biographie de Theodor Eicke, voir : Olga Wormser-Migot, *Le système concentrationnaire nazi*, op. cit., p. 117; Martin Broszat, „Nationalsozialistische Konzentrationslager 1933-1945“, op. cit., p. 361-362 ; Daniel Bovy, *Dictionnaire de la barbarie nazie et de la Shoah*, Liège, Editions Luc Pire, 2007, p. 107 ; Stanislav Zamecnik, *C'était ça, Dachau*, op. cit., p. 40 ; Fabrice D'Almeida, *Ressources inhumaines*, op. cit., p. 40-41. ; Benoît Cazenave, « L'exemplarité du commandant SS Karl Otto Koch », *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz* n° 86, janvier-mars 2005, p. 48-49. Ce dernier prend appui sur : Tuwiah Friedmann, *Theodore Eicke - Actes des SS- Obergruppenführers. Theodore Eicke*, Haïfa, Institut of documentation in Israel, 1994, p. 17-23; Charles W. Sydnor, *Soldiers of destruction : the SS Death's Head Division, 1933-1945*, New-Jersey, Princeton University press, 1977, p. 3-9 ; Tom Segev, *Soldiers of Evil : the Commandant of the Nazi Concentration Camps*, Hardcover, McGraw-Hill, New-York, 1988, p. 94-122. Johannes Tuchel, „Konzentrationslager. Organisationsgeschichte und Funktion der „Inspektion der Konzentrationslager“ 1934 – 1938“, Boppard, Boldt Verlag, 1991, p. 128-140.

<sup>103</sup> Charles W. Sydnor, *Soldiers of destruction*, op. cit., p. 23.

<sup>104</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>105</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>106</sup> Selon D'Almeida, il a « effectué des attentats à la bombe ». (F. D'Almeida, *Ressources inhumaines*, op. cit., p. 40).

<sup>107</sup> Pour Martin Broszat „Nationalsozialistische Konzentrationslager 1933-1945“, op. cit. p. 361, comme pour Charles W. Sydnor (*Soldiers of destruction*, op. cit., p. 6), il est jeté en prison pour possession de bombes et planification d'attentats.

<sup>108</sup> Charles W. Sydnor, *Soldiers of destruction*, op. cit., p. 10.

<sup>109</sup> Martin Broszat, „Nationalsozialistische Konzentrationslager 1933- 1945“, op. cit., p. 361.

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 362. Consulter aussi : Stanislav Zamecnik, *C'était ça Dachau*, op. cit., p. 40.

d'uniformiser le fonctionnement de tous les camps sur le modèle de Dachau dès le mois de mai 1934<sup>111</sup>. Son accès au poste d'inspecteur des camps de concentration<sup>112</sup> en juillet<sup>113</sup> lui donne l'opportunité institutionnelle de parvenir véritablement à cette fin : le système concentrationnaire basé sur le *Dachauer Modell*<sup>114</sup> peut se mettre en place.

### 1.2.1.2 L'organisation du camp et les différentes sections

A Dachau, T. Eicke met sur pied un ensemble de services visant à organiser le camp dans toutes ses dimensions, que le schéma figurant dans l'ouvrage rédigé par le *Gedenkstätte Dachau* tente de résumer<sup>115</sup>. L'organisation repose sur l'existence de cinq *Abteilungen* ainsi que sur la présence dans le camp d'une troupe de gardes spécifiques, les SS *Wachtruppe*. Comme le met en exergue Karin Orth, l'une des caractéristiques de Dachau porte d'ailleurs sur la distinction entre une surveillance de l'extérieur (les gardes) et une surveillance ainsi qu'un encadrement de l'intérieur (les gardiens)<sup>116</sup>.

Die Teilung in « Äußere » und « innere » Bewachung der KZ, als die Trennung zwischen dem Personal der Wachtruppe und dem des Schutzhaftlagers, zählte zu einem der wesentlichen Kennzeichen des von Eicke eingeführten Dachauer Modell<sup>117</sup>.

Les cinq sections gèrent l'ensemble de la vie du *Lager*<sup>118</sup>, chacune d'entre elles étant placée sous la responsabilité d'un personnel SS. *L'Abteilung I* correspond à la *Kommandantur*. A sa tête, se trouve le commandant du camp, assisté d'un adjudant. Leurs missions consistent à s'assurer du bon fonctionnement de la structure, à maintenir la discipline, à entretenir des liaisons avec les services extérieurs, notamment l'IKL, à élaborer des ordres de camps, à tenir à jour les fichiers. *L'Abteilung II (Politische Abteilung)* est une

---

<sup>111</sup> Karin Orth, *Das System der nationalsozialistischen Konzentrationslager. Eine politische Organisationsgeschichte*, Hamburg, Hamburger Edition, 1999, p. 31; Charles W. Sydnor, *Soldiers of destruction : the SS Death's Head Division, 1933-1945*, *op. cit.*, p. 15. Carina Baganz, „Dachau als historischer Ort im System des Nationalsozialismus“, in Wolfgang Benz, Angelika Königsberg, *Das Konzentrationslager Dachau*, Berlin, Metropol, 2008, p. 38.

<sup>112</sup> Voir sur ce point : Joseph Billig *L'hitlérisme et le système concentrationnaire*, *op. cit.*, p. 210-211.

<sup>113</sup> Le fonctionnement de l'IKL (*Inspektion der Konzentrationslager*) est décrit par Karin Orth : Karin Orth, *Die Konzentrationslager- SS*, Deutscher Taschenbuch Verlag, München, 2004, p. 33-34.

<sup>114</sup> Martin Broszat, „Nationalsozialistische Konzentrationslager 1933-1945“, *op. cit.*, p. 358.

<sup>115</sup> Voir annexe n° 42, „Organisationsschema des KZ Dachau 1933 bis 1934“, in Barbara Distel, Gabriele Hammermann, Stanislav Zamecnik, Jürgen Zarusky, Zdenek Zofka, *Konzentrationslager Dachau 1933 bis 1944, Text- und Bilddokumente zur Ausstellung*, Comité International de Dachau, 2005, p. 92.

<sup>116</sup> Pour plus de clarté, le terme “garde” désigne le personnel de surveillance qui n'est pas autorisé à entrer dans le camp tandis que les gardiens appartiennent aux différents services fonctionnant à l'intérieur du camp.

<sup>117</sup> Karin Orth, *Die Konzentrationslager SS*, *op. cit.*, p. 35. (*La distinction entre surveillance « extérieure » (la troupe de surveillance) et « intérieure » (le personnel du camp) est un des signes distinctifs dans le modèle de « Dachau », introduit par T. Eicke.*)

<sup>118</sup> Voir sur ce point : Johannes Tuchel, „Konzentrationslager : Organisationsgeschichte und Funktion der „Inspektion der Konzentrationslager“ 1934-1938“, H. Boldt, Boppard am Rhein, 1991, p. 148.

section délocalisée de la police politique qui préserve une grande autonomie par rapport à l'*Abteilung* I. Ses bureaux tiennent à jour les fichiers des détenus (entrée, sortie, décès) ainsi que tous les documents concernant les raisons de leur internement. L'*Abteilung* III, *Gefangenenlager*, est le service le plus important dans la vie quotidienne des déportés. Dirigé par un adjoint direct du commandant du camp, le *Schutzhaftlagerführer*, il assure les appels quotidiens, répartit les effectifs dans les *Blocks*, se charge des affectations au travail, contrôle la discipline. Très vite, trois postes se dessinent dans cette unité : celui de *Rapportführer*<sup>119</sup>, d'*Arbeitsdienstführer*<sup>120</sup> et de *Blockführer*<sup>121</sup>. L'*Abteilung* IV *Verwaltung* prend en charge tout ce qui concerne les équipements du camp, le ravitaillement, les vêtements des captifs. La dernière section, *Abteilung* V *Arzt* comprend les services de santé du camp - médecins, infirmiers, dentistes<sup>122</sup> - dont les rôles s'étendent des soins apportés aux déportés dans les *Revier* aux exécutions de ces derniers ou aux expériences à partir de cobayes humains.

L'existence d'un corps de gardes spécifiques ainsi que ces cinq *Abteilungen* se retrouvent dans tous les camps dirigés par la SS qui voient le jour progressivement. Le rapport de vingt pages signé par le SS *Hauptcharführer* Hans Jung<sup>123</sup> permet de constater qu'au plein cœur de la Seconde Guerre mondiale, le système concentrationnaire fonctionne sur les bases de l'organisation de Eicke. Comme il l'avait mis en place, l'*Abteilung* III est celui qui a le plus d'incidences directes sur le détenu<sup>124</sup>. Les études monographiques le confirment. A Buchenwald, par exemple, le musée du camp publie un ouvrage en 2007 dans lequel est dressée une rétrospective des responsables de chaque *Abteilung* depuis son ouverture en 1937, preuve de la pérennité du système initialement conçu<sup>125</sup>. Le schéma récapitulatif montre l'existence, en 1942, des cinq sections raccordées aux RSHA ou au WVHA<sup>126</sup>. A Mauthausen, une organisation identique est également en vigueur dès l'ouverture du camp<sup>127</sup>. Les structures établies à Auschwitz se réfèrent au modèle de Dachau sans toutefois en être l'exacte réplique. Compte tenu de l'ouverture progressive de trois grands complexes qui

<sup>119</sup> Responsable des rapports statistiques à rédiger quotidiennement.

<sup>120</sup> Responsable du travail.

<sup>121</sup> Responsable des cantonnements.

<sup>122</sup> Voir à ce propos : Xavier Riaud, *La pratique dentaire dans les camps du III<sup>e</sup> Reich*, Paris, L'Harmattan, 2002.

<sup>123</sup> BAB, NS 3/391. "Zweck und Gliederung des Konzentrationslagers", sd.

<sup>124</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>125</sup> Gedenkstätte Buchenwald, *Konzentrationslager Buchenwald. Begleitband zur ständigen historischen Ausstellung*, Göttingen, Wallstein Verlag, 2007.

<sup>126</sup> Gedenkstätte Buchenwald, *Konzentrationslager Buchenwald. Begleitband zur ständigen historischen Ausstellung*, op. cit., p. 136.

<sup>127</sup> Fabrice Fabréguet, *Mauthausen*, op. cit., p. 500-503.

deviennent indépendants les uns des autres à compter du 22 novembre 1943<sup>128</sup>, les différentes sections existent, même si les formes qu'elles prennent peuvent être légèrement différentes<sup>129</sup>.

Le camp de femmes de Ravensbrück n'échappe pas à cette normalisation du système concentrationnaire. En étudiant le règlement du camp qui date de 1939, Bernhard Strebel<sup>130</sup> montre que l'organisation retenue correspond à celle en vigueur dans les autres structures. Même s'il semble à Olga Wormser-Migot que la logique imprégnant le système soit moins apparente que dans les camps d'hommes<sup>131</sup>, B. Strebel relève l'existence des cinq *Abteilungen*: Kommandantur, section politique, bureau du *Schutzhaftlagerführer*, administration et services médicaux<sup>132</sup>.

A côté de ces cinq sections clairement identifiées, une sixième section apparaît dans certains documents ou travaux historiques, comme ceux d'Olga Wormser-Migot<sup>133</sup>, le très récent ouvrage de Fabrice D'Almeida<sup>134</sup> ou encore l'étude du camp de concentration d'Auschwitz<sup>135</sup> : la section VI "*Fürsorge, Schulung und Truppenbetreuug*". Celle-ci ne concerne que les SS<sup>136</sup> et est plus particulièrement chargée d'assurer « *la formation idéologique et politique des SS, et organisait pour eux des événements à caractères culturel et sportif*<sup>137</sup> ». En fonction des sources à disposition, il est, en l'état, difficile de savoir si celle-ci est opérationnelle dans chaque camp, les études ne soulignant souvent que l'existence des cinq premières sections. Les recherches menées sur le camp d'Auschwitz par l'équipe de chercheurs du musée permettent toutefois de connaître quelques traits caractéristiques des missions leur étant assignées. Les auteurs précisent que la section VI semble avoir été fondée

---

<sup>128</sup> Cette indépendance des trois camps (Auschwitz I- camp central, Auschwitz II Birkenau et Auschwitz III Monowitz est décidée par le commandant du camp, Arthur Liebehenschel le 22 novembre 1943. Aleksander Lasik, « La structure organisationnelle du camp d'Auschwitz », *op. cit.*, p. 185.

<sup>129</sup> Pour une présentation du fonctionnement particulier des camps d'Auschwitz, voir : Aleksander Lasik, « La structure organisationnelle du camp d'Auschwitz », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940-1945. Volume 1. La construction et l'organisation du camp*, Oświęcim, Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau, 2011, p 183-186 et p. 241 pour une présentation de l'organisation de l'*Abteilung III* dans les trois camps.

<sup>130</sup> Il précise cependant que jusqu'en 1941 le corps de garde est intégré dans la *Kommandantur* alors que dans tous les camps d'hommes, les deux services sont différents.

<sup>131</sup> Olga Wormser-Migot, *Le système concentrationnaire nazi*, *op. cit.*, p. 278.

<sup>132</sup> Bernhard Strebel, *Ravensbrück*, *op. cit.*, p. 49.

<sup>133</sup> Olga Wormser-Migot évoque une « section culturelle » qu'elle place sous la section V et écrit : « *Une section V, dite section culturelle, ne donne lieu à aucune précision dans aucun des règlements de camps que nous avons exploités, mais elle concernait les SS et l'utilisation de leurs loisirs* ». Olga Wormser-Migot, *Le système concentrationnaire nazi*, *op. cit.*, p. 290.

<sup>134</sup> Fabrice D'Almeida, *Ressources inhumaines*, *op. cit.*, p. 125.

<sup>135</sup> Aleksander Lasik, « La structure organisationnelle du camp d'Auschwitz », *op. cit.*, p. 180.

<sup>136</sup> Il est à noter qu'à partir de 1942, quand les camps sont rattachés au WVHA, une cellule spécifique prend de façon centralisée en charge la formation des SS : l'Amt D I/5 « *Schulung der Truppe* » (voir à ce titre : Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940-1945. Volume 1. La construction et l'organisation du camp*, *op. cit.*, p. 442). Fabrice D'Almeida précise que la cellule est placée sous la responsabilité de l'*Obersturmführer* Severa. (Fabrice D'Almeida, *Ressources inhumaines*, *op. cit.*, p. 125).

<sup>137</sup> Aleksander Lasik, « *La structure organisationnelle du camp d'Auschwitz* », *op. cit.*, p. 182.



courant 1942, en lien avec le passage de la gestion des camps sous la responsabilité du WVHA. Elle a alors pour mission la formation politique des SS, mais aussi la mise en place de distractions. Preuve en est, le camp d'Auschwitz compte une association sportive qui propose à ses membres la pratique de l'athlétisme et du football<sup>138</sup>.

Outre le fait de préciser les rôles tenus par ces différents services, T. Eicke définit le type de personnes qu'il souhaite voir occuper les différentes fonctions. Plus la tâche est jugée lourde de responsabilités, plus le grade exigé est important : le *Blockführer* doit ainsi provenir du rang des *SS-Scharführers*, le *Rapportführer* de celui des *Hauptscharführer*. Tous font en outre partie de la SS-TV, qu'ils aient été recrutés jeunes et formés ou qu'ils fassent depuis plusieurs années partie de la SS. Le camp de Ravensbrück fonctionne sur un modèle légèrement différent : si les SS gradés masculins occupent les plus hautes fonctions, les postes intermédiaires sont occupés par des femmes qui ne font pas partie de la SS-TV. En 1940, tandis que le *Hauptsturmführer*-SS Max Koegel prend la direction du camp et que le poste de *Schutzhaftlagerführer* est occupé par l'*Obersturmführer*-SS Otto Soeldner, Johanna Langefeld assume celui de gardienne-chef et doit s'assurer de la surveillance des détenues au travail comme dans le camp<sup>139</sup>.

### 1.2.1.3 La mise en place de postes délégués aux détenus

La nécessité de construire et de consolider une sorte d'organisation sociale de la société captive figure parmi les bases du système de Eicke. Les différentes *Abteilungen* (mais notamment le III et le V) doivent en effet s'appuyer sur des détenus auxquels sont confiées des fonctions bien précises<sup>140</sup>. Ces derniers, nommés « *Häftlingsfunktion* » sont recrutés par les SS et occupent des tâches administratives, mais aussi de surveillance et de maintien de l'ordre. Pour les années 1933-1934, il est ainsi possible de constater sur l'organigramme de Dachau que, pour l'*Abteilung* III, les responsables SS de l'ordre et de la discipline dans le camp<sup>141</sup> sont secondés par des détenus chefs de *Blocks*, *Kompaniefeldwebel* (renommés à partir de 1938 *Blockältester*) qui eux-mêmes ont sous leurs ordres des chefs de chambrées *Kaporschaftsführer* (également renommés en 1938 *Stubenältester*). Pour tout ce qui concerne le travail (déplacements, discipline, rendement, mais aussi tenue des listes de travailleurs, compétences de ces derniers, fichiers statistiques), les services SS

---

<sup>138</sup> Aleksander Lasik, « La structure organisationnelle du camp d'Auschwitz » *op. cit.*, p. 319-320.

<sup>139</sup> Bernhard Strebel, *Ravensbrück*, *op. cit.*, p. 66-67.

<sup>140</sup> Voir sur ce point : Johannes Tuchel, „*Konzentrationslager : Organisationsgeschichte und Funktion der "Inspektion der Konzentrationslager" 1934-1938*“, H. Boldt, Boppard am Rhein, 1991.

<sup>141</sup> Il s'agit des SS *Kompanieführer* qui deviennent à partir de 1938 les *Blockführer*.

(*Arbeitsdienstführer* et *SS Truppführer*) peuvent compter administrativement sur les détenus *Arbeitsfeldweibel* et sur les surveillants, les *Kapos*. Concernant l'*Abteilung V*, des prisonniers sont placés à l'infirmerie pour en améliorer le fonctionnement et participer aux soins. Tous sont nommés par la SS au regard de leurs caractéristiques raciales comme de leurs capacités à rendre des services notables.

Citant un discours de H. Himmler daté de juin 1944, Falk Pingel souligne que les conceptions de T. Eicke s'opérationnalisent dans tous les camps appelés à voir le jour.

Wir haben hier- das ist eine Einteilung, die Obergruppenführer Eicke durchführte, der überhaupt diese Organisation dieses verdienstvollen Niederhaltens des Untermenschen geschaffen hat- sogenannte *Kapos* eingesetzt<sup>142</sup>.

Le rapport rédigé par Hans Jung durant la guerre confirme bien que ce modèle est généralisé à l'ensemble du système concentrationnaire<sup>143</sup>. Ceci se vérifie à Buchenwald à travers les ouvrages d'Eugen Kogon<sup>144</sup> ou encore de Lutz Niethammer<sup>145</sup>. Depuis 1937, la société des détenus est gérée simultanément par deux puis trois *Lagerälteste*, c'est-à-dire des déportés qui ont comme prérogatives essentielles d'être les interlocuteurs directs de la hiérarchie nazie. A l'*Abteilung III/E*, on retrouve l'*Arbeitsstatistik*, département chargé de placer les détenus dans les *Kommandos* de travail, de procéder aux transferts, de mettre à jour les fichiers. Sur les lieux de travail, sont nommés des *Kapos* ainsi que des contremaîtres. Concernant la vie quotidienne au camp, les *Blockführer* nazis sont assistés de *Blockälteste* et *Stubendienste*. Les déportés en lien direct avec l'*Abteilung I* sont ceux qui travaillent au secrétariat (*Schreibstube*). Au milieu de l'année 1942, le camp est, en outre, doté d'un service de protection (police de camp ou *Lagerschutz*) géré par les détenus. A Mauthausen, un système analogue est mis en place, que Fabrice Fabréguet décrit dans un chapitre qu'il intitule « *L'auto-administration des détenus* »<sup>146</sup>. Il précise, par contre, que la spécificité de Mauthausen réside dans le fait qu'au sein des détenus en poste, le *Lagerschreiber*, rattaché aux différents bureaux successifs chargé du travail, possède un pouvoir extrêmement important. Les trois camps d'Auschwitz n'échappent pas à cette gestion singulière de la masse concentrationnaire. C'est d'ailleurs en prenant appui sur son expérience à Auschwitz III

---

<sup>142</sup> Falk Pingel, *Häftlinge unter SS-Herrschaft. Widerstand, Selbstbehauptung und Vernichtung im Konzentrationslager*, op. cit., p. 164. L'auteur fait référence à l'archive suivante : IfZ, MA 315, Bl. 3949 ff. Sonthofener Rede v. 21.6.1944. (Ici nous avons instauré les « *Kapos* » - cette catégorie spécifique fut introduite par le chef de groupe Eicke, en vue d'oppresser les sous-hommes).

<sup>143</sup> BAB, NS 3/391. "Zweck und Gliederung des Konzentrationslagers", sd, p. 15.

<sup>144</sup> Eugen Kogon, *L'Etat SS*, op. cit., p. 62-69.

<sup>145</sup> Lutz Niethammer, *Der gesäuberte Antifaschismus. Die SED und die roten Kapos von Buchenwald*. Dokumente, Berlin, Akademie-Verlag, 1994.

<sup>146</sup> Fabrice Fabréguet, *Mauthausen*, op. cit., p. 517-526. Voir aussi p. 258-263.

Monowitz que Primo Levi parvient à élaborer le concept de « zone grise »<sup>147</sup> pour tenter d'appréhender le rôle tenu par les différents types de détenus « à responsabilité » dans le camp. L'existence des *Kapos* et autres *Blockälteste* apparaît de façon cinglante dans les témoignages des survivants, comme celui de Wieslaw Kielar, déporté polonais arrivé à Auschwitz au tout début du fonctionnement du camp<sup>148</sup>. Les recherches menées sur ce KL montrent que les premiers détenus arrivés le 20 mai 1940 en provenance de Sachsenhausen et immatriculés du n° 1 au n° 30 se voient confier les postes principaux<sup>149</sup>. Rudolf Hoess exprime à mots couverts dans ses mémoires la brutalité des personnes sélectionnées<sup>150</sup> par le *Rapportführer SS Palitzsch*<sup>151</sup>.

A Ravensbrück, une organisation reposant sur les détenues est également édifée, respectant les cadres généraux fixés par T. Eicke, à ceci près que les noms qui leur sont donnés diffèrent. A la tête de celle-ci, se trouve la doyenne du camp. Les *Blockowas* et *Stubowas* gèrent la vie quotidienne dans les *Blocks*, les *Anweiserinnen*<sup>152</sup> s'occupent de tout ce qui touche à la surveillance des détenues au travail. Plusieurs femmes sont affectées à l'infirmerie, à l'intendance, dans les bureaux administratifs, ou encore, enfin, à la police du camp.

---

<sup>147</sup> Primo Levi, *Les naufragés et les rescapés. Quarante ans après Auschwitz*, Paris, Gallimard, 1989, p. 36-68.

<sup>148</sup> Wieslaw Kielar, *Anus Mundi, Cinq ans à Auschwitz*, Paris, Robert Lafond, 1980.

<sup>149</sup> Irena Strzelecka, Piotr Setkiewicz, « La construction, l'extension et l'évolution du camp et de ses filiales », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940-1945. Volume 1. La construction et l'organisation du camp*, op. cit., p. 87.

<sup>150</sup> « Palitzsch les avait sélectionnés d'après ses propres critères ; il avait jeté son dévolu sur ceux qui lui paraissaient capables de traiter les internés selon les usages établis. Fidèle à ses convictions, il ne pouvait agir autrement ». Rudolf Hoess, *Le commandant d'Auschwitz parle*, op. cit., p. 132.

<sup>151</sup> De ce dernier, il est possible de lire dans le numéro spécial de Mémoire Vivante : « Passé par Lichtenburg, Buchenwald et Sachsenhausen, Palitzsch se distingue à Auschwitz en procédant lui-même à des centaines d'exécutions au pistolet devant le Mur de la Mort, dans la cour du Block 11. C'est lui qui prend la direction du camp des familles de Tziganes. Il s'approprie quantité de biens et fonds appartenant aux victimes des chambres à gaz ». *Mémoire Vivante* n° 41, mars 2004, p. 2.

<sup>152</sup> Terme employé par Bernhard Strebel pour désigner les surveillantes détenues. (Bernhard Strebel, *Ravensbrück*, op. cit., p. 218).

## 1.2.2 Mise en place d'une « culture concentrationnaire » depuis l'exemple de Dachau

### *1.2.2.1 La création d'un règlement gérant les camps de concentration*

Une fois en poste, T. Eicke s'emploie à rationaliser les fonctions de « *gardien de camp* » en instaurant une « *discipline sévère tant aux SS qu'aux prisonniers* »<sup>153</sup>. Pour y parvenir, il lui faut pouvoir compter sur des hommes habités par une certaine conception de leur travail, dépassant la seule surveillance des prisonniers. Alors qu'une partie de la garnison SS locale (*Allgemeine SS*) fournit avec la SA l'encadrement à partir d'avril 1933, Eicke<sup>154</sup> exige que les hommes affectés dans les camps soient placés sous son entière et unique responsabilité. Il s'emploie par ailleurs à licencier tous ceux qui semblent ne pas convenir au poste<sup>155</sup>. En devenant en juillet responsable de l'IKL, il est parallèlement nommé responsable de toutes les unités de surveillance des camps de concentration, les *Wachverbände*<sup>156</sup> dont le nom évolue très rapidement pour devenir les *SS-Totenkopfverbände*<sup>157</sup> comme le prouve un courrier rédigé par T. Eicke le 10 août 1936.

Die SS-Totenkopfverbände sind aus seiner korrupten Wachabteilung von knapp 120 Mann von Dachau ausgehend im Herbst 1934 entstanden<sup>158</sup>.

Cette appellation est, comme l'indique Hans-Günter Richardi<sup>159</sup>, officialisée à partir du 29 mars 1936<sup>160</sup>. Le nombre de gardes croît à mesure que les besoins augmentent : de quelques gardiens en 1933, les SS-TV sont 3 502 en 1936, 4 779 le 1<sup>er</sup> septembre 1937, 9 172 le 31 décembre 1938<sup>161</sup>. Ils sont déployés en régiments régionaux dont l'effectif et la localisation évoluent avec l'ouverture des grands camps de concentration et la fermeture progressive des petites structures. A celui cantonné à Dachau, appelé initialement *SS-Wachtruppe*<sup>162</sup> « Oberbayern », s'ajoutent bientôt quatre autres régiments<sup>163</sup>. Trois seulement subsistent au

---

<sup>153</sup> Fabrice D'Almeida, *Ressources inhumaines*, op. cit., p. 41.

<sup>154</sup> Ces éléments sont particulièrement développés dans : Charles W. Sydnor, *Soldiers of Destruction*, op. cit., p. 10-11.

<sup>155</sup> BAB, NS 19/ 1925. T. Eicke, *Abschrift an den Chef des SS-Hauptamtes*, 10 August 1936, p. 2.

<sup>156</sup> Charles W. Sydnor, *Soldiers of Destruction*, op. cit., p. 17.

<sup>157</sup> Karin Orth, *Die Konzentrationslager-SS*, op. cit., p. 34-35.

<sup>158</sup> BAB, NS 19/ 1925. T. Eicke, *Abschrift an den Chef des SS-Hauptamtes*, 10 August 1936, p. 2.

<sup>159</sup> Hans-Günter Richardi, *Schule der Gewalt*, op. cit., p. 241.

<sup>160</sup> Sur l'histoire de la branche armée de la SS, voir : Jean-Luc Leleu, *La Waffen SS, soldats politiques en guerre*, Paris, Perrin, 2007. Pour les SS-TV, consulter notamment les pages 14 à 17.

<sup>161</sup> Chiffres provenant du *Statistisches Jahrbuch der Schützstaffel der NSDAP* de 1937 et 1938 et cités dans l'ouvrage de Jean-Luc Leleu, *La Waffen SS*, op. cit., p. 1109.

<sup>162</sup> Le nom des régiments de gardiens évolue pour passer de *SS-Wachtruppe* (1934) à *SS-Wachsturmbann* ((1936) puis *SS-Totenkopf-Standarte* (1937) : voir Karin Orth, *Die Konzentrationslager-SS*, op. cit., p. 34-35.

<sup>163</sup> Il s'agit, selon tant Karin Orth que Hans-Günter Richardi, des divisions suivantes : *SS-Wachsturmbann I „Oberbayern“* (KL Dachau) ; *Wachsturmbann II „Elbe“* (KL Lichtenburg), *Wachsturmbann III „Sachsen“* (KL

1<sup>er</sup> avril 1937 : *SS-Totenkopf-Standarte* « Oberbayern », « Brandenburg » et « Thüringen ». A l'ouverture de Mauthausen, une nouvelle division est créée<sup>164</sup>.

T. Eicke précise les relations entre les SS et les détenus dans un nouveau règlement daté d'octobre 1933. Archivé en tant que pièce à conviction dans le procès de Nuremberg<sup>165</sup>, disponible dans les archives du *Gedenkstätte Dachau*<sup>166</sup>, partiellement reproduit dans un ouvrage édité par le Comité International de Dachau en 1978<sup>167</sup>, ce dernier comprend dix-neuf paragraphes échafaudant un système de punitions à infliger aux détenus en fonction des fautes commises. Si les cinq premiers ne figurent pas dans ces archives, ils sont, par contre, reproduits dans l'ouvrage d'Ernst Antoni sous la forme d'un tract<sup>168</sup>. Les châtiments décrits sont classés en deux catégories : les peines principales qui sont très largement détaillées et les peines secondaires qui, elles, ne concernent que le 19<sup>ème</sup> paragraphe. Les premières reposent sur des jours d'arrêts et/ou l'administration de coups de bâton (*Stockhieben*) censés être proportionnels à la faute. Elles envisagent la mort dans les cas les plus graves tels que le « sabotage » sur le lieu de travail. Les secondes concernent des privations multiples (nourriture, courrier, etc.) qu'il est possible d'infliger en cas de désobéissance minime. Indépendamment de ce premier texte, le même jour, T. Eicke publie une autre instruction en vue d'aménager le travail des gardiens SS dans le camp. Il fournit des indications quant au déroulement de l'appel quotidien, de la conduite à tenir en cas de tentative d'évasion, des relations entre gardiens et détenus sur le lieu de travail ou dans le camp<sup>169</sup>. Il y est notamment stipulé qu'un surveillant doit tirer sans sommation en cas de tentative de fuite, qu'il ne doit pas utiliser la violence pour punir un détenu, mais consigner tous les manquements au règlement de sorte qu'une punition « juste » soit ensuite fixée.

L'étude de l'évolution du système concentrationnaire comme des monographies de camps confirment le fait que ce règlement a constitué un modèle pour les autres camps. Wolfgang Sofsky mentionne ainsi l'existence au camp d'Esterwegen d'un texte daté du 1<sup>er</sup> août 1934

---

Sachsenburg), Wachsturmbann IV „Ostfriesland“ (KL Esterwegen), Wachsturmbann V „Brandenburg“ (KL Columbia-Haus). Karin Orth, *Die Konzentrationslager-SS op. cit.*, p. 34 ; Hans-Günter Richardi, *Schule der Gewalt, op. cit.*, p. 241.

<sup>164</sup> Karin Orth, *Die Konzentrationslager-SS, op. cit.*, p. 35.

<sup>165</sup> TMI, vol. XXVI, document PS-778. SS- Oberführer Eicke, *Disziplinar u. Strafordnung für das Gefangenenlager*, 1. 10.1933.

<sup>166</sup> AGDa, n° 3213.

<sup>167</sup> Barbara Distel, Jakursch Ruth, *Konzentrationslager Dachau 1933-1945*, München, Gedenkstätte Dachau, 1978, p. 65. Le document présenté est la reproduction d'une archive détenue par Staatarchiv Nürnberg.

<sup>168</sup> Ernst Antoni, *KZ von Dachau bis Auschwitz*, Roderberg-Verlag Frankfurt-am Main, 1979.

<sup>169</sup> TMI, vol. XXVI, document PS-778. SS- Oberführer Eicke, „*Dienstvorschriften für die Begleitpersonen und Gefangenen-bewachung*“, 1. 10. 1933, p. 296. (incomplet, ne comprend que le paragraphe concernant les responsabilités des surveillants) ; AGDa, n° 660/7. TMI, vol XXVII, document PS-1216. *Dienstvorschrift für die Begleitpersonen und Gefangenenbewachung*.

similaire à celui établi par Eicke<sup>170</sup>. Partiellement reproduit dans l'ouvrage de Reimund Schnabel, il semble en effet s'inspirer très fortement de celui de Dachau<sup>171</sup>. Fabrice Fabréguet décrit un règlement analogue à Mauthausen<sup>172</sup>, tandis que Bernhard Strebel s'appuie dans son analyse du camp de Ravensbrück sur un règlement de quarante-trois pages qui régit l'ensemble de l'organisation concentrationnaire<sup>173</sup>. Celui de Natzweiler, disponible aux archives de Berlin<sup>174</sup>, permet véritablement de se rendre compte de la filiation avec le règlement initial de Eicke, comme des contraintes multiples qui pèsent sur les déportés. La tenue vestimentaire, les saluts obligatoires, les relations avec les gardiens ou entre déportés, l'attitude sur le lieu de travail sont décrits de façon très précise. Dans les archives de Dachau, figure un autre texte qui date de la Seconde Guerre mondiale. Ce dernier définit quarante-sept délits accompagnés de la description des peines correspondantes : le comportement insolent à l'égard d'un membre de la SS est, par exemple, puni de quinze coups de bâton<sup>175</sup>.

#### 1.2.2.2 *La culture commune des surveillants et de leurs supérieurs : une haine sur laquelle se construisent les habitus concentrationnaires*

L'arrivée de Wäckerle à Dachau en avril 1933 ne marque pas seulement le début de la mainmise de la SS sur les plus hautes fonctions du camp, elle signifie aussi l'entrée des troupes SS ayant une mission spéciale à remplir. Le premier discours que tient leur supérieur, l'*Oberführer* SS von Malsen-Ponickau<sup>176</sup>, alors que les nouveaux gardes pénètrent dans le camp pour la première fois, permet d'en saisir le sens : il exhorte son personnel à n'avoir aucune pitié envers des détenus qui, s'ils ont gardé l'apparence d'hommes, n'en sont pas moins que des êtres inférieurs<sup>177</sup>.

En raison de la spécificité de ses fonctions, ce corps est érigé par Eicke au rang d'une véritable institution. En choisissant puis en formant les hommes, en les encadrant, en les dotant d'un uniforme<sup>178</sup> et en leur confiant une mission de combat contre « l'ennemi de l'intérieur », il pose les fondements d'une identité de groupe qui se construit en opposition par

---

<sup>170</sup> Wolfgang Sofsky, *L'organisation de la terreur*, op. cit., p. 378.

<sup>171</sup> Reimund Schnabel, *Le dossier des SS, Les pièces du dossier*, Paris, Perrin, 1967, p. 106-107.

<sup>172</sup> Fabrice Fabréguet, *Mauthausen*, op. cit., p. 511.

<sup>173</sup> Bernhard Strebel, *Ravensbrück*, op. cit., p. 25.

<sup>174</sup> BA, NS4 Na 8. *Allgemeine Hinweise über das Verhalten der Häftlinge im Schutzhaftlager bei der Arbeit und während der Freizeit*, sd. Voir annexe n° 43, p. 1495.

<sup>175</sup> GDa, n° 7151: „Verzeichnis der Delikte, die mit der Prügelstrafe geahnt wurden“

<sup>176</sup> Selon Stanislav Zamecnik, *C'était ça, Dachau*, op. cit., p. 28.

<sup>177</sup> *Ibid.*

<sup>178</sup> Selon M. Broszat, „Nationalsozialistische Konzentrationslager 1933-1945“, op. cit., p. 374. ; Hans-Günter Richardi, *Schule der Gewalt*, op. cit., p. 242.

rapport aux caractéristiques de ceux contre lesquels ils sont censés lutter<sup>179</sup>. Plus qu'une garde renforcée, il est confié aux gardiens une mission « d'éducation » spécifique de « *l'anti-race concentrationnaire* ». Cette éducation ne vise pas, selon Joseph Billig, la réadaptation de l'individu dans la société nazie, mais l'acceptation par lui-même de son statut d'Allemand de seconde zone et la destruction de toute forme de résistance à l'égard de la race des seigneurs. Cet enjeu se retrouve dans les propos de Himmler. Lorsqu'il expose en 1937 les missions assignées aux camps, il précise en effet que ces derniers accueillent les éléments les plus asociaux, des individus ayant une âme d'esclave qu'il s'agit de formater par l'ordre et la discipline<sup>180</sup>.

Pour constituer ce groupe de gardes, T. Eicke pose initialement des critères de choix drastiques. Le corps des SS-TV recrute principalement de jeunes recrues volontaires aux motivations plurielles dont le profil correspond aux critères de « pureté raciale » des SS, eux-mêmes explicités par Himmler dans son discours de 1937<sup>181</sup>. La *Befehlsblatt* Nr 5 précise sur ce point que seules les candidatures des « *rassische besten Menschen*<sup>182</sup> » sont retenues. Si T. Eicke accepte que des personnes plus âgées<sup>183</sup>, ayant fait la preuve de leur attachement aux idéaux nationaux-socialistes, intègrent la formation *Totenkopf*<sup>184</sup>, à partir de 1936 et jusqu'au début de la guerre, le recrutement privilégie par contre clairement les plus jeunes, le « sang jeune » (*Blutjung*), les éléments possédant des capacités physiques en plein développement<sup>185</sup>. Le phénomène est surtout notable à partir du moment où, en avril 1936, T. Eicke obtient le droit de doubler ses effectifs.

Die neu eingestellten Rekruten sind die rassisch besten Deutschen im Alter von 17 bis 19 Jahren<sup>186</sup>.

Les volumes du *Statistisches Jahrbuch der Schützhafel der NSDAP* des années 1937 et 1938 font effectivement ressortir une baisse de la moyenne d'âge du personnel *Totenkopf* en deux

---

<sup>179</sup> Ces éléments sont développés par Josep Billig, *L'hitlérisme et le système concentrationnaire*, op. cit., p. 207-243.

<sup>180</sup> TMI, vol XXIX, p. 219, PS-1992 : Discours de Heinrich Himmler, "Wesen und Aufgabe der SS. Und der Polizei", janvier 1937, p. 219.

<sup>181</sup> TMI, vol XXIX, p. 219, PS-1992 : Discours de Heinrich Himmler, "Wesen und Aufgabe der SS. Und der Polizei", janvier 1937, p. 210.

<sup>182</sup> BAB, NS 31/372 (46). *Befehlsblatt SS-TV* n° 5, 1937.

<sup>183</sup> Le recrutement d'un personnel ayant eu des expériences militaires est fréquent selon O. Pohl au début de l'histoire des camps. TMI, vol. V, „The Pohl Case“, *Extracts from testimony of defendant Oswald Pohl*, p. 440.

<sup>184</sup> Ces derniers nourriront en grande partie les futurs cadres des camps de concentration.

<sup>185</sup> BAB, NS 31/372. *Befehlsblatt SS-TV* n° 5, 1937.

<sup>186</sup> BAB, NS 19/ 1925. T. Eicke, *Abschrift an den Chef des SS-Hauptamtes*, 10 August 1936, p. 3.

ans : elle passe de 23,2 ans au mois d'août 1936 à 20,7 ans à la fin de l'année 1938.<sup>187</sup> Carl Schrade les décrit comme étant « *tous très jeunes (de 17 à 20 ans)* »<sup>188</sup>. Les candidats doivent aussi satisfaire à une taille minimale, certes moins élevée que les SS-VT, mais tout de même portée à 1 m 72 en 1936<sup>189</sup>, puis abaissée à 1 m 70 en 1937<sup>190</sup>, taille toujours valable en 1940 même si des exceptions peuvent être faites pour des candidats d'1 m 68<sup>191</sup>. Bien plus que les facultés intellectuelles, ce sont les qualités physiques et l'aspect extérieur qui comptent pour intégrer les sections « *Tête de mort* »<sup>192</sup>, critères par ailleurs largement prônés par Himmler en ce qui concerne les SS<sup>193</sup>.

Afin d'harmoniser le comportement des recrues vis-à-vis des détenus, ces derniers sont préparés physiquement, idéologiquement et moralement à accomplir ce que T. Eicke considère comme un devoir d'Etat. Pour ce faire, il instaure une sorte de stage d'une durée de six mois<sup>194</sup> qui se déroule à proximité d'un camp de concentration, notamment Dachau<sup>195</sup>. L'endoctrinement idéologique est au cœur de la formation<sup>196</sup> et doit servir à éduquer des hommes qui n'auront à l'égard de la population concentrationnaire que de la haine et du mépris.<sup>197</sup>

Toleranz bedeutet Schwäche. Aus dieser Erkenntnis heraus wird dort rücksichtslos zugegriffen werden, wo es im Interesse notwendig erscheint. Der anständige verhetzte Volksgenosse, wird mit diesen Strafbestimmungen nicht in Berührung kommen. Den politisierenden Hetzern und intellektuellen Wählern- gleichwelcher Richtung- aber sei

---

<sup>187</sup> Chiffres donnés dans *Statistisches Jahrbuch der Schützhafter der NSDAP* de 1937 et 1938 et cités dans l'ouvrage de Jean-Luc Leleu, *La Waffen SS, op. cit.*, p. 1109.

<sup>188</sup> Carl Schrade, *Le vétéran. 11 ans dans les camps de concentration*, Paris, Fayard, 2011, p. 64.

<sup>189</sup> Chiffres provenant de la thèse de Gerhard Rempel, *Misguided Generation. Hitler Youth and SS, 1933-1945*, cités par Jean-Luc Leleu, *La Waffen SS, op. cit.*, p. 1 130.

<sup>190</sup> BAB, NS 31/372 (46), *Befehlsblatt SS-TV* Nr. 5, 1937.

<sup>191</sup> BAB, NS 31/372 (118). Der Generalinspekteur der verst. SS-Totenkopfstandarten, *Einstellung von Freiwilligen*, 28.1.1940.

<sup>192</sup> Wolfgang Sofsky, *L'organisation de la terreur, op. cit.*, p. 138.

<sup>193</sup> TMI, vol XXIX, p. 219, PS-1992 : Discours de Heinrich Himmler, "Wesen und Aufgabe der SS. Und der Polizei", janvier 1937, p. 210-211.

<sup>194</sup> BAB, NS 31/372. *Befehlsblatt SS-TV*, Nr 6, 1937.

<sup>195</sup> Dachau n'est cependant pas le seul centre de formation. Dans la biographie que Benoît Cazenave consacre à Karl Otto Koch, il est en effet mentionné que ce dernier forme des futurs surveillants de camp de concentration, notamment durant l'année 1934 où il est cantonné à Esterwegen. (Benoît Cazenave, « L'exemplarité du commandant SS Karl Otto Koch », *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz*, n° 86, janvier-mars 2005, p. 19).

<sup>196</sup> Cet objectif est souligné par Jean-Luc Leleu dans l'étude comparative qu'il réalise entre la formation des différentes branches armées de la SS. (Jean-Luc Leleu, *La Waffen SS, op. cit.*, p. 436).

<sup>197</sup> « Tolérance signifie faiblesse. Par conséquent, le châtime sera impitoyablement appliqué chaque fois que l'intérêt de la patrie l'exige. Le citoyen honnête, égaré par la subversion, ne sera jamais touché par ces sanctions pénales. Mais qu'il soit dit aux agitateurs politiques et meneurs intellectuels subversifs quelle que soit leur tendance : prenez garde à ne pas vous faire prendre, sinon on vous saisira à la gorge et on vous réduira au silence selon vos propres méthodes ». Cette traduction figure dans l'ouvrage de Stanislav Zamecnik, *op. cit.*, p. 40.



gesagt, hütet euch, dass man euch nicht erwischt, man wird euch sonst nach den Hälsen greifen und nach eurem eignen Rezept zum Schweigen bringen<sup>198</sup>.

Avant tout, T. Eicke souhaite créer un groupe guidé par le serment qu'ils ont prêté pour intégrer la SS<sup>199</sup> comme le confirme ses propos : « *Ihre Ideale waren Treue, Tapferkeit und Pflichterfüllung* » datés de 1936<sup>200</sup>. Pour ce faire, les « soldats politiques du Führer »<sup>201</sup> reçoivent une formation intensive durant laquelle ils doivent acquérir les valeurs fondamentales de la SS (obéissance, honneur, fidélité, courage)<sup>202</sup> et surtout une impitoyable dureté qui leur permet d'exécuter n'importe quel ordre et de ne sentir aucune émotion à l'égard de la population captive. Ils doivent aussi intégrer les bases de la conception raciale du monde de la SS : „*Die weltanschauliche Schulung wird bei meinen Sturmbannen intensiv betrieben und fachmännlich geleitet*“<sup>203</sup>. Les cours sont, pour ce faire, organisés autour de trois thèmes : l'histoire du NSDAP et de son programme politique, l'histoire de la SS et, enfin, l'identification des adversaires irréductibles du national-socialisme (les Juifs, les communistes, les Francs-maçons, les églises)<sup>204</sup>. Les archives du camp de Buchenwald permettent de circonscrire avec encore plus de précisions les contenus transmis, puisqu'y sont préservés les différents éléments transmis dans chaque cours courant 1941<sup>205</sup>. S'il est demandé aux jeunes SS de connaître avec exactitude l'ouvrage de Hitler, comme par exemple les grandes dates du III<sup>e</sup> Reich, il ne semble pas que les cours aient été conçus sur un modèle académique. Comme le met en évidence Jean-Luc Leleu dans son analyse sur l'endoctrinement idéologique des *Waffen-SS*, l'instruction est avant tout construite sur la base du pragmatisme et de la compétition, prend une forme orale et est distillée continuellement<sup>206</sup>.

---

<sup>198</sup> TMI, vol. XXVI, document PS-778. SS- Oberführer Eicke, *Disziplinar u. Strafordnung für das Gefangenelager*, 1. 10. 1933, p. 291.

<sup>199</sup> TMI, Vol. 32, PS-3429, p. 284 : « *Ich schwöre dir, Adolf Hitler, als Führer und Kanzler des Reiches Treue und Tapferkeit. Ich gelobe dir und den von ir bestimmen vorgesetzten gehorsam bis in den Tod, so wahr mir Gott Hilfe* ». (« Je te jure, Adolf Hitler, Führer et Chancelier du Reich, fidélité et vaillance. Je te promets solennellement, ainsi qu'à ceux que tu m'as donnés pour chefs, obéissance jusqu'à la mort, avec l'aide de Dieu »)

<sup>200</sup> BAB, NS 19/1925. T. Eicke, *Abschrift an den Chef des SS-Hauptamtes*, 10 August 1936, p. 3.

<sup>201</sup> BAB, NS 31/372. *Befehlsblatt* Nr. 6 (63), 1937.

<sup>202</sup> Jean-Luc Leleu cite dans son ouvrage une phrase rédigée par T. Eicke en 1940 : « *Fidélité, discipline, courage et volonté d'engagement sont des éléments constitutifs de notre sang. Aucune autre composition de sang n'est tolérée chez nous* ». (Jean-Luc Leleu, *La Waffen SS*, *op. cit.*, p. 496, utilisant l'archive suivante : BAMA, RS 3-3/3 (91) : SS-T-Div./Kdr., Div. Sonderbefehl, 3.4.1940).

<sup>203</sup> BAB, NS 19/1925. T. Eicke, *Abschrift an den Chef des SS-Hauptamtes*, 10 August 1936, p. 4.

<sup>204</sup> BAB, NS 31/372. *Befehlsblatt* Nr. 6 (64), 1937. Voir annexe n° 44.

<sup>205</sup> BAB, NS4 BU/59 Geschichte der SS, 29.5. 1941. BAB, NS4 BU/59 Rassenkunde und Bevölkerungspolitik, 13.6.1941; BAB, NS4 BU/59 Geschichte der NSDAP, 26.5. 1941; BAB, NS4 BU/59 Weltanschauung, 15.7 1941.

<sup>206</sup> Jean-Luc Leleu, *La Waffen SS*, *op. cit.*, p. 427.

Elle repose aussi sur des activités culturelles plutôt distrayantes, mais conçues pour nourrir une fois de plus la *Weltanschauung*.<sup>207</sup>

A côté de cette formation politique, les recrues endurent un déchaînement de brimades physiques et psychiques visant à inhiber chez eux toute forme de résistance, mais aussi en vue de les endurcir au point de supporter toutes les tâches dévolues à un « *soldat politique* ». Tout ce qui leur est infligé doit être accepté et subi avec « *obéissance* » et « *honneur* »<sup>208</sup>. Cette part essentielle de leur endoctrinement repose pour une grande part sur des exercices corporels d'entraînement militaire<sup>209</sup>. Joseph Billig évoque à ce propos un « *système moral de dressage* »<sup>210</sup> et cite un passage du livre d'Eugen Kogon pour l'illustrer :

Les hommes, en majorité des jeunes [...], étaient, pour commencer, dressés conformément à toutes les règles de la discipline prussienne de caserne « jusqu'à ce que l'eau bouille dans leur c... », selon l'expression professionnelle de sous-officiers, bien connue des soldats<sup>211</sup>.

Les hommes sont par ailleurs mis au courant des règles de vie du camp et sont préparés à administrer des châtiments corporels aux captifs. Sur ce point, le témoignage de R. Höss<sup>212</sup> laisse sous-entendre le fait qu'ils assistaient aux scènes punitives, tandis que K. Orth prouve à travers plusieurs témoignages que les anciens forçaient les nouveaux à administrer des sévices aux *Häftlinge*<sup>213</sup>. L'effet de groupe et la volonté de développer un esprit de corps (*Korpsgeist*)<sup>214</sup> ne sont pas à négliger ici. La *Befehlsblatt* Nr. 6 résume le résultat qu'il faut obtenir en quelques mois.

„Schon“ in diesen wenigen Monaten seiner Zugehörigkeit zu uns muss dem jungen Menschen die Erkenntnis kommen, dass innerhalb der SS-TV auf jedem Einzelnen, vom einfachen Anwärter bis zum Führer der SS-TV, eine große Verantwortung ruht, die ihn zwingt, ein Leben zu führen, das in Bezug auf Härte gegen sich selbst, auf Pflichterfüllung, freiwilligen, Gehorsam und Verantwortungsfreudigkeit an ihn die größten Anforderung stellt<sup>215</sup>.

Pour la recrue en formation, il s'agit de se faire reconnaître par les autres comme étant capable de faire face à la peur, la douleur et la vexation, d'être à la hauteur des sacrifices que l'État national-socialiste exige d'elle. Mais il faut aussi apporter la preuve de son courage, de

---

<sup>207</sup> Jean-Luc Leleu, *La Waffen SS*, op. cit., p. 441-448.

<sup>208</sup> Karin Orth, *Die Konzentrationslager –SS*, op. cit., p. 129-131.

<sup>209</sup> *Ibid.*, p. 129.

<sup>210</sup> Joseph Billig, *L'hitlérisme et le système concentrationnaire*, op.cit., p. 225.

<sup>211</sup> *Ibid.*, pp. 225-226.

<sup>212</sup> Rudolf Höss, *Le commandant d'Auschwitz parle*, op. cit., p. 82-83.

<sup>213</sup> Karin Orth, *Die Konzentrationslager –SS*, op. cit., p. 131.

<sup>214</sup> BAB, NS 19/ 1925. T. Eicke, *Abschrift an den Chef des SS-Hauptamtes*, 10 August 1936, p. 3.

<sup>215</sup> BAB, NS 31/372. *Befehlsblatt* Nr. 6 (64), 1937.

son inclémence pour pénétrer dans le cercle fermé des SS-TV et plus encore dans celui des gardiens étant au contact direct des détenus.

Si Dachau accueille de jeunes futurs gardiens, il est aussi le passage obligé des commandants de camps en devenir. Sur ce point, les travaux de K. Orth montrent qu'Eicke cherche des personnes d'une grande sévérité envers elles-mêmes et les autres, intransigeantes, ayant le sens du devoir et l'esprit de corps<sup>216</sup>. Une fois celles-ci repérées (soit dans les emplois qu'elles occupent déjà, soit lors de leur passage en formation pour devenir gardien de camp), elles suivent les enseignements dispensés à Dachau. Pour Karl Otto Koch, il ne s'agit *a priori* que d'une formalité, ses responsabilités antérieures l'ayant préparé à investir ces fonctions<sup>217</sup>. Le cas de Rudolf Höss est différent. En juin 1934, il débute sa formation en tant que recrue à Dachau pour devenir gardien de camp. Après six mois, son grade et son âge contribuent à ce qu'il soit choisi pour continuer sa formation, mais en occupant cette fois un poste à l'intérieur du camp, en tant que *Blockführer*. Le 1<sup>er</sup> août 1938, il quitte Dachau pour devenir adjudant à Sachsenhausen.

S'il est difficile de mesurer l'impact réel de cette formation, les propos tenus par Rudolph Höss laissent entrevoir la force de l'endoctrinement qu'il a subi. Des six mois qu'il passe à Dachau entre juin et décembre 1934, il retient que les prisonniers constituent « des ennemis de l'Etat »<sup>218</sup> à traiter avec une sévérité extrême en suivant le règlement. Selon lui, les principes ainsi inculqués à toutes les cohortes de recrues ont durablement marqué les SS-TV<sup>219</sup> :

Eicke voulait supprimer chez les SS tout sentiment de pitié à l'égard des internés. Ses discours, les ordres dans lesquels il insistait sur le caractère criminel et dangereux de l'activité des internés, ne pouvaient rester sans effet. Sans cesse endoctrinées par lui, les natures primitives et frustrées concevaient à l'égard des prisonniers une antipathie et une haine difficilement imaginable pour les gens du dehors<sup>220</sup>.

---

<sup>216</sup> Karin Orth, *Die Konzentrationslager –SS*, op. cit., p. 127.

<sup>217</sup> Né en 1897, ancien combattant de la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale entré dans la SS en 1931, Karl Otto Koch est intégré à la police auxiliaire de la SS en 1932 et passe à la *SS-Totenkopf* lorsque celle-ci y est rattachée. Il se distingue ensuite dans les fonctions qu'il occupe au sein des différents camps dans lesquels il est nommé avant d'être appelé à Dachau pour y faire un stage de 21 jours. Voir à ce titre : Benoît Cazenave, « L'exemplarité du commandant SS Karl Otto Koch », *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz*, n° 86, janvier-mars 2005, p. 18-19.

<sup>218</sup> Rudolf Höss, *Le commandant d'Auschwitz parle*, op. cit., p. 82.

<sup>219</sup> *Ibid.*, p. 97 : « Pour avoir entendu Eicke parler avec tant d'insistance et de conviction des « dangereux ennemis de l'Etat, tous nos SS avaient fini par partager son point de vue. »

<sup>220</sup> *Ibid.*, p. 98.

La diffusion du modèle de Dachau via les formations entraîne une homogénéité de traitements et de châtiments subis par les déportés dans les différents camps. Parmi eux figurent les exécutions capitales et notamment la pendaison. Mais d'autres sanctions deviennent aussi de véritables institutions dans les camps, notamment les coups de gummi et la pendaison par les bras. Appelée *Prügelstrafe* ou « *Auf den Arsch* »<sup>221</sup>, la bastonnade se réalise en public après accord du médecin<sup>222</sup>, le condamné étant accroché à une table spécifiquement conçue pour infliger la peine, le « *Bock* »<sup>223</sup> dans le langage du camp<sup>224</sup>. Les détenus doivent compter à haute voix les coups donnés par deux SS qui se relayent. Si leur nombre est la plupart du temps compris entre vingt et cinquante, dans certains cas il dépasse les cent, ce qui provoque dans la majorité des cas la mort des suppliciés. Carl Schrade décrit son propre calvaire à Esterwegen, vingt-cinq coups qui le conduisent au *Revier*<sup>225</sup>, mais aussi plus tard celui de trois de ses camarades condamnés à recevoir cent vingt coups<sup>226</sup>. Les gardiens SS savent en outre parfaitement travestir le règlement pour obtenir certaines faveurs. Ainsi, abattre une personne qui tente de « s'évader » est-il récompensé par plusieurs jours de permission. Ceci amène les jeunes gardes à utiliser différents stratagèmes: voler la casquette, la lancer et donner l'ordre au détenu d'aller la chercher, ou demander à l'un d'entre eux d'aller récupérer un outil sur le chantier en dehors du périmètre autorisé. Carl Schrade se souvient de ces scènes au cours desquelles un individu perdait la vie pour avoir docilement obéi à un ordre<sup>227</sup>.

La formation leur inculque un code de conduite vis-à-vis de la SS et vis-à-vis des *Untermenschen*, leur transmet un langage particulier (*Lagersprache*), des comportements réglés, une vision du monde précise (*Weltanschauung* nazie) et un univers culturel singulier. La proximité de leur cantonnement et la possibilité qu'ils ont d'y vivre en famille en quasi-autarcie renforcent encore les liens qui les unissent les uns aux autres, et par là-même leur identité culturelle. Le fait que l'accès aux postes à responsabilité s'effectue en interne et qu'il repose sur la capacité des hommes à faire la preuve de leurs compétences au regard du modèle érigé à Dachau amplifie encore le phénomène. Enfin, compte tenu de la fréquence des

---

<sup>221</sup> Littéralement « Sur le cul ».

<sup>222</sup> Cette procédure est notamment rappelée par Stanislav Zamecnik, *C'était ça, Dachau*, op. cit., p. 146

<sup>223</sup><sup>223</sup> Carl Schrade le décrit de la manière suivante : « *C'est un étrange appareil formé de planches dont les traverses supérieures sont incurvées de manière à épouser les formes du corps et réunies les unes aux autres par des lattes et des cordes permettant d'attacher solidement le prisonnier* » (Carl Schrade, *Le vétéran*. Op. cit., p. 89).

<sup>224</sup> Voir : Hans-Günter Richardi, *Schule der Gewalt*, op. cit., 130.

<sup>225</sup> Carl Schrade, *Le vétéran*, op. cit., p. 89.

<sup>226</sup> *Ibid.*, p. 53-54.

<sup>227</sup> *Ibid.*, p. 75-76.

mutations et de la prise en charge systématique des nouveaux camps par un commandant rompu au fonctionnement d'un KL, le modèle de Dachau se propage au rythme de l'extension du système concentrationnaire, ceci, au moins jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale. Rudolph Höss souligne dans son témoignage combien la méthode « Eicke » reste la référence des SS officiant à Auschwitz : « *La direction du camp s'était donné toutes les peines du monde pour maintenir à l'égard des prisonniers les traditions établies par Eicke. Je dirais plus : chacun essayait de se surpasser [...]*<sup>228</sup> ».

### 1.2.3 Une culture qui intègre les exercices corporels

Dans le système mis en place à Dachau, les pratiques corporelles tiennent une place spécifique. Pour les détenus, elles représentent l'une des sanctions les plus fréquentes et les plus craintes, prenant deux formes différentes : les exercices punitifs, et les stations debout prolongées. Cette réalité est exprimée en quelques mots par Hans-Günter Richardi. Outre les trois « B » à savoir *Baum* (pendaison à l'arbre), *Bock* (bastonnade sur chevalet) et *Bunker* (cachot), il précise effectivement que les SS terrorisent les détenus en utilisant trois autres moyens : le *Strafstehen* (punition debout), les *Strafexerzieren* (exercices punitifs) et le *Strafarbeit* (travail punitif)<sup>229</sup>.

Aux yeux des SS, la réalité semble plus complexe. Elle intègre à la fois une dimension réelle, celle correspondant aux sanctions, mais aussi des enjeux fantasmés et un écran de fumée servant la propagande. A côté de la fonction punitive, les exercices corporels sont en effet aussi infligés sous prétexte de formation, voire d'humanisation, de civilisation<sup>230</sup> des détenus, répondant en cela aux fonctions prophylactiques des camps mises en avant, non sans cynisme, par H. Himmler. L'internement est présenté par ce dernier comme un moyen d'inculquer par la contrainte un respect du national-socialisme et des bases d'hygiène minimales à des personnes présentées comme n'ayant aucune conscience de la propreté ou des soins corporels<sup>231</sup>. S'il ne cite pas expressément les activités corporelles, force est, toutefois, de constater son allusion aux méthodes militaires incluant les marches et le chant.

Diese Leute sind nun also im Konzentrationslager. Die Haupterziehung erfolgt durch Ordnung, peinliche Ordnung und Sauberkeit, peinliche Disziplin. Es ist ganz klar; daß der Mann, wenn ein Vorgesetzter erscheint, seine Mütze herunternimmt und stillsteht. Selbstverständlich besteht auch das Verbot, mit „Heil Hitler“ zu grüßen. Wenn die Leute

<sup>228</sup> Rudolf Hoess, *Le commandant d'Auschwitz parle*, op. cit., p. 140.

<sup>229</sup> Hans-Günter Richardi, *Schule der Gewalt*, op. cit., p. 142.

<sup>230</sup> Voir à ce propos : Joseph Billig, *L'hitlérisme et le système concentrationnaire*, op. cit., p. 228-229.

<sup>231</sup> TMI, vol. XXIX, p. 219, PS-1992 : Discours de Heinrich Himmler, "Wesen und Aufgabe der SS. Und der Polizei", janvier 1937, p. 219.

marschieren, so ist es klar, daß sie beim ersten Schritt mit Singen anzufangen haben. Es ist auch selbst-verständlich, daß keine nationalen Lieder gesungen werden, sondern nur Volks-und Wanderlieder. All diese Dinge müssen in absolut straffer, soldatischer Disziplin und Ordnung vor sich gehen<sup>232</sup>.

Initialement, dans les premiers mois d'existence de Dachau, cette escobarderie est poussée à son paroxysme en mettant en scène de véritables activités sportives.

### 1.2.3.1 Le sport : une vitrine de propagande masquant les exactions

« Wenn wir jung bleiben wollen, müssen wir Sport treiben »<sup>233</sup>. Selon H. Himmler, les activités sportives sont nécessaires à tous les âges de la vie, et ce, pour former un peuple sain, combatif et en pleine possession de ses moyens physiques<sup>234</sup>. Alors que Dachau n'a que quelques mois d'existence, la propagande visant à asseoir la légitimité des camps de concentration s'empare de cette thématique pour mettre en exergue les intentions louables du régime envers les individus internés. Qu'il s'agisse de la presse régionale ou de la presse nationale, plusieurs articles défendent ainsi les conditions de vie correctes qui sont réservées aux détenus et ne manquent pas d'appuyer leurs propos de photos ou de descriptions mettant en évidence la possibilité pour les détenus de s'adonner aux joies des exercices du corps.

Le *Müncher Illustrierte Presse* publie en juillet 1933 un article donnant le ton de cette campagne. Dans ce dernier, *a priori* inspiré par Himmler<sup>235</sup>, l'auteur évoque dans son introduction les solutions, toutes plus barbares les unes que les autres, utilisées par les régimes pour asseoir une révolution : la guillotine en France en 1789, l'assassinat de masse chez les Russes. Le camp de concentration, moyen retenu pour la révolution national-socialiste, est présenté, en comparaison, comme bien plus humain. Plutôt que de massacrer les opposants, le III<sup>e</sup> Reich se propose en effet de gérer ses opposants en les rééduquant par le travail et la discipline, d'où le nom associé au KL de Dachau : « *Erziehungslager* », littéralement « camp de rééducation ». Les internés bénéficient, toujours selon ce journal, d'un régime de détention des plus doux et peuvent utiliser leur temps libre dans le camp pour fortifier leur corps :

---

<sup>232</sup> *Ibid.*, p. 221. (Ces personnes sont donc dans un camp de concentration. L'éducation s'effectue principalement par l'ordre, un ordre rigoureux, de la propreté, de la discipline dans le détail. Il est évident que l'homme ôte son bonnet, se met au garde-à-vous dès qu'un supérieur hiérarchique se présente. Bien évidemment, il lui est interdit de saluer par un « Heil Hitler ». Lors de la marche à pied, il va de soi que les gens commencent à chanter dès le premier pas. Il paraît évident que les gens ne chantent pas de chants nationaux, mais uniquement des chants populaires ou de randonnée. Tout ceci doit être effectué avec une rigueur militaire et de façon très ordonnée).

<sup>233</sup> *Ibid.*, p. 214 (Si l'on veut rester jeune, il faut faire du sport).

<sup>234</sup> TMI, vol. XXIX, p. 219, PS-1992 : Discours de Heinrich Himmler, "Wesen und Aufgabe der SS. Und der Polizei", janvier 1937, p. 214-216.

<sup>235</sup> Stanislav Zamecnik, *C'était ça, Dachau*, op. cit., p. 98.

Menschen, die arbeiten müssen, die aber freie Zeit genug haben, sich dem Spiel und Sport hinzugeben [...]. Über Mittagspause und Abendstunden kann im Erziehungslager nach Luft und liebe verfügen. Der Ringkampf, bei dem zuschauende Kameraden den Schiedsrichter stellen, ist im Lager ein beliebter Erholungssport<sup>236</sup>.

De telles affirmations sont appuyées par des clichés censés avoir été pris au camp durant les heures de loisir des détenus. L'un d'entre eux met en scène un individu lançant le poids, un autre deux prisonniers s'adonnant à la lutte derrière les baraques. Cependant, l'étude rapide de la photo permet de douter de sa véracité, des différences de couleur apparaissant entre les lutteurs et les détenus, de plus, la taille des personnages, les perspectives comme la texture de la photo amènent davantage à penser qu'il s'agit d'un montage

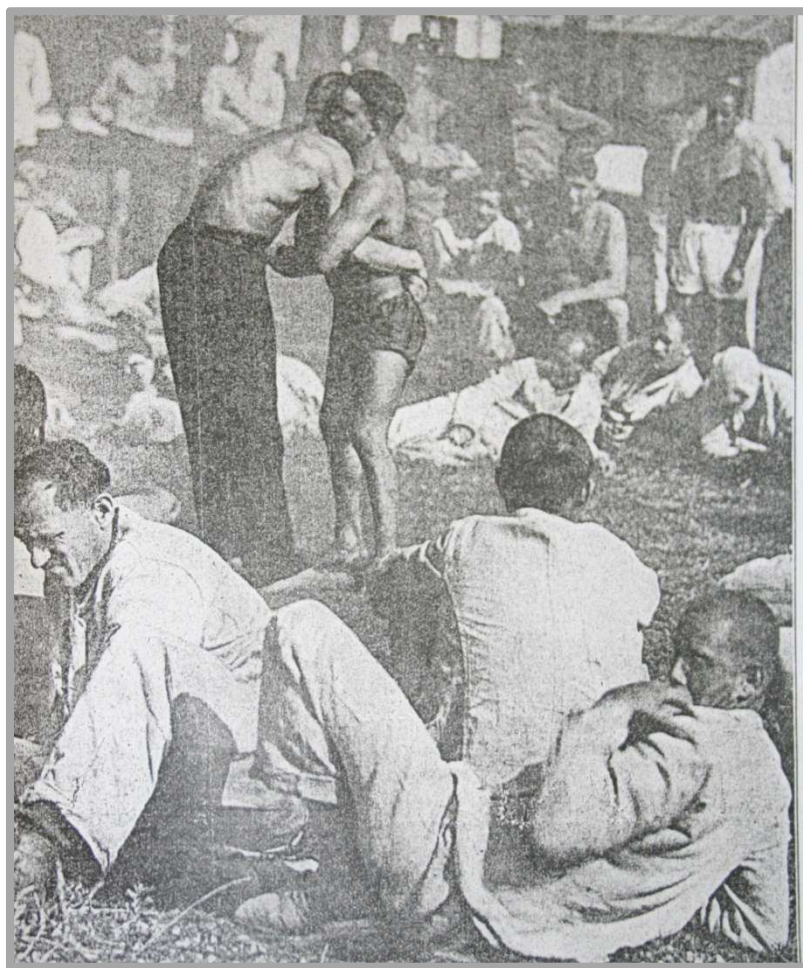


Figure 1 : Pratique de la lutte à Dachau. *Münchener Illustrierte Presse*, 16 juillet 1933<sup>237</sup>

<sup>236</sup> GDa. Archive A 2872. Cote : 3848. „Die Wahrheit über Dachau“ *Münchener Illustrierte Presse*, 16.07.1933. (Les hommes qui doivent travailler, mais qui ont assez de temps libre pour s'adonner au jeu ou au sport [...]. Tout un chacun peut disposer de sa pause de midi et des heures en soirée comme bon lui semble. La lutte, pour laquelle les camarades spectateurs choisissent parmi eux un arbitre, est un sport de détente très apprécié dans le camp)

<sup>237</sup> GDa. Archive A 2872. Cote : 3848. „Die Wahrheit über Dachau“ *Münchener Illustrierte Presse*, 16.07.1933, p. 854.

En dehors des exercices de combat et d'athlétisme, le journal insiste sur les effets bénéfiques de la baignade et des bains de soleil. De nouveau, l'attention portée par le régime aux détenus est soulignée : au camp de Dachau, un bassin extérieur nommé « Lido » est construit par les prisonniers, leur permettant de goûter aux joies de l'eau ainsi qu'à ses bienfaits. Une première photo, très « parlante » selon le journal montre des détenus construisant le bassin, une seconde des hommes plongeant dans l'eau, et une troisième un groupe de prisonniers se reposant au soleil. Au-delà de l'évidente propagande menée, le choix des activités sportives présentées dans le journal mérite quelques commentaires : que le combat, l'athlétisme et la baignade aient été retenus ne relève pas du hasard et renvoie aux grandes classes d'activités sportives éducatives mises en avant par le régime.

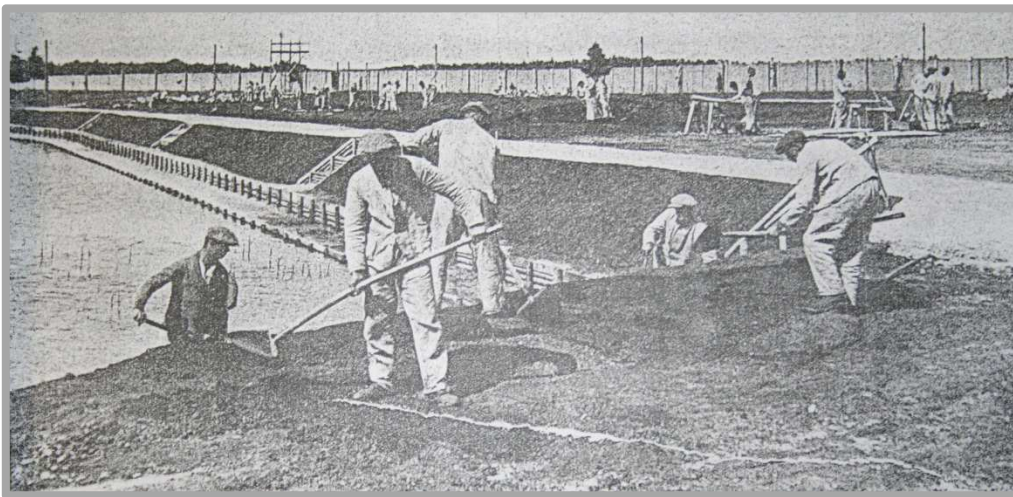


Figure 2 : la construction du bassin de natation à Dachau. *Münchener Illustrierte Presse*, 16 juillet 1933<sup>238</sup>

Le *Münchener Illustrierte Presse* n'est pas la seule publication vantant les mérites du camp. Des articles identiques se retrouvent dans la presse régionale, qu'il s'agisse d'*Amper-Bode* ou du *Bayerischer Heimgarten*. Outre les soins d'hygiène, les bonnes conditions de travail et la nourriture abondante et saine, les publications insistent toutes sur la possibilité offerte aux détenus de profiter de temps libres et de pratiquer des activités sportives : *Amper-Bode* publie par exemple un article le 7 septembre 1933 intitulé „Schusshaftgefangene beim Torfstechen“<sup>239</sup> dans lequel les loisirs accordés aux détenus sont plébiscités. Quinze jours plus tard, le même journal revient sur la bonne santé des détenus<sup>240</sup>. En janvier, il insiste sur les conditions idéales d'hygiène et de soin<sup>241</sup>. En février, les mêmes thématiques sont reprises :

<sup>238</sup> GDa. Archive A 2872. Cote : 3848. „Die Wahrheit über Dachau“ *Münchener Illustrierte Presse*, 16.07.1933, p. 855.

<sup>239</sup> GDa. Archive A 2865. . „Schusshaftgefangene beim Torfstechen“, *Amper-Bode* n° 211, 07.09. 1933

<sup>240</sup> GDa. Archive A 2865. Cote 15338. „Eindrücke vom Dachauer KZ“, *Amper-Bode* n° 2011, 24.09.1933.

<sup>241</sup> GDa. Archive A 2865. Cote 15347. *Amper-Bode* n° 9, 11.01.1934.



santé, conditions de vie, activités de loisir et sports sont mis en avant. L'existence du bassin de natation est à l'occasion rappelée<sup>242</sup>. En juin 1933, *Bayerischer Heimgarten* publie, quant à lui, un article très étoffé et agrémenté de photographies, intitulé : „*Ein Gang durch das KZ Dachau*“. L'existence des activités sportives est, une fois de plus, notifiée, comme les bonnes conditions de logement, d'accès aux soins ou d'alimentation. Le journaliste insiste non seulement sur la pratique du sport, mais aussi sur celle d'exercices éducatifs et publie une photographie prouvant leur existence. Sur celle-ci, il est possible de voir des détenus disposés en rang et en colonne qui marchent au pas.

En décembre 1936, l'*Illustrierter Beobachter*<sup>243</sup> propose un reportage-photo censé, de nouveau, illustrer la vie des détenus du camp. Le message a quelque peu évolué, mais les moyens de propagande restent les mêmes. L'article met en avant deux classes de détenus : ceux qui peuvent espérer un amendement après un séjour « profitable » dans le camp, et ceux, criminels pathologiques et individus inexorablement asociaux qui ne peuvent être réintégrés dans la communauté du peuple. Le photoreportage, en mettant en scène plusieurs clichés de visages de détenus peu avenants, insiste sur leur différence et leur dangerosité. Parallèlement, leurs conditions de vie sont, une fois encore, vantées et illustrées par des photos. Parmi elles, figure une vue du camp portant la légende « *Freistunde im Lager* » sur laquelle il est possible d'apercevoir les baraques, les allées parfaitement propres et le bassin de baignade. Une autre met en scène une séance de gymnastique hygiénique à laquelle participe un groupe de détenus.

---

<sup>242</sup> GDa. Archive A 2865. Cote 15350. „*Wie sieht es In Dachau aus*“, *Amper-Bode* n° 15.02.1934.

<sup>243</sup> GDa. Archive A 2870. Cote 36488. *Illustrierter Beobachter*, 3.12.1936 et GDa. Archive A 2870. Cote 34008. „*Aus dem KZ Dachau. Ein Gang durchs KZ Dachau*“, *Illustrierter Beobachter*, 3.12.1936.

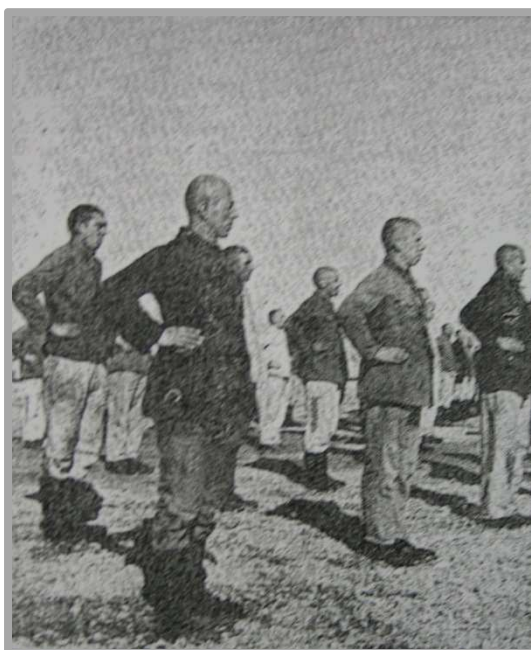


Figure 3: Détenus pris en photo lors d'une séance d'éducation physique à Dachau. *Illustrierter Beobachter*, 1936<sup>244</sup>.

Les trois premières années d'existence de Dachau sont accompagnées par des campagnes de propagande justifiant l'existence des structures concentrationnaires. Alors que le profil criminel des détenus est mis en avant, les médias insistent sur la mission d'éducation poursuivie et les bons traitements réservés à cette « lie » de l'humanité. Dans ce cadre, les sports possèdent une place argumentative de choix que les photos mettent en exergue. Ils servent à prouver aux yeux de la population allemande, comme à celle des pays voisins, la bienveillance des nazis à l'égard de leurs ennemis. Mais ils sont aussi présentés comme des moyens au service de la mission formative des camps. Véritables écran de fumée masquant la réalité du quotidien des détenus, les journaux offrent ainsi un tableau éminemment positif du programme poursuivi par les nazis, mais totalement éloigné des souffrances que les internés endurent dès leur arrivée.

### 1.2.3.2 *Les exercices punitifs*

Les exercices punitifs constituent une facette incontournable de l'arsenal répressif, car avec les coups, ils sont la punition la plus fréquemment infligée pour quelque motif que ce soit. Leur existence permet de faire régner la terreur tout en nourrissant certains argumentaires eugéniques à l'assise plus que douteuse.

---

<sup>244</sup> GDa. Archive A 2870. Cote 34008. „Aus dem KZ Dachau. Ein Gang durchs KZ Dachau“, *Illustrierter Beobachter*, 3.12.1936.

Le règlement disciplinaire du 1<sup>er</sup> octobre 1933 stipule ainsi dans son 19<sup>ème</sup> et dernier paragraphe que pour des infractions d'une moindre gravité, ou en complément d'autres sanctions, il est possible d'utiliser toute une gamme de brimades.

Als Nebenstrafen kommen in Betracht: Strafexerzieren, Prügelstrafe, Postsperr, Kostenzug, hartes Lager Pfahlbinden, Verweis und Verwarnungen. Sämtliche Strafen werden amtlich vermerkt<sup>245</sup>.

Les archives du musée de Dachau détiennent par ailleurs un document daté de 1947 qui offre une traduction littérale en français de l'original.

Viennent en considération les peines complémentaires suivantes : les exercices disciplinaires, les bastonnades, interdiction de correspondance, introduction dans la compagnie du Piquet, la couchette dure, le pilori, la réprimande, et les avertissements<sup>246</sup>

Indéniablement, T. Eicke prévoit très tôt que les exercices physiques soient utilisés par les gardiens comme punitions. Le règlement promulgué à Esterwegen en août 1934 atteste que, très rapidement, ce type de sanction s'étend aux autres centres concentrationnaires.

Les punitions secondaires sont : l'exercice forcé, la bastonnade, la suspension de courrier, la diminution de ration, la suppression de la paille, l'accrochement au poteau, la réprimande et l'avertissement<sup>247</sup>.

La qualification de ce registre de brimades en tant que « sport » apparaît elle aussi dès les premiers mois d'existence des camps de concentration, témoin d'une sorte de confusion perverse entre une pratique sociale entourée de connotations à la fois hygiéniques et hédoniques et d'une pratique de torture. S'appuyant sur un courrier rédigé par le commandant du camp d'Oranienburg en 1934, Olga Wormser-Migot expose l'emploi du temps quotidien des détenus, dans lequel il est programmé, entre autres, chaque jour 1 h 30 de « sport ». Le même courrier insiste sur l'œuvre de régénération accomplie dans le camp<sup>248</sup>.

Les injonctions de T. Eicke ne sont pas restées lettre morte, loin de là. Les exercices physiques punitifs sont utilisés systématiquement pour punir des détenus, soit collectivement,

---

<sup>245</sup> AGDa, n° 3213, TMI, vol. XXVI. PS-778. „Disziplinar u. Strafordnung für das Gefangenenlager“, p. 295.

*(Possibles sanctions secondaires: exercices physiques punitifs, coups, interdiction de courrier, privation de nourriture, dormir sur le dur, être ligoté à un poteau, blâme et avertissement. Toute punition est notée par écrit).*

<sup>246</sup> AGDa, n° 231, traduction datée du 2 juillet 1947.

<sup>247</sup> Reimund Schnabel, *Le dossier des SS, Les pièces du dossier, op. cit.*, p. 107.

<sup>248</sup> Olga Wormser-Migot, *Le système concentrationnaire, op. cit.*, p. 82-83. L'auteure se réfère à : archives de Postdam. Dossier 630. Berlin n° 5972. Courrier adressé par le Konzentrationslager Oranienburg au président du Gouvernement z. Hd. Henn. Reg. Insp. Ziegenhagen.

soit individuellement, et ce, pour des raisons aussi variées qu'un mégot ramassé au sol, un alignement imparfait lors de l'appel, un plancher mal nettoyé<sup>249</sup> ou encore un lit mal fait<sup>250</sup>.

Pour un délit collectif, le groupe tout entier était habituellement soumis à des exercices de « gymnastique » punitive. Si, par exemple, lors de fouilles à corps, quelqu'un rejetait un objet illicite pour s'en débarrasser, le SS arrachait l'aveu par la force en faisant faire à tout le groupe, et jusqu'à l'épuisement, des genuflexions tout en n'épargnant pas les coups de pieds. Si cela n'aboutissait pas, il notait tous les matricules<sup>251</sup>.

De ces énumérations, il est simplement possible de conclure que la punition sous forme d'exercices corporels est imposée de manière totalement arbitraire pour des raisons parfois totalement fantaisistes, ce qui laisse aux SS la possibilité de contraindre les détenus à de telles séances aussi fréquemment qu'ils le souhaitent.

Les survivants insistent sur les souffrances que de tels traitements occasionnent. Les séances punitives s'effectuent à l'extérieur et au commandement. Elles reposent prioritairement sur des déplacements de différentes natures (courir, marcher, marcher à quatre pattes, marcher accroupi mains sur la nuque) auxquels sont associés différents ordres (se mettre allongé, se relever, sauter, faire demi-tour). Les détenus doivent obligatoirement suivre la cadence imposée et exécutent tous les mêmes mouvements de façon synchronisée. Aucune différenciation n'est faite par rapport à l'âge ou à l'état de santé des détenus. La durée n'est pas spécifiée et peut s'échelonner d'une demi-heure à plusieurs heures. Stanislav Zamecnik précise que, généralement, les séances prennent se déroulent le soir après l'appel et durent « *une demi-heure, voire une heure* ». Si les SS sont souvent à l'origine de ces châtiments, il n'est pas rare non plus que les détenus à responsabilité en soient à l'origine. A Dachau, le doyen du camp les appréciait tout particulièrement.

Le doyen du camp Kapp faisait fréquemment faire des exercices de gymnastique punitive après l'appel du soir à l'effectif de quelques *Blocks*. Il fallait courir, sauter en position accroupie et accomplir d'autres exercices épuisants. Kapp infligeait ses sanctions pour un alignement imparfait à l'appel ou pour ne pas avoir chanté assez suffisamment fort sur le chemin de l'appel, etc. Les détenus plus âgés ou physiquement ruinés s'effondraient souvent lors de ces exercices<sup>252</sup>.

Tous les détenus sont confrontés à ces sévices, mais certains d'entre eux, notamment les Juifs, y sont davantage exposés. Les rescapés de Dachau font état des traitements inhumains

---

<sup>249</sup> Stanislav Zamecnik, *C'était ça, Dachau*, op. cit., p. 156.

<sup>250</sup> Falk Pingel, *Häftlinge unter SS-Herrschaft. Widerstand, Selbstbehauptung und Vernichtung im Konzentrationslager*, op. cit., p. 48 : „Die SS kontrollierte den Bettenbau sehr genau und nahm unvoschriřtesmässig gerichtete Betten zum Anlass, um über den gesamten Block Strafen wie z.B. „Sportübungen oder Exerzieren zu verhängen“.

<sup>251</sup> Stanislav Zamecnik, *C'était ça, Dachau*, op. cit., p. 144-145.

<sup>252</sup> Stanislav Zamecnik, *C'était ça, Dachau*, op. cit., p. 138.

dont les israélites sont l'objet : « *La vie à Dachau était dure. Mais ce que les Juifs y endurèrent dépasse tout ce qu'un être humain normal peut imaginer*<sup>253</sup>. » Aux coups et aux privations, les SS associent fréquemment les exercices physiques. A la fin du mois d'octobre 1933, et alors que le règlement du camp n'est en vigueur que depuis quelques jours, T. Eicke leur impose une séance de gymnastique interminable sous prétexte que ces derniers ont tenté de faire passer un message clandestin à l'extérieur<sup>254</sup>. Aux classiques déplacements, il associe une multitude d'autres exercices les confrontant à un vrai parcours du combattant.

Sprung auf, marsch, marsch, hier über die Holzwand, rollen, singen, so ging es durch Sand und Dreck, über Dornengestrüpp, über Holzbacken, gefällte Bäume, Erdlöcher, Sprungbretter, stundenlang! Die Jüngeren kamen noch verhältnismäßig gut mit, die älteren, Kranken und Schwachen aber brachen zusammen, wälzten sich am Boden, mussten aber; angetrieben durch die Fußtritt und Stöße der SS, weitermachen, es war die Hölle wieder einmal los!<sup>255</sup>

H. Burkhard se remémore la même séance et emploie des mots analogues pour la décrire :

Wir waren auf dem SS Exerzierplatz angelangt; ein Strafexerzieren, und zwar ohne Unterschied des Alter, begann, dass uns Sehen und Hören verging. Hinlegen, Aufstehen, Laufen, Marsch, Marsch, Hinfallen, Kriechen, Wälzen, Nein, nicht hier, du Saujude, durch diese Wasserlache hier, so ist's recht, so wollen wir das haben<sup>256</sup>.

Après la *Nuit de Cristal*, les exactions se multiplient. Privés de nourriture, les Juifs dépensent leurs dernières forces dans les exercices corporels.

Le ravitaillement fut interrompu et les détenus juifs affamés étaient toute la journée livrés à l'arbitraire des SS sur la place d'appel où ils devaient, soit, rester sans bouger, soit, faire des exercices de « gymnastique » punitive. La nuit, ils étaient entassés dans les baraquements non aménagés<sup>257</sup>.

---

<sup>253</sup> *Ibid.*, p. 110.

<sup>254</sup> Cet évènement a lieu les 17 et 18 octobre. T. Eicke prétend que les Juifs ont placé dans une boîte un message narrant les horreurs dont ils seraient victimes dans les camps. Stanislav Zamecnik, *C'était ça Dachau*, op. cit., p. 45.

<sup>255</sup> Hugo Burkhard, *Tanz mal Jude, Von Dachau bis Shanghai: meine Erlebnis in den KZ Dachau Buchenwald Getto Shangäi*, op. cit., p. 45. (Sauter, marcher, marcher, gravir une palissade, se rouler à terre, chanter, il fallait passer par la terre et la saleté, dans les ronces, enjambrer des poutres, des arbres abattus, sauter par-dessus des fossés et des planches, pendant des heures et des heures. Les jeunes y réussissaient relativement bien, mais les plus anciens, les malades et les faibles s'écroulaient, tombaient à terre. Ils devaient alors continuer, sous les coups de pieds et les bousculades des SS. C'était, une fois de plus, l'enfer).

<sup>256</sup> Hugo Burkhard, *Tanz mal Jude, Von Dachau bis Shanghai: meine Erlebnis in den KZ Dachau Buchenwald Getto Shangäi*, Nürnberg, 1966, p. 45. « *Commença, et ceci sans distinction d'âge, une séance de gymnastique punitive à en perdre la vue et l'ouïe. Se coucher, se relever, courir, marcher, marcher, se laisser tomber, ramper, rouler- non pas ici, toi le cochon de juif, dans cette flaque d'eau, là, oui, c'est bien, comme ça (...)* ».

<sup>257</sup> Stanislav Zamecnik, *C'était ça, Dachau*, op. cit., p. 113.

La durée, le rythme imposé et le type d'exercices constituent les variables permettant aux SS de faire de quelques exercices locomoteurs une véritable séance de torture.

En dehors des séances spécifiquement présentées par les nazis comme punitives, ces derniers utilisent exactement les mêmes exercices mais en les auréolant cette fois de vertus formatives : les exercices corporels servent ainsi à « occuper » les « non-affectés »<sup>258</sup> durant la semaine ou l'ensemble du camp le dimanche. Pour les détenus, les conséquences sont analogues : elles provoquent une fatigue exacerbée et des douleurs multiples.

[...] mais la plupart du temps, ils<sup>259</sup> étaient au garde-à-vous sur la place d'appel ou faisaient « de l'exercice » sous le commandement d'un des chefs de *Block*. Ils couraient au « pas de course » (*Laufschritt*) dans leurs sabots de bois, devaient se coucher, se rouler par terre aux commandements *Hinlegen ! Rollen !*, s'accroupir et marcher à croupetons et exécuter d'autres exercices éreintants jusqu'à l'épuisement complet des forces<sup>260</sup>.

Les exercices corporels punitifs constituent une véritable institution à Dachau. Ils accompagnent la vie tourmentée du détenu : la nuit, lorsqu'un SS décide de faire une séance spéciale de reptation pour se rendre jusqu'aux douches<sup>261</sup>, pour aller au travail, en revenir, le soir après l'appel, le dimanche durant les heures libres. Ils se retrouvent aussi dans les témoignages de détenus des autres camps gérés par l'IKL. L'ouvrage de Carl Schrade est sur ce point édifiant : non seulement il fait état des mêmes séances collectives que celles repérées à Dachau, mais encore il prouve que ce registre de punitions était des plus usités dans les camps par lesquels il passe. A son arrivée à Esterwegen, il se souvient de la façon dont le personnel SS les accueille : « *C'est en sautant sur une jambe, à quatre pattes, en rampant ou en nous roulant comme des tonneaux que le trajet s'accomplit*<sup>262</sup>. » Les exemples abondent. Le supplice d'un jeune détenu encadré par trois SS est décrit avec précision : « *A terre. Debout. Couché. Hop. Debout. Roule-toi par terre. Debout. A plat ventre. Rampe. A gauche. A droite. A quatre pattes. Marche en crabe*<sup>263</sup>. » Trois pages plus loin, l'auteur évoque le traitement des hommes affectés au « *Kommando du charriot à purin* » qui, quand ils ne travaillaient pas « *étaient soumis à divers exercices de gymnastique : sauter, rouler, virevolter, tourner en rond comme des toupies, les bras étendus [...]*<sup>264</sup>. » Il évoque aussi une séance infligée un dimanche aux huit cents détenus du camp.

---

<sup>258</sup> Il s'agit des détenus qui ne sont pas partis le matin dans un *Kommando* de travail.

<sup>259</sup> Il s'agit des « non-affectés ».

<sup>260</sup> Stanislav Zamecnik, *C'était ça, Dachau*, op. cit., p. 157.

<sup>261</sup> *Ibid.*, pp. 70-71.

<sup>262</sup> Carl Schrade, *Le vétéran. Onze ans dans les camps de concentration*, op. cit., p. 62.

<sup>263</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>264</sup> *Ibid.*, p. 77.

[...] en quelques mots, il nous avertit qu'il va nous faire faire de l'exercice, une nouvelle gymnastique rythmée selon ses coups de sifflet : nous devons nous coucher à plat ventre, sauter les bras tendus en avant, puis courir à quatre pattes comme des lapins, enfin nous coucher et nous rouler sur place, tantôt à gauche, tantôt à droite [...]. La torture dure une heure : Terrey mécontent, ne trouvant pas la cadence de nos mouvements assez rapide, nous dépêche deux « aides » qui accélèrent la manœuvre à coups de pied et de trique...<sup>265</sup>

Avec le temps, de telles exactions ne disparaissent pas, au contraire. Que ce soit à Dachau ou dans d'autres camps de concentration, il est possible de repérer des pratiques analogues au début du second conflit mondial. A en croire Stanislav Zamecnik, les sauts, courses, flexions restent une des sanctions les plus communément infligées à Dachau<sup>266</sup>. E. Kupfer-Koberwitz précise dans son témoignage qu'à son arrivée dans ce même camp et alors qu'il ne parvient pas encore à chanter correctement les airs imposés par les SS, les autres détenus le conjurent de faire un effort, faute de quoi tout le *Block* risque de faire des exercices punitifs<sup>267</sup>. Quelques pages plus loin, il relate le sort particulièrement difficile réservé aux personnes qui ne sont pas affectées en *Kommando* et qui sont obligées de faire du « sport », nom dont il souligne par ailleurs la perversité : courses, sauts, genuflexions, sautilllements en cadence, tels sont les exercices auxquels ils doivent faire face<sup>268</sup>. A Auschwitz, dont les fondations sont posées au printemps 1940, les exercices corporels font immédiatement partie de la vie quotidienne des détenus. Wieslaw Kielar en témoigne. Arrivé parmi les premiers le 14 juin 1940, il décrit les séances de « sport »<sup>269</sup> qu'il subit immédiatement.

La « pipe » ôte son brûle-gueule de sa bouche. On voit luire une rangée de dents blanches entre les lèvres épaisses. D'une voix calme, presque douce, il ordonne : « couchés ». Lentement, et pas tous ensemble, nous nous rallongeons. Les derniers ne sont pas encore allongés qu'un nouvel ordre retentit, plus énergique : « debout ! ». Il y a de nouveau un retardataire, mais la « pipe » ne semble pas le remarquer. Tranquillement, il vide la cendre en tapant rythmiquement sa pipe contre la porte. Soudain, il hurle : « couchés ! ». Nous nous laissons tomber au sol. « Debout ! Couchés ! Debout ! Couchés !... » Cela n'en finit pas. La chemise colle au corps, la sueur dans les yeux. « Couchés ! Debout ! » Nous étouffons. Depuis longtemps, il ne reste plus de paille par terre ; les débris et de la poussière volent partout, s'introduisent dans les yeux, le nez, le cou. Le *kapo* et la « pipe » sont cachés par le nuage de poussière, on n'entend plus que la voix du SS ordonnant inlassablement : « debout ! couchés ! debout ! couchés ! » Quand cela va-t-il finir ? Les jambes sont en coton, le corps devient de plomb. On n'y voit plus rien. Et bientôt, on n'entend plus rien. Ils sont partis<sup>270</sup>.

---

<sup>265</sup> *Ibid.*, p. 78-79.

<sup>266</sup> Stanislav Zamecnik, *C'était ça, Dachau*, op. cit., p. 156.

<sup>267</sup> Edgar Kupfer Koperwitz, *Die Mächtigen und Hilflosen. Ein Häftling in Dachau (Band 1 : Wie es begann)*, Friedrich Vorwerk Verlag, Stuttgart, 1957, p. 77.

<sup>268</sup> *Ibid.*, p. 100-101.

<sup>269</sup> « On se remit donc à faire du sport à un rythme effréné » *Ibid.*, p. 28.

<sup>270</sup> Wieslaw Kielar, *Anus Mundi, cinq ans à Auschwitz*, Paris, Editions Robert Lafond, 1980, p. 26.

Selon les recherches menées par les historiens du Musée d'Auschwitz, « *la pipe* » est le surnom donné au *SS-Oberscharführer* Ludwig Plagge. Dans le camp, il est considéré comme « *le spécialiste dans l'invention de ce genre d'exercices*<sup>271</sup> ». Feliks Mylyk<sup>272</sup> arrive lui aussi à Auschwitz en juin 1940. Au procès d'Auschwitz, il livre à la cour des souvenirs analogues à ceux de Kielar : le *Sportmachen* occupe la majeure partie de la journée et constitue une vraie torture<sup>273</sup>. Dans les faits, il est indéniable que les gardiens SS appliquent, voire peaufinent, les méthodes créées à Dachau. Les propos de Rudolph Höss méritent d'être à ce titre évoqués<sup>274</sup> :

J'avais beau leur indiquer que les conceptions d'Eicke étaient dépassées depuis longtemps, devenues inapplicables à partir du moment où les camps de concentration étaient appelés à de nouvelles tâches : ils se refusaient simplement à me croire. La méthode « Eicke » convenait mieux à leurs cerveaux obtus, il n'y avait aucun moyen de leur faire oublier ses enseignements<sup>275</sup>.

Les sévices que Wieslaw Kielar nomme « sport » se reproduisent chaque jour, infligés certes par les SS, mais aussi par les *Kapos* formés aux méthodes de leurs maîtres :

Notre programme était très varié ; les SS et nos *Kapos* y veillaient. Ils rivalisaient d'ingéniosité pour inventer de nouvelles tortures, en apparence anodines. Toute la journée, nous faisons du « sport » : sauter, se rouler par terre, danser, faire des flexions... Pour sauter à cloche-pied, par exemple, il fallait traverser toute l'esplanade et retour, des dizaines de mètres. Si l'on se roulait par terre, c'était aux endroits où la poussière était la plus épaisse. Danser pour se détendre et donner un peu de gaieté, puis faire des flexions en trois temps, se redresser entièrement, plier de nouveau les genoux... Les jambes vacillaient comme du flan. Le crâne rasé sur lequel tapait le soleil devenait lourd comme du plan<sup>276</sup>.

Alors que très rapidement, les détenus sont mis au travail dans le camp et échappent ainsi aux séances de sport, les punis, eux, sont chaque jour confiés à un *Kapo* spécialiste de ce registre de séances. Wieslaw Kielar relate les effroyables journées que lui fait vivre un certain « Léo » et l'acharnement dont il fait preuve vis-à-vis des détenus les plus faibles physiquement.

Après quelques journées de « sport », j'étais si affaibli que je ne pouvais plus suivre le rythme. Léo n'aimait pas les faibles [...]. Il me prenait souvent à part pour me faire faire des exercices supplémentaires pendant que les autres avaient le droit de se reposer. Quand

---

<sup>271</sup> Collectif, *Auschwitz, camp hitlérien d'extermination*, Varsovie, Editions Interpress, 1978, p. 108.

<sup>272</sup> Feliks Mylyk est déporté à Auschwitz le 14 juin 1944 et y est maintenu jusqu'en octobre 1944. Il porte au camp *Häftlingsnummer* (numéro matricule du détenu) 92. Der 1. Frankfurter Auschwitz-Prozeß (DVD, op. cit.). Personenregister: . S. 45304 (vgl. APP001097, S. 1).

<sup>273</sup> „In der ersten Zeit des Lageraufenthaltes wurde uns die Zeit mit sogenanntem Sportmachen vertrieben“. Der 1. Frankfurter Auschwitz-Prozeß (DVD, op. cit.). Das Verfahren: 84. Verhandlungstag. Témoignage de Feliks Mylyk, daté du 31.08.1964, S. 16733. (vgl. Blatt Boger-155, S. 96).

<sup>274</sup> Et ce, même si l'on peut douter de son propre avis sur la question.

<sup>275</sup> Rudolph Höss, *Le commandant d'Auschwitz parle*, op. cit., p. 140-141.

<sup>276</sup> *Ibid.*, p. 27.



je m'écroulais d'épuisement, il me traînait jusqu'au puits et me faisait revenir à moi avec de l'eau froide et quelques coups bien sentis. Après ce traitement, j'étais capable de reprendre les exercices pendant un court moment, après quoi tout le cycle se répétait<sup>277</sup>.

Eugen Kogon mentionne lui aussi l'existence durant les années de guerre des exercices corporels punitifs à Buchenwald. Il insiste par ailleurs sur la duperie utilisée par les SS, présentant cette pratique sous un angle hygiénique, et accuse l'un des chefs du camp, le SS Plaul d'avoir tout particulièrement œuvré pour imposer aux détenus le « sport matinal ».

Une demi-heure avant l'heure normale du réveil, tous les prisonniers devaient sortir de leur *Block* et faire vingt à trente minutes de gymnastique, menée à un rythme d'enfer, et qui comportaient, entre autres d'interminables exercices d'assouplissement dans la neige et la boue<sup>278</sup>.

Les similitudes avec les exercices imposés aux prisonniers de Dachau sont frappantes, tout comme d'ailleurs le nom que leur attribuent les SS. Indéniablement, le modèle répressif de Dachau se propage non seulement géographiquement, mais encore s'inscrit dans la durée. Les détenus à responsabilité n'hésitent pas à imiter ces mêmes méthodes.

### *1.2.3.3 Les stations debout prolongées*

A côté des exercices physiques, les stations debout prolongées constituent la seconde forme de sollicitation physique systématiquement infligée aux détenus. La photo choisie par le journal *Illustrierter Beobachter* pour illustrer son numéro spécial consacré à Dachau est, à ce propos, révélatrice : il est possible d'y observer des prisonniers debout alignés en rang et surveillés par des SS en armes.

---

<sup>277</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>278</sup> Eugen Kogon, *L'Etat SS, op. cit.*, p. 81.

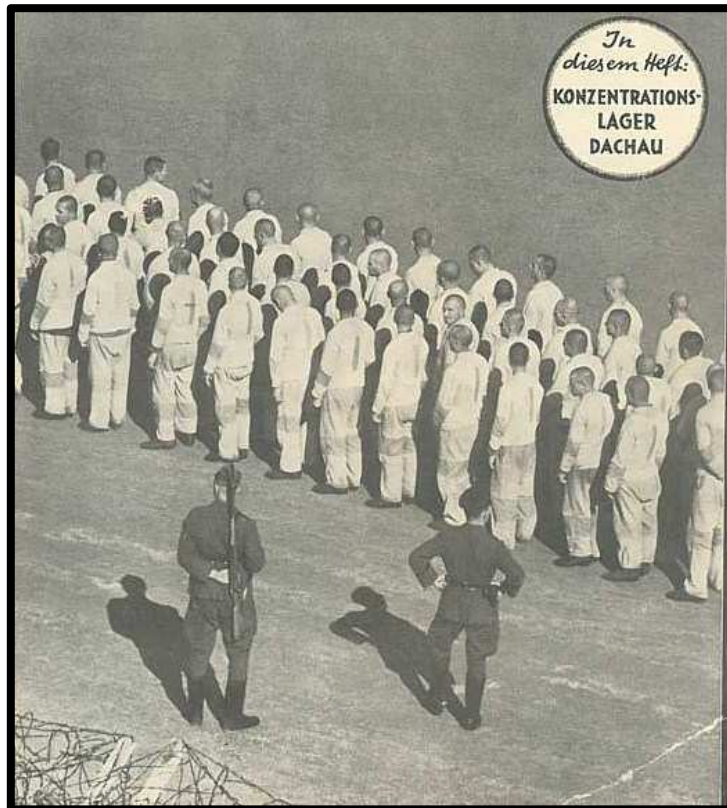


Figure 4 : Détenus en rang à Dachau. Photo de l'*Illustrierte Beobachter*, décembre 1936.<sup>279</sup>

Dans le livre édité par le musée de Dachau, figure une autre photo tout aussi parlante prise au camp avant la Seconde Guerre mondiale. Alignés à la perfection sur la grande place du camp, les prisonniers en tenue rayée sont immobiles, les bras le long du corps, le corps droit, la tête redressée. L'espace entre chaque rang est suffisamment important pour permettre aux gardes SS de circuler<sup>280</sup>. Le même ouvrage reproduit un dessin esquissé par l'ancien détenu allemand Karl Freund incarcéré entre 1938 et 1939. Il représente des détenus, des sortes d'ombres humaines, immobiles sur la place d'appel face à la porte d'entrée du camp. L'ordre est impeccable : les détenus sont rassemblés par groupes comprenant des dizaines de rangées de dix hommes. La lune, la lumière du projecteur et la couleur du dessin indiquent que la scène se déroule en pleine nuit<sup>281</sup>.

Au-delà de ces sources iconographiques, il est nécessaire de circonscrire la fonction assignée à ces heures d'immobilité. Stanislav Zamecnik revient dans son étude sur l'existence de ces appels et précise qu'ils ont lieu dès 1933 chaque matin et chaque soir<sup>282</sup>. Ils constituent un moyen de gestion de la population captive, servant plus particulièrement à dénombrer les détenus, à compléter les fiches statistiques, à vérifier qu'il n'y a pas eu d'évasion, à noter les

<sup>279</sup> GDa. Archive A 2870. Cote : 36. 488. *Illustrierter Beobachter*, 3.12.1936.

<sup>280</sup> Gedenkstätte Dachau, *Konzentrationslager Dachau*, op. cit., p. 99.

<sup>281</sup> Gedenkstätte Dachau, *Konzentrationslager Dachau*, op. cit., p. 100.

<sup>282</sup> Stanislav Zamecnik, *C'était ça, Dachau*, op. cit., p. 54.

morts de la journée. Pour ce faire, ils sont organisés de façon biquotidienne : le matin avant le départ dans les *Kommandos* de travail, le soir au retour. Mais, comme le démontre W. Sofsky, en dehors de cette fonction bureaucratique, l'appel constitue surtout un temps lors duquel le pouvoir SS met en scène sa domination totale et absolue sur les détenus<sup>283</sup>. Des milliers d'hommes attendent ainsi pendant des heures, en toutes saisons, l'arrivée des responsables nazis qui procèdent à leur dénombrement sans tenir compte des souffrances liées au froid, à la fatigue ou à la faim. La répétition de cette épreuve, son caractère inexorable couplé à l'incertitude de sa durée en fait une véritable torture pour les détenus.

En dehors de cette utilisation administrative, la « station debout » possède aussi une fonction punitive, par ailleurs mentionnée dans le règlement de T. Eicke<sup>284</sup>. Elle peut être infligée à un seul détenu, à un groupe ou encore à l'ensemble du camp. Le premier cas est décrit par Hans-Günter Richardi : les malheureux sont placés seuls devant la porte du camp pendant de très longues heures avec interdiction de boire, de manger, de se reposer. La peine peut être prolongée durant plusieurs jours, si bien que seule l'aide effective d'autres détenus permet d'échapper à la mort<sup>285</sup>. Dans le cas des punitions collectives, celles-ci sont, entre autres, décidées après une tentative d'évasion. Carl Schrade évoque une nuit particulièrement éprouvante durant laquelle l'ensemble du camp est maintenu sur la place d'appel du camp de Sachsenhausen après l'évasion de sept détenus :

[...] pendant des heures et des heures il faut demeurer au garde-à-vous sous le vent et la pluie, les SS nous tenant en haleine avec leurs mitrailleuses braquées pendant que l'enquête et les recherches commencent [...]. A minuit passé, nous sommes toujours au garde-à-vous sur la place. [...]. Ce n'est qu'aux premières lueurs de l'aube que nous sommes renvoyés dans nos baraques<sup>286</sup>.

La pratique des appels, comme celle du *Strafstehen*, se retrouve aussi dans l'ensemble des camps, et ce, bien après le début de la guerre. Interné à la fin de l'année 1940 à Dachau, Edgar Kupfer-Koberwitz relate dans son témoignage le premier appel qu'il subit et son corollaire de craintes, les marches militaires qui l'accompagnent, l'exercice du « *Mützen ab- Mützen auf* » qui consiste à ôter et faire claquer sa casquette sur sa jambe puis à la remettre, le tout devant être réalisé de façon absolument synchrone par l'ensemble des prisonniers<sup>287</sup>. Eugen Kogon rapporte des scènes absolument identiques de Buchenwald : l'appel a lieu deux fois par jour, le matin et le soir. Les détenus s'y rendent par *Block*. Le cérémonial se termine

---

<sup>283</sup> Wolfgang Sofsky, *L'organisation de la terreur*, op. cit., pp. 96-98.

<sup>284</sup> AGDa, n° 3213 ; TMI, vol. XXVI. PS-778. „Disziplinar u. Strafordnung fiir das Gefangenenlager“, p. 295.

<sup>285</sup> Hans-Günter Richardi, *Schule der Gewalt*, op. cit., p. 142-143.

<sup>286</sup> Carl Schrade, *Le vétérân*, op. cit., p. 118-119.

<sup>287</sup> Edgar Kupfer Koberwitz, *Die Mächtigen und Hilflosen. Ein Häftling in Dachau*, op. cit., p. 74-78.

systématiquement par une séance de « *Mützen ab* » qui doit être réalisée de façon parfaite avant que l'ordre de dispersion ne soit donné. Si celui du matin est relativement court, l'appel du soir est bien plus craint par les prisonniers.

Les appels numériques étaient, dans tous les camps, la terreur des prisonniers. Après un dur travail, alors qu'on ne demandait qu'un repos bien mérité, il fallait rester pendant des heures sur la place d'appel, souvent par mauvais temps, dans la pluie ou dans le froid glacial, jusqu'à ce que la SS eût dénombré ses esclaves et constaté qu'aucun d'eux ne s'était enfui au cours de la journée<sup>288</sup>.

Dès son ouverture, les mêmes procédés sont utilisés à Auschwitz : les appels du matin et du soir rythment la vie des détenus, tout en provoquant la mort des plus faibles. Seuls les détenus infirmiers affectés au *Revier* échappent à ce calvaire biquotidien, que le froid de l'hiver polonais rend encore plus insupportable.

Dehors, l'appel durait toujours. Deux à trois heures s'étaient écoulées depuis son début. Des milliers de détenus mouraient lentement de froid sous les tourbillons de neige. La mort allait faire une bonne récolte<sup>289</sup>.

Quand les SS constatent une évasion, sa durée peut prendre des proportions inhumaines. Eugen Kogon se souvient de la nuit du 14 décembre 1938, durant laquelle, suite à l'évasion de trois détenus « verts », les prisonniers ont dû rester près de vingt-quatre heures consécutives sur la place d'appel :

En dépit d'un froid de -15° et de leurs vêtements insuffisants, tous les détenus du camp durent passer dix-neuf heures de suite sur la place d'appel. Au cours de la nuit, 25 hommes moururent de froid ; le lendemain midi, ce chiffre dépassait 70<sup>290</sup>.

Quelques jours après l'arrivée du premier grand convoi de Polonais à Auschwitz, l'évasion d'un déporté conduit à un appel de vingt heures.

Als Strafe wurde ein Strafappell für alle Häftlinge angeordnet, der vom 6. Juli, 18.00 Uhr, bis zum 7. Juli, 14.00 Uhr dauerte. Die Häftlinge mußten also 20 Stunden lang stehen<sup>291</sup>.

A Ravensbrück aussi, les appels quotidiens constituent la terreur des déportées. Dans un poème écrit en mai 1940 au camp, Maria Günzl tente d'exprimer ses souffrances :

Körper, die geschunden  
 Füße mit scmerzhaften Wunden,

---

<sup>288</sup> Eugen Kogon, *L'Etat SS*, op. cit., p. 84.

<sup>289</sup> Wieslaw Kielar, *Anus Mundi*, op. cit., p. 56.

<sup>290</sup> Eugen Kogon, *L'Etat SS*, op. cit., p. 85.

<sup>291</sup> *Der Auschwitz-Prozeß, Zur Geschichte des Lagers: . Der 1. Frankfurter Auschwitz-Prozeß*, S. 604. DVD Digitale Bibliothek, produit par Fritz Bauer Institut Frankfurt am Main et Staatlichen Museum Auschwitz Birkenau, 2004.

hielten dem nicht stand.  
Der Tid reiche Ernte hier fand.

Es verkampften sich Beine und Herz  
Vor unsagbarem Schmerz  
Und viele fielen zu Boden  
Man zählte nicht die Toten<sup>292</sup>

Les « stations debout prolongées » font partie, dès les premiers mois d'existence du système concentrationnaire, du quotidien des détenus. Les appels biquotidiens ne servent normalement qu'à la gestion de ces derniers. Mais, compte tenu des sollicitations énergétiques qu'ils imposent, et même s'ils ne durent que le minimum de temps- -au mieux une heure le soir- ils se traduisent chaque jour par des souffrances gratuites infligées par le personnel SS. Les appels qui se prolongent indéfiniment entrent, eux, dans une autre catégorie : celle de la punition, qu'elle concerne l'ensemble du camp (en cas d'évasion) ou seulement certains *Blocks*. Suivant leur durée et les conditions atmosphériques, ils peuvent provoquer la mort immédiate des plus faibles, mais aussi engendrer des maladies mortelles. Dans tous les cas, ils participent à l'affaiblissement progressif des détenus, leur infligeant des souffrances plurielles.

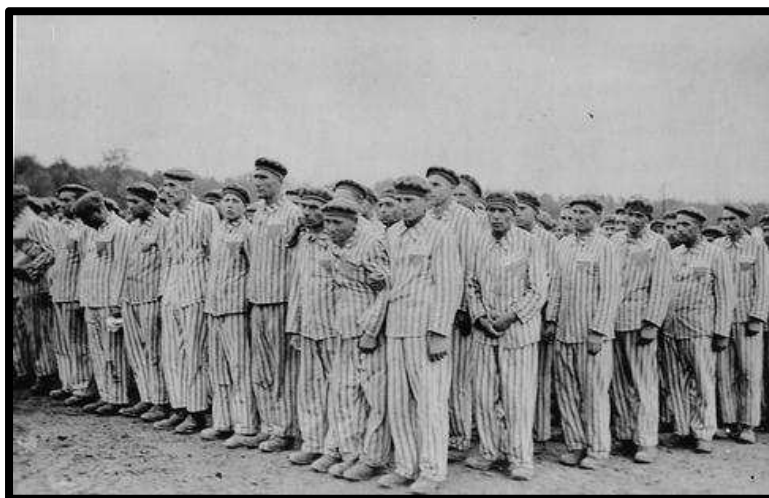


Figure 5 : Détenus à l'appel dans le camp de concentration de Buchenwald, 1938-1941<sup>293</sup>.

<sup>292</sup> Maria Günzl, Zählappel, in Jutta von Freyberg, Ursula Krause-Schmitt, *Moringern, Lichtenburg, Ravensbrück. Frauen im Konzentrationslager 1933-1945*, op. cit., p. 78. (Les corps maltraités, les pieds avec des plaies douloureuses n'y résistaient pas. La mort trouvait ici une riche moisson. Les crampes dans les jambes et dans le cœur tellement la douleur était forte et beaucoup tombaient à terre. Nous ne comptons pas les morts).

<sup>293</sup> Source : United States Holocaust Memorial Museum. Encyclopédie multimédia de la Shoah.

## Conclusion

Dès leur arrivée au pouvoir, les nazis entreprennent l'édification de structures répressives censées asseoir le régime et préparer le pays aux défis des conflits internationaux. Si de multiples camps ou prisons voient le jour au printemps 1933, les actions conjuguées de H. Himmler, T. Eicke et R. Heydrich dotent progressivement le régime de structures d'internement normalisées, organisées et efficaces : les camps de concentration. Servant initialement à rééduquer les opposants politiques allemands tout en propageant un effet de terreur dissuadant d'éventuelles oppositions, la population concentrationnaire se diversifie assez rapidement pour comprendre tout ennemi social ou politique au régime : communistes et socio-démocrates, mais aussi des criminels récidivistes, des asociaux ou encore les témoins de Jéhovah et les homosexuels. Hommes et femmes de toutes catégories sociales sont ainsi touchés par ce vent d'arrestation qui frappe d'abord l'Allemagne puis les premiers pays occupés par les troupes de la *Wehrmacht*. Les ennemis raciaux, s'ils sont immédiatement persécutés, ne sont, par contre, pas les premiers visés. En revanche, lorsqu'ils tombent sous le coup d'une arrestation, leur sort est des plus effroyables.

Ayant pris la direction du camp de Dachau, T. Eicke conçoit en quelques mois un modèle de gestion de la population concentrationnaire, que sa nomination en tant qu'inspecteur de l'IKL lui permet de diffuser par la suite à toutes les structures qui ouvrent leurs portes. Ce « *Dachauer Modell* » pose plusieurs fondements appelés à se retrouver par la suite dans l'ensemble du complexe concentrationnaire : l'existence d'un corps de gardes spécifiquement formés pour occuper des postes de « soldats politiques », la différenciation entre les surveillants de l'extérieur et les gardes en fonction à l'intérieur du camp, l'organisation des différents services chargés de faire fonctionner le KL, la mise en place de postes à responsabilité confiés à des détenus. Les pratiques corporelles possèdent à Dachau une place des plus singulières : elles sont utilisées comme punition à l'encontre de tous détenus contrevenant au règlement intérieur. Les témoignages des déportés allemands permettent d'esquisser une sorte de panorama des pratiques les plus usitées : courir, marcher, se coucher, rouler, se relever, réaliser des sauts de grenouille ou marcher en canard suivant les commandements des responsables. Brimades des plus fréquentes à Dachau, elles se retrouvent dans les autres camps de la première génération.

Avant que les premiers Français ne pénètrent de force dans le Reich, le système des camps de concentration connaît plusieurs évolutions tangibles. Le conflit mondial et les victoires de l'Axe entraînent en premier lieu une internationalisation de la population concentrationnaire

doublée d'une multiplication des effectifs, ce qui engendre des conditions de vie encore plus pénibles dans les camps. Parallèlement, la conduite de la guerre et les besoins économiques qu'elle engendre modifient les missions initiales de ceux-ci : à celle d'éducation est suppléée celle de productivité. Une troisième modification se dessine avec la mise au point de la *Solution finale* : l'internement, notamment à Auschwitz, de Juifs destinés à la mort, mais dont le régime nazi décide d'exploiter jusqu'à épuisement leur force de travail avant leur extermination.

## CHAPITRE II :

### LES TRAITEMENTS SPECIFIQUES RESERVES AUX PRISONNIERS DE GUERRE « ENNEMIS DU REICH »

#### Introduction

Les prisonniers de guerre sont les premiers Français à pénétrer de force sur le sol allemand. En tant que militaires, ils sont protégés de toutes formes d'exaction par la Convention de Genève, ce qui leur permet d'échapper aux éventuels traitements réservés aux civils. Quel que soit leur comportement dans les camps ou les *Kommandos*, ils ne peuvent, de par leur statut, répondre de leurs actes devant un tribunal civil et doivent rester sous la responsabilité de l'armée les ayant faits prisonniers. Qu'en est-il réellement ? Les prisonniers de guerre français ont-ils été traités conformément à la Convention de Genève ? Comment les nazis ont-ils puni les tentatives d'évasion, les vols, les refus de travail ? Les prisonniers sont-ils restés sous l'autorité militaire de la *Wehrmacht*, ou bien ont-ils été placés sous celle de la police politique ? Ont-ils été transférés dans un camp de concentration ?

Ce chapitre revient sur les traitements spécifiques qu'ont connus prisonniers considérés par les nazis comme des ennemis du Reich. L'étude de leur captivité permet de circonscrire l'attitude des Allemands et l'éventuelle présence d'exercices corporels punitifs comme moyen de pression ou de répression à l'égard d'individus jugés indésirables. Des exercices analogues à ceux décrits par les détenus de Dachau se retrouvent-ils dans les camps de prisonniers de guerre ? Quelle place le personnel de la *Wehrmacht* leur octroie-t-il ? Comment les Français le supportent-ils ? Existe-t-il des évolutions au cours de la guerre ?

Les conditions de vie de quatre types de prisonniers sont ici analysés : les Aspirants, les hommes de troupe ayant tenté de s'évader, les sous-officiers réfractaires au travail et enfin les officiers ouvertement opposés au régime nazi.



## 2.1 Le périple des Aspirants

Les Aspirants constituent dans l'armée française un groupe singulier. Ils occupent en effet une position particulière, « *hybride*<sup>294</sup> » entre le sous-officier et l'officier. Leur grade n'ayant pas d'équivalence dans l'armée allemande, la *Wehrmacht* entend ne leur réserver aucun traitement particulier, tandis que ces derniers revendiquent des conditions d'existence similaires à celles des officiers. Ce quiproquo n'est pas sans conséquence, leur refus d'accepter un travail en *Kommando* étant interprété par les Allemands comme de l'insubordination.

Les Aspirants étant considérés comme les fleurons de l'armée française, les enjeux politiques sous-jacents sont prégnants et expliquent les interventions multiples de Georges Scapini.

### 2.1.1 Les Aspirants, un groupe singulier de prisonniers

#### *2.1.1.1 Le statut d'Aspirant*

Les Aspirants sont, dans la majeure partie des cas, des étudiants ayant obtenu leur diplôme dans une grande école d'ingénieur et qui ont fait, parallèlement, trois ans de préparation militaire soldée par un examen spécifique. Avant 1938, ils étaient nommés sous-lieutenants à leur sortie et devaient faire sous ce grade six mois d'école d'application à Fontainebleau. Or, un amendement datant de 1938 décale cet accès au grade d'officier au terme de ces six mois de stage, ce que le Général Besson exprime parfaitement lorsqu'il écrit que le grade d'Aspirant « *n'est qu'un grade de stage*<sup>295</sup> ». De plus, un autre décret daté du 18 novembre 1939 suspend tout avancement de carrière dans l'armée, si bien que de jeunes Aspirants partis sur le front en 1939 n'ont pu être nommés officiers. Ils restent officiellement aux yeux de l'armée française « *les plus élevés dans le grade de sous-officiers* » et ce « *pour des raisons d'économie budgétaire* » comme le précise le Général d'Armée Huntziger<sup>296</sup>. A côté de ces textes, il faut aussi considérer les coutumes qui ont cours dans l'armée. Bien que non officiellement promus officiers, les Aspirants jouissent, sur le terrain et dans la caserne, de

---

<sup>294</sup> Terme employé par A. Silbert : Albert Silbert, « Le camp des Aspirants » (1<sup>ère</sup> partie), *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, n° 28, octobre 1957, p. 17.

<sup>295</sup> Pierre Caron, Pierre Cézard, *Délégation Française auprès de la Commission Allemande d'Armistice. Recueil de documents publié par le Gouvernement Français, Tome III. 24 novembre 1940- 19 janvier 1941*, Paris, Alfred Costes Editeur, 1952, p. 400. Il s'agit de la retranscription de la lettre n° 467/B.C.M., P.G que le Général d'Armée Besson adresse à Georges Scapini le 17 décembre 1940.

<sup>296</sup> SHAT, 2P72. Lettre du Général d'Armée Huntziger à Monsieur l'Ambassadeur de France le 24 février 1941.

certaines des privilèges de ces derniers : ils en portent notamment la tenue et partagent leur popote.

Au début des hostilités, tandis que les belligérants se communiquent, conformément à l'article 21 de la Convention de Genève, les titres et grades en usage dans leurs armées respectives, le statut d'Aspirant est omis. Cette lacune engendre une absence de garanties de traitement particulier pour ces officiers en devenir. La Convention ne prévoit en effet que deux classes de prisonniers : les officiers d'un côté, les sous-officiers et les hommes de troupe de l'autre. Toute la problématique de leur captivité repose sur ce vide juridique : pour les Allemands, « Aspirant » est un statut sans signification et toute personne se réclamant de ce grade doit être considérée comme un homme de troupe, tandis que l'Aspirant français revendique pour sa part le droit de rejoindre les officiers. Ne pouvant s'appuyer sur la Convention pour négocier, les services de la mission Scapini sont contraints de trouver des solutions alternatives auprès de l'OKW<sup>297</sup>.

#### 2.1.1.2 Les caractéristiques du groupe des Aspirants prisonniers

Plusieurs caractéristiques distinguent les Aspirants des autres types de prisonniers de guerre<sup>298</sup>. Alors que tous les âges sont représentés dans les *Oflags* et les *Stalags*, les Aspirants s'avèrent être un groupe relativement homogène : parmi les 2 079 *Aspis* dont l'année de naissance est connue, 1 353 sont nés entre 1923 et 1915<sup>299</sup> et l'âge moyen en 1939 est de 24 ans et demi. La classe d'âge 20- 25 ans est de loin la plus représentée puisqu'elle regroupe 68% du nombre total d'entre eux. Ce n'est pas le seul point commun que possèdent ces hommes. Grâce aux renseignements collectés après-guerre par l'*Amicale des Aspirants*, il est en effet possible de constater combien la majeure partie d'entre eux réalise une carrière de cadre moyen ou supérieur une fois la guerre terminée, signe d'un niveau de scolarité élevé. Si vingt-sept des 2 079 *Aspis* recensés sont agriculteurs, cent quarante-six sont patrons de l'industrie, cent exercent une profession libérale, cent soixante-treize sont professeurs, deux cent cinquante ingénieurs, quatre cent soixante-cinq sont classés parmi les cadres

---

<sup>297</sup> Ceci apparaît très clairement dans une lettre que Georges Scapini adresse à Otto Abetz en avril 1941. Il écrit : « *Se plaçant d'abord hors de toute position de droit, là où il peut seulement faire appel à l'esprit chevaleresque de l'armée allemande au nom de la dignité de l'armée française, le Gouvernement français sollicite le retour des Aspirants dans les Oflags où ils se sont trouvés au début de leur captivité* ». (SHAT, 2P72. Lettre n° 82/BM de Georges Scapini à Otto Abetz datée du 30 avril 1941).

<sup>298</sup> Les données utilisées sont celles collectées par l'amicale du camp des Aspirants après la Seconde Guerre mondiale. Si celle-ci ne regroupe pas tous les Aspirants prisonniers, il n'en demeure pas moins vrai qu'un nombre important d'entre eux y adhère, permettant à cet échantillon d'être représentatif. Voir : Amicale du camp des Aspirants, *Le camp des Aspirants pendant la deuxième Guerre mondiale 1939-1945*, Paris, Amicale du camp des Aspirants, 1991. (BNF, FOL-LN8-338).

<sup>299</sup> *Ibid.*, p. 209.

administratifs supérieurs. Le tableau ci-dessous, emprunté au livre rédigé par l'Amicale des Aspirants, montre à quel point les classes socioprofessionnelles supérieures sont surreprésentées par rapport à la population française :

	ASPIS		Population française masculine
Agriculteurs	27	1,6%	8,0%
Patrons industrie et commerce	146	8,8%	8,3%
Professions libérales	100	6,0%	1,0%
Cadres supérieurs	888	53,7%	7,2%
Cadres moyens	377	22,9%	11,1%
Employés	8	0,5%	10,2%
Ouvriers	2	0,5%	46,7%
Artistes	13	0,8%	0,3%
Clergé	92	5,6%	0,3%
Autres			6,9
Non connue	496		

Figure 6 : Catégories socioprofessionnelles des adhérents de l'Amicale des Aspiss<sup>300</sup>

### 2.1.1.3 Un début de captivité analogue à celui des officiers (été à automne 1940)

Dans la grande désorganisation qui règne durant les premières semaines suivant la débâcle, les Allemands ignorent tout de l'existence du statut particulier des Aspirants. La majorité d'entre eux suit, de fait, les officiers et partage avec ces derniers les premiers jours de la captivité. Certains partent ainsi rapidement sur les routes pour rejoindre les *Oflags*, pendant que d'autres sont maintenus un certain temps dans les camps français avant d'être transférés vers l'Allemagne. Dès lors, les conditions de détention comme la place tenue par les pratiques physiques varient considérablement.

Ceux qui suivent les officiers dans le périple qui les conduit sur le sol allemand souffrent des mêmes privations. Mal nourris, ils sont contraints de supporter des journées de marche harassante avant d'atteindre l'*Oflag* dans lequel ils sont immatriculés. Tel est le cas de Georges Ecret, jeune Aspirant de 22 ans fait prisonnier le 14 juin 1940<sup>301</sup>. Après un bref séjour dans un campement de fortune, ce dernier déambule sur les routes à côté de ses supérieurs avec « parfois deux sardines pour 40 kilomètres et quelques verres d'eau<sup>302</sup> », puis

<sup>300</sup> Amicale des Aspirants, *Le camp des Aspirants durant la deuxième Guerre mondiale*, op. cit., p. 211.

<sup>301</sup> Archives du Musée virtuel de l'Association Mémoire et Avenir, chapelle Française de Soest. *Stalag IA*. Georges Ecret, Mémoires (extraits), 10 mai 1940-15 juin 1945.

<sup>302</sup> *Ibid.*, p. 2.

finit par prendre le train et atteindre l'*Oflag* IID dans lequel il est enregistré. S'en suit alors une période de torpeur et de faim, d'attente et d'interrogations sur les causes du désastre des armées. A l'inverse, Louis Persin reste en France jusqu'au mois de décembre 1940. Il ne rejoint jamais un *Oflag*, mais intègre immédiatement le *Stalag* VC à son arrivée en terre étrangère<sup>303</sup>. Roger Debouzy reste, pour sa part, cantonné en France jusqu'au début du mois de septembre, avant de rejoindre par train le *Stalag* VIIIC de Sagan, puis l'*Oflag* VIIIIF où il s'installe avec cent cinquante autres Aspirants et six cent cinquante officiers<sup>304</sup>. De cette première phase de la captivité, il ne garde que le souvenir de la faim qui le ronge, de l'absence de lettres ou de colis. Gaston Barbe est fait prisonnier le 23 juin 1940 dans l'ouest de la France<sup>305</sup>. Il reste lui aussi avec les officiers en compagnie desquels il est dirigé sur Laval où il stationne jusqu'en septembre. Pendant ce laps de temps, il semble qu'il rencontre des conditions de vie relativement privilégiées: il a le droit de recevoir quelques visites et tue le temps grâce à diverses activités : conférences, concerts, mais aussi fêtes sportives. Au milieu du mois de septembre, il gagne par le train l'*Oflag* XIII A de Nuremberg.

L'immense majorité des Aspirants se retrouve à l'automne 1940 dans un *Oflag*. Ils partagent avec les officiers l'arrivée des premiers colis<sup>306</sup>, la mise en place d'une certaine organisation de la société captive, les premiers cours et conférences<sup>307</sup>. Cependant, ils n'ont pas exactement les mêmes droits que ces derniers : ils sont placés dans des conditions moins confortables et ne touchent pas de solde, cette clause n'étant pas prévue dans la convention de Genève<sup>308</sup>. Des frictions ne manquent pas de se développer<sup>309</sup>. Roger Debouzy évoque une sorte d'« *hospice pour jeunes vieillards*<sup>310</sup> » où rapidement les officiers se seraient laissé gagner par le poids des habitudes et une certaine installation dans la captivité. Néanmoins, aucun témoignage ne fait non plus état de sévices ou de mauvais traitements : les Aspirants ne supportent pas de fouilles supplémentaires, les appels ne durent pas plus longtemps, ils ne sont pas astreints à des exercices punitifs.

---

<sup>303</sup> AN, 72aj/296. Témoignage de Louis Persin remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, daté du 30 novembre 1955.

<sup>304</sup> Roger Debouzy, *A marée basse, chronique du temps des miradors*, Editions René Debresse Paris, 1949.

<sup>305</sup> Archives du Musée virtuel de l'Association Mémoire et Avenir, chapelle Française de Soest. *Stalag* IA. Gaston Barge, *Mémoires de captivité*, 2000.

<sup>306</sup> AN, 72aj/296. Témoignage de Roger Grisvard remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

<sup>307</sup> AN, 72aj/296. Témoignage de Roger Drécourt remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

<sup>308</sup> La solde n'est versée qu'aux officiers captifs ou aux hommes de troupe travaillant pour la puissance détentrice

<sup>309</sup> Albert Silbert, « Le camp des Aspirants » (1<sup>ère</sup> partie), *op.cit.*, p. 18-19.

<sup>310</sup> Roger Debouzy, *A marée basse, op.cit.*, p. 31.

## 2.1.2. Brimades et exercices punitifs (automne 1940- juin 1941)

### *2.1.2.1 Transfert douloureux dans les Stalags*

Cette première période prend brutalement fin à l'automne 1940. Prenant conscience de leur présence dans les *Oflag*, les Allemands décident de tous les transférer vers les *Stalags*. Léon Jallet saisit la DSPG pour l'informer du cas de son fils.

Mon fils Maurice Jallet, Promotion 1939, actuellement en Allemagne au camp d'officier *Oflag* IIIC sous le n° 1626 à Lübben (Spreewald) vient de m'informer que l'autorité allemande avait l'intention de le transférer dans un camp de soldats, non encore désigné, sous prétexte qu'il n'était qu'Aspirant<sup>311</sup>.

Le *Livre souvenir* de l'*Oflag* IVD mentionne leur départ le 28 septembre.<sup>312</sup> Natter et Refregier reviennent sur ce départ le 23 novembre 1940<sup>313</sup>, ce que confirme le doyen du camp dans un rapport daté de janvier 1941<sup>314</sup>. Roger Debouzy quitte l'*Oflag* VIIIIF avec les autres Aspirants à la fin du mois d'octobre pour rejoindre le *Stalag* VIIIC sans connaître les raisons de cette nouvelle affectation. René Legoff se souvient de l'arrivée de cinq ou six cents 5 Aspirants au *Stalag* XVIIIA en novembre 1940<sup>315</sup>.

Les conditions de vie qu'ils découvrent dans les jours qui suivent leur arrivée en *Stalag* n'ont rien à voir avec ce à quoi ils ont été confrontés jusque-là. Ils subissent en effet très rapidement une multitude de brimades répétées et sont placés dans des conditions de détention très difficiles. La nourriture est, aux yeux de Roger Drécourt, absolument insuffisante et de très mauvaise qualité. Elle se résume à un repas par jour au *Stalag* XVIIIA. Roger Debouzy dénonce les mêmes conditions au *Stalag* VIIIC.

La nourriture est infecte. Dans la soupe, si l'on ose appeler ainsi ce breuvage boueux, les pommes de terre ne sont ni pelées, ni seulement lavées. Le plus souvent, nous avons de ces choux aigres qui soulèvent le cœur<sup>316</sup>.

L'alimentation n'est pas la seule source de tourments. Ils se retrouvent en effet isolés dans une baraque « *sordide*<sup>317</sup> » du camp, voire même dans les écuries. Le couchage est plus que

---

<sup>311</sup> SHAT, 3P81. Lettre de Léon Jallet adressée à Monsieur le Directeur, sd.

<sup>312</sup> *Livre Souvenir, op.cit.*, p. XL.

<sup>313</sup> H. Natter, A. Refregier, *Six mille à l'Oflag XVIIIA, op.cit.*, p. 42.

<sup>314</sup> AN, F/9/2709. Chemise *Oflag* XVIIIA. Rapport du Lieutenant-colonel Robert, représentant général des prisonniers de l'*Oflag* XVIIIA, 10 janvier 1941.

<sup>315</sup> AN, 72aj/300. Témoignage de René Legoff recueilli par M. Leroux et remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

<sup>316</sup> Roger Debouzy, *A marée basse, op.cit.*, p. 46.

<sup>317</sup> Le terme est employé par Albert Picquenal : AN, 72aj/300. Témoignage d'Albert Picquenal remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

rudimentaire, ils ne touchent ni lettre, ni coli. Les Allemands leur imposent une discipline très sévère, multiplient les fouilles et les appels.

A cet ensemble de difficultés, s'ajoutent les séances obligatoires et répétées d'exercices physiques. Quel que soit le témoignage analysé, ces dernières sont systématiquement mentionnées. A Sagan, elles font partie de l'emploi du temps quotidien et prennent place aussi bien le matin que l'après-midi. Au mieux, les Aspirants sont-ils contraints deux fois par jour de faire des marches en rang autour des baraques suivies d'exercices de salut. A la moindre occasion, ce qui, aux dires de Roger Debouzy est plus que fréquent, ils endurent des exercices bien plus éprouvants: « *vingt mètres de course, vingt mètres de marche accroupie, vingt mètres de ramper, vingt mètres de course et ainsi de suite*<sup>318</sup> » pendant plus d'une heure. Ces derniers sont parfois rendus encore plus durs en raison des conditions atmosphériques : les Aspirants sont alors obligés de supporter le froid et la neige, de ramper dans l'eau glacée. Les prisonniers du *Stalag XVIIIA* livrent des descriptions analogues. Roger Grisvard évoque des exercices durant lesquels il faut courir, se jeter à plat ventre puis courir de nouveau<sup>319</sup>. Les raisons d'un tel traitement leur sont très vite communiquées : les Autorités allemandes attendent d'eux qu'ils acceptent de partir travailler dans les *Kommandos*.

Commençons aussitôt le régime de brimades : manœuvre à pied en commandement allemand, sports, marches durant parfois 6 à 7 heures par jour. A la suite de cette pelote, discours d'un officier allemand : « soyez volontaires pour le travail, votre dignité d'hommes l'exige, vous serez employés dans vos propres métiers, bien payés vous pourrez ainsi secourir vos familles... » et la comédie recommence tous les jours jusqu'à ce que 50 à 60% aient fini par accepter<sup>320</sup>.

Parfois, les exercices deviennent de véritables séances de sévices. Rapatriés, trois anciens captifs évoquent les « *épreuves* » physiques qu'ils ont supportées, telles que les marches forcées vécues en décembre 1940 au *Stalag XB*<sup>321</sup>. Constantin Joffé relate dans son livre une punition collective dont il est le spectateur au *Stalag XVIIIA*. Il se remémore les ordres donnés : « *Au pas de gymnastique ! Coucher. Debout. Au pas de gymnastique. Coucher. Debout. Ramper. Debout. Coucher. Ramper*<sup>322</sup> » et précise que les exercices étaient commandés par des sous-officiers français, qu'ils ont duré de huit heures le matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, soit sept heures en continu. Ces événements sont par ailleurs

---

<sup>318</sup> Roger Debouzy, *A marée basse*, op.cit., p. 46.

<sup>319</sup> AN, 72aj/296. Témoignage de Roger Grisvard remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

<sup>320</sup> AN, 72aj/510. Chemise *Stalag IA*. Rapport de retour de captivité de Michel Gaboriaud.

<sup>321</sup> AN, F/9/2912. Rapport manuscrit de retour de captivité de l'Aspirant David Louis, Fohrer Henri, Lafond Joseph, 26 août 1941, p. 3.

<sup>322</sup> Constantin Joffé, *Les enterrés vivants du Stalag XVIIIA*, op.cit., p. 131.

corroborés par le rapport rédigé par capitaine Achte qui remonte jusqu'aux services de Georges Scapini via le général Huntziger.

Quelques évasions s'étant produites après leur arrivée, ils ont été soumis à des repréailles consistant en exercices commandés par des sous-officiers français désignés par les Allemands comme personnel d'encadrement. Ces sous-officiers voulant sans doute garder la faveur des autorités allemandes font souvent preuve d'un zèle vexatoire. Ces exercices consistaient en mouvements de : à genoux, couchez-vous, debout, marche, etc...<sup>323</sup>

A côté des exercices punitifs, les Aspirants supportent des appels bien plus fréquents et plus longs que les autres prisonniers des *Stalags*. Le capitaine Achte évoque de « *nombreux appels supplémentaires*<sup>324</sup> » de jour comme de nuit tandis que Roger Debouzy mentionne de multiples stations debout prolongées. Ses souvenirs du seul mois de janvier 1941 suffisent à en donner une certaine idée : le 10 janvier, l'épouillage dure toute la journée : « *Cela commence par quelques heures de station debout à la porte du bâtiment des douches* » suivies de « *cinq nouvelles heures, nus, entassés dans une pièce pendant la désinfection des vêtements*<sup>325</sup> ». Le 16 janvier, une revue de couvertures les oblige à rester plus d'une heure dehors, sans bouger<sup>326</sup>. Le 19 du même mois, c'est une vérification des plaques-matricules qui sert de prétexte à les garder immobiles dehors une partie de la matinée<sup>327</sup>. Le 31 janvier, à l'occasion d'une fouille, ils restent plus de huit heures dehors par -20 degrés et à jeun<sup>328</sup>.

Ces conditions de vie n'ont rien à voir avec celles des officiers ni même avec celles des hommes de troupe. Les exercices corporels punitifs y prennent une place importante : ils usent leur résistance physique et remettent en cause leur dignité d'hommes d'action auparavant habitués à commander. Ils sont l'occasion de les placer en situation d'infériorité militaire par rapport aux sous-officiers dont ils sont normalement les supérieurs hiérarchiques. Pourtant, le fait qu'ils restent soudés leur permet d'offrir une résistance insoupçonnée aux nazis. Le récit de Roger Debouzy utilise en effet, à peu près à part égale, le « je » et le « nous », montrant à quel point il s'identifie même après la captivité au groupe auquel il appartenait. Lors des séances d'exercices physiques comme durant toutes les autres brimades, c'est le groupe qui est attaqué.

---

<sup>323</sup> AN, F/9/2272. Lettre du Général d'Armée Huntziger, Ministre Secrétaire d'Etat à la Guerre, Direction des Services de l'Armistice n° 8536/D.S.A, signée Koeltz à Georges Scapini datée du 19 mars 1941 avec comme pièce jointe l'extrait du compte rendu du capitaine Achte sur les conditions d'existence des prisonniers de guerre au *Stalag XVIII*A.

<sup>324</sup> *Ibid.*

<sup>325</sup> Roger Debouzy, *A marée basse*, *op.cit.*, p. 73.

<sup>326</sup> *Ibid.*, p. 77.

<sup>327</sup> *Ibid.*, p. 78.

<sup>328</sup> *Ibid.*, p. 81.

Il ne se passe pour ainsi dire pas une journée sans qu'ils ne fassent preuve à notre égard d'une attention particulière. Ce matin (c'est dimanche) nous avons eu dehors –toujours– une vérification des plaques matricules. Toujours sous la neige et les pieds dans la neige. Puis pour nous reconforter, une soupe nauséabonde<sup>329</sup>.

Le rapport du capitaine Achte souligne leur force morale : « *Il est à noter que quel que soit le régime imposé, les Aspirants gardent un moral splendide. Quand on les brime, ils rient. Plus on les brime, plus ils rient.* » Constantin Joffé lui aussi se réjouit de voir les Aspirants réussir à rester unis et insoumis durant leur séjour au *Stalag XVIII*.

La situation difficile dans laquelle les Aspirants se trouvent alarme assez rapidement les différents services français. Dès le 1<sup>er</sup> octobre 1940, il semble que le général d'armée Besson charge Georges Scapini de régler avec les Allemands la question de leur solde<sup>330</sup>. Par la suite, informée de leur transfert vers les *Stalags*, la DSPG s'inquiète du sort qui leur est réservé et réécrit par deux fois à Georges Scapini au mois de novembre<sup>331</sup>, puis de nouveau au mois de décembre<sup>332</sup>. Ce dernier prend effectivement contact avec les Autorités allemandes, comme le prouve la copie de la lettre qu'il envoie à Monsieur Tieplemann en décembre 1940, dans laquelle il lui demande de veiller à ce que les Aspirants ne travaillent pas compte-tenu de leur grade<sup>333</sup>. Cependant, l'OKW refuse de leur octroyer un régime spécial tant que leur qualité d'officier n'est pas reconnue par les Autorités militaires françaises elles-mêmes<sup>334</sup>.

#### 2.1.2.2 *Brimades et vexations au Stalag IA (mars 1941- juin 1941)*

Pour la majeure partie des Aspirants, le séjour en *Stalag* se termine entre la fin du mois de mars et le mois de mai 1941. Roger Debouzy quitte Sagan le 21 mars et arrive au *Stalag IA* le 30<sup>335</sup>, précédé selon ses dires par 1 000 Aspirants déjà installés<sup>336</sup>. Jean Labeda pénètre dans

---

<sup>329</sup> *Ibid.*, p. 82.

<sup>330</sup> Le renseignement est fourni dans une lettre que le général Besson adresse à Georges Scapini en date du 17 décembre 1940 et qui figure en annexe du rapport n° 38 de la Délégation française auprès de la commission allemande d'armistice : Pierre Caron, Pierre Cézard, *La délégation française auprès de la Commission allemande d'armistice, op.cit.*, p. 399.

<sup>331</sup> Selon la rétrospective des échanges de courrier que dresse Georges Scapini dans une lettre qu'il adresse au général Koeltz : AN, F/9/2272. Lettre n° 150 de Georges Scapini au général Koeltz datée du 25 janvier 1941.

<sup>332</sup> Cette lettre est reproduite en intégralité dans le recueil de documents. Pierre Caron, Pierre Cézard, *La délégation française auprès de la Commission allemande d'armistice, op. cit.*, p. 399.

<sup>333</sup> AN, F/9/2272. Lettre de Georges Scapini adressée à Monsieur Tieplemann en sa qualité de délégué de l'Auswärtiges Amt à Berlin le 13 décembre 1940.

<sup>334</sup> Selon les propos que G. Scapini rapporte au Général d'Armée Huntziger. (SHAT, 2P72. Lettre de Georges Scapini adressée au Général d'Armée Huntziger le 31 janvier 1941).

<sup>335</sup> Roger Debouzy, *A marée basse, op. cit.*, p. 91.

<sup>336</sup> *Ibid.*, p. 100.



ce même camp au printemps<sup>337</sup>. Gaston Barbe, qui a la chance de rester à l'*Oflag XIII A* toute la première partie de sa captivité, atteint la petite gare de Preussig Eylau le 16 mai 1941<sup>338</sup>. Ces cas ne sont pas isolés, bien au contraire. En quelques semaines, l'OKW organise leur transfert vers un seul et unique camp, le *Stalag IA*. En juillet 1941, lors de la visite des délégués de la mission Scapini, l'opération est en train de se terminer. Le camp compte alors 2 260 Aspirants<sup>339</sup>.

Ni la date exacte à laquelle ce transfert massif a été décidé, ni les raisons sous-jacentes ne sont véritablement connues. Par contre, plusieurs documents émanant des Autorités allemandes, comme le mémorandum rédigé par l'*Auswärtiges Amt* en mai 1941, prouvent que des ordres sont donnés en ce sens courant mars.

Depuis deux mois et demi environ, les Aspirants officiers français, prisonniers de guerre, sont concentrés au *Stalag IA* Stablack. De cette façon, les réclamations concernant les inconvénients résultant pour les Aspirants officiers de la vie en commun avec les sous-officiers et hommes de troupe n'ont plus raison d'être<sup>340</sup>.

Dans le rapport de la réunion du 23 mai 1941 à laquelle assistaient, entre autres, le Général Reinecke, l'*Hauptreferent* Tiepelmann, le Dr. Bran et l'Ambassadeur Scapini, le Général Reinecke fait en outre savoir à ses interlocuteurs que « [...] *la réunion des Aspirants au Stalag IA est en cours d'exécution* ». Il précise que le camp ainsi créé porte le nom « *d'Aspirantlager*<sup>341</sup> ».

Bien que le lieu de détention change, les conditions de vie, elles, restent au départ des plus précaires. Jack Lamat évoque une première période très difficile, durant laquelle les Allemands imposent une discipline de fer<sup>342</sup>. Jean Labeda note tant des problèmes de cantonnement qu'une discipline très stricte<sup>343</sup>. Pour Maurice Lambert : « *Il n'est pas douteux que l'atmosphère était à la brimade et les cheveux rasés nous donnaient encore l'impression de pénétrer dans un véritable bain*<sup>344</sup>. » Roger Grisvard se souvient pour sa part de semaines harassantes où se succèdent appels, contre-appels, fouilles aussi bien de jour que de nuit. Albert Silbert énumère les différentes formes de vexations et de brimades établies par les

---

<sup>337</sup> AN, 72aj/296. Témoignage de Jean Labeda remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

<sup>338</sup> Gaston Barbe, *op. cit.*, p. 13.

<sup>339</sup> AN, F/9/2709. Chemise *Stalag IA*. Rapport des délégués de la Mission Scapini suite à une visite effectuée au *Stalag IA* le 29 juillet 1941.

<sup>340</sup> AN, F/9/2115. Mémorandum rédigé par le Ministère (allemand) des Affaires Etrangères daté du 24 mai 1941, non signé.

<sup>341</sup> SHAT, 2P65. Compte-rendu des réunions qui se sont tenu les 20 et 23 mai 1941 dans le bureau du Général Reinecke, rédigé par le SDPG, et daté du 23 mai 1941.

<sup>342</sup> AN, 72aj/296. Témoignage de Jack Lamat remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

<sup>343</sup> AN, 72a/296. Témoignage de Jean Labeda, *op. cit.*

<sup>344</sup> AN, 72aj/296. Témoignage dactylographié de Maurice Lambert remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd, p. 4.

Autorités du camp : en plus d'être séparés des autres prisonniers, les Aspirants ont obligation de remettre tous les soirs leurs vêtements et sont soumis à de multiples corvées<sup>345</sup>.

Plusieurs différences sont toutefois à souligner comparativement à la période précédente. Les quantités de nourriture distribuées, notamment grâce aux colis, rendent l'existence plus supportable<sup>346</sup>. La question du travail n'apparaît plus dans les témoignages, alors qu'elle était au cœur de toutes les tractations et brimades dans les *Stalags*. Une première ébauche d'organisation captive se met en place grâce à la désignation d'un homme de confiance, le sous-lieutenant Charrier. Ce dernier, s'appuyant sur la Convention de Genève, parvient à améliorer le sort de ses camarades<sup>347</sup> et obtient du commandement allemand un adoucissement progressif des brimades<sup>348</sup>. Les Aspirants fondent un théâtre<sup>349</sup> et organisent leurs premiers cours<sup>350</sup>.

Les pratiques sportives apparaissent au même moment. Selon Marcel Carmeille<sup>351</sup>, la mise en place des sports est aidée par la création d'une première forme d'organisation sportive en mai 1941, elle-même rendue possible à partir du moment où les barbelés séparant les *Blocks* 1 et 2<sup>352</sup> sont supprimés. Ayant pour objectif : « *la pratique du plus grand nombre de sports par le plus grand nombre d'adeptes*<sup>353</sup> », les responsables y siégeant commandent du matériel en France tout en encourageant les prisonniers à mettre en commun les équipements qu'ils possèdent. Ils impulsent la construction d'installations rudimentaires (football, volley, basket). Roger Debouzy se souvient bien de l'émergence des activités sportives distractives et relate pour sa part une partie de rugby<sup>354</sup>. Des relations sont tissées avec les médecins du camp afin de vérifier le bon état de santé général des *Aspis*. Ces derniers imposent par ailleurs une période d'entraînement de deux mois avant le début de toute forme de compétitions pour « *permettre à chacun de se remettre dans le bain*<sup>355</sup> ».

Les exercices physiques punitifs tiennent par contre toujours une place prépondérante dans l'emploi du temps des *Aspis*. Roger Grisvard se remémore des séances

---

<sup>345</sup> A. Silbert, « Le camp des Aspirants », *op. cit.*, p. 27-28.

<sup>346</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>347</sup> AN, 72aj/510. Chemise *Stalag* IA. Historique du camp des Aspirants, 23 octobre 1942, (anonyme).

<sup>348</sup> AN, 72aj/510. Chemise *Stalag* IA. Témoignage de retour de captivité de Michel Gaboriaud, *op. cit.*

<sup>349</sup> A. Silbert, « Le camp des Aspirants », *op. cit.*, p. 28.

<sup>350</sup> La création des cours est citée par Roger Debouzy, *A marée basse*, *op. cit.*, p. 110.

<sup>351</sup> Dans l'annuaire de l'Amicale figurent les renseignements suivants : Marcel Carmeille, dit « le prof », né en 1906, baraque V, prof. Amicale du camp des Aspirants, *Annuaire 1980*, *op. cit.*, p. 29.

<sup>352</sup> Amicale du camp des Aspirants, *Le camp des Aspirants durant la deuxième guerre mondiale*, *op. cit.*, p. 93.

<sup>353</sup> *Ibid.*, p. 93

<sup>354</sup> Roger Debouzy, *A marée basse*, *op. cit.*, p. 107. Ce dernier a lieu le 1er mai 1941.

<sup>355</sup> *Ibid.*, p. 93

« d'exercices »<sup>356</sup>. R. Drécourt se souvient que durant cette période, les Allemands occupent toute la journée les 2 500 Aspirants en leur imposant de la « culture physique ». Il précise : « S'il fait beau, de 9h à 12h et de 14h à 17h : éducation physique ou corvée de neige ou transport de neige<sup>357</sup> ». Roger Debouzy signale lui aussi l'existence de séances biquotidiennes : « Emploi du temps : 5h. Réveil. 6h. Appel- 7h à 10h. Nettoyage- 10h à 11h. Jeux et sports, de même que de 16h à 17h. En somme, régime passable<sup>358</sup> ». Leur durée peut aller jusqu'à quatre heures journalières en cas de sanctions<sup>359</sup>. Les séances sont données collectivement et animées par un officier ou un sous-officier allemand qui donne les consignes en français ou en allemand. Les Allemands tentent aussi d'enseigner leurs marches militaires qu'il s'agit de réaliser en chantant.

Le fait que les Autorités du camp n'insistent plus pour que les Aspirants acceptent un travail en *Kommando* comme l'augmentation des rations alimentaires montrent que le contexte dans lequel ils évoluent a changé. Pourtant, les exercices corporels sont toujours imposés par les Autorités allemandes. Cet apparent paradoxe laisse entrevoir une modification de la fonction qui leur est assignée. Alors qu'ils visaient essentiellement à briser la résistance des hommes dans la période précédente, ils semblent davantage être utilisés pour « éduquer » les Aspirants, c'est-à-dire à leur faire intégrer les normes et les valeurs de la hiérarchie militaire allemande. Les exercices physiques obligatoires constitueraient un instrument au service du pouvoir, au sens que lui confère Michel Foucault : sous l'œil du responsable allemand, tous réalisent des gestes identiques, rangés en colonne. Parallèlement d'ailleurs, les Autorités allemandes n'hésitent pas à transmettre certains de leurs codes. Le chant en fait partie<sup>360</sup>, comme également la tentative de commander les exercices en langue allemande<sup>361</sup>. Par contre, dès que les Allemands déplorent des évasions, ces mêmes exercices s'intensifient, les appels redoublent, les fouilles reprennent et l'ensemble s'apparente de nouveau à des punitions bien rôdées.

La réaction du groupe des Aspirants est, elle aussi, intéressante à étudier. Pour Roger Debouzy, les séances d'exercices n'ont pas permis aux Allemands de parvenir à leur fin, mais ont au contraire permis aux Aspirants de se souder et de former une véritable communauté. Se

---

<sup>356</sup> AN, 72aj/296. Témoignage de Roger Grisvard, *op. cit.*

<sup>357</sup> AN, 72aj/296. Témoignage de Roger Drécourt, *op. cit.*, p. 7.

<sup>358</sup> Roger Debouzy, *A marée basse*, *op. cit.*, p. 103.

<sup>359</sup> *Ibid.*, p. 110.

<sup>360</sup> La présence du chant est signalée dans de nombreux témoignages d'Aspirants. Signalons simplement celui de Roger Debouzy, *A marée basse*, *op. cit.*, p. 117 et celui de Gaston Barbe, *op. cit.*, p. 17.

<sup>361</sup> Cette tentative est décrite par Roger Debouzy, *A marée basse*, *op. cit.*, p. 116, mais aussi par A. Silbert, *op. cit.*, p. 28.

positionnant en tant que groupe face au commandement, ils parodient les chants au désavantage des vainqueurs et feignent de ne pouvoir comprendre des ordres donnés dans une autre langue que la leur :

«Nous devons obéir alors aux commandements en allemand. Ce fut joli ! Quel que fût le mouvement ordonné, à droite, à gauche, demi-tour, etc... les uns l'exécutaient, d'autres faisaient le contraire, le reste demeurait immobile. La tentative échoua lamentablement<sup>362</sup>.

Lorsqu'ils n'engagent pas de souffrances physiques importantes, l'efficacité des exercices corporels comme outil de contrôle au service du pouvoir semble dépendre de la capacité des individus à penser ce même pouvoir et à lui opposer ou non une résistance.

### 2.1.3 L'Aspilag, un camp universitaire de formation des élites pour la Révolution nationale (juillet- automne 1941)

#### *2.1.3.1 Les origines troubles du camp universitaire*

Pour Robert Mazet, 1<sup>er</sup> recteur de l'Université du camp, la création de *l'Aspilag* serait due à un changement de logique dans la gestion du corps des Aspirants initié par Georges Scapini.

Un jour donc, la mission Scapini, harcelée par les réclamations des Aspirants et de leurs familles et impuissante à faire triompher l'équation Aspirant = officier, (a) l'idée lumineuse de changer de formule et de poser l'équation Aspirant = étudiant<sup>363</sup>.

De cette idée aurait ensuite, selon lui, découlé tout un ensemble de contacts avec les Autorités allemandes aboutissant au transfert des Aspirants et de professeurs qualifiés dans un camp leur étant réservé. L'étude des archives met en évidence une chronologie des faits plus complexe, mais permet aussi d'affirmer que Georges Scapini a bien suggéré à Reinecke de rassembler les Aspirants au même endroit. Dès le mois de mars 1941, un rapport établi par la Délégation de Berlin propose effectivement que ces derniers soient tous promus sous-lieutenants et qu'ils soient réunis dans un camp afin qu'ils puissent poursuivre leurs études<sup>364</sup>. Cependant, il est très étonnant que Georges Scapini ne reformule pas ce même souhait dans le courrier qu'il adresse à Otto Abetz en vue de trouver une solution au problème des Aspirants à la fin du mois d'avril<sup>365</sup>. L'étude de ce dernier montre par ailleurs qu'il ignore le fait que le

---

<sup>362</sup> Roger Debouzy, *A marée basse*, *op. cit.*, p. 116-117.

<sup>363</sup> Robert Mazet, *L'Aspi* n° , juillet 1955, p. 4. (cité par Albert Silbert, « Le camp des Aspirants », *op. cit.*, p. 25).

<sup>364</sup> AN, F/9/2310. Service Diplomatique des prisonniers de Guerre, Délégation de Berlin. Rapport sur l'organisation de l'enseignement dans les camps de prisonniers, 18 mars 1941.

<sup>365</sup> SHAT, 2P72. Lettre n° 82/BM de Georges Scapini à son Excellence Monsieur Otto Abetz, Ambassadeur d'Allemagne à Paris, datée du 30 avril 1941. Dans ce courrier, Georges Scapini clarifie de nouveau le statut

transfert des Aspirants a déjà largement débuté. Finalement, les archives laissent davantage supposer que les Autorités allemandes ont décidé assez rapidement de rassembler les Aspirants dans un camp, et ce, pour éviter les troubles que ceux-ci génèrent dans les *Stalags*. Cette idée est fortement répandue parmi les principaux concernés.

En gros, je crois que c'est exact et que c'est afin de se débarrasser de nous et à la fois de nous avoir plus facilement à l'œil qu'ils rassemblèrent tous les aspis d'Allemagne, qu'ils créèrent ce camp dans un camp<sup>366</sup>.

Michel Gaboriaud souligne de son côté que, dans les *Stalags*, les Aspirants apprennent aux hommes de troupe à défendre leurs droits et deviennent pour cette raison les « *bêtes noires* » des responsables allemands<sup>367</sup>. Ces éléments sont corroborés par une lettre des services allemands en date du 16 juillet 1941 dans laquelle il est stipulé que le phénomène de rébellion constaté chez les sous-officiers est « *surtout dû à l'instigation des Aspirants français*<sup>368</sup> ».

Une fois le transfert achevé, par contre, les Autorités allemandes se penchent sur les activités à leur proposer. Ceci expliquerait le régime du camp à l'arrivée des Aspirants comme l'absence initiale de toute forme de structure universitaire. D'ailleurs, le Mémorandum rédigé en mai 1941 met en évidence les hésitations des Allemands en ce domaine et envisage plusieurs possibilités dont le travail collectif, mais aussi la pratique des sports.

[...] il serait possible d'organiser des terrains de sport dans les camps mêmes et d'y créer d'autres possibilités d'activité. Mais il faudrait que l'initiative vienne des Aspirants officiers eux-mêmes et qu'ils assurent l'exécution<sup>369</sup>.

Quoiqu'il en soit, les différentes parties s'accordent à la fin du mois de mai 1941 pour faire de l'*Aspilag* un camp universitaire : cette proposition, réitérée par Georges Scapini<sup>370</sup>, est en effet acceptée par le Général Reinecke<sup>371</sup> avant d'être définitivement et officiellement adoptée

---

d'Aspirant et suggère deux alternatives à Otto Abetz : qu'ils soient réintégrés dans les *Oflags*, ou que leur statut de sous-officiers soit reconnu par les Allemands de sorte à ce que la non-obligation de travail soit appliquée dans les *Stalags*.

<sup>366</sup> Roger Debouzy, *A marée basse*, op. cit., p. 94.

<sup>367</sup> AN, 72aj/510. Chemise *Stalag IA*. Témoignage de retour de captivité de Michel Gaboriaud, libéré le 6 décembre 1942.

<sup>368</sup> AN, F/9/2115. Service Ribbentrop. Ref. VII- 1190/41 T :SP, signée P/O Tiepelmann, 16 juillet 1941.

<sup>369</sup> AN, F/9/2115. Mémorandum rédigé par le Ministère (allemand) des Affaires étrangères, 24 mai 1941.

<sup>370</sup> Dans les comptes rendus des réunions auxquelles Scapini et Reinecke participent fin mai, il est en effet stipulé : « *L'Ambassadeur a demandé quelle suite a été donnée à la suggestion qu'il avait faite à plusieurs reprises de réunir les Aspirants dans un même camp et de leur permettre de poursuivre leurs études universitaires* ». SHAT, 2P65. Compte-rendu des réunions des 20 et 23 mai 1941 dans le bureau du Général Reinecke, rédigé par le SDPG, et daté du 23 mai 1941

<sup>371</sup> Le Général Reinecke « [...] acquiesce à la proposition de l'ambassadeur de faire rechercher dans les camps des officiers professeurs qui auraient un rôle d'éducation et d'instruction générale et universitaire auprès des Aspirants ». SHAT, 2P65. Compte-rendu des réunions des 20 et 23 mai 1941 dans le bureau du Général Reinecke, rédigé par le SDPG et daté du 23 mai 1941.

au début du mois de juin par l'OKW<sup>372</sup>. La réalisation du projet est confiée à la Délégation de Berlin en charge de trouver les « *prisonniers professeurs* » qu'elle souhaite transférer au *Stalag IA*. Dans un courrier daté du 11 juillet 1941, Georges Scapini exprime sa satisfaction à Otto Abetz tout en précisant qu'il est en train de procéder au choix et au regroupement des officiers auxquels il souhaite « *confier le rôle d'éducation et d'instruction générale et universitaire auprès des Aspirants*<sup>373</sup> ».

### 2.1.3.2 Les enjeux entourant la création de l'Aspirantlager

Restée précaire pendant plus d'une année de captivité, la situation des Aspirants évolue radicalement en juillet 1941. Les décisions prises au plus haut niveau par l'OKW, l'Ambassade Allemande et le SDPG s'opérationnalisent grâce à la désignation d'un nouvel homme de confiance pour le *Stalag IA*, le général Didelet, chargé par la Délégation de Berlin tant de « *la prise en charge idéologique* » des Aspirants<sup>374</sup> que de la transformation du camp en véritable corpus universitaire. Le 17 juillet, le Général prend ses quartiers au *Stalag*<sup>375</sup>. Il signe pour ce faire une déclaration dans laquelle il écrit lui-même être chargé de présider à « *l'instruction universitaire et morale des Aspirants* », ce qui confirme la bipolarité de sa mission<sup>376</sup>. Dans un courrier expédié à Georges Scapini le 24 juillet 1941, il précise avoir été bien accueilli par les Autorités du camp et avoir commencé son travail.

Ses premières actions se concentrent sur l'amélioration des conditions de captivité des Aspirants.

Le temps que j'ai déjà passé avec vous, je l'ai employé, d'une part à apporter certains aménagements à vos conditions d'existence et cette tâche m'a été facilitée par la grande complaisance avec laquelle le Commandant du camp a accueilli les demandes<sup>377</sup>.

Sur ce point, il est clair que pour les anciens captifs le mois de juillet 1941 constitue une rupture fondamentale. Pour Roger Drécourt, le camp entre dans une nouvelle ère. Les

---

<sup>372</sup> Röhrig « [...] s'est déclaré d'accord pour placer tous les Aspirants officiers ensemble dans un même camp. L'OKW est prêt, d'autre part, à transférer des officiers, professeurs d'Université dans le civil, dans ce camp pour donner aux jeunes Aspirants l'occasion de poursuivre leurs études » AN, F/9/2115. Lettre de Röhrig, Ambassade d'Allemagne à Paris, adressée aux services de l'Ambassadeur Scapini le 4 juin 1941.

<sup>373</sup> AN, F/9/2310. Lettre de Georges Scapini à son Excellence Monsieur Otto Abetz, Ambassadeur d'Allemagne à Paris n° 881/BE datée du juillet 1941.

<sup>374</sup> Ces termes sont employés par Yves Durand : Yves Durand, « Universitaires et universités dans les camps de prisonniers de guerre », in André Gueslin (dir.), *Les facs sous Vichy*, Actes du colloque des Universités de Clermont-Ferrand et de Strasbourg, novembre 1993, Clermont-Ferrand, Publications de l'Institut d'Etudes du Massif Central, p. 175

<sup>375</sup> Cette date est donnée par Roger Debouzy, *A marée basse*, op. cit., p. 113 Elle est confirmée dans la lettre que le Général Didelet fait parvenir à G. Scapini.

<sup>376</sup> SHAT, 2P72. Déclaration signée par le Général Didelet en date du 29 juillet 1941.

<sup>377</sup> Discours du Général Didelet retranscrit dans l'ouvrage de Roger Debouzy, *A marée basse*, op. cit., p. 128.

brimades et les exercices physiques cessent totalement, tandis que sont organisées des distractions de toutes sortes.<sup>378</sup> Les mêmes faits sont consignés dans le rapport de retour de captivité de Lucien Renaud<sup>379</sup>, puis plus tard, dans les témoignages de Roger Grisvard<sup>380</sup>, de Jean Labeda<sup>381</sup>, Jack Lamat<sup>382</sup>, ou encore Henri Doly<sup>383</sup>. Roger Debouzy évoque la mise à disposition de nouvelles baraques, la disparition des chefs allemands de baraque, la réduction du nombre d'appel à un seul rassemblement quotidien, la suppression des barbelés empêchant les communications<sup>384</sup>. Georges Egret recopie dans son récit une lettre qu'il a envoyée à son frère résumant le nouveau visage du camp.

Le camp de Stablack n'est pas un camp comme les autres, nous sommes sous la direction d'un général français et la discipline est organisée par nous-mêmes, il y a un cinéma où nous pouvons voir les actualités, un terrain de sport sur lequel chaque jour nous faisons une demi-heure de gymnastique. Enfin, une université a été créée avec des cours de lettres, sciences et droit. J'ai retrouvé de nombreux camarades de Lyon, de faculté et de Saint Maixent<sup>385</sup>.

Alors que les Aspirants étaient considérés comme des éléments nuisibles au Reich, les accords survenus entre les hauts responsables français et allemands et l'arrivée du Général Didelet en découlant leur confèrent un nouveau statut : celui d'étudiants prisonniers. Les brimades disparaissent pour laisser place à des conditions de vie proches de celles d'un *Oflag*.

Cette transformation significative comprend deux autres facettes qu'il convient de ne pas ignorer. Concernant le gouvernement français, les projets semblent très ambitieux. Sans qu'il soit possible, en l'état actuel de l'analyse des archives, de savoir si cela résulte ou non d'accords entre la Mission Scapini et les services allemands des Affaires Etrangères, le camp des Aspirants est pensé comme une structure devant former les futurs élites de la Révolution nationale, tout en servant de terrain d'expérimentation à la création d'une sorte d'encadrement idéologique susceptible d'être ensuite reconduit dans tous les autres camps. Le discours du 15 août 1941 prononcé par le général Didelet le confirme.

Ce que je dois faire, c'est vous fondre en un bloc, faire de vous une cohorte massée derrière le Maréchal Pétain, prête à le suivre et s'il le faut à l'aider dans la politique qu'il a décidé de suivre, tant sur le plan extérieur que sur le plan intérieur [...]. Ma mission,

---

<sup>378</sup> AN, 72aj/296. Témoignage de Roger Drécourt, *op. cit.*

<sup>379</sup> SHAT, 2P71. Déclarations de Lucien Renaud. Rapport du Chef de Bataillon du Pavillon, Chef du service d'accueil et d'information auprès des prisonniers de guerre rapatriés en gare de Mâcon à Monsieur le Général de corps d'Armée, secrétaire d'Etat à la Guerre, le 19 octobre 1942, p. 9.

<sup>380</sup> AN, 72aj/296. Témoignage de Roger Grisvard, *op. cit.*

<sup>381</sup> AN, 72aj/296. Témoignage de Jean Labeda, *op. cit.*

<sup>382</sup> AN, 72aj/296. Témoignage de Jack Lamat, *op. cit.*

<sup>383</sup> AN, 72aj/296. Témoignage de Henri Doly remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

<sup>384</sup> Roger Debouzy, *A marée basse*, *op. cit.*, p. 128-129.

<sup>385</sup> Georges Egret, *op. cit.*, p. 5.

encore une fois, est de vous unir derrière le Maréchal, de vous mettre tous au service de ses idées qui sur tous les plans, répondent aux réalités des temps nouveaux<sup>386</sup>.

L'ensemble est présenté aux Aspirants comme une « *expérience* »<sup>387</sup> visant à les préparer à prendre une part active dans la France réformée. Pour Michel Gaboriaud, les mesures prises au *Stalag* IA résultent de décisions concertées entre services français et allemands.

Les Aspirants seront pris en main par des officiers français qui les prépareront à leur rôle et si au bout de 5 à 6 semaines l'Allemagne est mise en confiance elle libèrera les 2.400 Aspi. On verra alors ce que cela donnera en France, si les prévisions du Maréchal sont justes, l'expérience continuera jusqu'à la Libération massive<sup>388</sup>.

Inexistant jusque-là, le *Cercle Pétain* est fondé dès les premiers jours du mois d'août « *sous le haut patronage du Général Didelet* »<sup>389</sup>. De nombreux Aspirants rejoignent rapidement la structure, et, à l'aide d'une documentation très fournie, préparent de petites conférences qui se tiennent chaque soir dans les baraques. Les officiers transférés participent activement au mouvement de réflexion sur la Révolution nationale et proposent de longues présentations. Cette formation n'est pas le seul aspect de l'encadrement politique auquel vont être confrontés les prisonniers. Sous couvert de Georges Scapini qui officialise sa nomination à la tête du *Stalag* lors de sa visite du 29 juillet<sup>390</sup>, le Général Didelet blâme formellement les tentatives d'évasion<sup>391</sup>.

« *L'expérience* » nourrit aussi d'autres desseins : elle sert à affirmer la bienveillance des Autorités allemandes, tout comme à asseoir la pertinence des actions entreprises par le gouvernement de Vichy à l'égard des prisonniers. A ce titre, la visite de Georges Scapini au *Stalag* est très rapidement l'objet d'un article dans le *Trait d'Union*, vantant les mérites des services français, des Allemands et de la collaboration<sup>392</sup>. Deux mois plus tard, le même journal présente sur une grande page les réalisations du théâtre des Aspirants.<sup>393</sup> Ces derniers ne sont d'ailleurs pas sans ignorer les discours propagandistes qui accompagnent l'existence

---

<sup>386</sup> Discours du Général Didelet, retranscrit par Roger Debouzy, *A marée basse*, *op. cit.*, p. 131-132.

<sup>387</sup> Le terme est employé par le Général Didelet lui-même dans son discours du 15 août 1941. Voir Roger Debouzy, *A marée basse*, *op. cit.*, p. 132.

<sup>388</sup> AN, 72aj/10. Chemise *Stalag* IA. Rapport de retour de captivité de Michel Gaboriaud.

<sup>389</sup> AN, F/9/2909. Commandant Bricka, *Mouvements politiques et groupements divers dans les camps de prisonniers de guerre*, DSPG, septembre 1942, p. 10.

<sup>390</sup> AN, F/9/2709. Chemise *Stalag* IA. Rapport des délégués de la mission Scapini suite à une visite effectuée au *Stalag* IA le 29 juillet 1941. Le nom de Georges Scapini figure sur ce rapport.

<sup>391</sup> AN, 72aj/510. Chemise *Stalag* IA. *Historique du camp des Aspirants*, 23 octobre 1942 (rapport anonyme). Ce point est intéressant connaissant l'audace en la matière des Aspirants depuis le début de leur captivité. Le témoin écrit d'ailleurs : « *Un seul point noir : le Général blâme fortement toute tentative d'évasion* ».

<sup>392</sup> AN, 72aj/2065. Sergent-chef Jean Rey, « *Stalag* IA, L'ambassadeur Scapini au *Stalag* IA », *Le Trait d'Union* n° 114, 31 août 1941, p. 3.

<sup>393</sup> AN, 72aj/2065. « *Le théâtre des Aspirants au Stalag* IA », *Le Trait d'Union*, n° 131 ; 30 octobre 1941, p. 5.



de l'*Aspilag* et semblent les déplorer. C'est en tous les cas ce qui ressort du rapport de retour de captivité de l'Aspirant Gaboriaud.

Les uns sur l'université disent « que c'est une invention pour la propagande allemande, et rappellent qu'un film a été pris pour lequel on avait aménagé une ou deux salles de cours qui furent redéménagées après la prise de vue » ; les autres demandent le retour au régime allemand car ils en ont assez de lire dans les journaux français les descriptions de l'*Aspilag* aux milliers de marks de fleurs ; ils en ont assez de voir vanter la générosité des Allemands dont ils ne connaissent que l'hypocrisie. Les Aspirants sont reconnaissants à ceux qui leur ont obtenu des adoucissements mais ils préfèrent les perdre tous et que les journaux cessent leurs mensonges<sup>394</sup>.

### 2.1.3.3 L'institut d'éducation physique

Dans le but d'instaurer rapidement une véritable université aux parcours diversifiés, la délégation de Berlin procède au transfert à l'*Aspilag* de nombreux officiers ayant des compétences avérées. Roger Debouzy évoque l'arrivée « d'un général, un lieutenant-colonel, un commandant, trois capitaines, des lieutenants » permettant de procéder à l'inauguration « solennelle » de l'Université le 13 août<sup>395</sup>. Au 1<sup>er</sup> novembre, celle-ci comporte quatre facultés : Droit, Lettres, Sciences, Techniques mais aussi une formation spécifique pour la préparation au professorat d'éducation physique, le tout placé sous la direction du capitaine Mazet, agrégé de sciences. Une « période d'euphorie<sup>396</sup> » débute avec les premiers cours de l'université au camp. Le nombre d'étudiants initialement inscrits dans l'une des formations ouvertes à l'été 1941 est impressionnant : 1 120 personnes dont vingt-cinq en éducation physique.

En plus du témoignage oral que Albert Coupat<sup>397</sup> accorde à Christian Vivier et Jean-François Loudcher<sup>398</sup>, trois documents démontrent l'existence d'un « Institut annexe d'éducation physique » dès l'automne 1941 : le journal *La Semaine au camp*<sup>399</sup>, qui précise également que l'Institut possède une salle de travail lui étant réservée<sup>400</sup> ; le rapport établi par

---

<sup>394</sup> SHAT, 2P72. Aspirant Gaboriaud, *Rapport sur la situation des Aspirants prisonniers au Stalag IA*, p. 4.

<sup>395</sup> Roger Debouzy, *A marée basse*, op.cit, p. 126.

<sup>396</sup> Terme employé par un Aspirant rapatrié dans son rapport de retour de captivité : AN, 72aj/510. Chemise *Stalag IA. Historique du camp des Aspirants*, op. cit.

<sup>397</sup> Le nom d'Albert Coupat figure dans l'annuaire 1980 du camp des Aspirants : Amicale du camp des Aspirants, *Annuaire 1980*, Paris, 1981, p. 36. Il est ainsi possible d'apprendre qu'il répond au surnom « bébert », qu'il logeait dans la baraque V et qu'il est enseignant.

<sup>398</sup> Jean-François Loudcher, Christian Vivier, *Sport et formation universitaire en éducation physique au Stalag de Stalack (1941-1945)*, op. cit.

<sup>399</sup> Archives du Musée virtuel de l'Association Mémoire et Avenir, chapelle Française de Soest. *Stalag IA. La Semaine au camp*, n° 1, semaine du 30 novembre au 7 décembre 1941, p. 3.

<sup>400</sup> Il s'agit de la « baraque 13 ».

le centre d'Entraide aux Etudiants mobilisés et prisonniers en mars 1942<sup>401</sup> et celui d'André Dufour, daté lui aussi de mars 1942<sup>402</sup>.

L'existence d'une section préparant au professorat d'éducation physique dès la création de l'université peut avoir plusieurs explications. La première d'entre elles relève de la volonté affirmée du Général Didelet de mettre sur pied des formations selon les besoins des Aspirants.

L'activité intellectuelle et physique des Aspirants doit être l'objet de soins attentifs, ceci en raison de leur diversité. [...]. On ne doit pas seulement mettre sur pied une université au sens propre du mot, mais encore une école des Beaux-Arts, un institut d'agronomie, etc.<sup>403</sup>.

Mais, elle peut aussi avoir une explication bien plus politique, en lien direct avec les enjeux de « *l'expérience* » menée au *Stalag IA*. Les exercices du corps faisant partie des innovations conduites par le Gouvernement du Maréchal Pétain, il semble en effet logique que ces derniers réapparaissent dans le programme de formation d'un camp au sein duquel sont formées les futurs élites de la Révolution nationale. La nomination de Jean Borotra<sup>404</sup>, la publication de nouvelles Instructions Officielles en éducation physique<sup>405</sup>, la promulgation de la Charte des sports, la création du statut de maître d'EGS sont autant de traces le démontrant. En outre, le commissariat général à l'EGS souffre en 1941 d'un déficit important de cadres<sup>406</sup> que la loi du 12 novembre 1940<sup>407</sup>, comme l'ouverture du Collège National des Moniteurs et Athlètes (CNMA) ou encore les formations accélérées mises en place dans les CREGS<sup>408</sup> ne peuvent réussir à couvrir, tout au moins à court terme. Pallier ces manques par des formations s'adressant aux hommes en captivité peut s'avérer une alternative judicieuse.

#### 2.1.3.4 Expansion des sports

Restées en sommeil jusqu'à l'arrivée du Général Didelet, les activités sportives connaissent une véritable expansion à partir de l'été 1941.

---

<sup>401</sup> 72aj/296. Centre d'Entraide aux Etudiants mobilisés et prisonniers, *op.cit.*, p. 14.

<sup>402</sup> AC. Carton *Stalag IA* et *IB*. Chemise n° 5. André Dufour, *La vie universitaire, intellectuelle et artistique, mars 1942. Rapport d'activité*. (Extraits).

<sup>403</sup> AN, F/9/2679. Chemise *Stalag IA*. Lettre manuscrite du Général Didelet adressée à Georges Scapini, Ambassadeur de France, le 24 juillet 1941.

<sup>404</sup> Loi du 7 août 1940 portant création d'un Commissariat Général à l'Education Physique et aux Sports nommant Jean Borotra Commissaire Général.

<sup>405</sup> Instructions Officielles du 1<sup>er</sup> juin 1941. *Les Activités d'Education Générale*.

<sup>406</sup> En 1938, sont comptabilisés 645 professeurs d'éducation physiques. AN, 72aj/252. Conférence de M. Borotra, Commissaire Général à l'Education Générale et aux Sports faite à la préfecture du Rhône le 24 mars 1941.

<sup>407</sup> Loi du 12 novembre 1940 portant organisation des services extérieurs du secrétariat d'Etat à l'instruction publique (Commissariat général à l'éducation générale et aux sports).

<sup>408</sup> Loi du 21 mars 1941 portant création de centres de formation de cadres, dont quinze centres régionaux d'Education Générale et Sportive.

Les efforts prioritaires du service des loisirs, que le Centre d'Entraide qualifie par ailleurs de très efficient<sup>409</sup>, se concentrent initialement autour du développement de la pratique de l'athlétisme. Considéré comme le sport de base par excellence<sup>410</sup>, les initiatives ne manquent pas pour convertir les *Aspis* aux joies du stade. Des compétitions de masse voient ainsi rapidement le jour. A côté des rencontres inter-baraques<sup>411</sup> qui ont lieu chaque semaine<sup>412</sup>, les responsables des sports organisent une grande fête d'athlétisme du 14 juillet 1941. Pour celle-ci est adoptée une formule par équipe afin de provoquer une effervescence au sein de la communauté captive. Les épreuves se terminent par une remise de coupe confectionnée au camp ainsi que la « *montée au mât des couleurs françaises sous la forme du drapeau du sport français*<sup>413</sup> ». Par ailleurs, il est proposé aux prisonniers de se confronter aux barèmes du brevet sportif élémentaire ou à ceux du brevet sportif supérieur. Les similitudes avec la politique du Gouvernement de Vichy en matière de préparation physique sont ici indiscutables : non seulement, l'athlétisme possède une place analogue à celle qu'il tient sous l'Occupation en France, mais encore, les prisonniers sont conviés à passer des brevets vérifiant leurs aptitudes dans les principales disciplines athlétiques<sup>414</sup>.

Les sports collectifs de petits et grands terrains connaissent aussi, à côté de l'athlétisme, un développement important. André Dufour signale dans son rapport à ce sujet un engouement certain pour le basket, le volley et le handball. Louis Persin<sup>415</sup>, qui reste au camp des Aspirants jusqu'en avril 1942, évoque pour sa part le développement du basket et du football. Des équipes se constituent, par baraque, par école, ou région d'origine et se rencontrent durant les heures de temps libres.

Depuis la même date également, les Aspirants ont la possibilité de pratiquer différents sports (football, rugby, handball, volley-ball, athlétisme, course, saut, etc...). Des compétitions interbaragues sont fréquemment organisées.<sup>416</sup>

Le Général Didelet se déplace parfois pour assister aux matchs<sup>417</sup>.

---

<sup>409</sup> AN, 72aj/306. Centre d'Entraide aux étudiants mobilisés et aux prisonniers, *op. cit.*, p.10.

<sup>410</sup> Amicale du camp des Aspirants, *Le camp des Aspirants durant la deuxième guerre mondiale*, *op. cit.*, p. 93.

<sup>411</sup> Des photos des équipes de baraques d'athlétisme illustrent l'ouvrage publié par l'amicale en 1995 : Amicale du camp des Aspirants, *Le camp des Aspirants pendant la deuxième Guerre mondiale 1939- 1945, images*, Paris, Amicale du camp des Aspirants, 1995, p. 63.

<sup>412</sup> AC. Carton *Stalag IA* et *IB*. Chemise n° 5. André Dufour, *La vie universitaire, intellectuelle et artistique*, mars 1942.

<sup>413</sup> Amicale du camp des Aspirants, *Le camp des Aspirants pendant la deuxième Guerre mondiale 1939- 1945, images, op. cit.*, p. 94.

<sup>414</sup> Voir sur ce point : Anne Roger, Pierre Bavazanno, « Des activités athlétiques à l'école entre santé et performance », *Revue STAPS* n° 94, novembre 2011, p. 85-102.

<sup>415</sup> AN, 72aj/296. Témoignage de Louis Persin remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

<sup>416</sup> SHAT, 2P70. *Stalag IA. Rapports de trois Aspirants rapatriés le 26 août 1941 comme D.U.* Rapport de retour de captivité des Aspirants Louis David, Henri Fohrer, Joseph Lafond,

Dès cette première phase de développement des sports, il est prévu de pourvoir le camp de nouvelles installations, projet que répercute le Centre d'Entraide dans son rapport.

[...] envisage la création d'un terrain de football avec piste circulaire, d'une salle de culture physique, d'une piscine<sup>418</sup>

Avec l'arrivée des premiers froids en octobre 1941, les activités physiques se raréfient, mais ne disparaissent pas pour autant. A l'extérieur, les Aspirants aménagent une patinoire en inondant un vaste rectangle<sup>419</sup>. Les prisonniers peuvent aussi profiter des équipements de la baraque réservée à l'éducation physique, la 13A. L'existence de celle-ci est d'ailleurs mentionnée dans un témoignage d'après-guerre, lorsque l'auteur procède à une description du camp. Il la nomme « *salle de culture physique* ».

Il y a une quarantaine de baraques, dont 13 pour l'Aspilag, 10 baraques servent à l'habitat. Les trois autres sont utilisées pour les services généraux. Elles abritent le théâtre, la bibliothèque, les salles de l'Université, la chapelle, la salle de culture physique, l'atelier de peinture<sup>420</sup>.

Trois activités différentes y sont organisées, selon le journal *La semaine au camp*: la lutte, le jiu-jitsu et le ping-pong. Pour chacune de ces activités, des créneaux spécifiques sont établis. La lutte bénéficie de quatre plages horaires : lundi, mercredi, jeudi et vendredi matin de 10h à 11h. Le jiu-jitsu est possible deux fois par semaine de 14 h 30 à 15 h 30. Quant au ping-pong, les prisonniers peuvent s'y adonner tous les jours à partir de 9h<sup>421</sup>.

Cette présentation montre combien le développement des sports est intimement corrélé au statut que les Allemands confèrent aux prisonniers : lorsque ces derniers étaient avant tout perçus comme des réfractaires au travail, aucune facilité ne leur était accordée. L'arrivée du général Didelet et la transformation du camp en *Aspilag* initient une toute nouvelle ère. Intégrés dans un projet politique plus large, les *Aspirants* ne sont plus considérés de la même façon, ce qui se traduit par une amélioration réelle des conditions de détention qui profite aux activités sportives.

---

<sup>417</sup> AN, 72aj/296. Témoignage de Louis Persin, *op. cit.*

<sup>418</sup> AN, 72aj/306. Centre d'Entraide aux étudiants mobilisés et aux prisonniers, *op. cit.*, p. 17.

<sup>419</sup> AN, 72aj/296. Témoignage de Louis Persin, *op. cit.*

<sup>420</sup> AC. Carton *Stalag* IA et IB. Chemise n° 6.

<sup>421</sup> Archives du Musée virtuel de l'Association Mémoire et Avenir, chapelle Française de Soest. *Stalag* IA. *La Semaine au camp*, n° 1, semaine du 30 novembre au 7 décembre 1941, p. 4.

### 2.1.3.5 L'éducation physique quotidienne

L'installation du Général Didelet à ses fonctions coïncide avec la disparition de séances d'exercices punitifs, élément que les anciens Aspirants soulignent avec une certaine pointe de soulagement : « *les barbelés sont supprimés ainsi que l'éducation physique obligatoire* » précise Roger Drécourt. « *Nous ne faisons plus d'exercices le matin* »<sup>422</sup> souligne Roger Debouzy. La suppression de l'une des mesures les moins bien vécues par les prisonniers n'entraîne cependant pas l'absence de pratique. L'éducation physique se substitue quasi simultanément aux anciens exercices punitifs.

[...] gymnastique obligatoire, contrôlée par le lieutenant-colonel qui prend ainsi un peu le rôle d'un adjudant de quartier : il parcourt les baraques et même les W.C à la recherche de resquilleurs, car il tient à ce que chacun fasse cette gymnastique. Il n'a sans doute pas tort, mais s'y prend mal<sup>423</sup>.

Un Aspirant rapatrié en août 1941 mentionne dans son rapport l'instauration, depuis l'arrivée de Didelet, de nombreuses activités permettant de lutter efficacement contre le cafard, parmi lesquelles figure la « gymnastique »<sup>424</sup>. Le changement de statut et de fonction des exercices du corps est donc ici patent. En quelques mois, les Aspirants, autrefois confrontés à des exercices punitifs, sont invités à s'adonner à des pratiques hygiéniques et sanitaires.

Quelles sont les différences entre ces deux modes d'activité? En premier lieu, les exercices ne sont plus commandés par un Allemand, mais par un Français reconnu compétent par ses pairs. Si au départ Roger Debouzy raille quelque peu le tact du Lieutenant-colonel qui en prend la charge, très vite, l'éducation physique est confiée à un personnel qualifié, en l'occurrence les cadres de l'Institut d'éducation physique<sup>425</sup>. La seconde différence porte sur les temps de pratique : alors qu'ils subissaient quatre heures de « pelote »<sup>426</sup> dehors par tous les temps avant l'été 1941, les Aspirants sont invités à participer à une séance quotidienne d'une heure, le matin. Plusieurs créneaux leur sont proposés dont ils ont connaissance par l'intermédiaire du journal du camp. Quand les conditions météorologiques ne sont pas propices, les cours sont programmés à l'intérieur, dans la baraque 13. Les séances sont données par petits groupes, alors que les Allemands rassemblaient précédemment tous les

---

<sup>422</sup> Roger Debouzy, *A marée basse*, op. cit., p. 129.

<sup>423</sup> *Ibid.*

<sup>424</sup> AN, F/9/2912. Chemise *Stalag IA*. Copie de la lettre de l'Aspirant H. Saint-Bris adressée à Monsieur Liabeuf, interceptée par les services de la censure le 19 août 1941.

<sup>425</sup> Cette donnée figure dans *La semaine au camp*. Archives du Musée virtuel de l'Association Mémoire et Avenir, chapelle Française de Soest. *Stalag IA*. La semaine au camp. Semaine du 30 novembre au 7 décembre 1941 n° 1, p. 4.

<sup>426</sup> Le terme « pelote » est parfois employé par les prisonniers pour qualifier les séances durant lesquelles ils doivent courir, s'allonger à plat ventre et sauter.

Aspirants. Une autre différence apparaît à l'étude du petit encadré publié dans la *Semaine au camp* : la gestion des niveaux. A côté des leçons classiques, s'ouvre un « *cours de perfectionnement* » qui fonctionne trois fois par semaine, témoin d'une volonté d'adapter les contenus au niveau des Aspirants. Enfin, les méthodes employées n'ont rien en commun avec ce que les Allemands imposaient : André Dufour précise que les prisonniers peuvent choisir entre la Méthode de Joinville et la Méthode Hébert<sup>427</sup>, soit des méthodes ancrées dans la culture corporelle française au lieu de devoir pendant des heures supporter les exercices de « coucher-debout » imposés par les Allemands.

#### 2.1.4 L'Aspilag, un camp modèle de la Révolution nationale?

##### *2.1.4.1 Evasions et dysfonctionnements de l'Université*

Il serait une erreur de penser que le camp des Aspirants connaît à partir de l'arrivée du Général Didelet une évolution linéaire. Comme le met en évidence A. Silbert, les espoirs suscités par le concept « *d'expériences* », qui devait aboutir, selon l'interprétation des Aspirants, à leur libération, se trouvent vite confrontés à un principe de réalité : ils ne sont que chimère. La déception qu'engendre cette prise de conscience nourrit à nouveau chez certains des projets d'évasion, que la position officielle prise par le Général Didelet ne parvient pas à juguler. Les tentatives se multiplient à la fin de l'automne et à l'hiver 1941 entraînant son lot de représailles de la part du commandement allemand. Si les exercices punitifs ne semblent pas réapparaître, les mesures prises gênent par contre considérablement les activités universitaires des Aspirants.

Les évasions (peut-être une cinquantaine) suscitent des représailles du commandement qui multiplie les appels [...]. A un moment donné, il y aura jusqu'à six appels par jour. Pendant cette période, la vie à l'université est presque complètement paralysée. Elle est gênée par la multiplication des appels, l'arrêt des travaux dans la baraque de l'université (encore au mois de novembre il n'y a pas d'éclairage, pas de bancs, pas de tableaux noirs dans les salles de cours)<sup>428</sup>.

Dans *La semaine au camp*, il est possible de lire que certaines activités ont dû être abandonnées en raison des appels multiples<sup>429</sup>. Ces informations se vérifient dans plusieurs

---

<sup>427</sup> AC. Carton *Stalag IA et IB*. André Dufour, *op. cit.*

<sup>428</sup> AN, 72aj/510. Chemise *Stalag IA. Historique du camp des Aspirants*, *op. cit.*, p. 1-2.

<sup>429</sup> Archives du Musée virtuel de l'Association Mémoire et Avenir, chapelle Française de Soest. *Stalag IA. La semaine au camp. Semaine du 30 novembre au 7 décembre 1941 n° 1*, p. 4.

témoignages, notamment dans celui de l'Aspirant Gaboriaud<sup>430</sup>, ou encore dans celui de Jean Sordet. Ce dernier précise d'ailleurs que durant la période des « six appels », l'Université est contrainte à fermer ses portes<sup>431</sup>.

La recrudescence des appels, et donc des stations debout, immobiles dans le froid, pendant au minimum vingt minutes à chaque rassemblement, apparaît de manière cinglante dans l'ouvrage de Roger Debouzy. Ce dernier note à la date du 14 octobre subir trois appels par jour depuis un mois, suite à des évasions<sup>432</sup>. Le 2 novembre, il écrit « *Après évasions (six dont quatre ont déjà échoué) nous sommes astreints à quatre appels par jour*<sup>433</sup> » ; le 27 novembre : « *Hier, une évvasion. Aujourd'hui, on a rétabli les quatre appels (...) l'université a décidé de fermer ses portes car le travail y devient impossible dans de telles conditions*<sup>434</sup> ». Dès le lendemain, il consigne : « *L'évadé est repris. Mais les sanctions ont évolué : six appels par jour pendant cinq jours*<sup>435</sup> », le 14 décembre : « *Une évvasion hier. Aujourd'hui, six appels*<sup>436</sup> » et le 17 : « *Malgré les six appels en vigueur, de nouvelles évvisions se sont produites*<sup>437</sup> ». Il est évident ici que les douleurs physiques associées à de tels traitements sont particulièrement vives.

#### 2.1.4.2 Une formation en éducation physique qui s'organise début 1942

Pour enrayer le problème des évvisions, les Autorités allemandes modifient leur stratégie au début de l'année 1942. Les appels multiples sont abandonnés au profit de menaces de transfert vers un camp bien « plus à l'Est ». Ces nouvelles mesures, aussi pénibles puissent-elles devenir pour ceux qui vont y être confrontés, réduisent les dysfonctionnements des activités du camp. Les cours de l'université reprennent avec une certaine vigueur et le travail des étudiants s'intensifie. Parallèlement, tout ce qui est mis en place dans le camp continue de nourrir la propagande, comme le montre parfaitement l'article publié à Pâques dans le *Trait d'Union*, et au sein duquel l'homme de confiance présente de manière exhaustive les activités intellectuelles. L'auteur décrit les différentes filières créées au sein de l'université, dont

---

<sup>430</sup> SHAT, 2P70. Courrier de l'Amiral de la Flotte, Ministre secrétaire d'Etat à la Guerre au SDPG daté du 20 janvier avec copie du rapport de l'Aspirant Gaboriaud, rapatrié, au sujet du camp des Aspirant.

<sup>431</sup> AN, F/9/2912. Chemise *Stalag IA*. Rapport manuscrit de retour de captivité de l'Aspirant Jean Sordet, 13 mars 1942.

<sup>432</sup> Roger Debouzy, *A mare basse*, op. cit., p. 144.

<sup>433</sup> *Ibid.*, p. 146.

<sup>434</sup> *Ibid.*, p. 152.

<sup>435</sup> *Ibid.*, p. 152.

<sup>436</sup> *Ibid.*, p. 157.

<sup>437</sup> *Ibid.*, p. 18.

l'Institut d'Education Physique, et précise que plus de deux cent cinquante cours y sont professés chaque semaine<sup>438</sup>.

Les activités de l'Institut d'Education Physique semblent doubles au début de l'année 1942, couvrant ainsi deux enjeux différents. D'une part, il forme des cadres dont le camp a besoin pour animer l'éducation physique journalière, d'autre part il participe à la réinsertion des prisonniers de guerre dans les domaines de l'éducation physique et du sport à leur retour en France.

L'institut d'Education Physique prépare au concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Education Physique. Il a fourni les cadres aux stages d'Education Générale et Sportive organisés au printemps dernier et suivis assidûment par une centaine d'Aspirants dont quatre-vingt-cinq ont obtenu le certificat de stage. Il a prêté son concours à des manifestations de gymnastique et d'athlétisme<sup>439</sup>.

Sans qu'il soit possible de l'affirmer catégoriquement, c'est sans doute au printemps 1942 qu'Albert Coupat commence à renseigner ses petits cahiers à partir des cours qu'il suit à l'Institut. Selon Christian Vivier et Jean-François Loudcher<sup>440</sup>, le premier cahier, intitulé « *méthode naturelle* » reprend point par point l'ouvrage de Georges Hébert édité en 1936<sup>441</sup>. Il en suit les différents chapitres, débutant par un exposé sur la genèse de la Méthode naturelle, suivi du chapitre consacré à « *La liaison intime et indispensable du physique et du moral* », puis à « *La notion du travail naturel* ». Or, selon les relevés établis par le CCA, les premiers envois massifs de documentation dans les camps traitant du sport et de l'éducation physique datent de février 1942<sup>442</sup>. Parmi les livres qui sont prioritairement acheminés vers les camps figure en tête de liste celui de Georges Hébert de 1936. La description faite des autres cahiers montre d'ailleurs une concordance importante entre les thèmes traités et la documentation qui parvient dans les camps au premier semestre 1942. Ainsi, le petit cahier consacré à l'étude de la marche, de la course et du saut décrit par Vivier et Loudcher peut-il avoir pris appui sur les fascicules rédigés par la Fédération Française d'Athlétisme envoyés dans les camps en juillet

---

<sup>438</sup> AN, 72aj/2065. Aspirant Jean Pré, « La vie universitaire au Stalag IA », *Le Trait d'Union* n° 175-176-177, Pâques 1942, p. 9 et p. 12.

<sup>439</sup> AN, F/9/3438. Chemise Intellectuels. *Stalag IA. Université*.

<sup>440</sup> Jean-François Loudcher, Christian Vivier, *Sport et formation universitaire en éducation physique au Stalag de Stablack (1941-1945)*, op. cit., p. 236-237.

<sup>441</sup> Georges Hébert, *L'éducation physique, virile et morale par la méthode naturelle*, tome 1, Paris, 1936.

<sup>442</sup> AN, F/9/2855. Lettre du président du Comité Central d'Assistance aux prisonniers de guerre en captivité adressée à Monsieur le Général d'Armée, directeur du service des prisonniers de guerre, le 14 août 1942, ref : JC/HL/n° 15857P. Le même document se trouve par ailleurs dans deux autres cartons d'archives à savoir : AN, F/9/2952 et AN, F/9/2995.



1942<sup>443</sup>, de même que sur les *Cahiers de l'Athlétisme*<sup>444</sup> ou encore sur *Le guide abrégé du moniteur et de la monitrice* qui figure lui aussi sur les différentes listes d'envoi entre les mois de janvier et de juillet.

Cependant, à en croire les témoignages des Aspirants, les conditions d'enseignement sont plus que rudimentaires et entraînent une défection progressive des volontaires, quel que soit le cursus concerné. Jean Sordet précise dans son rapport de retour de captivité que les salles de cours, quand elles existent sont peu à peu désertées.

L'enthousiasme du début qui s'était manifesté par des inscriptions en grand nombre est tombé progressivement et beaucoup maintenant préfèrent aller travailler à la bibliothèque ou même dans les baraques quand ils possèdent des livres de travail. La vie au camp ne permet d'ailleurs pas un travail très approfondi<sup>445</sup>.

Les services de la Délégation Scapini se rendent compte du malaise régnant dans ce qui aurait dû être une université de camp « modèle ». Dans une lettre datée d'avril 1942 que le Bureau Universitaire de la délégation de Berlin adresse au SDPG à Paris<sup>446</sup>, il est mentionné que les Aspirants sont découragés de travailler dans des conditions trop spartiates, qu'ils déplorent l'attitude du Ministère de l'Education Nationale qui n'a donné suite à aucun des rapports transmis par le Doyen de l'Université, et qu'ils se posent la question de la validité des examens passés en captivité.

#### 2.1.4.3 Intensification des pratiques sportives et de l'éducation physique avec les beaux-jours

La dynamique créée autour de la pratique des activités sportives s'intensifie avec le retour des beaux jours en 1942. L'athlétisme, le football, le basket, mais aussi le rugby ont tous leurs adeptes chevronnés qui se mesurent lors des compétitions organisées dans le camp. Celui-ci se dote avant l'été d'un véritable « terrain de football » sur lequel les équipes s'affrontent dans un « grand championnat<sup>447</sup> ». Ce sport connaît un tel succès que les équipes phares du *Stalag* sont autorisées à se mesurer à d'autres formations : celles des hommes de

---

<sup>443</sup> AN, F/9/2855. CCA. Section bibliothèque et jeux. Documentation pour les cercles Pétain et les Centre d'études, envoi de juillet 1943 : « *Fédération française d'athlétisme : Les courses, Les lancers, Les sauts* ».

<sup>444</sup> *Ibid.* « *Les cahiers de l'athlétisme : n° 1 : conseils pratiques aux athlètes, aux entraîneurs, aux médecins ; n° 2 : course de vitesse, n° 3 : course de demi-fond, n° 4 : course de fond, n° 5 : courses de haies* ».

<sup>445</sup> AN, F/9/2912. Chemise *Stalag IA*. Rapport manuscrit de retour de captivité de l'Aspirant Jean Sordet, 13 mars 1942.

<sup>446</sup> SHAT, 2P72. Délégation de Berlin, lettre adressée à Monsieur Desforge, Secrétariat d'État à l'Education Nationale, en date du 15 avril 1942.

<sup>447</sup> AN, F/9/2912. Chemise *Stalag IA*. Secrétariat des Aspirants du *Stalag IA*, *Note générale sur le Stalag IA*, 9 décembre 1942, p. 6.

troupe du *Stalag* d'une part<sup>448</sup>, mais aussi l'équipe belge du IA et même des équipes provenant du *Stalag* IB<sup>449</sup>. Les photos illustrant le dernier ouvrage rédigé par l'amicale du camp des Aspirants permettent d'établir plusieurs constats : les équipes possèdent une tenue spécifique ainsi qu'un fanion, les matchs sont précédés par un cérémonial *a priori* analogue à ce qui existe dans la vie civile c'est-à-dire comprenant une présentation des équipes et des arbitres.



Figure 7 : Match de football au Stablack<sup>450</sup>

Bien qu'il ne semble pas y avoir de gradins, le nombre de spectateurs paraît assez conséquent. Ces derniers se répartissent tout autour de la zone de jeu, mais principalement derrière les buts, eux-mêmes fixés au sol.

---

<sup>448</sup> Les Allemands accordent aux Aspirants le droit d'entrer en contact avec les hommes de troupe pour les manifestations artistiques et sportives. Dans un document datant de 1942, il est ainsi stipulé : « *C'est dans l'enceinte du Stalag IA qu'a été établi le camp d'Aspirants, sorte de petit camp dans le grand, les communications entre camp d'hommes et camps d'Aspirants étant en principe interdites, sauf autorisations spéciales accordées généralement avec assez de largesse à l'occasion de réunions ou manifestations diverses* ». AN, F/9/2912. Chemise *Stalag* IA. Secrétariat des Aspirants du *Stalag* IA, *Note générale sur le Stalag IA*, 9 décembre 1942, p. 1.

<sup>449</sup> Amicale du camp des Aspirants, *Le camp des Aspirants durant la deuxième Guerre mondiale*, op. cit., p. 94.

<sup>450</sup> Amicale du camp des Aspirants, *Le camp des Aspirants durant la deuxième Guerre mondiale*, images, op. cit, p. 67.



Figure 8 : Spectateurs derrière les buts au Stablack<sup>451</sup>

L'athlétisme ne faiblit pas : les Aspirants s'affrontent lors de grandes fêtes sportives qui, elles aussi, attirent une foule importante. Par ailleurs, le championnat par équipes de baraques est relancé et donne lieu à une remise de coupe officielle<sup>452</sup>. Les photos prises au camp mettent par ailleurs en évidence la volonté du service des sports de proposer des événements proches de ce qui se fait dans la vie civile : des couloirs sont tracés pour les courses, l'arrivée est clairement matérialisée des juges longent le parcours quand il s'agit de courses longues.



Figure 9 : arrivée de course au Stablack<sup>453</sup>

L'organisation des brevets sportifs se perpétue avec succès en 1942<sup>454</sup> à en croire la note établie par le secrétariat du camp en décembre 1942 : « *Le brevet sportif a été décerné à de nombreux Aspis*<sup>455</sup> ».

<sup>451</sup> Amicale du camp des Aspirants, *Le camp des Aspirants durant la deuxième Guerre mondiale, images, op. cit.*, p. 68.

<sup>452</sup> *Ibid.*, p. 62. Dans l'ouvrage figure la photo des athlètes victorieux accompagnée de la légende suivante : « *Le général Didelet remet la coupe à Fauré, capitaine des baraques V et VI (1942).* »

<sup>453</sup> *Ibid.*, p. 65.

En dehors de ces activités phares, les Aspirants ont aussi constitué des équipes de rugby et de basket. Durant l'hiver, ils préfèrent les sports de combat et le patinage. Une patinoire est en effet créée dans le camp, installée « *entre le 10 et le 11, à l'abri du vent et à proximité de l'eau*<sup>456</sup> ». Pendant l'hiver 1942, un certain Lanfrey lance l'idée de monter une section de tennis. Celle-ci voit le jour durant l'été, nécessitant la création de terrains adéquats. Une fois de plus, les photos appartenant à l'Amicale du *Stalag* permettent de constater les efforts déployés par les Aspirants pour disposer d'équipements adéquats : de véritables courts tracés, possédant filets et poteaux permettent une pratique règlementaire de l'activité.



Figure 10 : Partie de tennis derrière les miradors<sup>457</sup>

#### 2.1.4.4 Un encadrement idéologique très présent

Malgré les difficultés rencontrées durant l'hiver, la multiplication des évasions comme les brimades en résultant, les cadres du *Cercle Pétain* poursuivent leur activité d'information et de propagande en faveur de la Révolution nationale. En plus des conférences classiques, deux évènements ponctuent ainsi le premier semestre 1942. Au début de l'année, un grand congrès est organisé permettant aux deux cent cinquante 250 membres du comité d'étudier en profondeur<sup>458</sup> les grands points de la doctrine du Maréchal. A partir du mois de mai, 300 à quatre cents 400 Aspirants<sup>459</sup> préparent une exposition sur la *Révolution nationale* qui s'ouvre au mois de juin pour une durée de trois mois. Censée représenter toutes les dimensions des

---

<sup>454</sup> AN, F/9/2912. Chemise *Stalag IA*. Secrétariat des Aspirants du *Stalag IA*, *Note générale sur le Stalag IA*, 9 décembre 1942, p. 6.

<sup>455</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>456</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>457</sup> Amicale du camp des Aspirants, *Le camp des Aspirants durant la deuxième Guerre mondiale, images, op. cit.*, p. 69.

<sup>458</sup> *Ibid.*

<sup>459</sup> L'information est donnée dans une note rédigée fin 1942 par le Secrétariat des Aspirants. (AN, F/9/2912. Secrétariat des Aspirants du *Stalag IA*, *Note générale sur le Stalag IA*, 9 décembre 1942, p. 2.)

réformes engagées en France, elle est, selon les propos du Général Didelet, « *parfaitement réussie* » et obtient « *un très gros succès*<sup>460</sup> ». La réussite semble en effet au rendez-vous puisqu'il est décidé de la transférer dans la ville voisine de Königsberg pour que tous les prisonniers du *Wehrkreis* 1 puissent venir la découvrir, ainsi, d'ailleurs, que la population allemande<sup>461</sup>. L'Aspirant Lucien Renaud, atteste du succès de l'exposition ainsi que de son transfert, précisant que celui-ci a été demandé par les Allemands eux-mêmes<sup>462</sup>. Par ailleurs, les contrôles postaux réalisés sur les lettres postées par les hommes de troupe du *Stalag* IA vers la France prouvent qu'ils ont bien visité l'exposition<sup>463</sup>.

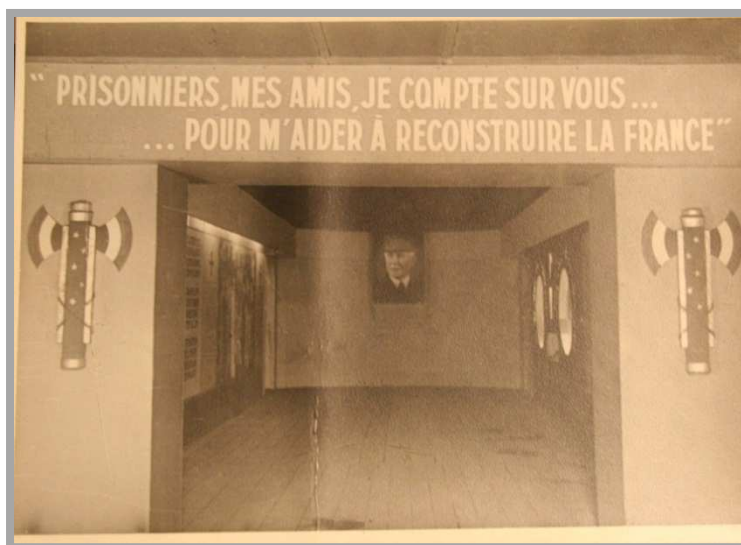


Figure 11: Photo de l'Exposition de la Révolution nationale, Stablack, juillet 1942.

La volonté de préparer les jeunes élites à défendre avec vigueur les principes mêmes de la Révolution nationale ne fléchit donc pas courant 1942, au contraire. Dans un bilan que le Général Didelet adresse au Général Bridoux, il est possible de repérer ses principales ambitions.

Les résultats obtenus sont excellents : discipline et respect de l'uniforme, attitude et tenue parfaites, salut impeccable, cérémonial militaire très soigné dans toutes les

<sup>460</sup> SHAT, 2P77. Lettre du Général Didelet, Directeur du camp des Aspirants à Monsieur le Général Bridoux, Secrétaire d'Etat à la Guerre, le 31 juillet 1942.

<sup>461</sup> SHAT, 2P72. SDPG, Bureau d'Etudes n° 30.859/BE. Note d'information du 6 novembre 1942 adressée au Secrétariat d'Etat à la guerre.

<sup>462</sup> SHAT, 2P71. *Stalag* IA. Déclaration de Lucien Renaud à son retour de captivité. Rapport du Chef de Bataillon du Pavillon, Chef du Service d'Accueil et d'Information auprès des prisonniers de guerre rapatriés en gare de Mâcon à M. Le Général de Corps d'Armée Secrétaire d'Etat à la guerre, 19 octobre 1942.

<sup>463</sup> AN, F/9/2912. Chemise *Stalag* IA. Commission de contrôle postal des prisonniers de guerre, rapport du 17 octobre 1942 concernant les hommes de troupe : « *Des PG sont allés à Königsberg visiter l'exposition de la Révolution nationale* ».

occasions importantes, études très sérieuses dans le cadre du Mouvement Pétain et de l'Université avec ses annexes, Education physique, etc.<sup>464</sup>

Malgré l'enthousiasme soulevé par l'exposition et les propos tenus par le général Didelet, il semble pourtant que le projet de faire du camp une structure pilote s'étiolle durant l'année 1942. Nombreux sont en effet les Aspirants qui, dès le début de l'année, s'inscrivent sur des listes de départ en *Kommando* de travail, alors même qu'ils avaient lutté farouchement contre cette éventualité précédemment. Par lettre datée du 19 décembre 1941, le Général Didelet informe Georges Scapini du malaise provoqué par la demande de quelques huit cents Aspirants de rejoindre des *Kommandos*<sup>465</sup>. Il lui suggère malgré tout d'apporter une réponse favorable à leur requête. Roger Debouzy consigne à la date du 12 février le premier départ de volontaires pour le travail<sup>466</sup>. Joseph Folliet en rend lui aussi compte dans son rapport.

[...] un nombre de plus en plus important d'Aspirants a eu tendance à accepter le travail dans n'importe quelles conditions. Soit pour multiplier les chances d'évasion, soit pour échapper à l'obsession des barbelés<sup>467</sup>.

Alors que les Aspirants ont, pendant plus d'un an et demi, refusé toute forme de conciliation avec l'ennemi, supportant pour cela brimades et exercices punitifs, les pressions morale et politique exercées sur eux par l'intermédiaire d'un Général français mais aussi l'enfermement derrière les barbelés conduisent finalement certains à préférer rejoindre les *Kommandos*. Qu'il s'agisse de préparer une évasion ou de simplement travailler, dans les deux cas, la propagande pétainiste s'est avérée incapable de les retenir.

De 1942 jusqu'à la fin de leur captivité, les Aspirants ne constituent plus pour les Allemands un groupe particulier d'ennemis du Reich. Regroupés au *Stalag* IA, ils bénéficient de conditions de captivité supportables.

## Conclusion

Durant leur captivité, les Aspirants voient leur statut évoluer de manière fondamentale. Considérés initialement par les Allemands comme des ennemis du Reich, ils sont placés dans des conditions de vie critiques visant à infléchir leurs volontés et les amener à accepter un poste dans un *Kommando*. Les pratiques corporelles, et notamment les exercices punitifs collectifs, font partie des moyens les plus usités pour parvenir à cette fin.

---

<sup>464</sup> SHAT, 2P77. Lettre du Général Didelet, Directeur du camp des Aspirants à Monsieur le Général Bridoux, Secrétaire d'Etat à la Guerre, le 31 juillet 1942.

<sup>465</sup> SHAT, 2P72. Lettre du Général Didelet à la mission Scapini date du 19 décembre 1941.

<sup>466</sup> Roger Debouzy, *A marée basse*, op. cit., p. 173.

<sup>467</sup> AN, F/9/2912. Chemise *Stalag* IA. Rapport de l'Aspirant Joseph Folliet, rapatrié le 16 août 1942, p. 4.

Compte tenu de leur grade et de leur niveau de compétence, G. Scapini engage avec les services allemands des négociations et parvient à modifier durablement leurs conditions de captivité. Le *Stalag* IA devient un lieu « d'expérience » où sont formés les futurs cadres de la Révolution nationale dont la responsabilité est confiée au Général Didelet. Les pratiques corporelles se modifient alors de façon visible : les exercices physiques laissent place aux activités sportives librement consenties. Progressivement, les activités sportives s'organisent sous la houlette d'un service des sports dirigé par un enseignant d'éducation physique. Le camp se dote des installations nécessaires, des compétitions sont mises en place égayant le quotidien des athlètes comme des spectateurs.

Les résultats de la formation politique reçue principalement au second semestre de l'année 1941 sont difficilement mesurables. Au bout de quelques mois, une proportion importante d'Aspirants s'engage volontairement dans différents *Kommandos*, d'autres restent au camp et nourrissent activement des projets d'évasion. Parmi eux, certains payent le prix de leur audace et sont transférés dans le camp de représailles de Rawa-Ruska. D'autres enfin rejoignent la DOF pour assurer l'encadrement politique et culturel des travailleurs. Pour ceux qui restent au camp, le sport représente une sorte de bouffée d'oxygène, donnant aux spectateurs comme aux pratiquants la possibilité de s'amuser. Il est significatif de constater combien, dès que cela devient possible, les prisonniers cherchent à retrouver leurs activités antérieures utilisant celles-ci comme référence pour la mise en place des activités au camp. L'intérêt de telles pratiques n'est pas à minorer selon l'ancien responsable du service sportif.

L'ampleur prise par nos compétitions prouve que le but recherché initialement fut atteint : occuper, distraire, conserver la « forme » avec la santé, en prévision d'une réadaptation à la vie normale après cinq années de captivité<sup>468</sup>.

---

<sup>468</sup> Amicale du camp des Aspirants, *Le camp des Aspirants durant la deuxième Guerre mondiale, op. cit.*, p. 94.

## 2.2 Evadés récidivistes et autres hommes de troupe « ennemis » du Reich : des *Kommandos* disciplinaires à Rawa-Ruska

Les « *hommes de la route*<sup>469</sup> » constituent un groupe de prisonniers particulièrement maltraités par les nazis. L'étude de leurs parcours, forcément variés, montre certaines permanences dans la manière dont les Autorités allemandes tentent de venir à bout de leur résistance. Entre 1940 et 1942, ils utilisent quasi systématiquement brimades et vexations et les activités physiques font partie des outils de répression. Pour cela, ils sont placés dans des *Kommandos* spécifiques. A partir de 1942, les hommes de troupe sont regroupés dans un camp de représailles : celui de Rawa-Ruska.

### 2.2.1 L'épreuve des *Kommandos* disciplinaires

En dehors des sous-officiers refusant de se plier aux exigences de l'OKW, les Allemands se montrent particulièrement durs à l'égard de ceux qu'ils considèrent comme des récidivistes de l'évasion. Repris, ils rejoignent des *Kommandos* disciplinaires où ils passent plusieurs semaines, parfois plusieurs mois en compagnie d'autres prisonniers que les Allemands considèrent comme des ennemis irréductibles de l'Allemagne nazie : les Juifs<sup>470</sup>, les apatrides, les délinquants.

#### *2.2.1.1 Les évadés, un groupe très hétérogène*

Les évadés récidivistes forment un groupe très particulier. Sous-officiers, Aspirants ou hommes de troupe, de toutes classes sociales, ils possèdent comme point commun d'avoir tenté au moins une fois, et parfois à de très nombreuses reprises, d'échapper à la vigilance de leurs gardiens pour regagner par leurs propres moyens et parfois au péril de leur vie la mère-patrie.

Le nombre de ces derniers, qu'ils aient réussi ou échoué dans leur tentative, reste encore aujourd'hui très approximatif. Un document établi par le Ministère de la guerre en 1947 évalue à 55 700 le nombre d'évasions réussies entre 1940 et 1945<sup>471</sup>. Les travaux ultérieurs, et notamment l'étude réalisée par M. Boudot à partir du fichier des Prisonniers de guerre du

---

<sup>469</sup> Francis Ambrière, *Les grandes vacances*, *op. cit.*, p. 150.

<sup>470</sup> Il s'agit d'hommes de troupe. La précision est ici importante car les officiers juifs ne sont pas placés dans des *Kommandos* disciplinaires. Ils restent dans les *Oflags*. Ils y sont parfois victimes de brimades, mais celles-ci se concentrent davantage sur le refus de libération ou encore le regroupement de tous les israélites dans une baraque isolée.

<sup>471</sup> Chiffre cité par Yves Durand, *La captivité. Histoire des prisonniers de guerre français 1939-1945*, *op. cit.*, p. 156.



Ministère des Anciens Combattants en 1955<sup>472</sup> permet d'estimer à 70 000 le nombre total d'évadés durant la guerre, dont 16 000 en 1941 et 19 000 en 1942<sup>473</sup>. Beaucoup de candidats à l'évasion sont cependant repris et n'entrent donc pas dans ces statistiques. Au-delà des estimations que les prisonniers font lors de leur rapatriement sur le nombre de tentatives ayant eu lieu dans leur camp, seul un document daté de mars 1942 permet d'avoir une vue générale du phénomène : le chiffre de 30 000 tentatives y est explicitement cité.

Le profil de ceux qui ont tenté cette aventure est très hétéroclite. Francis Ambrière en donne la mesure dans un paragraphe qu'il consacre à la population des baraques disciplinaires : « *Elles offraient un mélange de mauvais garçons, de têtes brûlées, de paysans, d'ouvriers et d'intellectuels*<sup>474</sup>. » Cette diversité apparaît d'ailleurs très nettement si l'on s'en tient au seul monde des sports. Tout semble ainsi séparer le jeune breton René Legoff né en 1918 et champion de sa région en cross du très mondain journaliste parisien de *L'Auto* Jacques de Ryswick<sup>475</sup>. Pourtant l'un comme l'autre tentent d'échapper à leur statut de *Gefang*, le premier en décembre 1941, le second en 1942. René Legoff, bien qu'il soit plus proche de la frontière française échoue dans son projet et est reconduit au *Stalag*, tandis que Jacques de Ryswick, décidé selon ses dires à rejoindre Marseille pour assister au match de football opposant la France à la Suisse<sup>476</sup> fausse définitivement compagnie à ses gardiens berlinois.

Le sort de ceux qui sont repris avant d'atteindre la France est très variable et dépend en premier lieu des Allemands qui procèdent à leur arrestation. Certains sont malmenés, passés à tabac, d'autres rencontrent une certaine forme de compréhension, voire d'admiration, et sont simplement ramenés dans leur *Stalag*<sup>477</sup>. S'en suit une période de « prison » ou de « baraque disciplinaire » de quinze jours (portée rapidement à vingt et un jours) durant laquelle le prisonnier est censé être placé à l'isolement et recevoir le strict minimum de nourriture. Des

---

<sup>472</sup> Voir : *Comité d'Histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 34, juin- juillet 1955.

<sup>473</sup> J.M D'hoop reprend et présente l'étude de M. Boudot dans un article publié dans la *Revue d'Histoire de la 2<sup>ème</sup> Guerre mondiale* en 1957 : Jean-Marie d'Hoop, « Note sur les évasions », *Revue d'histoire de la Seconde Guerre Mondiale* n° 25, janvier 1957, p. 77.

<sup>474</sup> Francis Ambrière, *Les grandes vacances*, *op. cit.*, p. 174.

<sup>475</sup> Jacques Perret évoque à plusieurs reprises dans son ouvrage le journaliste : Jacques Perret, *Le caporal épinglé*, *op. cit.*, p. 106 et p. 164.

<sup>476</sup> Jacques de Ryswick évoque sa captivité dans un ouvrage qu'il consacre à la place du football dans son existence. Il écrit : « *Si j'ai délibérément rompu avec l'état de « Kriegsgefang » en fin de l'hiver 1942, je le dois en premier lieu au football. Alors que j'errais de Kommando en Kommando depuis août 1940 dans la région berlinoise, sous la double tutelle Wehrmacht- reichsbahn, une coupure de journal m'apprit un jour qu'un match France- Suisse allait être joué à Marseille le 8 mars. [...] l'information [...] eut don de faire se préciser dans mon esprit des projets d'évasion qui avaient germé depuis un certain temps* ». Jacques de Ryswick, *100 000 heures de football*, Paris, La table ronde, 1962, p. 128.

<sup>477</sup> Francis Ambrière donne une description précise des différents cas qu'il a rencontrés lors de sa captivité, Francis Ambrière, *Les grandes vacances*, *op. cit.*, p. 156-157.

traces de ces sanctions sont facilement repérables grâce aux témoignages des rapatriés. Ainsi, revenant du *Stalag* VD, un prisonnier précise à son retour en 1942 que les évadés repris restent « *facilement un mois* » en prison avant de rejoindre leurs camarades<sup>478</sup>. Au *Stalag* VIF, les malchanceux sont emprisonnés durant quinze jours l'hiver, trois semaines le reste de l'année<sup>479</sup>. Une fois cette punition achevée, les évadés malheureux regagnent leur *Kommando* ou leur *Stalag*. Pour certains cependant, la tentative d'évasion constitue le point de départ d'une captivité bien plus douloureuse.

### 2.2.1.2 Les *Kommandos* disciplinaires

En octobre 1942, le 3<sup>ème</sup> Bureau du DSPG parvient à dresser la liste de soixante-trois *Kommandos* disciplinaires. Chaque *Stalag* en possède au moins un, certains plusieurs<sup>480</sup>. Les Allemands y regroupent tous les « *indésirables* » : évadés récidivistes, mais aussi Juifs, apatrides, ceux qui se sont fait remarquer à de multiples reprises pour leur anti-hitlérisme. Le délégué de la mission Scapini, en visite au *Stalag* IIIA en mars 1942 précise dans son rapport qu'une « *compagnie disciplinaire groupe des prisonniers punis pour des motifs divers et des israélites*<sup>481</sup> ». Gaston Fortenx, rapatrié du *Stalag* VIIA fournit en 1942 quelques indications sur la population du *Kommando* disciplinaire d'Hohefels près de Nuremberg. Ce dernier compte quelques huit cents prisonniers (des Juifs et des évadés repris) qui réalisent de très durs travaux de terrassement<sup>482</sup>. Quelques années après la fin de la guerre, Maurice Moroy se souvient de son passage dans ce type de structure en ces termes : « *La Strafcompagnie destinée aux punis de toutes sorte était réservée également aux Israélites qui faisaient les corvées du camp les plus viles*<sup>483</sup>. » Le *Kommando* disciplinaire de Baumholder dépendant du *Stalag* XIIC regroupe lui aussi les prisonniers indésirables.

C'était le camp des Juifs et des prisonniers de nationalité douteuse, de tous ces malheureux dont les luttes politiques et les révolutions européennes depuis trente ans

---

<sup>478</sup> SHAT, 2P71. *Stalag* VD. *Kommando* 342 Kronembourg. Rapport du Chef de Bataillon du Pavillon, Chef du service d'accueil et d'information auprès des prisonniers de guerre rapatriés en gare de Mâcon à Monsieur le Directeur du Service civil de recrutement et de placement des militaires de carrière, le 27 mai 1942, p. 7.

<sup>479</sup> SHAT, 2P71. Déclaration du sergent de réserve Bonnet. Rapport du Chef de Bataillon du Pavillon, Chef du service d'accueil et d'information auprès des prisonniers de guerre rapatriés en gare de Mâcon à Monsieur le Directeur du Service civil de recrutement et de placement des militaires de carrière, le 27 mai 1942, p. 9.

<sup>480</sup> AN, F/9/2909. DSPG. 3<sup>ème</sup> Bureau, *Compagnies et Kommando disciplinaires*.

<sup>481</sup> AN, F/9/2711. Chemise *Stalag* IIIA. Rapport des délégués de la mission Scapini suite à une visite effectuée au *Stalag* IIIA les 25 et 26 mars 1942, p. 3.

<sup>482</sup> SHAT, 2P71. Déclaration de Gaston Fortenx. Rapport du Chef de Bataillon du Pavillon, Chef du service d'accueil et d'information auprès des prisonniers de guerre rapatriés en gare de Mâcon à Monsieur le Directeur du Service civil de recrutement et de placement des militaires de carrière, le 27 mai 1942, p. 12.

<sup>483</sup> AN, 72aj/297. Témoignage de Maurice Moroy, daté du 11 septembre 1958, remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

avaient fait des apatrides et qui, réfugiés chez nous s'étaient trouvés embrigadés à la déclaration de guerre dans les régiments étrangers. Les Allemands les parquaient à l'écart et leur refusaient la consolation d'être traités, malgré leur uniforme, comme des soldats français<sup>484</sup>.

Les témoignages des prisonniers passés par ces *Kommandos* spéciaux se recourent. Les conditions de vie décrites s'avèrent être très rudes : une discipline excessivement sévère dans l'enceinte du camp comme sur les lieux de travail, des sentinelles n'ayant aucun état d'âme, des travaux pénibles, des exercices physiques à répétition et une nourriture peu abondante. Ici encore, les pratiques corporelles font intimement partie des moyens de punition utilisés par les Allemands.

Les prisonniers punis transférés à la *Strafkompagnie* de Maudach dépendant du *Stalag* XIIB travaillent de six heures le matin à six heures le soir dans un canal d'assèchement des marécages. Durant toute la journée, par tous les temps, les hommes sont à la tâche dehors, dans l'eau jusqu'au ventre. Pour se rendre sur le chantier et en revenir, ils parcourent deux kilomètres à pied. Une fois au camp, ils subissent deux séances d'une heure d'exercices physiques, l'une avant, la seconde après le repas.

[...] pas de gymnastique, couché, sur le ventre, sur le dos, pas de gymnastique, marche accroupie pendant une heure environ avec coups de triques ou de pied pour encouragements<sup>485</sup>.

Chaque nuit, ils sont obligés de se lever trois fois pour procéder à un appel. Le régime dure entre quatre et huit semaines et laisse les prisonniers sans force.

Les prisonniers connaissent au *Kommando* 830 de Baumholder des conditions quasiment analogues. Selon le compte-rendu du DSPG, trois cents personnes y seraient détenues, affectées à des travaux de voiries ou de cultures. La discipline y est « *très sévère* » et la nourriture « *insuffisante* ». Francis Ambrière dénonce les agissements d'un des gardiens<sup>486</sup>.

L'occupation favorite de ce personnage était d'emmener tout son monde sur un terrain défoncé par les pluies pour y diriger en personne des exercices « d'assouplissement ». Il s'agissait d'exécuter au commandement une série de mouvements très simples, mais dont la succession précipitée faisait un vrai supplice : « Marchez ! A plat ventre ! Debout ! Pas de gymnastique ! A plat ventre ! Rampez ! Debout ! Pas de gymnastique ! A plat ventre ! Debout ! ». Le fin du fin consistait pour le facétieux *Feldwebel* à ordonner le plat ventre

---

<sup>484</sup> Francis Ambrière, *Les grandes vacances*, op. cit., p. 176.

<sup>485</sup> AN, F/9/2909. DSPG, 3<sup>ème</sup> Bureau, Compagnies et *Kommando* disciplinaires, renseignements donnés par le Maréchal des logis Galabert, 29 octobre 1942, p. 1.

<sup>486</sup> Il convient ici de noter que F. Ambrière évoque un *Kommando* rattaché au *Stalag* XIIC tandis que le rapport un *Kommando* dépendant du *Stalag* XIID. Cependant, le lieu géographique étant identique, il est probable qu'il s'agisse du même détachement de travail.

aux endroits les plus sales, quitte, si un malheureux prenait appui sur les mains et les genoux pour éviter que l'humidité le pénétrât, à lui monter sur les reins pour l'écraser au sol, ou quitte encore, quand toute la troupe était fourbue et souillée de boue à décider pour le lendemain une revue d'effets.<sup>487</sup>

Jacques Millet, détenu au *Stalag IIIB*, est envoyé en *Strafcompagnie* pour tentative d'évasion pendant vingt et un jours. Il mentionne l'existence des « *fameux exercices disciplinaires* » tout en précisant que ces derniers étaient commandés par un Français<sup>488</sup>. C'est aussi dans le Kommando disciplinaire du *Stalag IIIB* qu'est envoyé en août 1942 Raymond Jarny après son évasion manquée. Son témoignage fait état d'une nourriture très insuffisante et des incessantes brimades dont la compagnie est victime : non seulement les appels sont démultipliés, mais encore les Allemands les réveillent toutes les deux heures la nuit pour les soumettre à des exercices éreintants.

Réveillés toutes les deux heures, nous sommes contraints de rester sur un pied au milieu de la nuit, sans bouger pendant une heure, ou de faire en courant dans le sable, jusqu'à l'épuisement, le tour de la cour ; parfois, c'est la fameuse « pelote », autrefois en vigueur dans l'armée française, mais perfectionnée, et qui consiste, en l'occurrence, à tourner autour de la cour au galop, avec un sac de sable de trente kilos sur le dos<sup>489</sup>.

Maurice Moroy connaît lui aussi l'expérience des *Kommandos* spéciaux du *Stalag IIIA*. Après sa capture, il subit des séances d'exercices physiques dès son séjour en prison.

Comme prévention, en attendant les 10 jours de cellule règlementaires pour évasion, je dus faire la « pelote ». Cet exercice consistait sous le commandement d'un officier allemand, deux heures d'affilée le matin et autant l'après-midi, à courir, se mettre à genoux, à plat ventre, à sauter, marcher au pas de gymnastique, sans arrêt avec un sac de 30kg sur le dos ! Inutile de préciser les pensées de l'exécutant vis-à-vis de l'officier qui nous criait sauvagement en plus : « cochons de français »<sup>490</sup>.

Si la plupart des *Kommandos* disciplinaires réserve des conditions de vie déplorables aux prisonniers, il en existe d'autres, certes peu nombreux, qui fonctionnent comme de petits détachements de travail. A la suite de sa première évasion ratée, F. Cartault d'Olive est envoyé dans un *Kommando* disciplinaire composé d'une cinquantaine d'évadés repris situé au nord de Dortmund dans une petite ferme. La description qu'il en fait est absolument

---

<sup>487</sup> Francis Ambrière, *Les grandes vacances*, op. cit., p. 177.

<sup>488</sup> AN, 72aj/297. Témoignage manuscrit de Jacques Millet, remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

<sup>489</sup> Raymond Jarny, *L'enfer de Rawa-Ruska, chronique de guerre, d'évasions et d'espoir*, Paris, Presses de Valmy, 2000, p. 327.

<sup>490</sup> AN, 72aj/297. Témoignage manuscrit de Maurice Moroy daté du 11 septembre 1958. Remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

étonnante : les prisonniers sont nourris à leur faim<sup>491</sup>, le travail n'est absolument pas astreignant. Les hommes ont même la possibilité de s'adonner à des activités physiques de plein-air.

Durant ces deux mois de « répression », le temps fut splendide. Malgré notre assiduité à ne pas compromettre ce régime idyllique, le travail n'occupait qu'une place insignifiante dans la journée. Il était vite expédié. Et la « plage » commençait. Vous vous seriez cru sur les bords de Marne, en été. Les uns rôtissaient au soleil, vautreés dans le sable chaud. D'autres se livraient à des performances de nage et de plongeon<sup>492</sup>.

Même s'ils restent rares, ces détachements démontrent que certains responsables allemands ont soin d'offrir aux soldats français des conditions d'existence dignes et respectueuses en toutes circonstances. F. Cartault d'Olive présente le *Kommandoführer* comme un homme au grand cœur attentif à chacun de ses prisonniers<sup>493</sup>. Les exercices physiques exténuants laissent place à des activités physiques de loisir, mettant en exergue une fois de plus combien la nature des pratiques corporelles participe à l'adoucissement ou au contraire au durcissement des conditions de captivité.

### 2.2.2 Le camp de Rawa- Ruska : pratiques punitives et émergence des pratiques sportives

Dans la mémoire des prisonniers ayant tenté de résister aux Allemands, le camp de Rawa-Ruska occupe une place absolument singulière. Situé dans le « triangle de la mort »<sup>494</sup>, non loin de Lublin-Majdanek, Treblinka, Sobibor, Chelmno, Belzec, et Auschwitz<sup>495</sup>, il est utilisé jusqu'en avril 1942 comme camp pour quelques 18 000 prisonniers russes qui y sont exterminés<sup>496</sup> avant d'accueillir les soldats français récalcitrants.

Ce *Frontstalag* 325, Rawa-Ruska, reçoit tous les prisonniers de guerre français et belges évadés et repris ainsi que les prisonniers considérés comme fortes têtes et les sous-officiers de ces nationalités réfractaires au travail<sup>497</sup>.

---

<sup>491</sup> F. Cartault d'Olive, *De Stalags en evasion*, op. cit., p. 74

<sup>492</sup> *Ibid.*, p. 80.

<sup>493</sup> *Ibid.*, p. 76.

<sup>494</sup> Expression reprise par Raymond Jarny : Raymond Jarny, *L'enfer de Rawa-Ruska, chronique de guerre, d'évasions et d'espoir*, op. cit., p. 322-323.

<sup>495</sup> Voir annexe n° 45 : situation géographique du camp de Rawa-Ruska.

<sup>496</sup> Selon Laurent Barcelo, « Rawa- Ruska, camp de la goutte d'eau et de la mort lente », *Guerres mondiales et conflits contemporains* n° 202- 203, 2001/2, p. 156.

<sup>497</sup> AN, F/9/2721. Chemise *Stalag* 325. Rapport des délégués du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag* 325 le 16 août 1942, p. 1.

### 2.2.2.1 Des conditions de vie très difficiles jusqu'à l'été 1942

Les prisonniers des *Stalags* et *Oflags* sont informés au printemps 1942 par un ordre de l'OKW daté du 21 mars 1942 que tous ceux qui refuseraient de travailler - sous-officiers inclus<sup>498</sup> - tous ceux qui tenteraient une évasion ou prépareraient cette dernière seraient « transférés dans le Gouvernement Général, à Rawa-Ruska au nord-ouest de Lemberg<sup>499</sup> ».

Au cours de l'hiver 1941- 1942, les Allemands désirant intimider premièrement les sous-officiers réfractaires au travail, deuxièmement les évadés, troisièmement les hommes qui, employés dans des commandos, étaient surpris à saboter, nous prévinrent qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril 1942, tous les évadés qui seraient repris seraient envoyés dans un camp spécial, un *Straflager* à Rawa-Ruska en Pologne<sup>500</sup>.

Cette menace est très vite mise à exécution et en quelques mois des milliers de Français, près de 24 000 en tout<sup>501</sup>, sont transportés dans des wagons à bestiaux vers la Galicie pour découvrir le camp qualifié par Winston Churchill de camp « *de la goutte d'eau et de la mort lente* ».

Les prisonniers rapatriés et entendus dans les services d'accueil français à leur retour confirment le transfert de ceux qui pour une raison ou une autre ont tenté de résister aux Allemands. Revenant du *Stalag IXA* en mai 1942, quatre prisonniers informent les services du chef de Bataillon du Pavillon que les évadés repris étaient tous transférés vers la Pologne<sup>502</sup>. Le sergent Boucher, auparavant au *Stalag IIID* relatent les mêmes faits en juin 1942<sup>503</sup>. Face à l'inquiétude que soulève une telle mesure, le général Didelet, doyen de l'*Aspilag* informe Georges Scapini que cinquante-huit Aspirants ont été isolés dans une baraque en attendant leur transfert en Pologne et lui demande d'intervenir pour faire annuler cette décision<sup>504</sup>.

---

<sup>498</sup> L'ordre de camp du 21 mars précise : « *Un ordre spécial viendra pour les sous-officiers qui, jusqu'alors volontaires refusent de travailler : ils doivent compter sur un départ vers l'Est* ».

<sup>499</sup> L'ordre de l'OKW du 21 mars 1942 est cité par Celestin Lavabre, *op. cit.*, p. 189 ainsi que par Francis Ambrière, *op. cit.*, p. 198.

<sup>500</sup> TMI, Vol. 6. Témoignage de M. Roser le 29 janvier 1946, p. 303.

<sup>501</sup> Selon Laurent Barcelo, « Rawa- Ruska, camp de la goutte d'eau et de la mort lente », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, *op. cit.*, p. 158.

<sup>502</sup> SHAT, 2P71. Déclaration collective de quatre prisonniers venus du Kommando 968 dépendant du *Stalag IXA*. Rapport du Chef de Bataillon du Pavillon, Chef du service d'accueil et d'information auprès des prisonniers de guerre rapatriés en gare de Mâcon à Monsieur le Directeur du Service civil de recrutement et de placement des militaires de carrière, le 27 mai 1942, p. 14 et p. 15

<sup>503</sup> SHAT, 2P71. *Stalag IIID*, Kommando 606. Déclaration du sergent Boucher. Rapport du Chef de Bataillon du Pavillon, Chef du service d'accueil et d'information auprès des prisonniers de guerre rapatriés en gare de Mâcon à Monsieur le Général de corps d'Armée, Secrétaire d'Etat à la Guerre, le 15 juin 1942, p. 9.

<sup>504</sup> AN, F/9/2912/ Chemise *Stalag IA*. Lettre du général Didelet à son Excellence Monsieur Georges Scapini, datée du 8 avril 1942.

Le premier convoi de Français arrive au Stalag 325 le 13 avril 1942. Les conditions de transfert s'avèrent pour tous déplorables, « *inhumaines* »<sup>505</sup>. Confrontés à la faim, à la soif, ils ne peuvent soulager leurs besoins naturels, ont des difficultés à respirer et souffrent de devoir garder des heures durant des positions identiques tant l'espace dans les wagons à bestiaux est restreint. Ne pouvant s'allonger, ils sont privés de sommeil et parviennent à bout de forces au *Stalag*. Il est clair ici que les Allemands ne font état d'aucun égard à leur rencontre et appliquent avec force les principes d'efficacité et d'économie en temps de guerre chers à Clausewitz<sup>506</sup>.

6 ou 7 jours et nuits (ou plus) dans des wagons à bestiaux verrouillés, sans paille, sans couverture, avec 50, 60, 70 ou 80 personnes (quelquefois plus) par wagon. [...] Il est inutile de préciser que ces hommes arrivaient à Rawa-Ruska dans le plus complet dénuement, sales, hagards, dépenaillés, affamés, abrutis<sup>507</sup>

Ils découvrent un univers totalement différent de tout ce qu'ils ont pu connaître jusqu'ici.

Rawa- Ruska, terre étrange. Rawa- Ruska, camp funeste. Rawa- Ruska, l'exil dans l'exil, terreur des captifs, le sépulcre dans la prison. Rawa-Ruska, désespoir infini d'avenir sans soleil...<sup>508</sup>.

Les conditions de vie dans le camp sont en effet extrêmement difficiles à supporter et les besoins primaires de nourriture, de logement, de protection contre les éléments naturels ne sont guère couverts au moins jusqu'à l'été 1942. Les hommes supportent une « *avilissante promiscuité*<sup>509</sup> » rendue encore plus pénible par une discipline extrêmement sévère. Un compte-rendu daté de 1943 effectué par les services du Gouvernement provisoire de la République Française rend compte de ces réalités.

Un P.G français a été déporté à Rawa-Ruska après sa troisième évasion. Il y était du 1<sup>er</sup> juin au 30 octobre. La nourriture était abominable, il a maigri de 68 à 41 Kg. Le traitement était inhumain.<sup>510</sup>

Les traces d'exactions commises contre les Russes amplifient d'autant les angoisses des Français.

---

<sup>505</sup> AC, 22 P 3016. Chemise n° 2. *Stalag 325*. Situation géographique. La vie au camp. Document manuscrit : *Renseignements recueillis sur le camp de représailles de Rawa-Ruska*.

<sup>506</sup> Carl von Clausewitz, *De la guerre*, Paris, Perrin, 2006 (1832).

<sup>507</sup> AC, 22 P 3016. *Mémoire présenté par « ceux de Rawa-Ruska »*, p. 8.

<sup>508</sup> Lucien Mertens, Jean Poindessault, *Rawa- Ruska. Le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, Bagnaux, Editions du CEP, 1945, p. 23.

<sup>509</sup> Lucien Mertens, Jean Poindessault, *Rawa- Ruska. Le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, *op. cit.*, p. 24.

<sup>510</sup> AN, F/9/3274. *Courrier mars 1944*, 22 novembre 1943. Rawa-Ruska, p. 6.

Nous apprîmes quelques jours après notre arrivée qu'on appelait romantiquement ce camp dans la région : « le camp de la mort ». En effet, 5 000 Russes y avaient été internés, il en partit environ 500, nous fût-il dit ; le reste mourut du typhus ou de misère et fut enterré un peu partout<sup>511</sup>.

Construit initialement par l'armée russe, le *Stalag 325* est composé de quatre *Blocks*, (dont deux seulement servent au logement des prisonniers) et de quatre écuries en bois qui accueillent l'immense majorité d'entre eux<sup>512</sup>. Le casernement est des plus spartiates.

Il n'y a avait ni pailles, ni paille, ni couvertures. Les hommes couchaient à même le sol ou sur des bat-flanc à plusieurs étages ou il était juste possible de se tenir assis<sup>513</sup>.

Les prisonniers affluant par wagons entiers, la place vient très rapidement à manquer, ce qui rend les conditions de couchage encore plus pénibles. Le sommeil est en outre profondément gêné par la vermine qui pullule dans le camp : « *Les puces et les poux, sans bruit, se livrent une lutte acharnée pour conquérir l'hégémonie dans nos chemises et nos caleçons. [...]. Toute la nuit, la vermine dévore les corps* » écrivent à ce propos Lucien Mertens et Jean Poindessault.<sup>514</sup> La nourriture distribuée par les Allemands est, au moins jusqu'à l'arrivée des premiers colis à l'été 1942, loin de couvrir les besoins nutritionnels. De mauvaise qualité et en quantité très insuffisante, elle constitue un « *supplice difficile à supporter*<sup>515</sup> ». G. Siot se souvient de rations inférieures à ce que les prisonniers recevaient dans les autres camps, et à une absence de colis jusqu'au mois de juillet<sup>516</sup>. Jean Van Outryve décrit un menu quotidien composé de légumes pourris et de quelques tranches de pain.

Repas pris debout. Matin jus, midi soupe consistant en ½ l d'eau tiède avec environ 13 petits pois quelques grains de millet ou des choux et quelques pommes de terre pourries. Un cadavre de soldat russe a d'ailleurs été trouvé dans le silo à pommes de terre. Soir : 250 gr de pain avec pâté ou autre substance synthétique<sup>517</sup>.

Tentant de se remémorer avec précision les rations distribuées, Lucien Lavabre évoque un jus parfumé aux sapins le matin, un litre de soupe très liquide « *reçue le plus souvent après une longue attente* », et le soir trois cents grammes environ de pain accompagné de mélasse de

---

<sup>511</sup> AN, F/9/3274. Comité d'Action en France, Direction Générale des Services Spéciaux, *Note pour le Comité Central d'Aide aux Prisonniers*, 29 janvier 1944, p. 3.

<sup>512</sup> Le plan du camp est dessiné par Celestin Lavabre, *Ceux de l'an 40*, *op. cit.*, p. 209. Laurent Barcelo en esquisse un lui aussi à partir des souvenirs des anciens prisonniers du camp. Laurent Barcelo, *Rawa- Ruska, camp de la goutte d'eau et de la mort lente*, *Guerres mondiales et conflits contemporains*, *op. cit.*, p. 160.

<sup>513</sup> Lucien Josso, *Le refus 1940-1945*, Imprimerie La Presqu'île, Guerande, 1984, p. 92.

<sup>514</sup> Lucien Mertens, Jean Poindessault, *Rawa- Ruska. Le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés* *op. cit.*, p. 33.

<sup>515</sup> Lucien Lavabre, *Ceux de l'an 40*, *op. cit.*, p. 212.

<sup>516</sup> AN, 72aj/301. Chemise Rawa-Ruska. Témoignage tapuscrit de G. Siot, remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale sd.

<sup>517</sup> AN, 72aj/301. Chemise Rawa- Ruska. Témoignage tapuscrit de Jean van Outryve remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale sd.



graisse, de confiture ou parfois de charcuterie. Il évalue « *entre 1 200 et 1 500 calories* » l'apport énergétique journalier et conclut que le double aurait été juste suffisant pour alimenter les prisonniers.<sup>518</sup> Dans le témoignage qu'il confie au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, Michel Mahieux précise qu'il est passé en trois mois de 75 à 42 kg<sup>519</sup>. En dehors de la nourriture, le manque d'eau potable constitue sans nul doute l'une des principales causes de souffrance physique. Le camp de Rawa-Ruska n'est en effet muni que d'un seul robinet d'eau, qui de surcroît ne fonctionne pas toute la journée.

Après deux heures d'attente, j'approche enfin du robinet ; il n'y a plus qu'une dizaine de camarade devant moi. L'eau s'arrête de couler. Les cuisiniers l'ont coupée pour remplir leurs cuves qui sont aussi alimentées par l'unique canalisation. Ils nous annoncent qu'il y a maintenant plusieurs heures d'attente.<sup>520</sup>

Cette absence d'eau, en sus de la soif qu'elle provoque, prive les prisonniers des soins corporels les plus élémentaires alors que les conditions alimentaires engendrent des diarrhées récurrentes. Ils n'ont pas accès aux des latrines, leur lieu d'aisance étant réduit à « *un grand fossé irrespirable, grouillant de mouches*<sup>521</sup> ». L'état sanitaire du camp s'en ressent inexorablement.

L'état sanitaire s'aggravait à l'intérieur du camp. Sous- alimentés et affaiblis par les épreuves d'une évasion puis par celles des transports de camp à camp, des hommes chaque jour plus nombreux, s'entassaient dans une vaste salle d'infirmier.<sup>522</sup>

#### 2.2.2.2 *Les brimades corporelles, une facette incontournable des mauvais*

##### *traitements*

La première période d'existence du camp de Rawa- Ruska, c'est-à-dire celle s'étalant d'avril à juillet 1942, est la plus difficile à supporter. Or, c'est bien aussi à cette période que les Autorités du camp obligent les prisonniers à réaliser des exercices corporels.

Pour les nombreux sans travail, surtout au début, c'est bien dur, car après l'appel matinal suivait souvent une séance dite de gymnastique, au déroulement plus ou moins pénible, suivant le degré de méchanceté du moniteur. Marche au pas cadencé, couché, debout,

---

<sup>518</sup> Lucien Lavabre, *Ceux de l'an 40*, op. cit., p. 215.

<sup>519</sup> AN, 72aj/300. Chemise *Stalag XIII A*. Témoignage manuscrit de Michel Mahieux remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale le 5 juillet 1958.

<sup>520</sup> Lucien Mertens, Jean Poindessault, *Rawa- Ruska. Le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, op. cit., p. 30.

<sup>521</sup> Raymond Jarny, *L'enfer de Rawa-Ruska, chronique de guerre, d'évasions et d'espoir*, op. cit., p. 347.

<sup>522</sup> Pierre Gascar, *Les bêtes*, suivi de *Le temps des morts*, Paris, Gallimard, 1953, p. 194.

c'est déjà fatigant pour quelqu'un en forme, mais avec un estomac qui criait sa peine et des sabots aux pieds plus ou moins bien ficelés, c'était épuisant<sup>523</sup>.

Dans le mémoire intitulé « Ceux de Rawa-Ruska », les mêmes scènes se retrouvent.

Des brimades quotidiennes étaient imposées aux détenus qui, toujours pieds nus dans les sabots devaient courir, sauter, se coucher, ramper, en portant souvent des charges (poutres, pierres, etc.) et ce par n'importe quel temps<sup>524</sup>.

Pour échapper à ces séances de repréailles collectives, les prisonniers préfèrent de loin se porter volontaires pour toutes corvées, plus encore lorsque celles-ci les amènent à sortir du camp. Mais pour ceux qui, comme les réfractaires au travail, continuent de refuser de mettre leur force de travail au service de l'ennemi, les séances se multiplient.

Les sous-officiers sont rassemblés sur le terrain ceinturé d'un cordon de sentinelles et, pendant huit heures, ils doivent se coucher, se relever et exécuter les mouvements fatigants sous la direction de moniteurs allemands qui se relaient<sup>525</sup>.

M. Roser confirme ce témoignage lors du procès de Nuremberg.

Ils ont été soumis à un régime de répression sévère, rassemblements fréquents, appels, exercices : « Couchez-vous » « Debout ». C'est un exercice qui, lorsqu'il est poursuivi quelques temps, est épuisant<sup>526</sup>.

Même si ces descriptions restent très courtes, il est possible de constater qu'une fois encore, les Autorités allemandes utilisent des exercices de motricité simples (se lever, se coucher, marcher) qui provoquent de réelles souffrances compte tenu des conditions dans lesquelles ils sont réalisés : des séances très longues, rythme soutenu, chaussures non adaptées qui blessent les pieds, insuffisance des rations alimentaires rendant le corps difficilement capable de supporter la charge de travail, répétition jour après jour des mêmes séances. Ces dernières font intimement partie des brimades systématiquement infligées à un groupe qui résiste de quelque façon que ce soit.

Outre cette première forme de contrainte corporelle, les Allemands utilisent aussi les stations debout prolongées comme brimades systématiques et répétées : nuits et jours, ils provoquent des appels, organisent des fouilles. Pendant ce temps, les détenus sont rassemblés debout, immobiles.

---

<sup>523</sup> Lucien Lavabre, *Ceux de l'an 40*, op. cit., p. 217.

<sup>524</sup> AC, 22 P 3016. *Mémoire présenté par « ceux de Rawa-Ruska »*, p. 9.

<sup>525</sup> Lucien Mertens, Jean Poindessault, *Rawa-Ruska. Le camp de repréailles des prisonniers de guerre évadés*, op. cit., p. 75.

<sup>526</sup> TMI, Vol. 6. Témoignage de M. Roser le 29 janvier 1946, p. 304.

Des rassemblements étaient ordonnés à n'importe quelle heure, le jour et la nuit, et duraient de nombreuses heures. Il y avait d'interminables fouilles.<sup>527</sup>

Ancien homme de confiance du Stalag IIIA, l'adjudant Lasson décrit ces heures d'immobilité dans son rapport de fin de captivité.

Nous avons été astreints à de longues stations dehors parqués dans un coin du camp, lors des fouilles en règle des blocs et des écuries. Je me souviens entre autres, du jour où fut découvert l'un des souterrains creusés dans une des écuries où nous fûmes parqués sur le terrain de sport depuis 6h30 jusqu'à 18h sans recevoir la moindre nourriture.<sup>528</sup>

### 2.2.2.3 Une société captive qui résiste et s'organise

Quel que soit le domaine considéré, le camp de Rawa- Ruska place les individus dans des conditions de vie plus que précaires. Pour autant, il ressort des témoignages analysés combien la réaction des prisonniers s'est avérée rapide et efficace pour rétablir des bases de vie en commun soucieuse du respect d'autrui et du bien-être collectif. La première action dans ce domaine porte sur la création d'une police française du camp. Demandée par les Allemands, son organisation aurait pu permettre à des personnes de moralité douteuse de prendre le pouvoir, mais il n'en est rien et les hommes recrutés ont, à en croire les témoignages, permis l'émergence d'une véritable vie sociale<sup>529</sup>. Selon Pierre Deconninck, lui-même ancien de Rawa- Ruska, la population du camp est composée d'hommes nourris d'un esprit de discipline qui leur permet d'établir les fondements d'une véritable communauté et ainsi de mieux résister aux misères que les Allemands leur infligent<sup>530</sup>. A côté de la police, véritable pilier juridique qui arrête, juge et condamne tous les délits commis par les Français à l'encontre des Français dans le camp, se met aussi en place dès le printemps une organisation administrative composée de l'homme de confiance et de ses principaux adjoints mais aussi des responsables de *Block*. Les loisirs n'échappent pas à cette dynamique générale. Pour Lucien Lavabre, il convient avant tout d'y voir une volonté de lutte contre les agressions de l'environnement.

---

<sup>527</sup> AC, 22 P 3016. *Mémoire présenté par « ceux de Rawa-Ruska »*, p. 9.

<sup>528</sup> AC, 22P 3016. Chemise n° 2. *Stalag 325. Situation géographique. La vie au camp. Extrait de rapport de l'adjudant Lasson, Homme de confiance du Stalag IIIA*, p. 2.

<sup>529</sup> La constitution de cette police est citée par Lucien Lavabre, *Ceux de l'an 40, op. cit.*, p. 219 et par Lucien Mertens, Jean Poindessault, *Rawa- Ruska. Le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés, op. cit.*, p. 37. Il convient toutefois de noter que certains témoignages critiquent aussi fortement les actions de la-dite police (Voir notamment : Raymond Jarny, *L'enfer de Rawa-Ruska, op. cit.*, p. 369).

<sup>530</sup> AN, 72a/301. Chemise Rawa- Ruska. Témoignage de Pierre Deconninck remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, 19 janvier 1959, p. 2.

En ce début mai, dans tous les domaines : marche du camp, organisation religieuse, loisirs, rencontres d'amitié, etc., on essaye d'agir, non pas pour avoir un semblant de confort, mais d'abord pour chasser la misère sous toutes ses formes : l'ennui, le découragement, parfois la maladie et surtout la faim<sup>531</sup>

Comme dans les *Stalags* classiques, un service religieux est organisé. Un journal voit le jour, manuscrit d'un mètre vingt de haut et un mètre de large placardé dans un couloir<sup>532</sup>, une bibliothèque ouvre, des conférences sont données par les divers spécialistes du camp, une troupe de théâtre et un orchestre se constituent.

#### 2.2.2.4 Amélioration des conditions de détention et émergence des sports durant l'été 1942

Plusieurs facteurs se conjuguent durant le mois de juin 1942, permettant aux conditions de vie de s'améliorer dans l'enceinte du camp<sup>533</sup>. Le commandement allemand procède à la répartition des prisonniers dans les *Kommandos* courant juin<sup>534</sup>, si bien qu'il ne reste plus que 3355 Français au camp mère du *Stalag* 325 à partir de l'été<sup>535</sup>. Ce désengorgement massif permet aux prisonniers restés au camp de bénéficier de meilleures conditions de logement, mais surtout de rations alimentaires plus conséquentes. Ces dernières sont parallèlement complétées par l'arrivée des premiers colis en provenance de France courant juin qui, bien que souvent éventrés, apportent quelques mets supplémentaires. Les Allemands procèdent en outre eux-mêmes à des aménagements dans le camp afin de recevoir courant août les délégués du CICR<sup>536</sup>.

Les premières traces d'activités sportives datent donc du début de l'été 1942. Concernant les installations sportives, comme cela s'est produit dans les autres camps, les prisonniers démarchent auprès des Autorités allemandes pour obtenir le droit de transformer les espaces libres du camp en terrain sportif. Lucien Mertens et Jean Poindessault l'évoquent dans leur témoignage : « *Pendant des semaines, des volontaires brouettent des tonnes de terre, de mâchefer et de cendres, bêchent, ratissent, enlèvent les mauvaises herbes,*

---

<sup>531</sup> Lucien Lavabre, *Ceux de l'an 40*, op. cit., p. 219.

<sup>532</sup> Selon Lucien Mertens, Jean Poindessault, *Rawa- Ruska. Le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, op. cit., p. 67.

<sup>533</sup> La précision est d'importance car pour les prisonniers qui rejoignent les *Kommandos* de travail, les conditions de vie continuent d'être extrêmement dures.

<sup>534</sup> « *Lors de la dispersion, à la mi-juin, les effectifs du camp passèrent en quelques semaines de 10 000 à 3000* ». Lucien Lavabre, *Ceux de l'an 40*, op. cit., p. 237.

<sup>535</sup> Chemise *Stalag* 325. Rapport des délégués du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag* 325 le 16 août 1942, p. 2. En comptant les camps annexes, le nombre total de Français s'élève à 13 058.

<sup>536</sup> Laurent Barcelo, « *Rawa- Ruska, camp de la goutte d'eau et de la mort lente* », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, op. cit., p. 161.

*aplanissent le sol*<sup>537</sup> ». Lucien Lavabre fait d'ailleurs apparaître le terrain sur le plan qu'il esquisse du camp entre les écuries et les services de garde du camp.

Gérées par un Aspirant qui s'occupe par ailleurs aussi du théâtre<sup>538</sup>, les activités sportives sont organisées le soir ou le week-end, les prisonniers étant le reste du temps occupés soit dans des emplois à l'intérieur ou l'extérieur du camp. Les sports de contact (rugby, boxe et catch) connaissent un certain succès. Apparaissent en outre des traces de football et d'athlétisme. Michel Mahieux se souvient par exemple de « *boxe, catch, rugby, football*<sup>539</sup> ». Lucien Lavabre évoque quant à lui des combats de lutte, catch et boxe sur un « *podium transformé en ring* » mais aussi des matchs de football et de rugby à grand spectacle<sup>540</sup>. Le délégué du CICR note quant à lui sur son rapport du mois d'août 1942 : « *Au camp, les sports sont bien organisés, et le football, notamment, obtient un véritable succès*<sup>541</sup> ». Il ne semble pas qu'il y ait eu de véritables entraînements, mais simplement des rencontres sportives régulières permettant aux uns d'exercer leurs talents, aux autres d'assister à un spectacle distrayant. Dans les sports de combats, les adversaires sont parfois motivés par des gains en nature : des primes en « *biscuits* » donnés par les Français, voir « *une double ration de soupe* » offerte par les Autorités du camp. Si la logique interne de ces pratiques ne disparaît pas, il apparaît bien clairement que les valeurs s'adaptent à la réalité d'une captivité douloureuse : la nourriture est sans doute bien plus importante que toute autre forme de récompense. L'éducation physique fait aussi son apparition durant l'été. Animée par un moniteur de Joinville, les prisonniers volontaires pratiquent quelques exercices de la méthode naturelle de Georges Hébert<sup>542</sup>.

---

<sup>537</sup> Lucien Mertens, Jean Poindessault, *Rawa- Ruska. Le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés*, *op. cit.*, p. 74.

<sup>538</sup> AN, 72aj/510. Papiers du Commandant du Pavillon. Chemise *Rawa-Ruska*. Le renseignement est daté 11 septembre 1942.

<sup>539</sup> AN, 72aj/300. Chemise *Stalag XIII A*. Témoignage manuscrit de Michel Mahieux remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale le 5 juillet 1958.

<sup>540</sup> Lucien Lavabre, *Ceux de l'an 40*, *op. cit.*, p. 246.

<sup>541</sup> AN, F/9/2721. Chemise *Stalag 325*. Rapport des délégués du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag 325* le 16 août 1942, p. 13.

<sup>542</sup> AN, 72aj/299. Chemise *Stalag IX A*. Témoignage manuscrit de Victor Bock remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

### 2.2.2.5 Une captivité qui reste toutefois douloureuse jusqu'à l'évacuation du camp

Bien que des améliorations tangibles apparaissent, les conditions de vie supportées par les quelques 6 277 Français<sup>543</sup> encore au camp au début du mois d'octobre 1942 restent très difficiles.

De l'aveu même des prisonniers, un gros effort a été fait par les Autorités allemandes pour l'organisation du camp et son amélioration. Il n'en reste pas moins qu'en l'état actuel (fin octobre) de gros travaux restent à faire [...] qui de toute évidence ne pourront être terminés pour l'hiver. Il apparaît que les prisonniers logés dans les écuries ne peuvent affronter la mauvaise saison, sans être exposés à des maladies graves ou à des risques d'épidémie typhus en particulier<sup>544</sup>.

Le régime alimentaire, jugé inquiétant par le délégués de la Croix- Rouge qui visitent le camp au milieu du mois d'août<sup>545</sup> ne s'améliore pas à en croire le témoignage reçu par le Gouvernement Provisoire de la République Française d'un prisonnier y ayant vécu à partir de septembre 1942<sup>546</sup>. Des colis sont certes acheminés par la Croix-Rouge internationale, mais bien souvent les wagons sont pillés avant de parvenir à destination<sup>547</sup>. L'état vestimentaire « déplorable<sup>548</sup> » dans lequel se trouvent les prisonniers durant l'été est de nouveau souligné par le délégué du SDPG au mois d'octobre. Avec l'arrivée de l'automne, les prisonniers souffrent de plus en plus du froid.

En cette fin d'octobre la neige recouvre le sol, il fait très froid. Mal couverts, à peine nourris, nous grelotons jour et nuit par une température polaire, dans les courants d'air des écuries, sans porte ni fenêtre, couchés tout habillés à même la terre, depuis de longs mois<sup>549</sup>.

Les appels prolongés ne disparaissent pas, loin de là, et font partie du quotidien des captifs. A géométrie variables, pouvant durer une demi-heure, mais parfois aussi une journée entière, ils sont largement craints par les prisonniers. Lucien Lavabre se souvient particulièrement de celui que le camp subit le 19 juillet 1942, et qui dure la matinée entière, alors que les prisonniers avaient prévu d'organiser quelques distractions. Les détenus voient

---

<sup>543</sup> AN, F/9/2721. Chemise *Stalag* 325. Rawa-Ruska. Rapport du délégué du SDPG suite à une visite effectuée au *Stalag* 325 le 25 octobre 1942, p. 1.

<sup>544</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>545</sup> AN, F/9/2721. Chemise *Stalag* 325. Rapport des délégués du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag* 325 le 16 août 1942, p. 18 : « *Etat de santé général précaire, vu l'insuffisance de la nourriture ; cas d'avitaminose* »

<sup>546</sup> AN, F/9/3274. Rapport sur un séjour à Rawa-Ruska, Gouvernement Provisoire de la République Française, service Courrier, août 1944.

<sup>547</sup> AN, F/9/2721. Chemise *Stalag* 325. Rawa-Ruska. Rapport du délégué du SDPG suite à une visite effectuée au *Stalag* 325 le 25 octobre 1942, p. 5.

<sup>548</sup> AN, F/9/2721. Chemise *Stalag* 325. Rapport des délégués du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag* 325 le 16 août 1942, p. 5.

<sup>549</sup> Raymond Jarny, *L'enfer de Rawa-Ruska*, op. cit., p. 365.

leurs forces s'amenuisent de jours en jours en raison des multiples corvées qu'ils doivent faire ou dans les travaux que les Allemands leur demandent d'exécuter dans les Kommandos extérieurs.

Si quelques distractions sont organisées, celles-ci n'ont rien en commun avec ce qui est mis en place dans les Stalags à la même époque. Comme le théâtre ou l'orchestre, le sport se développe donc, mais dans des proportions moindres, compte tenu des réalités de la captivité. Yves-Marie Le Borgne écrit à ce propos : « *Le sport n'a pas connu le développement désirable en raison, bien souvent de l'insuffisance de la nourriture* ». Les activités qui ont vu le jour sont donc à comprendre et à replacer dans un contexte singulier où les prisonniers luttent plus qu'ils ne cherchent des distractions : « [...] *il faut durer, il faut tenir, tenir moralement, tenir physiquement. Tenir coûte que coûte. Tenir...* »<sup>550</sup>.

Le camp de Rawa-Ruska est progressivement vidé de ses occupants à la fin de l'année 1942, comme le confirme le *Bulletin d'information* du SDPG daté de mars 1943<sup>551</sup>. Les prisonniers sont soit transférés à Lemberg<sup>552</sup>, soit dans des *Kommandos* annexes en Galicie (Stryl, Tarnopol) soit ramenés vers l'Allemagne. A la fin du mois d'octobre, les premières listes sont dressées par les Allemands. Le 28 du même mois, Celestin Lavabre fait partie avec 2 000 autres hommes du premier convoi en direction de l'Allemagne<sup>553</sup>. Il est transféré dans un *Kommando* dépendant du *Stalag II C*<sup>554</sup>. Raymond Jarny quitte le camp avec quelques centaines de camarades pour rejoindre le *Kommando* disciplinaire de Stryj<sup>555</sup>. Dans tous les cas, le séjour passé en terre polonaise marque durablement les corps. Pour Celestin Lavabre, ce séjour forcé s'est avéré très néfaste sur le plan de la santé, de nombreuses maladies étant apparues chez les prisonniers en raison des conditions d'existence supportées: dysenterie, avitaminose, arthrose, asthénie<sup>556</sup>. Raymond Jarny dresse un tableau analogue.

Malgré les épreuves de notre captivité passée, nous avons encore maigri de façon spectaculaire en quelques semaines. Affections dentaires, des reins, du foie, œdèmes de famine, ulcères, diarrhées et dysenterie sont devenues ordinaires ; la diphtérie, les

---

<sup>550</sup> Lucien Mertens, Jean Poindessault, *Rawa- Ruska. Le camp de représailles des prisonniers de guerre évadés* op. cit., p. 74.

<sup>551</sup> SHAT, 2P65. Dossier n° 4. *Bulletin d'information* daté du 6 mars 1943, p. 3. « *Le Stalag 325 a été transféré de Rawa-Ruska à Lemberg* ».

<sup>552</sup> SHAT, 2P 70. Dossier n° 2. Rapports de PG rapatriés, sur leur détention dans les camps, 1942- 1943.

Déclaration n° XXIII : « *Depuis le 5 janvier 1943, le camp de Rawa-Ruska a été transféré à Lemberg. Il ne reste que 125 prisonniers chargés de l'aménagement du camp qui est destiné à devenir camp d'instruction de la Wehrmacht* ».

<sup>553</sup> Célestin Lavabre, *Ceux de l'an 40*, op. cit., p. 318.

<sup>554</sup> *Ibid.*, p. 327.

<sup>555</sup> Raymond Jarny, *L'enfer de Rawa-Ruska*, op. cit., p. 395.

<sup>556</sup> Célestin Lavabre, *Ceux de l'an 40*, op. cit., p. 316.

atteintes pulmonaires, la tuberculose notamment sont nombreuses, les morts par crise cardiaque ou inanition courantes<sup>557</sup>.

## Conclusion

Les prisonniers évadés constituent dès le départ une double menace pour le Reich: en premier parce que leur absence gêne l'effort de production de guerre, en second parce qu'ils sont susceptibles de troubler l'ordre public durant leur cavale. Il n'est donc pas étonnant que les Autorités allemandes aient tenté autant que faire se peut de dissuader les éventuels candidats à la liberté.

En plaçant les coupables pendant quelques semaines en *Kommando* disciplinaire, les Allemands tentent de briser les capacités de résistance physique et morale des hommes. Pour ce faire, ils leur imposent des travaux harassants associés à de multiples exercices physiques. N'étant pas nourris suffisamment, logés dans des conditions très difficiles et soumis à la brutalité de leurs gardiens, les prisonniers voient leurs forces décliner rapidement. Cette solution est cependant couteuse en surveillance

Le transfert de tous les soldats français récalcitrants vers Rawa-Ruska semble répondre à deux enjeux : provoquer un effet dissuasif encore plus puissant auprès de ceux qui seraient encore tenté de regagner la France en agitant le spectre de l'inconnu, limiter le nombre de gardes nécessaires à la surveillance des évadés repris. Le lieu retenu, au cœur des pires exactions commises par le régime national socialiste, suffit à marquer durablement le moral des hommes. Mais ces derniers sont aussi atteints sur le plan physique en raison des sollicitations permanentes imposées par les gardes et de l'insuffisance des rations alimentaires. Chaque jour, les prisonniers s'épuisent lors des exercices punitifs, lors des appels ou en se soumettant aux corvées.

Dans cet univers particulièrement hostile apparaissent néanmoins et contre toute attente trace de quelques distractions sportives. Pour les anciens du camp, cette appétence pour les sports répond à un besoin majeur : préserver le moral envers et contre tout.

Ces quelques malheureux loisirs organisés à force de caractère par les prisonniers eux-mêmes, prouvent que ceux-ci voulaient entretenir leur moral par-dessus tout. Comme dans tous les camps, des camarades dévoués et entreprenants se sont « débrouillés » pour maintenir le moral de bon nombre de camarades « choqués par leur déportation<sup>558</sup>.

---

<sup>557</sup> Raymond Jarny, *L'enfer de Rawa-Ruska*, op. cit., p. 386.

<sup>558</sup> AC, 22P 3016. Rawa-Ruska. Ceux de Rawa-Ruska, *Observations faites à la lecture du rapport établi par Messieurs les délégués du Comité International de la Croix-Rouge après leur visite du 16 aout 1942*, p. 19-20



Il ne s'agit pas ici de lutter contre le désœuvrement ou l'ennui, mais bien de renouer avec une pratique culturelle signifiante pour repousser le désespoir qui guette les hommes confrontés à des situations aussi difficiles : le sport, comme le théâtre ou l'office religieux, offre aux prisonniers une sorte de passerelle leur permettant de franchir les barrières du temps durant les quelques minutes que durent le match ou la rencontre.

## 2.3 Les réfractaires au travail, des « ennemis » à rééduquer

Certains sous-officiers opposent une résistance importante aux Allemands durant toute leur captivité dès lors qu'il s'agit d'accepter un poste en *Kommando*. Les « *hommes du refus*<sup>559</sup> » comme les appelle Francis Ambrière, s'appuient sur la Convention de Genève et notamment son article n° 27<sup>560</sup>, pour refuser de travailler pour le compte de l'ennemi.

### 2.3.1 Mauvais traitements et exercices punitifs : le régime des sous-officiers

#### « réfractaires » en début de captivité

Lors du procès des grands criminels de guerre, le Ministère public français, représenté par le procureur François de Menthon interpelle la cour le 18 janvier 1945 sur les agissements des nazis à l'encontre des sous-officiers français prisonniers de guerre.

Les Autorités allemandes s'efforcèrent par tous les moyens d'amener au travail le plus grand nombre de réfractaires. A cet effet, au cours des derniers mois 1941, les sous-officiers non volontaires pour le travail furent, dans la plupart des camps, soumis à un régime alterné. Pendant quelques jours, ils étaient l'objet de brimades, telles que diminution des rations alimentaires, suppression des lits, obligation de pratiquer pendant plusieurs heures des exercices physiques et particulièrement la « pelote ». Pendant une autre période, on leur promettait des travaux conformes à leurs désirs, d'autres avantages matériels [...]<sup>561</sup>.

Que le cas de ces prisonniers soit traité à Nuremberg n'est pas un hasard. Le sort de ceux qui n'occupent pas des fonctions reconnues par les Autorités du camp<sup>562</sup>, et qui refusent également de travailler est, en effet, peu enviable et illustre parfaitement les entorses à la Convention de Genève commises par les Allemands en vue de profiter d'une main d'œuvre supplémentaire.

#### *2.3.1.1 Absence de respect de la Convention de Genève et premières brimades dès le début de la captivité (Automne- hiver 1940)*

Dès le début de la captivité, les Autorités allemandes ignorent sciemment le grade des sous-officiers pour traiter ces derniers exactement comme des hommes de troupe, et, ainsi,

---

<sup>559</sup> Francis Ambrière, *Les Grandes vacances*, op. cit., p. 179.

<sup>560</sup> Article n° 27 de la Convention de Genève du 27 juillet 1929 : « *Les sous-officiers prisonniers de guerre ne pourront être astreints qu'à des travaux de surveillance, à moins qu'ils ne fassent la demande expresse d'une occupation rémunératrice* ».

<sup>561</sup> Procès des grands criminels de guerre devant le Tribunal Militaire International, Tome V.

<sup>562</sup> Sont ici en effet exclus de l'analyse les sous-officiers qui occupent des postes divers dans le camp, tel que surveillant ou responsable de l'ordre, qui ne sont guère touchés par les exactions dont sont plus généralement victimes les sous-officiers.

exiger d'eux qu'ils travaillent. Les sous-officiers, après avoir fait un séjour plus ou moins prolongé dans un *Frontstalag*, sont transférés comme les hommes de troupe dans un *Stalag*, puis en *Kommando* de travail<sup>563</sup>, à l'exception de ceux du *Stalag XVIIIB* pour lesquels les Autorités du camp appliquent au moins momentanément les accords internationaux. Ceux qui résistent subissent dès le départ des pressions très importantes si bien qu'en quelques mois il ne reste plus dans les camps qu'une petite poignée d'irréductibles.

Ils sont très vite confrontés aux méthodes répressives des Allemands. Francis Ambrière relate avec une pointe d'ironie l'attitude des Autorités du camp et celles des sous-officiers concernés alors que la captivité n'en est qu'à ses premiers mois.

Elles eurent d'abord recours aux menues sanctions ordinaires : isolement dans les baraques spéciales séparées du reste du camp, discipline renforcée, manœuvre expiatoires. [...]. Quand nous faisons nos quatre ou cinq heures de pas cadencé autour du terrain, par exemple, l'une de nos distractions favorites était de hurler à plein gosier quelqueune de ces chansons de circonstance où l'Allemand se trouvait durement étrillé<sup>564</sup>.

Un officier rapatrié le 20 juillet 1941 du *Stalag VIIIC*, s'appuyant sur des discussions qu'il a pu avoir avec les prisonniers détenus à Sagan, fait état de traitements particulièrement sévères durant tout l'hiver à l'encontre des sous-officiers du *Stalag*. Isolés, soumis chaque jour à des séances biquotidiennes d'exercices physiques, mal nourris, ils font preuve d'une telle résistance qu'ils ont, selon le témoin, forcé l'admiration de leurs camarades<sup>565</sup>. Louis Paulin, sous-officier détenu au *Stalag IXA* avant son rapatriement en février 1941, précise dans le témoignage qu'il remet au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale<sup>566</sup> avoir été, comme tous les autres sous-officiers du *Stalag*, logés sous tente, fréquemment privé de repas et astreint quotidiennement à des exercices physiques répétés. René Legoff, lui aussi sous-officier réfractaire se souvient avoir dû céder au bout de quelques mois à la pression des Allemands pour rejoindre un *Kommando*, tant la situation sanitaire était déplorable au *Stalag XVIIIA* et les privations importantes<sup>567</sup>. Il revient au camp central en novembre 1940 avant d'être transféré au *Stalag VIA* en mars 1941. Dans ce *Stalag*, il précise que les Allemands

---

<sup>563</sup> Voir à ce titre : Yves Durand, *La captivité. Histoire des prisonniers de guerre français, 1939- 1945*, op. cit., p. 142-144.

<sup>564</sup> Francis Ambrière, *Les Grandes vacances*, op. cit., p. 181.

<sup>565</sup> AN, F/9/2914. Chemise *Stalag VIIIC*. Rapport d'un officier rapatrié d'Allemagne sur le camp de prisonniers français de Sagan, *Stalag VIIIC*, 20 juillet 1941

<sup>566</sup> AN, 72aj/299. Chemise *Stalag IXA*. Témoignage dactylographié de Louis Paulin, remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, décembre 1955.

<sup>567</sup> AN, 72aj/300. Chemise *Stalag XVIIIA*. Témoignage de René Legoff recueilli par M. Leroux, remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

forcent les réfractaires à déplacer des tas de cailloux quotidiennement et sous la garde des sentinelles.

### 2.3.1.2 La rébellion du printemps 1941

A partir du début de l'année 1941, ce qui n'était jusque-là qu'un épiphénomène prend des proportions bien plus importantes. De nombreux sous-officiers, mieux informés de leurs droits<sup>568</sup> souhaitent en effet que la convention de Genève soit appliquée et demandent à regagner le *Stalag*<sup>569</sup> pour ne plus travailler au profit de l'ennemi.

Au courant de 1941 (mai-juin), très nombreux furent les sous-officiers qui demandèrent à rentrer des *Arbeitskommando* au camp central, afin de bénéficier des avantages que leur conférait la Convention de Genève en ne travaillant pas pour l'Allemagne<sup>570</sup>.

Cette attitude entraîne une vive réaction des Autorités allemandes. Dans les camps et les *Kommandos*, les responsables alternent menaces, sévices, mauvais traitements et transferts inopinés pour venir à bout de cette vague de protestation. Les exercices corporels, associés à d'autres brimades, tiennent, encore une fois, une place centrale. Les punis sont séparés des autres prisonniers dans le camp, isolés dans une des baraques surpeuplées leur étant spécifiquement réservées, ne bénéficient plus de colis, ou n'ont pas le droit de les cuisiner, n'ont pas de distractions et subissent des exercices quotidiens couplés avec des appels longs et répétés. Au *Stalag IIIA*, les sous-officiers réfractaires commencent à affluer des *Kommandos* à partir du mois d'avril 1941. Les Autorités allemandes, selon le rapport d'un prisonnier rapatrié<sup>571</sup>, tentent de les convaincre de reprendre leurs postes en utilisant brimades physiques, privation de loisirs, menaces, et promesses. Au *Stalag VC*, le délégué de la mission Scapini informe ses supérieurs que les trois cent cinquante-cinq sous-officiers détenus au camp vivent reclus derrière des barbelés et doivent faire face à cinq ou six appels journaliers<sup>572</sup>. Une lettre adressée au Consulat de France à Genève, datée du 17 mars 1941,

---

<sup>568</sup> Cette prise de conscience est, selon plusieurs prisonniers dont Francis Ambrière, causée par les visites des délégués du CICR et l'obligation faite aux Autorités allemandes d'afficher la Convention de Genève en français dans les *Kommandos*. Elle est aussi due aux actions de certains Aspirants ou encore à celle des prisonniers plus avertis. (Francis Ambrière, *Les grandes vacances*, op. cit., p. 180).

<sup>569</sup> A titre d'exemple, le délégué de la mission Scapini note dans son rapport d'avril 1941 après avoir visité le *Stalag IIIA* : « Par contre, un certain nombre de sous-officiers travaillant dans les *ArbeitsKommandos* a demandé récemment à rentrer au camp et s'y trouve sans aucun travail ». (AN, F/9/2711. Chemise *Stalag IIIA*. Rapport du délégué de la mission Scapini, suite à une visite effectuée au *Stalag IIIA* le 4 avril 1941).

<sup>570</sup> AN, F/9/2912. Chemise *Stalag IIA*. Déposition du Sergent Henri Voisin, prisonnier au *Stalag IIA*, évadé de guerre à Monsieur le Chef de bureau des renseignements pour prisonniers de guerre, 23 juillet 1942.

<sup>571</sup> AN, 72aj/510. Chemise *Stalag IIIA*. Rapport de retour de captivité de Gay, 1<sup>er</sup> novembre 1941.

<sup>572</sup> AN, F/9/2713. Chemise *Stalag VC*. Rapport du délégué de la Mission Scapini suite à une visite effectuée au *Stalag VC* le 5 juin 1941.

tente d'alerter le CICR sur des conditions très difficiles faites aux sous-officiers réfractaires du *Stalag* XIA astreints à quatre heures journalières d'exercices physiques<sup>573</sup>. Une semaine plus tôt, les délégués du CICR consignent eux-mêmes dans leur rapport que les sous-officiers étaient soumis à des « *travaux forcés* »<sup>574</sup>. Au *Stalag* IIA, le Chef de Bataillon du Pavillon note sur les fiches qu'il tient<sup>575</sup> sur chaque *Stalag* que « *du temps du colonel Neumann, les réfractaires ont été astreints à faire plusieurs heures de pelote par jour* »<sup>576</sup>.

Les Allemands décident dans certains cas de déplacer les hommes restés inflexibles dans des *Kommandos* leur étant spécifiquement réservés. S'ils ont parfois la surprise de découvrir un contexte moins pénible, dans la majeure partie des cas, les mauvais traitements et brimades redoublent d'intensité. Au *Stalag* VB, les deux cent quatre-vingt-quinze réfractaires sont transférés courant 1941 dans un *Kommando* spécial, appelé *Sonderkompanie* situé à Heuberg. Ils supportent un régime particulièrement sévère. En plus des dix heures de travail par jour, ils doivent aussi faire plusieurs heures de marche pour se rendre au chantier. La nourriture est jugée très insuffisante, il leur est interdit de cuisiner les colis reçus, les distractions sont prohibées et les punitions collectives systématisées<sup>577</sup>. Au *Stalag* IIIA, ne parvenant pas à contraindre les sous-officiers à reprendre le travail, le commandant décide de les envoyer dans un *Kommando* spécifique, le *Kommando* de Wall<sup>578</sup>, dans lequel les prisonniers subissent un traitement si peu supportable que la totalité d'entre eux demande à rejoindre, selon un rapatrié, un *Kommando* de travail. Les brimades y est en effet très dures : trois heures de pelote le matin, trois heures de marche l'après-midi<sup>579</sup>.

A la fin du printemps, les pourparlers engagés sur ce dossier entre Georges Scapini et l'OKW<sup>580</sup> pacifient quelques peu les relations entre les sous-officiers et les responsables allemands des camps. Mais cet équilibre reste très précaire. Certains sous-officiers rejoignent

---

<sup>573</sup> AN, F/9/2717. Chemise *Stalag* XIA. Lettre adressée au consulat de France à Genève, 17 mars 1941.

<sup>574</sup> AN, F/9/2717. Chemise *Stalag* XIA. Rapport des délégués du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag* XIA le 11 mars 1941.

<sup>575</sup> Responsable du service accueillant les prisonniers de Guerre à Mâcon lors de leur rapatriement, le Chef de Bataillon du Pavillon renseigne durant la guerre pour chaque camp des fiches à l'aide des informations que lui transmettent les prisonniers à leur retour. Il a confié le fruit de ce travail aux Archives nationales. Elles sont classées sous les cotes AN, 72aj/509 et 72aj/510.

<sup>576</sup> AN, 72aj/510. Chemise *Stalag* IIA. Fiche « sous-officiers réfractaires- Sanctions- Evasions », 30 novembre 1941.

<sup>577</sup> AN, F/9/2713. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée à la *Sonderkompanie* Heuberg, *Stalag* VB, le 18 septembre 1941.

<sup>578</sup> AN, 72aj/510. Chemise *Stalag* IIIA. Rapport de retour de captivité de Gay, 1<sup>er</sup> novembre 1941.

<sup>579</sup> Cité par Yves Durand, *La captivité. Histoire des prisonniers de guerre français, 1939- 1945, op. cit.*, p. 146.

<sup>580</sup> Tout en acceptant la violation de la Convention de Genève, Georges Scapini obtient des Autorités allemandes que les sous-officiers soient en mesure de choisir leur emploi au regard de leur compétence. (Voir à ce titre les dispositions de cet accord dans une lettre que les services de l'Ambassade allemande à Paris adressent à G. Scapini le 16 juillet 1941 : AN, F/9/2115. Lettre des services Ribbentrop n° VII- 1190/41 T/Sp. Adressée aux Services Scapini le 16 juillet 1941.

les détachements de travail, d'autres sont rassemblés dans certains *Stalags* spécifiques, tels le IVB où ils sont à priori bien traités, d'autres intègrent différents services du *Stalag*. Un nombre non négligeable supporte sans discontinu vexations et brutalités.

### 2.3.1.3 Recrudescence des mauvais traitements à partir de l'automne 1941

L'amplification des exigences allemandes en matière de main d'œuvre ravive très fortement les tensions à la fin de l'automne 1941. De nouveau, les sous-officiers restés au camp subissent de très fortes pressions pour accepter un poste en *Kommando* : aux menaces d'une « déportation vers l'Est » s'ajoutent les privations et les classiques mauvais traitements.

A son retour de captivité en décembre 1941, l'ex- homme de confiance du *Stalag* IVA mentionne d'ailleurs que la situation risque selon lui de devenir rapidement critique<sup>581</sup>. Au *Stalag* VIIA, ils sont astreints tout l'hiver à enlever la neige dans le camp ou sur les routes avoisinantes<sup>582</sup>. Au *Stalag* XIIA, plusieurs rapatriés décrivent une situation particulièrement difficile que le Chef de Bataillon Du Pavillon résume dans son rapport.

Ont été soumis pendant l'hiver à des brimades. Mis dans des baraques spéciales, ont été astreints à faire de la manœuvre à pied : 4 heures le matin, autant l'après-midi<sup>583</sup>.

Des informations provenant de ce camp avaient déjà alerté Du Pavillon, puisqu'il consigne sur sa fiche récapitulative à la date du 24 mars 1942 que « *les sous-officiers réfractaires au travail sont astreints à rester debout dans la cour sans manger ni boire pendant de longues heures*<sup>584</sup> ». Des descriptions semblables se retrouvent dans de nombreuses déclarations de rapatriés, dans les rapports des délégués, de même que dans les témoignages des prisonniers. Au *Stalag* XVIIIB, les sous-officiers vivent dans des baraques totalement isolées et ne peuvent communiquer avec personne<sup>585</sup>. Au VIIA, ils font « *les plus sales corvées du camp* » selon l'adjudant d'Active Maisonnave<sup>586</sup>. Au *Stalag* VIA, les sous-

---

<sup>581</sup> SHAT, 2P70. Rapport sur la situation des prisonniers français du *Stalag* IVA, établi par Jean Le Blond, ancien homme de confiance du *Stalag*, rapatrié, le 17 décembre 1941.

<sup>582</sup> AN, F/9/2715. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag* VIIA le 5 mars 1942, p. 4.

<sup>583</sup> SHAT, 2P71. *Stalag* XIIA. Déclarations de l'adjudant Georges Gientelet, l'adjudant Charles Maret, Andrieux et Monbourg, Rapport du Chef de Bataillon Du Pavillon, Chef du Service d'Accueil et d'Information à Monsieur le Directeur du Service civil de recrutement et de Placement des Militaires de carrière, 15 avril 1942, p. 12.

<sup>584</sup> AN, 72aj/510. *Stalag* XIIA. Fiche « *Sous-officiers réfractaires- Evasions- Sanctions- Discipline- refus de travail- contrat de travail* ».

<sup>585</sup> SHAT, 2P71. Déclaration de l'adjudant-chef de réserve Convers. Rapport du Chef de Bataillon du Pavillon, Chef du service d'Accueil et d'Information auprès des prisonniers de guerre rapatriés en gare de Mâcon à Monsieur le Directeur du Service Civil de Recrutement et de Placement des Militaires de carrière, le 27 mai 1942, p. 18.

<sup>586</sup> SHAT, 2P71. *Stalag* VIIA. Déclarations de l'adjudant d'Active Maisonnave. Rapport du Chef de Bataillon Du Pavillon, Chef du Service d'Accueil et d'Information à Monsieur le Directeur du Service Civil de Recrutement et de Placement des Militaires de carrière, 15 avril 1942, p. 8.

officiers qui persévèrent dans leur attitude sont, selon les renseignements recueillis par le Chef de Bataillon du Pavillon : « *obligés de faire la pelote, torse nu malgré la neige et à coucher sur du ciment* ». Menacés de sanctions plus sévères encore, ils finissent par abdiquer<sup>587</sup>. Au VIB, alors que, selon René le Goff, le commandement allemand ne forçait en rien le travail des sous-officiers en mai 1941<sup>588</sup>, les cent cinquante réfractaires présents au camp sont laissés plusieurs heures par jour durant l'hiver dehors les pieds dans la neige<sup>589</sup>. Au *Stalag* IIA, ils vivent dans une baraque située dans le quartier des Russes<sup>590</sup>, souffrent de conditions de vie particulièrement difficiles incluant l'absence totale de distraction<sup>591</sup>, la privation de colis<sup>592</sup>. Le Chef de Bataillon du Pavillon consigne les brimades qu'ils subissent sur sa fiche.

Les sous-officiers font la pelote 4 heures par jour. Un homme ayant refusé de travailler a eu les doigts de la main droite coupé en voulant se protéger la tête d'un coup de baïonnette porté par un sous-officier allemand<sup>593</sup>.

Des informations analogues proviennent du *Stalag* VID où des sous-officiers ont « *été l'objet de brimades : trois jours sans manger et obligés de faire de l'éducation physique*<sup>594</sup> ». Une lettre écrite par les sous-officiers supportant ces sévices, parvenue aux services Scapini par l'intermédiaire d'un rapatrié mentionne que les hommes sont enfermés dans des cachots et n'en sortent que pour subir des séances d'exercices corporels.

Ces sorties étaient consacrées à l'exécution d'exercices de gymnastique, suffisamment violents, tels que l'appui avant avec flexion des avant-bras, pour que ces sous-officiers atteints d'infirmités telles que hernie douloureuse ou maladies cardiaques souffrissent tellement que dans l'incapacité d'exécuter les mouvements commandés<sup>595</sup>.

---

<sup>587</sup> AN, 72aj/510. *Stalag* VIA. Fiche « *sous-officiers réfractaires- sanctions- discipline- refus de travail- contrat de travail.* » Renseignement daté du 3 avril 1942.

<sup>588</sup> AN, 72aj/300. Témoignage de René Le Goff recueilli par M. Leroux, sd. Il écrit : « *La nourriture est abondante, on fait du sport. Personne ne cherche à obliger les sous-officiers à travailler. Paix royale* ».

<sup>589</sup> AN, 72aj/510. *Stalag* VIB. Fiche « *sous-officiers réfractaires- sanctions- discipline- refus de travail- contrat de travail.* » Renseignement daté du 3 avril 1942.

<sup>590</sup> SHAT, 2P71. Déclaration du Sergent Jean Guerin. Rapport du Chef de Bataillon du Pavillon, Chef du service d'Accueil et d'Information auprès des prisonniers de guerre rapatriés en gare de Mâcon à Monsieur le Directeur du Service Civil de Recrutement et de Placement des Militaires de Carrière, 18 mai 1942, p. 9.

<sup>591</sup> SHAT, 2P71. Déclarations du capitaine Danthony, de Gustave Schaffner et de Pierre Tardignier. Rapport du Chef de Bataillon du Pavillon, Chef du service d'Accueil et d'Information auprès des prisonniers de guerre rapatriés en gare de Mâcon à Monsieur le Général de corps d'Armée, Secrétaire d'Etat à la Guerre, le 15 juin 1942, p. 4.

<sup>592</sup> AN, F/9/2912. Chemise *Stalag* IIA. Déposition du Sergent Henri Voisin, prisonnier au *Stalag* IIA, évadé de guerre à Monsieur le Chef de bureau des renseignements pour prisonniers de guerre, 23 juillet 1942.

<sup>593</sup> AN, 72aj/510. Chemise *Stalag* IIA. Fiche « *sous-officiers réfractaires- Sanctions- Evasions* ».

<sup>594</sup> AN, F/9/2862. Extrait, *Stalag* VID. Rapport du Chef de Bataillon du Pavillon, Chef du service d'Accueil et d'Information auprès des prisonniers de guerre rapatriés en gare de Mâcon à Monsieur le Directeur du Service Civil de Recrutement et de Placement des Militaires de Carrière, 3 avril 1942.

<sup>595</sup> AN, F/9/2862. Copie de la lettre transmise à M. l'Ambassadeur Scapini à Paris le 18 mars 1942 par quelques sous-officiers du *Stalag* VID par l'intermédiaire d'un rapatrié de zone occupée.

Certains prisonniers bénéficient de conditions légèrement moins difficiles. Au *Kommando* de Teillager Munsingen qui regroupe les sous-officiers venant des *Stalags* VA et VC, les locaux sont surpeuplés, les captifs ne peuvent pas cuisiner les colis, le chauffage reste insuffisant tout l'hiver, ils n'ont aucune possibilité de promenade. Par contre, les délégués du CICR ne constatent pas l'existence de séances de pelote. Ils précisent en outre que les prisonniers emploient leur temps à lire ou à s'entraîner physiquement, dans une salle réservée à cet effet. En conclusion, ils écrivent que les sous-officiers : « *sont traités de manière correcte. Mais l'hygiène du camp est insuffisante et les locaux sont surpeuplés, ce qui est particulièrement pénible en saison froide*<sup>596</sup> ».

De 1940 à 1942, les sous-officiers français non volontaires pour le travail vivent dans des conditions très précaires. Si l'évolution de leurs conditions de captivité dépend des accords diplomatiques, elle est surtout corrélée au bon vouloir des Autorités du camp dont ils dépendent. L'absence ou au contraire la présence d'exercices corporels punitifs constitue un véritable facteur d'aggravation ou d'adoucissement du régime auquel sont confrontés les prisonniers. Ceci met en exergue la différence fondamentale qui existe entre des exercices physiques librement consentis par des prisonniers et des exercices physiques vexatoires imposés par les Autorités allemandes. Dans le cas des sous-officiers, il est indéniable que la seconde forme ait été, de très loin, la plus répandue. Pourtant l'OKW se défend d'utiliser sciemment ce moyen de pression arguant du fait qu'il ne s'agit que d'exercices permettant le maintien d'une bonne santé :

Les exercices d'éducation physique, qui servent au maintien de la santé, ne peuvent être considérés comme une contrainte s'ils ne dépassent pas la mesure normale. Des plaintes élevées par des sous-officiers prisonniers de guerre, qui veulent voir dans l'exercice de l'éducation physique une pression cachée, sont à repousser, si ces exercices ne dépassent pas la mesure normale d'une saine activité du corps. Si, contre toute attente, des cas pareils devaient se produire, il est demandé de les faire connaître afin de faire une enquête<sup>597</sup>.

Toute la duplicité des Autorités allemandes repose bien sur une définition aléatoire de ce qu'est la normalité dans le cadre des exercices du corps.

---

<sup>596</sup> AN, F/9/2713. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée au Teillager Munsingen *Stalag* VA et VC le 26 février 1942.

<sup>597</sup> AN, F/9/2115. Lettre de l'OKW n° 1183/41 adressée le 15 août 1941 à Georges Scapini et signée le Chef de l'OKW, P.O Capitaine Wiegand. Le document est par ailleurs cité dans l'ouvrage de G. Scapini, *Mission sans gloire*, *op. cit.*, p.159-160.



### 2.3.1.4 Une pression très forte maintenue sur les sous-officiers au printemps et à l'été 1942

Au printemps 1942, la pression exercée par l'OKW sur les sous-officiers réfractaires redouble encore d'intensité. Le haut commandement allemand menace tous les récalcitrants d'un transfert prochain vers la Pologne. L'ordre signé par Reinecke le 21 mars 1942 et l'*Appel aux Prisonniers de Guerre français et belges* de F. Sauckel le 13 avril 1942 replacent ce dossier au centre des préoccupations de la mission Scapini. Mais, plutôt que de tenter de faire respecter la Convention de Genève, ce dernier entreprend de donner satisfaction aux Autorités allemandes tout en s'assurant que les sous-officiers soient placés dans les meilleures conditions possibles<sup>598</sup>. Il est ainsi demandé par note aux délégués visitant les camps d'inviter les réfractaires à rejoindre un *Kommando* en mettant en évidence tous les avantages qu'ils en retireraient<sup>599</sup>, notamment celui d'éviter un départ vers « l'Est ». Conjointement, la Délégation propose à l'OKW d'utiliser des contrats de travail indiquant clairement le lieu et la nature du poste à pourvoir ainsi que sa durée<sup>600</sup> afin de rassurer les Français et leur permettre de postuler à des emplois qui les intéressent :

L'OKW a déjà donné des ordres pour que les sous-officiers non volontaires soient dirigés vers un camp spécial situé probablement dans le Général Gouvernement. [...]. Ne pouvant empêcher l'OKW de grouper les sous-officiers non volontaires dans un camp spécial, les Services de Berlin se sont attachés à rechercher une solution qui puisse satisfaire une partie des sous-officiers et leur donner les garanties qu'ils peuvent légitimement réclamer.

Les efforts déployés par la Délégation ne sont cependant guère suivis d'effets. L'OKW accepte certes l'idée du contrat, mais l'applique dans les camps en dénaturant le document initial<sup>601</sup>. Les sous-officiers, méfiants ou engagés politiquement, persévèrent dans leur attitude de refus. Au 1<sup>er</sup> mai 1942, sur les 96 688 sous-officiers recensés par les Allemands, 7 000 irréductibles continuent d'écarter toutes propositions<sup>602</sup>. Certains sont effectivement envoyés très tôt à Rawa-Ruska, tandis que d'autres attendent dans leur *Stalag* de connaître le sort qui leur est réservé. Brimades et mauvais traitements continuent d'être utilisés à leur encontre, et ce, jusqu'à leur transfert effectif en Pologne. Paul Borelly précise dans son rapport de retour

---

<sup>598</sup> Georges Scapini développe assez largement dans son ouvrage autobiographique les raisons qui l'ont conduit à prendre cette alternative (Georges Scapini, *Mission sans gloire, op. cit.*, p. 161-165).

<sup>599</sup> AN, F/9/2862. Travail des sous-officiers, *Note pour le délégué*, 10 avril 1942.

<sup>600</sup> AN, F/9/2862. Délégation de Berlin, *Note n° 731 sur le travail des sous-officiers prisonniers*, 15 avril 1942.

<sup>601</sup> AN, F/9/2862. Cabinet Bureau d'Etudes n° 20772/BE. Travail des sous-officiers. « Or, ce document n'est pas, en réalité, un contrat. Il ne constitue qu'un engagement pur et simple », p. 4.

<sup>602</sup> AN, F/9/2862. Cabinet Bureau d'Etudes n° 20772/BE. Travail des sous-officiers. « Or, ce document n'est pas, en réalité, un contrat. Il ne constitue qu'un engagement pur et simple », p. 5.

de captivité que les 1 200 officiers réfractaires du *Stalag VIC* « *sont brimés et privés de vivres de la Croix- Rouge* »<sup>603</sup>. Au *Stalag IIA*, ils vivent reclus dans l'attente de leur départ dans une baraque isolée qu'ils partagent avec les Russes et restent privés de toutes formes de distractions<sup>604</sup>. Au *XVIIIB*, selon le rapport que rédige René Caminade, les réfractaires sont privés de tout contact avec les autres prisonniers mais aussi de l'accès à la bibliothèque ou à la salle des loisirs. Amplifiant leurs pressions, les Allemands les punissent de cachot en attendant leur départ « *pour l'est* »<sup>605</sup>. Evoquant les conditions de vie des sous-officiers du *Kommando* de Brüx, Gérard Lenaigre montre que les moyens utilisés restent inexorablement les mêmes.

Dans une cour de 130 mètres de périphérie, font 5 fois le tour au pas cadencé, 1 minute de pause, 5 fois le tour au pas de gymnastique, et ainsi de suite jusqu'à 11h. 11h30, soupe, puis l'exercice reprend tout l'après-midi. Sont chaussés de gros sabots en bois. Un sous-officier à bout de force s'étant trouvé mal a été relevé à coup de triques et a dû continuer. Est retombé sans connaissance. Transporté à l'infirmerie, ranimé par des moyens violents, non reconnu malade par le médecin allemand, a été renvoyé de nouveau à l'exercice<sup>606</sup>.

### 2.3.2 Kobjercyn<sup>607</sup> *Stalag* 369, camp des officiers réfractaires

Le *Stalag* 369 situé près de Cracovie non loin d'Auschwitz reçoit les premiers sous-officiers prisonniers de guerre français à partir du mois de juin 1942.

Y furent donc envoyés : ceux qui, en dépit d'un mélange souvent habilement dosé de promesses et de menaces, persistaient à refuser de travailler [...], ceux qui, par des évasions s'ajoutant au refus étaient aux yeux de l'administration allemande et selon sa propre expression, « *indignes de vivre au contact d'une population saine et laborieuse* »<sup>608</sup>.

---

<sup>603</sup> AN, F/9/2862. « Rapport du Pavillon du 17 août 1942 » *Stalag* VIC Bathorn, déclarations de Paul Borelly.

<sup>604</sup> AN, 72aj/510. AN, 72aj/510. Chemise *Stalag* IIA. Fiche « sous-officiers réfractaires- Sanctions- Evasions », 15 juin 1942.

<sup>605</sup> AN, F/9/2721. Rapport de René Caminade adressé à Georges Scapini le 26 octobre 1942, p. 1.

<sup>606</sup> SHAT, 2P71. Déclaration de Gérard Lenaigre Rapport du Chef de Bataillon du Pavillon, Chef du service d'accueil et d'information auprès des prisonnier de guerre rapatriés en gare de Mâcon à Monsieur le Général de corps d'Armée, secrétaire d'Etat à la Guerre, le 19 octobre 1942, p. 26. Cette déclaration a aussi été trouvée dans AN, F/9/2862.

<sup>607</sup> Plusieurs orthographes ont été retrouvées pour le nom de cette petite ville située près de Cracovie. Dans le journal du camp, *Le Crack* apparaît par exemple : Kobierzyn.

<sup>608</sup> AC, Chemise « Prisonniers de guerre, *Stalag* 369. Documents de type H, Divers », *Bref historique de Rawa-Ruska et de Kobjercyn*, p. 2.

### 2.3.2.1 *Timide émergence des pratiques sportives dans des conditions de vie précaire*

Enfin seuls, oui, enfin entre soi et puisqu'il n'y a de liberté que dans sa caste, enfin libres, libres de ne rien faire. Ne pas travailler ? Ah ouiche ! Et la vie humble, la vie quotidienne, ne faut-il pas la vivre, avec toutes ses heures qui blessent, avec ses besognes obscures, avec ses petits obstacles irritants et ridicules ?<sup>609</sup>

La plus grande partie des transferts s'effectue pendant l'été 1942. Tel est le cas d'André Mériguet<sup>610</sup>, de Mathieu Palmyr qui arrive au camp le 28 juin<sup>611</sup>, ou encore de Francis Ambrière<sup>612</sup>. Durant l'été, les sous-officiers préalablement envoyés à Rawa-Ruska sont eux aussi transférés dans le *Stalag* 369. Les conditions dans lesquelles les transports s'effectuent sont particulièrement éprouvantes. Durant trois, parfois quatre jours, les hommes vivent un « *voyage infernal* »<sup>613</sup> en bien des points identiques à celui supportés par les soldats rejoignant Rawa-Ruska.

Si en arrivant à destination, les prisonniers sont exténués, ils sont malgré tout positivement surpris par le camp qu'ils découvrent<sup>614</sup>. Pour autant, les premiers mois de captivité s'avèrent très critiques compte tenu de la faiblesse des rations alimentaires. Le sergent-chef Vadon en informe le CICR par un courrier daté du 26 juillet. Après avoir précisé que les prisonniers n'étaient pas autorisés à recevoir de colis, il ajoute que les rations quotidiennes sont absolument insuffisantes<sup>615</sup>. Les plaintes relatives à la confiscation des colis sont d'ailleurs confirmées par les délégués de la Croix-Rouge qui visitent le camp le 14 août 1942<sup>616</sup>. Pour

---

<sup>609</sup> André Mouton, « Le martyr de l'oisif », *Le Crack* n° 13, mai 1943. (Archives de l'association Ancestramil, don de Marie-France Perennez, transcripteur : Marie-France Robelin, 2008).

<sup>610</sup> AN, 72aj/301. Témoignage manuscrit d'André Mériguet, remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

<sup>611</sup> AN, 72aj/301. Chemise *Stalag* 369. Témoignage tapuscrit de Mathieu Palmyr remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

<sup>612</sup> Francis Ambrière, *Les grandes vacances*, op. cit., p. 209.

<sup>613</sup> Francis Ambrière, *Les grandes vacances*, op. cit., p. 210.

<sup>614</sup> Il est ainsi possible de lire dans le 1<sup>er</sup> numéro du journal de camp *Le Crack* placardé sur les murs du *Block* II avant de devenir un véritable journal : « *Le camp n'est pas ce que beaucoup imaginaient et certaines prophéties alarmistes y trouvent un démenti formel. C'est presque un vrai Stalag, avec de vraies baraques presque (!) terminées. Nul n'a encore violé la solitude des locaux ; tout y est à créer, toutes les places restent à pourvoir* ».

(Gaston Fouilloud-Buyat, « Présentation », *Le Crack* n° 1, juillet 1942. Archives de l'association Ancestramil).

<sup>615</sup> AN, F/9/2862. Lettre du Sergent- Chef Vadon adressée à Monsieur le Président du Comité de la Croix-Rouge Internationale à Genève.

<sup>616</sup> AN, F/9/2721. Chemise *Stalag* 369. Rapport des délégués du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag* 369 le 14 août 1942 : « *Pour punir les s/officiers ayant refusé de travailler au camp, le commandant leur a retenu, au début, plusieurs milliers de colis arrivés à Kobjeryn par l'intermédiaire de leur camp primitif* ».

Francis Ambrière, le *Stalag* est avant tout, durant les premiers mois un « *camp de la faim*<sup>617</sup> ». Le journal du *Block II*, *Le Crack* rend compte des difficultés supportées par les hommes.

La Croix-rouge se fait attendre, les denrées du marché noir atteignent des cours astronomiques, et le pain quotidien devient de plus en plus difficile à trouver, dans notre bonne ville de Kobierzyn<sup>618</sup>.

Ce n'est que quatre mois après leur arrivée en Pologne<sup>619</sup> grâce à la réception des premiers colis de la Croix-Rouge internationale que la situation s'améliore de façon notable.

L'arrivée des vivres de la Croix-Rouge a malgré les rigueurs de ce début d'octobre, fait remonter la température morale du *Stalag*. Seuls les rédacteurs du « *Crack* » ne furent pas étonnés car depuis le 3 octobre, ils savaient ; les esprits évoqués ce jour-là dans l'antre du journal par des médiums éprouvés, nous avaient en effet révélé que les vivres PETAIN arriveraient le 14 du même mois<sup>620</sup>.

Les vexations et sévices ne dominent par contre plus leur quotidien. Les Allemands n'exercent plus de pression pour contraindre les hommes à accepter un poste en *Kommando*<sup>621</sup>. Par contre, ils obligent les prisonniers, répartis en trois *Blocks* d'environ 1 500 hommes<sup>622</sup>, à participer à la construction des derniers bâtiments et espaces nécessaires au camp.

Malgré la précarité de leur situation, les sous-officiers français et belges font preuve d'un dynamisme important pour organiser leur nouveau lieu de vie. La circulation entre les trois *Blocks* du camp étant strictement interdite durant les premiers mois, c'est à partir de cette entité géographique que les différentes cellules administratives françaises se mettent en place.

---

<sup>617</sup> Francis Ambrière, *Les grandes vacances*, *op. cit.*, p. 211. Il est toutefois à noter que dans ce rapport les délégués ne notent pas de problème d'alimentaire particulier, jugeant les rations distribuées normales.

<sup>618</sup> « Ouverture de la chasse », *Le Crack* n° 2, août 1942. Archives de l'association Ancestramil).

<sup>619</sup> Francis Ambrière, *Les grandes vacances*, *op. cit.*, p. 211.

<sup>620</sup> « Echos et potins », *Le Crack* n° 6-7, octobre 1942. (Archives de l'association Ancestramil).

<sup>621</sup> Selon Francis Ambrière, *Les grandes vacances*, *op. cit.*, p. 211.

<sup>622</sup> Selon Lucien Josso, le *Block I* était réservé aux sous-officiers réfractaires venant des divers *Stalags* d'Allemagne; le *Block II* était affecté aux sous-officiers ayant refusé de devenir travailleurs libres et les 2ème classe qui avaient fait de même, le *Block III* accueillait lui les sous-officiers arrivant de Rawa-Ruska.

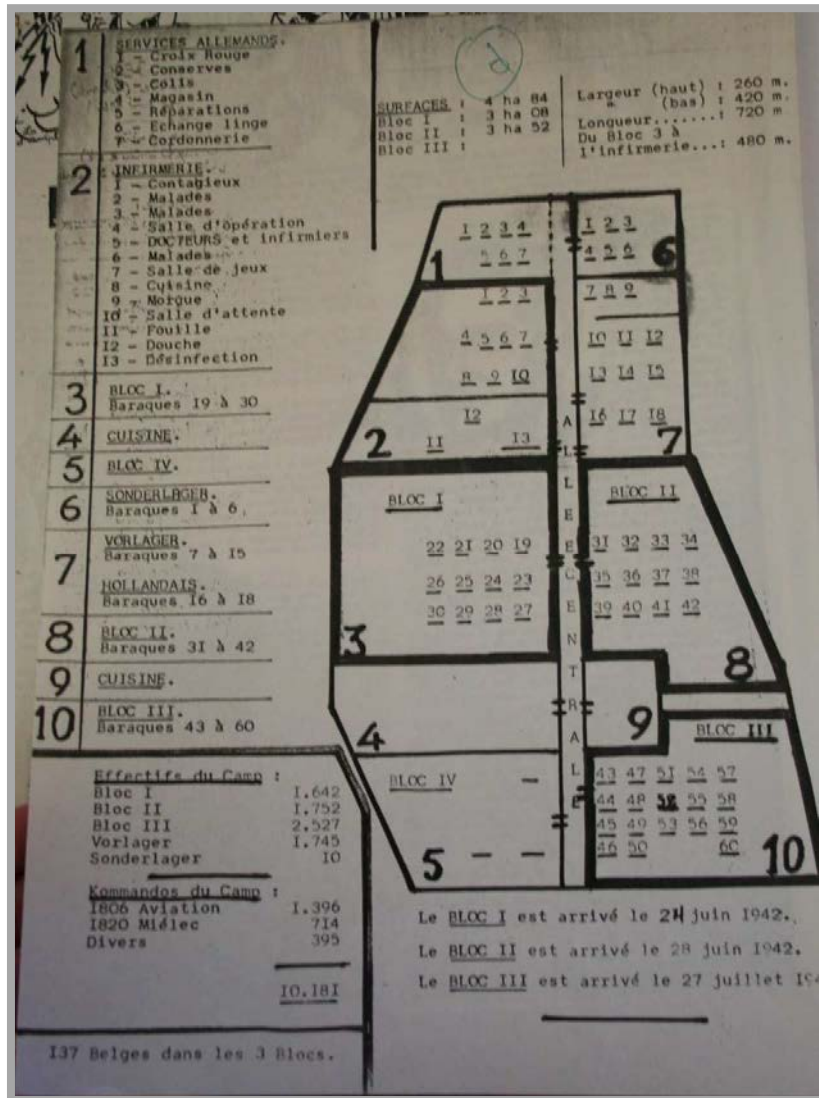


Figure 12 : Plan du Stalag 369<sup>623</sup>

Grâce à leurs expériences antérieures dans les divers *Stalags* du Reich, les prisonniers des différents *Blocks* mettent promptement sur pied une administration française pourvue, entre autres, d'un service des loisirs. Les prisonniers se préoccupent aussi très rapidement de leurs installations sportives et obtiennent le droit d'aménager des terrains de football, de basket, de volley et une piste d'athlétisme. En quelques semaines, ils parviennent ainsi à créer au *Stalag* 369 des conditions d'existence s'apparentant à celles des camps mères des *Stalags* classiques. La situation des sous-officiers réfractaires connaît en effet une évolution radicale : au *Stalag* 369, ils découvrent la « captivité oisive » et son lot de souffrances.

Nous avons perdu tout contact immédiat avec les choses et les êtres qui vivent, et avec le spectacle du monde qui vit toujours et qui, par devers nous, se prolonge. Là, en vérité, est le drame, le drame des barbelés. Il faut avoir retrouvé pour quelques heures, la perspective d'une route ensoleillée qui vous donne le vertige, la fraîcheur d'un sous-bois

<sup>623</sup> AC, Chemise « Prisonniers de guerre. *Stalag* 369. Documents de type H. Divers ».

qui attire tout votre sang au visage, pour avoir reçu intimement ce déséquilibre. Dans la retraite que lui imposent les barbelés, l'homme se regarde vivre dans le passé<sup>624</sup>.

Les occupations se multiplient pour combler les temps libres. Au *Block II*, des amicales régionales voient le jour dès le mois de juillet 1942 dans le but d'instruire, de distraire, de préparer des spectacles variés<sup>625</sup>. Un responsable des sports est désigné, en la personne de M. Ausseil<sup>626</sup>. Au *Block I*, les sous-officiers parviennent à se doter d'un terrain de volley, d'un autre de basket et construisent leur propre stade. Témoins, *Le Crack*, encore implanté au *Block II* rend comptent de leurs efforts dans ses colonnes.

Bientôt, nous vîmes terrassiers, pousseurs de wagonnets, (ainsi que des spécialistes en déraillements) ; marqueurs et dessinateurs rivaliser d'un beau zèle. En dernière heure même, de hautes personnalités du bloc apportèrent leur aide, si bien qu'en quelques semaines un stade sortit du sable : le stade JEP PASCOT. Ceinturé d'une élégante piste et qui jette alentour une note de coquetterie appréciée de tous.<sup>627</sup>

L'inauguration a lieu le 4 octobre 1942 et est l'occasion de préparer une grande fête sportive<sup>628</sup>. Le CGEGS est tenu au courant des réalisations des sous-officiers et de l'édification du grand stade où il est possible de pratiquer athlétisme, football et rugby comme le confirme la lettre que Jep Pascot reçoit de l'homme de confiance du *Block I*, retranscrite dans la *Feuille d'information* de janvier 1943<sup>629</sup>. Au *Block III*, formé un peu plus tardivement, les activités sportives se structurent aussi progressivement : des équipes de rugby, de football ou encore de basket se constituent avant l'hiver.<sup>630</sup> Dans tous les cas, les Autorités allemandes laissent les prisonniers utiliser à leur guise les espaces libres et offrent même leur soutien en mettant à disposition du matériel, notamment celui servant à la gymnastique sportive et à l'athlétisme (sauts, portiques)<sup>631</sup> au *Block I*<sup>632</sup>.

Les premiers évènements sportifs ont lieu dès le mois d'août 1942, et ce, malgré la faiblesse des rations alimentaires. Les prisonniers, ne pouvant circuler librement, organisent

---

<sup>624</sup> Charles Farre « L'âme sur les barbelés », *Le Crack* n° 11, février 1943 (Archives de l'association Ancestramil).

<sup>625</sup> « La page des provinces », *Le Crack* n° 1, juillet 1942. Archives de l'association Ancestramil.

<sup>626</sup> Raymond Heyndrickx, « La page des sports », *Le Crack* n° 2- 3, août 1942. (Archives de l'association Ancestramil).

<sup>627</sup> AN, F/9/2901. Chemise *Stalag 369*. « Sports », *Le Crack*, n° 9, Noël 1942, p. 16. (Les Archives Nationales possèdent en effet trois numéros de cette collection).

<sup>628</sup> Raymond Heyndrickx, « Sports », *Le Crack* n° 6-7, octobre 1942. (Archives de l'association Ancestramil).

<sup>629</sup> « Un stade Jep Pascot a été inauguré au *Stalag 369* », *Feuille d'Information* n° 26, janvier 1943 (BNF, GR FOL 3266).

<sup>630</sup> AN, F/9/2901. Chemise *Stalag 369*. « Sports », *Le Crack*, n° 9, Noël 1942, p. 16.

<sup>631</sup> Selon les propos tenus par Louis Pau, homme de confiance du *Block I* dans la lettre qu'il adresse à Jep Pascot (« Un stade Jep Pascot a été inauguré au *Stalag 369* », *op.cit.*)

<sup>632</sup> L'ensemble est confirmé dans le rapport du responsable des loisirs du *Block* en décembre 1943. (AN, F/9/2312. Chemise *Stalag 369*. Jean Lefort, *Rapport sur l'activité sportive et artistique du bloc I*, 15 décembre 1943).

leurs loisirs au sein même de leurs *Blocks* et constituent des équipes en fonction des baraques d'habitation ou encore de l'origine géographique des captifs. Au *Block II*, dont les activités sont bien connues grâce au journal *Le crack*, seize équipes de football<sup>633</sup> voient le jour en référence aux régions françaises. Elles se disputent à partir de l'été 1942 la première coupe du *Stalag*, remportée par la Lorraine à l'issue des matchs de poules, des demi-finales et d'une grande finale l'opposant à l'Ile de France en novembre 1942. Pour l'occasion, le match est arbitré par un officiel de la « 3FA »<sup>634</sup>. Toujours en football, les organisateurs mettent en place un championnat dont le premier match a lieu dès le 24 août<sup>635</sup>. En dehors du ballon rond, sont organisés durant l'été et au début de l'automne un tournoi de volley-ball<sup>636</sup>, des entraînements en escrime<sup>637</sup> sous la conduite d'un prévôt d'armes et une grande fête gymnique et athlétique.<sup>638</sup>

Les premiers grands rassemblements inter-*Blocks* ont, quant à eux, lieu au début de l'automne. Les confrontations opposent alors des sélections d'équipes de chacun des trois grands secteurs du camp, ce qui octroie encore plus d'intérêts aux rencontres sportives. En septembre, une première compétition oppose les équipes vedettes de chaque *Block* en rugby<sup>639</sup>. Le même mois, la sélection du *Block II* rencontre celle du *Block III* en football pour un « *match amical* ».

Le chroniqueur sportif du *Crack* salue le dynamisme sportif des sous-officiers après quelques mois passés au *Stalag 369*.

Si certains bons esprits ont pu craindre, en arrivant en Pologne, que l'inaction finirait par peser lourdement sur nos épaules, le spectacle de notre activité les a rassurés. Dans tous les domaines s'est manifesté dès la première heure notre désir d'agir et de nous dépenser. Mais c'est peut-être en sport que les résultats les plus tangibles ont été obtenus, les plus rapides en tout cas et c'est dans l'ordre des choses. Il s'agissait pour nos sportifs de tout créer, de tout mettre sur pied. La réussite, brave fille, vint couronner leurs efforts et leur désir<sup>640</sup>.

---

<sup>633</sup> AN, F/9/2901. Chemise *Stalag 369*. « Sports », *Le Crack*, n° 9, Noël 1942, p. 16.

<sup>634</sup> Raymond Heyndrickx, « Finale de la coupe. Lorraine bat Paris- Ile de France par 3 buts à 1 », *Le Crack* n° 8, novembre 1942. (Archives de l'association Ancestramil).

<sup>635</sup> Raymond Heyndrickx, « La page des sports », *Le Crack* n° 2- 3, août 1942 (Archives de l'association Ancestramil).

<sup>636</sup> *Ibid.*

<sup>637</sup> « Nouvelles brèves », *Le Crack* n° 2- 3, août 1942: « Les leçons d'escrime ont commencé sous la direction du maître d'arme Mugne de l'école de Joinville, de nombreux élèves se sont faits inscrire ». (Archives de l'association Ancestramil).

<sup>638</sup> Raymond Heyndrickx, « La page des sports », *Le Crack* n° 2- 3, août 1942. (Archives de l'association Ancestramil).

<sup>639</sup> Raymond Heyndrickx, « Rugby », *Le Crack* n° 4-5, septembre 1942 : « Nous avons eu le plaisir de voir les équipes des 3 blocs aux prises dans un tournoi triangulaire qui fut remporté par l'équipe du BLOC I ». (Archives de l'association Ancestramil).

<sup>640</sup> AN, F/9/2901. Chemise *Stalag 369*. « Sports », *Le Crack*, n° 9, Noël 1942, p. 16

### 2.3.2.2 Développement conséquent des activités physiques et sportives jusqu'en 1944

A partir de 1943, les activités sportives auxquelles s'adonnent les sous-officiers ressemblent en bien des points à ce qui existe au même moment dans les *Oflags* : le nombre de prisonniers concernés est important, les pratiques diversifiées, les événements nombreux et très organisés, l'ensemble restant à l'écart de toute propagande politique.

Tant en football, qu'en rugby, en volley ou en basket, le camp est le théâtre d'une multitude de compétitions. Chaque *Block* organise en effet son propre championnat, ses propres tournois, et à côté de ceux-ci, ont lieu des rencontres inter-*Blocks* très appréciées. Le football connaît un succès des plus certains.

Jamais je n'ai vu foule parisienne manifester autant de fièvre à Colombes un jour de tournoi international, que le public des réfractaires l'après-midi ou se disputa la Coupe de football inter-blocs.<sup>641</sup>

Francis Ambrière évoque sans doute à travers ses lignes la « *Coupe du 14 juillet*<sup>642</sup> » mise en jeu par le journal, mais il est aussi possible que ses propos renvoient à la grande coupe des provinces inter *Blocks* qui, forte de trente-deux équipes engagées<sup>643</sup>, passionne le camp entre les mois de mai et juillet. A côté du football, le rugby est lui aussi très apprécié. Au *Block I*, huit équipes de baraques se disputent le titre de champion de *Block* tandis que les meilleurs éléments sont regroupés dans des sélections pour affronter les autres équipes vedettes<sup>644</sup>. Pour Pâques 1943, le journal du camp organise d'ailleurs une « coupe de rugby » opposant, en tout, six équipes que l'équipe première du *Block I* parvient à remporter à la grande joie de ses supporters<sup>645</sup>. L'athlétisme est aussi à l'honneur<sup>646</sup>. De nombreux amateurs suivent les entraînements réguliers pour se préparer aux grandes échéances sportives du camp. En début et en fin de saison, ils s'affrontent en effet lors de championnats durant lesquels toutes les disciplines athlétiques sont ouvertes, du 80m au lancer de poids en passant par le saut en

---

<sup>641</sup> Francis Ambrière, *Les grandes vacances*, op. cit., p. 213-214.

<sup>642</sup> Raymond Heyndrickx, « Sur le stade », *Le Crack* n° 15, juillet 1943 (Archives de l'association Ancestramil).

<sup>643</sup> Raymond Heyndrickx, « Sports », *Le Crack* n° 13, mai 1943 (Archives de l'association Ancestramil).

<sup>644</sup> AN, F/9/2312. Chemise *Stalag* 369. Jean Lefort, *Rapport sur l'activité sportive et artistique du bloc I*, 15 décembre 1943.

<sup>645</sup> Raymond Heyndrickx, « Sports », *Le Crack* n° 13, mai 1943 (Archives de l'association Ancestramil).

<sup>646</sup> AN, F/9/2312. Chemise *Stalag* 369. Jean Lefort, *Rapport sur l'activité sportive et artistique du bloc I*, 15 décembre 1943 : « L'athlétisme également connu beaucoup d'adeptes, des épreuves inter- baraques furent organisées pour stimuler l'entraînement préparatoire à une compétition interblocs ».



hauteur et en longueur. Pour l'édition de la Pentecôte, les organisateurs mettent au point un système de points permettant de départager le *Block* vainqueur<sup>647</sup>, en l'occurrence le n° I.<sup>648</sup>

En dehors des sports, les sous-officiers accordent une place certaine à l'éducation physique. Au *Block* I, cent cinquante élèves suivent les cours quotidiens sous la direction de deux animateurs<sup>649</sup>. S'ils pratiquent en extérieur durant l'été, ils ont à leur disposition une salle pour la période hivernale. Revenant sur la vie quotidienne des prisonniers dans un article du *Crack*, André Mouton précise qu'il effectue chaque matin au *Block* II « *une demi-heure d'éducation physique, histoire de dérouiller les articulations qui craquent comme vieux sarments*<sup>650</sup> ».

De telles manifestations sont réalisables car le camp possède- au-delà des autorisations nécessaires- des cadres compétents, une organisation rationnelle des loisirs et des sports, des lieux de pratique et du petit matériel. Au début de l'année 1943, les différentes sections de chaque *Block* œuvrent en effet pour améliorer les équipements sportifs. Au *Block* III, quelque peu dépourvu en 1942, les espaces sportifs recouvrent la plupart des zones restées libres de construction.

Nous avons maintenant un terrain de football et un de basket. Les fidèles du culte solaire (quand leur dieu veut bien leur sourire) et les mordus de l'éducation physique exhibent leurs académies entre deux terrains de volley et le jeu de boules lyonnaises. Les escrimeurs ont édifié un Pré aux Clercs non loin de la pièce d'eau.<sup>651</sup>

Les demandes effectuées auprès des services français ne sont en outre pas restées lettre morte. Sollicité par lettre courant 1942, le CGEGS fait acheminer des ballons de football, de basket, de volley et de rugby que le *Stalag* réceptionne au printemps 1943<sup>652</sup>. Du matériel d'escrime est aussi reçu par les sections d'armes<sup>653</sup> mais la provenance de celui-ci n'est pas connue.

---

<sup>647</sup> Etant donné que celui-ci n'est pas détaillé, il n'est pas possible de mesurer à quel point il ressemble aux systèmes en cours lors des matchs internationaux d'athlétisme qui oppose la France à la Belgique, à l'Allemagne ou encore à l'Italie pendant l'Entre-deux-guerres. Toutefois, il est clair qu'il s'en inspire.

<sup>648</sup> Raymond Heyndrickx, « Les fêtes sportives de Pâques au Bloc I », *Le Crack* n° 13, mai 1943 (Archives de l'association Ancestramil).

<sup>649</sup> AN, F/9/2312. Chemise *Stalag* 369. Jean Lefort, *Rapport sur l'activité sportive et artistique du bloc I*, 15 décembre 1943.

<sup>650</sup> André Mouton, « Le martyr de l'oisif », *Le Crack* n° 13, mai 1943 (Archives de l'association Ancestramil).

<sup>651</sup> « Ruades et cabrioles », *Le Crack* n° 15, juillet 1943 (Archives de l'association Ancestramil).

<sup>652</sup> AN, F/9/2312. Lettre du sergent Pau, homme de confiance du *Block* I à Monsieur le Colonel Laureux, Chef des Services diplomatiques des prisonniers de guerre, délégation de Berlin, 8 avril 1943.

<sup>653</sup> « Sports », *Le Crack* n° 12, mars- avril 1943 (Archives de l'association Ancestramil)



Figure 13 : section d'escrime du *Block III* du *Stalag 369*<sup>654</sup>

A la fin de l'année 1943, le commissariat fait parvenir aux 4 429 prisonniers du camp<sup>655</sup> vingt-deux ballons supplémentaires<sup>656</sup>, ce qui est conséquent par rapport aux efforts déployés pour les autres *Stalags* (le VII qui compte au même moment quelques 38 000 âmes<sup>657</sup> et ne reçoit que soixante et un ballons).

### Conclusion

Non reconnus en tant qu'officiers, les sous-officiers sont contraints dès le début de la captivité à rejoindre les *Kommandos* de travail pour participer à l'effort de guerre des nazis. Certains d'entre eux s'y refusent et, sous couvert de la Convention de Genève, défient les Autorités allemandes. Les réactions ne se font pas attendre : les commandants des camps alternent menaces, brimades et propositions diverses pour infléchir la volonté des « hommes du refus ». Les pratiques corporelles interviennent dès cette période à deux niveaux. Comme dans le cas des Aspirants ou encore celui des évadés, les exercices physiques punitifs sont très fréquemment employés : aux marches forcées succèdent des exercices de pelote ou encore des

<sup>654</sup> Archives privées Dominique Grénetier.

<sup>655</sup> AN, F/9/2721. Chemise *Stalag 369*. Rapport du délégué du SDPG suite à une visite au *Stalag 369* effectuée le 5 août 1943. Il est indiqué que le *Stalag* compte 5 334 prisonniers en tout dont 4 429 au camp.

<sup>656</sup> AN, F/9/2855. Croix- Rouge Française. Comité Central d' Assistance aux prisonniers de guerre. Envoi de Noël (don du CGEGS), novembre 1943.

<sup>657</sup> AN, F/9/2715. Chemise *Stalag VIIA*. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée le 8 septembre 1943.

stations debout prolongées. Le régime auquel ils sont confrontés possède une autre facette qu'il convient de ne pas oublier. En plus de subir diverses punitions, ils ne peuvent participer à aucune des distractions mises en place par leurs camarades dans les camps et sont coupés du reste des Français. Aux souffrances physiques provoquées par les exercices divers s'ajoutent les souffrances morales engendrées par la claustration et l'isolement.

Au printemps 1942, ceux qui refusent toujours de se plier aux exigences de la Puissance détentrice sont transférés en Pologne dans un camp leur étant spécifiquement réservé : le *Stalag* 369. Bien que les conditions d'existence y soient au départ toujours très difficiles, les exactions cessent : les sous-officiers ne supportent plus de brimades et ont même le droit de s'auto-organiser. Ils découvrent par contre une autre facette de la captivité : l'oisiveté imposée et son corolaire de souffrances morales. Ils mènent dès lors une autre forme de bataille : ils tentent d'échapper au syndrome des barbelés en luttant contre l'ennui.

Les pratiques corporelles illustrent tout à la fois ce changement de régime et ce combat d'un nouveau genre. Les exercices punitifs disparaissent tandis que les sous-officiers déploient une grande énergie pour organiser leurs loisirs et créer des événements culturels. Motivés par une volonté de préserver leur santé, les sous-officiers accordent une place non négligeable à l'éducation physique. Parallèlement, le football devient l'une des distractions favorites du camp. Il est ici intéressant de constater une fois de plus que, dès que cela leur est possible, les captifs renouent avec des activités sportives significatives et ce sans aucune forme de pression ou de propagande ni de la part des Allemands ni de celles des services du Gouvernement de Vichy.

## 2.4 Les officiers « *indomptables*<sup>658</sup> » : des prisonniers isolés, mais traités sans exaction majeure

Comme les hommes qu'ils étaient en charge de commander, certains officiers font aussi preuve de résistance en captivité durant les années qu'ils passent loin de la France : qu'il s'agisse d'évasion manquée ou de manquement caractérisée à la discipline, ils risquent d'être envoyés dans des camps leur étant spécifiquement réservés : *l'Oflag IVC* de Colditz initialement, puis à partir de 1942 *l'Oflag XC* de Lübeck.

### 2.4.1 Colditz, *Oflag IVC*, le camp des « fortes têtes<sup>659</sup> »

#### 2.4.1.1 *La forteresse de Colditz, un Oflag international*

Afin de juguler toute velléité d'évasion, les Allemands rassemblent en Saxe dès la fin de l'année 1940 les officiers de toutes nationalités dans une forteresse située au pied de la petite ville de Colditz : *l'Oflag IVC*. Il n'est point question ici de camp avec baraquements et fils de fer barbelés : les officiers sont logés dans l'enceinte d'un vieux château fort, appelé le *Schloss*.

Bâti sur un piton rocheux dans le village, le surplombant, longé par une jolie rivière : la Mülde, un affluent de l'Elbe, le château dresse sa majestueuse, élégante et prestigieuse stature<sup>660</sup>.

Ce dernier, construit sur un éperon rocheux, se compose de quatre hauts bâtiments de quatre étages encerclant une petite cour intérieure. Pour y pénétrer, les prisonniers doivent préalablement franchir trois poternes successives, ce qui limite d'autant les possibilités de fuite. Appelée « le puits », la cour pavée est minuscule. Les officiers ayant séjourné dans cet *Oflag* en mentionne systématiquement son existence, mais n'en donne pas toujours les mêmes dimensions : « 50m de côté environ<sup>661</sup> » selon Alain Le Ray, elle serait de « quarante mètres sur vingt<sup>662</sup> » selon André Perrin. L'ancien homme de confiance français du camp, le Général Le Brigant se souvient quant à lui « d'une minuscule cour rectangulaire de 30 mètres sur 15,

---

<sup>658</sup> Pour reprendre le titre de l'ouvrage du Général Le Brigant : Général Le Brigant, *Les indomptables*, Paris, Editions Berger-Levrault, 1948.

<sup>659</sup> Pour reprendre le titre de l'ouvrage de Leonce Petitcolin, *Les fortes têtes. 1940- 1944. La forteresse de Colditz*, Paris, Editions France-Empire, 1985.

<sup>660</sup> Maxime Guenet, *Le secret de Colditz*, Paris, éditions France Empire, 1979, p. 79-80.

<sup>661</sup> Alain Le Ray, *Première à Colditz*, Poitiers, Arthaud, 1976, p. 40.

<sup>662</sup> André Perrin, *Evadé de guerre, via Colditz*, Paris, La pensée universelle, 1975, p. 109.

*aux gros pavés désunis, en pente ascendante*<sup>663</sup>». Tous par contre gardent le souvenir d'un lieu ne laissant que très faiblement pénétrer la lumière du soleil, tant les bâtiments l'entourant sont hauts et imposants.

Entre quatre et cinq cents prisonniers occupent continuellement les lieux. L'une des particularités de ce camp est d'être « international<sup>664</sup> » : les officiers français y côtoient des Polonais, des Anglais, mais aussi des Belges ou encore des Hollandais. Antony Sternberg est transféré à Colditz en avril 1941. A son arrivée, le camp compte soixante Français, vingt Belges, cent Polonais. A son départ, en mai 1942, les proportions des différentes nationalités se sont modifiées : les Français sont deux cent cinquante, les Belges cinquante, les Polonais cent trente, les Anglais cinquante<sup>665</sup>. Entre le début de la captivité et l'année 1942, le nombre de Français retenus captifs dans ce camp ne cesse, en effet, d'augmenter : en novembre 1940, seuls sept Français, dont le colonel Marc arrivé en octobre<sup>666</sup>, y sont internés pour un total de deux cent quatre-vingt-quatorze officiers<sup>667</sup>. Ils sont deux cent vingt-sept pour un total de cinq cent trente-trois hommes en décembre 1941<sup>668</sup>, cent quatre-vingt-dix-sept pour trois cent quatre-vingt-treize en août 1942<sup>669</sup>. Il se réduit par contre en deux phases successives : au printemps 1942, les Allemands décident de transférer tous les officiers français n'ayant pas tenté d'évasion dans d'autres camps et notamment à Lübeck<sup>670</sup>, puis, en juillet 1943<sup>671</sup>, ces derniers quittent eux aussi le château, si bien que le camp ne compte plus alors que des Anglo-américains ainsi que quelques officiers français ayant combattu auprès des forces alliées<sup>672</sup>.

Outre l'armée pour laquelle ils ont combattu, les officiers se distinguent entre eux suivant les raisons qui ont prévalu à leur envoi à Colditz. Deux cas de figure apparaissent

---

<sup>663</sup> Général Le Brigand, *Les indomptables, op. cit.*, p. 6.

<sup>664</sup> Terme employé par Alain Le Ray, *Première à Colditz, op. cit.*, p. 40.

<sup>665</sup> Antony Sternberg, *Vie de château et Oflags de discipline. Souvenirs de captivité (Colditz, Lübeck)*, Paris, Les presses de l'imprimerie Lang, sd.

<sup>666</sup> AN, F/9/2910. Dossier Colditz. *Rapport du colonel Marc rapatrié d'Allemagne au sujet de la situation spéciale de l'Oflag IVC, château de Colditz*, p. 1.

<sup>667</sup> AN, F/9/2706. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée le 20 novembre 1940 à l'Oflag IVC, Colditz., p. 1

<sup>668</sup> AN, F/9/2706. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée le 16 décembre 1941 à l'Oflag IVC, Colditz, p. 1.

<sup>669</sup> AN, F/9/2706. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée le 20 août 1942 à l'Oflag IVC, Colditz, p. 1.

<sup>670</sup> Général Le Brigand, *Les indomptables, op. cit.*, p. 3 : « D'ailleurs, le 28 mai 1942, les officiers français israéliques et (à quelques exceptions près) les aryens indisciplinés étaient dirigés vers le camp de Lübeck. »

<sup>671</sup> AN, F/9/2910. Dossier Oflag IVC. CCPPG, rapport quotidien du 2 août 1943 : « La Compagnie Française comprenant 200 officiers est désignée pour rejoindre l'Oflag XC à Lübeck. Le 7 juillet, 120 officiers sont partis, les autres devant les rejoindre quelques jours plus tard ».

<sup>672</sup> AN, F/9/2706. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée le 24 novembre 1944 à l'Oflag IVC, Colditz, p. 1. Le camp compte alors 302 prisonniers parmi lesquels 43 Français des « forces combattantes ».

clairement dans les témoignages, source de différenciation assez nette au sein de la société captive. Alain Le Ray insiste sur l'existence de deux classes de prisonniers : « *On distingue le clan aristocratique que constituaient les évadés, du moins à leurs propres yeux, et les autres*<sup>673</sup> ». Après avoir rappelé que Colditz est en soit une « *forteresse pleine d'évadés* », André Perrin souligne la présence d'officiers n'ayant jamais tenté de rejoindre la France, qu'il classe parmi les « *Deutschfeindlich*<sup>674</sup> ». Dans le rapport qu'il rédige à sa libération, le Colonel Marc<sup>675</sup>, par ailleurs doyen des Français au 1<sup>er</sup> semestre 1941 à Colditz<sup>676</sup>, donne des indications plus précises : en 1941, Colditz compte tout à la fois des officiers ayant tenté de s'évader, d'autres qui encourent des sanctions disciplinaires mais aussi des officiers israélites en proportion importante<sup>677</sup>. Ces derniers subissent d'ailleurs des discriminations de la part des Allemands : ils sont par exemple séparés des autres Français lors des appels<sup>678</sup>. A ces différentes catégories, les délégués de la mission Scapini visitant le camp en juillet 1941 ajoutent ceux qui « *ont fait l'objet de dénonciations plus ou moins calomnieuses*<sup>679</sup> ». Si les prisonniers se distinguent entre eux en fonction des motifs de leur transfert, il n'en reste pas moins vrai que tous, ou presque, ont en commun le souhait de voir les Allemands perdre la guerre.

Regroupant candidats à l'évasion, officiers indisciplinés et officiers de confession juive, l'*Oflag IVC* possède aux yeux des Allemands un statut bien particulier : celui de « *camp de surveillance renforcée*<sup>680</sup> ». Si la discipline y est stricte et les gardes nombreux, il ne semble toutefois pas que les officiers subissent de mauvais traitements. A son retour, le colonel Marc précise d'ailleurs que « *les officiers sont traités très correctement*<sup>681</sup> ». Les différents délégués visitant le camp, qu'il s'agisse de ceux envoyés par le CICR ou de ceux dépêchés par la mission Scapini, constatent eux aussi une surveillance accrue, mais des conditions d'existence somme toute correctes. Pour Jean Lombart qui se rend au camp au début de l'année 1941, « *si l'on tient compte des raisons particulières qui en principe*

<sup>673</sup> Alain Le Ray, *Première à Colditz*, op. cit., p. 40-41.

<sup>674</sup> André Perrin, *Évadé de guerre, via Colditz*, op. cit., p. 117.

<sup>675</sup> AN, F/9/2924. Rapport du colonel Marc libéré le 25 septembre 1941.

<sup>676</sup> AN, F/9/2706. Rapport du délégué du SDPG suite à une visite effectuée à l'*Oflag IVC* Colditz le 8 juillet 1941.

<sup>677</sup> Selon le rapport du CICR daté du 13 mai 1941, les Français sont 130 au camp, dont 37 officiers israélites. « On pourrait en déduire que les israélites font l'objet d'un traitement spécial » consigne le délégué en fin de rapport. (AN, F/9/2706. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée le 13 mai 1941 à l'*Oflag IVC*).

<sup>678</sup> Albert Maloire, *Colditz, le grand refus*, Vincennes, Le Condor, 1982, pp. 121- 122.

<sup>679</sup> AN, F/9/2706. Rapport du délégué du SDPG suite à une visite effectuée à l'*Oflag IVC* Colditz le 8 juillet 1941, p. 3.

<sup>680</sup> AN, F/9/2924. Rapport du colonel Marc libéré le 25 septembre 1941.

<sup>681</sup> *Ibid.*

amènent les officiers au château de Colditz, ils y sont bien traités<sup>682</sup> ». En octobre de la même année, A. Gourmel consigne dans son rapport que Colditz est soumis à « une surveillance spéciale », que la discipline y est « assez stricte » mais qu'elle est bien supportée par les prisonniers<sup>683</sup>. Des propos analogues se retrouvent sous la plume du Docteur Schirmer après une visite effectuée à la fin de l'année 1941 : « Si l'on pense que l'Oflag IVC est en quelque sorte un camp punitif pour les officiers prisonniers, il peut être considéré comme satisfaisant<sup>684</sup> ». Les témoignages d'anciens prisonniers confirment ces éléments.

Le camp n'était pas considéré par les Allemands comme un camp de discipline, mais comme un camp de surveillance renforcée. Il en résulte que nos gardiens n'avaient pas une mentalité de tortionnaires, mais se conduisaient en officiers<sup>685</sup>.

#### 2.4.1.2 Des distractions physiques peu nombreuses

Si la nourriture est suffisante, les logements convenables, un domaine cristallise toutes les doléances : celui des exercices du corps. Compte tenu de l'emplacement du camp comme de la volonté des Allemands de surveiller les moindres agissements des prisonniers, les possibilités qui leur sont allouées pour s'ébattre à l'extérieur des bâtiments s'avèrent en effet des plus réduites. Les officiers n'ont à leur disposition dans le château que la petite cour intérieure, pavée, exigüe et en pente. Aucun terrain de sport n'est, sauf exception, mis à leur disposition. Seule leur est accordée une promenade quotidienne d'une à deux heures dans un parc boisé sous haute surveillance dans laquelle il est possible de jouer au ballon. Les rapports font écho des plaintes des prisonniers au sujet de ce manque d'exercices. Le délégué du SDPG rapporte ainsi dès janvier 1941 : « Les officiers sont autorisés à sortir chaque jour : 1/ deux heures dans la cour du château, 2/ une heure dans le parc ». Ils se plaignent de l'insuffisance de ces sorties et du manque de soleil<sup>686</sup> ». Le délégué des YMCA rend compte lui aussi de cette situation particulière vécue par les officiers de toutes les nationalités : « Comparatively little sport is carried on the camp, because there is no playing field<sup>687</sup> ».

---

<sup>682</sup> AN, F/9/2706. Rapport du délégué du SDPG suite à une visite effectuée le 12 janvier 1941 à l'Oflag IVC Colditz, p. 5.

<sup>683</sup> AN, F/9/2706. Chemise Oflag IVC. Rapport des délégués de la mission Scapini suite à une visite effectuée à l'Oflag IVC Colditz le 19 octobre 1941 à l'Oflag IVC Colditz, p. 3.

<sup>684</sup> AN, F/9/2706. Chemise Oflag IVC. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée à l'Oflag IVC Colditz le 16 décembre 1941, p. 5.

<sup>685</sup> Antony Sternberg, *Vie de château et Oflags de discipline. Souvenirs de captivité*, op. cit., p. 29.

<sup>686</sup> AN, F/9/2706. Chemise Oflag IVC. Rapport des délégués de la mission Scapini suite à une visite effectuée à l'Oflag IVC le 12 janvier 1941, p. 3.

<sup>687</sup> YMCA, classeur n° 2. Oflag IVC, October, 22, 1941.

Compte tenu de leur condition de détention, la promenade revêt une importance toute particulière et est l'objet de toutes les attentions. Après nombres de demandes, celle-ci est portée à deux heures en 1941.

Les prisonniers ont maintenant la faculté de pouvoir faire deux heures de promenade quotidienne dans le parc du château, ce qui est indispensable, étant donné l'exiguïté de la cour qui est normalement à leur disposition<sup>688</sup>.

Pour Alain Le Ray, elle joue un grand rôle dans le quotidien des prisonniers et représente une « *des scènes les plus typiques* <sup>689</sup> ». Pourtant, là non plus, la surface mise à disposition des prisonniers est loin d'être importante. André Perrin évoque cet endroit de manière bien cynique : « *70 mètres sur 20 d'un terrain nu comme le creux de la main. Un vrai chenil* ». Il n'en demeure pas moins qu'il constitue le seul moment de la journée durant lequel ils peuvent se dépenser physiquement.

Ce parc, qui nous était imparti de loin en loin comme cour de récréation, tenait pour nous le rôle d'une réserve d'oxygène. Toutefois le libre parcours dans le périmètre des murs ne nous était point accordé. Bien au contraire, seule une surface très restreinte nous était chichement octroyée<sup>690</sup>.

Les activités physiques et sportives que les prisonniers parviennent à organiser sont totalement dictées par la pauvreté de cet environnement. A l'intérieur même des bâtiments, les officiers parviennent à mettre en place quelques activités, et notamment des séances d'escrime et du ping-pong. Aussi étonnant que cela puisse paraître compte tenu des raisons pour lesquelles les officiers français sont détenus dans cet *Oflag*, divers documents attestent de la pratique de sport duel de combat. Le colonel Le Brigant évoque dans son témoignage l'existence de fleurets d'escrime qui sont prêtés par les Allemands pour la journée aux officiers français et qui doivent être remis chaque soir au sous-officier de garde<sup>691</sup>. Un rapport de la commission de contrôle postal des prisonniers de guerre daté du 13 avril 1943 mentionne en outre qu'après deux mois d'arrêt, « *les séances d'escrime ont repris* <sup>692</sup> ». Le ping-pong est tout autant à l'honneur. Pour sa pratique, les officiers disposent d'une table située dans une petite salle que les officiers fréquentent assidûment. « *Dans une salle se*

---

<sup>688</sup> AN, F/9/2706. Chemise *Oflag* IVC. Rapport des délégués de la mission Scapini suite à une visite effectuée à l'*Oflag* IVC le 21 août 1941, p. 2.

<sup>689</sup> Alain Le Ray, *Première à Colditz*, op. cit., p. 77.

<sup>690</sup> *Ibid.*, p. 78.

<sup>691</sup> Général Le Brigand, *Les indomptables*, op. cit., p. 111.

<sup>692</sup> AN, F/9/2910. Chemise *Oflag* IVC. CCPPG, rapport quotidien du 13 avril 1943, *Oflag* IVC.



trouve un ping pong où l'on joue avec ardeur<sup>693</sup> » note à ce propos le délégué du CICR en décembre 1941.

La petite cour intérieure, malgré son exigüité est le théâtre de jeux de ballons de petit terrain, notamment de volley-ball. « *Les exercices physiques sont réduits au strict minimum (un jeu de volley ball) par suite de l'exigüité de la cour pavée*<sup>694</sup> » et ce durant tout le temps que les Français passent à Colditz. Les deux visites effectuées par le CICR durant l'été 1942 le confirment : tant en juillet qu'en août, le volley reste particulièrement à l'honneur : « *Les jeunes officiers ont installé un jeu de volley ball dans la cour du château et se livrent continuellement à ce jeu*<sup>695</sup> ». L'espace étant véritablement contraignant, il semble que les officiers anglais aient tenté de s'y adapter en créant une activité nouvelle nommée « Stool ball », sorte de rugby adapté.

Ce « Stool-ball » balle au siège, spécialité britannique, du nom des deux tabourets opposés qu'il faut toucher du ballon pour marquer un but, ressemble fort à deux meutes de chiens enragés lancées l'une contre l'autre. Jeu de riches dont on sort en loques...mais quel magnifique entraînement ! Le jeu est aussi très spectaculaire, puisque tout y est permis. C'est plutôt un catch ball, qui joue l'homme d'abord, la balle n'étant qu'un alibi. Aussi, tous les autres PG font-ils le vide, et les places sont-elles chères à toutes les fenêtres. On se défoule comme on peut !<sup>696</sup>

Les officiers d'outre-manche ne sont pas les seuls à s'adonner à cette activité d'un genre nouveau : les Français constituent à en croire le témoignage du général Le Brigant une équipe qui se risque « *à affronter la team britannique dans de sanglantes parties [...]* ». Le caractère international du camp se fait d'ailleurs aussi sentir lors des parties de volley que les Polonais semblent dominer<sup>697</sup>.

La plupart des activités physiques et sportives ont lieu lors de la promenade dans le parc. Les prisonniers s'adonnent notamment au football, au rugby et au handball, même si la présence des arbres<sup>698</sup> et des fils de fer barbelés handicapent fortement la mise en place de véritables matchs. En dehors des sports collectifs, c'est surtout la marche qui a leur faveur<sup>699</sup>. Bien que la commission de contrôle postal indique dans son rapport de septembre 1942 que

---

<sup>693</sup> AN, F/9/2706. Chemise *Oflag* IVC. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée à l'*Oflag* IVC le 16 décembre 1941, p. 4.

<sup>694</sup> AN, F/9/2706. Chemise *Oflag* IVC. Rapport des délégués de la mission Scapini suite à une visite effectuée à l'*Oflag* IVC le 8 juillet 1941.

<sup>695</sup> AN, F/9/2706. Chemise *Oflag* IVC. Rapport des délégués de la mission Scapini suite à une visite effectuée à l'*Oflag* IVC le 3 juillet 1942.

<sup>696</sup> André Perrin, *Evadé de guerre, via Colditz*, op. cit., p. 110.

<sup>697</sup> *Ibid.*

<sup>698</sup> « A côté, un terrain planté d'arbres permettait néanmoins aux sportifs d'esquisser quelques parties de handball ou de ballon ». Antony Sternberg, *Vie de château et Oflags de discipline. Souvenirs de captivité*, op. cit., p. 47.

<sup>699</sup> Alain Le Ray, *Première à Colditz*, op. cit., p. 82.

« les PG ont libre accès dans un parc où ils peuvent jouer au football<sup>700</sup> », les prisonniers doivent toutefois se plier à un long cérémonial avant de profiter de cet intermède passé à l'extérieur. Un officier se plaint par courrier qu'il est contraint de « se faire pointer 3 fois à l'aller et 4 fois au retour<sup>701</sup> ». Alain Le Ray rend compte, de son côté d'un scénario immuable.

Le scénario, toujours le même, comportait une phase d'attente dans la cour intérieure. Le sous-officier chargé de l'accompagnement comptait les participants, puis nous franchissions un par un le portillon pratiqué dans l'énorme masse de bois et de fer qui séparait les deux cours intérieures<sup>702</sup>.

Durant l'hiver 1942-1943, enfin, les officiers parviennent à obtenir le droit de se rendre à l'extérieur du Château pour jouer au football sur le terrain municipal. Ils doivent en contrepartie donner leur parole d'honneur de ne pas tenter de s'échapper<sup>703</sup>. Le délégué des YMCA rend compte de cette opportunité offerte aux prisonniers dans un rapport daté de janvier 1943, indiquant par ailleurs que l'autorisation n'est donnée qu'une fois par semaine seulement<sup>704</sup>. En évoquant le « football à l'extérieur », dans un courrier daté du 11 mars 1943, le colonel Le Brigant fait sans aucun doute allusion à ces sorties hebdomadaires. Peu de renseignements sont donnés sur les matchs s'y déroulant, sur leur organisation ou encore les moyens mis à disposition des prisonniers.

Les activités sportives permises aux officiers détenus à Colditz sont symptomatiquement moins développées que dans les *Oflags* classiques : leur choix sont réduits, leurs distractions soumises à une surveillance systématique. Par contre, la présence d'officiers de toutes nationalités octroie aux rencontres sportives un éclat différent. Le colonel Le Brigant souligne la dynamique qui entoure les compétitions qui ne manquent pas d'être organisées et l'attitude digne des Français.

Le sport, tout particulièrement, était le plus beau terrain de rencontre. Unis dans les mêmes équipes ou opposés dans des compétitions internationales, les PG du Schloss s'inspiraient dans leurs attitudes, beaucoup moins des réactions parfois intempestives de l'orgueil polonais, que du magnifique fair-play des Anglais<sup>705</sup>.

---

<sup>700</sup> AN, F/9/2910. Dossier Colditz. CCPPG, rapport quotidien du 10 septembre 1942, n° 224.

<sup>701</sup> AN, F/9/2910. Dossier Colditz. CCPPG, rapport quotidien du 18 octobre 1942, n° 260.

<sup>702</sup> Alain Le Ray, *Première à Colditz*, op. cit., p. 77.

<sup>703</sup> André Perrin, *Évadé de guerre, via Colditz*, op. cit., p. 159.

<sup>704</sup> YMCA, *Oflag IVC*, June 4, 1943. Il est à noter que les Français ne sont pas mentionnés dans ce rapport.

<sup>705</sup> Général Le Brigant, *Les indomptables*, op. cit., p. 150.

Sur ce domaine aussi, les renseignements font défaut : les officiers ont-ils mis sur pied des compétitions suivies, organisées ? Dans quels sports ? Qui en a été le vainqueur ? Il est impossible, en l'état actuel des archives de répondre à ces interrogations. Le témoignage d'Antony Sternberg offre cependant quelques éléments. Il mentionne en effet que les promenades ne sont organisées que par nationalité<sup>706</sup>, les Français étant à cette occasion regroupés avec les Belges. Aussi, il semble peu probable que les joutes internationales aient eu lieu dans le parc. Par contre, il indique également que des compétitions à caractère international ont été organisées sur le modèle des Jeux olympiques : drapeaux et défilés des athlètes font même partie de l'évènement.

Pour faire passer le temps, des camarades sportifs avaient pensé à créer des compétitions entre les différentes nationalités, et ces épreuves avaient été pompeusement dénommées : Jeux Olympiques. Mais il n'y a pas de jeux olympiques sans défilé des athlètes derrière leurs couleurs nationales. Le colonel Schmitt avait autorisé la confection de drapeaux, et après le défilé d'ouverture, chaque nation avait arboré son pavillon au-dessus de l'entrée de son quartier où les drapeaux flottèrent pendant toute la durée de ces jeux<sup>707</sup>.

C'est sans doute dans la petite cour intérieure ou dans les salles du château que ces matchs internationaux ont eu lieu, sauf à imaginer une autorisation spéciale des Autorités allemandes.

#### *2.4.1.3 La promenade et les appels : deux sanctions fréquentes*

La discipline ne semble pas être plus dure à Colditz que dans les autres *Oflags*. Pour autant, les officiers français subissent nombre de brimades quotidiennes. Parmi elles, la suppression de promenade est particulièrement mal vécue par les hommes. Pour des manquements au règlement, des tentatives d'évasion, des chahuts lors de l'appel, elle est en effet fréquemment supprimée par les Autorités allemandes. Maxime Guenet revient dans son témoignage sur cette privation, qui pouvait durer, selon lui parfois jusqu'à un mois<sup>708</sup>. Dans les archives de ce camp figure des lettres rédigées durant la captivité par le doyen des Français, le Colonel Le Brigant, mettant en évidence combien les activités corporelles s'avèrent importantes pour les prisonniers, et l'objet de chantage par les Allemands. Le 1<sup>er</sup> mars 1943<sup>709</sup>, il se plaint auprès du commandant allemand, le lieutenant-colonel Prawit de la suppression, outre du théâtre, du « sport à l'extérieur » et de la « promenade au parc ». Si, selon lui, les deux premières formes de sanction ne portent pas préjudice à la santé des

---

<sup>706</sup> Antony Sternberg, *Vie de château et Oflags de discipline*, op. cit., p. 47.

<sup>707</sup> *Ibid.*, p. 57.

<sup>708</sup> Maxime Guenet, *Le secret de Colditz*, op. cit., p. 109.

<sup>709</sup> AN, F/9/2706. Chemise *Oflag* IVC Colditz. Lettre du colonel Le Brigant, doyen des officiers au lieutenant-colonel Prawit, commandant du camp, daté du 1<sup>er</sup> mars 1943.

officiers, il en est tout autre pour la dernière qui, selon lui, « *répond à un besoin physique* » seule possibilité pour lutter contre la claustration. N'obtenant pas satisfaction, il fait remonter sa demande au général à la tête du *Wehrkreis* dix jours plus tard<sup>710</sup>. Deux mois après, les Autorités allemandes privent de nouveau les Français de promenade pendant un mois, ce qui déclenche de nouveau une réaction de leur doyen : une fois encore, il rédige un courrier demandant expressément au commandant allemand de revenir sur sa décision<sup>711</sup>. Quoiqu'il en soit, il apparaît clairement à travers ces lignes que les distractions intellectuelles et sportives sont utilisées comme punition pour tenter d'obtenir des prisonniers qu'ils respectent le règlement. Les spécificités du lieu rendent ce registre de sanction particulièrement pénible.

La seconde forme de brimades touchant les activités corporelles concerne les appels. A Colditz, les officiers en subissent plusieurs par jour, leur nombre variant suivant les périodes.

[...] cette cérémonie peu appréciée a lieu régulièrement deux, trois et même sous le règne de Prawitt, quatre fois par jour ; on en a même vu jusqu'à sept certaine journée critique<sup>712</sup>.

Ils se déroulent dehors dans la petite cour par tous les temps et les officiers de toutes nationalités sont tenus d'y assister ensemble, chaque groupe ayant une place définie. En cas d'évasion, de sanctions diverses ou selon le bon vouloir du commandant allemand du camp, leur nombre s'élève et leur durée augmente.

Les Français volent un colis, en force. Appel immédiat pour cinq cents officiers, qui étaient eux aussi très « occupés » ailleurs. Durée de l'appel, quatre heures, six heures, dans la cour par un froid glacial et pour couronner le tout, fouille générale et naturellement perte de pas mal de trésors<sup>713</sup>.

Si les heures passées immobiles engendrent des souffrances multiples liées au froid et à la station debout, elles semblent aussi être l'occasion pour les prisonniers d'exprimer leur hostilité à l'égard de leurs geôliers. Les règlements entourant l'appel sont en effet nombreux et à l'origine d'une multitude de comportements déviants, comme autant de manifestations de la résistance des hommes internés à Colditz : tenue incorrecte, bavardages incessants, invectives, sont le lot courant de ces rassemblements. Pour André Perrin, si les appels sont utilisés par les Allemands pour user la force des détenus et les contraindre à

---

<sup>710</sup> AN, F/9/2706. Chemise *Oflag* IVC Colditz. Lettre du colonel Le Brigant, doyen des officiers au lieutenant-colonel Prawit, commandant du camp, daté du 11 mars 1943

<sup>711</sup> AN, F/9/2706. Chemise *Oflag* IVC Colditz. Lettre du colonel Le Brigant, doyen des officiers au lieutenant-colonel Prawit, commandant du camp, daté du 13 mai 1943.

<sup>712</sup> Général Le Brigant, *Les indomptables*, *op. cit.*, p. 25.

<sup>713</sup> Maxime Guenet, *Le secret de Colditz*, *op. cit.*, p. 109.

respecter la discipline, les officiers les travestissent en lieu de désobéissance<sup>714</sup>. Le Général Le Brigant rend lui aussi compte de l'ambiance qui régnait lors des appels : « *c'est à l'appel, qui met en contact les adversaires, qu'éclatent le plus souvent les hostilités*<sup>715</sup> ».

#### 2.4.1.4 Une « académie de l'évasion<sup>716</sup> »

Un trait commun se dégage des témoignages rédigés après-guerre par les officiers de Colditz : la volonté de réussir, coûte que coûte, une évasion : « *c'est une académie ardente où toutes les pensées, tous les gestes tendent vers un unique but : l'évasion*<sup>717</sup> ». Alain Le Ray confie ainsi n'avoir eu durant son séjour au *Schloss* qu'une seule pensée : échafauder un plan d'évasion<sup>718</sup>. Pour Maxime Guenet, retrouver la liberté représentait le but ultime de tous les internés.

Tous les officiers prisonniers à Colditz ont travaillé de toutes leurs forces à l'évasion, la leur d'abord et c'est bien naturel, ce faisant, ils ne faisaient que continuer ce qu'ils avaient fait dans leurs camps d'origine, mais aussi et souvent, avec une belle abnégation ils ont collaboré de toutes les façons aux travaux, à l'évasion d'une équipe, d'un seul officier, et quelque fois même à une entreprise si risquée, tellement aléatoire, qu'ils n'y croyaient pas<sup>719</sup>.

Les activités physiques et sportives font intimement partie de ces projets, soit indirectement en tant que préparation physique, soit directement, étant utilisées lors de l'évasion. Tous les officiers qui envisagent de prendre congé de leurs geôliers s'attendent à de longues et difficiles marches pour franchir les six cents kilomètres qui les séparent de la France. Alain Le Ray est le premier Français à réussir son évasion en avril 1941. Tant qu'il est détenu au château, il accorde une grande importance à ce qu'il nomme la « culture physique ».

Malgré l'humidité ou le froid, je ne dételai pas et nous avons, Tournon et moi, continué sans interruption nos séances de gymnastique. Mon ami était d'ailleurs plus enragé que moi, se livrant à plus de quarante-cinq minutes de culture physique par jour, alors que je me contentais de grimper cinq fois de suite au pas de gymnastique les escaliers de nos appartements et d'effectuer ensuite dix minutes de mouvements des bras et des épaules<sup>720</sup>.

---

<sup>714</sup> André Perrin, *Evadé de guerre, via Colditz*, op. cit., p. 128-129.

<sup>715</sup> Général Le Brigant, *Les indomptables*, op. cit., p. 24-25.

<sup>716</sup> *Ibid.*, p. 88.

<sup>717</sup> *Ibid.*, p. 88.

<sup>718</sup> Alain Le Ray, *Première à Colditz*, op. cit., p. 76.

<sup>719</sup> Maxime Guenet, *Le secret de Colditz*, op. cit., p. 109.

<sup>720</sup> Alain Le Ray, *Première à Colditz*, op. cit., p. 76.

Le second à retrouver la liberté est un cavalier de Saumur, Pierre Mairesse-Lebrun<sup>721</sup>. Dès son arrivée dans la forteresse, ce dernier s'adonne à un véritable entraînement sportif<sup>722</sup> : « *Élegant et svelte cavalier, il se livre à des exercices quotidiens d'où il sort ruisselant de sueur* ». Après une première évasion manquée, il est envoyé en cellule et ne peut en sortir que deux heures par jour pour profiter d'une « promenade » dans un petit enclos. Il s'adonne alors aux activités sportives avec ardeur.

Chaque jour, je vais en promenade de 12h30 à 14h30 : on respecte encore la convention de Genève. (...) Je fais du sport pendant une heure et prends éventuellement le soleil pendant l'autre. Chaque jour, je cours un 800m, car je sais, ayant un nouveau plan dans la tête, que jambes et souffle me seront d'un grand secours<sup>723</sup>.

Le Général Le Brigant classe d'ailleurs les exercices corporels parmi les « activités individuelles » auxquelles s'astreignent les candidats à la liberté. Y figurent aussi le fait de marcher dévêtu par grand froid dehors ou encore se nourrir de façon ascétique pour préparer son corps aux manques.

Tel qui se livre avec frénésie à des exercices éreintants n'a cure de sa forme physique ; il vise uniquement à être en mesure de franchir à pied, d'une traite, les 60 ou 80 kilomètres qui les séparent du point qu'il veut atteindre<sup>724</sup>.

Dans certains cas, les exercices du corps contribuent directement au projet conçu par l'officier. L'évasion réussie de Pierre Mairesse-Lebrun en est l'exemple probant. Après une première tentative infructueuse, il est placé en cellule et ne dispose que d'une sortie d'une heure par jour dans une toute petite cour, appelée le « parc à moutons », un enclos carré entouré sur trois côtés de palissades de deux mètres vingt de hauteur et sur un côté d'un mur de deux mètres lui-même protégé par des fils de fer barbelés. Le 2 juillet 1941, tandis qu'il s'adonne à ses exercices quotidiens, il prend soudainement un grand élan avant de prendre impulsion sur les mains d'un complice pour franchir une palissade et retrouver la liberté<sup>725</sup>.

---

<sup>721</sup> Pierre Mairesse-Lebrun, *Deux fois évadé de la forteresse de Colditz*, Paris, Diane de Selliers Editeur, 1995.

<sup>722</sup> Général Le Brigant, *Les indomptables*, op. cit., p. 125.

<sup>723</sup> Pierre Mairesse Lebrun, *Deux fois évadé de la forteresse de Colditz*, op. cit., p. 40.

<sup>724</sup> Général Le Brigant, *Les indomptables*, op. cit., p. 88.

<sup>725</sup> *Ibid.*, p. 126.

## 2.4.2 L'Oflag XC, un Sonderlager pour les officiers « communistes, gaullistes,

juifs »<sup>726</sup>

### 2.4.2.1 Une société composée d'officiers antiallemands

A partir de la fin du printemps 1942, les officiers français jugés irrécupérables sont transférés à l'Oflag XC, alors que des Polonais et des Serbes du même acabit sont arrivés quelques semaines plus tôt, donnant à la structure un caractère « international ». Ayant servi d'Oflag classique, l'aspect extérieur de l'Oflag XC n'a rien à voir avec la forteresse de Colditz. Situé à quelques kilomètres de la mer sur une zone sablonneuse, le camp est composé de baraques en bois ou en maçonnerie<sup>727</sup> elles-mêmes entourées d'espaces libres permettant, entre autres, les pratiques sportives.

Les quatre-vingt-dix-sept premiers officiers qui pénètrent dans l'Oflag proviennent de Colditz<sup>728</sup>. Très vite, ces derniers sont rejoints par des officiers venus de tous les autres Oflags. Si les raisons effectives ayant conduit les Autorités allemandes à décider de ce regroupement ne sont pas connues, les prisonniers s'étant eux-mêmes vus refuser toute forme de commentaire à leur arrivée<sup>729</sup>, Jean-Marie d'Hoop avance plusieurs hypothèses.

Ce sont soit des mesures d'intimidation, et éventuellement de répression, soit tout simplement un moyen de faire la part du feu, en séparant les irréductibles de la masse de ceux qu'on ne désespère pas de maintenir dans des dispositions moins hostiles<sup>730</sup>.

Arrivent ainsi des spécialistes de l'évasion, des gaullistes souhaitant plus que tout la victoire de l'Angleterre, des personnes ayant démontré une opposition franche au régime de Vichy et à la collaboration, mais aussi tous ceux que les nazis classent comme des ennemis naturels du Reich, les Juifs ou encore les francs-maçons.

C'est en raison de leurs opinions, de leur attitude ou de leur origine que ces nouveaux pensionnaires de l'Oflag XC ont été dirigés sur le camp « des fortes têtes » : résistants, récidivistes de l'évasion, Alsaciens, Corses, Israélites<sup>731</sup>.

---

<sup>726</sup> Selon les propos du commandant allemand qui accueille les prisonnier à leur arrivée, et qui sont retranscrits dans l'ouvrage d'Antony Sternberg. (Antony Sternberg, *Vie de château et Oflags de discipline. Souvenirs de captivité, op. cit.*, p. 76.

<sup>727</sup> Ministère de la Guerre, Etat- Major de l'Armée, 5<sup>ème</sup> Bureau, *Documentation sur les camps de Prisonniers de Guerre*, 1945, p. 258.

<sup>728</sup> AN, 72aj/294. Rapport de captivité du Général Bouchacourt, remis au Ministère des Prisonniers de Guerre, déportés et réfugiés, 23 juin 1945.

<sup>729</sup> AN, F/9/2911. *Oflag XC. Lübeck.*, sd, p. 8. Rapport non signé.

<sup>730</sup> Jean- Marie d'Hoop, « Lübeck, Oflag XC », *Revue d'histoire de la deuxième Guerre mondiale* n° 37, janvier 1960, p. 17.

<sup>731</sup> AC, 22P 3012. *Oflag XC. Chemise n° 1. Généralités et rapports Croix-Rouge.* Commission de Contrôle postal des Prisonniers de Guerre, rapport n° 87, 19 octobre 1944.

En août 1942, cent-trente-huit Français sont rassemblés au pied de la Baltique<sup>732</sup>. International et à majorité polonaise en 1942, le camp voit le nombre de Français augmenter progressivement : ils sont 290 en novembre 1942<sup>733</sup>, 437 en juin 1943<sup>734</sup>, plus de 700 au début de l'été 1944<sup>735</sup>. La société captive qui s'y forme ne manque pas d'originalité.

J'ai gardé de Lübeck avant tout l'image d'une collectivité très différente de toutes celles que j'avais connues auparavant dans le monde des prisonniers, à la fois par sa physionomie sociale et par l'état d'esprit qui y régnait<sup>736</sup>.

Comme dans les autres *Oflags*, les officiers sont en majorité issus de la petite et de la grande bourgeoisie et majoritairement enseignants<sup>737</sup>. Les militaires de carrière sont en nombre important<sup>738</sup>, la moyenne d'âge est plutôt jeune, les prisonniers sont profondément antiallemands, adversaires farouches de toute forme de délation ou de compromission avec l'ennemi. Jean-Louis Charrière figure parmi eux<sup>739</sup>, suite aux différents qui l'opposent à l'officier de l'Abwehr en ce qui concerne sa nomination à un poste à la DOF, il est transféré à l'*Oflag* en août 1944<sup>740</sup>. Même s'ils partagent des idéaux communs, les Français sont divisés en deux catégories bien distinctes<sup>741</sup> : les candidats à l'évasion, plutôt jeunes, dynamiques, avant tout concentrés sur leurs projets et les « politiques » davantage intéressés par les questions d'ordre idéologique. Yves Congar, ancien officier de Lübeck insiste sur les inimitiés et la coexistence parfois houleuse entre ces deux fractions<sup>742</sup>.

---

<sup>732</sup> AN, F/9/2708. Chemise *Oflag* XC. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée à l'*Oflag* XC le 12 août 1942.

<sup>733</sup> AN, F/9/2708. Chemise *Oflag* XC. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée à l'*Oflag* XC le 24 novembre 1942.

<sup>734</sup> AN, F/9/2708. Chemise *Oflag* XC. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée à l'*Oflag* XC le 10 juin 1943.

<sup>735</sup> AN, F/9/2708. Chemise *Oflag* XC. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée à l'*Oflag* XC le 19 juin 1944.

<sup>736</sup> AN, 72aj/294. Chemise *Oflag* XC. Témoignage tapuscrit de Jacques Vadon remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, 23 juin 1959.

<sup>737</sup> L'étude de l'annuaire montre que les officiers de Lübeck sont pour majoritairement issus des classes moyennes et aisées. Il compte par exemple 133 enseignants, parmi lesquels l'historien Fernand Braudel, 14 architectes, 30 avocats.

<sup>738</sup> AN, 72aj/294. Chemise *Oflag* XC. Témoignage du Général Boucharcourt recueilli par Jean-Marie d'Hoop le 14 janvier 1956 : le camp compte selon lui 450 officiers d'Active.

<sup>739</sup> IHTP, C. 164. *Oflag* XC. *Lübeck. Carnet d'adresses*, 4<sup>ème</sup> édition, juin 1953 : « Charrière Jean-Louis, cap., prof. » p. 15

<sup>740</sup> AC, dossier de demande du titre d'interné résistant de Jean-Louis Charrière. Demande d'attribution du titre d'interné résistant renseigné par Jean-Louis Charrière.

<sup>741</sup> J.M d'Hoop réalise une étude très précise des différents groupes qui composent le camp. (J.M d'Hoop, « Lübeck, *Oflag* XC », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 37, janvier 1960, p. 19-21.

<sup>742</sup> AN, 72aj/294. Chemise *Oflag* XC. Témoignage tapuscrit d'Yves Congar, remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, 27 décembre 1957.



Les Allemands les considèrent, en tout état de cause, comme des adversaires impossibles à rééduquer, qu'il s'agit d'isoler des autres prisonniers dans un « camp spécial »<sup>743</sup> leur étant réservés. Accueillis par le Commandant du camp à leur arrivée, les prisonniers assistent à un discours menaçant qui clarifie la position des Autorités à leur égard :

Monsieur le Colonel vous fait dire que vous êtes ici dans un camp spécial. Monsieur le Colonel a également des pouvoirs spéciaux. Monsieur le Colonel sait que vous êtes envoyés ici parce que vous êtes des communistes, des gaullistes et des Juifs. Vous devrez bien vous tenir, si vous voulez conserver l'espoir de rentrer chez vous. Vous êtes dans un camp d'où l'on ne s'évade pas<sup>744</sup>.

Fréquemment d'ailleurs, les Autorités allemandes annoncent aux nouveaux venus qu'ils ne sortiront pas vivants du camp<sup>745</sup> sauf pour partir en déportation en Sibérie à la fin de la guerre.

#### 2.4.2.2 Une discipline de fer sans exaction majeure

Le camp est « spécial » sur de nombreux points et les pratiques physiques sont indubitablement touchées par les mesures prises à l'encontre des prisonniers récalcitrants. Deux remarques s'imposent ici : les Allemands n'hésitent d'une part pas à faire usage de leurs armes. D'autre part, s'ils multiplient les brimades, ils ne semblent pas utiliser d'exercices corporels punitifs.

Dans son rapport de visite, le délégué du CICR notifie précisément les dix situations dans lesquelles une sentinelle est autorisée à ouvrir le feu sans sommation<sup>746</sup>. « *A chaque infraction, menace de mort* » résume sur ce point Antony Sternberg<sup>747</sup>. Les témoignages convergent tous pour relater de multiples incidents s'étant soldés par des tirs des sentinelles touchant parfois mortellement les prisonniers. Un officier polonais est ainsi abattu un matin alors qu'il faisait des exercices de culture physique pour ne pas avoir attendu le signal d'autorisation de sortie de baraque.<sup>748</sup>

Ces mesures draconiennes gênent fortement la pratique des sports collectifs ne serait-ce que par la stricte interdiction de franchir le premier barbelé, et ce, même pour récupérer une balle. Le délégué du CICR le consigne dans son rapport d'octobre 1944.

---

<sup>743</sup> AN, F/9/2708. Chemise *Oflag XC*. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée à l'*Oflag XC* le 12 août 1942 : « *L'Oflag XC peut être considéré comme un camp spécial* ».

<sup>744</sup> Antony Sternberg, *Vie de château et Oflags de discipline*, op. cit., p. 76.

<sup>745</sup> AN, 72aj/294. Chemise *Oflag XC*. Rapport de captivité du Général Bouchacourt, remis au Ministère des Prisonniers de Guerre, déportés et réfugiés, 23 juin 1945.

<sup>746</sup> Par exemple en cas de sortie des baraques avant le signal, de conversation avec un civil à l'extérieur du camp, de jet d'objet au-dessus des fils de fer barbelés.

<sup>747</sup> Antony Sternberg, *Vie de château et Oflags de discipline*, op. cit., p. 79.

<sup>748</sup> *Ibid.*, p. 90.

Il se produisait des accidents au cours de parties de ballons, lorsque la balle tombait derrière les fils de fer barbelés et que les sentinelles tiraient sans avertissement sur les joueurs qui voulaient retirer le ballon des réseaux de fils de fer<sup>749</sup>.

Afin d'éviter des drames, les Français parviennent à obtenir la mise en place d'un système de drapeaux blanc à déployer à la fois par le joueur désirent récupérer le ballon et par les sentinelles avant de pénétrer dans le secteur interdit<sup>750</sup>.

Parmi les brimades les plus usitées, les appels à répétition sont particulièrement difficiles à supporter. Trois fois par jour, à des horaires fixes, tous les officiers sont contraints de se ranger et d'attendre que toutes les vérifications soient terminées. Durant les premiers temps, ils portent autour du cou une plaque avec leur photo et les responsables de l'appel vérifient une à une chacune des identités<sup>751</sup>. Particulièrement long, le cérémonial se reproduit inlassablement. Fréquemment, et ce notamment au cours de l'été 1942, le nombre d'appels est porté à cinq par jour, rythmant ainsi toutes les activités<sup>752</sup>. Les Autorités allemandes instaurent en plus des rassemblements réguliers, des « *Blitzappel* », qui obligent les officiers à se rendre subitement sur la place de jour comme de nuit<sup>753</sup>.

Les appels inopinés encore appelés appels- minute ou appels- éclair (*Blitzappel*) existent depuis novembre 1942 et peuvent avoir lieu à n'importe quelle heure de la journée. Il faut immédiatement aller au rassemblement annoncé à coups de cloche [...]<sup>754</sup>.

Le CICR ne manque pas d'en mentionner l'existence dans son second rapport<sup>755</sup> précisant qu'il s'agit d'une punition collective dont la pénibilité est encore accentuée par leur longue durée. Le Lieutenant Krugell résume : « *Appels : 3 par jour, quelque fois 5. En plus appel éclair. Appel au début : nominatif, avec photos (Bildappel)* <sup>756</sup> ». Ces sollicitations physiques basées sur l'immobilité et cette contrainte morale jouant sur la soumission à l'arbitraire de l'autorité constituent des souffrances particulièrement sourdes. Par contre, aucun des cent

---

<sup>749</sup> AN, F/9/2708. Chemise *Oflag XC*. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée à l'*Oflag XC* le 6 octobre 1944.

<sup>750</sup> Antony Sternberg, *Vie de château et Oflags de discipline, op. cit.*, p. 111.

<sup>751</sup> Plusieurs témoignages (dont celui d'Antony Sternberg, *Vie de château et Oflags de discipline, op. cit.*, p. 82) décrivent des scènes analogues. Raymond Krugell évoque, par exemple, des « appels nominatifs » (AN, 72aj/294. Chemise *Oflag XC*. Rapport manuscrit de Raymond Krugell rédigé en février- mars 1943, remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale par courrier le 5 juin 1958).

<sup>752</sup> AN, 72aj/294. Chemise *Oflag XC*. Rapport manuscrit de Raymond Krugell rédigé en février- mars 1943, remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale par courrier le 5 juin 1958.

<sup>753</sup> AN, 72aj 294. Chemise *Oflag XC*. Témoignage manuscrit de Mr Le Comte de Liedekerke, remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, 9 juin 1959.

<sup>754</sup> AN, F/9/2911. Chemise *Oflag XC, Oflag XC. Lübeck.*, sd.

<sup>755</sup> AN, F/9/2708. Chemise *Oflag XC*. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée à l'*Oflag XC* le 24 novembre 1942.

<sup>756</sup> AC, 22P 3012. *Oflag XC*. Chemise La situation géographique. La vie au camp. Rapport du Lieutenant Krugell, *Oflag XC*, 27 mars 1943.

trente-cinq témoignages remis au comité d'histoire ne mentionne de pelote ou d'exercices physiques imposés. Si ceci n'autorise pas à affirmer que les séances d'exercices punitifs n'ont jamais eu lieu, il est toutefois possible de conclure qu'elles n'occupaient pas une place centrale dans les moyens de répression employés par les Autorités du camp. En outre, les cas de mauvais traitements, de coups, ne sont pas non plus mentionnés dans les témoignages. Ces faits peuvent surprendre, attendu que parmi les prisonniers, les Juifs pourraient être particulièrement exposés aux exactions. *L'Oflag XC* possède donc bien un caractère singulier qui apparaît aussi à travers les activités corporelles.

#### 2.4.2.3 Une vie spartiate dénuée de distraction, mais une appétence pour les sports

Les conditions de vie que les officiers découvrent à leur arrivée sont loin d'être identiques à celles de *l'Oflag* qu'ils viennent de quitter. La vie quotidienne est rendue difficile par une multitude de privations et des règlements tatillons. « *Les Allemands ne savent que trouver pour nous embêter* » écrit à ce propos Antony Sternberg<sup>757</sup>. Si la nourriture ne semble pas représenter un problème majeur, elle reste cependant réduite à des rations minimales<sup>758</sup>. Les colis collectifs parvenant au camp offrent des denrées nécessaires pour pallier les manques quotidiens, mais ils sont presque toujours ouverts, éventrés, pillés de leurs principales richesses. Les logements, à l'origine corrects, sont rapidement surpeuplés et deviennent très inconfortables. Le mobilier (tables, chaises, armoires) font défaut rendant la vie plus difficile<sup>759</sup>. Le soir, le manque d'éclairage dans les baraques oblige les prisonniers à de longs moments d'inactivité<sup>760</sup>. M. Beaugeard découvre selon ses propres termes « *des conditions matérielles plus dures*<sup>761</sup> » et une vie faite de privation.

Comparativement à leur captivité antérieure, les officiers se retrouvent privés de loisirs et de distractions. Les Allemands ne mettent pas à disposition de baraquement spécifique où ils pourraient se rassembler aisément, ils n'ont pas d'équipements, aucune facilité ne leur est accordée.

---

<sup>757</sup> Antony Sternberg, *Vie de château et Oflags de discipline*, op. cit., p. 80.

<sup>758</sup> Les témoignages concordent tous sur ce point. Dans le rapport figurant aux archives, il est écrit : « *Nourriture fournie par les Allemands : insuffisante. Repas à base de rutabaga et de pommes de terre pourries (...). Sans colis, les officiers de XC seraient morts de faim* ». (AN, F/9/2911. Chemise *Oflag XC*, *Oflag XC. Lübeck.*, sd).

<sup>759</sup> AN, F/9/2708. Chemise *Oflag XC*. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée à *l'Oflag XC* le 27 mars 1944. Le manque d'armoire figure dans un témoignage anonyme (AN, F/9/2911. Chemise *Oflag XC*, *Oflag XC. Lübeck.*, sd, témoignage anonyme).

<sup>760</sup> Antony Sternberg, *Vie de château et Oflags de discipline*, op. cit., p. 81.

<sup>761</sup> AN, 72aj/294. Chemise *Oflag XC*. Témoignage tapuscrit de M. Beaugeard remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd, p ;2.

Baraques vieilles et sales. Pas de centre de récréations. A Edelbach, nous avons une grande bibliothèque, piscine, terrain de sport, salle de théâtre, et un amphithéâtre en plein air, ainsi qu'un cinéma et un orchestre. A Lübeck, rien de cela n'existait<sup>762</sup>.

L'Oflag possède bien une bibliothèque, mais elle est inaccessible aux Français pendant les premiers mois<sup>763</sup> et leurs livres personnels restent consignés. S'ils parviennent, à force de plaintes à retrouver le droit d'entrer dans la salle de lecture, les ouvrages sont savamment triés par la censure<sup>764</sup>. Aucune salle pouvant servir de théâtre n'est mise à leur disposition<sup>765</sup>. Les officiers ont parfois le loisir d'assister à quelques cours dispensés le samedi dans le cadre d'une organisation appelée « Carrefour »<sup>766</sup>. Georges Marin ne s'en souvient même pas, seuls les appels lui étant restés en mémoire.

A Lubeck, on nous avait enlevé tous nos livres, donc aucune occupation possible. Pas de bibliothèque, pas de musique, pas de théâtre, interdiction de conférence et de réunions. Régimes d'appels interminables<sup>767</sup>.

La commission de contrôle postal relève elle aussi cette absence de distraction à travers les courriers des prisonniers. A la date du 19 octobre 1944, le rapport précise : « *Pas de distraction, ni théâtre, ni cinéma, bibliothèque. Un « petit » terrain de football*<sup>768</sup> ». Revenant sur ces faits, l'ancien homme de confiance français apporte quelques explications et précise que ce régime est, entre autres, la conséquence du refus de toute forme de contacts ou de compromission avec les Autorités allemandes.

Faute de place et aussi parce que le commandement français et les PG se refusaient de prendre à l'égard des Allemands tout engagement qui risque de ressembler à une promesse de ne pas s'évader ou de respecter strictement les ordres allemands, il n'y avait à l'Oflag XC aucune possibilité de distraction comme dans les autres camps : pas de théâtre, pas de salle de musique, pas de salle de cours ou de conférences. Seule la bibliothèque représentait l'unique foyer de travail du camp<sup>769</sup>.

---

<sup>762</sup> AN, 72aj/294. Chemise Oflag XC. Témoignage de Léon Holzer remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

<sup>763</sup> Plusieurs sources l'attestent : Antony Sternberg, *Vie de château et Oflags de discipline*, op. cit., p. 80 ; témoignage anonyme : AN, F/9/2911. Chemise Oflag XC, Oflag XC. Lübeck., sd, p. 25.

<sup>764</sup> AN, F/9/2798. Chemise Oflag XC. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée le 21 juin 1943.

<sup>765</sup> AN, F/9/2708. Chemise Oflag XC. Rapports du délégué du CICR suite à des visites effectuées le 12 août 1942, le 24 novembre 1942. Les Français obtiennent toutefois temporairement le droit d'accéder au théâtre géré par les Polonais avant que cette faveur ne leur soit de nouveau interdite.

<sup>766</sup> AN, F/9/2911. Oflag XC. Lübeck., sd, témoignage anonyme.

<sup>767</sup> AN, 72aj/294. Chemise Oflag XC. Témoignage tapuscrit de Georges Marin remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, 20 avril 1959.

<sup>768</sup> AC, 22P 3012. Chemise n° 1. Généralités et rapports Croix-Rouge. Commission de Contrôle postal des Prisonniers de Guerre, rapport n° 87, 19 octobre 1944, p. 2.

<sup>769</sup> AN, 72aj/294. Chemise Oflag XC. Rapport de captivité du Général Bouchacourt, remis au Ministère des Prisonniers de Guerre, déportés et réfugiés, 23 juin 1945, p. 5.

Les sports sont eux aussi bien moins développés que dans les autres *Oflags*. Les prisonniers ne possèdent que très peu d'équipements et se refusent à en faire la demande aux Allemands. Leurs objets personnels leur ayant été confisqués à leur arrivée, ils ne peuvent compter que sur les aides extérieures, mais la première visite du CICR n'a lieu qu'en août 1942 et celle de la mission Scapini en mars 1943<sup>770</sup>. Les officiers ont longtemps l'impression de vivre en marge du monde<sup>771</sup>. Ils ne parviennent effectivement que tardivement à faire entendre leurs besoins auprès des services compétents, ce qui ralentit la mise en place des activités.

Les sports auraient pu connaître un certain essor à l'*Oflag XC* où la moyenne d'âge était assez jeune. Mais il fallut attendre un certain temps avant que le camp français disposât de ballons, chaussures, équipements, etc<sup>772</sup>.

Les Français s'associent pourtant aux Polonais pour aménager un terrain de football dans une zone libre du camp<sup>773</sup>. Mais ce dernier devient la source d'un continuel chantage avec les Autorités du camp qui, en guise de punition, en interdisent l'accès très fréquemment. C'est notamment le cas pendant l'été 1943 à la suite du vol d'une cisaille<sup>774</sup>.

Pour des raisons déterminées, les pelouses sud de la baraque II et le terrain de sport dans sa totalité, y compris les jardins de PG seront interdits pour la circulation jusqu'à nouvel ordre. Un nouveau fil de démarcation délimite le terrain interdit. Les appels cependant auront lieu sur le terrain de sport comme d'ordinaire. 10 mn avant l'appel, l'accès au terrain de sport est autorisé.<sup>775</sup>

Les traces de l'évènement sont nombreuses, montrant que la punition touche les officiers. Antony Sternberg écrit : « *Finies les parties de ballon ! Nous n'avons plus guère que l'allée centrale pour nous dégourdir les jambes*<sup>776</sup> ». Les contrôles postaux français interceptent une lettre dans laquelle un officier relate les mêmes faits : « *A la suite de différents survenus entre*

---

<sup>770</sup> AN, F/9/2708. Chemise *Oflag XC*. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée à l'*Oflag XC* le 6 mars 1943. Selon le délégué, les officiers manquent de livres, de jeux et se sentent abandonnés par les services d'aide français.

<sup>771</sup> Concernant l'été 1942, Antony Sternberg écrit : « *Nous avions, à ce moment, à Lübeck l'impression d'être absolument retranchés du reste du monde. Notre courrier ne circule qu'à l'extrême ralenti. Personne ne vient visiter notre camp dont l'existence ne semble pas avoir encore été signalée en France* ». Antony Sternberg, *Vie de château et Oflags de discipline*, op. cit., p. 91.

<sup>772</sup> AN, 72aj/294. Chemise *Oflag XC*. Rapport de captivité du Général Bouchacourt, remis au Ministère des Prisonniers de Guerre, déportés et réfugiés, 23 juin 1945, p. 8.

<sup>773</sup> Selon Antony Sternberg : « *Un terrain avait été aménagé pour le football. Sous la conduite des Polonais, nous avons fait du nivellement [...]* ». Antony Sternberg, *Vie de château et Oflags de discipline*, op. cit., p. 111.

<sup>774</sup> Cette information est donnée par Antony Sternberg, *Vie de château et Oflags de discipline*, op. cit., p. 101.

<sup>775</sup> AN, 72aj/294. Chemise *Oflag XC*. Archives remises par le prisonnier de guerre Vidal.

<sup>776</sup> Antony Sternberg, *Vie de château et Oflags de discipline*, op. cit., p. 101.

*gardiens et PG, l'accès du terrain de sport et de la pelouse a été interdit aux captifs. Cette nouvelle sanction est supportée avec une « fermeté souriante<sup>777</sup> ».*

Au retour des beaux jours de 1944, l'accès au terrain est de nouveau possible, mais les Allemands en ont réduit la surface en augmentant la taille du périmètre interdit, si bien que les prisonniers sont contraints d'abandonner le football et le handball pour se tourner vers le volley et le basket<sup>778</sup>.

Pourtant, malgré l'insuffisance des espaces et la promiscuité dans laquelle ils sont placés, les officiers de Lübeck font preuve d'un dynamisme sportif inébranlable. Tant que le terrain de football est accessible, les témoignages font état de parties de football « internationales » opposant les Français aux Belges et aux Polonais. En 1944, les sports collectifs de petit terrain, moins gourmands en espace, remplacent le ballon rond. A côté du tennis de table qu'il est possible de pratiquer dans une petite salle<sup>779</sup>, ce sont surtout la course d'endurance et les marches à allure forcée qui occupent les prisonniers. Le délégué du CICR note ainsi que les officiers « se promènent énergiquement le long des fils de fer barbelés<sup>780</sup> ». André Reynaud<sup>781</sup> comme Jacques Vadon se souviennent que l'une des occupations principales résidait dans le fait de faire le tour du camp.

Mais le sport qui semble avoir eu le plus de faveur fut la course d'endurance, autour du camp, le long des barbelés, aussi longtemps que possible, parfois même jusqu'à épuisement. Que recherchaient au juste ces quelques camarades qui s'obstinaient à exercer aussi sévèrement leur respiration. Quelle sensation de résistance à la misère du moment (physique et morale), quelle illusion de succès et de victoire espéraient-ils ainsi recueillir ? Je me le suis demandé bien souvent<sup>782</sup>.

L'éducation physique intéresse aussi les officiers. Il est vrai que celle-ci ne demande pas de matériel et nécessite peu d'espace. Dans le rapport figurant dans les archives du camp, il est ainsi stipulé : « On fait de l'éducation physique aux heures matinales<sup>783</sup> ». Jacques Vadon

---

<sup>777</sup> AN, F/9/2911. Service des Contrôles techniques. Commission de Contrôle Postal des prisonniers de guerre. Rapport quotidien du 6 octobre 1943, *Oflag XC*.

<sup>778</sup> AN, F/9/2708. Chemise *Oflag XC*. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée à l'*Oflag XC* le 27 mars 1944 : « Depuis un certain temps, les terrains de sport des deux camps, déjà très restreints l'ont été encore davantage par l'installation d'un glacis d'une largeur d'environ 5m, fait de fils de fer barbelés tendus au ras du sol qui double en quelque sorte à l'intérieur du camp l'enceinte de l'*Oflag* ».

<sup>779</sup> AN, F/9/2911. Chemise *Oflag XC*, *Oflag XC. Lübeck.*, sd, témoignage anonyme, p. 18.

<sup>780</sup> AN, F/9/2708. Chemise *Oflag XC*. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée à l'*Oflag XC* le 27 mars 1944.

<sup>781</sup> AN, 72aj/294. Chemise *Oflag XC*. Témoignage tapuscrit d'André Reynaud remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, juin 1959.

<sup>782</sup> AN, 72aj/294. Chemise *Oflag XC*. Témoignage tapuscrit de Jacques Vadon remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale le 23 juin 1959.

<sup>783</sup> AN, F/9/2911. Chemise *Oflag XC*, *Oflag XC. Lübeck.*, sd, témoignage anonyme, p. 23.

évoque des groupes de jeunes s'adonnant tous les matins, hiver comme été, à leur leçon quotidienne. Les officiers plus âgés s'y intéressent aussi, pratiquant plutôt individuellement<sup>784</sup>.

## Conclusion

Les officiers de l'armée française ayant fait preuve d'insubordination ou ayant tenté de retrouver la liberté sont traités de manière singulière par les Autorités allemandes. Initialement isolés dans la forteresse de Colditz, ils ne subissent pas de mauvais traitements mais se trouvent confrontés à une claustration importante. La promenade quotidienne dans le parc revêt de ce fait une grande importance et est l'objet de marchandage incessant de la part de leurs geôliers. Les conditions qu'ils découvrent à l'*Oflag XC* sont très différentes : l'espace ne manque pas vraiment. Par contre, les règlements tatillons qu'ils doivent nécessairement respectés raréfient les possibilités d'activités sportives. Pour autant, il ressort des témoignages une volonté farouche de préserver coûte que coûte sa santé physique et morale tant pour se préparer à une éventuelle évasion que pour s'approprier à retrouver une place dans la société. Les activités physiques constituent ici des moyens reconnus pour y parvenir. Les contrôles postaux réalisés sur les lettres des officiers soulignent d'ailleurs à quel point ces derniers gardent un moral excellent et se préparent activement à reprendre leur place dans la société. Ainsi, le contrôle du 16 septembre 1943 note-t-il un « *moral plus haut que jamais*<sup>785</sup> », celui du 10 octobre un « *moral excellent*<sup>786</sup> », comme d'ailleurs celui du 17 janvier 1944<sup>787</sup>. Revenant sur cette expérience, M. Beaugeard résume bien l'état d'esprit qui règne à Lübeck.

Jusqu'à la fin, l'état physique est resté relativement bon. Cela tient sans doute à l'âge moyen qui était plus bas que dans les autres camps et aussi à ce qu'il s'agissait d'une sélection. Mais le moral surtout y était pour beaucoup. La santé morale, c'est la grande caractéristique de Lübeck<sup>788</sup>.

Toute mise en place d'une activité, tout match de football ou séance d'éducation physique est en soi une victoire sur les Autorités allemandes, un instant de liberté qui lui a été subtilisé.

---

<sup>784</sup> AN, 72aj/294. Chemise *Oflag XC*. Témoignage tapuscrit de Jacques Vadon remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale le 23 juin 1959.

<sup>785</sup> AN, F/9/2911. Service des Contrôles techniques. Commission de Contrôle Postal des prisonniers de guerre. Rapport quotidien du 16 septembre 1943. *Oflag XC*

<sup>786</sup> AN, F/9/2911. Service des Contrôles techniques. Commission de Contrôle Postal des prisonniers de guerre. Rapport quotidien du 10 octobre 1943. *Oflag XC*

<sup>787</sup> AN, F/9/2911. Service des Contrôles techniques. Commission de Contrôle Postal des prisonniers de guerre. Rapport quotidien du 17 janvier 1943. *Oflag XC*.

<sup>788</sup> AN, 72aj/294. Chemise *Oflag XC*. Témoignage tapuscrit de M. Beaugeard remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd, p. 7.

## 2.5 Comprendre les traitements réservés aux prisonniers de guerre « ennemis » du Reich

Qu'il s'agisse des Aspirants, des sous-officiers réfractaires, des récidivistes de l'évasion, il semble que ces prisonniers gênent particulièrement les services de l'OKW. Les conditions de vie qui leur sont réservées s'avèrent particulièrement difficiles et les exercices corporels punitifs prennent une place de choix dans l'arsenal des outils répressifs utilisés par les nazis. Les officiers ne supportent *a priori* pas les mêmes brimades. Si leur vie est difficile dans l'enceinte de Colditz, ils ne subissent pas de maltraitance caractérisée.

Ces constats engagent une double réflexion. La première relève des raisons inhérentes à de telles pressions faites par les Autorités allemandes sur des hommes normalement protégés par la Convention de Genève, la seconde porte sur l'attitude adoptée par le régime de Vichy.

### 2.5.1 Une convention de Genève partiellement respectée

Quelles que soient les fautes commises par les prisonniers de guerre et quel que soit leur statut militaire<sup>789</sup>, force est de constater que l'OKW les maintient sous sa seule et unique responsabilité. Des mesures sont certes prises pour les isoler des autres prisonniers de guerre, mais les camps dans lesquels ils sont progressivement transférés restent sous le contrôle exclusif des militaires. Or, ceci permet normalement aux Français d'être toujours sous la protection de la convention de Genève. Le cas des prisonniers récalcitrants ou de ceux désobéissant aux règlements de la puissance détentrice est en effet prévu par le texte de 1929. La convention précise en premier lieu que tous les prisonniers sans exception ont droit à des conditions de vie digne.

Ils doivent être traités, en tout temps, avec humanité et être protégés notamment contre les actes de violence, les insultes et la curiosité publique. Les mesures de représailles à leur égard sont interdites

Ceux qui enfreignent les lois de la puissance détentrice ne peuvent être mis à la disposition des tribunaux civils : ils ne sont soumis qu'aux «*lois, règlements et ordres en vigueur dans les armées de la Puissance détentrice*<sup>790</sup> » et de fait ne peuvent être condamnés que par des instances militaires suivant les règlements militaires. Les candidats à l'évasion comme les hommes du refus échappent ainsi, tant qu'ils ne sont pas arrêtés durant leur cavale par la *Gestapo* au spectre des camps de concentration. Les châtiments qui leur sont réservés ne

---

<sup>789</sup> Sauf dans le cas des prisonniers transformés.

<sup>790</sup> Article n° 45 de la Convention de Genève.



doivent théoriquement pas remettre en cause le fait de respecter des conditions de vie décentes.

Sont interdites toute peine corporelle, toute incarcération dans des locaux non éclairés par la lumière du jour et, d'une manière générale, toute forme quelconque de cruauté. Sont également interdites les peines collectives pour des actes individuels.<sup>791</sup>

Afin de protéger au mieux le prisonnier, la convention précise qu'il est interdit de dégrader un militaire, que les détentions préventives doivent être les plus courtes possibles et défalquées à la peine. Une fois celle-ci purgée, officiers et soldats ne doivent pas être traités différemment des autres prisonniers<sup>792</sup>.

L'analyse des conditions effectives de vie des prisonniers en faute vis-à-vis du Reich prouve toutefois que la Convention de Genève est loin d'être systématiquement respectée. L'emploi des exercices corporels punitifs au *Stalag* IA, à Rawa-Ruska ou encore au *Stalag* 369, la suppression de la promenade pour les officiers, la multiplication des appels inutiles en en sont des exemples probants. Les Autorités allemandes détournent bien les règlements internationaux pour punir les opposants.

#### 2.5.2 Une volonté systématique d'exploiter la main d'œuvre étrangère tout en limitant les couts en termes de garde

Qu'il s'agisse des sous-officiers réfractaires ou des Aspirants, tous ont comme point commun de refuser de travailler dans les fermes ou les usines nazies pour le compte de la puissance détentrice. Pourquoi les Allemands leur infligent-ils des traitements spécifiques alors même que la convention de Genève leur donne raison ? Il semble que les besoins en termes de main d'œuvre supplantent une quelconque volonté de respecter les accords internationaux.

Dès 1939, un service spécifique gérant le travail des prisonniers de guerre français fonctionne. Les premiers capturés, une fois arrivés sur le sol allemand sont immédiatement répartis dans des détachements de travail<sup>793</sup>. Jusqu'au mois de novembre 1940, ils sont quasi systématiquement dirigés vers des *Kommandos* agricoles. Les bilans que dresse le Ministère du Travail allemand à l'automne poussent cependant les principaux responsables à modifier leur organisation initiale et à affecter une part non négligeable des prisonniers vers les

---

<sup>791</sup> Article n° 46 de la Convention de Genève.

<sup>792</sup> Article n° 48 de la Convention de Genève.

<sup>793</sup> Selon Ulrich Herbert, *Fremdarbeiter. Politik und Praxis des « Ausländer-einsatzes » in der Kriegswirtschaft des dritten Reiches*, Berlin, J.H.W Dietz Nachf, 1985, p. 96.

industries minières et les usines<sup>794</sup>. Selon Joseph Billig, le plein emploi des forces de production française serait même défini comme une condition *sine qua none* à la conduite efficace des opérations de guerre<sup>795</sup>. Dans ce cadre, il est vrai que le nombre de sous-officiers, évalué à 130 000 en 1940, représente une main d'œuvre conséquente. Les services français de gestion des prisonniers de guerre en sont d'ailleurs conscients.

L'effectif des sous-officiers prisonniers était, à la fin de l'année 1940, de l'ordre de 130 000 et représentait par suite une importante source de main d'œuvre pour le Reich. Les Autorités allemandes s'efforcèrent donc d'amener au travail le plus grand nombre de réfractaires<sup>796</sup>.

Enjeux militaires et économiques se croisent ici indéniablement. Que le transfert des Aspirants ait lieu vers le mois de novembre, que l'intensification des pressions exercées à l'encontre des sous-officiers date de la même période est de ce fait très logique. Dans le premier cas, les Allemands utilisent le vide législatif pour forcer les jeunes étudiants à rejoindre les *Kommandos* ; dans le second, ils violent sans concession l'une des clauses de la Convention de Genève. Le fait que les uns et les autres soient correctement traités dès lors qu'ils acceptent de travailler pour le Reich montre en tout cas que les enjeux de productivité justifient l'emploi de la manière forte. A titre d'exemple, l'Aspirant Georges Egret choisit dès son arrivée au *Stalag IIB* de rejoindre un *Kommando* agricole<sup>797</sup>. Si son témoignage fait état de fatigue inhérente aux travaux réalisés, il ne mentionne aucun mauvais traitement ni aucune séance d'exercices punitifs.

Avec la création d'un camp tel que celui de Rawa-Ruska, il est clair que l'OKW tente de résoudre un autre paradoxe : devoir maintenir en captivité la main d'œuvre nécessaire à la victoire du Reich en évitant les évasions et, parallèlement, envoyer sur le front un maximum de soldats. L'ouverture du front russe demande à la Wehrmacht de déployer sans cesse davantage de forces, et de fait de réorganiser ces différents services. Sans qu'il ne soit possible de l'affirmer, la mise en place de la « garde allégée » est sans doute la conséquence

---

<sup>794</sup> Selon Françoise Berger : « À l'automne 1940, il n'y avait pas plus de deux millions de travailleurs étrangers (dont un million de Français), soit quand même 10 % de la main-d'œuvre totale de l'Allemagne. Parmi eux, 54 % étaient employés dans l'agriculture, 2 % dans les mines, 23,4 % dans des entreprises de construction et 19,6 % dans d'autres secteurs. Or début novembre, on annonçait que l'emploi dans le secteur agricole était désormais satisfait ». Françoise Berger, « L'exploitation de la main d'œuvre française dans l'industrie sidérurgique allemande pendant la Seconde Guerre mondiale », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* n° 3, juillet- septembre 2003, p. 149.

<sup>795</sup> Joseph Billig, Le rôle des prisonniers de guerre dans l'économie du III<sup>e</sup> Reich, *Revue d'histoire de la deuxième Guerre mondiale*, n° 37, janvier 1960.

<sup>796</sup> AN, F/9/2862. Cabinet du SDPG. Bureau d'Etudes n° 20772/BE. *Travail des sous-officiers*, document non daté, non signé.

<sup>797</sup> Archives du Musée virtuel de l'Association Mémoire et Avenir, chapelle Française de Soest. *Stalag IA*. Georges Egret, Mémoires (extraits), 10 mai 1940- 15 juin 1945, p. 3.

directe des besoins humains de l'armée : elle permet à des soldats auparavant affectés à la surveillance d'être mobilisés sur le front. Toutefois, le système ne peut fonctionner que si, parallèlement, les tentatives d'évasion n'augmentent pas. Or, à en croire les propos tenus par Reinecke à Scapini, celles-ci seraient en progression constante<sup>798</sup>. Les motivations du responsable de l'OKW apparaissent quoiqu'il en soit assez clairement dans le compte-rendu de la réunion datée du 19 mars 1942.

Devant le danger que représentent ces évasions qui risquent d'obliger les Autorités allemandes à renforcer le service de garde et renoncer aux mesures d'allègement qui avaient été réalisées, devant le refus de travailler enregistré le Général Reinecke a décidé de prendre la mesure suivante : les prisonniers de guerre repris après une tentative d'évasion et maintenus de ce fait en surveillance dans les camps, ainsi que les prisonniers qui auraient refusé de continuer le travail qui leur était demandé seront transportés dans un camp situé dans le Gouvernement Général<sup>799</sup>.

Le choix d'ouvrir le camp de Rawa- Ruska semble donc lier à un double objectif : limiter les possibilités effectives des prisonniers jugés irrécupérables en les enfermant dans un camp très éloigné de la France mais aussi dissuader les éventuels candidats à la liberté en faisant à ce camp une réputation particulièrement funeste.

### 2.5.3 L'idéologie nazie du travail et la lutte contre les « Arbeitsscheue »

Lorsque les Aspirants ou les sous-officiers refusent de rejoindre un *Kommando* de travail, et ce malgré les multiples injonctions des Allemands, ils deviennent aux yeux des Autorités des camps des « *réfractaires* », traduction française d'*Arbeitsscheue*. Or, cette caractéristique fait d'eux des ennemis avérés du Reich aux yeux de la plupart de leurs geôliers. Dans l'idéologie nazie, et comme bien des historiens l'ont démontré, l'une des bases de l'organisation sociale repose sur le fait que l'individu se mette totalement au service de la nation<sup>800</sup>. Or, travailler constitue l'une des obligations centrales et l'emploi permet à un Allemand d'être reconnu en tant que citoyen. Ce principe apparaît dès 1920 dans le programme du NSDAP.

---

<sup>798</sup> SHAT, 2P65. Procès-verbal de la réunion du 19 mars à l'OKW à laquelle assistaient : du côté allemand, le général Reinecke et ses collaborateurs immédiats, MM le Docteur Bran et Lilienthal de la Dienststelle Ribbentrop ; du côté français M. Scapini, Ambassadeur de France, le Médecin-commandant Brucker et le Capitaine Dunand.

<sup>799</sup> *Ibid.*

<sup>800</sup> Gilbert Krebs écrit à ce propos des traits caractéristiques de l'éducation voulue par le Reich : « *C'était une éducation qui mettait la communauté au-dessus de l'individu. En tous points, les intérêts du peuple l'emportent sur les intérêts particuliers* ». Gilbert Krebs, *L'éducation totalitaire*, in Gilbert Krebs et Gérard Schneilin, *Etat et société en Allemagne sous le III<sup>e</sup> Reich*, Paris, PIA, 1997, p. 163.

Erste Pflicht jedes Staatsbürgers muß sein, geistig oder körperlich zu schaffen. Die Tätigkeit des einzelnen darf nicht gegen die Interessen der Allgemeinheit verstoßen, sondern muß im Rahmen des Gesamten und zum Nutzen aller erfolgen. Daher fordern wir: Abschaffung des arbeits- und mühelosen Einkommens. Brechung der Zinsknechtschaft<sup>801</sup>.

L'arrivée au pouvoir de Hitler donne aux nazis la possibilité de placer cette directive au premier rang de leurs priorités. Analysant le rôle tenu par le Front du Travail Allemand, la DAF, Jacques Doublet consacre le premier chapitre de sa thèse à la place tenue par la vie professionnelle dans le régime national socialiste<sup>802</sup>. Il ne manque pas de souligner le caractère sacré du travail dans la doctrine nationale socialiste : « *Cette doctrine se caractérise par sa simplicité : elle consiste à considérer le travail comme une bénédiction et à glorifier l'effort*<sup>803</sup> ». Il n'est de ce fait pas étonnant que Robert Ley déclare en 1933 aux ouvriers de Siemens qu'ils sont des soldats d'un genre particulier.

Nous sommes tous des soldats du travail ; les uns donnent des ordres, les autres obéissent. Obéissance et responsabilité, ces valeurs doivent être à nouveau les nôtres. Soldats du travail, chacun à sa place<sup>804</sup>.

Le code du travail institué le 20 janvier 1934 officialise cette conception du travail. Alors que les syndicats ont cessé d'exister depuis le 2 mai 1934, il supprime le droit de grève et octroie aux chefs d'entreprise un pouvoir très important sur les salariés. La mise en place du plan de quatre ans confié à Goering amplifie d'autant ce culte du travail nécessaire pour préparer l'Allemagne à la guerre. La durée du travail hebdomadaire passe ainsi de 41 heures en 1932 à 49 heures en 1938<sup>805</sup>.

Dès le plus jeune âge, l'enfant allemand, homme ou femme, est baigné dans ce culte du travail grâce à des institutions telles que le *Service du travail (Reichsarbeitsdienst RAD)*<sup>806</sup> imposant à partir de 1935 à chaque garçon âgé de dix-huit à vingt-cinq ans de réaliser un stage de travail de six mois au sein de l'organisation.

Le *Reichsarbeitsdienst* est un service d'honneur pour le peuple allemand. Tous les jeunes Allemands des deux sexes sont obligés de servir leur peuple dans le *Reichsarbeitsdienst*. Le *Reichsarbeitsdienst* a le but d'éduquer la jeunesse allemande dans l'esprit du national-socialisme pour qu'ils cherchent la communauté du peuple et trouvent la vraie idée de

---

<sup>801</sup> Gottfried Feder, *Das Programm der NSDAP*, Nationalsozialistische Bibliothek/ Heft 1, Zentralverlag der NSDAP, Franz Eher Nachf., München, 1935.

<sup>802</sup> Jacques Doublet, *Le front du travail allemand*, thèse, op. cit., p. 11-25.

<sup>803</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>804</sup> Phrase extraite de : Richard J. Evans, *Le troisième Reich, 1933- 1939*, Paris, Flammarion, 2009, p. 520.

<sup>805</sup> Selon Jean Neff, *Le National-socialisme et l'éducation sportive. Thèse de 3ème cycle*, op. cit., p. 207.

<sup>806</sup> A propos de l'histoire du Service du Travail, voir : Manfred Seifert, *Kulturarbeit im Reichsarbeitsdienst : Theorie und Praxis Nationalsozialistischer Kulturpflege im Kontext historisch-politischer, organisatorischer und ideologischer Einfluss*, Münster, New-york, 1996.

travail, surtout le respect dû au travail manuel. Le *Reichsarbeitsdienst* s'occupe de travaux d'utilité publique<sup>807</sup>.

L'existence de ce service du travail et le poids qu'il pèse dans la société allemande expliqueraient peut-être l'une des phrases du Mémoire rédigé par le Ministère des Affaires étrangères en mai 1941 à propos du cas des Aspirants. Après avoir suggéré que les futurs officiers français acceptent un travail de groupe ne nécessitant pas de qualification, l'auteur écrit : « *Ce genre de travail serait semblable à celui que doivent exécuter les Aspirants officiers allemands pendant leur service de travail*<sup>808</sup> ».

La répression à l'encontre de celles et ceux qui ne se plient pas aux exigences de la productivité et à l'esprit communautaire de l'entreprise est bien réelle dans le Reich, et ce, bien avant l'arrivée des Français : les actions à l'encontre des Allemands jugés réfractaires et leur internement en camp de concentration le prouvent.

Plébiscités dès l'entre-deux-guerres, le travail et le sacrifice pour l'État prennent un sens encore plus affirmé dans le contexte particulier du début de l'année 1942. La propagande allemande s'attache à conditionner le peuple à agir en fonction des besoins inhérents à l'évolution de la guerre et, de fait, à entrer dans la perspective d'une *guerre totale*. Or, il semble bien qu'un hiatus apparaisse entre cette nécessité et la propagande menée parallèlement à l'attention des pays occupés de l'Ouest, envers lesquels le Reich cherche à maintenir l'illusion d'une certaine bienveillance à l'égard des prisonniers. Bien qu'aucun document d'archives ne vienne asseoir avec certitude cette hypothèse, il semble que les différences de traitements réservés aux sous-officiers et aux Aspirants français puissent être la résultante d'une double ambition des services de propagande nazis. En offrant aux seconds des conditions de vie acceptables à partir de l'été 1941 largement médiatisées, les relations diplomatiques avec la France sont assurées. Parallèlement, les brimades dans les *Kommandos* ou les *Stalags* puis les menaces de transfert vers l'Est que subissent les sous-officiers réfractaires<sup>809</sup> répondent à des objectifs de politique intérieure. La faiblesse de leur nombre en mai 1942 permet en effet de douter qu'il puisse s'agir uniquement d'un enjeu de productivité. Les propos tenus par le général Reinecke à Georges Scapini vont, quoiqu'il en soit dans ce sens.

---

<sup>807</sup> *Reichsarbeitsdienstgesetz* vom 26. Juni 1935. Abschnitt 1. *Der Reichsarbeitsdienst*, &1.

<sup>808</sup> AN, F/9/2115. Mémoire rédigé par le Ministère (allemand) des Affaires étrangères, 24 mai 1941.

<sup>809</sup> Selon une note rédigée par le SDPG : « *sur 96688 sous-officiers recensés par les Autorités allemandes au 1<sup>er</sup> mai 1942, 90000 au moins sont au travail* ». AN, F/9/2862. SDPG, cabinet, Bureau d'Etudes n° 20772/BE, sd.

[...] les soldats allemands combattent pour toute l'Europe sur le front russe et l'opinion publique allemande ne peut pas comprendre que des prisonniers oisifs jouent au football derrière les barbelés pendant que les femmes et les enfants allemands doivent travailler d'arrache-pied pour assurer la subsistance du pays<sup>810</sup>.

Emanant du plus haut représentant de l'OKW en charge des prisonniers de guerre, de tels propos sont intéressants à analyser. Ils démontrent combien une fois de plus le sport est utilisé comme un véritable argument politique et un outil idéologique. Présenté à la population allemande comme la juste récompense de leurs labeurs une fois le travail accompli, le sport ne peut être offert à des *Arbeitscheue* oisifs dans les camps. Le sort de ces derniers, ne peut, en dernier recours, que s'apparenter à celui des déportés portant le triangle noir.

La question du travail des Aspirants, des sous-officiers réfractaires et des évadés refusant de donner leur force à l'ennemi constituent bien plus qu'un épiphénomène de la captivité. D'une part, ils illustrent parfaitement les enjeux militaires et économiques sous-jacents. D'autre part, ils mettent aussi en exergue certains pans de l'idéologie nazie ainsi que les moyens de pression utilisés par le pouvoir pour imposer les nouveaux dogmes. Or, l'emploi des exercices corporels punitifs est dans ce cadre systématique.

#### 2.5.4 Des services français englués dans des tensions internes et des obligations diplomatiques

Les conditions difficiles de captivité que connaissent les sous-officiers, les Aspirants ou les évadés sont connues des services gérant les prisonniers de guerre. Pour autant, quel que soit le cas considéré, les négociations entamées par la mission Scapini auprès des services de l'OKW semblent gênées par une pluralité de facteurs et ne peuvent que partiellement aboutir.

Dans le cas des Aspirants, les Autorités militaires françaises freinent les négociations que tente de mener G. Scapini en refusant de promouvoir les Aspirants au grade d'officiers. Quand G. Scapini fait connaître au Général Hunziger<sup>811</sup> et au Général Koeltz<sup>812</sup> que l'OKW refuse toute modification du régime des Aspirants sans une modification de leur statut, le général Hunziger<sup>813</sup> répond en réitérant ses vœux de voir les Aspirants renvoyés dans les

---

<sup>810</sup> AN, F/9/2862. SDPG, *Note sur le travail des sous-officiers réfractaires*, le 15 avril 1942.

<sup>811</sup> SHAT, 2P72. Lettre de Georges Scapini adressée au Général d'Armée Hunziger le 31 janvier 1941.

<sup>812</sup> AN, F/9/2272. Lettre M.G.H n° 150 de Georges Scapini adressée au général Koeltz, Directeur du Service de l'Armistice, 25 janvier 1941.

<sup>813</sup> SHAT, 2P72. Lettre n° 5910/D.S.A/7 du Général d'Armée Hunziger à Georges Scapini datée du 24 février 1941.

*Oflags*, mais ne tranche pas sur la question même du statut<sup>814</sup>. Il faut finalement attendre plus de huit mois avant qu'une solution alternative ne soit trouvée.

Dans le cas des sous-officiers, la problématique s'avère différente. Les Autorités allemandes, en imposant leur recrutement pour les *Kommandos* de travail, violent incontestablement la Convention de Genève. Dans ce cas, il est du ressort de la Puissance protectrice de faire appliquer les droits des prisonniers. Or, la France ayant choisi d'être sa propre puissance protectrice d'une part, et le Gouvernement de Vichy ayant choisi la voie de la collaboration d'autre part, il est impossible à la Délégation de Berlin d'assumer son rôle. Plutôt que d'exiger un respect strict de la Convention, Georges Scapini préfère tenter la conciliation en amenant les Allemands à offrir aux sous-officiers des postes à la hauteur de leurs qualifications. Aussi, tandis qu'il engage les sous-officiers à demander un travail, que ce soit par l'intermédiaire des colonnes du *Trait d'Union*<sup>815</sup> ou par celui des délégués visitant les camps, il obtient en échange que l'OKW s'engage à fournir aux volontaires des postes protégés<sup>816</sup>. Cette mesure est portée à la connaissance des employeurs<sup>817</sup> et des prisonniers par chaque commandant de camp, comme le prouve la retranscription à l'identique du document par un prisonnier du *Stalag VIII C* détenu par les Archives nationales<sup>818</sup>. Pour autant, cette première phase ne clôt en rien le dossier des sous-officiers. Face à la menace d'un transfert des sous-officiers vers un camp de Pologne, Georges Scapini préfère une fois de plus la conciliation à l'affrontement au printemps 1942 et propose de faire établir des contrats de travail qui rassureraient les sous-officiers en leur garantissant des postes identiques à leurs souhaits. Par une note datée du 10 avril, il demande en outre aux délégués de défendre auprès des intéressés les avantages du travail volontaire<sup>819</sup>.

---

<sup>814</sup> Dans son courrier, il rappelle que l'Aspirant est le grade le plus élevé de sous-officier. Il précise que le statut d'Aspirant est un statut transitoire qui dure le temps d'un stage de six mois permettant aux jeunes hommes de finaliser leur formation d'officier.

<sup>815</sup> AN, 72aj/2065. Un encadré rédigé par Georges Scapini paraît dans le numéro spécial de la Pentecôte 1941 : « Certains sous-officiers n'ont pas fait de demandes expresses d'occupation rémunératrices de crainte que les salaires qu'ils gagneraient viennent en déduction des soldes qui leur seraient payées à leur retour de captivité. Le Gouvernement français assure les sous-officiers qui demanderaient expressément aux Autorités allemandes à effectuer un travail rémunérateur, que leur salaire leur serait intégralement acquis et qu'aucune retenue ne sera faite sur leur solde. En conséquence, ils peuvent en toute tranquillité d'esprit faire des demandes expresses de travail rémunérateur ». *Le Trait d'Union* n° 87-89, 1<sup>er</sup> juin 1941.

<sup>816</sup> AN, F/9/2115. Service Ribbentrop. Ref. VII- 1190/41 T :SP, signée P/O Tiepelmann, 16 juillet 1941.

<sup>817</sup> Le document figure dans un dossier du SDPG. AN, F/9/2862. Cabinet, Bureau d'Etudes du SDPG n° 20772/BE. Annexe n° II, 1<sup>er</sup> juillet 1942. « A tous les employeurs. Concernant le travail des sous-officiers français prisonniers de guerre ».

<sup>818</sup> AN, F/9/2914. Chemise *Stalag VIII C*. Document manuscrit : « A tous les employeurs. Concernant le travail des sous-officiers français prisonniers de guerre ». Il est indiqué sur le document : « joint à une lettre de Mr. (illisible) adressée au colonel en date du 21 juillet, *Stalag VIII C* ».

<sup>819</sup> AN, F/9/2862. *Travail des sous-officiers. Note pour le délégué*, 10 avril 1942.

## Conclusion

Alors que la grande majorité des prisonniers de guerre vit le début de sa captivité dans des *Stalags*, *Oflags*, ou *Kommandos* classiques, un petit nombre d'entre eux connaît des conditions de vie très différentes. Privation de nourriture, travaux harassants, absence de colis et logements défectueux forment le lot quotidien des souffrances qu'ils doivent endurer. L'étude de quelques aspects de leur détention montre à quel point le traitement réservé aux hommes capturés par la *Wehrmacht* dépend de la propension de ces derniers à accepter de participer à l'effort de guerre en offrant leur travail au Reich. Dans le cas contraire, considérés comme des ennemis, ils en subissent les conséquences quotidiennement. L'étude de leur captivité met en exergue la place singulière des exercices du corps parmi la panoplie des moyens de pression utilisés par les nazis pour faire fléchir les prisonniers récalcitrants.

Les Aspirants, militaires français dont le grade n'est ni connu ni reconnu par les Autorités allemandes font partie de ces catégories de prisonniers harcelés par les responsables des camps. Alors que dans l'armée française, ils sont considérés comme des officiers en devenir, l'OKW ne leur octroie qu'un statut similaire aux hommes de troupe. Vexations et mauvais traitements sont utilisés à leur encontre pour qu'ils acceptent de rejoindre un *Kommando* de travail jusqu'à ce qu'une solution diplomatique ne finisse par être trouvée. L'analyse des premiers mois de leur captivité permet de circonscrire avec précision la place que tiennent les pratiques corporelles et les fonctions qui leur sont attribuées : tant qu'ils sont considérés comme des réfractaires au travail, ils subissent de fortes brimades basées sur une pratique excessivement fréquentes d'exercices punitifs : saut de grenouilles et marches militaires accompagnent leur quotidien tandis que la nourriture reste des plus maigres. A partir du moment où des accords diplomatiques sont signés, cette forme de répression disparaît. Par contre, à côté de l'université qui s'ouvre dans le camp, les pratiques sportives des prisonniers sont plébiscitées et aidées par les Allemands.

Dans le cas des sous-officiers, l'OKW viole dès les premiers jours de la captivité de manière patente la Convention de Genève en leur imposant d'accepter un emploi dans un détachement de travail. Pendant deux ans, le quotidien de ceux qui s'y refusent et qui restent dans les *Stalags*, appelés « réfractaires » par les nazis, est bien peu enviable. Comme en ce qui concerne les Aspirants, ils subissent quotidiennement les pratiques physiques punitives, parfois couplées avec des marches longues. Placés dans les baraquements les plus insalubres, supportant un régime alimentaire des plus maigres, ils endurent une captivité très éprouvante. Par contre, une fois parvenus à Kobjercyn, leur quotidien se modifie en profondeur. Même si



les problèmes d'alimentation restent saillants, les exercices punitifs disparaissent. Par contre, les Allemands permettent aux sous-officiers de s'organiser et de développer des activités sportives à but hygiénique ou de détente.

Bien que l'évasion soit, dans l'art de la guerre le devoir du prisonnier, ceux qui, des *Kommandos* ou des *Stalags* tentent l'aventure ne rencontrent pas forcément la compréhension de leurs geôliers. Après un passage en baraque disciplinaire, les hommes considérés comme les plus dangereux ou les plus entêtés sont placés dans des *Kommandos* spécifiques où ils travaillent dans des conditions parfois extrêmes, sont mal nourris et subissent une discipline sévère au sein de laquelle les punitions corporelles prennent une fois de plus une place centrale. De sorte à juguler la menace qu'ils représentent, l'OKW décide au début de l'année 1942 de les rassembler dans un camp spécifique, dit « de représailles », où les conditions de vie sont extrêmement difficiles et où les exercices punitifs sont journalièrement infligés. Le cas du camp de Rawa- Ruska est intéressant à plusieurs registres. Il prouve, une fois de plus, que les Autorités allemandes utilisent des exercices corporels spécifiques associés à de multiples privations pour venir à bout de la résistance des prisonniers. Dès que le régime s'améliore, celles-ci disparaissent et laissent place, presque simultanément, à des pratiques sportives organisées par la communauté captive. Comme en ce qui concerne les Aspirants, le fait de réussir à créer puis maintenir une cohésion de groupe permet à une société captive de se développer et à des activités distrayantes de voir le jour. Plus qu'un amusement, elles servent avant tout à maintenir intacte l'énergie morale des captifs. Exutoire ou refuge, le jeu possède une fonction bien particulière dans ce camp, où les prisonniers ne peuvent pas ne pas constater les traitements inhumains infligés à ceux qui transitent vers les camps de la mort.

Les camps de Colditz et de Lübeck qui retiennent captif à partir de l'été 1942 les officiers « fortes têtes » fonctionnent sur des bases encore différentes. Pendant plus de quatre ans, les Allemands imposent une discipline de fer, n'hésitent pas à faire usage de leurs armes tout en plaçant les gradés français dans des conditions de vie des plus spartiates. Par contre, l'emploi des exercices punitifs ne semble pas avoir été prégnant. Malgré les difficultés quotidiennes, les officiers s'emploient à développer autant que faire se peut les exercices corporels. Ces derniers revêtent une importance capitale à leurs yeux, d'autant qu'une bonne condition physique demeure une condition essentielle à tout projet d'évasion. Contrairement à l'*Aspilag* ou au camp de Kobjercyn, ils ne bénéficient par contre d'aucun soutien de leurs geôliers.

## CHAPITRE III

### PUNIR ET EDUQUER LES TRAVAILLEURS CIVILS RECALCITRANTS DANS LES AEL

#### Introduction

En dehors des prisonniers de guerre, les travailleurs civils sont eux aussi susceptibles de devenir des « ennemis du III<sup>e</sup> Reich ». Il suffit pour cela qu'ils manquent le travail, qu'ils tentent de rejoindre la France, qu'ils commettent quelconques délits, qu'ils intègrent une cellule de résistance. Mais, qu'ils aient été volontaires pour partir en Allemagne ou qu'ils y aient été contraints en raison de la publication des différentes lois à partir de septembre 1942, tous sont civils sur le territoire allemand et ne sont, de ce fait, pas protégés comme peuvent l'être les militaires. Comment sont-ils traités, jugés ? Quelles sont les structures retenant captifs les détenus ? Quelles sont les intentions des Allemands et les enjeux sous-jacents ?

Si Patrice Arnaud s'est penché sur ces différents aspects de la vie quotidienne des travailleurs requis en Allemagne, il paraît intéressant de se focaliser sur la place prise par les exercices du corps lors des détentions subies par les travailleurs. A la durée de la détention, aux emplois du temps que ces derniers supportent, aux conditions de détention dans lesquelles ils sont placés, s'ajoute une variable ici structurante : le rôle et la fonction des exercices punitifs. Le modèle de Dachau, conçu pour rééduquer les Allemands récalcitrants, se retrouve-t-il dans les lieux où sont retenus prisonniers les Français ?

Ce troisième chapitre se propose d'étudier les différentes phases de la captivité des civils, de l'arrestation à la libération, et d'analyser pour chacune d'elles la place effective prise par les exercices du corps. Plus largement, il s'agit de comparer les traitements subis par les travailleurs à ceux constatés au début des années 30 à Dachau, à ceux supportés par les Aspirants ou les prisonniers de guerre évadés et repris, afin d'identifier d'éventuels points communs.

### 3.1 Les *Arbeitserziehungslager* (AEL) des camps spécifiques pour travailleurs récalcitrants

#### 3.1.1 Les A.E.L. des camps de rééducation pour travailleurs récalcitrants

##### 3.1.1.1 Des structures gérées par la Gestapo

Structures singulières au cœur du système répressif nazi, les AEL voient le jour progressivement à partir de 1939 pour interner des travailleurs allemands ayant commis des délits sur leur lieu de travail, qu'il s'agisse de petite délinquance ou encore de défaut de paresse. Les fautes étant jugées sérieuses par leur hiérarchie, ils ne peuvent être punis par de simples sanctions classiques, telles que les amendes. Pour autant, celles-ci ne sont pas non plus assez graves pour que l'individu soit placé en camp de concentration. Les AEL sont alors pensés et conçus pour apporter une solution répressive concrète : ils sont censés rééduquer rapidement, mais efficacement, les travailleurs considérés comme indociles avant qu'ils ne regagnent leur lieu de travail.

Le camp d'Hinzert<sup>820</sup>, ouvert initialement en 1938 pour loger des salariés allemands travaillant sur les fortifications de l'Ouest, est le premier camp à posséder cette fonction. A partir du printemps 1939, il est en effet utilisé comme lieu de « rééducation » pour les ouvriers de l'organisation Todt jugés trop peu productifs ou s'étant rendus coupables d'infractions. Construit pour accueillir quelques quatre cents 400 détenus, les travailleurs y purgent une peine de quelques semaines avant d'être reconduits sur les chantiers. L'arrivée du premier commandant SS du camp, Herman Pister<sup>821</sup>, modifie la structure même du camp : à côté du camp *Polizeihaftlager*, est érigé un *SS-Sonderlager* dans lequel sont envoyés les salariés jugés particulièrement récalcitrants ou fainéants, pour une durée de trois mois<sup>822</sup>. Après l'offensive sur la France, et alors que le RSHA et l'I.K.L se disputent sa gestion, le camp prend sa dénomination officielle de « *SS-Sonderlager Hinzert/Arbeitserziehungslager Hinzert* ». Outre les travailleurs punis, il sert aussi à interner les prisonniers « politiques » des pays occupés.

---

<sup>820</sup> Au sujet de l'histoire de ce camp particulier, voir : Wolfgang Benz, Barbara Distel, *Der Ort des Terrors. Geschichte der nationalsozialistischen Konzentrationslager, Bd. 5 Hinzert, Auschwitz, Neuengamme*, München, Verlag C.H. Beck, 2007, p. 16- 61; *Ibid.*, pp. 17-18. Voir aussi : Gabriele Lofti, „KZ der Gestapo, Arbeitserziehungslager im Dritten Reich“, *op.cit.*, p. 58- 69; «Dossier Hinzert», *Mémoire vivante* n° 46, juin 2005, p. 6-12.

<sup>821</sup> Ce dernier prend ses fonctions le 9 octobre 1939. (Wolfgang Benz, Barbara Distel, *Der Ort des Terrors; Bd. 5 Hinzert, Auschwitz, Neuengamme, op. cit.*, p. 17).

<sup>822</sup> Ce dernier ouvre pour la première fois le 23 novembre 1939. (Wolfgang Benz, Barbara Distel, *Bd. 5 Hinzert, Auschwitz, Neuengamme op. cit.*, p. 18).

D'autres camps spécifiquement destinés à redresser les travailleurs allemands sont bâtis courant 1940. Dépendants du RSHA, et, en son sein, de l'Amt IV *Gestapo*, les AEL sont gérés par la *Gestapo* locale, elle-même en lien direct avec les usines. Ils s'implantent sans véritable planification sur tout le territoire, principalement autour des usines en faisant la demande. Tels sont les cas du *Sonderlager* « L 21 » à Watenstedt, ou encore du *Erweitertes Polizeigefängnis* à Wuhlheide<sup>823</sup>.

Les instructions promulguées par Himmler le 28 mai 1941<sup>824</sup> officialisent par contre tant leur existence que leur rôle : consécutivement à l'arrivée des travailleurs étrangers, les AEL accueillent les travailleurs de toutes nationalités<sup>825</sup> se rendant coupables de fautes ou de manquements au travail. Ils ne doivent cependant pas être utilisés pour interner les adversaires politiques ou les personnes jugées de « race inférieure », mais se doivent d'exercer une fonction avant tout « éducatrice » (*Erziehung*). Pour ce faire, et parce que les détenus sont supposés être ensuite réinsérés dans l'économie de guerre, plusieurs textes viennent fixer les conditions de leur détention. Les instructions de Himmler établissent en mai 1941 une durée maximale de détention (cinquante six jours). Cette donnée représente la principale différence avec les camps de concentration, pour lesquels aucune date de libération n'est prévue. Outre cette décision, il impose un horaire de travail compris entre soixante et quatre-vingt-quatre heures hebdomadaires<sup>826</sup>. Constatant de nombreuses exactions et le non-respect de la circulaire de Himmler, le chef de l'Amt IV, H. Müller<sup>827</sup>, propose un système de punition précis afin de juguler les excès. Dans le texte qu'il publie le 12 décembre 1941, il interdit les violences corporelles qu'il remplace, suivant la gravité du cas, par trois types de sanction : la privation de nourriture, l'internement en cellule et le travail supplémentaire. Néanmoins, et bien que la notion « d'éducation » marque l'histoire institutionnelle de ce genre de camp<sup>828</sup>, les conditions de vie des prisonniers s'apparentent à celles supportées dans les camps de

---

<sup>823</sup> Cord Pagenstecher, « Arbeitserziehungslager » in Wolfgang Benz, Barbara Distel, *Der Ort des Terrors. Geschichte der nationalsozialistischen Konzentrationslager, Band 9. Arbeitserziehungslager, Ghettos, Jugendschutzlager, Polizeihäftlager, Sonderlager, Zigeunerlager, Zwangsarbeiterlager*, München, C.H Beck, 2009, p. 80.

<sup>824</sup> Service de recherche internationale de la Croix-Rouge- CICR, *Rapport d'activité*, n° 34, 1966. Le texte est cité par Cord Pagenstecher, « Arbeitserziehungslager » in Wolfgang Benz, Barbara Distel, *Der Ort des Terrors. Geschichte der nationalsozialistischen Konzentrationslager, Band 9, op. cit.*, p. 77.

<sup>825</sup> Jean-Pierre Gamory écrit à ce propos : « Ces camps étaient destinés aux travailleurs allemands et aux ouvriers étrangers présents sur les territoires allemands, annexés ou occupés, condamnés à des peines de courtes ou moyennes durées ». (Jean-Pierre Gamory, *AEL « Arbeitserziehungslager »*, *Les camps de rééducation au travail, et leurs concentrationnaires oubliés*, Saint-Grégoire, J.P Gamory, 1989, p. 11).

<sup>826</sup> Patrice Arnaud, *Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie, 1942- 1945, op. cit.*, p. 302.

<sup>827</sup> *Ibid.*

<sup>828</sup> Cet objectif d'éducation et de redressement des AEL est développé par Olga Wormser-Migot, *op. cit.*, p. 147-152.

concentration<sup>829</sup>. Gabriele Lofti rappelle à ce propos une phrase écrite par Ernst Kaltenbrunner et datée de 1944<sup>830</sup> selon laquelle la vie quotidienne serait même encore plus dure :

Die Arbeitsbedingungen und Lebensverhältnisse für die Insassen sind im allgemeinen härter als in einem Konzentrationslager. Dies ist notwendig, um den gewünschten Zweck zu erreichen und möglich, da die Unterbringung einzelnen Schutzhäftlinge im allgemeinen nur einige Wochen, höchstens wenige Monate, dauert<sup>831</sup>.

L'une des principales spécificités de ce registre de camp concerne son encadrement. Comme le montre G. Lofti, la *Gestapo* y tient un rôle de plus en plus important durant la guerre, qu'il s'agisse des postes de gardiens ou de ceux de chef de camp : „*Im Verlaufe des Krieges wurden immer mehr Beamte und Angestellte der Gestapo zum Dienst in die AEL abgeordnet*<sup>832</sup>“. Si tous portent l'uniforme de la SS<sup>833</sup>, le profil du personnel recruté reste hétérogène. Âgés d'une quarantaine d'années<sup>834</sup>, issus des classes populaires, les gardiens comptent certes dans leur rang des nazis fanatiques entrés très tôt au NSDAP, comme Willi Lamprecht<sup>835</sup> qui officie de septembre 1940 à février 1942 à Hunswinkel,<sup>836</sup> ou encore des SS qui n'ont pas réussi à faire carrière, mais il est aussi possible de constater la présence de policiers de métier, de réservistes, de SS affectés à titre punitif dans un AEL, de civils ayant préalablement exercé différentes professions avant d'entrer dans la police au début de la guerre<sup>837</sup>. Leur nombre progresse de façon importante avec l'arrivée en Allemagne des travailleurs étrangers. Pour enrayer toute forme de comportements déviants, ces derniers sont en effet envoyés dans les camps de travail au moindre manquement. Se multipliant au cours de la guerre, le nombre d'AEL est évalué à plus de deux cents par Gabriele Lofti<sup>838</sup>, chiffre

---

<sup>829</sup> Gabriele Lofti, „*KZ der Gestapo, Arbeitserziehungslager im Dritten Reich*“, *op. cit.*, p. 160 : „*Die Haftentlassung aus dem AEL bedeutete für die Gefangenen, einer physischen und psychischen Extremsituation entronnen zu sein, die sie für ihr ganzes Leben traumatisierte. Die Härte der Haftbedingungen in den Arbeitserziehungslagern war mit jener der KZ vergleichbar*“.

<sup>830</sup> La référence exacte est : Lettre du chef de la Sicherheitspolizei, Ernst Kaltenbrunner adressée à Hans Albin Raurer, mai 1944.

<sup>831</sup> Gabriele Lofti, „*KZ der Gestapo, Arbeitserziehungslager im Dritten Reich*“, *op. cit.*, p. 226. (*Les conditions de travail et de vie des prisonniers sont en général plus dures que dans un camp de concentration. Ceci est nécessaire pour atteindre l'objectif fixé et est possible puisque l'accueil des quelques prisonniers se limite en général à quelques semaines ou au plus à quelques mois*).

<sup>832</sup> *Ibid.*, p. 165.

<sup>833</sup> Patrice Arnaud, *Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie 1942-1945*, *op. cit.*, p. 318.

<sup>834</sup> Gabriel Lofti emploie le terme de „*Mittleren Alters*“ Gabriele Lofti, „*KZ der Gestapo, Arbeitserziehungslager im Dritten Reich*“, *op. cit.*, p. 171.

<sup>835</sup> *Ibid.*, p. 163.

<sup>836</sup> A propos de ce camp, et plus largement du système répressif dans le *Gau* Westfalen-Nord, voir : Stefan Kraus, *NS-Unrechtsstätten in Nordrhein-Westfalen, Ein Forschungsbeitrag zum System der Gewaltherrschaft 1933 - 1945: Lager und Deportationsstätten*, Essen, Neuausgabe, 2007.

<sup>837</sup> Gabriele Lofti, „*KZ der Gestapo, Arbeitserziehungslager im Dritten Reich*“, *op. cit.*, pp. 161- 175.

<sup>838</sup> *Ibid.*, p. 11.

par ailleurs repris par Cord Pagenstecher<sup>839</sup>. Ensemble, ils auraient une capacité d'accueil de 30 à 40 000 personnes selon Albert Speer<sup>840</sup>, le second chiffre étant également celui que retient Hans Mommsen dans la préface du livre de Gabriele Lofti<sup>841</sup>. A partir de 1942, à côté des camps spécifiquement réservés aux hommes, d'autres sont érigés pour les femmes, comme celui de Fehrbellin près de Berlin.<sup>842</sup>

Dans certains cas, il semble que les requis aient pénétré dans les enceintes concentrationnaires, y aient été immatriculés et y soient restés le temps de leur peine avant d'être libérés. Selon Arnaud Boulligny, le KL Dachau joue ainsi le rôle d'un AEL : trois cent quatre-vingt-deux requis français y font un séjour forcé. Parmi ces derniers, soixante-quinze y reviennent par deux fois, neuf trois fois<sup>843</sup>. Le KL de Stutthof possède les mêmes fonctions, dans des proportions encore plus affirmées. Au total, deux cent soixante-quatorze Français vivant dans le Reich au moment de leur arrestation y sont immatriculés. Parmi eux, la moitié l'est en tant que détenu « AE », soit plus de 44%. Ces derniers, après avoir purgé leur peine, regagnent leur lieu de travail initial<sup>844</sup>. Il en est de même à Auschwitz où un AEL pour hommes est implanté dans l'enceinte même du camp de Monowitz. Les premiers détenus y pénètrent en novembre 1942, même si l'ouverture officielle de la structure date de janvier 1943<sup>845</sup>. Quelques 9 200 personnes y font un séjour plus ou moins prolongé. Selon Robert Waitz, ces derniers, à la différence des déportés, ne sont ni tatoués, ni rasés à leur arrivée<sup>846</sup>.

### 3.1.1.2 AEL ou camp de concentration ?

Gabriele Lofti qualifie les AEL de « *KZ der Gestapo* »<sup>847</sup>, montrant par là-même à la fois la filiation avec le système concentrationnaire classique, mais aussi les différences. L'analyse

---

<sup>839</sup> Cord Pagenstecher, « Arbeitserziehungslager », in Wolfgang Benz, Barbara Distel, *Der Ort des Terrors. Geschichte der nationalsozialistischen Konzentrationslager, Band 9, op. cit.*, p. 77

<sup>840</sup> Albert Speer, *Au coeur du III<sup>e</sup> Reich*, Paris, Pluriel, 2010, p. 527.

<sup>841</sup> Hans Mommsen, „Vorwort“, in Gabriele Lofti, *KZ der Gestapo, Arbeitserziehungslager im Dritten Reich op. cit.*, 8.

<sup>842</sup> Voir à propos des femmes détenues en AEL : Berliner Geschichtswerkstatt „Arbeitserziehungslager Fehrbellin Zwangsarbeiterinnen im Straflager der Gestapo“, Postdam, Landeszentrale für politische Bildung und Berlin, Berliner Geschichtswerkstatt e.V, 2004. Gabriele Lofti leur consacre en outre un chapitre. (Gabriele Lofti, *KZ der Gestapo, Arbeitserziehungslager im Dritten Reich, op. cit.*, pp. 250- 266.

<sup>843</sup> Arnaud Boulligny, « Les déportés arrêtés sur le territoire du III<sup>e</sup> Reich (hors Alsace-Lorraine) et internés au KL Dachau », *Livre-Mémorial*, Tome IV, *op. cit.*, p. 10.

<sup>844</sup> Arnaud Boulligny, « Les déportés arrêtés sur le territoire du III<sup>e</sup> Reich (hors Alsace-Lorraine) et internés au KL Stutthof », *Livre-Mémorial*, Tome IV, *op. cit.*, pp. 214- 215.

<sup>845</sup> Irena Strzelecka, Piotr Setkiewicz, « La construction, l'extension et l'évolution du camp et de ses filiales » in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940- 1945. Volume 1. La construction et l'organisation du camp*, Oświęcim, Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau, 2011, p. 161.

<sup>846</sup> Robert Waitz, « Auschwitz III. Monowitz », in *De l'Université aux camps de concentration, témoignages strasbourgeois, op. cit.*, p. 475.

<sup>847</sup> Gabriele Lofti, „*KZ der Gestapo, Arbeitserziehungslager im Dritten Reich*“, Frankfurt am Main, Fischer Verlag GmbH, 2003.

des AEL est confrontée à une difficulté sémantique de taille. Alors que la communauté historienne différencie les KL des AEL tout en s'accordant sur les similitudes de traitement, le langage de l'après-guerre, celui des témoins, n'établit pas ces distinctions. En outre, les deux types de camps peuvent parfois être géographiquement confondus, comme à Auschwitz ou encore à Buchenwald. Dans ce cas, la seule différence tient au fait que les travailleurs soient placés dans des annexes des KL. Le témoignage du Commissaire-Assistant Broche dévoile à quel point il peut être parfois difficile d'interpréter les informations de première main. Chef de camp à Heydebreck, il écrit ainsi à son retour : « *Tout travailleur accusé d'avoir commis des fautes graves se voit transférer dans un camp de concentration*<sup>848</sup> ». Seule la suite de son témoignage permet de comprendre qu'il fait référence, non aux KL, mais bien aux AEL : « [...] *tout travailleur ayant purgé sa peine, et revenant dans son usine, est obligé de jurer qu'il ne répètera pas ce qu'il a vu durant son séjour au « camp de travail*<sup>849</sup> ».

Pour différencier les AEL des camps de concentration, il convient de considérer deux éléments : il s'agit d'une part de petites structures indépendantes, d'autre part, l'internement possède une durée déterminée, à la suite de laquelle le prisonnier rejoint son usine. Robert Waitz, lui-même déporté à Auschwitz III, nomme les hommes subissant une peine en AEL les *Erziehungshäftlinge* et indique qu'ils restent au camp environ huit semaines<sup>850</sup>.

### 3.1.2 Profil des travailleurs français condamnés à un séjour en AEL

Comme tous les travailleurs vivant en Allemagne, les Français découvrent, soit directement, soit indirectement par le biais de ceux qui en reviennent, les AEL. Pierre Destenay est prévenu de leur existence à travers les propos d'une Lorraine vivant à Hannover.

Vous ignorez certainement les choses qui se passent en Allemagne. Il y a des camps épouvantables, remplis d'étrangers, plus maltraités que des bêtes nuisibles, qui meurent chaque jour de faim ou sous les coups des bourreaux<sup>851</sup>.

A son retour, Robert le Granché, délégué régional adjoint du *Gau* Mark-Brandenburg, rend compte dans son témoignage manuscrit de la menace que de tels camps représentent pour les travailleurs français.

---

<sup>848</sup> AC, 27P 798. Chemise *Gau* Oberschliesen, Commissaire-assistant Broche, *Rapport concernant les activités du commissaire assistant Broche au camp d'Heydebreck*, p. 11.

<sup>849</sup> *Ibid*, p. 12.

<sup>850</sup> Robert Waitz, « Auschwitz III. Monowitz », in *De l'Université aux camps de concentration, témoignages strasbourgeois*, op. cit., p. 475.

<sup>851</sup> Pierre Destenay, *Babel germanique*, op. cit., p. 107.

Seulement les Allemands disposaient d'une organisation officielle de mauvais traitements qui était le camp de travail, *Arbeitslager*, contre lequel nous étions désarmés. Suivant l'importance des fautes qui leur étaient reprochées (manque au travail ou mauvaise volonté caractérisée, ou fuite, ou tentatives d'évasion), les travailleurs étaient condamnés à 28 ou 56 jours de camp de travail<sup>852</sup>.

### 3.1.2.1 *Le nombre de travailleurs civils français ayant vécu un séjour en AEL :*

#### *une donnée méconnue*

Le nombre de Français passés dans un AEL n'est pas véritablement connu, les archives de ce registre de structures répressives ayant été détruites à la fin de la guerre<sup>853</sup>. Patrice Arnaud parvient toutefois à établir quelques estimations en se référant à la proportion de requis sur le territoire allemand en 1944 - soit 10,8% de la main-d'œuvre totale<sup>854</sup> - et croisant cette donnée avec le nombre de places des AEL. Selon lui, il est raisonnable de penser que 30 à 50 000 Français y ont été internés<sup>855</sup> pendant une durée variant de quelques jours à trois mois. Grâce aux archives, il est toutefois possible d'établir que, quel que soit le *Gau* dans lequel ils travaillent, tous les requis sont susceptibles de connaître cette peine. Jean Dillon<sup>856</sup> évoque l'existence d'un AEL dans le *Gau* Pommern, Pierre Obéron<sup>857</sup> à München, Georges Luc<sup>858</sup> dans le Niederdonau, les prisonniers de guerre transformés Laroche et Noé dans le *Gau* Mark-Brandenburg<sup>859</sup>. Dans le *Gau* Berlin, Denis Gicquel<sup>860</sup> comme Pierre Meunier<sup>861</sup> citent des camps spécifiques pour travailleurs récalcitrants, en l'occurrence Postdam et Orianenburg.

### 3.1.2.2 *Profils des internés et raisons les ayant conduits dans un AEL*

Dresser un profil des requis transférés en AEL s'avère difficile, même si quelques éléments peuvent être signalés. Les femmes sont, comme les hommes, touchées par ces

---

<sup>852</sup> AC, 27P 297. Chemise *Gau* Mark Brandenburg, Robert le Granché, Réponse au questionnaire, 12 janvier 1946.

<sup>853</sup> Patrice Arnaud, *Les travailleurs civils en Allemagne pendant la Seconde guerre mondiale (1940- 1945)*, thèse de doctorat., *op. cit.*, p. 1522.

<sup>854</sup> Ulrich Herbert, *Fremdarbeiter- Politik und Praxis des « Ausländer-Einsatzes » in der Kriegswirtschaft des dritten Reich*, Bonn, J.H.W. Nietz Nachf, 1985, p. 272.

<sup>855</sup> Patrice Arnaud, *Les STO, Histoire des Français requis en Allemagne nazie, 1942-1945*, *op. cit.*, p. 303.

<sup>856</sup> AC, 27P 798. Chemise *Gau* Pommern, copie du rapport remis à Monsieur le Capitaine Josse le 24 avril à Lünebourg par Dillon Jean, ancien délégué régional à Stettin.

<sup>857</sup> AC, 27P 797. Chemise *Gau* München. Pierre Oberon, Interrogatoire du 4 janvier 1945.

<sup>858</sup> AC, 27P 797. Chemise *Gau* Niederdonau. Georges Luc, Rapport, 14 mars 1946.

<sup>859</sup> AC, 27P 297. Chemise *Gau* Mark-Brandenburg, *Strafflager* près de Frankfurt sur Oder, 13 janvier 1944, renseignements recueillis auprès des prisonniers transformés Laroche et Noé.

<sup>860</sup> AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Berlin. Interrogatoire de Denis Gicquel du 14 mai 1945

<sup>861</sup> AC, 27 P 795. AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Berlin. Interrogatoire de Meunier Pierre du 14 mai 1945



mesures. Des camps AEL s'ouvrent pour les interner à partir de l'été 1942<sup>862</sup>, consécutivement à l'augmentation des comportements indisciplinés des Allemandes au travail. Si, selon G. Lofti, ce sont principalement elles qui sont punies d'AEL<sup>863</sup>, les Françaises sont elles aussi condamnées à ce genre de peine. Dans l'ouvrage rédigé par le *Berliner Geschichtswerkstatt* figure en effet la reproduction d'un document retrouvé dans les archives<sup>864</sup> de l'AEL de Fehrbellin qui, pour la période comprise entre le 26 juin et le 2 juillet 1944, permet de connaître le nombre de détenues par nationalité : sur deux cent dix-neuf 219 personnes, quarante-huit sont françaises. Jules-Marie Vermullen indique d'ailleurs lors de son interrogatoire que les femmes étaient particulièrement visées par des mesures répressives : « *Pour toute absence irrégulière au-dessus de 2 jours, les ouvrières avaient à choisir entre le camp de concentration et la maison de tolérance*<sup>865</sup>. »

Les raisons ayant conduit à un internement en AEL sont nombreuses. Parmi les délits les plus souvent commis figurent ceux touchant à la productivité, au manque de rendement, aux absences injustifiées<sup>866</sup>, ou encore au « sabotage ». A son retour d'Allemagne, Aimé Franzini, parle d'un camp nommé *Schwarzlager* où étaient envoyés « *les civils étrangers accusés de sabotage*<sup>867</sup> ». René Pic, travaillant dans le *Gau Kurhessen*<sup>868</sup>, précise quant à lui : « *les travailleurs sont envoyés en camp de représailles pour défaut de travail. Aucun sabotage possible* », avis partagé par Georges Luc, pour qui deux raisons conduisent au *Straflager* : le sabotage et le manque d'implication au travail<sup>869</sup>. La tentative « d'évasion » constitue la seconde classe de motif. Tout individu franchissant les limites du Kreis sans autorisation<sup>870</sup> risque ce type de peine, qu'il s'agisse d'une simple escapade ou d'une réelle tentative de fuite. Un collègue de Georges-Charles Demay connaît ainsi un séjour en AEL pour avoir voulu rendre visite à son frère *Ausweis*<sup>871</sup>. Pierre Destenay rapporte qu'un de ses compagnons d'infortune est condamné à six semaines « *pour une tentative de fuite*<sup>872</sup> ». Paul Glesiere passe

---

<sup>862</sup> Berliner Geschichtswerkstatt „*Arbeitserziehungslager Fehrbellin Zwangsarbeiterinnen im Straflager der Gestapo*“ Berlin, 2004, p. 19.

<sup>863</sup> J. P Gamory, *AEL, op. cit.*, p 58.

<sup>864</sup> Cord Pagenstecher „*Arbeitsklavinnen für Gestapo und Hanffabrik. Die Geschichte des AEL Fehrbellin*“ in Berliner Geschichtswerkstatt „*Arbeitserziehungslager Fehrbellin Zwangsarbeiterinnen im Straflager der Gestapo*“ *op. cit.*, p. 91.

<sup>865</sup> AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Baden, Interrogatoire de Jules-Marie Vermullen, 20 août 1945.

<sup>866</sup> Patrice Arnaud, *Les travailleurs civils en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale, op. cit.*, p. 1508

<sup>867</sup> AC, 27 P 798. Chemise *Gau* Sachsen, Interrogatoire d'Aimé Franzini, additif au rapport du 3 février 1945.

<sup>868</sup> AC, 27P 297. Chemise *Gau* Kurhessen, René Pic, *Interrogatoire du 10 février 1945*.

<sup>869</sup> AC, 27P 797. Chemise *Gau* Niederdonau. Georges Luc, Rapport, 14 mars 1946.

<sup>870</sup> Cité par Jean Gamory, *A.E.L „Arbeitserziehungslager. Les camps de rééducation au travail et leurs concentrationnaires oubliés, op. cit.*, p. 57.

<sup>871</sup> Georges-Charles Demay, *Le travailleur sans histoires, op. cit.*, p. 151-152.

<sup>872</sup> Pierre Destenay, *Babel germanique, op. cit.*, p. 129.

quarante jours dans ce qu'il appelle un « *camp de concentration*<sup>873</sup> » après avoir tenté de regagner la France. Les deux prisonniers transformés Laroche et Noé précisent que les requis partaient en camp de travail pour tentative d'évasion ou « *voyage sans autorisation*<sup>874</sup> ». Les relations sentimentales entre un civil requis<sup>875</sup> et une Allemande ne sont passibles d'aucune peine légale, mais fortement surveillées par la police politique qui y voit un obstacle à la pureté de la race aryenne. Aussi, comme le met en exergue Patrice Arnaud, les condamnations pour ce genre de comportement existent bel et bien, mais sont très disparates d'une *Gestapo* locale à l'autre<sup>876</sup>. Bien que cela ne soit normalement pas possible en vertu du texte promulgué par Himmler, les comportements hostiles à l'Allemagne sont aussi punis par un internement en AEL. A côté du sabotage, Aimé Franzini cite « *les propos antinazis*<sup>877</sup> » : Dans d'autres cas de figure, l'AEL sert de camp de transit avant qu'un détenu ne soit transféré en camp de concentration. Tel est le cas de François Bertrand, chef des chantiers de jeunesse, qui, après un long séjour dans la prison de Kassel, est envoyé dans l'AEL de Breitenau avant d'être transféré une semaine plus tard à Buchenwald<sup>878</sup>, ou encore de Jean Anette qui passe plusieurs semaines dans le camp d'Hallendorf avant de partir pour Flossenbürg<sup>879</sup>. Pour résumer l'ensemble des fautes pouvant être punies par un transfert en AEL, Pierre Bonnet écrit :

[...] tous ceux qui avaient manqué le travail, couché avec une femme allemande, fait du sabotage ou tenu des propos plus ou moins élogieux en la personne de leur contremaître ou du Chef vénéré le Führer<sup>880</sup>.

<sup>873</sup> AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Baden. Interrogatoire de Paul Glesièr le 23 février 1945, p. 2.

<sup>874</sup> AC, 27P 297. Chemise *Gau* Mark-Brandenburg, *Straflager* près de Frankfurt sur Oder, 13 janvier 1944.

<sup>875</sup> Elles sont par contre interdites aux prisonniers de guerre transformés qui, en cas de délit, sont remis aux autorités militaires conformément à leur statut.

<sup>876</sup> Patrice Arnaud, *Les travailleurs civils en Allemagne pendant la Seconde guerre mondiale (1940-1945) : travail, vie quotidienne, accommodement, résistance et répression*, thèse de doctorat, *op. cit.*, p. 1090-1091.

<sup>877</sup> AC, 27 P 798. Chemise *Gau* Sachsen, Interrogatoire d'Aimé Franzini, additif au rapport du 3 février 1945.

<sup>878</sup> AC, Dossier de déportation de François Edouard Bertrand, n° 63074. *Attestation* d'Alain Domin, ex-prisonnier de guerre, déporté politique, le 23 novembre 1945. Voir aussi : François Bertrand, « Témoignage du commissaire- adjoint François Bertrand », in Pierre Martin, *La mission des Chantiers de jeunesse en Allemagne*, *op. cit.*, p. 449.

<sup>879</sup> SHAT, 1K301, Carton n° 12, archive n° 41 23 017. Jean Anette, *Une mission passée sous silence*.

<sup>880</sup> AC, 27P796. Chemise *Gau* Halle, Rapport n° 3, Pierre Bonnet.

### **3.2 Les exercices corporels punitifs et le travail forcé, base des méthodes employées dans les AEL**

Créés pour anéantir toute forme de rébellion en quelques semaines, les AEL parviennent à réduire en cendres toute forme de résistance et de combativité. L'étude des exactions commises dans ces camps particuliers s'appuie sur deux registres de sources : les interrogatoires réalisés au lendemain de la guerre et déposés aux archives du Ministère de la Défense à Caen<sup>881</sup> ainsi que les témoignages publiés par les requis. Il convient de signaler que les conditions de détention dans les prisons, AEL et camps de concentration, ont fait l'objet d'une étude précise de la part de Patrice Arnaud, dont les résultats sont présentés tant dans sa thèse<sup>882</sup> que dans le livre en étant issu<sup>883</sup>.

Savant mélange de travail forcé, de sous-alimentation et d'exercices expiatoires, les moyens utilisés pour briser la résistance des travailleurs de toutes nationalités sont des plus radicaux. Les exercices du corps en font indéniablement partie.

#### 3.2.1 De l'arrestation à l'entrée dans l'AEL : le processus de déshumanisation

##### *3.2.1.1 La vie dans les geôles de la Gestapo : interrogatoire, immobilité et trace d'exercices physiques punitifs*

Les détenus subissent plusieurs épreuves avant d'arriver dans en AEL : arrêtés, ils sont transférés dans les locaux de la *Gestapo* où ils restent internés durant un temps très variable, compris entre quelques heures et plusieurs semaines. Sas entre la vie de travailleurs civils et celle de prisonniers dans un camp, cette étape n'en est pas moins extrêmement éprouvante tant physiquement que psychologiquement, et ce, à bien des égards<sup>884</sup>. Les hommes, retenus captifs dans des conditions les plus précaires, supportent des souffrances protéiformes. Faim, froid, fatigue, coups, insalubrité, anxiété et promiscuité, ainsi est-il possible de résumer en quelques mots leur quotidien. Les descriptions des cellules de détention relevées se

---

<sup>881</sup> Il s'agit des séries 27 P 795 à 27 P 800.

<sup>882</sup> Patrice Arnaud, *Les travailleurs civils en Allemagne pendant la Seconde guerre mondiale (1940- 1945) : travail, vie quotidienne, accommodement, résistance et répression*, thèse de doctorat, *op. cit.*, « Chapitre X. Les conditions de détention des travailleurs civils français dans l'Allemagne nazie : *Gestapo*, prisons, AEL et KZ », p. 1492-1571.

<sup>883</sup> Patrice Arnaud, *Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie. 1942-1945*, *op. cit.*, Chapitre VIII. « Les conditions de détentions des travailleurs civils français dans l'Allemagne nazie : *Gestapo*, prisons, AEL et KZ », p. 289-333

<sup>884</sup> Patrice Arnaud, *Les STO, Histoire des Français requis en Allemagne nazie. 1942-1945*, *op. cit.*, p. 290-295.

ressemblent toutes. Les auteurs soulignent le surpeuplement de lieux malodorants, sans aucun confort. Pour J. P Gamory :

Entassés dans d'étroites cellules sans lumière situées dans les caves de la *Gestapo*, ils respiraient avec peine et répugnance l'air vicié chargé d'odeurs fétides. Un simple seau, ou un trou dans le sol, servait aux défécations. La faim, la soif, le froid ou la chaleur les tourmentaient rapidement<sup>885</sup>.

Rongés par la vermine, les requis ont toutes difficultés à trouver le repos, d'autant qu'ils sont le plus souvent contraints de s'étendre à même le sol, sans couverture ni matelas. André Castex rapporte : « *Les douze détenus s'organisent pour trouver leur position de sommeil. Deux seulement ont place sur un lit. Les dix autres s'allongent sur le ciment*<sup>886</sup>. » Les besoins alimentaires ne sont pas plus couverts que ceux relatifs au sommeil. Les rations leur étant réservées restent, en effet, des plus maigres : « *Le pain sec, de la soupe ou de l'ersatz de thé, représentaient le régime alimentaire des prisons allemandes de l'époque*<sup>887</sup>. »

Restant plus ou moins dans l'ignorance des raisons ayant conduit à leur arrestation, ne pouvant anticiper le sort qui leur est réservé, les requis vivent dans la hantise de la sentence comme des interrogatoires qu'ils doivent supporter. Si pour certains, cette confrontation directe avec les méthodes de la SS ne se solde pas par d'insupportables tortures, d'autres vivent de multiples souffrances avant de rejoindre l'AEL. Jean Daurès rend compte ainsi des coups assenés à certains requis, frappés à coup de poings ou de bâtons<sup>888</sup>. Pierre Bonnet, arrêté pour avoir écouté la radio anglaise, confie :

Il était difficile de résister assez longtemps à la question de la « Gestapo » : pendaison par les poignets liés derrière le dos, bastonnade sur les fesses avec un nerf de bœuf ou un barreau de chaise.<sup>889</sup>

Jean Castex se remémore les conseils prodigués par ses compatriotes à son arrivée, l'invitant à parler rapidement pour échapper à la « *Schlague*<sup>890</sup> ». Tous subissent les pressions psychologiques utilisées par les policiers, les menaces de sévices toujours plus cruels, les séances interminables durant lesquelles les SS tentent de faire plier leur volonté.

L'emploi du temps des détenus varie fortement d'une prison à l'autre. L'étude des témoignages laisse ainsi entrevoir, au-delà des spécificités de chaque trajectoire, deux sortes de régime disciplinaire. Dans le premier cas, les détenus sortent des cellules pour travailler.

---

<sup>885</sup> J.P Gamory, *AEL, op. cit.*, p. 58.

<sup>886</sup> André Castex, *Au-delà du Rhin, op. cit.*, p. 62.

<sup>887</sup> J.P Gamory, *AEL, op. cit.*, p. 57.

<sup>888</sup> Jean Daurès, *Nos vingt ans volés*, Rodez, P. Poujol, 1993, p. 220-221.

<sup>889</sup> AC, 27P796. Chemise *Gau Halle*, Rapport n° 3, Bonnet Pierre, p. 2.

<sup>890</sup> André Castex, *Au-delà du Rhin, op. cit.*, p. 60.

Eugène Texier fait ainsi mention de travaux de sciage et de transport de gros rondins<sup>891</sup> dans l'enceinte même de la prison. J.P Gamory cite certaines structures, comme la prison de Brucksal ou encore celle située à Ingolstadt, obligeant les détenus à accomplir différents travaux manuels souvent éprouvants. Il indique par ailleurs que des exercices punitifs de gymnastique débutent dès les premiers jours.

Dans toutes les prisons, la séance de gymnastique était obligatoire. Les écroués s'habituèrent aux « Los », « Schnell ! Raus » (En avant, vite, dehors).<sup>892</sup>

Dans le second cas, les prisonniers restent entassés dans leur cellule toute la journée, sauf au moment de l'appel. Leur sort n'est guère plus enviable : l'immobilité, la faim, l'angoisse engendrent des douleurs physiques et morales spécifiques. André Castex garde en mémoire des instants particulièrement douloureux.

C'est infiniment pénible d'être privé de tout ce qui touche à la vie, de n'être plus témoin des réactions d'un monde qui vit, de gens qui circulent, parlent, agissent. J'ai l'impression de ne plus voir, de ne plus entendre, de ne plus penser. Je suis, pour ainsi dire, relégué hors du monde vivant.<sup>893</sup>

Henri Perrin souligne dans son ouvrage les avantages qui, selon lui, existent à sortir travailler. Outre la nourriture qu'il est possible de glaner, c'est le fait d'échapper au spectre des heures insipides de la cellule qui lui semble le plus profitable : « *Le plus sérieux est que les hommes sont mieux à travailler dehors qu'à se casser la tête entre quatre murs*<sup>894</sup>. »

Quoi qu'il en soit, après quelques jours, voire quelques semaines, les requis quittent leur prison sans en être préalablement avertis, sont chargés dans un camion ou une voiture cellulaire et sont conduits sur leur lieu de détention.

### 3.2.1.2 *La violence de l'accueil au camp : une déshumanisation par les coups, les brimades et les exercices corporels*

L'arrivée en AEL et les heures qui s'ensuivent sont l'objet de descriptions minutieuses dans les témoignages, signe que les requis en préservent un souvenir vif et des plus douloureux. Véritable rituel initiatique, l'accueil du requis revêt plusieurs facettes traumatisantes.

---

<sup>891</sup> Eugène Texier, *De la Vendée à la Baltique*, Venansault, E. Texier, 1998, p. 108-109.

<sup>892</sup> J. P Gamory, *AEL*, *op. cit.*, p. 58.

<sup>893</sup> André Castex, *Au-delà du Rhin*, *op. cit.*, p. 62.

<sup>894</sup> Henri Perrin, *Journal d'un prêtre-ouvrier en Allemagne*, Paris, Seuil, 1945, p. 184.

Depuis leur arrivée en Allemagne, les requis ont certes eu à faire aux Allemands : au *Lagerführern* dans leur camp, aux *Betriebsführern*, *Meistern* et *Vorarbeitern* sur leur lieu de travail. Mais jamais ils n'avaient été en contact avec un personnel arborant l'insigne et la tenue de la SS. Qu'ils aient vécu l'expérience de l'internement en AEL ou qu'ils rendent compte des souffrances de leurs camarades, les requis insistent sur la spécificité du personnel qui y officie. J. P Gamory, interné à Moosach, souligne ainsi l'émotion ressentie dans les premières heures de l'internement tandis qu'ils découvrent leur nouvel univers : « *Effarés, ils regardaient les SS dans leurs uniformes rutilants qui brandissaient des « Gummis»* et ajoute : « *Seuls les KZL et les AEL étaient placés sous la surveillance des SS Totenkopfverbände, et sous le contrôle de la Gestapo et du SD*<sup>895</sup> ». La présence des SS dans ce camp est bien confirmée par d'autres témoignages, tel celui de Pierre Obéron<sup>896</sup> dès son retour de captivité. Moosach ne saurait être une exception. Georges Luc précise lui aussi que les camps de travail étaient placés sous le contrôle de la SS dans le *Gau Niederdonau*<sup>897</sup>, tout comme le fait Paul Glésièr pour le camp de Karlsruhe dans le *Gau Baden*<sup>898</sup>. Pierre Destenay se rend compte de leur présence dès son entrée au camp : « *Un bureau. Des hommes en uniforme assis autour d'une table. Des SS, cette fois*<sup>899</sup> ».

Dès les premières heures passées dans le camp, les requis sont confrontés aux méthodes violentes des SS, tout en découvrant que ces derniers sont secondés par des détenus tout aussi vindicatifs. Ils supportent un déluge de coups de pied, de poing, de bâton. A la sortie du véhicule, le « *troupeau effrayé*<sup>900</sup> » est, selon J.P Gamory, accueilli par des SS armés de matraques et des détenus à brassard tenant des gourdins qu'ils utilisent sans retenue. Pierre Destenay pénètre, seul et de nuit, accompagné de ses gardes, dans le camp de Wurtzburg. Immédiatement, il est conduit devant des SS qui le confient à des Russes pour un passage à tabac en règle<sup>901</sup>. Pour certains, les sévices durent particulièrement longtemps et se poursuivent tandis qu'ils sont enfermés dans des cachots<sup>902</sup>. Jean Satanil rend compte d'un sort analogue dès la fin du discours d'accueil de l'officier allemand.

Une dizaine de SS, armés de gourdins, couraient à l'arrière, nous forçant à adopter un train assez rapide. D'autres sur le côté, empêchaient toute désunion, cependant qu'en tête d'autres encore nous guidaient vers une baraque. Nous enfilâmes le long couloir

<sup>895</sup> J. P Gamory, *AEL, op. cit.*, p. 39.

<sup>896</sup> AC, 27P 797. Chemise *Gau München*. Pierre Oberon, Interrogatoire du 4 janvier 1945.

<sup>897</sup> AC, 27P 797. Chemise *Gau Niederdonau*. Georges Luc, Rapport, 14 mars 1946.

<sup>898</sup> AC, 27 P 795. Chemise *Gau Baden*. Interrogatoire de Paul Glisièr le 23 février 1945, p. 2.

<sup>899</sup> Pierre Destenay, *Babel germanique, op. cit.*, p. 124.

<sup>900</sup> J.P Gamory, *AEL, op. cit.*, p. 60.

<sup>901</sup> Pierre Destenay, *Babel germanique, op. cit.*, p. 124-126.

<sup>902</sup> Marcel Guillet, *Gross-Rosen. Requis pour l'enfer*, Reims, compte d'auteur, 2000, p. 19-23.

aboutissant à trois mètres des barbelés. Au moment où j'allais déboucher de l'autre côté, je reçus sur le dos et les épaules une série de coups terribles qui me coupèrent la respiration<sup>903</sup>.

Les requis sont immédiatement confrontés à des punitions associant les violences physiques aux exercices punitifs. Le calvaire décrit par Jean Satanil repose, en effet, à la fois la course et les multiples coups. Cependant, suivant les camps, ils prennent une place plus ou moins centrale. Dans le cas de Jean Gattignol, ils constituent la base même de l'exaction

En avant pour des tours de cour, les bras en l'air, sauter, les genoux pliés, et revenir en courant au point de départ en contournant la rangée de « choupots » du milieu de la cour. Malheur à ceux qui restaient derrière ou passaient trop près des « choupots » qui se faisaient un plaisir de taper sans ménagement sur ceux qu'ils pouvaient attraper [...] surtout les plus faibles, les vieux. [...] Le plus terrible pour moi, c'était quand les « choupots » nous faisaient rouler par terre dans cette cour couverte de mâchefer : la tête me tournait, et je vomissais<sup>904</sup>».

Ces propos sont confirmés par le témoignage des prisonniers de guerre Laroche et Noé. Ces derniers donnent des indications claires sur le sort réservé aux nouveaux arrivants, confrontés à une séance particulièrement dure et longue d'exercices corporels :

Le premier jour de l'arrivée au camp, le travail est remplacé par des exercices variés d'assouplissement tels que « marche en canard », « couché- debout »<sup>905</sup>.

Extenués, apeurés, blessés, les détenus sont livrés à l'arbitraire des gardes. En quelques jours, ils sont littéralement transformés en *Häftlinge*. Diverses procédures y participent, les déshumanisant progressivement, jusqu'à les faire descendre « *au point le plus bas où puisse descendre un homme* »<sup>906</sup>. Derniers symboles de la vie libre, ils doivent remettre, lors d'une fouille en règle, leur argent ainsi que tous leurs objets personnels aux SS. S'en suit généralement l'épreuve de la douche durant laquelle les détenus sont déshabillés par groupe, sous les moqueries des gardes assistant à l'opération, puis aspergés d'eau froide. J.P Gamory se souvient « *d'une douche unique et obligatoire* » qui « *s'effectuait à l'eau froide en toutes saisons* »<sup>907</sup>. Les souffrances corporelles liées à cette épreuve ne sont pas à minorer. Louis le Bonniec relate le calvaire d'un requis nommé Albert Barré. A son arrivée en AEL, après avoir

---

<sup>903</sup> Jean Satanil, *René Marie*, Paris, Calmann-Lévy, 1946, p. 102-103.

<sup>904</sup> Jean Gattignol, *Les années noires (1939-1945)*, s.d, document imprimé, p. 10-11, cité par Patrice Arnaud, *Les travailleurs civils en Allemagne pendant la Seconde guerre mondiale (1940- 1945) : travail, vie quotidienne, accommodement, résistance et répression*, op. cit., p. 1527.

<sup>905</sup> AC, 27P 297. Chemise Gau Mark-Brandenburg, *Straflager* près de Frankfurt sur Oder, 13 janvier 1944, témoignage de Laroche et Noé.

<sup>906</sup> Jean-Louis Quereilhac, *J'étais STO*, op. cit., p. 178.

<sup>907</sup> J.P Gamory, *AEL*, op. cit, p. 66.

été placé face au mur le temps d'une fouille, il est envoyé avec les autres prisonniers à la douche :

Ils se rendirent ensuite à la douche, glaciale, bien entendu. Pour les faire sécher, les nazis ouvrent les portes qui se trouvaient aux deux extrémités de la baraque et ils demeurèrent nus, pendant une demi-heure dans un violent courant d'air<sup>908</sup>.

Ensuite, vient généralement la tonte, durant laquelle des détenus désignés au hasard rasent l'ensemble du corps, tête, visage, parties génitales de leurs codétenus. Les témoignages font sur ce point souvent montre d'une certaine retenue, empreinte tant de dérision que de pudeur. Robert Lesaffre évoque le périple de Marcel passé sous les ciseaux d'un « *réducteur de tête* » qui lui met « *la boule à zéro*<sup>909</sup> ». André Castex écrit : « *Après ces premières formalités, le coiffeur nous attend avec sa tondeuse. Il a quelque mal avec la chevelure touffue et frisée de mon ami, mais il s'amuse de la mienne*<sup>910</sup> » Rares sont ceux qui se laissent aller à décrire leur ressenti. Lors des interrogatoires menés après la guerre auprès des requis ayant eu quelques fonctions à la DOF, les faits sont de nouveau évoqués et peu commentés. Georges Luc revient sur les dramatiques conditions d'existence au camp de Nibelungen-Werk dans lequel, dès son arrivée, le requis avait le crâne rasé<sup>911</sup>. Jacques Busse se remémore, quant à lui, une « *tonte des cheveux à ras* » au camp de Neue-Bremm<sup>912</sup>. Seul J.P Gamory insiste sur le côté avilissant et dégradant de tels traitements<sup>913</sup>. Les détenus reçoivent ensuite leur « *uniforme de bagnard concentrationnaire*<sup>914</sup> », qui comprend dans la plupart des cas des vêtements de récupération sur lesquels sont cousues les lettres AEL et le numéro matricule du détenu<sup>915</sup>. Pierre Bonnet reçoit « *un bonnet, une veste, un pantalon, une paire de galoches de bois*<sup>916</sup> » au camp de Spergau. A Moosach les SS distribuent aux détenus des tenues similaires à celles du KL de Dachau : veste « *gris sale*<sup>917</sup> », toque rayée bleu et blanc et pantalon rayé. Au-delà de l'entrée dans la sphère concentrationnaire que symbolisent ces guenilles, il convient de noter le faible rempart contre le froid que celles-ci offrent. Pour Pierre Bonnet : « *Par des températures de -10°, à -20°, il était humainement impossible de ne point souffrir.*

---

<sup>908</sup> Louis Le Bonniec, *Dans le vent de l'est*, Rennes, Imprimerie Oberthur, 1954, p. 76.

<sup>909</sup> Robert Lesaffre, *Des bruyères d'Auvergne aux ronces du S.T.O*, Paris, Les Lettres Libres, 1986, p. 161.

<sup>910</sup> André Castex, *Au-delà du Rhin*, op. cit., p. 64 :

<sup>911</sup> AC, 27P 797. Chemise Gau Niederdonau. Georges Luc, Rapport, 14 mars 1946.

<sup>912</sup> AC, 27P 800. Chemise Gau Westmark. Jacques Busse ancien délégué du Kreis Sarrelouis, *Les déportés français dans le Kreis Sarrelouis*, 21 janvier 1945.

<sup>913</sup> J.P Gamory, *AEL*, op. cit., p. 66.

<sup>914</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>915</sup> André Castex précise sur ce point qu'il doit lui-même coudre le numéro sur son vêtement. André Castex, *Au-delà du Rhin*, op. cit., p. 65.

<sup>916</sup> AC, 27P796. Chemise Gau Halle, Rapport n° 3, Bonnet Pierre p. 2.

<sup>917</sup> J.P Gamory, *AEL*, op. cit., p. 65.



*Mon principal ennemi fut donc le froid*<sup>918</sup>. » Ne disposant que d'une seule tenue, il leur est, de plus, impossible de les laver durant tout le séjour dans le camp. En remplacement de leurs chaussures, les requis sont équipés de sabots en bois, comme le confirme le témoignage de Louis Le Bonniec<sup>919</sup>, de J.P Gamory<sup>920</sup> ou encore des prisonniers de guerre transformés Laroche et Noé:

A son arrivée au camp, le détenu remet tous ses effets et affaires personnelles. Après désinfection, on lui restitue une chemise, un pantalon, un bonnet de police, une paire de sabots. C'est tout ce qu'il aura pendant la durée de son séjour au camp, et comme aucun savon n'est distribué pour la lessive, il gardera la même chemise tout le temps que durera son séjour<sup>921</sup> ».

En quelques heures, voire quelques jours, les requis français sont avalés par un système au-dessus duquel plane l'ombre de la SS qui tend à broyer leur résistance et leur volonté : « *L'Arbeitslager est un endroit où l'on perd toutes illusions, où l'on désapprend à vivre*<sup>922</sup>. » Le processus de « rééducation » débute dès leur arrivée par des brutalités gratuites et la soumission à des exercices exténuants. Il se poursuit par une destruction matérielle de l'identité de l'individu : ses effets personnels lui sont retirés, son nom est remplacé par un numéro matricule. Les mesures d'hygiène sont l'occasion de le rabaisser au rang d'un simple animal : sans considération des codes sociaux liés à la nudité, il est passé sous la douche, aspergé de produit antiparasitaire, revêtu de loques. La question des sabots n'est, enfin, pas sans incidence sur la captivité à venir compte tenu du peu d'aisance qu'ils offrent pour se déplacer rapidement sans se blesser les pieds.

### 3.2.2 Les exercices corporels et la vie en AEL : une souffrance constante couplée à des conditions de vie très difficiles

Le rapport que l'ancien délégué régional du *Gau Pommern*, Jean Dillon, remet au capitaine Josse offre une description aussi courte que limpide des conditions de vie supportées par les requis envoyés au camp de travaux forcés de Pölititz situé à quinze kilomètres au nord de Stettin :

L'aspect de nos malheureux camarades, après trois semaines de séjour au camp de travail, était lamentable à la suite des travaux exténuants, du « sport » véritable torture sous

---

<sup>918</sup> AC, 27P796. Chemise *Gau Halle*, Rapport n° 3, Bonnet Pierre p. 3.

<sup>919</sup> Louis Le Bonniec, *Dans le vent de l'est*, op. cit., p. 76.

<sup>920</sup> J.P Gamory, *AEL*, op. cit., p. 65.

<sup>921</sup> AC, 27P 297. Chemise *Gau Mark-Brandenburg*, *Straflager* près de Frankfurt sur Oder, 13 janvier 1944, renseignements recueillis auprès des prisonniers transformés Laroche et Noé.

<sup>922</sup> Jean Satanil, *René Marie*, op. cit., p. 101.

prétexte de gymnastique et des coups incessants de matraques caoutchoutées, sans compter la nourriture juste suffisante pour ne pas mourir de faim<sup>923</sup>.

En raison des conditions de logement, des rations alimentaires, des sévices endurés, du travail imposé ou encore des exercices punitifs, les requis prisonniers voient leurs forces s'évanouir très rapidement. Pris indépendamment, chacun de ces critères ne permet pas d'entrevoir la férocité du régime auquel ils sont confrontés. C'est au contraire en les cumulant que les souffrances des détenus apparaissent avec acuité. Ils ne disposent ni du repos, ni des protections contre le froid, ni des rations alimentaires suffisantes pour supporter le travail qu'on leur impose et les exercices auxquels ils sont soumis. De ce fait, ils s'épuisent, d'autant qu'ils doivent aussi compter sur les coups et les blessures infligés sans raison par les gardiens.

### 3.2.2.1 *Des conditions de vie extrêmes*

Dans leur aspect extérieur, les camps des AEL ressemblent à de nombreuses autres structures qui pullulent dans le Reich : des baraques en bois se dressent autour d'une grande place, le tout ceinturé par du fil de fer barbelé. Paul Glesière est ainsi interné dans un camp situé à sept kilomètres de Karlsruhe :

Huit baraques en bois plus la cuisine. Il peut contenir 200 à 250 hommes. [...] Enceinte : une palissade en bois de deux mètres surmontée de barbelés. Pas de mirador. Pas de chien<sup>924</sup>.

La présence de barbelés reste, somme toute, banale en Allemagne nazie et nombre de camps de requis en sont ceinturés. Pourtant, Pierre Destenay les considère avec une réelle anxiété en entrant dans l'AEL de Wurtzbourg :

Une porte s'ouvre, une seconde, une troisième... Car l'entrée est un labyrinthe hérissé de barbelés menaçants. Je traverse une cour. Un silence glacial entoure les baraques qu'on dirait de grands cercueils.<sup>925</sup>

J. P Gamory insiste lui-aussi sur l'angoisse qui enveloppe le détenu lorsqu'il découvre son nouveau lieu de vie :

Le sol du camp était en terre battue, avec des allées empierrées. Tout était sinistre, même en plein jour. La peur crispait l'estomac, la désespérance remplissait les cœurs<sup>926</sup>.

---

<sup>923</sup> AC, 27P 798. Chemise Gau Pommern, Jean Dillion, *Copie du rapport remis à Monsieur le Capitaine Josse le 24 avril à Lünebourg par Dillon Jean, ancien délégué régional à Stettin*, p. 3, 24 avril 1945.

<sup>924</sup> AC, 27 P 795. Chemise Gau Baden. Interrogatoire de Paul Glesière le 23 février 1945, p. 2.

<sup>925</sup> Pierre Destenay, *Babel germanique*, *op.cit.*, p. 124.

<sup>926</sup> J.P Gamory, *AEL*, *op. cit.*, p. 65.

Dans le livre qu'il consacre aux AEL, il esquisse le plan du camp dans lequel il a subi son incarcération. Y sont représentés des baraques et entrepôts divers, la cantine, l'infirmierie, la morgue et les logements des gardiens, mais aussi les barbelés qui entourent le camp ainsi que les deux miradors<sup>927</sup>. Le manque d'hygiène des baraques, la promiscuité des dortoirs, leur saleté, en font des lieux véritablement hostiles. Pierre Destenay se souvient de sa première impression : « *Une odeur infecte émane de ce dortoir sordide*<sup>928</sup> ». A propos du camp de représailles de Gross-Beeren dans le *Gau* Berlin, Armand Courant écrit :

[...] Il est composé de 10 baraques en bois et comporte une installation sanitaire déplorable ; l'eau courante n'arrive au camp que très rarement. Les internés couchent dans des lits superposés, sans paille, reposant uniquement sur un sommier composé de fils de fer espacés chacun de 10 cm [...] Pas d'éclairage électrique<sup>929</sup>.

Alors que dans les camps classiques, les travailleurs sont séparés selon leur nationalité, dans les AEL aucune attention n'est portée à ce critère : tous se retrouvent dans les mêmes baraques. Certes, André Castex précise qu'à Köln les nazis ont laissé les détenus se regrouper la nuit dans les baraques par nationalité<sup>930</sup>. Mais dans la majorité des cas, la réalité est toute autre. Pierre Destenay décrit sa première nuit : « *Nous ne sommes qu'une demi-douzaine de Français dans cette cohue sordide, la plupart des détenus étant Russes ou Polonais*<sup>931</sup>. » Les mêmes conditions se retrouvent dans le camp de femmes où les Françaises partagent leur quotidien avec des Polonaises, des Tchèques, des Hollandaises.<sup>932</sup> Si cela peut paraître anodin, l'absence de séparation des nationalités provoque bien des tourments. La solidarité nationale ne pouvant guère se développer, les détenus doivent sans cesse rester vigilants pour éviter de subir les vols que le manque de vêtements ou de nourriture provoquent inexorablement.

Sur le plan alimentaire, le titre de l'ouvrage de Georges Moullet-Echarlod résume en quatre mots la situation dans les AEL : *La faim au ventre*<sup>933</sup>. Selon Gabriele Lofti, les rations officielles distribuées dans les camps de travail sont censées être équivalentes à celles distribuées dans les prisons du Reich<sup>934</sup>. Déjà peu conséquentes pour des inactifs, elles se

---

<sup>927</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>928</sup> Pierre Destenay, *Babel germanique*, *op. cit.*, p. 126.

<sup>929</sup> AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Berlin. Interrogatoire d'Armand Courant le 23 mars 1945, p. 2.

<sup>930</sup> André Castex, *Au-delà du Rhin*, *op. cit.*, p. 65 : « *Français, Belges et Hollandais sont séparés des Russes par une cloison* ».

<sup>931</sup> Pierre Destenay, *Babel germanique*, *op. cit.*, p. 128.

<sup>932</sup> Cord Pagenstecher „Arbeitssklavinnen für Gestapo und Hanffabrik. Die Geschichte des AEL Fehrbellin“ in Berliner Geschichtswerkstatt „Arbeitserziehungslager Fehrbellin Zwangsarbeiterinnen im Straflager der Gestapo“, *op. cit.*, p. 91.

<sup>933</sup> Georges Moullet-Echarlod, *La faim au ventre-STO*, Paris, La pensée universelle, 1978.

<sup>934</sup> Gabriele Lofti, *KZ der Gestapo*, *op. cit.*, p. 152.

révèlent cruellement insuffisantes pour des détenus travaillant dans des chantiers tous plus durs les uns que les autres. S'il est difficile pour un prisonnier de se souvenir avec exactitude des rations distribuées, les anciens requis donnent quelques indications sur les aliments consommés : un peu de pain, un morceau de margarine et de la soupe. Au camp de Schwarzwald, les détenus reçoivent une soupe de feuilles de choux, deux cents grammes de pain et un petit bout de fromage par jour<sup>935</sup>. Quand J.P Gamory dit recevoir « *un jus noir réchauffé [...] accompagné d'un quignon de pain rassis*<sup>936</sup> » le matin, et « *une écuelle contenant des pommes de terre et des betteraves rouges*<sup>937</sup> » le soir, André Castex parle, lui, d'« *un litre de soupe*<sup>938</sup> ». Les prisonniers transformés Laroche et Noé précisent :

La ration quotidienne est d'un quart de boule de pain auquel s'ajoute un peu de margarine. Le soir, il y a distribution de soupe. Chaque détenu en perçoit approximativement  $\frac{3}{4}$  de litre. Cette soupe est à base de rutabagas ou de betteraves fréquemment à demi pourris<sup>939</sup>.

La punition la plus communément décrite dans les témoignages ressemble fortement à celle de Dachau : la bastonnade à l'aide d'un Gummi. Pour des raisons aussi diverses que le fait d'être nouveau dans le camp<sup>940</sup>, d'avoir dérobé un quelconque mets ou bien<sup>941</sup>, de porter sous ses vêtements une couverture<sup>942</sup>, de s'être rebellé devant un SS ou un *Kapo*<sup>943</sup>, de faire tomber un pavé sur le pied d'un « Boche »<sup>944</sup>, le requis est attaché sur un chevalet pour recevoir des coups de matraque dans le bas du dos.

Un nombre indéterminé de coups de « Gummi » (matraque) étaient appliqués sur les reins du camarade récalcitrant. Il devait s'allonger sur un banc prévu à cet effet, et était maintenu par des *Kapos* complaisants, ou par des codétenus désignés d'office<sup>945</sup>.

Dans certains cas, et en dehors des coups, les punitions infligées accroissent encore la fatigue physique et la malnutrition. L'isolement, l'absence de nourriture, l'enfermement sont ici compilés. Dans le camp de représailles d'Oberndorf, les détenus sont enfermés dans un

---

<sup>935</sup> AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Baden. Interrogatoire de Paul Glésièrè le 23 février 1945, p. 2.

<sup>936</sup> J.P Gamory, *AEL*, *op. cit.*, p. 79.

<sup>937</sup> *Ibid.*, p. 67.

<sup>938</sup> André Castex, *Au-delà du Rhin*, *op. cit.*, p. 65.

<sup>939</sup> AC, 27P 297. Chemise *Gau* Mark-Brandenburg, Straflager près de Frankfurt sur Oder, 13 janvier 1944.

<sup>940</sup> Cas de Pierre Destenay. Pierre Destenay, *Babel germanique*, *op. cit.*, pp. 130- 131.

<sup>941</sup> C'est la sentence infligée à un jeune voleur de pain dans le camp où est retenu le requis nommé Albert Barré. Louis Le Bonnièc, *Dans le vent de l'Est*, *op. cit.*, p. 77. Le condamné doit compter les coups à haute voix.

<sup>942</sup> Contrevenir à cette règle est passible, selon Pierre Bonnet, de 25 coups. AC, 27P796. Chemise *Gau* Halle, Rapport n° 3, Bonnet Pierre p. 6.

<sup>943</sup> Faits rapportés par J.P Gamory : J.P Gamory, *AEL*, *op. cit.*, p. 85.

<sup>944</sup> Jean Sataniil, *René Marie*, *op. cit.*, p. 105.

<sup>945</sup> *Ibid.*, p. 85.

cabanon et privés de repas<sup>946</sup>. A Gross Beeren, Arnaud Courant décrit une punition particulièrement cruelle :

[...] dans les cas les plus graves, l'interné était mis debout dans une sorte de cercueil en planche où l'espace qui lui était dévolu l'empêchait de s'accroupir et à plus forte raison de se coucher. Le puni recevait pour toute nourriture 100 gr de pain par jour ; il pouvait rester dans cette cellule de 4 à 15 jours. 3 installations de ce genre fonctionnaient dans le camp, elles étaient toujours pleines<sup>947</sup>.

### 3.2.2.2 Travail exténuant, exercices corporels et punitions diverses

« *Le camp disciplinaire, c'est l'enfer*<sup>948</sup> ». Tels sont les propos tenus par un camarade de Georges-Charles Demay à son retour d'AEL. Alors que les détenus sont sous-alimentés et non protégés du froid, les Allemands leur imposent un régime exténuant où chaque jour le corps est soumis à de rudes épreuves, entraînant des souffrances toujours plus difficiles à soutenir. Les stations debout prolongées, le travail et les exercices physiques en constituent le terreau :

Ils travaillaient douze heures par jour sur des chantiers, sur les voies et la nuit étaient réveillés pour subir la « pelote » : courir, s'arrêter, s'allonger, repartir, jusqu'à l'épuisement et sous la schlague, avec une douche glacée pour terminer. Le travail reprenait au petit matin à l'heure normale<sup>949</sup>.

Dans les camps, le réveil est très matinal. Fernandré-Jules Viannenc se fait l'écho de l'expérience de l'un de ses camarades passé par le camp disciplinaire de Kleinmünchen dans lequel les horaires de début de journée sont compris entre trois et cinq heures<sup>950</sup>. Robert Lesaffre se souvient non d'un horaire, mais de « *l'humidité glaciale du petit matin*<sup>951</sup> ». Au camp de Schwarzwald, le réveil a lieu, selon Paul Glesièrè, à quatre heures du matin<sup>952</sup>, tout comme d'ailleurs à Moorsach :

[...] le réveil intervenait à 4 heures. Les SS frappaient contre les volets en criant « Aufstehen » (debout). Quelques instants plus tard, ils pénétraient dans les baraques et les chambrées munis de leurs Gummis<sup>953</sup>.

---

<sup>946</sup> AC, 27P 796. Chemise *Gau* Köln Aachen, certificat établi par Pierre (illisible), avoué suppléant au Tribunal civil de Belfort (à partir des propos d'André Perrin, Jean Maurice, Lucien Rose).

<sup>947</sup> AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Berlin. Interrogatoire d'Armand Courant le 23 mars 1945. Camp de Gross-Beeren.

<sup>948</sup> Georges-Charles Demay, *Le travailleur sans histoire*, op. cit., p. 151.

<sup>949</sup> *Ibid.*, p. 151.

<sup>950</sup> Fernandré Jules Viannenc, *Le Danube était gris*, Paris, La Pensée Universelle, 1984, p. 61.

<sup>951</sup> Robert Lesaffre, *Des bruyères d'Auvergne aux ronces du STO.*, op. cit., p. 162.

<sup>952</sup> AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Baden. Interrogatoire de Paul Glésièrè le 23 février 1945, p. 2.

<sup>953</sup> J.P Gamory, *AEL*, op. cit., p. 78.

Après une revue d'inspection à l'intérieur des baraques, accompagnée de volées de coups distribués au hasard, les détenus sortent pour affronter un long et éprouvant appel au cours duquel chaque homme est appelé par son numéro matricule prononcé en allemand. André Castex apprend très rapidement à connaître les peines associées à cette vie de bagnard : il décrit un premier appel d'une demi-heure durant lequel, outre les problèmes rencontrés par le garde pour établir des chiffres exacts, les détenus doivent respecter un cérémonial collectif de salut à l'égard du chef des gardes<sup>954</sup>. J.L. Quereillahc se souvient de séances très longues et douloureuses :

La grande parade. Cette parade du matin était une épreuve atroce. Ils nous faisaient aligner dans la neige, pieds nus au milieu de la cour face aux SS de garde armés, casqués, emmitouflés de vêtements chauds ; le garde-à-vous durait au minimum deux heures et s'allongeait quelquefois au gré de leur fantaisie. Le vent glacé nous pénétrait jusqu'aux os, le froid nous donnait des vertiges, les plus durs claquaient des dents, l'onglée nous arrachait des plaintes sourdes. Nous restions là, figés, debout, sous la lune, attendant la minute où nous allions nous affaler sur la neige, vaincus, meurtris, incapables de tenir davantage<sup>955</sup>.

A Moosach, l'appel matinal, qui a lieu en toute saison à l'extérieur, transforme les détenus en « *statues glacées par le froid, la pluie ou la neige* ». G. Moullet-Echarlod<sup>956</sup> garde en mémoire des appels durant lesquels les détenus restent « *pendant trois heures immobiles exposés à la fraîcheur matinale* » et finissent par être « *transis de froid* ». Dans ce type de situation, et étant donné que les requis ne sont que très peu vêtus, les dépenses caloriques liées à la régulation de la température du corps augmentent avec le froid.

Cette première épreuve traversée, les hommes sont soumis à la séance de gymnastique matinale. Tandis qu'ils sont regroupés sur la place d'appel, ils doivent, « *sous le prétexte de mise en forme physique* », exécuter toute une gamme de mouvements en respectant la cadence des ordres criés par les SS. Dans le dessin du camp qu'il esquisse, J.P. Gamory ne manque pas de baptiser la place d'appel : « *cour des exercices* », signe flagrant des fonctions lui étant attribuées.

---

<sup>954</sup> André Castex, *Par-delà Le Rhin*, op. cit., pp. 64-65.

<sup>955</sup> Jean-Louis Quereillahc, *J'étais STO*, op. cit., pp. 174-175.

<sup>956</sup> Georges Moullet-Echarlod, *La faim au ventre. Service du travail obligatoire*, op. cit., pp. 307-308.

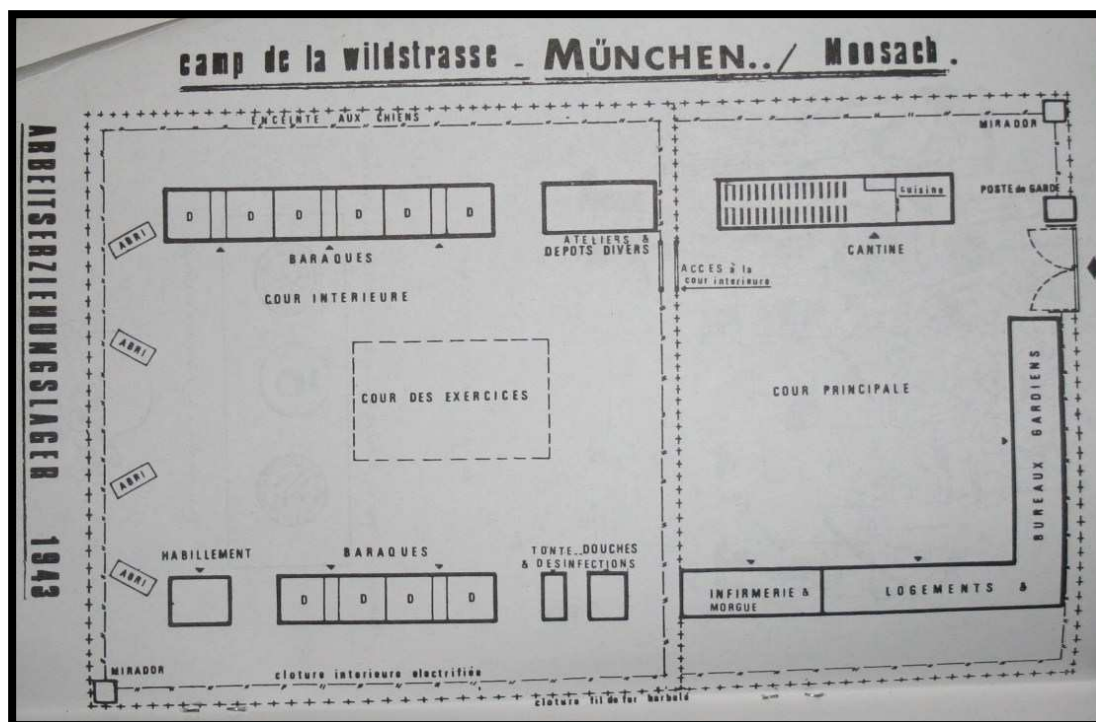


Figure 14 : Plan du camp de Moosach avec au centre la "cour des exercices"<sup>957</sup>

Il écrit par ailleurs :

Lorsque les SS étaient énervés, ils obligeaient les captifs de s'allonger par terre et de ramper. Au coup de sifflet, ils devaient se relever, courir, se recoucher pour ramper de nouveau. Les SS, sûrs de leur puissance, abusaient largement de la situation. Les détenus, transformés en automates, n'avaient qu'un souhait...que cela se termine au plus vite<sup>958</sup>.

Les propos de J.P Gamory sont corroborés par ceux de Jean Febvet, lui aussi détenu à Moosach. Ce dernier détaille des séances matinales de course rendues difficiles par le port des sabots de bois<sup>959</sup>. D'ailleurs, même la marche pose à certains de véritables problèmes : « N'ayant pas l'habitude de porter des sabots, les condamnés marchaient avec difficulté » écrit à ce propos J. P Gamory<sup>960</sup>. Jacques Busse souligne aussi l'existence d'exercices de gymnastique matinaux particulièrement éreintants : « Le matin, ils étaient réveillés pour la séance de gymnastique jusqu'à l'épuisement<sup>961</sup>. » Dans l'entretien qu'il accorde à Patrice Arnaud, Jean-Claude Brard retrace, plus de cinquante ans après les faits, les séances de gymnastique matinales subies en AEL et précise qu'en guise de raffinement, les SS se plaisaient à distribuer le pain juste avant les exercices. Les détenus devaient suivre la cadence

<sup>957</sup> J.P Gamory, *AEL, op. cit.*, p. 65.

<sup>958</sup> *Ibid.*, p. 79.

<sup>959</sup> Jean Febvet, *STO en camp disciplinaire. Mes mémoires 1939- 1945*, Paris, La Pensée Universelle, 1988, p. 46.

<sup>960</sup> J.P Gamory, *AEL, op. cit.*, p. 67.

<sup>961</sup> AC, 27P 800. Chemise Gau Westmark. Jacques Busse ancien délégué du Kreis Sarrelouis, *Les déportés français dans le Kreis Sarrelouis*, 21 janvier 1945.

imposée tout en gardant dans leur main leur précieuse ration<sup>962</sup>. Le chef du camp dans lequel est interné Jean Castex impose lui-aussi chaque matin une suite d'exercices qu'il nomme le « *trap-trap* », supposée « *amener ses prisonniers à une bonne condition physique*<sup>963</sup> ». Une fois de plus, la course est associée à différents mouvements :

Nous devons courir par cinq ou six autour d'un grand cercle, lever les bras au ciel comme des vaincus qui se rendent, nous jeter à plat ventre ou sur le dos etc...<sup>964</sup>

Si l'ensemble des détenus valides est obligé de s'y plier, André Castex précise que parfois même les malades sont extraits de l'infirmerie pour participer à la séance<sup>965</sup>.

Alors que, selon J.P Gamory, les détenus les plus anciens sont déjà exténués avant même que la journée ne débute véritablement, les rangs sont reformés et les prisonniers conduits par des SS et des *Kapos* sur leur lieu de travail. Suivant les camps, ils doivent parcourir un trajet plus ou moins long durant lequel les gardiens ne manquent pas de leur infliger de nouvelles peines.

Pour nous rendre au travail, nous emprunions un petit chemin empierré qui achevait rapidement l'unique paire de chaussures que je possédais. [...]. Des SS marchaient devant et derrière nous à une allure infernale pendant les quarante-cinq minutes que durait le trajet<sup>966</sup>.

Si le type de poste occupé ainsi que la durée de la journée de travail varient d'un témoignage à l'autre, les requis rendent tous compte de travaux de force éreintants effectués à l'extérieur et sous bonne garde. Les prisonniers transformés Laroche et Noé indiquent dans leur rapport qu'à Frankfurt « *le travail dure, en moyenne, de 7 heures à 16 h 30*<sup>967</sup> ». Pierre Obéron évoque un « *véritable bagne* » dans lequel les prisonniers « *travaillent de 6 heures le matin à 10 heures le soir*<sup>968</sup> ». Dans le camp de Schwarzwald<sup>969</sup>, les détenus sont confrontés à des journées de douze heures. Ils sont affectés aux tâches les plus ingrates et fatigantes : travaux de terrassement ou de déblaiement<sup>970</sup>. Au camp de Nibelungen-Werk, ils sont employés toute la journée à creuser des tunnels<sup>971</sup>. Le requis Albert Barré est, avec ses condisciples, employé à « *creuser les fondations d'un vaste bâtiment* » et doit notamment se

---

<sup>962</sup> Patrice Arnaud, *Les travailleurs civils en Allemagne pendant la Seconde guerre mondiale (1940- 1945) : travail, vie quotidienne, accommodement, résistance et répression*, op. cit., p. 1530.

<sup>963</sup> André Castex, *Au-delà du Rhin*, op. cit., p. 87.

<sup>964</sup> *Ibid.*, p. 87.

<sup>965</sup> *Ibid.*, p. 87.

<sup>966</sup> Jean Satanil, *René Marie*, op. cit., pp. 104- 105.

<sup>967</sup> AC, 27P 297. Chemise *Gau* Mark-Brandenburg, Straflager près de Frankfurt sur Oder, 13 janvier 1944.

<sup>968</sup> AC, 27P 797. Chemise *Gau* München. Pierre Oberon, Interrogatoire du 4 janvier 1945.

<sup>969</sup> AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Baden. Interrogatoire de Paul Glisière le 23 février 1945, p. 2.

<sup>970</sup> Cité par J.P Gamory. J.P Gamory, *AEL*, op. cit., p. 80.

<sup>971</sup> AC, 27P 797. Chemise *Gau* Niederdonau. Georges Luc, Rapport, 14 mars 1946.



charger du déblaiement des gravats<sup>972</sup>. Certaines tâches sont au-dessus des forces des prisonniers qui s'écroulent sous le poids de ce qu'ils doivent transporter :

Le jour de Noël, nous autres détenus, passions chacun à notre tour devant un wagon de la gare de Zöschen où deux de nos camarades étaient chargés de poser sur nos épaules un sac de ciment de 50 kg. De la vie, je n'avais jamais porté un tel poids. [...]. Mon tour [...], je m'affaissais comme si j'avais eu les reins brisés ; le sac tomba par terre, un sous-officier SA qui était là m'administra deux gifles<sup>973</sup>.

Une fois les dures journées de labeur terminées, les détenus regagnent le camp, pour certains toujours en courant, et doivent de nouveau faire face à l'appel puis, éventuellement, à une nouvelle séance d'exercices physiques. L'organisation de deux séances quotidiennes de « sport » n'est cependant pas généralisée. A travers l'expérience d'Albert Barré, Louis Le Bonniec relate l'une de ses séances de « pelote »<sup>974</sup> du soir.

Et, sous les faisceaux convergents des projecteurs, la sarabande commença : « Knien ! Auf ! Knien ! Auf ! Hinlegen ! Auf ! ». Cela dura deux heures consécutives, deux heures de gymnastique, de pas cadencé, de reptation sur les coudes et les genoux<sup>975</sup>.

Quand ils ne partent pas en *Kommando*, les détenus ne restent pas sans occupation, loin de là. A travers les témoignages, il est en effet possible de s'apercevoir que les jours chômés sont encore davantage craints par les requis en raison des exercices corporels. J.L Quereillahc, se fait la voix d'un requis parti en AEL.

Nos gardiens avaient d'ailleurs mille inventions cocasses pour meubler nos loisirs et se procurer de la distraction ; ils nous faisaient faire des courses de fond autour des baraques ou autour du camp. Des courses qui duraient jusqu'à ce que nous nous écroulions par terre, épuisés, incapables d'un autre pas ; les traînards étaient encouragés à coups de fouet, relevés à coups de botte ; il leur fallait coûte que coûte rejoindre le peloton qui menait un train d'enfer jusqu'à l'écroulement final<sup>976</sup>.

A Moorsach aussi, selon J.P Gamory, les détenus sont confrontés après l'appel du matin à une séance de culture physique imposée par le *Rapportführer*. Albert Burgert souligne dans l'entretien qu'il accorde à Patrice Arnaud la peur ressentie par les hommes à l'idée de rester au camp toute une journée, à la merci de séances éprouvantes d'exercices corporels<sup>977</sup>. Au camp de Kleinmünchen, un certain Serge raconte à Fernandré Jules Viannenc qu'il subit trois jours durant un régime alternant stations debout et exercices physiques :

---

<sup>972</sup> Louis Le Bonniec, *Dans le vent de l'est*, op. cit., p. 83.

<sup>973</sup> AC, 27P796. Chemise Gau Halle, Rapport n° 3, Pierre Bonnet.

<sup>974</sup> Terme employé par l'auteur page 78.

<sup>975</sup> Louis Le Bonniec, *Dans le vent de l'Est*, op. cit., p. 78.

<sup>976</sup> Jean-Louis Quereillahc, *J'étais STO*, op. cit., p. 176.

<sup>977</sup> Albert Burgert, *Mes universités*, document imprimé, 1989, p. 12, et entretien réalisé par Patrice Arnaud le 16 mars 1999, cité par Patrice Arnaud p. 1529.

Nous restions là, debout sous le soleil ou sous la pluie, et subitement les SS nous lançaient dans une course folle, autour des baraques en criant : -Nieder. Auf. Nieder. Auf (coucher, debout, coucher, debout). Ces courses duraient jusqu'à l'épuisement, nous nous écroulions sur le sol boueux<sup>978</sup>.

La nuit non plus, les prisonniers ne sont pas épargnés. Suivant le bon vouloir des SS de garde, ils peuvent être à tout instant réveillés et contraints de s'adonner, soit dans les baraques, soit dehors, à des exercices physiques. Jean Satanil décrit des promenades nocturnes pouvant s'éterniser durant cinq heures au pas cadencé, affaiblissant encore davantage même les hommes les plus robustes, en raison des blessures aux pieds qu'elles provoquent.

Nous étions rangés quatre par quatre. Deux SS se plaçaient en tête et deux autres fermaient la marche. La file démarrait, se ressentant encore des fatigues de la journée, et s'efforçait à suivre la cadence imposée par les Boches. Nous marchions à une allure moyenne de sept kilomètre-heure et accomplissions ainsi trente-cinq kilomètres environ. Tous les cinq kilomètres, les SS se relayaient, cependant que, les membres rompus, nous marchions, nous marchions toujours<sup>979</sup>.

A propos d'un camp situé dans le *Gau* Berlin, Jean Lemaire signale que les détenus étaient parfois forcés de se lever au milieu de la nuit pour prendre une douche glacée avant de se recoucher pour quelques heures<sup>980</sup>. J.P Gamory attire lui aussi l'attention sur les irrptions soudaines des SS dans les chambrées et les conséquences qui s'en suivent.

Alors que les détenus espéraient être tranquilles dans leurs chambrées, il n'était pas rare qu'un gardien SS revienne pour une ronde d'inspection. Au cri de « Achtung » (Attention) tous se précipitaient aux pieds des lits, en se mettant au garde-à-vous, le bonnet dans la main. Si le *Meister* était de bonne humeur, la visite se terminait rapidement. Par contre, s'il avait été contrarié, il se mettait à hurler « Hinlegen ! » (Couchez !). Malheur à celui qui restait debout. Ensuite, il criait « Aufstehen ! » (Debout !), et faisait répéter ces exercices selon sa fantaisie. Lorsqu'enfin satisfait, ou défoulé, il s'en allait, les malheureux forçats, transformés en automates, mettaient un bon moment pour se remettre<sup>981</sup>.

Les exercices corporels accompagnent les requis durant toute leur captivité en AEL. Toute la semaine, les SS infligent aux détenus une à deux séances par jour. Le dimanche, si les prisonniers ne travaillent pas, ils sont soumis à des séances encore plus longues. Dans chaque cas de figure, les mêmes types d'exercices sont décrits : des courses et des marches rapides associées à des exercices de coucher-debout. Les reptations, les sauts de grenouille sont par ailleurs fréquents et tous ces exercices se répètent inexorablement chaque jour.

---

<sup>978</sup> Fernandré Jules Viannenc, *Le Danube était gris*, op. cit., p. 62.

<sup>979</sup> Jean Satanil, *René Marie*, op. cit., p. 106.

<sup>980</sup> AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Berlin. Interrogatoire de Jean Lemaire du 14 mai 1945.

<sup>981</sup> J.P Gamory, *AEL*, op. cit., p. 70.

Associés aux stations debout, les exercices corporels imposés par les SS contribuent foncièrement à affaiblir les détenus : non seulement ils ne peuvent supporter, en raison de la faiblesse des rations caloriques, les dépenses énergétiques qu'ils engendrent, mais encore, de tels mouvements provoquent nombre de traumatismes musculaires. Le port des sabots de bois, totalement inapproprié, blessent les pieds, handicapant encore davantage les prisonniers.

### 3.2.2.3 *Des conséquences lourdes sur la santé physique et morale des requis internés*

Après un séjour plus ou moins prolongé dans de telles conditions, le prisonnier apprend soudainement qu'il est relâché. Il regagne alors le camp dans lequel il était avant son arrestation et doit reprendre immédiatement ses fonctions à l'usine. « *Malgré leur aspect pitoyable, à bout de forces et pouvant à peine marcher, ils devaient reprendre le chemin des usines dès le lendemain*<sup>982</sup>. » Dans la majeure partie des cas, les requis n'en sont cependant pas capables. L'état physique dans lequel ils se trouvent est en effet des plus préoccupants.

A sa sortie de l'AEL, après avoir passé douze semaines dans le camp, Pierre Bonnet ne pèse plus que quarante-quatre kilos. Il voit mourir six de ses dix-huit codétenus francophones.

Dix-huit Français et Belges du camp de Schkopau furent internés en même temps que moi. Douze, seulement, sortirent vivants de cet enfer, les autres sont morts par manque de soins. Certains sont morts dans ma chambre, la nuit, sans cri, comme des vieillards. Le lendemain matin, ils étaient froids<sup>983</sup>.

Arthur Collier, interné au camp de représailles d'Obendorf décède, lui aussi, à la suite des mauvais traitements subis dans l'AEL. Selon les témoins ayant partagé sa captivité, l'absence de nourriture et les travaux de terrassement, l'affaiblissent très rapidement et font de lui une victime toute désignée des SS. D'une maigreur extrême, incapable de se mouvoir, il est retrouvé mort dans le train qui le ramène à la vie civile<sup>984</sup>. Albert Barré parvient à regagner son ancien camp et à retrouver ses camarades. Son aspect physique choque Louis Le Bogniec.

Les SS avaient emmené un homme, ils renvoyaient une ombre... Deux mois avaient suffi pour faire d'un solide gaillard de vingt-cinq ans cet être souffreteux, aux yeux perdus, secoué par de mauvaises quintes de toux et couvert de plaies suppurantes<sup>985</sup>.

---

<sup>982</sup> J.P. Gamory, *AEL, op. cit.*, p. 88.

<sup>983</sup> AC, 27P796. Chemise *Gau Halle*, Rapport n° 3, Bonnet Pierre p. 7.

<sup>984</sup> AC, 27P 796. Chemise *Gau Köln Aachen*, certificat établi par Pierre (illisible), avoué suppléant au Tribunal civil de Belfort (à partir des propos d'André Perrin, Jean Maurice, Lucien Rose).

<sup>985</sup> Louis Le Bogniec, *Dans le vent de l'Est, op. cit.*, p 85.

Les souvenirs du retour d'AEL d'un de ses amis de captivité sont encore très vifs pour J.L. Quereillahc bien des années après les faits :

[...] mais cet homme assis sur ce banc en bleu de chauffe, ce n'est pas le Perrot que j'ai connu, c'est son ombre, son spectre. A la place d'un beau garçon brun, élancé, on me rend une ruine, une loque. J'ai des larmes plein les yeux<sup>986</sup>.

Pendant plusieurs semaines, les requis supportent des conditions de vie extrêmes. Dans un camp qualifié de « rééducatif », par les SS, trois moyens sont employés pour briser toute forme de résistance : de sévères privations, des exercices physiques et des travaux exténuants, le tout dans un climat de violence prégnant. Les conséquences sont des plus visibles : les hommes perdent beaucoup de poids, sont vidés de leurs forces, se sont totalement métamorphosés physiquement. Ils ne réagissent plus, ne parviennent pas à reprendre pied, deviennent indifférents à ce qui les entoure. Dans la confession de Perrot, le camarade de J.L. Quereillahc, figure le passage suivant :

Nous n'étions plus que des bêtes malades, craintives, qui guettaient sans cesse dans les yeux des gardiens l'indifférence ou la terreur<sup>987</sup>.

## Conclusion

Le sort réservé aux hommes retenus captifs dans les AEL possède bien des points communs avec celui subi par les déportés dans la première phase de l'existence concentrationnaire. L'étude des témoignages laissés par les victimes montre en effet des analogies portant tant sur la gestion de la population captive que sur la logique même des traitements qui leur sont réservés. Or, si les deux structures, KL et AEL, sont bien sous la direction du *Reichsführer* SS H. Himmler, les premiers nommés dépendent au départ de l'IKL (puis du SS-WVHA) tandis que les seconds sont placés sous la responsabilité du RSHA.

Quels points communs se dessinent ? Les prisonniers sont certes encadrés par les SS ou des personnes assimilées, mais aussi par des détenus à responsabilité, base du système de Dachau. Les témoignages prouvent en effet que certaines tâches de surveillance au travail ou au camp étaient dévolues à des prisonniers en contrepartie de traitements favorisés. Pierre Destenay se souvient d'un grand Russe qui le frappe copieusement sur ordre des SS à son arrivée<sup>988</sup> et qui provoque la terreur des détenus dès qu'il pénètre dans une pièce<sup>989</sup>. Laroche

---

<sup>986</sup> Jean-Louis Quereillahc, *J'étais STO*, op. cit., p. 172.

<sup>987</sup> Jean-Louis Quereillahc, *J'étais STO*, op. cit., p. 178.

<sup>988</sup> Pierre Destenay, *Babel germanique*, op. cit., p. 124-126.

<sup>989</sup> *Ibid.*, p. 129.

et Noé décrivent un système dans lequel l'ordre est maintenu grâce au rôle tenu par certains prisonniers :

Le camp est dirigé et surveillé par des policiers de la *Gestapo*. Mais à leur surveillance et à leur autorité s'ajoutent les services prodigués par certains prisonniers. Ceux-ci afin de jouir d'un régime plus facile et plus doux sont adjoints aux gardiens et sont connus par l'ensemble des prisonniers sous le nom de « matraqueurs »<sup>990</sup>.

J.P Gamory rend compte lui aussi de leur existence:

Ainsi se constitua une catégorie d'internés « favorisés ». En dehors des *Kapos* ou *Vormann* (chef d'équipe), on peut citer les *Blockleiter* (chef de baraque), les *Blockältester* (doyen de baraque) qui devaient assurer l'administration, l'ordre et la propreté pendant que leurs camarades allaient travailler sur les chantiers extérieurs. C'étaient surtout des détenus allemands, ou germanophones, très souvent récidivistes<sup>991</sup>.

En plus de l'organisation générale du camp, les punitions et sévices infligés sont de même nature. La violence physique et verbale est systématiquement présente, et les coups sont distribués de manière arbitraire sans aucune forme de justice ou d'équité. Bien souvent d'ailleurs, les SS s'acharnent davantage sur les plus faibles, accroissant encore, comme dans le cas d'Arthur Collier, leurs souffrances. Les exercices corporels sont présents dans les deux types de structures. Appelés « sport », par les SS, ils sont censés ici aussi participer à la rééducation des prisonniers. Dans les faits, associés au travail, à la sous-alimentation et à la fatigue, ils contribuent surtout à la destruction physique et morale de la personne. Les formes d'exercices ressemblent très fortement aux séances décrites par les prisonniers allemands des premiers camps implantés en Allemagne : la course ou la marche au pas cadencé associées à toute une gamme de mouvements allant des gémissements à la reptation. Comme à Dachau, elles ont lieu en groupe, après l'appel du matin ou du soir, et servent « d'occupation » durant les jours chômés.

De ces constats, il est possible de déduire que les AEL fonctionnent en se référant aux fondements même du système concentrationnaire, tel que T. Eicke l'établit en 1933. Ayant pour mission de « rééduquer » en brisant la résistance physique et psychique des individus, les gardiens utilisent un panel de sévices ayant fait leur preuve, parmi lesquels les exercices punitifs tiennent une place de choix. Si le RHSA n'obtient jamais la direction des camps de concentration, elle préserve durant les premières années du régime une influence forte sur ceux-ci, avant que la logique économique ne double véritablement les perspectives

---

<sup>990</sup> AC, 27P 297. Chemise *Gau* Mark-Brandenburg, Straflager près de Frankfurt sur Oder, 13 janvier 1944.

<sup>991</sup> J.P Gamory, *AEL, op. cit.*, p. 59.

idéologiques. La création des AEL lui permet de ressusciter, dans un autre cadre institutionnel et sous l'égide de la *Gestapo*<sup>992</sup>, les objectifs de rééducation qui avaient initialement concouru à l'édification du dit système. Dans ce cadre, les exercices corporels intensifs constituent indéniablement un des marqueurs permettant d'en repérer la filiation.

---

<sup>992</sup> Qui, rappelons-le, aurait dû en toute logique, hériter du système concentrationnaire (Joseph Billig, *op. cit.*, p. 210).

# CHAPITRE IV :

## ENTRE EXECUTION ET DISTRACTIONS : LES PRATIQUES CORPORELLES DES DEPORTES FRANÇAIS DANS LES CAMPS DE CONCENTRATION NAZIS

### Introduction

Une dernière catégorie de Français est transférée de force en Allemagne : ceux dont le nom symbolise dans la mémoire collective toute la puissance de la barbarie nazie, les « déportés ». Deux types de destin doivent ici immédiatement être différenciés : les déportés par mesure de répression, transférés dans des camps de concentration pour avoir enfreint les règles de la collaboration d'État, et les déportés par mesure de persécution que les nazis souhaitent exterminer dans le cadre de la *Solution finale*. Les uns quittent la France pour Dachau, Buchenwald ou encore Ravensbrück et pénètrent, le plus souvent vivants, dans le système concentrationnaire. Les autres sont, dans la majorité des cas, envoyés à Auschwitz pour y être gazés. Seule une infime minorité parvient à échapper à la sélection faite sur le quai à l'arrivée des trains et pénètre dans le camp d'Auschwitz pour y travailler jusqu'à l'épuisement.

Alors que le camp de Dachau constitue une sorte de laboratoire au sein duquel se met en place le système concentrationnaire au début des années 30, quelles sont les caractéristiques de ce-dit-système dix ans plus tard, lorsqu'y pénètrent les premiers Français ? Les exercices corporels punitifs tiennent-ils toujours une place centrale ? Les enjeux économiques nés des difficultés de l'armée allemande sur le front de l'Est ont-ils modifié les objectifs mêmes des camps de concentration ? Est-il possible de constater les mêmes stations debout prolongées que celles imposées aux détenus du camp situé proche de München ? Quelle place, quel rôle, quelles fonctions les exercices corporels tiennent-ils dans les camps ?

A ces premières questions viennent s'en greffer de très nombreuses, liées notamment à l'hétérogénéité des personnes déportées. Si les hommes sont les plus nombreux à quitter la France en wagons plombés, les femmes sont-elles aussi concernées par la déportation, soit en tant que Juives soit en tant que résistantes ? Connaissent-elles un sort analogue à celui des hommes ? La question du genre est-elle ici significative ? Et dans ce cadre, les nazis perçoivent-ils différemment les deux populations ? Outre cette première question, celle

portant sur les raisons ayant entraîné la déportation est, bien sûr, centrale : est-ce que les exercices du corps vécus par les déportés par mesure de persécution, survivants de la première sélection, sont identiques à ceux des déportés par mesure de répression ?

A partir de l'instant où le déporté débarque sur le quai de gare, il est pris en charge par les SS et les détenus à fonction. Il pénètre alors dans un univers social qui lui est totalement étranger, un univers où la majorité des êtres meurt en quelques semaines, un univers où il va devoir réussir à se nourrir, dormir, se protéger des pires exactions, un microcosme où il travaille et se repose. Existe-t-il une place pour les exercices corporels distractifs au sein de cette structure singulière ? Existe-t-il des différences significatives d'un camp à l'autre ? Les déportés sont-ils égaux devant les exercices corporels ? Comment les repères culturels antérieurs se révèlent-ils au sein d'un camp de concentration ?

Cette ultime partie vise à faire émerger les pratiques corporelles des déportés depuis le dernier camp dans lequel ils sont retenus en France aux différents camps de concentration dans lesquels ils sont transférés. Plus précisément, il s'agit d'étudier la forme, le sens et la fonction des exercices corporels punitifs infligés aux détenus, mais aussi la place prise par d'éventuelles pratiques distractives dans des lieux où règne quotidiennement la mort.



#### 4.1 Déportés par mesure de répression, déportés par mesure de persécution : deux destins tragiques, mais singuliers, dans le système concentrationnaire

Alors que les AEL servent à interner les civils (français et étrangers) travaillant sur le sol allemand de manière à les « rééduquer » en quelques semaines, les camps de concentration retiennent captifs des ennemis qu'il n'est pas question d'amender. Suivant les motifs ayant conduit à leur déportation, les Français ne connaissent cependant pas la même destination ni les mêmes conditions de survie : des différences fondamentales apparaissent entre les déportés par mesure de répression et les déportés par mesure de persécution, qu'il convient de prendre en considération.

##### 4.1.1 Les déportés par mesure de répression, une force de travail à exploiter

A partir de 1942, se met en place en France un système répressif de plus en plus efficace visant à enrayer les attitudes hostiles au Reich. Parmi les moyens retenus figure prioritairement la déportation. Comment cette procédure s'élabore-t-elle ? Les résistants sont-ils les seuls à être touchés ? A une expression, « *déportation par mesure de répression* », correspondent plusieurs réalités dont il semble essentiel de tenir compte.

##### *4.1.1.1 Politique répressive en France et déportation*

Pendant les deux premières années d'occupation, le nombre de déportations ordonnées par les Allemands reste faible : seuls les républicains espagnols en sont victimes dès le mois de juillet 1940, ainsi que les mineurs du Nord en juillet 1941<sup>993</sup>. Ceci ne saurait toutefois pas masquer la progressive radicalisation des mesures de répression entreprises par le MbF, notamment à partir de l'été 1941. Le haut commandement privilégie par contre,<sup>994</sup> jusqu'à la fin de l'année 1941, l'exécution d'otages à d'autres formes d'exaction<sup>995</sup> en guise de représailles face aux attentats subis les forces d'occupation. L'inefficacité supposée ou réelle

---

<sup>993</sup> Jean Quellien évoque 240 personnes déportées : Jean Quellien « Motifs d'arrestation et de déportation » p. 168-169 ; Gaël Eismann avance le chiffre de 270 déportations (Gaël Eismann, *Hôtel Majestic, op.cit.*, p. 326)

<sup>994</sup> Gaël Eismann a très largement étudié l'implication du MbF dans la mise en place de cette politique d'exécution d'otages et a montré tant sa participation que ses résistances à des représailles qu'il juge inefficaces au regard des résultats à obtenir auprès de la population française. (Gaël Eismann, *Hôtel Majestic. Ordre et sécurité en France occupée*, Paris, Tallandier, 2010, p. 273-320).

<sup>995</sup> Sur la politique des otages entre août 1941 et novembre 1943, se reporter à : Claudine Cardon-Hamet, *Mille Otages pour Auschwitz. Le convoi du 6 juillet 1942 dit des « 45 000 »*, Paris, Ed. Graphein, Fondation pour la Mémoire de la Déportation, 2000, p. 43-180 ; Denis Peschanski, *La France des camps. L'internement, 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2002, p. 181-192.

de telles mesures<sup>996</sup> conduit Otto von Stülpnagel à envisager une autre alternative à partir de la fin de l'année 1941<sup>997</sup> : la déportation des éléments potentiellement dangereux ou indésirables (les Juifs, les communistes), et ce, malgré la préférence de Hitler et de Keitel pour la première forme de répression<sup>998</sup>. Cette nouvelle stratégie est toutefois entérinée par Hitler en avril 1942. A l'exécution d'un nombre moins important d'otages, celui-ci impose que tout attentat soit, par contre, puni par la déportation de cinq cents Juifs, communistes ou « asociaux »<sup>999</sup>. En réponse aux exigences de Hitler, le MbF édite deux décrets les 9 et 10 avril créant cette nouvelle catégorie de déportés<sup>1000</sup>. Des listes de « *déportables* » sont créées, basées sur des critères précis : des individus ayant entre 18 et 55 ans, aptes au travail, Français ou apatrides.

Le premier convoi de déportés quitte la France le 27 mars 1942, uniquement composé de Juifs. En juillet, ce sont les internés communistes qui sont envoyés vers l'Est.

1 175 hommes quittent le camp de Compiègne [...] et sont entassés dans des wagons de marchandises. Trois d'entre eux réussissent à s'évader. Au bout de deux jours d'un trajet très éprouvant, ils sont enregistrés au camp principal d'Auschwitz entre les numéros 45 157 et 46 326. Ils sont devenus des « 45 000 ». On les photographie derrière une plaque portant la mention BV-F (criminels professionnels français)<sup>1001</sup>.

Une autre procédure se met en place à la fin de l'année 1941, qui aboutit à la déportation de la personne concernée : le décret *Nacht und Nebel* (NN). Face à la recrudescence des attentats, et tout en souhaitant préserver l'illusion d'une légitimité juridique, le *Feldmarschall* Keitel<sup>1002</sup> promulgue à la fin du mois de décembre 1941 une série de textes permettant l'arrestation, puis le transfert vers l'Allemagne, d'individus ayant commis des actes délictueux à l'encontre des intérêts du Reich, la procédure étant placée sous la responsabilité du MbF. Les personnes arrêtées sont censées y être jugées par un tribunal puis subir leur peine en Allemagne (qu'il

---

<sup>996</sup> Comme le montre Gaël Eismann, la paternité des mesures de déportation est encore discutée dans la communauté des historiens : si l'hypothèse d'ordres venus de Berlin est à présent écartée, des doutes demeurent concernant le rôle joué par le MbF et celui tenu par O. Abetz. (Gaël Eismann, *Hôtel Majestic, op.cit.*, p. 323).

<sup>997</sup> Le 14 décembre 1941, le MbF annonce sa décision de procéder à cette nouvelle forme de représailles massives. Sur la responsabilité du MbF dans la mise en place de la déportation, voir : Ahlrich Meyer, *L'Occupation allemande en France, 1940-1944*, Paris, Privat, 2002. Il écrit notamment : « *Ce n'est ni l'Office central de sécurité du Reich ni Eichmann mais bien le commandant militaire en France qui insista pour que les communistes et les Juifs prisonniers dans les camps de la zone occupée soient déportés dès que possible, afin d'avoir en main un instrument de terreur efficace, à son point de vue, contre les attaques armées* », p. 89.

<sup>998</sup> L'étude du conflit opposant le MbF et les instances supérieures de Berlin à propos de la politique des otages est développée par Gaël Eismann, *Hôtel Majestic, op.cit.*, p. 279-299.

<sup>999</sup> Hitler entérine la formule le 5 avril 1942. Gaël Eismann, *Hôtel Majestic, op.cit.*, p. 325.

<sup>1000</sup> Gaël Eismann, *Hôtel Majestic, op.cit.*, p. 334. L'auteur se réfère à : CDJC, XLVI- 19 : décret de C-H von Stülpnagel, le 10 avril 1942.

<sup>1001</sup> Claudine Cardon-Hamet, *Triangles rouges à Auschwitz. Le convoi du 6 juillet 1942*, Paris, Editions Autrement, 2005, p. 11.

<sup>1002</sup> Il le fait en tant que chef du Haut-commandement de la *Wehrmacht*.

s'agisse d'une peine de mort ou d'un internement), ceci sans qu'aucune information ne soit jamais communiquée à leurs proches. Plus que toute autre considération, ces textes cherchent à créer un effet de terreur, dissuadant les opposants de perpétrer des actes terroristes. Le premier texte paraît le 7 décembre. Il précise que tous les civils sont passibles de la peine de mort (article 1), mais que dans les cas où un doute subsiste quant à l'application réelle de cette peine, le fautif doit être transféré en Allemagne (article 2). Le dernier article demande que le secret soit respecté sur les procédures<sup>1003</sup>. Le second texte publié le 12 décembre insiste sur les raisons ayant conduit à la mise en place de cette procédure, tandis que le troisième, publié le même jour, donne des précisions sur sa mise en œuvre<sup>1004</sup>. Entre décembre 1941 et avril 1942, d'autres textes d'application viennent clarifier toutes les étapes à respecter entre l'arrestation et le transfert. Toutefois, aucun départ de NN n'a lieu avant plusieurs mois.

Si, jusqu'au début de l'année 1942, le MbF se trouve bien au cœur de la mise en place du processus de déportation, le décret du 9 mars 1942, puis l'entrée en fonction du SS Karl Oberg le 1<sup>er</sup> juin 1942 modifient de manière importante les responsabilités incombant aux différents services d'occupation en France<sup>1005</sup>. Qu'il s'agisse de l'instauration des mesures de représailles, de la gestion des internements ou encore de la poursuite et de la capture des « terroristes », le MbF se voit destitué des charges de police placées en intégralité ou presque<sup>1006</sup> entre les mains du HSSPF<sup>1007</sup>. Pour autant, les 2 600 déportations qui ont lieu au second semestre de l'année 1942 continuent d'être, selon Gaël Eismann<sup>1008</sup>, ordonnées en raison de mesures prises préalablement par le MbF : otages placés sur une liste de déportation par mesure de représailles<sup>1009</sup>, personnes entrant dans la catégorie NN ou encore personnes condamnées à de lourdes peines par un tribunal militaire allemand. Ce n'est qu'à partir du début de l'année 1943 que des convois quittent la France pour l'Allemagne sur ordre du HSSPF. Reprenant à son compte le concept de « déportation-représailles », l'organisme dépendant du RSHA installe une répression massive en pourchassant, arrêtant puis déportant tous les adversaires réels ou supposés du Reich : 14 000 Français sont envoyés en Allemagne

---

<sup>1003</sup> Voir sur l'analyse de ce texte et des suivants : Olga Wormser-Migot, *Le système concentrationnaire nazi*, *op.cit.*, p. 201-206 ; Annette Wieviorka, *Déportation et génocide, Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Hachette, 2003, p. 223-229 ; *Livre-Mémorial*, tome 1, p. 119-125.

<sup>1004</sup> Il précise notamment les motifs pouvant aboutir à une déportation au titre de NN, mais aussi le fait qu'une fois en Allemagne, la personne sera jugée par un tribunal et que l'ensemble reste secret.

<sup>1005</sup> Selon Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz*, *op. cit.*, p. 53.

<sup>1006</sup> A l'exclusion de ce qui touche la sécurité militaire.

<sup>1007</sup> Gaël Eismann, *Hôtel Majestic*, *op.cit.*, p. 374-375.

<sup>1008</sup> *Ibid.*, p. 380-381.

<sup>1009</sup> C'est notamment le cas du convoi des « 45 000 » qui quitte Compiègne le 6 juillet 1942 pour Auschwitz (voir à ce titre : Claudine Gardon-Hamet, *Triangles rouges à Auschwitz*, *op. cit.*).

en 1943, 41 500 en 1944<sup>1010</sup>, sachant que la majeure partie d'entre eux est directement envoyée vers un camp de concentration. Le premier transport quitte Compiègne pour Sachsenhausen le 24 janvier 1943, transférant 1 526 hommes et 230 femmes dans le Reich<sup>1011</sup>. Les premiers déportés pour Buchenwald quittent Compiègne le 25 juin 1943 emportant 999 hommes, dont 33,03% décèdent durant leur déportation. Quatre autres transports se succèdent jusqu'au mois de décembre, puis dix courant 1944. Les détenus transférés à Mauthausen quittent le sol français entre mars 1943 (1<sup>er</sup> transport comptant 166 hommes) et avril 1944 (1 489 hommes). La plupart des départs pour Dachau a lieu entre la fin du printemps et l'été 1944 : sept convois quittent ainsi la France entre juin et septembre. Certains sont aussi envoyés à Auschwitz. Henry Clogenso et Paul Le Goupil évaluent à 4 465 le nombre de « Français non-juifs » déportés dans ce camp<sup>1012</sup> : 1 120 hommes quittent la France par le convoi du 6 juillet 1942<sup>1013</sup>, 230 femmes par celui du 24 janvier 1943, 1 655 hommes par celui du 27 avril 1944<sup>1014</sup>.

En vertu des accords Oberg-Bousquet<sup>1015</sup>, la police française participe activement à l'arrestation des opposants aux nazis. Si elle regagne son autonomie, elle a en effet pour mission de servir activement les intérêts des Allemands, comme le souligne le Général Oberg dans une allocution datée du 8 août 1942<sup>1016</sup>.

Ayant obtenu sa pleine force de réalisation, la police française doit, sous sa propre responsabilité, contribuer à la lutte contre nos ennemis communs - communistes, terroristes, saboteurs - de concert avec les forces de la SS et de la police sous mes ordres<sup>1017</sup>. tirets mal placé (texte espace tiret espace texte)

Cette compromission se traduit par la multiplication de services spécialisés dans la répression. A côté du service des « menées antinationales », les Brigades Spéciales et les Groupes

---

<sup>1010</sup> Gaël Eismann, *Hôtel Majestic*, op.cit., p. 382.

<sup>1011</sup> *Livre-Mémorial*, fiche I. 74).

<sup>1012</sup> AN, 72aj/2277. Paul Le Goupil, Henry Clogenson, *Mémorial des Français non juifs déportés à Auschwitz, Birekenau et Monowitz*, 1999, p. 3.

<sup>1013</sup> Voir à propos de ce convoi : Claudine Cardon-Hamet, *Triangles rouges à Auschwitz. Le convoi du 6 juillet 1942*, Paris, Autrement, 2005.

<sup>1014</sup> Les chiffres fournis par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation sont légèrement différents : 1 160 hommes pour le 1<sup>er</sup> convoi (*Livre-Mémorial*, fiche I. 42), 230 pour les femmes le 24 janvier 1943 (*Livre-Mémorial*, fiche I. 74) et 1 652 pour le dernier convoi (*Livre-Mémorial*, fiche I. 206).

<sup>1015</sup> Rencontre Oberg-Bousquet datée du 2 juillet 1942. Voir à ce propos : Serge Klarsfeld, *Le calendrier de la persécution des Juifs de France. Juillet 1940- août 1942*, op.cit., p. 445-451, Denis Peschanski, *La France des camps*, op.cit., p. 323-326.

<sup>1016</sup> Voir : Denis Peschanski, *La France des camps*, op.cit., p. 325.

<sup>1017</sup> Allocution prononcée par le Général Oberg, chef supérieur des SS et de la police allemande, le 8 août 1942, pendant la réunion groupant les préfets régionaux, les intendants de police et les Kommandeurs régionaux de la Sipo-SD en zone occupée en présence de M. Bousquet. Ce document est reproduit dans : Serge Klarsfeld, *Le calendrier de la persécution des Juifs de France. Juillet 1940-août 1942*, op. cit., p. 687-688.

Mobiles de Réserve interviennent ainsi activement contre les opposants aux Allemands<sup>1018</sup>. Avec la création de la Milice en janvier 1943<sup>1019</sup>, puis le rattachement un an plus tard de toutes les forces de police sous sa direction, le Gouvernement de Vichy franchit un pas radical dans sa contribution active à la lutte contre la résistance<sup>1020</sup>.

Sur le plan de la législation allemande, le dispositif NN reste en vigueur jusqu'en juillet 1944. S'ils sont censés être gérés par les militaires, les conflits entre les différents services allemands conduisent la police politique à s'en approprier l'usufruit<sup>1021</sup>. Cette indication est d'importance car elle induit deux expériences différentes de la déportation NN. Pour certains, les « *NN Wehrmacht* » qui entrent dans le cadre strict du décret signé par Keitel, la déportation débute par une longue attente en prison dans le Reich suivie par un placement éventuel dans un camp de concentration. Les autres, les « *NN Gestapo* »<sup>1022</sup> tombent sous le coup d'une décision des services du RSHA<sup>1023</sup>. Ils sont directement conduits dans le système concentrationnaire. Quoi qu'il en soit, la procédure *Nacht und Nebel* prend fin à partir de la promulgation du décret du 30 juillet 1944<sup>1024</sup>. Plus personne n'est transféré en Allemagne sous ce statut, et les déportés NN qui sont encore dans les prisons sont transférés dans des camps de concentration.

#### 4.1.1.2 Une pluralité de raisons conduisant à la déportation par mesure de répression

Si quelques 88 195 personnes sont déportées par mesure de « répression », les catégories composant cet ensemble sont diverses. Ce chiffre comprend en effet 61 375 individus qui sont déportés depuis les départements des zones nord ou sud, 5 019 du Nord-Pas-de-Calais et 6 343 d'Alsace-Moselle. Sont aussi inclus 6 749 républicains espagnols, 7 234 Français arrêtés dans le III<sup>e</sup> Reich, ainsi que 1 475 personnes déportées « hors transport »<sup>1025</sup>. Si l'on

---

<sup>1018</sup> Jean-Marc Berlière, « Les « polices » de l'Etat français : genèse et construction d'un appareil répressif », in Bernard Garnier, Jean-Luc Leleu, Jean Quellien, *La répression en France 1940-1945, op.cit.*, p. 118-121.

<sup>1019</sup> Pierre Giolitto, *Histoire de la Milice*, Paris, Perrin, 2002, p. 125-126.

<sup>1020</sup> Jean-Marc Berlière, « Les « polices » de l'Etat français : genèse et construction d'un appareil répressif », in Bernard Garnier, Jean-Luc Leleu, Jean Quellien, *La répression en France 1940-1945, op.cit.*, p. 125.

<sup>1021</sup> Annette Wiewiorka, *Déportation et génocide, op. cit.*, p. 227.

<sup>1022</sup> Les deux types de déportation NN sont analysés dans : *Livre-Mémorial, op.cit.*, p. 121 ; Annette Wiewiorka, *Déportation et génocide, op.cit.*, p. 226-228. L'historienne évoque de son côté une déportation NN « 1<sup>ère</sup> formule » et « 2<sup>nde</sup> formule ».

<sup>1023</sup> Les deux formes de procédure sont détaillées dans : Joseph de la Martinière, *Les N.N. Le décret et la procédure Nacht und Nebel (Nuit et brouillard)*, Paris, Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes, 1989.

<sup>1024</sup> Il s'agit du décret « Terreur et Sabotage ». Ce dernier est analysé dans le *Livre-Mémorial, op.cit.*, p. 124.

<sup>1025</sup> Yves Lescure, « L'enquête de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation », in Bernard Garnier, Jean-Luc Leleu, Jean Quellien, *La répression en France, op. cit.*, p. 159-162.

exclut les républicains espagnols, ce sont donc 81 446 Français qui sont victimes du système concentrationnaire, dont 72 737 qui partent de France, entendu comme étant le territoire français d'avant-guerre.

Les raisons ayant conduit à cette extradition forcée sont restées longtemps mal connues. En analysant les dossiers de déportation d'un dixième du nombre total de déportés, soit 8 800 personnes, Jean Quellien met en avant une réalité complexe<sup>1026</sup>. Seuls 44% des individus qui sont transférés dans un camp appartiennent à la « résistance organisée », c'est-à-dire à un réseau. A ces derniers, il convient d'ajouter 29% de personnes ayant fait preuve de « résistance civile »<sup>1027</sup>. En tout, donc, 73% des déportés par mesure de répression l'ont été pour avoir fait preuve de résistance. Il reste 27% de déportés pour lesquels les motifs sont autres et variés<sup>1028</sup>. Une enquête réalisée par Pierre-Emmanuel Dufayel sur les femmes passées par le camp de Neue-Bremm, avant d'être envoyées dans un autre camp de concentration, permet de connaître les raisons spécifiques ayant conduit à leur déportation. Sur les 1 406 personnes qui composent l'échantillon, 65% appartiennent à un réseau de résistance organisé, 26% sont déportées pour résistance civile. Seules 9% sont envoyées dans le Reich pour d'autres motifs : leur proportion est sur ce point significativement plus faible que la moyenne établie par Jean Quellien à partir d'un échantillon plus large.

Il est difficile de connaître, encore aujourd'hui, le nombre exact de déportés ayant quitté le sol français sous le coup de la procédure *Nacht und Nebel*, notamment en ce qui concerne les « *NN Gestapo* » pour lesquels les traces écrites manquent cruellement<sup>1029</sup>. Quelques éléments peuvent toutefois être mis en avant. Grâce aux travaux réalisés par l'abbé de la Martinière, l'effectif des déportés « *NN Wehrmacht* » est approximativement connu : environ 5 à 6 000 personnes<sup>1030</sup>, hommes et femmes. Parmi eux, 457 sont guillotins en Allemagne après leur jugement<sup>1031</sup>. Les travaux de la FMD donnent quelques éléments complémentaires : entre mai

---

<sup>1026</sup> Voir sur ce point : « Jean Quellien, « Motifs d'arrestation et de déportation », in Bernard Garnier, Jean-Luc Leleu, Jean Quellien, *La répression en France, op.cit.*, pp. 163-172.

<sup>1027</sup> « Elle recouvre ici tous les actes d'hostilité, d'opposition ou de résistance à l'encontre de l'occupant, sans pour autant que les auteurs aient appartenu à une organisation », *Ibid.*, p. 164.

<sup>1028</sup> Jean Quellien précise que sont inclus dans cette catégorie : les républicains espagnols, les détenteurs d'armes de chasse, les communistes non engagés dans la résistance, mais aussi des Juifs, des Tsiganes et des homosexuels.

<sup>1029</sup> Jean-Luc Bellanger, « La déportation NN dite aussi « Nuit et Brouillard » », *Mémoire vivante* n° 59, décembre 2008, p. 12.

<sup>1030</sup> Joseph de la Martinière, *Les N.N. Le décret et la procédure Nacht und Nebel (Nuit et brouillard)*, *op. cit.*, p. 68.

<sup>1031</sup> Jean-Luc Bellanger, « La déportation NN », *Mémoire vivante, op.cit.*, p. 12.

1942<sup>1032</sup> et septembre 1943, 1 446 hommes sont recensés au camp spécial d'Hinzert, camp servant de lieu de regroupement pour les NN avant qu'ils ne soient jugés<sup>1033</sup>. Plus de 1 000 individus partent des territoires du Nord-Pas-de-Calais pour transiter par des prisons belges avant d'être jugés<sup>1034</sup>. Par ailleurs, quelques 1 000 NN sont transférés à Neue-Bremm avant d'être acheminés dans un des grands KL (Mauthausen, Buchenwald, Dachau). Déportés « *NN Wehrmacht* » et « *NN Gestapo* » sont par ailleurs transférés en masse vers le KL Natzweiler. Robert Steegmann précise sur ce point que c'est surtout à partir du second semestre de l'année 1943 que le nombre de Français NN progresse rapidement<sup>1035</sup>. Une des raisons de cette augmentation se lit dans une circulaire datée du 20 avril 1944 et signée par le SS-RSHA. Celle-ci rappelle aux commandants des camps de bien vouloir se plier aux ordres transmis le 23 septembre 1943 demandant le transfert de tous les NN vers Natzweiler<sup>1036</sup>. Par ailleurs, si des « *NN Wehrmacht* » transitent durant l'été 1943 par ce camp, ce sont par la suite les « *NN Gestapo* » qui sont les plus représentés. Pour suivre les conclusions de R. Steegmann : « *Il est plausible d'envisager que 2 438 détenus NN sont arrivés au KL-Natzweiler entre juin 1943 et fin août 1944.* »<sup>1037</sup> Les femmes aussi entrent sous le coup de cette procédure : en juillet 1943, 58 détenues quittent ainsi le Fort de Romainville ou la prison de Fresnes pour rejoindre le camp de Neue-Bremm. Elles sont transférées ensuite à Ravensbrück. En octobre de la même année, puis au printemps 1944, de nouveaux convois quittent les prisons allemandes. Quelques 243 femmes font étape à Aachen avant d'arriver à Ravensbrück<sup>1038</sup>.

Il reste à évoquer un dernier cas, celui des « *personnalités-otages* » autrement nommées *Proeminente Persönlichkeiten*. Ce terme désigne :

[...] des personnalités de la société civile, politique et militaire, arrêtées et déportées par les Allemands parce que ces derniers les considèrent comme des « *cadres de la Nation* » et de ce fait comme des otages « *privilégiés* », par ailleurs capables de jouer un rôle actif au sein de la Résistance ou pour les Alliés<sup>1039</sup>.

Les travaux réalisés par la FMD offrent des renseignements importants sur cette catégorie particulière de déportés. Forte de sept cent neuf individus, elle comprend une très grande majorité d'hommes (six cent quatre-vingt-dix-neuf), soit plus de 98,5%. Ces derniers quittent

<sup>1032</sup> Robert Steegmann précise que le camp d'Hinzert voit arriver ses premiers déportés NN le 29 mai 1942. (Robert Steegmann, *Struthof. Le KL. Natzweiler et ses Kommandos : une nébuleuse concentrationnaire des deux côtés du Rhin. 1941-1945*, Strasbourg, La Nuée bleue, 2005, p. 61).

<sup>1033</sup> *Livre-Mémorial*, Tome 1, p. 121.

<sup>1034</sup> *Ibid.*, p. 122-123.

<sup>1035</sup> Robert Steegmann, *Struthof. Le KL. Natzweiler et ses Kommandos : op. cit.*, p. 59-64.

<sup>1036</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>1037</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>1038</sup> *Livre-Mémorial*, Tome 1, p. 123.

<sup>1039</sup> *Ibid.*, p. 143.

la France entre 1942 et 1944, majoritairement en deux vagues : une première après l'été 1943, la seconde un an plus tard. En 1943, trois transports principaux sont organisés : le premier quitte la France le 13 août 1943 et amène 38 détenus vers Plansee<sup>1040</sup>, le second, le 31 août, se dirige vers Eisenberg où sont conduites 48 personnes<sup>1041</sup>, tout comme celui du 10 septembre (54 personnes)<sup>1042</sup>. En mai-juin 1944, 151 nouvelles « personnalités-otages » partent pour l'Allemagne vers Plansee, Eisenberg ou encore Bad-Godesberg<sup>1043</sup>. Les deux derniers transports s'organisent différemment, tant à cause des problèmes logistiques qu'en raison de l'urgence de la situation pour les nazis. Le premier compte 1 522 personnes dont 326 otages<sup>1044</sup>, le second 1 651 dont 39 otages<sup>1045</sup>. Ces derniers sont majoritairement conduits au KL de Neuengamme. Outre ces convois collectifs, certains détenus sont envoyés en Allemagne de façon individuelle. 44 hommes et 10 femmes correspondent à ce profil<sup>1046</sup>. Parmi les personnes subissant ce registre de captivité, figure un des principaux initiateurs de la politique sportive du gouvernement de Vichy : Jean Borotra. Après avoir été démissionné de son poste de commissaire général à l'éducation générale et aux sports en avril 1942<sup>1047</sup>, Jean Borotra nourrit le souhait de quitter le sol français pour rejoindre l'Afrique du Nord. Il est arrêté par la *Gestapo* le 22 novembre 1942 à la gare d'Austerlitz depuis laquelle, selon ses propres dires, il devait rejoindre la frontière espagnole<sup>1048</sup>.

#### 4.1.1.3 Plutôt des hommes, jeunes, de catégories sociales diverses

Toutes les tranches d'âge sont touchées par la déportation<sup>1049</sup>. Toutefois, ce sont les jeunes adultes (20-29 ans) qui payent le plus lourd tribut puisqu'ils représentent 37,9% des déportés. La proportion diminue ensuite par pallier : les 30-39 ans représentent 27,3%, les 40-49 ans 20,5%, les 50-60 ans 8,8%. Les deux extrêmes, les plus jeunes (moins de 20 ans) et les plus âgés sont par contre peu représentés avec 2,9% pour les premiers, 2,6% pour les seconds. De

<sup>1040</sup> *Livre-Mémorial*, fiche n° 123.

<sup>1041</sup> *Livre-Mémorial*, fiche n° 128.

<sup>1042</sup> *Livre-Mémorial*, fiche n° 134.

<sup>1043</sup> *Livre-Mémorial*, fiche n° 220.

<sup>1044</sup> *Livre-Mémorial*, fiche n° 247.

<sup>1045</sup> *Livre-Mémorial*, fiche n° 250.

<sup>1046</sup> *Livre-Mémorial*, fiche I. 297 et fiche I. 298,

<sup>1047</sup> Jean Borotra cède sa place à Jép Pascot à la tête du CGEGS le 18 avril 1942, au moment du retour au pouvoir de Pierre Laval. Jean-Louis Gay-Lescot, *L'éducation générale et sportive de l'Etat français de Vichy*, *op. cit.*, p. 306.

<sup>1048</sup> AC, dossier de demande de titre de déporté résistant de Jean Borotra, fiche de demande d'attribution du titre de déporté résistant enregistrée par le Tribunal Administratif de Paris le 23 juin 1954. « *Je prenais le train vers 22 heures pour le Pays basque, où je devais franchir la frontière espagnole par une filière fonctionnant pour la 1<sup>ère</sup> fois. Je fus arrêté sur le quai de la gare par 3 membres de la Gestapo.* »

<sup>1049</sup> Voir sur ce point : Michel Boivin, « Sociologie de la déportation de répression » in Bernard Garnier, Jean-Luc Leleu, Jean Quellien, *La répression en France*, *op. cit.*, p.174-175.



ces différents chiffres, il ressort que la majorité des déportés (65,2%) a entre vingt et quarante ans, soit des individus en pleine force de l'âge.

Les analyses sur un échantillon de 6 592 déportés réalisées par Michel Boivin permettent de connaître avec plus de précision les catégories socioprofessionnelles auxquelles ces derniers appartiennent. Si toutes les professions sont représentées, des marins-pêcheurs aux cadres supérieurs, le monde ouvrier est incontestablement le groupe dominant : 29,4% des déportés sont des ouvriers de l'industrie, 20,5% des ouvriers et des patrons de l'artisanat. En ajoutant les employés, la proportion des individus concernés est de 68,8%. Les sans-professions sont par contre bien moins victimes des départs en wagons plombés que les personnes actives : ils ne sont que 6,6% des déportés, alors qu'au sein de la population française, cette catégorie représente 33,7% des plus de quatorze ans.

Hommes et femmes sont concernés. Selon les dernières données disponibles, la proportion de femmes déportées est en revanche significativement moins importante que celle des hommes : sur 88 195 déportés, 8 862 sont des femmes<sup>1050</sup>, soit environ 10% de l'effectif. Selon Michel Boivin, cette proportion est en relation avec la place que celles-ci occupent dans la résistance française<sup>1051</sup>. En ce qui concerne leur profession, « *elles proviennent de toutes les catégories socioprofessionnelles : ingénieurs, médecins, ouvrières, commerçantes, couturières, secrétaires*<sup>1052</sup> ». Par rapport à la population française, elles sont plus nombreuses à être investies dans le monde professionnel et vivent davantage en ville. De la même façon que pour les hommes, la majorité d'entre elles a entre 20 et 40 ans (60%), et toutes les tranches d'âge sont représentées. Plus de la moitié est mère<sup>1053</sup>. L'enquête régionale réalisée par Nathalie Forissier<sup>1054</sup> concernant les déportés de la Loire<sup>1055</sup> permet d'aboutir à des conclusions analogues. Sur 706 personnes arrêtées dans le département et déportées par mesure de répression, 79 sont des femmes (11%). En prenant appui sur la liste des déportés de l'ouvrage, il est possible d'identifier formellement 77 d'entre elles<sup>1056</sup>. Leur moyenne d'âge est de 32 ans. La plus jeune est née en avril 1927, la plus âgée en avril 1895. Plus de la moitié

---

<sup>1050</sup> Yves Lescure, « L'enquête de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation », in Bernard Garnier, Jean-Luc Leleu, Jean Quellien, *La répression en France, op. cit.*, p. 159-162.

<sup>1051</sup> Michel Boivin, « Sociologie de la déportation de répression », in Bernard Garnier, Jean-Luc Leleu, Jean Quellien, *La répression en France, op. cit.*, p. 173.

<sup>1052</sup> Pierre-Emmanuel Dufayel, « Les femmes déportées de France via le camp de Neue-Bremm », *Mémoire vivante* n° 61, juin 2009, p. 3.

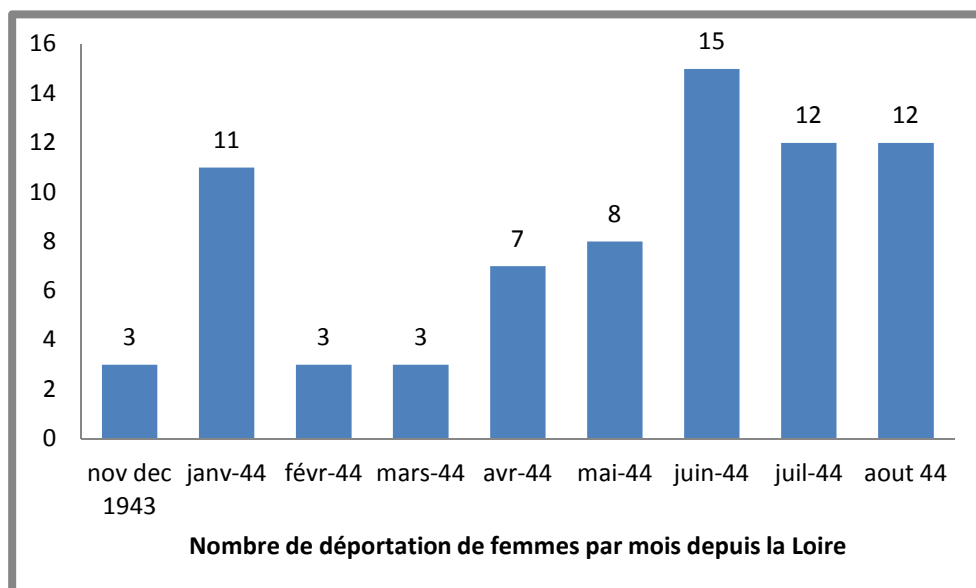
<sup>1053</sup> *Ibid.*, p. 4-5.

<sup>1054</sup> Nathalie Forissier, *La déportation dans la Loire 1940-1944*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2005.

<sup>1055</sup> Sont inclus dans cette enquête les personnes nées dans le département de la Loire ou arrêtées dans ce département. (Nathalie Forissier, *Ibid.*, p. 35.)

<sup>1056</sup> En croisant le prénom, le métier parfois féminisé et le camp de déportation.

(40 sur 77) exerce un emploi au moment de son arrestation. Les professions restent très hétérogènes, même si les employées, les secrétaires, les enseignantes et les étudiantes sont les plus nombreuses. 84,4% de ces femmes sont déportées à Ravensbrück et 61% ne connaissent durant leur déportation que ce camp ou l'un des *Kommandos* lui étant rattaché. Leur déportation a lieu entre novembre 1943 et août 1944, sachant que la majorité des départs s'effectue à la fin du printemps et au début de l'été. Six femmes sont déportées à titre de NN. Si le destin de l'une d'entre elle reste à ce jour inconnu<sup>1057</sup>, quatre passent par Romainville avant d'être envoyées à Ravensbrück puis à Mauthausen. La sixième a un parcours très mouvementé. Arrêtée à la fin de l'année 1943, elle est transférée dans différentes prisons avant d'être envoyée à Ravensbrück puis à Flossenbürg.<sup>1058</sup>



#### 4.1.1.4 Le cas des personnes déjà présentes sur le sol allemand

La majorité des déportés français a été transférée vers l'Allemagne depuis l'hexagone. Pour autant, une petite minorité est directement arrêtée sur le sol allemand avant d'être envoyée en camp de concentration. Les prisonniers de guerre transformés, les requis pour le travail comme ceux qui sont partis volontairement sont confrontés dans leur vie quotidienne à la police politique. Lorsque pour des raisons qui peuvent aller d'un refus de travail à des propos antinazis en passant par des tentatives de sabotage, ils tombent dans les griffes de la justice allemande et peuvent être internés dans un camp de concentration. Bien que leur statut

<sup>1057</sup> Nathalie Forissier, *La déportation dans la Loire*, op. cit., p. 141. Il s'agit de Madame Mathilde Weber née le 23 mai 1905.

<sup>1058</sup> *Ibid.*, p. 117. Il s'agit de Madame Lhuillier Aline née le 14 décembre 1918.

continue de faire polémique en France, il n'en demeure pas moins vrai qu'une fois internés en KL, ils vivent dans les mêmes conditions que leurs compatriotes venus directement de France<sup>1059</sup>.

Peu étudiée, cette catégorie de déportés représente tout de même 7 234 personnes<sup>1060</sup>. Ces chiffres ne sauraient toutefois être définitifs, tant les problèmes méthodologiques sont nombreux et l'accès aux sources difficile<sup>1061</sup>.

Parmi les trois catégories de Français vivant sur le sol allemand, les requis sont les plus touchés par la détention en camp de concentration. Après étude des archives détenues au Ministère de la Défense à Caen, Arnaud Boulligny avance les proportions suivantes à partir des 6 400 cas recensés : 48,1% de requis, 31,5% de travailleurs volontaires, 17,5% de prisonniers de guerre (sachant que 94% d'entre eux font partie des prisonniers « transformés » en travailleurs civils)<sup>1062</sup>. Les 2,9% restants forment, selon l'auteur, un groupe très disparate comptant notamment des Alsaciens-Lorrains. Si les Français sont peu concernés par des mesures de déportation jusqu'à la fin 1942, cette forme de répression s'accélère courant 1943, mais surtout en 1944, année durant laquelle ont lieu près de 64% des arrestations.

Leur profil sociologique est assez singulier. Il s'agit d'un groupe essentiellement masculin, les femmes ne représentant que 3,6% de l'ensemble. La majeure partie d'entre eux est jeune : « *Près des trois quarts des individus recensés sont âgés de 18 à 30 ans, et 57% ont moins de 25 ans*<sup>1063</sup> ». Ils proviennent des catégories « *ouvriers de l'industrie* » (39%) et « *ouvriers et patrons de l'artisanat* » (24%)<sup>1064</sup>.

Les raisons ayant conduit à leur déportation se concentrent autour d'« *actes antiallemands* », qui prennent trois formes principales : le refus de travail, l'évasion et la propagande antiallemande. Dans le premier cas, il s'agit d'une sanction consécutive à des absences répétées, un ralentissement volontaire de la production ou encore des malfaçons avérées. Dans le dernier cas, les actes incriminés sont de différents ordres, allant de l'écoute clandestine de la radio à la mise en place de spectacles durant lesquels sont prononcées des

---

<sup>1059</sup> Se référant aux différents témoignages qu'il recueille, Patrice Arnaud souligne ce problème mémoriel important et les réticences qu'ont les associations de déportés à reconnaître aux déportés arrêtés dans le Reich le statut même de déporté. (Patrice Arnaud, *Les STO. Histoire des Français en Allemagne nazie 1942-1945*, op. cit., p. 335-337).

<sup>1060</sup> Yves Lescure, « L'enquête pour la Fondation de la Mémoire de la Déportation », in Bernard Garnier, Jean-Luc Leleu, Jean Quellien, op. cit., p. 174.

<sup>1061</sup> *Livre-Mémorial*, Tome 1, op. cit., p. 135.

<sup>1062</sup> Arnaud Boulligny, « Les travailleurs français arrêtés au sein du Reich et internés en camp de concentration » in Bernard Garnier, Jean-Luc Leleu, Jean Quellien, *La répression en France*, op. cit., p. 262.

<sup>1063</sup> *Ibid.*, p. 263.

<sup>1064</sup> Arnaud Boulligny, « Les Français arrêtés au sein du Reich et internés en camp de concentration », *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz* n° 94, janvier-mars 2007, p. 16-17.

critiques plus ou moins évidentes à l'égard des nazis. En dehors de cas particuliers ou de groupuscules, il convient de signaler le tribut payé par des organisations françaises, officielles ou non, implantées en Allemagne. Parmi celles-ci, les exactions ayant touché les militants de l'Action catholique sont sans doute les plus connues. Reconnus en France pour leur opposition à l'Allemagne nazie comme pour leur refus du STO, les jocistes, les prêtres catholiques, les séminaristes ou encore les étudiants en théologie constituent un autre groupe visé par les arrestations. Marcel Callo en est l'un des symboles. Parti au titre du STO le 19 mars 1943, il est envoyé à Zella-Melhis dans le *Gau* Thüringen. Il participe, parallèlement à ses activités religieuses, au développement des activités artistiques et sportives de l'Amicale de Zella-Melhis qu'il contribue à fonder. S'il organise messes et réunions spirituelles, Marcel veille aussi à ce que le moral reste bon parmi ses camarades ; il en prend les moyens en fondant, avec quelques-uns d'entre eux, une Amicale des prisonniers de Zella-Melhis, qui l'amène à la fois à être footballeur et à monter sur les planches. Arrêté le 19 avril 1944, avec d'autres camarades, il meurt à Mauthausen en mars 1945. Très tôt interdits par les Allemands qui y perçoivent une menace, les groupes catholiques se reconstituent en effet autour de leurs cadres en Allemagne. Les prêtres parviennent à rassembler autour d'eux des communautés de jeunes auprès desquelles ils perpétuent leur mission. Le décret du 3 décembre 1943, signé de la main d'E. Kaltenbrunner, leur interdit clairement cette liberté et fait d'eux des cibles privilégiées pour les services de la *Gestapo*. Selon Arnaud Boulligny, une centaine de personnes est arrêtée sur ce motif et est transférée en camp de concentration. Plus de quarante y perdent la vie, à l'exemple de André Vallée arrêté le 31 mars 1944 et transféré par la suite à Flossenbürg puis au Kommando de Leitmeritz où il décède le 15 février 1945.

Souvent ignorée, la déportation des requis pour le travail et prisonniers de guerre permet pourtant d'entrevoir comment un individu est susceptible de changer de statut compte tenu de son attitude vis-à-vis du régime nazi. Venus en Allemagne volontairement, consécutivement à l'armistice ou suite aux lois sur le travail obligatoire, rien ne les prédestine à être transférés dans un camp de concentration. Il suffit bien souvent d'un écart, d'une dénonciation, pour que la *Gestapo* se déplace, enquête rapidement puis décide d'un internement en camp. Dès lors, les requis ou les prisonniers de guerre deviennent des ennemis du Reich, appelés à travailler jusqu'à l'épuisement dans le système concentrationnaire. Jugés dangereux, surtout après le débarquement, les groupes organisés (SET, Chantiers de Jeunesse, JOC) sont particulièrement touchés par les arrestations. Parmi eux figurent d'anciens responsables de camp ou des adjoints aux sports comme à la Jeunesse.

#### 4.1.2 Les déportés « raciaux », des êtres à exterminer

Les Juifs constituent la seconde catégorie de Français victimes des mesures de déportation. Si certains d'entre eux sont transférés en Allemagne dès le mois de mars 1942, la répression se durcit de façon extrêmement marquée durant l'été de la même année, touchant indifféremment les hommes, les femmes, mais aussi les enfants.

##### *4.1.2.1 De la répression à l'extermination*

Alors que les Juifs allemands n'avaient pas été transférés en nombre important dans les premiers camps de concentration entre 1933 et 1937, l'année 1938 voit par contre se multiplier les arrestations et les emprisonnements, tandis que les meurtres commis lors de la *nuite de Cristal* prouvent la propension du régime à user ouvertement de la violence pour parvenir à ses fins. L'action *Aso* de juin 1938 comprend, outre les asociaux visés, les Juifs. Ces derniers ne sont libérés qu'au bout de quelques mois à condition d'accepter d'être dépouillés de leurs biens<sup>1065</sup>. Les opérations punitives lancées après la *Nuit de Cristal* multiplient encore leur nombre dans les camps à la fin de l'année 1938 :

Le 10 novembre, plus de mille détenus juifs arrivèrent à Dachau et au cours des jours qui suivirent leur nombre augmenta jusqu'à 11 911 dont 3 700 venus d'Autriche. Le nombre total des détenus à Dachau au 1<sup>er</sup> décembre était de 14 232.<sup>1066</sup>

Les archives des camps sont les témoins de cette vague répressive qui s'abat sur la population juive. A Buchenwald, leur nombre progresse de façon importante, même si il est difficilement quantifiable compte tenu de la variation permanente des entrées et des sorties<sup>1067</sup>.

De 1939 à 1942, la politique antijuive du Reich ne se barbarise que progressivement<sup>1068</sup>, et ce, bien que Hitler ait déclaré en 1939 :

Si la finance juive internationale d'Europe et hors d'Europe devait parvenir encore une fois à précipiter les peuples dans une guerre mondiale, alors le résultat ne serait pas la bolchevisation du monde, donc la victoire du judaïsme, au contraire, ce serait l'anéantissement (*Vernichtung*) de la race juive en Europe<sup>1069</sup>.

---

<sup>1065</sup> Stanislav Zamecnik, *C'était ça, Dachau*, op. cit., p. 111.

<sup>1066</sup> *Ibid.*, p. 112.

<sup>1067</sup> Gedenkstätte Buchenwald, *Konzentrationslager Buchenwald. 1937-1945 Begleitband zur Ständigen historischen Ausstellung*, op. cit., p. 76-77.

<sup>1068</sup> Sur l'évolution des décisions entourant la « Jugendfrage », voir : Christopher R. Browning, *Les origines de la solution finale*, Paris, Seuil, 2009 ; Florent Brayard, *La « solution finale de la question juive », historiographie, technique de mise à mort et chronologie*, thèse pour le doctorat d'histoire, IEP de Paris, mars 2002.

<sup>1069</sup> Discours de Hitler du 30 janvier 1939, presse allemande, cité par Raoul Hilberg, *La destruction des Juifs d'Europe*. Tome II, Paris, Gallimard, 2006, p. 711.

Pour faire de l'Europe une zone sans Juif (*judenfrei*), le Führer envisage initialement leur transfert vers un territoire éloigné. La Pologne orientale est, dans cette optique, retenue pour accueillir hommes, femmes et enfants juifs, mais cette solution rencontre nombre de difficultés pratiques et va à l'encontre de certaines priorités économiques et militaires. Aussi, à peine est-elle amorcée qu'elle est remplacée par un nouveau projet : leur déportation à Madagascar. La « *solution finale* »<sup>1070</sup> de la question juive est tout particulièrement suivie par Reinhard Heydrich<sup>1071</sup>, chef du *Reichssicherheitshauptamt* (RSHA) depuis 1939, étant donné que la lutte contre les ennemis religieux incombe aussi à ses services. Au sein de la section IV, c'est la cellule IVB qui se charge de surveiller l'« *Activité politique des églises catholique et protestante, sectes religieuses, Juifs, francs-maçons* »<sup>1072</sup>. Quatre bureaux y fonctionnent. Le IVB 4 est confié à Adolf Eichmann et gère tout ce qui concerne le problème juif. Par ailleurs, des antennes du RSHA sont installées dans chaque pays occupé et ont pour fonction de faciliter l'application des mesures décidées par le Reich. En France, c'est le SS Theodor Danneker qui est désigné pour représenter Heydrich et conduire la politique antisémite<sup>1073</sup>. En 1940 et au début de l'année 1941, le plan Madagascar se heurte également aux réalités de la guerre et, notamment, à la nécessité de devoir réussir à faire capituler la Grande-Bretagne pour acheminer librement des bateaux jusqu'à la colonie française. Parallèlement, et lorsque l'occasion se présente, la politique de l'exclusion est reconduite : c'est ainsi que les Juifs d'Alsace-Lorraine sont expulsés vers la France de Vichy, tout comme ceux des *Gaue* de Palatinat et de Bade<sup>1074</sup>.

La campagne de Russie précipite le Reich vers une autre forme de résolution du problème juif : durant l'été 1941, les *Einsatzgruppen*, qui avaient déjà été à l'œuvre dans la campagne de Pologne, exterminent, avec l'appui des populations locales, la population juive des territoires qu'ils traversent. A l'automne 1941, alors que les Juifs, de plus en plus nombreux à être extradés vers la Pologne, sont contraints à des travaux forcés, le principe et les fondements mêmes de l'extermination méthodique se concrétisent. Le 12 décembre 1941,

<sup>1070</sup> Philippe Burrin date de 1939 l'apparition de ce terme dont la signification va progressivement évoluer. En février 1941, Heydrich la définit comme le transfert des Juifs vers un pays à déterminer ultérieurement. A partir de l'été 1941, elle recouvre l'idée d'un génocide programmé.

<sup>1071</sup> Le responsable du RSHA est le principal orchestrateur du génocide juif. Nommé à sa tête en 1939, il suit en effet l'élaboration des différents projets de construction d'un territoire juif, tout en étant le principal responsable des manœuvres des *Einsatzgruppen* tant en Pologne qu'en URSS. A partir du 31 juillet 1941, il est chargé par Göring de « *prendre toutes les mesures préparatoires* » nécessaires la réalisation « *d'une solution d'ensemble de la question juive en Europe* » (Philippe Burrin, *Hitler et les Juifs*, op. cit., p. 129).

<sup>1072</sup> Voir le texte présent en annexe du livre de Jacques Delarue, *Histoire de la Gestapo*, Paris, Fayard, 1987, p. 450.

<sup>1073</sup> Sur la carrière de Danneker, voir : Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz. La « solution finale » de la question juive en France*, tome 1, op. cit., p. 38-42.

<sup>1074</sup> Philippe Burrin, *Hitler et les Juifs*, op. cit., p. 94.

Hitler annonce à ses principaux collaborateurs sa décision de mettre un terme au problème juif<sup>1075</sup>. La conférence de Wannsee<sup>1076</sup> constitue un accélérateur dans la mise en œuvre définitive du génocide. Dirigée par Heydrich, elle réunit le 20 janvier 1942 quatorze hauts responsables de la bureaucratie nazie. Sa tenue permet d'entériner des décisions prises en amont, tout en impliquant différents services concurrents dans la réalisation efficace de la *Solution finale*. Durant les discussions, il est précisé que le nombre de Juifs concernés en Europe est évalué à quelques onze millions de personnes, dont 865 000 en France<sup>1077</sup>. Leur extradition ne semble pas, lors de la réunion et selon les informations possédées par les personnes présentes, constituer un problème majeur<sup>1078</sup>. Le procès-verbal stipule en effet : « *En France occupée et non occupée, le recensement des Juifs pour l'évacuation sera effectué, selon toute vraisemblance, sans grande difficulté*<sup>1079</sup>. »

La décision d'utiliser Auschwitz dans le cadre de la *Solution finale* semble avoir été prise par Himmler dès l'été 1941<sup>1080</sup>. Deux fonctions différentes sont attribuées à ce camp. En effet, lors de la conférence de Wannsee, les participants sont tenus informés d'un enjeu concomitant à l'extermination immédiate : l'exploitation de la force de travail des êtres voués à la mort. La dimension économique est mentionnée dans le procès-verbal de la conférence de Wannsee.

Au cours de la solution finale, les Juifs de l'Est devront être mobilisés pour le travail avec l'encadrement voulu. En grandes colonnes de travailleurs, séparés par sexe, les Juifs aptes au travail seront amenés à construire des routes dans ces territoires, ce qui sans doute permettra une diminution substantielle de leur nombre<sup>1081</sup>.

---

<sup>1075</sup> Christopher R. Browning, *Les origines de la solution finale*, op. cit., p. 860.

<sup>1076</sup> Le procès-verbal de la conférence de Wannsee est retranscrit dans plusieurs ouvrages, notamment : C.D.J.C., *Le dossier Eichmann*, Paris, Buchet-Chastel 1960. C'est l'ouvrage d'Edouard Husson qui sert ici de référence. Edouard Husson, *Heydrich et la Solution finale*, op. cit., p. 437-446.

<sup>1077</sup> Pour la France, une distinction apparaît entre la zone occupée (165 000 personnes) et la zone non occupée (700 000). Ces chiffres sont très étonnants. Pour Serge Klarsfeld en effet, environ 330 000 Juifs résident en France au début de la Seconde Guerre mondiale (Serge Klarsfeld, *La Shoah en France*, Tome 1: *Vichy-Auschwitz*, op.cit., p. 28). Renée Poznanski avance des chiffres à peu près analogues puisqu'elle parle de 300 000 à 330 000 personnes. (Renée Poznanski, *Les Juifs de France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Hachette, 1997, p.21).

<sup>1078</sup> Ce fait est soulevé par Rita Thalmann dans un article qu'elle consacre à la participation des structures françaises à la déportation des Juifs : Rita Thalmann, « La traque des Juifs dans le contexte de la « mise au pas » de la France », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, n° 3, 1993, p. 595.

<sup>1079</sup> Procès-verbal de la conférence de Wannsee du 20 janvier 1942, cité par Edouard Husson, *Heydrich et la solution finale*, op. cit., p. 442.

<sup>1080</sup> Franciszek Piper, « La genèse du camp », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940-1945. Volume 1. La construction et l'organisation du camp*, Oświęcim, Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau, 2011, p. 81.

<sup>1081</sup> Procès-verbal de la conférence de Wannsee du 20 janvier 1942, cité par Edouard Husson, *Heydrich et la solution finale*, op. cit., p. 441.

Cet objectif revêt une importance capitale pour comprendre comment et pourquoi une faible proportion de Juifs est maintenue en vie plusieurs semaines, voire plusieurs mois, à Auschwitz au lieu d'être immédiatement exterminée<sup>1082</sup>.

Implanté à soixante kilomètres de Cracovie, le complexe concentrationnaire d'Auschwitz, à l'origine prévu pour juguler la résistance polonaise, est, en 1942 en pleine phase d'expansion. Ouvert aux premiers déportés, des criminels de droit commun allemands, fin mai 1940<sup>1083</sup>, le camp est placé sous la direction du SS Rudolf Hoess<sup>1084</sup>. Lors d'une tournée d'inspection le 1<sup>er</sup> mars 1941, Himmler lui confie en effet le soin de procéder à l'agrandissement du camp de base dont les effectifs doivent tripler, mais aussi à l'édification d'un nouveau lieu de détention capable de contenir 100 000 détenus<sup>1085</sup> et à la mise à disposition de main-d'œuvre concentrationnaire pour l'usine IG-Farben. Les travaux de construction d'Auschwitz II Birkenau débutent en octobre 1941 et les premiers déportés à y être internés arrivent en mars 1942. Le plan initial de construction subit des modifications en août 1942. Le complexe est alors repensé de manière à pouvoir accueillir quelques 200 000 personnes, tout en possédant des installations d'extermination et des fours crématoires<sup>1086</sup>. Les accords passés avec l'IG-Farben aboutissent à la création des usines *Buna-Werke* implantées à sept kilomètres d'Auschwitz I<sup>1087</sup>. Les détenus y étant affectés sont placés à partir du mois d'octobre 1942 dans un camp annexe situé à Monowitz, dans un premier temps appelé Buna-Monowitz avant d'être baptisé Auschwitz III. Tandis que le camp de femmes s'ouvre à Auschwitz I dès le 26 mars 1942, quelques 13 000 détenues du camp principal sont transférées en août 1942 à Birkenau<sup>1088</sup>. Cette multiplication d'infrastructures n'est pas innocente : quelques jours après la conférence de Wannsee, Himmler écrit à Richard Glücks,

---

<sup>1082</sup> Comme le rappelle Tal Bruttman, la déportation des Juifs de tous les pays d'Europe a comme caractéristique première le fait qu'il s'agisse d'une déportation vers la mort. Les cas de Juifs ayant été transférés dans un camp de concentration pour y travailler sont donc exceptionnels. (Tal Bruttman, « Qu'est-ce qu'un déporté », *op. cit.*, p. 35).

<sup>1083</sup> Franciszek Piper, « La genèse du camp », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940-1945. Volume 1. La construction et l'organisation du camp*, Oświęcim, Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau, 2011, p. 76-77.

<sup>1084</sup> Selon Olga Wormser-Migot, Rudolf Hoess fait un premier voyage sur le lieu les 17 et 18 avril 1940 avant de prendre la direction de la réfection des locaux et de la construction du camp, à proprement parler, à partir du 4 mai. Les premiers détenus, des Polonais venus de la prison de la *Gestapo* de Tarnow, arrivent au mois de juin. (Olga Wormser-Migot, *Le système concentrationnaire nazi, op. cit.*, p. 156-157).

<sup>1085</sup> Initialement des prisonniers de guerre russes.

<sup>1086</sup> Ces derniers fonctionnent à partir du printemps 1943.

<sup>1087</sup> Voir : Raul Hilberg, *La destruction des Juifs d'Europe, Tome III, op. cit.*, p. 1706-1719.

<sup>1088</sup> Pour une description de la construction du complexe concentrationnaire, voir : Claudine Cardon, « Auschwitz » in François Bédarida, Laurent Gervereau, *La déportation, le système concentrationnaire nazi, op. cit.*, p. 90. La genèse et le développement du camp de femmes d'Auschwitz sont analysés par : Irena Strzelecka, « Das Frauenlager im KL Auschwitz-Birkenau (Bla-Bib) », *Hefte von Auschwitz*, n° 24, 2009, p. 7-124.



le 25 janvier 1941, un courrier dans lequel il lui demande de s'apprêter à réceptionner : « 100 000 Juifs de sexe masculin et jusqu'à 50 000 Juives »<sup>1089</sup>.

#### 4.1.2.2 Organisation de la déportation des Juifs de France

Si les Juifs de France sont au tout début victimes avec les communistes des mesures de représailles décidées et organisées par le MbF en France entre la fin de l'année 1941 et le printemps 1942, leur déportation passe à la fin du printemps 1942 sous la responsabilité du RSHA et de ses services décentralisés dans le cadre de la mise en place de la *Solution finale* à laquelle les services français participent. Dans des travaux aujourd'hui largement connus, Mickaël R. Marrus et Robert O. Paxton<sup>1090</sup> mettent en effet en évidence une participation active et volontaire de la France de Vichy aux côtés des nazis. Rita Thalmann évoque sur ce point une politique de « *mise au pas - synchronisation germano-française* »<sup>1091</sup>, tandis que pour Henry Rousso l'aggravation du sort des Juifs est « *due autant à l'existence d'une double législation, française et allemande, qu'à l'émulation réciproque de deux politiques aux modalités et aux objectifs distincts* »<sup>1092</sup>.

La première ordonnance allemande concernant les Juifs est publiée le 27 septembre 1940<sup>1093</sup>. Outre le fait qu'elle précise ce qu'est un Juif, elle oblige leur recensement en zone occupée et leur interdit une fois franchie la ligne de démarcation de revenir en territoire occupé. L'État de Vichy promulgue, quant à lui, les premières mesures avant même la publication de ce texte. En plus de la création, le 22 juillet 1940, d'une commission chargée de réviser les naturalisations, il abroge le 27 août 1940 le décret-loi de Paul Marchandea du 21 avril 1939 sur la liberté de la presse<sup>1094</sup>, ce qui redonne aux journalistes la possibilité de rédiger des articles à caractère raciste. La loi sur le statut des Juifs date, elle, du 3 octobre 1940<sup>1095</sup>. Elle définit la population concernée dans son article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1089</sup> Courrier cité dans l'ouvrage de Raul Hilberg, *La destruction des Juifs d'Europe, Tome III, op. cit.*, p. 1698.

<sup>1090</sup> Michaël R. Marrus et Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 1981.

<sup>1091</sup> Rita Thalmann, « La traque des Juifs dans le contexte de « mise au pas » de la France », *Annales, Economies, Sociétés, civilisations*, n° 3, 1993, p. 601.

<sup>1092</sup> Henry Rousso, *Vichy, l'évènement, la mémoire, l'histoire*, Paris, Gallimard, 2001, p. 112.

<sup>1093</sup> Ordonnance relative aux mesures contre les juifs, datée du 27 septembre 1940, publiée au VOBIF le 30 septembre 1940, p. 92-93.

<sup>1094</sup> Loi du 27 août 1940 portant sur l'abrogation du décret-loi du 21 avril 1939, modifiant les articles 32, 33 et 60 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, (JORF du 30/08/1940).

<sup>1095</sup> Loi portant sur le statut des juifs datée du 3 octobre 1940 et publiée au JORF le 18 octobre 1940, p. 5323.

Est regardé comme juif, pour l'application de la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui-même est juif<sup>1096</sup>.

Les articles qui suivent leur interdisent nombre de professions - dont l'enseignement, la presse, le cinéma ou encore la magistrature - que les personnes visées doivent quitter sous deux mois. A la même date, débute le recensement des Juifs imposé par les Allemands et réalisé par l'administration française. Le 1<sup>er</sup> statut des Juifs est complété par deux autres textes en date du 2 juin 1941, le premier redéfinissant de manière encore plus rigoureuse le Juif<sup>1097</sup>, le second imposant un recensement de la population en zone non-occupée<sup>1098</sup>. Le gouvernement de Vichy abroge en outre le décret Crémieux le 7 octobre 1940<sup>1099</sup>, ôtant ainsi aux Juifs d'Algérie la nationalité française telle qu'elle était établie depuis 1870. Cet ensemble de textes a pour conséquence de placer très rapidement la population dans des conditions d'existence de plus en plus précaires et pousse nombre d'entre eux vivant en zone occupée à l'exode vers la zone libre<sup>1100</sup>. Les plus touchés demeurent les « Juifs étrangers » qui, au regard de la loi du 4 octobre 1940<sup>1101</sup>, peuvent être placés, sous décision du préfet, dans des camps spéciaux. Elle permet aux Allemands de posséder des fichiers précieux pour organiser des rafles<sup>1102</sup>. Avant 1942, trois opérations de ce genre ont d'ailleurs lieu : la première, en mai, permet l'arrestation de 3 700 personnes, la seconde, en août, de 4 232 et la troisième le 12 décembre 1941 touche 734 Juifs<sup>1103</sup>. Le premier convoi de déportation quitte le sol français à la fin du mois de mars, amenant vers la mort quelques 1 112 hommes<sup>1104</sup>. Comme le met en évidence Gaël Eismann, la décision d'organiser ce premier transport « vers l'Est » est initialement corrélée à l'évolution de la politique de répression du MbF<sup>1105</sup> et annoncée dès le 14 décembre 1941. Par contre, les interprétations des historiens diffèrent en

---

<sup>1096</sup> Loi portant sur le statut des juifs datée du 3 octobre 1940 et publiée au JORF le 18 octobre 1940, p. 5323. Art. 1<sup>er</sup>.

<sup>1097</sup> Loi N° [41]-2332 remplaçant la loi du 3/10/1940 portant sur le statut des juifs, publiée au JOEF du 14 juin 1941, p. 2475-2476.

<sup>1098</sup> Loi N° [41]-2333 prescrivant le recensement des juifs, publiée au JOEF du 14/06/1941, p. 2476.

<sup>1099</sup> Loi du 7/10/1940 portant sur l'abrogation du décret du Gouvernement de la défense nationale du 24/10/1870 fixant le statut des juifs indigènes des départements de l'Algérie, complétée par le décret du 20/11/1940 portant sur le statut des juifs d'Algérie (JORF du 22/11/1940).

<sup>1100</sup> André Kaspi, *Les Juifs pendant l'Occupation*, Paris, Seuil, 1997, p. 131.

<sup>1101</sup> Loi sur les ressortissants étrangers de race juive du 4/10/1940, publiée au JORF le 18/10/1940 P 5324.

<sup>1102</sup> Serge Klarsfeld, *La Shoah en France*, Tome 1: *Vichy-Auschwitz*, *op.cit.*, p. 22-28. Voir aussi concernant le « fichier juif » : Rapport de la commission présidée par René Rémond, *Le « fichier juif »*, Paris, Plon, 1996.

<sup>1103</sup> Serge Klarsfeld, *La Shoah en France*, Tome 1: *Vichy-Auschwitz*, *op.cit.*, p.19-37.

<sup>1104</sup> Selon Serge Klarsfeld, le 1<sup>er</sup> convoi pour Auschwitz comprend 1 112 personnes, la moitié provenant du camp de Drancy. (Serge Klarsfeld, *Le mémorial de la déportation des Juifs de France*, *op. cit.*). Il quitte le sol français le 27 mars 1942.

<sup>1105</sup> Gaël Eismann, *Hôtel Majestic*, *op. cit.*, p. 327-330.

ce qui concerne les cinq convois suivants partis en juin et juillet : pour Gaël Eisman<sup>1106</sup>, leur organisation se détache du projet répressif pour entrer progressivement dans celui de l'extermination systématique qui prévaut dans les bureaux d'Eichmann, et que T. Dannecker entend mettre en œuvre sur le territoire français le plus rapidement possible. Denis Peschanski y voit, pour sa part, la poursuite, au moins temporaire, de la logique de représailles<sup>1107</sup>. Dans tous les cas, ces cinq convois constituent à la fois la fin d'une certaine conception de la déportation raciale et le début d'une ère génocidaire.

A la fin du printemps 1942, les négociations concernant la « livraison » des Juifs vivant sur le sol français débutent entre Laval, Bousquet, Leguay et les responsables allemands du HSSPF<sup>1108</sup>. Après la réunion organisée par Eichmann à Berlin le 11 juin 1942 et à laquelle participe Dannecker, le nombre de Juifs de 16 à 40 ans à déporter est fixé à cent mille<sup>1109</sup>. La rafle, communément appelée *Rafle du vel d'hiv*, constitue l'application concrète du plan de déportation des Juifs de France conçu par Dannecker. Les 16 et 17 juillet 1942 quelques 13 152 Juifs, dont 4 115 enfants<sup>1110</sup>, sont arrêtés par la police française, transférés au vélodrome d'hiver, puis dans des camps de transit avant d'être envoyés à la mort.

La Zone Non Occupée est, elle aussi, touchée par des arrestations massives programmées. Dès le 16 juin 1942, René Bousquet s'engage à livrer aux Allemands 10 000 Juifs étrangers établis en zone libre<sup>1111</sup>. Le 26 août, les services de police français participent à une grande rafle en zone sud, conduisant à l'arrestation de 5 885 personnes<sup>1112</sup>. Serge Klarsfeld indique qu'à la fin de l'été 1942, 25 000 hommes, femmes et enfants ont quitté la France pour « l'Est »<sup>1113</sup>. Si la déportation des Juifs de France connaît un pic très important courant 1942, les années 1943 et 1944 s'avèrent tout aussi meurtrières : 42 655 personnes sont ainsi déportées en 1942, 17 041 en 1943 et 16 025 en 1944<sup>1114</sup>. Ces proportions générales ne

---

<sup>1106</sup> *Ibid.*, p. 338.

<sup>1107</sup> Denis Peschanski, *La France des camps*, *op. cit.*, p. 345.

<sup>1108</sup> Pour une présentation du déroulement des négociations, voir : Serge Klarsfeld, *La Shoah en France*, Tome 1: *Vichy-Auschwitz*, *op.cit.*, p. 69-93 et le tableau récapitulatif des différents plans conçus entre les Français et les nazis p. 106. Voir aussi, Denis Peschanski, *La France des camps*, *op. cit.*, p. 345-348.

<sup>1109</sup> Serge Klarsfeld, *La Shoah en France*, Tome 1: *Vichy-Auschwitz*, *op.cit.*, p. 70.

<sup>1110</sup> Selon les archives de la préfecture de police « Situation à Paris », Rapport du 27 juillet 1942, cité par Renée Poznanski, *op. cit.*, p. 318 et 633).

<sup>1111</sup> Serge Klarsfeld, *La Shoah en France*, Tome 1: *Vichy-Auschwitz*, *op. cit.*, p. 86.

<sup>1112</sup> Denis Peschanski, *La France des camps*, *op. cit.*, p. 351.

<sup>1113</sup> Serge Klarsfeld, *La Shoah en France*, Tome 1: *Vichy-Auschwitz*, *op. cit.* p. 173.

<sup>1114</sup> Ces chiffres proviennent des tableaux statistiques proposés par Serge Klarsfeld. Denis Peschanski présente des chiffres légèrement différents : 41 951 personnes déportées en 1942, 17 069 en 1943, 14 833 en 1944. (Denis Peschanski, *La France des camps*, *op. cit.*, p. 349).

se retrouvent pas dans chaque région française : dans la Loire, par exemple, le pic de déportation a lieu, non en 1942, mais en 1944<sup>1115</sup>.

#### Figure 15 : Répartition des déportations par années

Les Juifs de France sont en très grande majorité déportés vers Auschwitz, lieu désigné pour le « *rassemblement et l'extermination des Juifs en provenance des pays occupés par l'Allemagne au nord, au sud et à l'ouest de l'Europe*<sup>1116</sup> ». Sur les soixante-dix-neuf convois partis de France répertoriés par Serge Klarsfeld, seuls cinq ne sont pas acheminés vers ce centre de mise à mort<sup>1117</sup>. L'étude de Nathalie Forissier sur les déportés de la Loire le confirme : 90% des déportés juifs sont envoyés dans ce camp<sup>1118</sup>.

#### 4.1.2.3 Le profil des Juifs de France déportés

Aucune étude sur la déportation des Juifs de France ne peut ignorer la donnée suivante : sur 75 721<sup>1119</sup> personnes déportées en tant que Juifs, 3% ont survécu, soit 2 500 personnes<sup>1120</sup>. Analyser la vie des Juifs dans un camp de concentration, en l'occurrence pour les Français(e)s principalement celui d'Auschwitz, revient à porter son attention sur un nombre infime de personnes ayant eu l'opportunité de ne pas être « sélectionnées » pour la chambre à gaz dès

---

<sup>1115</sup> Nathalie Forissier, *La déportation dans la Loire*, op. cit., p. 39. L'année de la déportation par mesure de persécution est connue pour 304 personnes sur les 315 que compose l'échantillon.

<sup>1116</sup> Claudine Cardon-Hamet, « Auschwitz », in François Bédarida, Laurent Gervereau, *La déportation, le système concentrationnaire nazi*, op. cit., p. 93.

<sup>1117</sup> Serge Klarsfeld, *Le mémorial de la déportation des Juifs de France [texte imprimé]*, Paris, Beate et Serge Klarsfeld Ed, 1978.

<sup>1118</sup> Nathalie Forissier, *La déportation dans la Loire, 1940-1944*, op. cit., p. 39.

<sup>1119</sup> Serge Klarsfeld, *Le mémorial de la déportation des Juifs de France*, op. cit.

<sup>1120</sup> Denis Peschanski propose une synthèse de ces différents éléments : Denis Peschanski, *La France des camps*, op. cit., p. 348-349.

l'arrivée sur la rampe. Comme le souligne Raoul Hilberg, la seule raison expliquant ce sursis est d'ordre économique : « *Si l'on conservait une population de détenus, c'était essentiellement pour l'utiliser comme main-d'œuvre*<sup>1121</sup> ».

Une étude plus fine des listes de déportation par convoi reconstituées par Serge Klarsfeld permet de mettre en évidence plusieurs caractéristiques de la population juive déportée. Elle met aussi en lumière certains des critères qui ont prévalu chez les SS lorsqu'il s'agissait de choisir ceux et celles qui allaient entrer dans le camp. En premier lieu, la déportation « raciale » concerne indifféremment les hommes, les femmes, mais aussi les enfants. Bien que les Allemands n'aient, en effet, pas prévu initialement de procéder à leur déportation, l'insistance des services de Vichy amène le Reich à modifier sa position courant juillet 1942<sup>1122</sup>. Le 6 juillet 1942, T. Dannecker rédige une note à propos d'une demande émanant du « *Président Laval* » visant à ce que les enfants de moins de 16 ans suivent leurs parents lors des déportations<sup>1123</sup>. Le 21 juillet, il stipule dans un autre document avoir obtenu l'autorisation de déporter vers l'Est des personnes âgées de moins de 16 ans<sup>1124</sup>. Grâce au travail réalisé par Serge Klarsfeld, il est possible de connaître la répartition par âge des déportés juifs : 6 022 ont moins de 12 ans (7,9%), 4 125 ont entre 13 et 17 ans (5,8%), 8 979 entre 18 et 29 ans (12,7%), 23 086 entre 30 et 44 ans (32,6%), 19 971 entre 45 et 59 ans (28,2%), 8 687 plus de 60 ans (11,4%). Ces proportions ne signifient en rien que toutes les catégories d'âge se retrouvent à l'intérieur du KL. Au contraire, les plus jeunes, les plus âgés et les personnes malades sont les premiers désignés pour la mort. Le convoi n° 20 quitte la gare du Bourget/Drancy amenant 997 Juifs à Auschwitz. Parmi eux, 207 garçons de moins de 16 ans et 323 filles. Aucun n'est laissé en vie<sup>1125</sup>. Le même scénario funeste se reproduit à l'arrivée du convoi n° 21: 373 enfants de moins de 13 ans sont immédiatement gazés<sup>1126</sup>. Au-dessus de 16 ans, les chances de survie existent, mais elles sont inégales suivant le sexe. Selon Serge Klarsfeld, 41 287 personnes de sexe masculin et 31 157 personnes de sexe féminin sont déportées<sup>1127</sup>. Grâce à l'étude du devenir de chaque individu, il parvient à déterminer que 42

---

<sup>1121</sup> Raoul Hilberg, *La destruction des Juifs d'Europe*, Paris, Gallimard, 2006, p. 1697.

<sup>1122</sup> Voir à ce propos : Michaël R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, Paris, Calmann-Levy, 1981, p. 245-249.

<sup>1123</sup> Serge Klarsfeld, *La Shoah en France. Tome 2 : Le calendrier de la persécution des Juifs de France, juillet 1940-août 1942*, Paris, Fayard, 2001, p. 465 : « *Le président Laval a proposé que, lors de l'évacuation de familles juives de la zone non occupée, les enfants de moins de 16 ans soient emmenés eux aussi* ».

<sup>1124</sup> *Ibid.*, p. 557.

<sup>1125</sup> Serge Klarsfeld, *Le mémorial de la déportation des Juifs de France*, Paris, Beate et Serge Klarsfeld, 1978 : « *Tout le reste du convoi, soit au moins 900 personnes, dont tous les enfants, a été immédiatement gazé* ».

<sup>1126</sup> *Ibid.*

<sup>1127</sup> Personnes auxquelles il faut ajouter 3 277 individus de sexe « indéterminé ».

310 Juifs sont gazés à leur arrivée, tandis que 28 754 entrent dans le camp. Parmi ces derniers, il compte 20 117 hommes (48,7%, d'entre eux) et 8 637 femmes (soit 27,7%).

Serge Klarsfeld mentionne aussi le fait que la population juive déportée depuis la France comprend des personnes de diverses nationalités. En se basant sur des chiffres établis à Drancy qu'il croise avec les listes de déportation, il établit qu'environ 35% sont polonais, 31,6% sont français, 9% allemands. Il mentionne par ailleurs la présence de Russes, de Roumains, d'Autrichiens, de Grecs, de Turcs, d'Hongrois, mais en nombre plus limité.

#### 4.1.3 Les camps de concentration en 1943 : des structures internationales dans lesquelles la dimension économique croise celle de l'extermination

Entre leur création et la période durant laquelle les Français pénètrent dans le système concentrationnaire, les camps ont connu de nombreuses évolutions. De plus en plus nombreux, ils ont vu leur population croître et s'internationaliser, tandis que le profil des gardiens se modifiait. Leurs fonctions premières se sont d'autre part transformées, passant de la seule logique « rééducative » à des ambitions économiques de production de guerre. La société captive a, elle aussi, évolué suivant la dynamique interne des rapports entre les différentes catégories de déportés.

##### *4.1.3.1 Une population concentrationnaire en nette augmentation*

Alors qu'ils ne servaient qu'à interner des Allemands durant les années 30, les camps s'internationalisent en raison de l'arrivée massive d'opposants raflés dans les pays conquis par l'Allemagne<sup>1128</sup>.

A Buchenwald, alors que l'effectif total des déportés est de 2 912 personnes<sup>1129</sup> à la fin de l'année 1937, il est multiplié par plus de deux en six mois (7 723 prisonniers)<sup>1130</sup>. Le livre édité par le *Gedenkstätte* Buchenwald laisse entrevoir ensuite une relative stabilité, les effectifs fluctuant entre 10 323 personnes en février 1940, 7 270 en juillet de la même année, 7 601 en mai 1942. Par contre, l'origine des déportés se diversifie : après la campagne de Pologne,

---

<sup>1128</sup> Voir à ce propos : Olga Wormser-Migot, *Le système concentrationnaire*, *op. cit.*, p. 431. L'auteur cite les différentes nations depuis lesquelles des civils ont été déportés dans un camp de concentration.

<sup>1129</sup> Chiffre indiqué dans le *Livre-Mémorial*, Tome 1, *op. cit.*, p. 173.

<sup>1130</sup> *Gedenkstätte Buchenwald, Konzentrationslager Buchenwald 1937-1945. Begleitband zur Ständigen historischen Ausstellung*, *op. cit.*, p. 78.

1 446 Polonais sont ainsi répertoriés dans le camp le 28 février 1940, ce qui représente 14% de l'effectif total<sup>1131</sup>. A Dachau, le nombre total de détenus progresse également. Alors qu'ils sont environ 2 000 au camp entre 1933 et 1937, ils sont 4 666 en 1938, 3 735 en 1939, mais 6 822 en 1940, 8 800 en 1941, 8 735 en 1942<sup>1132</sup>. Mauthausen accueille les premiers déportés chargés de bâtir le camp en août 1938<sup>1133</sup>. Si leur recensement s'avère selon F. Fabréguet, très délicat<sup>1134</sup>, il avance toutefois le chiffre de 13 200 personnes<sup>1135</sup> internées dans le « système bipolaire Mauthausen-Gusen » en février 1942. Comme dans les autres camps, l'internationalisation de Mauthausen se dessine au printemps 1940 avec l'arrivée des Polonais<sup>1136</sup>, mais aussi des républicains espagnols<sup>1137</sup> après que ces derniers ont été transférés des *Stalags* dans lesquels ils avaient été initialement envoyés<sup>1138</sup>. A partir de mai 1942, des Belges, mais également des Français arrivent dans le camp<sup>1139</sup>.

Cette augmentation comme cette internationalisation valent aussi pour la population immatriculée dans un des trois camps principaux d'Auschwitz : 23 000 détenus sont enregistrés en juin 1942, 30 600 en décembre 1942, 104 900 en août 1944<sup>1140</sup>. Parmi ces derniers, les Polonais non juifs constituent toujours le groupe national le plus représenté. Par contre, à la différence des camps internant les déportés par mesure de répression, le KL Auschwitz compte un nombre de Juifs significativement important : ils sont 10 575 à être immatriculés (toutes nationalités confondues) en juin 1942, 14 477 en décembre de la même année et 71 441 en août 1944<sup>1141</sup>. Parmi ces derniers, les listings montrent que les Juifs polonais sont de loin les plus nombreux, tandis que les Juifs français restent minoritaires : 4 515 Français et 1 307 Françaises sont enregistrés au camp à la date du 21 août 1944<sup>1142</sup> contre 23 530 Juifs de Pologne<sup>1143</sup>.

---

<sup>1131</sup> *Ibid.*, p. 81.

<sup>1132</sup> Barbara Distel, Gabriele Hammermann, Stanislav Zamecnik, Jürgen Zarusky, Zdenek Zofka, *Konzentrationslager Dachau 1933 bis 1944, Text- und Bilddokumente zur Ausstellung*, Comité International de Dachau, 2005, p. 115.

<sup>1133</sup> Fabrice Fabréguet, *Mauthausen, op. cit.*, p. 71.

<sup>1134</sup> Compte tenu de la difficulté à interpréter les listings incomplets et truqués.

<sup>1135</sup> *Ibid.*, p. 115.

<sup>1136</sup> *Ibid.*, p. 117.

<sup>1137</sup> La présence de ces derniers est notée par Korczak Lipski dans « *Mes rapports sur le fort de Romainville et sur le camp de Mauthausen* », 72aj/329, sd.

<sup>1138</sup> Selon F. Fabréguet, les républicains espagnols arrivent à Mauthausen à partir du début du mois d'août 1940 après avoir combattu auprès de l'armée française et avoir été emprisonnés dans un *Stalag* classique. (Fabrice Fabréguet, *Mauthausen, op. cit.*, p. 118).

<sup>1139</sup> *Ibid.*, p. 121.

<sup>1140</sup> Tadeusz Iwaszko, « Les motifs d'internement dans le camp et les différentes catégories de détenus », in Tadeusz Iwaszko, Helena Kubica, Francizek Piper, Irena Strzelecka, Andrej Strzelecki, *Auschwitz 1940-1945. Volume 2. Les détenus, la vie et le travail*, Oświęcim, Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau, 2011, p. 43.

<sup>1141</sup> *Ibid.*

<sup>1142</sup> *Ibid.*, p. 45.

#### 4.1.3.2 Dimension rééducative ou dimension économique ?

L'augmentation du nombre de déportés dans les camps de concentration ne peut se comprendre sans considérer les missions assignées à ces derniers par les nazis. Dans ce cadre, alors que la dimension « rééducative » prévaut dans la phase initiale de l'histoire concentrationnaire, elle est doublée par des enjeux économiques de plus en plus prégnants.

L'étude des structures gérant les camps au sein de la SS révèle cette bascule fondamentale. Alors qu'ils dépendaient de l'IKL depuis 1936, structure à la tête de laquelle Eicke, parti sur le front, a été remplacé par Richard Glücks au début de la Seconde Guerre mondiale, les services en charge des camps de concentration sont intégrés à celui gérant l'économie de la SS, le WVHA<sup>1144</sup> (*Wirtschaftsverwaltungshauptamt*) au printemps 1942. Thomas J. Dodd évoque dans son réquisitoire au procès de Nuremberg une lettre adressée par Polh à Himmler datée du 30 avril 1942, lui permettant de déterminer que l'absorption de l'IKL par un des services du WVHA, l'*Amt D*, a eu lieu le 3 mars 1942<sup>1145</sup>. Pour Martin Broszat<sup>1146</sup> comme pour Karin Orth<sup>1147</sup>, c'est le 16 mars 1942 qu'elle se réalise. Ainsi créé, l'*Amt D* est confié à celui qui précédemment occupait le poste d'inspecteur des KL, Richard Glücks<sup>1148</sup>, et prend en charge tout ce qui a trait aux camps de concentration, tandis que O. Polh prend la direction de la puissante structure. Celle-ci possède différents services<sup>1149</sup> en lien avec les *Abteilungen* en place dans les camps qu'elle est censée administrer à l'exception de l'*Abteilung II* rattaché au RSHA.

---

<sup>1143</sup> En tout, 400 355 personnes sont immatriculées au camp entre son ouverture et sa libération, 268 647 hommes et 131 708 femmes (Irena Strzelecka, « Les femmes au camp de concentration d'Auschwitz », in Tadeusz Iwasko, Helena Kubica, Franciszek Piper, Irena Strzelecka, Andrej Strzelecki, *Auschwitz 1940-1945*. Volume 2. *Les détenus, la vie et le travail*, op. cit., p. 199.

<sup>1144</sup> Le WVHA est institué le 1<sup>er</sup> février 1942. Il existait précédemment une autre structure chargée des questions économiques de la SS dont il est le successeur : le *Hauptamt Verwaltung und Wirtschaft* créé le 20 avril 1939. (Voir à ce titre la présentation rapide des structures dans : Daniel Bovy, *Dictionnaire de la barbarie et de la Shoah*, Liège, Editions L. Pire, 2007, p. 396-398, voir l'analyse faite par Joseph Billig : Joseph Billig, *Les camps de concentration dans l'économie du Reich hitlérien*, Paris, PUF, 1973, p. 150-165).

<sup>1145</sup> TMI, vol. III, réquisitoire de Thomas J. Dodd, 12 décembre 1945, p. 469 (traduction du document R-129) : « Mon rapport d'aujourd'hui porte sur la situation actuelle dans les KL et sur les mesures que j'ai prises pour exécuter votre ordre du 3 mars 1942. »

<sup>1146</sup> Martin Broszat, „Nationalsozialistische Konzentrationslager 1933-1945“, op. cit., p. 422.

<sup>1147</sup> Karin Orth, *Die Konzentrationslager-SS*, München, Deutscher Taschenbuch Verlag, 2004, p. 205 et Karin Orth, „Die Kommandanten der nationalsozialistischen Konzentrationslager“, in Ulrich Herbert, Karin Orth, Christoph Dieckmann, *Die nationalsozialistischen Konzentrationslager*, Band 2, Fischer Taschenbuch, Frankfurt am Main, 2002, p. 758.

<sup>1148</sup> Martin Broszat, „Nationalsozialistische Konzentrationslager 1933-1945“, op. cit., p. 422-432. Les différents bureaux de l'*Amt D* sont présentés p. 423-424.

<sup>1149</sup> L'*Amt D* comprend quatre services différents: l'*Amt D1, Zentralamt*; l'*Amt DII, Arbeitseinsatz der Häftlinge*, l'*Amt III Sanitätswesen und Lagerhygiene*, et l'*Amt DIV KL. Verwaltung*. (Voir le schéma en annexe n° 6 de : Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940-1945*. Volume 1. *La construction et l'organisation du camp*, Oświęcim, Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau, 2011, p. 442.



Ce remaniement n'est pas sans fondement. Pour Olga Wormser-Migot, il représente la conclusion logique de la transformation des finalités assignées aux camps de concentration depuis le début de la Seconde Guerre mondiale : la répression se double d'une exploitation économique de la main-d'œuvre concentrationnaire<sup>1150</sup>. Les deux courriers qu'O. Pohl envoie le 30 avril 1942, l'un au *Reichsführer* SS Himmler, l'autre à Glücks en sa qualité de responsable de l'*Amt D*, en témoignent.

La guerre a amené un changement marqué dans la structure des KZ et a considérablement changé leur rôle en ce qui concerne l'emploi des prisonniers. L'internement de prisonniers pour les seules raisons de sécurité, d'éducation ou de prévention n'est plus la condition essentielle ; l'accent est à porter maintenant sur le côté économique. Ce qui est maintenant au premier plan et le devient de plus en plus, c'est la mobilisation de tous les prisonniers capables de travailler, d'une part pour la guerre, et d'autre part pour les tâches de paix future<sup>1151</sup>.

Mais cette prédominance de la productivité a une autre facette : l'extermination rationnelle des détenus. Lors du procès de Nuremberg, Thomas J. Dodd utilise une autre pièce à charge pour démontrer l'existence de ce projet : un mémorandum daté du 18 septembre 1942 que s'échangent Himmler et le ministre de la justice, Thierack, dans lequel il est consigné :

Transfert des éléments antisociaux, des prisons au Reichsführer SS pour l'extermination par le travail. Seront transférées sans exception, les personnes en état d'arrestation protectrice, Juifs, Tsiganes, Russes et Ukrainiens, Polonais condamnés à plus de trois ans d'internement, Tchèques et Allemands condamnés à plus de 8 ans, selon la décision du ministre de la Justice<sup>1152</sup>.

Jean Quellien, après avoir analysé les « motifs d'arrestation » figurant dans les dossiers des déportés français, s'interroge sur les raisons réelles ayant prévalu à leur déportation à partir du milieu de l'année 1942<sup>1153</sup>. Si tant est qu'ils puissent avoir commis des actes répréhensibles, les besoins de main-d'œuvre du Reich sont tels que, selon lui, il se peut que la nécessité de recruter (de gré ou de force) des ouvriers corvéables à merci ait supplanté les seules ambitions de lutte contre le terrorisme. Quoi qu'il en soit, il met en exergue une augmentation conséquente du nombre de Français déportés dès le printemps 1943, notamment lors de l'opération *Meerschaum*, phénomène qui perdure en 1944.

Le rattachement des camps au WVHA induit une modification fondamentale dans les missions assignées aux KL : initialement conçus comme des structures de « rééducation » par

---

<sup>1150</sup> Olga Wormser-Migot, *Le système concentrationnaire nazi*, op. cit., 303.

<sup>1151</sup> TMI, vol. III, réquisitoire de Thomas J. Dodd, 12 décembre 1945, p. 469 (traduction du document R-129).

<sup>1152</sup> TMI, vol. III, réquisitoire de Thomas J. Dodd, 12 décembre 1945, p. 470 (traduction du document PS 654).

<sup>1153</sup> Jean Quellien, « Motifs d'arrestation et de déportation », in Bernard Garnier, Jean-Luc Leleu, Jean Quellien, *La répression en France 1940-1945*, op. cit., p. 163-172.

la souffrance physique et le respect d'une discipline tatillonne - rééducation prenant le sens de destruction de la personnalité des ennemis de l'État - ces derniers deviennent avant tout de gigantesques réservoirs de main-d'œuvre. Pourtant, au début de la guerre, R. Heydrich entend encore défendre sa propre vision des camps. En promulguant au second semestre de l'année 1940 deux textes devant organiser l'affectation des détenus en fonction de la gravité de leur cas en tant qu'ennemis du peuple<sup>1154</sup>, il prouve l'importance qu'il accorde à cette ambition. Pour Olga Wormser-Migot, si les directives émanant de Pohl sont claires dès le printemps 1942, leur application par les différents commandants de camps se révèle être bien plus aléatoire et davantage corrélée aux anciennes fonctions des KL :

Dans la circulaire de Pohl sur l'extermination par le travail, il semble que le mot extermination ait été mieux compris que le mot travail, que les commandants de camp et toute la hiérarchie SS des camps aient interprété les formules de Pohl comme un euphémisme destiné à déguiser une nouvelle forme d'anéantissement - de la même manière que le Arbeit macht frei d'Auschwitz déguisait le génocide<sup>1155</sup>.

#### *4.1.3.3 Un système conçu pour briser l'être humain*

Le système concentrationnaire, tel que le découvrent les Français(es) à partir de 1942, est organisé pour soumettre les individus à une violence constante, paroxysmique et arbitraire. François de Menthon, procureur général français, prend la parole au procès de Nuremberg le 17 janvier 1945. A propos des camps de concentration, il précise :

Les conditions habituelles de vie faites aux déportés dans les camps suffisaient à assurer une lente extermination, par la nourriture insuffisante, la mauvaise hygiène, la brutalité des gardiens, la rigueur de la discipline, la fatigue d'un travail disproportionné avec les forces du détenu, un service médical incohérent<sup>1156</sup>.

Les dimensions plurielles de la souffrance concentrationnaire qu'il évoque (nourriture, hygiène, violence, fatigue extrême) sont révélées dans tous les témoignages et études sur les conditions de vie en camp de concentration. Jean Ecole témoigne de son calvaire dès la libération des camps. Il confie à Vincent Badie et Emile Juillard :

Il nous fallait fournir un travail épuisant, au-dessus de nos forces, avec une nourriture et un sommeil insuffisants, un costume qui ne nous protégeait pas des intempéries<sup>1157</sup>.

---

<sup>1154</sup> Olga Wormser-Migot, *Le système concentrationnaire nazi, op.cit.*, p. 152-155. Les documents originaux sont cités dans le procès de Nuremberg et figurent comme document de preuve : TMI, vol. 4, 2 janvier 1946, TMI, vol XXVI, PS-1063(a) et PS-1063 (b).

<sup>1155</sup> Olga Wormser-Migot, *Le système concentrationnaire nazi, op.cit.*, p. 347.

<sup>1156</sup> TMI, Vol. V. Allocution de François de Menthon, procureur général français, le 17 janvier 1945, p. 406.

<sup>1157</sup> AN, 72aj/329. Rapport sur le camp de Mauthausen de Jean Ecole recueilli par Vincent Ecole et Emile Juillard le 25 mai 1945, p. 6.

L'alimentation dérisoire distribuée chaque jour dans le camp rend la survie très difficile, d'autant plus que le travail demande au détenu d'utiliser toutes ses forces. Jorge Semprun évoque à cet égard «*une angoisse nauséuse de faim permanente*<sup>1158</sup>». Pour la docteure Don-Zimmet, les rations distribuées à Ravensbrück ne dépassent pas 900 à 1 000 calories par jour durant la période « normale » du camp<sup>1159</sup>. Francine Briand se souvient d'ailleurs de la faim qui la tenaille sans cesse et des maigres portions reçues chaque jour.

[...] un café le matin, à midi une soupe, le soir un morceau de pain et un morceau de margarine, ni sucre ni sel dans ce que nous mangeons, parfois, c'est très rare, 1/2 d'un rond de saucisson<sup>1160</sup>.

Ceci ne saurait être différent à Auschwitz, où, selon le professeur Robert Waitz<sup>1161</sup>, les rations distribuées ne peuvent qu'aboutir au décès des déportés.

350g de pain par jour, 1 morceau de margarine (25 g) 3 à 4 fois par semaine. 1 morceau de saucisson une fois par semaine, un peu de confiture une fois par semaine. Soupe de midi très claire et sans aucune valeur nutritive. Soupe du soir un peu plus consistante à base de pommes de terre non épluchées. La nourriture était calculée de manière que quiconque ne possédait pas une résistance morale à toute épreuve, vu le froid et le travail à fournir, devait automatiquement périr ; d'ailleurs au bout de six mois les déportés avaient tous perdu 30 à 35 % de leur poids<sup>1162</sup>.

Les protections contre le froid ne sont pas assurées : les vêtements personnels sont systématiquement confisqués et remplacés par des fripes qui ne correspondent pas, le plus souvent, à la taille des déportés et qui n'offrent que très peu de protection par rapport aux rigueurs du climat.

Toutes les femmes, à leur arrivée au camp de déportation, étaient entièrement dépouillées de leurs effets personnels et recevaient une petite chemise, une culotte, une robe en coton rayée gris et bleu, une paire de vieilles chaussettes, une paire de vieilles chaussures ou de sabots. En hiver, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril, on complétait cet uniforme par une jaquette en même tissu que la robe<sup>1163</sup>.

---

<sup>1158</sup> Jorge Semprun, *Le mort qu'il faut*, op.cit., p. 29.

<sup>1159</sup> Docteure Don Zimmet-Gazel, *Les conditions d'existence et l'état sanitaire dans les camps de concentration des femmes déportées en Allemagne*, thèse n° 1867, Université de Genève, Imprimerie franco-suisse, Ambilly-Annemasse, 1946, p 14-16. Elle indique par ailleurs qu'à partir de novembre 1944 les rations chutent encore considérablement.

<sup>1160</sup> AN, 72aj/333. Témoignage de Melle Francine Briand transmis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale par Mr Wimbee en janvier 1952, p. 7.

<sup>1161</sup> Robert Waitz est déporté par le convoi n° 60 en date du 7 octobre 1943 (Serge Klarsfeld, *Le mémorial de la déportation des Juifs de France*, op. cit.).

<sup>1162</sup> AN, 72aj/318. Rapport manuscrit du Professeur Waitz, 20 avril 1945, remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, p. 2.

<sup>1163</sup> Docteure Don Zimmet-Gazel, *Les conditions d'existence et l'état sanitaire dans les camps de concentration des femmes déportées en Allemagne*, op. cit., p. 13.

Les chaussures, des sabots en bois de tailles variables, blessent profondément les pieds. Le sommeil n'est pas respecté : les déportés sont parqués quelques heures dans des baraques glacées, surpeuplées où le danger est permanent.

Les détenus couchaient à même le sol, quelques fois sur des paillasses réduites en poussière, et le plus souvent sur des bat-flancs dans des cases de 80 cm de large où 4 à 5 détenus trouvaient place [...] La durée du repos était très réduite, même lorsque les corvées ne l'abrégeaient pas [...] <sup>1164</sup>.

Les recherches menées sur le camp d'Auschwitz laissent entrevoir l'absolue précarité dans laquelle les détenus sont placés la nuit quelle que soit la saison :

L'humidité, les fuites dans les toits, la paille et les matelas souillés par les détenus qui souffraient de diarrhées causées par la malnutrition, aggravaient les conditions de vie dans les baraques <sup>1165</sup>.

Entre les travaux de terrassement, de carrière, de déchargement et les grands chantiers extérieurs, chaque journée demande aux détenus de dépenser toujours plus de force pour s'acquitter des tâches qui leur sont imposées, et ce, avec un minimum de sommeil et une absence de nourriture.

Les punitions leur étant infligées s'apparentent à de véritables tortures dont certaines (comme la suspension à l'arbre par les bras) laissent l'individu infirme pour le reste de sa vie. Suivant la faute commise, les déportés peuvent être passibles de la peine de mort, notamment en cas de tentative d'évasion, de vol ou de « sabotage ». De manière courante, c'est surtout la bastonnade qui est infligée pour toute transgression du règlement du camp. Les hommes comme les femmes sont, comme cela était déjà en vigueur à Dachau en 1933, attachés sur un banc spécifique et reçoivent un nombre défini de coup de gummi sur le bas du dos, fesses dénudées <sup>1166</sup>.

La punition classique à Ravensbrück était 25 coups de bâton, parfois 50, parfois 75, mais pas toujours. Lorsque les 50 coups de bâton étaient donnés en une fois, la victime mourait assez souvent ; elle mourait toujours lorsque c'était 75 coups <sup>1167</sup>.

---

<sup>1164</sup> TMI, Vol. XXXVII, doc. 274-F. *Rapport du Ministère des prisonniers et déportés sur la déportation et les mauvais traitements*, p. 153.

<sup>1165</sup> Tadeusz Iwasko, « Le logement, les vêtements et l'alimentation des détenus », in Tadeusz Iwasko, Helena Kubica, Francizek Piper, Irena Strzelecka, Andrej Strzelecki, *Auschwitz 1940-1945. Volume 2. Les détenus, la vie et le travail*, op. cit., p. 59.

<sup>1166</sup> Selon Bernhard Strebel, lors d'une visite au camp en 1942, H. Himmler aurait insisté pour que la punition soit infligée dans des conditions absolument identiques à ce qui se faisait dans les camps d'hommes. (Bernhard Strebel, *Ravensbrück*, op. cit., p. 260).

<sup>1167</sup> Germaine Tillion, *Ravensbrück*, op. cit., p. 139.

Si certaines interdictions sont claires, dans la majeure partie des cas, les règlements en vigueur dans les camps sont si contradictoires ou flous, qu'ils sont à l'origine des exactions les plus arbitraires. Déporté à Flossenbürg, Henri Margraff confie dans son témoignage d'après-guerre que le règlement propre à la façon de faire son lit et son implacable application était encore plus meurtrier que les travaux dans la carrière<sup>1168</sup>. Le détenu ne peut se protéger des peines encourues parce qu'il ne peut réussir à respecter tous les points du code de conduite, ce que met en évidence W. Sofsky.

Les surveillants avaient un pouvoir illimité pour utiliser la violence ou infliger des peines pour ce qu'ils définissaient comme de la négligence, du refus de travailler ou du désordre. Le catalogue des règles était un catalogue de la terreur<sup>1169</sup>.

La chasse aux poux représente l'exemple même de règlements qu'il est impossible de suivre et qui occasionne un déferlement de violence. Dans des conditions où ces derniers pullulent, chaque camp est soumis au même principe : « *Eine Laus, deine Tod* » (littéralement : « *un pou, ta mort* »), comme s'en souvient Serge Miller arrivé à Buchenwald au début de l'année 1944<sup>1170</sup>. Au camp de Ravensbrück, les femmes subissent la même pression.

Nous vivons dans l'absurde. La logique du camp est que tout est possible, y compris l'illogique, y compris l'impossible. La plus petite chose pose un problème aux prisonnières et peut entraîner une sanction. Des exemples ? Aussi bêtes les uns que les autres : si on a des bas, en revanche on n'a pas de jarretelles ; les galoches sont distribuées sans lacets et les ficelles (de papier) sont interdites, mais sans fixation on ne peut suivre la marche et l'on est puni [...]. Si les cheveux ne sont pas bien attachés, nous serons immédiatement rasées ; si nous les attachons avec un morceau d'étoffe venant d'un *Betrieb* - et il n'y en a pas d'autres -, cela s'appelle « sabotage » et provoque automatiquement une brimade<sup>1171</sup>.

A Auschwitz, les conditions qui attendent les femmes déportées sont « *épouvantables à tous points de vue*<sup>1172</sup> », notamment durant l'été 1942. Les baraques dans lesquelles elles sont parquées ne sont pas isolées et bien trop petites ; elles sont infestées de poux, de puces, de rats. Associées à la disette qui touche le camp, ces conditions entraînent une mortalité très

---

<sup>1168</sup> Henri Margraff, « La vie à Flossenbürg », in *De l'Université aux camps de concentration, Témoignages strasbourgeois*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1996 (1947), p. 291-292.

<sup>1169</sup> Wolfgang Sofsky, *L'organisation de la terreur, op. cit.*, p. 143.

<sup>1170</sup> Serge Miller, *Le laminoir*, Paris, Flammarion, 1947, p. 78.

<sup>1171</sup> Amicale de Ravensbrück et Association des déportées et internées de la résistance, *Les Françaises à Ravensbrück*, Paris, Gallimard, 1965, p. 90.

<sup>1172</sup> Irena Strzelecka, « Les femmes au camp de concentration d'Auschwitz », in Tadeusz Iwasko, Helena Kubica, Francizek Piper, Irena Strzelecka, Andrej Strzelecki, *Auschwitz 1940-1945. Volume 2. Les détenus, la vie et le travail, op. cit.*, p. 214.

élevée : « Sur les 28 000 détenues arrivées au camp en 1942, à peine 5 400 étaient encore en vie à la fin de l'année. »<sup>1173</sup>

Faim, froid, absence de sommeil, travaux exténuants et punitions multiples, ces cinq piliers de la souffrance concentrationnaire modifient en profondeur les rapports que l'être humain - homme comme femme - entretient avec son corps et avec autrui. Alors que la vie sociale « normale » s'emploie à rendre silencieux les organes, la vie concentrationnaire exacerbe leurs dysfonctionnements à travers les douleurs qu'elle génère et tourne l'être vers sa seule survie.

En dehors des souffrances physiques, les déporté(e)s subissent des violences psychologiques auxquelles rien ne les a préparés. Celles-ci déshumanisent progressivement les êtres en détruisant leurs identités personnelle et sociale. Le processus débute dès l'entrée dans l'univers concentrationnaire par le remplacement du nom par un numéro et le marquage visible des personnes au moyen de triangles de couleur. Il se poursuit par la destruction de toute forme de signe distinctif : cheveux rasés, vêtements échangés et confiscation des biens personnels. L'absence d'hygiène, même la plus élémentaire, constitue une forme particulièrement sévère de souffrance pour tous les déportés : soit les installations prévues manquent, soit le nombre de déportés est bien trop important pour laisser à chacun le temps suffisant, soit, enfin, l'illogisme des règlements du camp empêche les déportés d'atteindre le lavabo avant que ne soit sonnée l'heure de l'appel. Le rapport du Ministère des prisonniers et déportés indique à ce propos :

Cette absence totale d'hygiène marquait une atteinte consciente à la dignité humaine. La peur et les coups ont beaucoup plus de prise sur des êtres qui s'abandonnent. Il fallait déployer dans les camps de concentration une extraordinaire énergie physique et morale pour rester propres<sup>1174</sup>.

Les temps et espaces des camps constituent des moyens forts pour briser toute forme de résistance. Les détenus sont comprimés dans des espaces segmentés et verrouillés qui réduisent à néant toute possibilité de mouvement, tout besoin d'isolement. La promiscuité dans laquelle tous les déportés évoluent remet en cause l'intégrité même de l'individu, « l'intime identité de chacun »<sup>1175</sup>. Le temps journalier du camp est un temps extrêmement organisé qui repose sur une suite d'opérations systématiques, mais le rythme de celles-ci varie au point de rendre l'ensemble totalement incohérent : phases de précipitation et d'attente se

---

<sup>1173</sup> *Ibid.*, p. 215.

<sup>1174</sup> TMI, Vol. XXXVII, doc. 274-F. *Rapport du Ministère des prisonniers et déportés sur la déportation et les mauvais traitements*, p. 154.

<sup>1175</sup> Jorge Semprun, *Le mort qu'il faut*, *op.cit.*, p. 220.

succèdent sans logique. Les temps personnels n'existent pas, le passé, le présent et le futur sont détruits et remplacés par un « éternel présent » sans espoir.

#### 4.1.3.4 *La société concentrationnaire, un univers singulier*

Ces souffrances, plurielles, ne touchent par contre pas tous les déportés, d'une part, et pas de la même façon, d'autre part. Le système de gestion des détenus initialement élaboré à Dachau est toujours en vigueur courant 1943. Plus encore, il semble que l'augmentation du nombre de déportés ait eu pour conséquence un accroissement des responsabilités lui étant dévolues.

Derrière l'existence des déportés portant un brassard noir, vert ou rouge<sup>1176</sup> en guise de signe ostentatoire de leur pouvoir, se profile en effet une société concentrationnaire singulière, profondément inégalitaire, au sein de laquelle les chances de survie comme l'espoir d'échapper aux exactions quotidiennes dépendent de la place de chacun(e) dans la hiérarchie, mais aussi du réseau social qu'il (ou elle) est à même de se créer. Pour Albert Kirmann :

L'abîme est plus profond, entre le clochard qui traîne dans les rues de Paris et le fêtard qu'il croise aux heures nocturnes, qu'entre l'élégante figure replette du *Lagerälteste* (doyen du camp), traversant la place d'appel dans ses somptueuses bottes aux reflets impeccables, accompagné de son magnifique Saint-Bernard, et le lamentable squelette ambulancier du Petit Camp, couvert de quelques haillons et titubant de faiblesse<sup>1177</sup>.

Or, alors que la position sociale dans le camp détermine grandement les chances de survie, ni les richesses économiques, ni les qualifications antérieures ne sont structurantes : seules comptent les classifications de « races » retenues par les nazis, d'une part, et la capacité à servir le système, d'autre part.

Tous les porteurs de brassard n'ont cependant pas les mêmes pouvoirs : la société des détenus est, comme le met en évidence Primo Levi, très hiérarchisée.

On appelle *Prominenten* les fonctionnaires du camp : depuis le *Häftling-chef* (*Lagerälteste*), les *Kapos*, cuisiniers, infirmiers et gardes de nuit, jusqu'aux balayeurs de baraques, aux *Scheissminister*<sup>1178</sup> et *Bademeister*<sup>1179</sup>.

---

<sup>1176</sup> La couleur des brassards fluctue suivant les camps et les fonctions. A Ravensbrück, par exemple, les femmes responsables de la surveillance des *Block* portaient des brassards verts, celles assurant la surveillance des détenues dans le camp et au travail des brassards rouges, celles employées à l'infirmerie des brassards jaunes. (Bernhard Stöbel, *Ravensbrück, op.cit.*, p. 218).

<sup>1177</sup> Albert Kirmann, « Buchenwald, la grande ville », in Collectif, *De l'Université aux camps de concentration, témoignages strasbourgeois, op.cit.*, p. 67.

<sup>1178</sup> Préposé aux latrines.

<sup>1179</sup> Primo Levi, *Si c'est un homme, op. cit.*, p. 139.

Le *Lagerältester*, le chef du camp des détenus, se trouve au sommet de la pyramide, directement en contact avec le SS *Schutzhaftlagerführer*. Fabrice Fabréguet décrit dans son étude sur Mauthausen une hiérarchie des détenus reposant sur deux *Lagerältester* qui se partagent un pouvoir considérable entre 1943 et 1945<sup>1180</sup>. A leurs côtés, d'autres détenus possèdent aussi de très grandes responsabilités, comme les responsables du service « statistique ».

Un bureau central, la *Schreibstube*, avait à sa tête les trois doyens du camp, les *lageraelteste*, reconnaissables à leur brassard La 1, La 2, La 3. Un bureau de placement, « *Arbeitsstatistik* », répartissait la main-d'œuvre dans les *Kommandos* de travail<sup>1181</sup>

Au-delà de ces fonctions les plus prestigieuses, d'autres postes octroient aux détenus des avantages indéniables.

Le *Lagerältester*, le *Küchekapo*, le *Kapo* du Revier, une poignée de hauts fonctionnaires de la *Schreibstube*, de la *politische Abteilung*, de l'*Arbeitseinsatz* et le *Kapo* de l'*Arbeitsstatistik*, composent les hauts sommets de la bureaucratie concentrationnaire<sup>1182</sup>

D'eux dépendent la discipline générale du camp, l'accès aux soins et à la nourriture, la ventilation des détenus dans les différents *Kommandos*. Charles Richet leur donne le titre « d'aristocratie de droit divin » et précise : « Ils étaient, après Dieu et les SS les grands maîtres de Buchenwald<sup>1183</sup> ». Interné dans ce même camp, sous le nom de Gilbert Debrise<sup>1184</sup>, Gilbert Dreyfus donne un aperçu de cette aristocratie concentrationnaire.

Les maîtres forment une caste qui a ses usages, ses secrets, ses mots de passe. Ils mènent grand train : repas plantureux, beuveries, concerts. Certains jouissent d'une très grande liberté et sont autorisés à se rendre en ville<sup>1185</sup>.

Les détenus responsables du secrétariat ou de la cartothèque, comme les chefs de *Blocks*, les *Blockältester*, possèdent eux aussi un pouvoir très étendu. Immédiatement sous leurs ordres se trouvent toutes les personnes travaillant dans les différents services administratifs du camp : « Les médecins, les infirmiers, les pompiers, les *Lagerschutz*, le bureau politique, l'*Arbeitsstatistik*, etc., faisaient partie de cette classe<sup>1186</sup>. »

---

<sup>1180</sup> Fabrice Fabréguet, *Mauthausen, op.cit.*, p. 520-526.

<sup>1181</sup> Albert Kirrmann, « Buchenwald, la grande ville », in Collectif, *De l'Université aux camps de concentration, témoignages strasbourgeois, op.cit.*, p. 72.

<sup>1182</sup> David Rousset, *L'univers concentrationnaire*, Paris, Hachette, 2005, p. 137-138.

<sup>1183</sup> Charles Richet, Jacqueline Richet, Olivier Richet, *Trois bagnes*, Paris, J. Ferenczi & Fils, 1945, p. 48-49.

<sup>1184</sup> Gilbert Debrise est enregistré sur la liste des départs du 6 avril 1944 de Compiègne vers Mauthausen (*Livre-Mémorial*, fiche I. 199).

<sup>1185</sup> Gilbert Dreyfus, *Cimetières sans tombeau*, Paris, Plon, 1979, p. 84-85.

<sup>1186</sup> Charles Richet, Jacqueline Richet, Olivier Richet, *Trois bagnes, op.cit.*, p. 49.



Auschwitz ne déroge pas à la règle. Rudolph Hoess précise dans son témoignage l'importance de leur rôle dans le camp, importance d'autant plus grande que le personnel SS est insuffisant.

[...] j'ai eu l'occasion de parler de l'influence exercée par le détenu « responsables » sur les autres prisonniers. Elle se manifesta dans tous les camps, mais à Auschwitz-Birkenau, avec des masses de prisonniers trop nombreuses pour être contrôlées efficacement, elle devenait un facteur essentiel<sup>1187</sup>.

Il indique aussi que ces derniers sont choisis par les SS de la *Kommandantur* et formés à gérer la masse concentrationnaire selon les principes défendus par les SS.

[...] c'étaient eux qui dirigeaient le camp, c'étaient eux qui éduquaient les détenus responsables, les chefs de *Block*, les chefs de chambrées et jusqu'aux derniers préposés aux écritures<sup>1188</sup>.

Les avantages que tirent les détenus à fonction de ces nominations sont considérables. Le moindre poste de « fonctionnaire » permet à un individu de bénéficier de tout ce dont manque la plupart des autres déportés : de la nourriture, la possibilité de se reposer, d'éviter les appels et les coups.

Pour que vive un tel système, il lui faut des privilèges, et ils sont considérables. D'abord, la nourriture. Même les plus bas fonctionnaires ont des avantages officiels : les *Vorarbeiter*, un litre de soupe supplémentaire, de même les infirmiers, les *Dolmetscher*, les *Läufer*, les *Stubendienst*, et tous ceux qui remplissent des petites fonctions de l'administration. Ils touchent quelques suppléments de pain, de margarine, une meilleure portion de saucisson ou de confiture, suivant les répartitions. C'est l'assurance de tenir, de vivre plus longtemps [...] <sup>1189</sup>.

Selon Robert Waitz, déporté à Auschwitz III Monowitz en octobre 1943, les avantages dont bénéficient les *Proéminents* sont considérables.

Les SS délèguent leur pouvoir à des détenus. Ils trouvent toujours des détenus prêts à les servir. En échange de leurs services, ces détenus bénéficient d'avantages qui ne sont pas à dédaigner : travail peu pénible, nourriture, habillement et conditions de couchage meilleurs. Les SS ferment les yeux sur leurs exactions. Ils les autorisent parfois à laisser pousser leurs cheveux, et suprême récompense, dans des cas exceptionnels, à porter une culotte de cheval et des bottes de cavaliers faites sur mesure<sup>1190</sup>.

---

<sup>1187</sup> Rudolf Hoess, *Le commandant d'Auschwitz parle*, op. cit., p. 141

<sup>1188</sup> *Ibid.*

<sup>1189</sup> *Ibid.*, p. 141.

<sup>1190</sup> Robert Waitz, « Auschwitz III Monowitz » in *De l'Université aux camps de concentration. Témoignages strasbourgeois*, op. cit., p. 479.

Le système de délégation de pouvoir fonctionne aussi dans les camps de femmes, qu'il s'agisse de celui de Ravensbrück ou de celui d'Auschwitz. Concernant Auschwitz, leur existence transparait dans le témoignage de Marie-Claude Vaillant Couturier<sup>1191</sup>, de Suzanne Birnbaum, d'Eva Tichauer ou encore d'Ania Posner. A Ravensbrück, si une doyenne de camp est bien nommée, celle-ci possède un pouvoir moins étendu que dans le camp des hommes, faisant surtout office de liaison entre les responsables SS (gardiennes en chef et *Schutzhaftlagerführer*) et les détenues. Par contre, les détenues « à brassard » existent bel et bien aussi. Selon Bernhard Strebel, il est possible de les diviser en trois types : les détenues travaillant dans les secrétariats de l'administration du camp, celles employées dans les services de l'intendance (cuisine, infirmerie) et, enfin, celles ayant la responsabilité de la surveillance<sup>1192</sup>. Comme dans le camp des hommes, suivant le niveau de responsabilité, les pouvoirs et les conditions de vie fluctuent, mais les détenues à responsabilité possèdent des avantages qu'aucune déportée sans pouvoir ne peut obtenir.

Entre les conditions de vie, relativement opulente, d'une *Lagerpolizei* ou d'une *Blockova* polonaise, tchèque ou allemande, et celles de la racaille française à laquelle j'appartenais, les différences étaient plus grandes qu'entre le niveau de vie de la reine d'Angleterre et celui d'une habituée londonienne des asiles de nuit<sup>1193</sup>.

Cette différence entre les porteuses de brassard et la plèbe du camp est tout aussi valable à Auschwitz. Mme Persitz<sup>1194</sup> ne manque pas d'en faire état dans son témoignage.

Les *Blokovas* et les *kapos* avaient des chambres propres et généralement décorées avec de la cretonne du chintz. Elles s'habillaient avec élégance, portaient des bottes vernies, la possibilité de se faire la cuisine. A un certain degré d'opulence, avoir une petite protégée de 16 à 17 ans à son service était un moyen d'inspirer le respect<sup>1195</sup>.

Tous et toutes sont, quoi qu'il en soit, choisis par les SS, qui accordent une nette préférence depuis les premières années d'existence des camps aux détenus allemands<sup>1196</sup> : les « verts » dans les camps d'hommes, les « vertes et noires » à Ravensbrück. Leur profil et leurs « compétences » sont jugés plus compatibles avec les tâches qui leur sont assignées.

---

<sup>1191</sup> Marie-Claude Vaillant-Couturier précise durant le procès de Nuremberg : « En général, les SS économisaient beaucoup de personnel à eux en employant des détenues pour la surveillance du camp. Ils ne faisaient que superviser. Ces détenues étaient prises parmi les filles de droit commun ou des filles publiques allemandes, et quelquefois d'autres nations, mais en majorité des Allemandes. ». TMI, Vol. VI. Témoignage de Marie-Claude Vaillant Couturier, 28 janvier 1946.

<sup>1192</sup> Bernhard Strebel, *Ravensbrück, op.cit.*, p. 218-219.

<sup>1193</sup> Germaine Tillion, *Ravensbrück, op.cit.*, p. 187.

<sup>1194</sup> Mme Persitz est déportée à Auschwitz par le convoi du 13 avril 1944.

<sup>1195</sup> AN, 72aj/318. Témoignage de Mme Persitz recueilli par Melle Routis le 30 octobre 1951 pour le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, p. 17.

<sup>1196</sup> Falk Pingel, *Häftlinge unter SS-Herrschaft. Widerstand, Selbstbehauptung und Vernichtung im Konzentrationslager, op. cit.*, p. 85.

Les droits communs allemands, (sont) au contraire, en pleine vigueur, et la guerre avait encore multiplié les arrivages. Ils étaient pour les SS la lie de la société, une lie nauséabonde, des excréments, mais des excréments de la race des seigneurs, et à ce titre, ils étaient de droit par hérédité, en quelque sorte, les maîtres de toutes les peuplades de l'Europe transmutes en concentrationnaires. Ils se révélaient laquais zélés et imaginatifs<sup>1197</sup>.

Pour autant et afin de s'assurer un contrôle de la masse concentrationnaire, les SS font aussi jouer la concurrence entre les différentes factions. En divisant les déportés et en distribuant des pouvoirs, les nazis provoquent inexorablement des conflits entre les « verts » et les détenu(e)s politiques portant le triangle rouge. Compte tenu des enjeux sous-jacents, les luttes pour la quête du pouvoir sont âpres<sup>1198</sup>, et alors que les déportés « criminels » préservent leur leadership jusqu'en 1942 dans la plupart des camps, le pouvoir est ensuite bien plus disputé. Suivant les KL, le résultat des machinations en résultant s'avère bien différent. Lorsque les Français arrivent massivement dans les camps, ils et elles constatent le fruit de ces histoires singulières. A Buchenwald, les « rouges » parviennent assez tôt à prendre le contrôle des postes stratégiques et tentent autant que possible de se maintenir en place. Dans les archives de ce KL figurent deux listes établies par la SS comprenant les noms des principaux détenus classés « *Prominente Häftlinge* » : la première comprend vingt-deux noms, la seconde, qui la recoupe et la complète, trente-huit. Vingt-trois sont allemands et cinq autrichiens, la nationalité des autres n'a pu être retrouvée. Parmi les Allemands, douze sont reconnus comme étant communistes<sup>1199</sup>. A Mauthausen, l'évolution est différente et jusqu'au début de l'année 1944 les criminels règnent en maîtres<sup>1200</sup>. Fabrice Fabréguet précise par contre que l'hégémonie des BV allemands et autrichiens est bousculée par les « politiques » à partir de l'hiver 1943-1944<sup>1201</sup>. Au camp de femmes d'Auschwitz II, le pouvoir est initialement entre les mains des Allemandes principalement « vertes » et « noires » en provenance de Ravensbrück<sup>1202</sup>. Avec l'internationalisation du camp, des Polonaises et des Juives principalement venues de Slovaquie parviennent à se hisser dans la hiérarchie sans remettre en cause la prééminence des détenues de droit commun et asociales<sup>1203</sup>. Dans les souvenirs de Robert Waitz, les postes de *Proéminents* sont, à Auschwitz III, dans les mains de trois

---

<sup>1197</sup> David Rousset, *L'univers concentrationnaire*, Paris, Hachette, 2005 (1965), p. 67.

<sup>1198</sup> Eugen Kogon, *L'Etat SS, op. cit.*, p. 38.

<sup>1199</sup> GBu. 31/670. Listen der SS „Prominente Häftlinge im KL Buchenwald“.

<sup>1200</sup> Fabrice Fabréguet, *Mauthausen, op. cit.*, p. 557.

<sup>1201</sup> Fabrice Fabréguet, *Mauthausen, op. cit.*, p. 557.

<sup>1202</sup> Bernhart Strelbel, *Ravensbrück, op. cit.*, p. 329-330.

<sup>1203</sup> Irena Strzelecka, « Les femmes au camp de concentration d'Auschwitz », in Tadeusz Iwasko, Helena Kubica, Francizek Piper, Irena Strzelecka, Andrej Strzelecki, *Auschwitz 1940-1945. Volume 2. Les détenus, la vie et le travail, op. cit.*, p. 205.

catégories de déportés : en premier lieu les « verts allemands », les plus nombreux et aux postes les plus importants. A côté d'eux, il constate aussi la présence de « rouges » allemands et de Polonais « aryens »<sup>1204</sup>. Les conséquences des luttes pour le pouvoir ne sont pas anecdotiques, loin de là, car elles ont des incidences directes sur le traitement des déportés. Comme le soulignent aussi bien Eugen Kogon<sup>1205</sup> qu'Hermann Langbein<sup>1206</sup>, les objectifs visés par la majorité des détenus politiques réside dans le fait de contrecarrer les projets nazis tout en protégeant les détenus. Leur domination se concrétise par une amélioration tangible des conditions d'existence.

Les détenus politiques allemands représentent un bon élément moral, propre, luttant contre le trafic, s'efforçant d'améliorer les conditions de vie dans le camp, s'opposant à ceux qui maltraitent et battent leurs codétenus<sup>1207</sup>.

Le trajet de Carl Schrade, interné depuis le début du régime nazi en tant qu'opposant politique, est sur ce point édifiant. Après avoir été nommé *Kapo* à Flossenbürg en juin 1939, il devient adjoint au chef de *Block*<sup>1208</sup>, puis lui-même *Blockältester*<sup>1209</sup> quelques temps après l'arrivée des premiers Français. Il profite de cette position pour, selon lui, améliorer les conditions de vie au sein de son *Block* et fait, entre autres, cesser les punitions corporelles. En juillet 1944, il est nommé *Kapo* du Revier<sup>1210</sup> et reste toujours animé du désir de minimiser les souffrances des victimes. Face à l'augmentation continue des effectifs, les SS sont, en outre, contraints d'élargir leur base de recrutement vers des détenus n'étant pas allemands. Parmi les plus anciens, Autrichiens et Polonais ont ainsi l'opportunité d'accéder à l'organisation interne, tandis que se perpétuent les luttes sans merci entre les « rouges » et les « verts » pour l'accès aux postes les plus stratégiques.

Le système des détenues à responsabilité que les Françaises découvrent en arrivant à Ravensbrück en 1943 est aussi le fruit d'une évolution sur plusieurs années. Si, de façon systématique, les SS ont toujours choisi prioritairement les détenues selon des critères de « race », la nécessité de parler allemand couplée aux stratégies de pouvoir, aux conflits internes, aux réseaux d'influence et de compassion conduisent progressivement à une sorte de

---

<sup>1204</sup> Robert Waitz, « Auschwitz III Monowitz » in Collectif, *De l'Université aux camps de concentration. Témoignages strasbourgeois*, op. cit., p. 478-480.

<sup>1205</sup> Eugen Kogon, *L'Etat SS*, op.cit., p. 38-39.

<sup>1206</sup> Hermann Langbein, *La résistance dans les camps de concentration nationaux-socialistes (1938-1945)*, Paris, Fayard, 1981, p. 54.

<sup>1207</sup> Robert Waitz, « Auschwitz III Monowitz » in Collectif, *De l'Université aux camps de concentration. Témoignages strasbourgeois*, op. cit., p. 479.

<sup>1208</sup> *Ibid.*, p. 225. Il est adjoint au *Blockältester* du *Block* n° 21.

<sup>1209</sup> *Ibid.*, p. 233. Il devient chef du *Block* n° 3.

<sup>1210</sup> *Ibid.*, p. 239.

système bipolaire dans lequel les déportées criminelles sont peu représentées. Les plus influentes dans le camp sont, d'une part, les communistes germanophones (Allemandes, Autrichiennes, Tchèques) et, d'autre part, les Polonaises. Les premières, les *Schreiberinnen*<sup>1211</sup>, comme les nomme Germaine Tillion<sup>1212</sup> occupent les postes les plus importants<sup>1213</sup>, à savoir ceux de l'administration. C'est cette organisation que Mme Huard<sup>1214</sup>, résistante française, découvre à son arrivée au camp en août 1944<sup>1215</sup>. Geneviève De Gaulle insiste sur la place tenue par les communistes tchèques, les Allemandes, et les Polonaises<sup>1216</sup>.

Français et Françaises, déportés par mesure de répression ou déportés raciaux, tous voient leurs conditions de vie dépendre des détenus à responsabilité qui les gèrent : suivant le *Kommando* d'appartenance ou encore le *Block* dans lequel ils logent, le niveau de violence quotidienne peut s'avérer très différent, l'accès à la nourriture facilité ou au contraire empêché. De ces facteurs dépendent leurs chances de survie, celles d'échapper à un affaiblissement physique et moral conduisant à un état caractéristique des camps : celui dont souffre le *musulman*<sup>1217</sup> dans les camps d'hommes, autrement nommé *Schmuckstück*<sup>1218</sup> à Ravensbrück. Ces détenus, parvenus à l'article de la mort, souffrent de pathologies multiples.

Il ne restait pas dans leur corps maigre le moindre soupçon de vie. Si on leur disait de se ranger, ils ne bougeaient pas. Si on les bousculait, ils tombaient et ne se relevaient pas. Si on les empoignait pour les remettre debout, ils poussaient de petits cris aigus et se laissaient retomber. Ils n'avaient nullement ce goût de la lutte qui restait en nous et qui nous raccrochait à l'existence. Ils se laissaient aller comme du liège sur les vagues, et mouraient là, dans leur coin, sans faire un geste qui put les sauver. Ils n'avaient pas le désir de vivre. Malheureusement, ils n'avaient pas non plus le désir de se laver. Leur

---

<sup>1211</sup> Germaine Tillion, *Ravensbrück, op.cit.*, p. 187.

<sup>1212</sup> Germaine Tillion est arrêtée le 13 août 1942. Elle est déportée le 21 octobre 1943 dans un convoi qui compte 43 femmes. (*Livre-mémorial*, fiche n° I. 146). Ethnologue de formation, elle porte un regard éclairé et lucide sur l'univers qu'elle découvre et en rend compte dès 1946 dans : Germaine Tillion, « A la recherche de la vérité », in « Ravensbrück », *Les Cahiers du Rhône*, décembre 1946, n° 65 (Neuchâtel, éd. de la Baconnière). Elle publie ensuite l'ouvrage né de ses réflexions : *Ravensbrück* en 1972. Camille Lacoste-Dujardin résume les apports de Germaine Tillion en ces mots : « Elle parvient ainsi à prendre quelque recul, à se placer à distance salutaire de ces faits monstrueux, en position d'ethnologue observatrice « objective », déterminée à comprendre, à la recherche d'un sens possible à cette incroyable réalité ». Camille Lacoste-Dujardin, « Une ethnologue à Ravensbrück, ou l'apport de la méthode dans le premier *Ravensbrück* de Germaine Tillion (1946) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 5, mai-août 2008.

<sup>1213</sup> Bernhard Strebel, *Ravensbrück, op.cit.*, p. 220-226.

<sup>1214</sup> Germaine Huard est déportée à Ravensbrück par le transport du 15 août 1944 au départ de Compiègne. (*Livre-Mémorial*, fiche n° I. 264).

<sup>1215</sup> AN, 72aj/333. Mme Huard, *Journal d'une déportée*, tapuscrit remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd, p. 105.

<sup>1216</sup> AN, 72aj/333. Témoignage de Mme B. Anthonioz, née Geneviève De Gaulle, recueilli par Melle Routis pour le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, le 25 janvier 1952.

<sup>1217</sup> Terme employé dans tous les camps excepté celui de Ravensbrück comme le rappelle Primo Levi : Primo Levi, *Les naufragés et les rescapés*, Paris, Gallimard, p. 97.

<sup>1218</sup> Germaine Tillion, *Une opérète à Ravensbrück*, Paris, Points, 2007, p. 29. En note de bas de page de l'opérète, il est indiqué pour *Schmuckstück* : « Femme efflanquée, affamée, en haillons très sales, jambes bleuies et rongées de larges plaies, rares cheveux collés par la crasse ; yeux immenses sans expression, appelée par dérision par les SS *Schmuckstück*, c'est-à-dire « bijou. »

visage et leurs mains couverts d'une couche de crasse infecte étaient couleur de cendre<sup>1219</sup>.

Si un terme différent est employé à Ravensbrück, l'état auquel il fait référence est par contre identique.

Ayant de très loin dépassé ce que l'on appelle la maigreur et près d'atteindre le degré irréversible de la dénutrition [...], incapable de discipline intérieure ou sociale, ne se lavant plus, ne cherchant plus ses poux, vêtue de loques invraisemblables, couvertes de plaies jamais soignées, de gale infectée, souffrant d'avitaminose, la pauvre créature se jetait à plat ventre dans la boue pour lécher une gamelle de soupe renversée, bon prétexte pour être rouée de coups par toutes les brutes du camp<sup>1220</sup>.

Profondément, immensément inégalitaire, la société concentrationnaire ne peut être étudiée comme une seule et même entité, mais bien comme une cellule sociale au sein de laquelle la place occupée par les déporté(e)s induit une expérience de la déportation foncièrement différente d'une part, susceptible d'évoluer d'autre part.

---

<sup>1219</sup> Jean Puissant, *La colline sans oiseaux. 14 mois à Buchenwald*, Paris, Editions du Rond-Point, 1945, p. 175-176.

<sup>1220</sup> Germaine Tillion, *Ravensbrück, op. cit.*, p. 194.

## 4.2 Les exercices du corps des camps de transit à la quarantaine : des marqueurs très significatifs

Après leur incarcération en prison et avant de pénétrer dans les KL, les déportés français sont maintenus durant quelques semaines dans des camps spécifiques, appelés « camp de transit ». Suivant le motif de leur déportation, ils ne sont pas envoyés dans les mêmes structures et y restent plus ou moins longtemps. Tandis que les déportés par mesure de répression sont envoyés majoritairement au *Frontstalag 122*, les déportés juifs transitent en grand nombre par Drancy. Mention doit être faite d'un camp spécifique implanté à la frontière franco-allemande, celui de la Neue-Bremm, par lequel passe une proportion assez importante de déporté(e)s politiques. Ont-ils, ont-elles la possibilité de se divertir ? Les exercices du corps sont-ils possibles ? Les gardes des camps utilisent-ils au contraire les exercices punitifs comme moyen de gestion de la population captive ?

Après quelques jours, voire quelques semaines, les Français sont rassemblés pour former un convoi en partance pour le Reich. Après un voyage éprouvant, ils sont pris en charge par les SS à leur arrivée et placés en quarantaine avant de véritablement pénétrer dans le système concentrationnaire. Immédiatement, ils découvrent la discipline et la violence qui règnent dans les camps. Les exercices du corps font-ils partie de leur quotidien ?

### 4.2.1 Les exercices corporels au *Frontstalag 122*: « Une parenthèse presque heureuse<sup>1221</sup> »

Comme l'étude de la FMD le met en évidence, la majeure partie des déportés par mesure de répression quitte la France pour être directement acheminée vers un camp de concentration<sup>1222</sup>. Dans  $\frac{3}{4}$  des cas, les convois partent de Compiègne<sup>1223</sup>, ville dans laquelle les déportés passent de quelques jours à quelques semaines au camp dit « de Royallieu »<sup>1224</sup>. Ce dernier est inclus dans un complexe plus large, le *Frontstalag 122* qui comprend aussi le

---

<sup>1221</sup> André Bessière, « La parenthèse presque heureuse », Editorial du *Bulletin de l'Amicale des déportés tatoués du convoi du 27 avril 1944*, n° 30, août 2009.

<sup>1222</sup> *Livre-Mémorial*, Tome 1, p. 71. L'étude des dossiers de déportation et des listes établies durant la guerre a permis d'identifier 49 387 personnes dans ce cas. Plus des  $\frac{3}{4}$  des personnes partent de Compiègne, les autres des différentes villes de France. Les recherches ont porté sur 53 976 personnes recensées et parties depuis la France vers un KL.

<sup>1223</sup> *Livre-Mémorial*, Tome 1, p. 71-72. Sont listés 26 transports partant de Compiègne. Le premier quitte la France pour Auschwitz le 6 juillet 1944, le dernier le 17 août 1944. Quelques 37 285 déportés sont concernés.

<sup>1224</sup> Pour une histoire des fonctions de ce camp, voir : Beate Husser, Françoise Leclère-Rosenzweig et Jean Pierre Besse (collectif), *FrontStalag 122 Compiègne-Royallieu – Un camp d'internement allemand dans l'Oise, 1941-1944*, Beauvais, Archives départementales de l'Oise, 2008.

Fort de Romainville et le camp de Saint-Denis<sup>1225</sup>, l'ensemble étant géré par le personnel de la *Wehrmacht*<sup>1226</sup>.

#### 4.2.1.1: Distractions sportives au camp de Royallieu

Divisé en trois secteurs (camp A, B et C)<sup>1227</sup> disposés en forme de U, le camp de Royallieu retient en captivité plusieurs types de personnes : des hommes et des femmes, des Français, mais aussi des étrangers ainsi que des détenus juifs<sup>1228</sup>. Les déportés par mesure de répression sont, dans la grande majorité des cas, placés dans le « camp A », lui-même situé à gauche de l'entrée du camp. Jean Michel, résistant de « L'armée des volontaires » est arrêté en août 1943. Transféré à Compiègne où il reste jusqu'au 2 septembre 1943 - date de son transfert vers Buchenwald - il donne du camp la description suivante :

Le camp de Royallieu était une ancienne caserne de spahis. Il y avait le grand camp et le petit camp, où étaient mis en quarantaine les internés en instance de départ. A gauche, séparé par un très haut grillage, s'étendait un troisième camp, celui des femmes. Dans une autre cour, des pavillons étaient occupés par les neutres et les Américains. Un chemin de ronde, hérissé de fil de fer barbelé, cernait Royallieu. Des miradors, placés à une cinquantaine de mètre l'un de l'autre, munis de projecteurs et édifiés dans l'enceinte même du chemin de ronde, permettaient aux SS de nous surveiller<sup>1229</sup>.

#### Figure 16 : Vue aérienne du camp de Royallieu<sup>1230</sup>

Les déportés ont préservé de leur passage à Royallieu le souvenir d'une période peu traumatisante, une sorte de « sas » compris entre la détention en prison et l'enfer des camps de

---

<sup>1225</sup> Beate Husser, Françoise Leclère-Rosenzweig et Jean Pierre Besse, *FrontStalag 122 Compiègne-Royallieu*, *op. cit.*, p. 45.

<sup>1226</sup> *Ibid.*, p. 45-55.

<sup>1227</sup> Louis Géry offre dans son témoignage une description précise du camp : Louis Gery, « Compiègne-Royallieu », in Collectif, *De l'université aux camps de concentration. Témoignages strasbourgeois*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1996, p. 41.

<sup>1228</sup> Pour une histoire du camp juif et du sort réservé à ces derniers, voir : Serge Castro, Roger Gompel, Henri Jacob-Rick, Georges Kohn, Robert-Lazare Rousso, Adam Rukowski, Georges Wellers, *Le Camp juif de Royallieu-Compiègne 1941-1943*, Paris, Editions le Manuscrit, 2007 ; Jean-Jacques Bernard, *Le Camp de la mort lente, Compiègne 1941-1942*, Paris, Albin-Michel, 1945. Les conditions de l'internement des Juifs de Royallieu ne seront pas étudiées ici.

<sup>1229</sup> Jean Michel, *Dora*, Paris, Editions Jean-Claude Lattes, 1975, p. 37.

<sup>1230</sup> Archives Départementales de l'Oise, Fonds Jean-Pierre Besse, photo 55-1. Vue aérienne du camp de Royallieu, sd.



concentration. Alors que pour Jacques-Christian Bailly<sup>1231</sup>, la halte à Royallieu correspond à une sorte de « paradis retrouvé<sup>1232</sup> », Jean Michel qualifie ce temps passé en camp de transit de « récréation ».

La vie à Compiègne devait être l'ultime récréation de notre petite histoire : un moment privilégié, une villégiature, un échantillon de ciel bleu avant la géhenne de Dora<sup>1233</sup>.

Jean Migeat y pénètre au printemps 1944 après un périple qui le conduit dans différentes prisons de l'ouest de la France. Des quelques semaines précédant sa déportation, il écrit :

Compiègne était pour la plupart d'entre nous la quasi-liberté, le soleil, les promenades dans l'immense cour<sup>1234</sup>.

Bien des années plus tard, Pierre Eudes rend compte du souvenir qu'il a gardé du camp :

Du camp de Royallieu, je garde en moi une sensation de calme et de tranquillité. Il constitue en fait, dans ma mémoire, une sorte de transition entre le purgatoire et l'enfer<sup>1235</sup>.

Pour Louis Martin-Chauffier, le temps passé à Compiègne constitue une véritable parenthèse dans sa déportation. Titrant l'un des chapitres de son ouvrage : « *Les délices de Compiègne* »<sup>1236</sup>, puis les lignes qu'il consacre spécifiquement au camp « *Vacances à Royallieu* »<sup>1237</sup>, il établit un parallèle entre les conditions de vie du camp et celles propres à une vie militaire classique :

On n'avait pas exagéré les délices de Compiègne. Quand, après la douche, l'appel, je ne sais quelles formalités, j'arrivai au bâtiment où j'étais affecté, je me crus au régiment. Dans le courant de la vie, cette impression ne m'eût pas comblé d'aise. Mais passer de la prison à la caserne, de la cellule à la chambrée me parut une merveilleuse aubaine<sup>1238</sup>.

René Gambs choisit cette même analogie<sup>1239</sup>, tout comme Louis Géry pour qui la ressemblance avec les camps de prisonniers est loin d'être innocente :

---

<sup>1231</sup> Jacques-Christian Bailly est détenu à Compiègne en avril 1944. Il quitte le camp de transit par le transport du 12 mai 1944 en direction de Buchenwald (*Livre-mémorial*, fiche n° I. 211).

<sup>1232</sup> Jean-Christian Bailly, *Un lycéen à Buchenwald*, Paris, Ramsay, 1979, p. 57.

<sup>1233</sup> Jean Michel, *Dora, op. cit.*, p. 37.

<sup>1234</sup> Jean Migeat, *Dachau, matricule 77.164*, Château-Renault, imprimerie P. Boutet, 1946, p. 8.

<sup>1235</sup> Témoignage de Pierre Eudes dans : Patrick Coupechoux, *Mémoires de déportés. Histoires singulières de la déportation*, Paris, La Découverte, 2003, p. 182.

<sup>1236</sup> Louis Martin-Chauffier, *L'homme et la bête*, Paris, Gallimard, 1995 (1947), p. 53-77.

<sup>1237</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>1238</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>1239</sup> AN, 72aj/323. Témoignage de René Gambs recueilli par M. Carré, sd. L'ancien déporté évoque en effet une « *vie de prisonnier de guerre* », p. 4.

Tout cela était manifestement fait à l'instar de ce qui se passait dans les camps de prisonniers de guerre. Il est clair que les Allemands voulaient faire comparer les deux...institutions<sup>1240</sup>.

Devant Monsieur Albouy, Raoul Bertho emploie de son côté le terme de « *paradis* » pour évoquer Royallieu dans lequel il séjourne en septembre 1943<sup>1241</sup>. René G. Marnot utilise exactement le même mot et fournit sur ce point quelques explications :

Paradis parce que nous pouvions nous promener, bavarder avec des camarades, lire à la bibliothèque, jouer dans les chambres, prier à la chapelle, écouter des conférences, applaudir des saynètes où Lucien Pardiès, du casino de Paris, était souvent la vedette, rire à l'humour du « camp volant », journal de camp que nos sœurs de captivité composaient avec autant d'esprit que de belle humeur<sup>1242</sup>.

Jean Puissant y pénètre quant à lui, en plein hiver, en janvier 1944. S'il ne garde pas un souvenir aussi enjoué que d'autres déportés, il indique tout de même y avoir passé des « *journées supportables*<sup>1243</sup> ».

L'interprétation de telles traces mémorielles nécessite de prendre certaines précautions. Le président de l'Amicale des déportés tatoués du convoi du 27 avril 1944, André Bessière, insiste sur la singularité de cette période dans le périple des déportés, raison suffisante, selon lui, pour manipuler les témoignages avec mesure.

Tout est donc relatif, car l'un ou l'autre de ces qualificatifs se rapportait à la période charnière de l'une des captivités les plus inhumaines qui soient. Le souvenir de ce répit au retour de tant d'atrocités s'appréciait avec des mots débordant très largement de leur réelle signification. Il fallait en effet avoir bouclé le circuit de la déportation pour pouvoir qualifier ainsi ce répit<sup>1244</sup>.

Pour des hommes qui viennent de passer plusieurs mois en prison, subissant quotidiennement les brimades de leurs geôliers, et pour nombre d'entre eux les séances de torture, l'épisode de Compiègne paraît, en toute logique, bien plus doux. Et il l'est sans doute encore bien plus comparativement à ce qu'ils subissent en camp de concentration par la suite.

L'existence de temps de loisir est, quoi qu'il en soit, fréquemment mise en avant dans les témoignages comme preuve des conditions de vie correctes qu'ils rencontrent. Jean Migéat

---

<sup>1240</sup> Louis Gery, « Compiègne-Royallieu », in Collectif, *De l'université aux camps de concentration. Témoignages strasbourgeois*, op. cit., p. 48.

<sup>1241</sup> AN, 72aj/323. Témoignage de Raoul Bertho recueilli par Mr Albouy le 11 sept 1955.

<sup>1242</sup> René G. Marnot, *Dix-huit mois au bagne de Buchenwald*, Paris, Ed. de la Nouvelle république, 1945, p. 17.

<sup>1243</sup> Jean Puissant, *La colline sans oiseaux. 14 mois à Buchenwald*, Paris, Editions du Rond-Point, 1945, p. 32.

<sup>1244</sup> André Bessière, « La parenthèse presque heureuse », Editorial du *Bulletin de l'Amicale des déportés tatoués du convoi du 27 avril 1944*, n° 30, août 2009.

souligne sur ce point que les détenus ont le « *droit de se distraire*<sup>1245</sup> » une fois les appels et les corvées du camp achevés. Lui-même participe à la formation d'une chorale. Pour sa part, Jean Puissant profite de la bibliothèque où il se rend « *matin et soir* » pour consulter un « *fonds de livres vraiment intéressant*<sup>1246</sup> ». Il indique par ailleurs que celle-ci est dotée, grâce au travail des déportés les plus anciens, d'une « *belle salle de conférences, claire et spacieuse, avec des chaises et un tableau noir*<sup>1247</sup> ». Robert Franqueville<sup>1248</sup> séjourne au camp en avril 1943. Pour déjouer « *l'oisiveté*<sup>1249</sup>, » il précise que des conférences scientifiques et religieuses sont organisées. Une troupe de théâtre fonctionne et, le soir, les adeptes des jeux de cartes s'affrontent à coup de paris risqués<sup>1250</sup>. Des résistants, séparés depuis leur arrestation<sup>1251</sup>, se retrouvent et échangent sur la conduite à tenir pour maintenir la lutte contre l'opresseur nazi. Tels sont les cas de Marcel Paul<sup>1252</sup>, Auguste Havez<sup>1253</sup>, Artur London<sup>1254</sup> et son beau-frère Frédéric Ricol<sup>1255</sup>, tous les quatre communistes, mais aussi d'André Ulmann<sup>1256</sup>, un des principaux responsables du Mouvement National des Prisonniers de Guerre et Déportés.

---

<sup>1245</sup> Jean Migeat, *Dachau, matricule 77.164*, *op. cit.*, p. 41.

<sup>1246</sup> Jean Puissant, *La colline sans oiseaux. 14 mois à Buchenwald*, *op. cit.*, p. 31.

<sup>1247</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>1248</sup> Robert Franqueville est, selon ses propres affirmations, au camp de Royallieu du 18 mars au 28 avril 1943. Il fait partie du transport mixte (918 hommes et 219 femmes) qui quitte Compiègne le 28 avril 1943. (*Livre-Mémorial*, fiche n° I. 95).

<sup>1249</sup> Robert Franqueville, *Rien à signaler, deux ans à Oranienburg*, Paris, Editions Victor Attinger, 1946, p. 58.

<sup>1250</sup> *Ibid.*, p. 57-58.

<sup>1251</sup> Voir à propos de ces rencontres : Fabrice Fabrèguet, *Mauthausen*, *op. cit.*, p. 570-571.

<sup>1252</sup> Marcel Paul est enregistré dans le convoi du 27 avril 1944 qui l'amène à Auschwitz où il est tatoué. Le 12 mai, il fait partie d'un nouveau convoi à destination de Buchenwald. (*Livre-Mémorial*, fiche I. 206).

<sup>1253</sup> Auguste Havez quitte la France par le convoi du 6 avril 1944 (*Livre-Mémorial*, fiche I. 199).

<sup>1254</sup> Artur London quitte Compiègne pour Mauthausen par le convoi du 28 février 1944 (*Livre-Mémorial*, fiche I. 182).

<sup>1255</sup> Frédéric Ricol fait, quant à lui, partie du convoi du 22 mars 1944 (*Livre-Mémorial*, fiche I. 191).

<sup>1256</sup> André Ulmann est lui aussi à Compiègne au début de l'année 1944. Il part en Allemagne par le convoi du 22 mars 1944 en direction de Mauthausen. (*Livre-Mémorial*, fiche I. 191).

Figure 17 : Plan du camp de Compiègne-Royallieu <sup>1257</sup>

Traités de façon brutale depuis des mois, brimés, torturés, ils retrouvent ainsi la possibilité de communiquer, de se distraire, d'échanger avec les autres détenus, d'assister à des concerts, des spectacles, mais aussi de prendre part à des rencontres sportives. Raoul Bertho résume en quelques mots les activités auxquelles il pouvait s'adonner : « [...] *les détenus font de la musique, organisent des causeries, jouent au volley-ball, vont à la salle de lecture*<sup>1258</sup> », ce que confirme Jean Decorse :

Pendant les heures libres, nous pouvons assister aux cultes, jouer au basket-ball, aller à la bibliothèque ou assister à des conférences organisées par des détenus sur les sujets les plus divers<sup>1259</sup>.

---

<sup>1257</sup> Ce plan figure sur le site internet de l'association *Mémoire Vive* à l'adresse suivante : <http://dev.memoirevive.org/spip.php?article122>

<sup>1258</sup> AN, 72aj/323. Témoignage de Raoul Bertho recueilli par Mr Albouy le 11 sept 1955.

<sup>1259</sup> AN, 72aj/324. Témoignage de Jean Decorse recueilli par A. Vincent-Beaume, sd, p. 5.

Ancienne caserne, le camp possède en effet quelques installations sportives qui apparaissent tant sur les croquis du camp que dans les témoignages, à l'exemple de celui d'Aimé Bonifas.

Notre camp s'y prête admirablement car, ancien camp militaire, il possède des terrains de football, de basket, de volley, une piste<sup>1260</sup>.

Jean Puissant atteste de l'existence du terrain de football et des équipements de basket lorsqu'il décrit « *une immense place gazonnée, avec au centre un terrain de football et des poteaux de basket* »<sup>1261</sup>. L'aquarelle de P. Feldkircher, datée de mai 1943, illustre aussi bien l'existence de ces installations que la plénitude temporaire que le camp offre aux déportés. La présence des palissades s'étiole au profit d'une vue sur la campagne environnante. En tenue légère, les prisonniers savourent en petits groupes les bienfaits du soleil et de l'air pur.

**Figure 18 : camp de Compiègne, mai 1943<sup>1262</sup>.**

Les sports collectifs (football, basket, volley) sont, de fait, les plus prisés. Jean Michel<sup>1263</sup> comme Aimé Bonifas<sup>1264</sup> participent aux rencontres de volley organisées dans le camp durant l'été 1943. Un an plus tard, ce registre de distraction n'a pas disparu, loin de là. René Dumur garde à l'esprit les activités de détente organisées dans le camp lors de son passage à la fin du mois de juin 1944 :

---

<sup>1260</sup> Aimé Bonifas, *Détenu 20801*, Pau, Marrimpouey Jeune, 1966 (1946), p. 38.

<sup>1261</sup> Jean Puissant, *La colline sans oiseaux. 14 mois à Buchenwald*, Paris, Editions du Rond-Point, 1945, p. 30.

<sup>1262</sup> Aquarelle sur papier de P. Feldkircher, mai 1943 mise en ligne sur le site du Ministère de la Défense à l'adresse suivante : <http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/page/affichepage.php?idLang=fr&idPage=16406>

<sup>1263</sup> Jean Michel, *Dora*, *op.cit.*, p. 41.

<sup>1264</sup> Aimé Bonifas, *Détenu 20801*, *op.cit.*, p. 38.

En dehors des corvées, les uns jouaient aux boules, les autres faisaient de la culture physique, jouaient au football, aux cartes ou lisaient<sup>1265</sup>.

En plus de celles-ci, Louis Martin Chauffier relate une grande fête sportive le week-end précédant le 14 juillet 1944 au cours de laquelle se sont succédé des courses, des matchs, mais aussi un combat de boxe. Selon ses propres souvenirs, le contexte culturel de cette pratique est largement respecté : ring, arbitre, speaker sont bien présents, comme d'ailleurs l'existence de paris et de primes<sup>1266</sup>. Des scènes analogues sont décrites par Louis Géry.

Le désœuvrement régnait là beaucoup moins qu'en prison. L'on trouvait des livres à la bibliothèque. Les détenus avaient organisé des jeux et pratiquaient certains sports. Les après-midi, après 17 h, on pouvait voir des parties de football ou de basket-ball ; il y avait des jeux de boules. Il y eut parfois des matchs de boxe, sur des rings qui paraissaient de vrais rings, du moins au profane que je suis [...] <sup>1267</sup>.

Ce dernier précise que c'est en grande partie grâce aux actions de la Croix-Rouge que de telles activités, comme au demeurant le théâtre ou la lecture, ont pu voir le jour.

Elle fournissait des jeux, des articles de sport, balles et boules ; elle avait organisé une bibliothèque de plusieurs milliers de volumes, romans, ouvrages d'art, livres documentaires ou d'instruction générale<sup>1268</sup>.

En dehors des sports, les détenus apprécient tout particulièrement les promenades dans le camp. « *Grande joie*<sup>1269</sup> » de Louis Martin-Chauffier, J. Migeat se souvient de Compiègne comme d'un lieu où régnait « *la quasi-liberté, le soleil, les promenades dans l'immense cour*<sup>1270</sup> ». Robert Fawtier séjourne dans le camp à l'automne 1943 après être resté plus d'un an à la prison de Fresnes. Il ne manque pas d'insister dans son témoignage sur le plaisir que prennent les prisonniers à se promener sur l'esplanade du camp<sup>1271</sup>. Durant l'hiver 1943-1944, Michel Lacour-Gayet précise que les promenades par petits groupes affinitaires sont fortement prisées<sup>1272</sup>. Les différentes baraques étant réparties autour d'une grande cour

---

<sup>1265</sup> René Dumur, « Mes mémoires » publié sur le site de l'UNADIF-FNDR à l'adresse suivante : <http://www.unadif.fr/histoire-et-temoignages/temoignages>

<sup>1266</sup> Louis Martin-Chauffier, *L'homme et la bête*, op. cit., p. 73-74.

<sup>1267</sup> Louis Géry, « Compiègne-Royallieu », in Collectif, *De l'Université aux camps de concentration. Témoignages strasbourgeois*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1996, p. 47.

<sup>1268</sup> Louis Géry, « Compiègne-Royallieu », in Collectif, *De l'Université aux camps de concentration, témoignages strasbourgeois*, op. cit., p. 47.

<sup>1269</sup> Louis Martin-Chauffier, *L'homme et la bête*, op. cit., p. 72.

<sup>1270</sup> Jean Migeat, *Dachau, matricule 77.164*, op. cit., p. 8.

<sup>1271</sup> AN, 72aj/329. Témoignage de Robert Fawtier recueilli par Madame Granet les 3 et 6 juillet 1951 pour le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>1272</sup> Michel Lacour-Gayet, *Un déporté comme un autre 1943-1945*, Paris, Plon, 1946, p. 84-85.

centrale de 230 m sur 60 m<sup>1273</sup>, cela permet aux détenus de ne pas trop se heurter à la présence des fils de fer barbelés :

[...] nous ne sommes plus renfermés, nous sommes à l'air libre et nous retrouvons un semblant de liberté. Le camp est immense et les fils de fer barbelés qui le clôturent se font oublier<sup>1274</sup>.

Les raisons qui poussent les détenus à pratiquer différentes activités sportives se concentrent autour d'une idée simple : se préparer à l'épreuve qui les attend en Allemagne, et ce, tant sur le plan moral que sur le plan physique. Aucun des détenus transférés à Compiègne n'ignore qu'il est condamné à quitter son sol natal. Les témoignages font état d'un besoin de se ressourcer, de régénérer ses forces. Jean Michel écrit ainsi partager avec ses camarades de résistance le souci de préserver la forme :

Si on peut s'enfuir, mieux vaut être en forme se disait-on avec Clervoy, Princet, Rozan, Cinel, Lauth, Murgia et quelques autres<sup>1275</sup>.

Aimé Bonifas développe davantage la dimension morale. Il décrit une période durant laquelle il s'ingénie à participer à toutes les activités du camp pour se détendre, les matchs contribuant, selon lui, à « *donner au camp de l'animation* <sup>1276</sup> ». En dehors des sports, il accorde un grand intérêt à la religion : « *Il y a là une provision de forces qui nous secourra quand tout s'obscurcira affreusement* <sup>1277</sup> », précise-t-il. Si les motivations des détenus se lisent assez aisément, il est difficile de les interpréter de manière formelle. Il serait en effet hasardeux de penser que les activités distractives mises en place au camp aient été sciemment conçues, le processus de reconstruction mémorielle pouvant les conduire à trouver *a posteriori* un sens à leurs distractions potentiellement différent de celui qui les animait alors. Si tous s'apprêtent à partir, aucun d'eux n'a connaissance de ce qui les attend réellement en camp de concentration. La place occupée par Compiègne dans les souvenirs d'un déporté reste de toute façon problématique.

Ah ! Compiègne ! Au moins je n'ai pas eu l'inconscience de te trouver détestable. Pressentais-je à ce moment ce que serait notre destin ? En attendant d'y être livré, j'ai joui

---

<sup>1273</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>1274</sup> Pierre Ropiquet, « Histoire d'un déporté », entretien réalisé par Maryline Renaud, p. 20, disponible sur le site de l'UNADIF-FNDIR à l'adresse suivante : <http://www.unadif.fr/histoire-et-temoignages/temoignages>

<sup>1275</sup> Jean Michel, *Dora*, *op.cit.*, p. 41.

<sup>1276</sup> Aimé Bonifas, *Détenu 20801*, *op. cit.*, p. 38.

<sup>1277</sup> *Ibid.*, p. 40

pleinement de ta tranquillité, de ton soleil, comme le plongeur qui prend une bonne goulée d'air avant de s'enfoncer sous l'eau<sup>1278</sup>.

Le passage à Compiègne est une occasion pour les prisonniers de renouer avec certains traits de la vie en liberté, aussi consomment-ils à satiété des activités dont ils sont privés depuis des mois, et dont ils pressentent la disparition dès la frontière franchie. Echapper à la psychose du convoi par un emploi du temps bien rempli reste sans doute la préoccupation du plus grand nombre.

Ainsi, nos journées sont bien remplies par nos diverses activités culinaires, sportives, théâtrales, intellectuelles et spirituelles ; il nous arrive même de répondre à une invitation : « Je n'ai pas le temps ! »<sup>1279</sup>

Les conditions de vie des détenus facilitent grandement le développement des distractions sportives. En dehors des appels biquotidiens de huit heures et dix-sept heures<sup>1280</sup> et des corvées<sup>1281</sup>, ces derniers ne sont astreints à aucune tâche. Même si les Allemands exercent une surveillance continue, ils ne font pas preuve des cruautés qui existent dans d'autres types de structure. Les témoignages ne mentionnent ni de travail exténuant, ni d'exercices corporels punitifs. La violence quotidienne, bien que présente<sup>1282</sup>, n'est pas érigée en système tendant à détruire progressivement les individus. Le contexte général est donc très différent de celui rencontré à Dachau avant la guerre ou de celui des AEL.

Les Allemands dotent le camp d'une organisation reposant sur les captifs et restent à l'écart, se contentant des tâches administratives et de surveillance. Louis Martin-Chauffier précise sur ce point que « *le service d'ordre était assuré par des Français. On ne voyait les Allemands que le matin et le soir à l'appel*<sup>1283</sup> ». L'étude de la dynamique de cette société captive montre que les structures propres aux loisirs, initialement créées par les communistes au début de la guerre lorsque ces derniers étaient présents en grand nombre, sont maintenues

---

<sup>1278</sup> Michel Fliccx, *Pour délit d'espérance. Deux ans à Buchenwald-Peenemünde, Dora-Belsen*, 1947, mis en ligne sur le site de l'UNADIF-FNDIR à l'adresse suivante : <http://www.unadif.fr/histoire-et-temoignages/temoignages>

<sup>1278</sup> Jean Michel, *Dora*, op.cit., p. 41.

<sup>1279</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>1280</sup> Michel-Lacour Gayet, *Un déporté comme un autre 1943-1945*, op. cit., p. 83.

<sup>1281</sup> René Dumur en fait la liste : « *balayage de la cour et ramassage de tous les petits détritus, vidage des WC rudimentaires, lavage à grande eau des chambrées, tous les deux jours* » René Dumur, « Mes mémoires » publié sur le site de l'UNADIF-FNDIR à l'adresse suivante : <http://www.unadif.fr/histoire-et-temoignages/temoignages>

<sup>1282</sup> Si la violence ne règne pas en maître à Royallieu, cela ne signifie pas qu'elle soit absente, loin de là. Les recherches menées sur le camp prouvent la présence auprès des détenus de surveillants, comme le *Feldweibel* Dahl, commettant des brutalités quotidiennes. (Beate Husser, Françoise Leclère-Rosenzweig et Jean Pierre Besse (collectif), *FrontStalag 122 Compiègne-Royallieu – Un camp d'internement allemand dans l'Oise, 1941-1944*, op. cit., p. 53-54)

<sup>1283</sup> Louis Martin-Chauffier, *L'homme et la bête*, op. cit., p. 68.



après leur éviction des postes à responsabilité fin novembre 1943<sup>1284</sup>. Georges Cogniot, lui-même *Lagerältester* du camp à partir de septembre 1941<sup>1285</sup>, précise dans la partie qu'il consacre à son activité communiste à Royallieu, l'intérêt accordé par la cellule reconstituée du Parti à la mise en place d'activités permettant de ménager le moral et de perpétuer la lutte.

Pour lutter contre le cafard, la direction du parti décida d'organiser des jeux, des compétitions sportives, un théâtre, des cours et conférences<sup>1286</sup>.

Les détenus transitant en 1943-1944 héritent ainsi d'une structuration efficace des activités de loisir reposant sur l'existence d'un poste de « délégués aux loisirs ». Pour autant, la situation en ces deux dernières années d'Occupation est bien différente des précédentes : au lieu d'être maintenus plusieurs mois au camp, les détenus sont acheminés dans des délais courts vers les KL d'Allemagne. Pour contourner le problème du turn-over en découlant et adapter le système, il semble que les délégués aient été désignés par cooptation au rythme des départs et des arrivées. Si le système ne peut prétendre véritablement se développer, il a cependant l'avantage d'assurer la pérennité des activités. Roger Farelle, revenant sur son passage à Royallieu, indique dans son témoignage qu'un interné avait en charge l'organisation de la vie sportive et des loisirs des autres prisonniers<sup>1287</sup>. Louis Martin-Chauffier fait partie des détenus ayant occupé ce type de fonction. Les faits relatés montrent bien le souhait des anciens de placer des personnes de confiance aux postes vacants dès leur entrée dans le camp. A son arrivée, il retrouve en effet une de ses connaissances, Maurice Bourdet, qui le présente au responsable du bâtiment dans lequel il loge.

Le soir même, j'étais nommé « délégué aux sports et loisirs », dispensé de corvées, partageant une petite chambre avec le préposé à la Croix-Rouge, me levant à mon gré. Moyennant quoi, je devais organiser des matchs de boxe, composer des équipes de football, distribuer des jeux de cartes [...] <sup>1288</sup>.

Les rations alimentaires auraient pu constituer un obstacle majeur à la pratique sportive. Durant les premiers mois d'existence du camp, les quantités distribuées s'avèrent en effet bien insuffisantes pour nourrir les détenus. Si pour certains comme Michel Fliecx interné au camp

---

<sup>1284</sup> Beate Husser, Françoise Leclère-Rosenzweig et Jean Pierre Besse, *FrontStalag 122 Compiègne-Royallieu*, op. cit., p. 75.

<sup>1285</sup> Claudine Cardon-Hamet, *Triangles rouges à Auschwitz. Le convoi politique du 6 juillet 1942*, op. cit., p. 91-101 ; Beate Husser, Françoise Leclère-Rosenzweig et Jean Pierre Besse, *FrontStalag 122 Compiègne-Royallieu*, op. cit., p. 74. Pour Claudine Cardon-Hamet, il reste à ce poste jusqu'au 10 juin 1942. Lui-même précise dans son témoignage avoir occupé ce poste : Georges Cogniot, *Parti pris. 1, D'une guerre mondiale à l'autre*, Paris, Editions sociales, 1976, p. 473.

<sup>1286</sup> Georges Cogniot, *Parti pris. 1, D'une guerre mondiale à l'autre*, Paris, Editions sociales, 1976, p. 476.

<sup>1287</sup> Témoignage de Roger Farelle, archives de l'UNADIF, cité par Beate Husser, Françoise Leclère-Rosenzweig et Jean Pierre Besse, *FrontStalag 122 Compiègne-Royallieu*, op. cit., p. 77.

<sup>1288</sup> Louis Martin-Chauffier, *L'homme et la bête*, op. cit., p. 71.

en juin 1943, la nourriture reste systématiquement déficiente<sup>1289</sup>, la plupart des témoignages s'accorde pour mettre en avant l'œuvre salubre de la Croix-Rouge dont les colis complètent, à partir de 1943, la maigre pitance distribuée au camp. « *Effort louable*<sup>1290</sup> » selon Aimé Bonifas, « *nourritures oubliées*<sup>1291</sup> » et « *gourmandises savoureuses* » pour Louis Martin-Chauffier, l'implication de l'organisme humanitaire est conséquente dès lors qu'il obtient les autorisations nécessaires pour acheminer des denrées<sup>1292</sup>. Le témoignage de Louis Géry abonde en ce sens :

Une grande part de ce bien-être de Compiègne était due à la Croix-Rouge [...]. Il n'est pas douteux pour moi que le Comité de la Croix-Rouge a transformé complètement le « climat » du camp de concentration de Compiègne<sup>1293</sup>.

Les colis familiaux et la cantine viennent compléter cet apport, rendant les conditions alimentaires plus supportables.

Des semaines passées à Compiègne, les déportés préservent le souvenir d'une parenthèse durant laquelle ils renouent avec certaines activités distrayantes dont les sports font partie. Les infrastructures à disposition couplées à un régime pénitentiaire plutôt souple et une organisation de la société captive efficace, permettent aux nouveaux arrivants de se ressourcer physiquement et moralement avant d'être, un matin, appelés à former un convoi. En l'état actuel des archives<sup>1294</sup>, il est malheureusement difficile de circonscrire les buts précis qui animaient les Allemands. La coupure que représente Compiègne dans la vie d'un déporté était-elle délibérée ? Faut-il la concevoir davantage comme résultant de la fonction particulière assignée à ce camp ? La gestion du camp ayant été confiée depuis son ouverture à la Wehrmacht, il est plausible que ce facteur ait contribué à adoucir le régime pénitentiaire sans qu'il ne puisse pour autant lui seul l'expliquer. Louis Géry entrevoit dans son témoignage une autre raison :

Il me semble certain que les Boches se servaient de Compiègne pour « camoufler » les horreurs qui se passaient en Allemagne<sup>1295</sup>.

---

<sup>1289</sup> Michel Flicx, *Pour délit d'espérance. Deux ans à Buchenwald-Peenemünde, Dora-Belsen op. cit.*, p. 11

<sup>1290</sup> Aimé Bonifas, *Détenu 20801, op. cit.*, p. 38

<sup>1291</sup> Louis Martin-Chauffier, *L'homme et la bête, op. cit.*, p. 68.

<sup>1292</sup> A propos des actions de la Croix-Rouge auprès des prisonniers de Royallieu, se reporter à : Beate Husser, Françoise Leclère-Rosenzweig et Jean Pierre Besse, *FrontStalag 122 Compiègne-Royallieu, op. cit.*, p. 81-83.

<sup>1293</sup> Louis Géry, « Compiègne-Royallieu », in Collectif, *De l'université aux camps de concentration, témoignages strasbourgeois, op. cit.*, p. 46-47.

<sup>1294</sup> Les archives du camp ont été détruites par les Allemands lors de leur retrait.

<sup>1295</sup> Louis Géry, « Compiègne-Royallieu », in Collectif, *De l'université aux camps de concentration, témoignages strasbourgeois, op. cit.*, p. 53.

La présence de la Croix-Rouge, la possibilité de mettre sur pied des activités distractives et la liberté de circuler dans l'enceinte du camp constituent, quoi qu'il en soit, des critères qui rapprochent Compiègne, non des KL, mais bien des *Oflags* et des camps « mère » des *Stalags*. S'il n'est pas une entreprise de camouflage, il se peut que Royallieu ait été conçu sur le modèle des camps de prisonniers, et n'ait servi que de camp de transit, c'est-à-dire d'un camp dans lequel primait la logistique des transports vers « l'Est » : dans ce cas, ni la violence employée pour extorquer un maximum d'informations ni celle utilisée pour « rééduquer » n'avaient lieu d'être.

#### 4. 2.1.2 Une « parenthèse » sans activité sportive pour les femmes au Fort de Romainville

Bien qu'il existe un camp de femmes à Compiègne, le lieu de transit le plus fréquemment utilisé par les Allemands pour acheminer celles-ci vers un camp de concentration est le Fort de Romainville. Appartenant lui aussi au *Frontstalag* 122, il est, comme Royallieu, géré par la *Wehrmacht*. Ses attributions évoluent entre 1940 et 1944<sup>1296</sup> : initialement camp d'internement, il devient le principal lieu de regroupement des otages en attente d'une exécution au printemps 1942, avant de devenir, notamment pour les femmes, une structure de regroupement précédant la déportation. A partir de la fin du mois de janvier 1944, le camp, jusque-là mixte, n'est plus utilisé que pour les femmes en instance de départ<sup>1297</sup>. Selon Denis Peschanski et Claudine Cardon-Hamet, ce sont au total « plus de 40% des déportées de France par mesure de répression » qui sont passées par Romainville<sup>1298</sup>. Environ 7 000 personnes séjournent dans ce camp, dont les 8/10<sup>ème</sup> entre 1943 et 1944<sup>1299</sup>. Trois remarques se dégagent de l'étude des témoignages des femmes<sup>1300</sup> qui ont connu ce périple : comme les hommes internés à Royallieu, le Fort de Romainville se révèle être une parenthèse dans leur captivité, parenthèse qui tranche tant avec les conditions de vie subies

---

<sup>1296</sup> Voir à ce propos : Thomas Fontaine, *Les oubliés de Romainville*, Paris, Tallandier, 2005 ; Thomas Fontaine, « L'exemple du camp allemand installé au fort de Romainville, 1940-1944 », in Bernard Garnier, Jean-Luc Leleu, Jean Quillien, *La répression en France 1940-1945*, op. cit., p. 68-90.

<sup>1297</sup> Thomas Fontaine, « L'exemple du camp allemand installé au fort de Romainville, 1940-1944 », in Bernard Garnier, Jean-Luc Leleu, Jean Quillien, *La répression en France 1940-1945*, op. cit., p. 83.

<sup>1298</sup> Denis Peschanski, Claudine Cardon-Hamet, avant-propos de l'ouvrage de Thomas Fontaine, *Les oubliés de Romainville. Un camp allemand en France (1940-1944)*, Paris, Tallandier, 2005.

<sup>1299</sup> Thomas Fontaine, *Les oubliés de Romainville. Un camp allemand en France (1940-1944)*, op. cit., p. 29.

<sup>1300</sup> Bien que le Fort soit aussi un lieu de détention d'hommes, ne seront ici analysées que des trajectoires de femmes. Thomas Fontaine précise d'ailleurs dans son ouvrage : « La plupart des transports de femmes de 1944 sont formés à Romainville, dans ce camp servant alors, pour toute la France, de point de départ pour Ravensbrück. Le fort a donc un rôle essentiel dans la répression des femmes durant l'Occupation ». Thomas Fontaine, *Les oubliés de Romainville. Un camp allemand en France (1940-1944)*, op. cit., p. 74.

dans les prisons qu'avec celles supportées, entre autres, en camp de concentration. Dans l'opérette qu'elle rédige à Ravensbrück, dont le sujet porte sur le destin des résistantes françaises, Germaine Tillion l'évoque :

Au cours de cette période (d'ailleurs facultative), l'animal donne des signes de gâité, de sociabilité, il montre goût pour les couleurs claires, les pyjamas fantaisie et même parfois engraisse (fait qui mérite d'être mentionné)<sup>1301</sup>.

Dans le livre rédigé par l'Amicale de Ravensbrück et l'Association des déportées et internées de la résistance, le Collectif, prenant quelques précautions, écrit : « *Après les cellules sombres et étroites, Romainville pouvait apparaître comme une bouffée d'air pur*<sup>1302</sup>. » Les témoignages suscités par le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale comme ceux qui ont été publiés au lendemain de la guerre corroborent cette appréciation. Solange Blanc est arrêtée au printemps 1944, puis transférée à la prison de Fresnes avant d'être envoyée à Romainville au début du mois d'août 1944. De cet intermède, elle écrit : « *On se sent presque tranquille et libre*<sup>1303</sup> ». Irène Ottelard, qui y séjourne du 28 février au 17 avril 1944, considère l'atmosphère du camp « *sympathique*<sup>1304</sup> ». Catherine Roux souligne le fossé existant entre la prison et le camp : « *Quitter ce petit alvéole qu'était la cellule, le camp de Romainville, à l'intérieur de ses hauts murs, représente une explosion de semi-liberté*<sup>1305</sup> ». Le régime pénitentiaire est décrit comme plutôt souple. Catherine Roux juge la surveillance « *assez discrète* »<sup>1306</sup>, tandis que pour Ariane Kohn, le personnel de surveillance est « *convenable* ». Lise London se rappelle d'un gardien qui leur disait « bonsoir » avant de refermer les portes<sup>1307</sup>. Les conditions alimentaires, bien que précaires, restent acceptables grâce aux suppléments que fournissent les colis de la Croix-Rouge. Ariane Kohn estime même que la nourriture était en abondance<sup>1308</sup>. Pour Catherine Roux : « *On y mange très vaguement, mais nous avons les colis que les prisonnières se partagent. On y dort à peu près bien*<sup>1309</sup>. »

---

<sup>1301</sup> Germaine Tillion, *Une opérette à Ravensbrück*, Paris, Editions La Martinière, 2007, p. 43.

<sup>1302</sup> Amicale de Ravensbrück et Association des déportées et internées de la Résistance, *Les Françaises à Ravensbrück*, Paris, Gallimard, 1965, p. 53.

<sup>1303</sup> AN, 72aj/335. Solange Blanc, *Femmes à tuer : le convoi historique du 15 août 1955*, Témoignage manuscrit remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, 1969, p. 35.

<sup>1304</sup> AN, 72aj/333. Témoignage de Melle Irène Ottelard recueilli par Melle Routis, sd.

<sup>1305</sup> Catherine Roux, *Triangle rouge*, Genève, Famot, 1977, p. 33.

<sup>1306</sup> *Ibid.*

<sup>1307</sup> Lise London, *La mégère de la rue Daguerre*, Paris, Seuil, 1995, p. 304.

<sup>1308</sup> AN, 72aj/333. Témoignage de Melle Ariane Kohn recueilli par Melle Routis, sd.

<sup>1309</sup> *Ibid.*, p. 42.

Comme à Royallieu, l'emploi du temps des détenues, hormis les appels et les corvées, est laissé à leur libre initiative. Mme Huard évoque ainsi deux rassemblements assez rapides, l'un le matin, le second à 17 h, « *quelques corvées* », mais surtout des journées de « *liberté* »<sup>1310</sup>. Solange Blanc précise qu'elle profite de chacun de ses après-midis<sup>1311</sup>. Des témoignages étudiés, il ressort une ivresse de vivre, une volonté de consommer les instants qui passent. Solange Blanc a ainsi le sentiment que les journées passent très vite<sup>1312</sup>, tout comme Mme Huard : « *Le temps passait rapidement, on lisait, on conversait, certaines prenaient des bains de soleil*<sup>1313</sup>. » Tandis que d'aucunes donnent des cours, d'autres préparent et organisent des conférences, d'autres montent un atelier de couture. Catherine Roux raconte sa soif de rencontres, sa volonté d'écouter chacune de ses camarades d'infortune, d'apprendre des plus âgées tout en s'entretenant avec les plus jeunes :

A Romainville, je vis dans l'affairement perpétuel. Les semaines sont vraiment trop courtes. Toutes mes chères vieilles dames avec lesquelles je m'entretiens séparément chaque jour [...] <sup>1314</sup>.

Elle se remémore des leçons d'anglais professées par une certaine Melle Zim ainsi que des tournois de bridge<sup>1315</sup>. Lectures et conversations occupent les journées de Mme Huard<sup>1316</sup>. L'Amicale de Ravensbrück mentionne l'intérêt et le soin que Danielle Casanova accorde à la rédaction d'un petit journal, *Le patriote de Romainville*<sup>1317</sup>. Pour Marguerite Mica, le souci de mettre sur pied des distractions anime les internées dès leur arrivée : des listes sont établies, renseignant les compétences de chacune (chanter, parler, danser) afin que toutes soient en mesure d'apporter une contribution aux divertissements mis en place<sup>1318</sup>. Lise London revient quant à elle, sur les études et conférences organisées dans les chambrées le soir<sup>1319</sup>.

Les activités sportives, par contre, ne sont mentionnées dans aucun des témoignages analysés. S'il est difficile d'être sûr de leur absence, ce constat permet toutefois d'envisager

---

<sup>1310</sup> AN, 72aj/333. Mme Huard, *Journal d'une déportée*, manuscrit remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>1311</sup> AN, 72aj/335. Solange Blanc, *Femmes à tuer : le convoi historique du 15 août 1955*, Témoignage manuscrit remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>1312</sup> *Ibid.*

<sup>1313</sup> AN, 72aj/333. Mme Huard, *Journal d'une déportée*, manuscrit remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

<sup>1314</sup> Catherine Roux, *Triangle rouge*, op. cit., p. 35.

<sup>1315</sup> *Ibid.*

<sup>1316</sup> AN, 72aj/333. Mme Huard, *Journal d'une déportée*, manuscrit remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale. « *Le temps passait rapidement, on lisait, on conversait, certaines prenaient des bains de soleil.* »

<sup>1317</sup> Amicale de Ravensbrück et Association des déportées et internées de la Résistance, *Les Françaises à Ravensbrück*, op. cit., p. 53.

<sup>1318</sup> AN, 72aj/335. Témoignage de Marguerite Mica remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

<sup>1319</sup> Lise London, *La mégère de la rue Daguerre*, op. cit., p. 304.

qu'elles restent des plus rares. Les activités corporelles ne sont pour autant pas totalement inexistantes. L'Amicale de Ravensbrück signale la mise en place de séances de culture physique à Romainville :

La vie collective permet en effet d'organiser dans les camps situés en France, comme à Romainville, des fêtes, des conférences, des séances de culture physique, des cours de langues étrangères, de français [...] <sup>1320</sup>.

Qu'il s'agisse de Royallieu ou du Fort de Romainville, les déportés qui transitent dans ces deux structures considèrent cette période de leur captivité comme un moment « *presque heureux* ». Comment comprendre cette prise de position ? Même si les conditions de vie restent précaires, leurs témoignages montrent que, sur certains points, elles se rapprochent de celles qu'ils connaissaient avant leur arrestation : ils peuvent sortir à l'extérieur de leur cellule, communiquer avec d'autres détenus partageant des idéaux communs, ne sont ni astreints à des tâches inhumaines, ni en proie à une violence aveugle et ils ont la possibilité de mettre en place des activités significatives. Sur ce dernier point, alors que les hommes ressentent le souhait de pratiquer des sports, il ne semble pas en être de même pour les femmes qui se consacrent à d'autres registres d'activités incluant la culture physique. Les univers culturels genrés des pratiques corporelles de la fin des années 30 s'illustrent ici à travers les initiatives prises par les détenus dans leur quête de reconstruction d'un contexte s'approchant, autant que faire se peut, de la normalité.

#### 4.2.2 Le camp de la Neue-Bremm, ou l'expérience traumatisante des déportés par mesure de répression dans une « Extension d'une prison de police »

##### *4.2.2.1 Le camp de la Neue-Bremm, une structure particulière*

Parmi les déporté(e)s interné(e)s à Compiègne ou Romainville, certain(e)s transitent par un ou plusieurs camps avant d'arriver dans leur KL. Ces derniers méritent une attention toute particulière bien qu'ils n'aient, dans les faits, pas accueilli un nombre important d'individus. Le camp de la « Neue-Bremm » est de ceux-là, accueillant, selon Thomas Fontaine <sup>1321</sup>, 1 064 hommes et 1 274 femmes entre juillet 1943 et août 1944. Dans la majorité des cas, les

---

<sup>1320</sup> Amicale de Ravensbrück et Association des déportées et internées de la Résistance, *Les Françaises à Ravensbrück*, op. cit., p. 53.

<sup>1321</sup> Thomas Fontaine, « Les départs de Paris vers le camp de Sarrebruck Neue-Bremm », *Livre-Mémorial*, Tome 1, op. cit., p. 81.

déportés (hommes et femmes) sont classés « NN *Gestapo* »<sup>1322</sup>. Non reconnu parmi les KL au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ce camp fait actuellement l'objet de recherches approfondies et d'une attention soutenue des médias compte tenu des enjeux mémoriels sous-jacents<sup>1323</sup>. La décision d'ouvrir un camp au lieu-dit « Neue-Bremm », à moins d'un kilomètre de la frontière française, est tardive dans l'histoire du système concentrationnaire puisqu'elle est prise le 19 mai 1943 par les services administratifs de la *Gestapo* régionale<sup>1324</sup>. Les fonctions de ce camp que les nazis classent parmi les *Erweitertes Polizeigefangnis* (littéralement « Extension d'une prison de police »)<sup>1325</sup> sont plurielles : il fait initialement office d'AEL et retient captifs des ouvriers de toutes nationalités s'étant rendus coupables de fainéantise ou de sabotage sur leur lieu de travail<sup>1326</sup>. Très vite, il sert aussi à interner des personnes s'étant opposées au régime, arrêtées en Alsace, en Lorraine et en Sarre, ou encore les soldats de la *Wehrmacht* ayant déserté<sup>1327</sup>. Il constitue enfin une étape, « *Durchgangsstation* », dans la déportation des Français arrêtés par mesure de répression en provenance de Royallieu, du Fort de Romainville ou de la prison de Fresnes et en attente de l'organisation de nouveaux convois vers les KL.

Sobald genügend Kapazitäten zur Verfügung standen, wurden sie weiterdeportiert- die gefangenen Frauen nach Ravensbrück, die Männer vor allem nach Dachau, Sachsenhausen, Buchenwald und Mauthausen<sup>1328</sup>.

Pierre Bleton<sup>1329</sup> constate lors de son séjour en tant que déporté politique, la présence au camp de travailleurs punis. Ces derniers vivent dans des baraques séparées et travaillent toute la semaine. Ils ne sont présents au camp, dans la journée, que le samedi et le dimanche<sup>1330</sup>.

<sup>1322</sup> Thomas Fontaine, « Les départs de Paris vers le camp de Sarrebruck Neue-Bremm », *Livre-Mémorial*, Tome 1, *op. cit.*, p. 83.

<sup>1323</sup> Jacques Walter, « La mémoire sens dessus-dessous d'un camp de la *Gestapo*. Du Novotel de la Neue Bremm à l'Hôtel der Erinnerung », *Communication et langages*, n° 149, 2006.

<sup>1324</sup> Les étapes précédant l'ouverture de ce camp sont analysées par Elisabeth Thalhofer, „Erweiterte Polizeigefängnisse im Reichsgebiet“, in Wolfgang Benz, Barbara Distel, *Der Ort des Terrors, Geschichte der nationalsozialistischen Konzentrationslager*, bd 9, *op. cit.*, p. 62-63.

<sup>1325</sup> Fabian Lemmes, *Zwangsarbeit in Saarbrücken*, Mörtenbach, Röhrig Universitätsverlag, 2004, p. 253.

<sup>1326</sup> Elisabeth Thalhofer, „Erweiterte Polizeigefängnisse im Reichsgebiet“, in Wolfgang Benz, Barbara Distel, *Der Ort des Terrors, Geschichte der nationalsozialistischen Konzentrationslager*, bd 9, *op. cit.*, p. 66.

<sup>1327</sup> Fabian Lemmes, *Zwangsarbeit in Saarbrücken, op.cit.*, p. 253.

<sup>1328</sup> « Dès qu'il y avait assez de place pour les accueillir, ils étaient transférés : les femmes prisonnières à Ravensbrück, les hommes surtout à Dachau, Sachsenhausen, Buchenwald et Mauthausen »

Elisabeth Thalhofer, „Erweiterte Polizeigefängnisse im Reichsgebiet“, in Wolfgang Benz, Barbara Distel, *Der Ort des Terrors, Geschichte der nationalsozialistischen Konzentrationslager, op. cit.*, p. 67.

<sup>1329</sup> Pierre Bleton est déporté de Paris vers la Neue Bremm par le convoi du 10 janvier 1944 qui comprend uniquement des individus classés NN. (*Livre-Mémorial*, fiche I. 169).

<sup>1330</sup> AN, 72aj/328. Courrier de Pierre Bleton adressé à la Commission d'histoire de la déportation le 19 juin 1969.

Neue Bremm n'est pas réservé aux politiques venus de France ; c'est d'abord un *Straflager*, c'est-à-dire un lieu de punition pour travailleurs en Allemagne. Leur peine est au maximum de 56 jours ; la plupart part chaque matin travailler en usine. Pour les politiques, cent cinquante environ avec notre convoi, le camp est seulement un lieu de passage<sup>1331</sup>.

Lucien Champion<sup>1332</sup> apporte des précisions analogues. Son témoignage permet par ailleurs de constater que le temps réel de détention des politiques à Neue Bremm est variable : de quelques jours pour certains à plusieurs mois pour d'autres.

Le camp de Neue Bremm était un Arbeitlag, c'est-à-dire un camp de discipline pour les travailleurs libres qui avaient enfreint les lois allemandes. Les politiques ne devaient rester que quelques jours, mais étant considérés comme terroristes, nous y resterons trois mois<sup>1333</sup>.

Internant des hommes comme des femmes, de futurs déportés comme des travailleurs requis, la population du camp de Neue Bremm se révèle très singulière. Les dispositions des différentes baraques sont cependant conçues de sorte que ces différents groupes<sup>1334</sup> ne se côtoient pas. Il est ainsi formé de deux espaces imperméables séparés par une route.

Figure 19 : photo aérienne du camp de la Neue Bremm<sup>1335</sup>

---

<sup>1331</sup> Pierre Bleton, *Le temps du purgatoire*, Paris, Obsidiane, 1990, p. 16. Il convient de signaler que le même texte est présent aux Archives Nationales : AN, 72aj/329. Témoignage tapuscrit de Pierre Bleton, *Le 8<sup>ème</sup> jour*, sd.

<sup>1332</sup> Lucien Champion est déporté à la Neue Bremm par le convoi du 3 janvier 1944. (*Livre-Mémorial*, fiche I. 167).

<sup>1333</sup> AN, 72aj/328. Témoignage de Lucien Champion recueilli par A. Vincent Beaume en juin 1955 pour la Commission d'Histoire de la Déportation.

<sup>1334</sup> Le nombre de personnes internées au camp fluctue entre 400 et 500 suivant les convois de départ et d'arrivée.

<sup>1335</sup> Raja Bernard et Dietmar Renger, *Neue Bremm, Ein KZ in Saarbrücken*, Frankfurt am Main, Röderberg-Verlag, 1984. Photo de la couverture de l'ouvrage.



La zone réservée aux hommes est construite au printemps 1943 par des détenus extraits des prisons locales. Les premiers prisonniers y pénètrent en juin 1943. Le camp des femmes est édifié légèrement plus tard, à la fin du mois de décembre 1943<sup>1336</sup>. Les travailleurs sont en outre séparés des déportés dans les baraquements et ne sont pas affectés aux mêmes occupations<sup>1337</sup>.

Nous n'avions pas de rapports avec les internés d'autres nationalités puisqu'à Neue Bremm, les travailleurs libres purgeant une peine allaient en *Kommando* dans la journée et nous ne restions qu'entre déportés français<sup>1338</sup>.

Par rapport aux structures concentrationnaires, la Neue Bremm est un petit camp. Si Pierre de Froment<sup>1339</sup> évalue la longueur de chacun de ses côtés à 100 m<sup>1340</sup>, il ne couvre en réalité que 5 600 m<sup>2</sup><sup>1341</sup>. Chaque zone comprend plusieurs baraques disposées autour d'une grande place au cœur de laquelle, cas atypique, a été creusé un grand bassin d'eau. L'existence de celui-ci est signalée dans l'ensemble des témoignages, comme elle se vérifie d'ailleurs sur les photographies<sup>1342</sup> et plans d'époque<sup>1343</sup>. Georges-Pierre de Froment y séjourne en août 1943 avant d'être déporté à Mauthausen. Dans le manuscrit rédigé en 1946, il décrit les principales installations du camp.

A l'intérieur, quatre grandes baraques en bois sont construites parallèlement aux barbelés, quelques petites constructions annexes, WC, menuiserie... complétant la superstructure du lieu. Au milieu, une cour en mâchefer avec, en son centre, un grand bassin cimenté plein d'eau, entouré d'une main courante en bois<sup>1344</sup>.

---

<sup>1336</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>1337</sup> Voir à ce propos l'esquisse de plan reconstituée pour le camp des hommes dans : *Mémorial « camp de la Gestapo à la Neue Bremm », un dépliant pas seulement pour les jeunes !* p. 2, disponible sur le site internet du Gedenkstätte Gestapo-Lager Neue Bremm à l'adresse suivante : [www.Gestapo-lager-neue-bremm.de/.../Flyer\\_Neue\\_Bremm\\_franz.pdf](http://www.Gestapo-lager-neue-bremm.de/.../Flyer_Neue_Bremm_franz.pdf)

<sup>1338</sup> AN, 72aj/328. Témoignage de Lucien Champion recueilli par A. Vincent Beaume pour la Commission d'Histoire de la Déportation, juin 1955.

<sup>1339</sup> Pierre de Froment quitte Paris par le convoi du 16 août 1943 dans un convoi de 52 hommes. (*Livre-Mémorial*, fiche I. 124). Il convient toutefois de souligner qu'il répond dans le Livre-Mémorial au prénom « Georges » et non « Pierre ». Par contre, les numéros matricules sont identiques dans le témoignage et dans le *Livre-Mémorial*: 34 526. (Pierre de Froment, *Un volontaire de la nuit dans l'enfer des camps nazis*, Paris, Lavauzelle-graphic Editions, 2005, *op. cit.*, p. 21.). Le témoignage de Pierre de Froment est édité pour la 1<sup>ère</sup> fois en 1976 dans l'ouvrage de Christian Bernardac, (Christian Bernardac, *Des jours sans fin*, Paris, Editions France Empire, 1976).

<sup>1340</sup> Pierre de Froment, *Un volontaire de la nuit dans l'enfer des camps nazis*, *op. cit.*, p. 38.

<sup>1341</sup> Pierre-Emmanuel Dufayel, « Les femmes déportées de France via le camp de Neue Bremm », *Mémoire vivante*, *op. cit.*, p. 4.

<sup>1342</sup> Voir notamment la couverture du livre de Raja Bernard et Dietmar Renger illustrée par une photo aérienne du camp prise en 1944 et sur laquelle les auteurs ont indiqué la place des bassins, *Löschteich*.

<sup>1343</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>1344</sup> Pierre de Froment, *Un volontaire de la nuit dans l'Enfer des camps*, *op. cit.*, p. 38.

Edmond Michelet<sup>1345</sup> en donne une description plus laconique, mais comprenant des éléments identiques : « *Une sorte de quadrilatère de lugubres baraques dressé, suivant un plan cent fois décrit, autour d'un bassin d'eau* <sup>1346</sup> ». Georges Loustaunau-Lacau précise que celui-ci est cimenté<sup>1347</sup>, tandis que Pierre Verdumo donne quelques précisions sur sa forme : une sorte de carré de 15 m de long et d'une profondeur de 1,5 à 1,8 m<sup>1348</sup>.

Dans les faits, les quelques jours aux quelques semaines passés à Neue Bremm constituent pour les déporté(e)s une immersion brutale et traumatisante dans le système concentrationnaire durant laquelle, dès leur arrivée, ils et elles découvrent exactions, privations et violences incessantes. Georges Loustaunau-Canau livre en quelques mots son ressenti en pénétrant dans le camp.

Ce fut au camp de Neu-Bremen<sup>1349</sup>, près de Sarrebrück qu'après tant d'autres, le 15 octobre 1943, nous eûmes, mes camarades et moi, le sentiment exact de la réalité : nous venions d'arriver sur une autre planète<sup>1350</sup>.

#### 4.2.2.2 *Les exercices corporels au cœur des exactions*

L'étude des récits des déportés, que ces derniers aient été publiés après la guerre ou qu'ils soient plus contemporains, qu'ils émanent d'hommes ou de femmes, et ce, quelle que soit la période de leur internement, met en exergue un fait saillant : à Neue Bremm, les exercices corporels punitifs représentent la forme la plus répandue, systématique, continue et mortelle des punitions infligées aux détenus masculins. Ils sont utilisés tout à la fois comme cérémonial d'accueil lors de l'arrivée des convois, comme occupation journalière et comme punition. Organisés sur la place centrale du camp autour du bassin, ils concernent tous les déportés de sexe masculin sous la conduite de gardiens du camp, notamment un certain Nikolaus Drokur<sup>1351</sup>. Couplés avec une absence de sommeil, des appels répétés, des coups de

---

<sup>1345</sup> Edmond Michelet quitte Paris par le convoi du 30 août 1943 qui compte 42 personnes. (*Livre-Mémorial*, fiche I. 127).

<sup>1346</sup> Edmond Michelet, *Rue de la liberté*, Paris, Seuil, 2002, p. 51. (1955).

<sup>1347</sup> Georges Loustaunau-Lacau, « *Chiens maudits* ». *Souvenirs d'un rescapé des bagnes hitlériens*, Paris, Edition du réseau Alliance, Durassié et Cie, sd, p. 20.

<sup>1348</sup> Témoignage de Pierre Verdumo repris par Raja Bernard et Dietmar Renger, *Neue Bremm, Ein KZ in Saarbrücken*, op. cit., p. 20.

<sup>1349</sup> Ainsi orthographié.

<sup>1350</sup> Georges Loustaunau-Canau, *Mémoires d'un Français rebelle*, Paris, Robert Laffont, 1948, p. 297.

<sup>1351</sup> Nikolaus Drokur est l'un des gardiens du camp des hommes de La Neue Bremm officiant d'avril 1943 à août 1944. Ce dernier reconnaît lors du procès de Rastatt avoir maltraité les détenus : « *Je reconnais que, pendant mon service de gardiennage au camp de la Neue Bremm, j'ai donné des coups de pieds aux détenus, je les ai battus avec des matraques et j'ai bousculé des prisonniers avec des crosses. Je reconnais également que j'ai fait courir les détenus autour du bassin qui se trouvait au centre du camp, en les obligeant à se lever et à s'aplatir, et que je les battais lorsqu'ils ne suivaient pas mes ordres assez rapidement.* » (Déclaration de Nikolaus Drokur du 19 avril 1946, dossier Anglais, MAE Colmar, AJ/4028, 2A).

matraque et une nourriture plus qu'insuffisante, ils sont la cause première de mortalité du camp.

Pierre de Froment relate ses premières heures en territoire allemand. Arrivé dans l'un des premiers convois d'août 1943, il décrit les coups de gummi infligés à un jeune déporté s'étant rendu coupable d'un éclat de rire sur le quai de la gare, l'appel nominatif, mais surtout la séance d'exercices physiques conduite sous l'autorité d'un certain « Drokur ».

[...] on prend le pas de course autour du bassin ; à chaque passage devant lui, on reçoit sur les épaules un coup du terrible nerf de bœuf...Après bon nombre de tours, nous prenons le pas ordinaire, mais pour peu de temps. En effet, Drokur indique l'exercice à exécuter maintenant : il s'agit de s'accroupir, les mains derrière la nuque, et de progresser ainsi, sautant talons joints, sur la pointe des pieds<sup>1352</sup>.

L'après-midi, après avoir avalé une louche de soupe debout en plein soleil, la séance reprend.

L'après-midi se passe à la même cadence. [...]. Au pilou-pilou succèdent des courses écervelées autour du bassin avec plat-ventre immédiat au coup de sifflet, puis toutes sortes d'exercices sportifs de la sorte, le tout soigneusement assaisonné de coups de nerf de bœuf<sup>1353</sup>.

Si lui-même et ses camarades sont affectés les jours suivant à un *Kommando* de travail, il n'en est pas de même pour la majorité des Français passés par Neue-Bremm. Pour eux, chaque jour passé dans le camp est inexorablement scandé par les mêmes exactions. Les déportés sont réveillés aux environs de 4 h 30 et doivent immédiatement sortir pour se rendre au baraquement servant à se doucher. Cependant, le nombre de pommeaux est insuffisant et le temps imparti bien trop court, si bien que la plupart revient sans s'être lavé. Puis ils reçoivent leur frugal repas : « *Nous recevons un peu de café tiède projeté avec maladresse dans la petite cuvette et une tranche de pain* <sup>1354</sup> ». S'en suit la corvée des lits puis un appel de plusieurs heures, dehors par tous les temps, durant lequel les requis sont affectés dans leurs différents *Kommandos*, tandis que les déportés attendent.

L'appel du matin a été long, d'autant plus long qu'on attend le jour, debout, en rangs, devant les baraquements<sup>1355</sup>.

André Laithier quitte Paris par le convoi du 28 février 1944<sup>1356</sup>. De ces débuts de journée à Saarbrück, il écrit : « *A 5 heures, réveil, passage éclair aux lavabos, le temps d'être mouillé*

---

<sup>1352</sup> Pierre de Froment, *Un volontaire de la nuit dans l'Enfer des camps*, op. cit., p. 41-42

<sup>1353</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>1354</sup> Pierre Bleton, *Le temps du purgatoire*, op.cit., p. 18.

<sup>1355</sup> Pierre de Froment, *Un volontaire de la nuit dans l'enfer des camps nazis*, op. cit., p. 43.

<sup>1356</sup> *Livre-Mémorial*, fiche n° I. 182. Transport parti de Paris le 28 février 1944. Le convoi est composé de 50 hommes, André Laithier fait partie des déportés classés NN.

*jusqu'à la taille. Puis dehors pour l'appel. Moyenne : deux heures de garde-à-vous.*<sup>1357</sup>». Pour les détenus « politiques », le calvaire de Neue Bremm ne débute véritablement qu'après le départ des requis : dès lors, commence une journée entièrement consacrée aux exercices corporels, seulement interrompus par une pause au moment du repas de midi. Les descriptions foisonnent dans les témoignages, les mêmes mots reviennent, systématiquement : marcher, courir, ramper, sauter. D'aucuns utilisent des terminologies plus militaires, d'autres emploient un vocabulaire emprunté au champ sportif, ceux qui n'avaient jamais vécu de telles séances tentent de décrire les gestes.

L'appel fini, en route pour le cirque autour du bassin central qui était complètement gelé à cette période. Colonne par cinq. Marcher, marcher, marcher dans la neige, dans la boue, sous la pluie. Si la cadence tombe, une séance de gymnastique : marche en canard, reptation, pas de gymnastique, coucher-debout, coucher-debout, dans les hurlements hystériques des Kapos et des SS qui tapent dans le tas, écrasent sous leurs bottes les mains glacées, frappent à coups de pieds dans les rotules, dans les côtes, cognent à grands coups de gummis sur les crânes et le dos. Après une demi-heure de ce sport, on se remet en colonne, au pas cadencé, et on marche, on marche<sup>1358</sup>.

A midi, les déportés bénéficient d'une petite coupure pour avaler une soupe composée de « *quelques feuilles de choux verdâtres*<sup>1359</sup> » qu'André Laithier qualifie de la façon suivante : « *infecte et claire infusion de rutabagas et de chou*<sup>1360</sup> ». Puis, les mêmes exercices reprennent, ponctués par les mêmes coups, les mêmes accélérations, les mêmes souffrances.

[...] matin et soir nous courions à perdre haleine sous les coups de cravache du petit charcutier que nous appelions « trop court ». Pour varier les plaisirs, nous progressions en sautillant accroupis, ce qui s'appelait faire la grenouille<sup>1361</sup>.

Raymond Arbeit, interrogé juste après la guerre, donne de son séjour à Neue Bremm compris entre le 15 décembre 43<sup>1362</sup> et le 15 mars 44 une description analogue.

Nous n'étions pas astreints au travail ; mais les Allemands nous faisaient faire du sport dans la journée ; marche autour du bassin central de la cour au pas de gymnastique, ou des exercices pénibles. Tout le personnel de Sarrebruck est d'une brutalité inouïe ; nous étions battus d'une façon constante et sans aucune raison<sup>1363</sup>.

---

<sup>1357</sup> Manuscrit d'André Laithier cité par Christian Bernardac, *Des jours sans fin, op.cit.*, p. 27.

<sup>1358</sup> *Ibid.*, p. 30-31.

<sup>1359</sup> Pierre Bleton, *Le temps du purgatoire, op.cit.*, p. 23.

<sup>1360</sup> Manuscrit d'André Laithier cité par Christian Bernardac, *Des jours sans fin, op. cit.*, p. 31.

<sup>1361</sup> AN, 72aj/323. Témoignage manuscrit de M. Rousset remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale en 1962.

<sup>1362</sup> Selon le *Livre-Mémorial*, Edmond Arbeit (et non Raymond) quitte la France le 13 décembre 1943 par un convoi qui déporte 33 autres personnes. Deux d'entre eux meurent à Neue Bremm. (*Livre-Mémorial*, fiche I.160).

<sup>1363</sup> AN, 72aj/328. Déposition de Raymond Arbeit interrogé par le colonel Badin le 5 juin 1945, document remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

Pour Robert Fawtier<sup>1364</sup> :

C'était un camp infernal, un camp de destructions, un camp de dressage où on ne pouvait pas vivre plus d'un mois. Beaucoup de prisonniers n'y restaient pas plus de 15 à 18 jours, et dans ce cas pouvaient survivre [...]. Ou bien on faisait travailler les prisonniers dans les champs, à peu près sans manger, si bien qu'ils étaient vite exténués. Ou bien on faisait faire à ceux qui restaient dans le camp des exercices stupides : marche, course, saut, reptation, etc...très fatigants aussi. C'était le dressage. Le grand dresseur était un charcutier de Sarrebrück, DROCOURT, qui a été jugé et fusillé après la guerre<sup>1365</sup>.

Au printemps 1944, Pierre Verdumo quitte le sol français pour Neue Bremm<sup>1366</sup>. De ce traumatisant épisode, il retient avoir dû en permanence, du matin au soir, « *marcher au pas, au trot, à quatre pattes, en canard, sautiller en étant accroupi et pour terminer se jeter à plat ventre...à l'endroit où il y avait le plus de boue et de flaques d'eau*<sup>1367</sup> ». Jacques Bergier<sup>1368</sup> avoue avoir vécu dans un « *camp de frénétiques* » dans lequel lui-même et ses camarades de fortune « *couraient autour du bassin, suaient, marchaient à quatre pattes etc...*<sup>1369</sup> » Qualifié de camp « *terrible*<sup>1370</sup> ». » par Joseph Banwarth, les sévices y sont continus et consistent à faire le tour de la « *mare de grenouille* », pour reprendre ses propres termes, à genoux, debout, à plat ventre. Pierre Bleton insiste tant sur la redondance et la monotonie que sur l'impitoyable difficulté des séances.

Nous tournons le matin, nous tournons le soir, nous avons tourné hier et nous tournerons demain. En rang, dans la cour au pas cadencé : Links, zwo, drei, vier. Une, deux, trois, quatre. Ça serait fastidieux si ce n'était pas écrasant<sup>1371</sup>

Il offre par ailleurs une longue description d'une séquence particulièrement atroce de saut de grenouille :

Il s'agit de nous livrer à cet exercice hautement sportif qui s'appelle « faire la grenouille » ou le « crapaud ». Nous nous sommes mis en position à croupetons, mains derrière la tête, et nous essayons d'avancer par sauts successifs, toujours en flexion. Ce n'est pas la première fois que nous jouons au crapaud, mais rarement après une séance aussi sérieuse.

<sup>1364</sup> Robert Fawtier quitte la France par le convoi du 22 novembre 1943 en compagnie de 34 autres hommes. (Livre-Mémorial, fiche I. 154).

<sup>1365</sup> AN, 72aj/329. Témoignage de Robert Fawtier recueilli par Madame Granet les 3 et 6 juillet 1951 pour la Commission d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>1366</sup> Pierre Verdumo quitte Paris le 5 mars 1944 par un convoi qui transporte 43 personnes classées NN vers Neue Bremm.

<sup>1367</sup> Jean-Pierre Vittori, Irène Michine, *Le grand livre des témoins*, Paris, Les Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières, FNDIRP, 2005, p. 234 (témoignage de Pierre Verdumo).

<sup>1368</sup> Jacques Bergier quitte Paris par le convoi du 21 mars 1944 qui compte 58 personnes.

<sup>1369</sup> AN, 72aj/328. Témoignage de Jacques Bergier recueilli par Mme Wormser-Migot le 2 mai 1952 pour le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>1370</sup> AN, 72aj/330. Témoignage manuscrit de Monsieur Joseph Banwarth remis à la Commission d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd, p. 2.

<sup>1371</sup> Pierre Bleton, *Le temps du purgatoire, op.cit.*, p. 24.

Je fais un bond, deux bonds, puis je m'assieds sur mes talons à bout de souffle ; pour repartir, mes genoux ne trouvent pas assez d'élasticité, ni mes jambes de force, et je m'aplatis le menton par terre. Zut. [...] magnanime, Drokur déclare : « encore trois tours et ce sera fini ». Il faut que cela cesse.<sup>1372</sup>

Lorsque les nazis découvrent, parmi les déportés d'un convoi, des Russes, des Juifs, ou un détenu « rebelle », les séances journalières redoublent d'intensité. Il n'est accordé ni repos ni de temps de marche aux punis qui se voient contraints à faire, des heures durant, les exercices les plus exténuants tout en étant sévèrement battus. Charles Halphen relate son arrivée à Neue Bremm et le châtiment qui l'attend pour avoir gardé sur lui de l'argent.

Comme punition, et sous les ordres d'un *Oberscharführer*, armé d'un gourdin qui me suivait, on me fit faire le tour du bassin au pas de gymnastique en me donnant toutes les deux secondes l'ordre de « couché », « debout », je m'étendais dans la boue et recevais des coups de cravache si je ne me relevais pas assez vite ; enfin, je fus conduit au cachot, ce petit exercice se renouvela deux fois par jour, ce, pendant trois jours<sup>1373</sup>.

Georges Loustaunau-Lacau insiste lui aussi sur le sort particulièrement sauvage qui attend les Juifs, les prêtres et les antinazis<sup>1374</sup>. Pierre Bleton revient sur les premières heures de son séjour durant lesquelles les israélites sont mis à part et maltraités.

Le nom de l'un d'entre nous a une consonance juive : le malheureux est contraint de faire au pas de gymnastique le tour du bassin, cependant que deux « civils » le frappent sans relâche et veillent à ce qu'ils ne ralentissent pas sa course<sup>1375</sup>.

Edmond Michelet garde un souvenir particulièrement émouvant du sort réservé aux proscrits :

Il y avait là, outre nos deux petits camarades de « combat » quatre ou cinq autres malheureux qui pendant 6 heures consécutives - exactement de 6 h le matin à 10 heures du soir - durent se livrer sans interruption à l'humiliant et pénible exercice disciplinaire dénommé saut du crapaud, qui consiste, comme on le sait, à s'élaner en avant, les jambes pliées, les mains croisées derrière la nuque<sup>1376</sup>.

Le bassin, repère géométrique dans l'organisation des séances de pratiques corporelles, ne possède pas que cette fonction dans le camp : il est aussi un outil utilisé pour les punitions les plus sévères. Pour un exercice mal réalisé, une faute quelconque, les détenus y sont jetés et empêchés pendant un temps plus ou moins long d'en sortir, jusqu'à ce qu'ils soient finalement repêchés ou abandonnés à leur triste sort. Pierre de Froment décrit ainsi trois types de châtiments particulièrement inhumains : dans le premier, le déporté est placé sur une planche inclinée au-dessus du bassin et doit rester en équilibre jusqu'à ce qu'un SS lui tire une balle

<sup>1372</sup> Pierre Bleton, *Le temps du purgatoire*, op.cit., p. 39-40.

<sup>1373</sup> AN, 72aj/328. Déposition de Charles Halphen interrogé par le capitaine Tixier le 8 juin 1945.

<sup>1374</sup> Georges Loustaunau-Lacau, *Mémoires d'un Français rebelle*, op.cit., p. 299-300.

<sup>1375</sup> Pierre Bleton, *Le temps du purgatoire*, op.cit., p. 14.

<sup>1376</sup> Edmond Michelet, *Rue de la Liberté*, op.cit., p. 52.

dans une partie du corps. En cas de chute, il reprend sa position. Dans le second cas, le détenu est mis dans l'eau et empêché de sortir ou de s'appuyer sur les bords. Dans le troisième cas, il est placé sur une planche inclinée et savonnée, s'il tombe, il est abattu.

Parfois, le jeu était inversé. La planche, dûment savonnée, le puni devait s'y tenir, toujours debout, sous menace d'être tué par le tir du mousqueton s'il glissait. C'était diabolique<sup>1377</sup>.

Affirmer que les journées des déportés sont systématiquement consacrées à ce genre d'exercices de l'ouverture du camp à sa fermeture serait toutefois inexact. Certains témoins, notamment ceux transitant par Neue Bremm à la fin du mois d'août 1943<sup>1378</sup>, précisent en effet avoir été envoyés en *Kommando*. D'autres signalent avoir effectué des corvées. Jean Pereyre évoque ainsi le ramassage de bouts de paille, accroupis, sur toute la surface du camp. Dans les deux cas, il s'agit de travaux fatigants, humiliants qui n'ont pour seuls avantages que d'échapper aux exercices corporels. Les exercices reprennent dès leur retour au camp ou dès que la corvée se termine<sup>1379</sup>.

Dans le camp des hommes de la Neue Bremm, les exercices corporels punitifs représentent bien la forme la plus répandue de sévices infligés aux détenus. La nature de ces derniers s'avère similaire à ceux mis en place à Dachau, comme plus tard dans les AEL : à des courses à allures variées viennent se greffer une multitude de mouvements s'apparentant à de la musculation pliométrique. Cependant, la durée, le rythme, le nombre de répétition au cours d'une seule journée, puis la réédition des mêmes séances d'un jour sur l'autre, qui plus est pour des organismes sous-alimentés, sont bien plus marqués, faisant du camp de la Neue Bremm celui dans lequel ce registre de punition a été, indubitablement, porté à son paroxysme. Pierre Bleton parvient à retranscrire de façon particulièrement significative son état physique durant une séance de sauts de grenouille :

Un peu d'écume aux lèvres, je bouscule mes camarades qui n'avancent plus, je n'essaie pas de sauter, mais je traîne mes jambes l'une après l'autre comme un canard blessé, mes tempes bourdonnent, mon corps tremble, je pleure, je tente de boire mes larmes, mais ma langue ne lèche que de la boue séchée. Nous tournons...j'entends à côté de moi une respiration qui siffle et halète comme un soufflet de forge. C'est sinistre de voir un homme qui va peut-être mourir faire cet exercice de gosse<sup>1380</sup>.

Plus généralement, les descriptions des déportés laissent entrevoir les séquelles corporelles qu'ils subissent : chaque séance provoque, même sur des organismes entraînés, des lésions

---

<sup>1377</sup> Témoignage de M. Malle-Jaureguy cité par Christian Bernardac, *Des jours sans fin, op.cit.*, p. 31.

<sup>1378</sup> Les témoignages d'Edmond Michelet et de Pierre de Froment vont dans ce sens.

<sup>1379</sup> AN, 72aj/328. Déposition de Charles Halphen recueillie le 8 juin 1945.

<sup>1380</sup> Pierre Bleton, *Le temps du purgatoire, op.cit.*, p. 40.

importantes des fibres musculaires, principalement des quadriceps, des fessiers et ischio-jambiers, rendant en une seule séquence la marche quasi impossible pendant plusieurs jours. Le système cardio-vasculaire est lui aussi fortement sollicité lors des séries de courses en sprint imposées au point de provoquer une crise cardiaque. L'auteur du *Temps du purgatoire* résume l'horreur de la situation en une phrase : « *J'ai compris comment on peut tuer un homme sans revolver, chaise électrique ou guillotine.*<sup>1381</sup> »

Le travail réalisé par le FMD permet d'ailleurs d'identifier avec certitude des Français morts dans ce camp dans lequel ils étaient censés n'être qu'en transit : dix disparaissent, tous y ayant été déportés entre le 6 décembre 1943 et le 3 janvier 1944. Toutefois, ces chiffres sont à manipuler avec précaution. Un document rédigé par l'association *Initiative Neue Bremm* fait état de quatre-vingt-deux décès à Neue Bremm, dont trente-huit Français<sup>1382</sup>. Le convoi du 3 janvier auquel appartient Lucien Champion, est le plus meurtrier puisqu'il compte cinq décès sur quarante et une personnes.<sup>1383</sup> Pour M. Chéramy, il est impossible de survivre plus de trois mois à ce régime<sup>1384</sup>. Au-delà des personnes ayant trouvé la mort dans le camp, une autre éventualité ne peut être écartée : celle selon laquelle les traitements infligés aux hommes réduiraient leur espérance de survie dans le système concentrationnaire. M. Berthelot<sup>1385</sup> écrit : « *A ce fameux régime de Neue-Brem, nous sommes restés sept hommes vivants sur cinquante-deux...Mauthausen, quoique très dur, c'était des roses à côté de Sarrebruck*<sup>1386</sup> ». Même si ces chiffres semblent surévalués au regard des dernières recherches du FMD<sup>1387</sup>, de façon générale, les déportés ayant transité par Neue Bremm sont moins nombreux à être rentrés de déportation. 47,6 % d'entre eux reviennent des camps<sup>1388</sup>, taux légèrement plus faible que dans le cas des convois étant directement acheminés vers Dachau, Buchenwald ou encore Mauthausen. Il est certes difficile d'affirmer que seul le passage par Neue Bremm en soit la raison, mais il participe cependant certainement à affaiblir les déportés. André Laithier est resté trois semaines au camp. Il indique dans son témoignage que chaque personne de son

---

<sup>1381</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>1382</sup> InitiativeNeue-Bremm, *Das Lager*, p. 29-32. Document mis en ligne sur le site internet du Gedenkstätte Gestapo-Lager Neue Bremm à l'adresse suivante : [http://www.Gestapo-lager-neue-bremm.de/upload/Pressespiegel/Neue\\_Bremm\\_1-59.pdf](http://www.Gestapo-lager-neue-bremm.de/upload/Pressespiegel/Neue_Bremm_1-59.pdf)

<sup>1383</sup> *Livre-Mémorial*, fiche I. 167. Ces chiffres sont donnés à partir de cas connus.

<sup>1384</sup> AN, 72aj/322. Mémoire rédigé par M. Chéramy et transmis à Melle Feral pour la Commission d'histoire de la déportation, sd.

<sup>1385</sup> Jean Berthelot quitte Paris par le convoi du 27 mars 1944 (*Livre-Mémorial*, fiche I. 193). 52 personnes forment le convoi.

<sup>1386</sup> Témoignage de M. Berthelot retranscrit dans Christian Bernardac, *Des jours sans fin*, op.cit., p. 43-44.

<sup>1387</sup> Aucun décès n'est enregistré à Neue Bremm. 24 personnes rentrent de déportation, soit 46,15%. (*Livre-Mémorial*, fiche I. 193).

<sup>1388</sup> Chiffre calculé sur la base des renseignements fournis par le *Livre-Mémorial*.



convoi « *avait perdu six à sept kilos*<sup>1389</sup> » et précise que seule la solidarité a permis aux hommes de tenir. Pierre Bleton précise « *qu'il n'avait perdu que douze kilos* » alors qu'un autre déporté en avait perdu trente-cinq. Le sort de ses camarades de convoi n'est d'ailleurs guère enviable.

Sur le groupe de 30 évacués de Neue Bremm en deux paquets à quarante-huit heures d'intervalle, nous ne sommes plus que vingt. Jean Besnié est mort en route, comme on s'endort ; deux ou trois l'ont imité peu après notre arrivée à Buchenwald et les autres n'ont dû de rester au camp qu'à leur mauvais état [...]<sup>1390</sup>.

L'étude de la liste des déportés de son convoi permet en effet de constater que sur les quarante-cinq personnes qui quittent Paris le 10 janvier 1944, onze meurent avant l'été, dont sept entre février et mai 1944.

Le bassin, lieu visible et concret du camp, représente aujourd'hui le symbole du Mémorial et l'endroit à proximité duquel d'anciens déportés se font photographier, parfois en mimant devant l'objectif les sauts de grenouille auxquels ils étaient astreints. Tel est le cas de la photographie de l'Ukrainien Vasily Volodko prise en 2002, sur laquelle il apparaît accroupi, les mains derrière la tête<sup>1391</sup>.

#### 4.2.2.3 *Les femmes à Neue Bremm, des spectatrices horrifiées et malmenées*

Selon Gaëtan Fontaine, le premier convoi de femmes vers Neue Bremm quitte la France dès le mois de juillet 1943<sup>1392</sup>, mais ce n'est qu'à partir du mois de mai 1944 que le camp devient pour elles aussi une véritable plaque tournante. 1 274 déportées y transitent, arrivées en vingt convois dont dix-neuf entre mai et août 1944<sup>1393</sup>. Elles sont logées dans le camp leur étant réservé. Comme dans le cas des hommes, leurs témoignages rendent compte d'un choc psychologique et physique important, lié à la découverte d'un univers absurde, violent et de conditions d'existence très difficiles. Pour autant, leur expérience est très différente de celle de leurs homologues masculins : elles ne supportent en effet pas les séances d'exercices punitifs, mais elles sont forcées d'y assister.

---

<sup>1389</sup> Manuscrit d'André Laithier cité par Christian Bernardac, *Des jours sans fin, op.cit.*, p. 42.

<sup>1390</sup> Pierre Bleton, *Le temps du purgatoire, op.cit.*, p. 52.

<sup>1391</sup> *Mémorial « camp de la Gestapo à la Neue Bremm », un dépliant pas seulement pour les jeunes !* p. 2, disponible sur le site internet du Gedenkstätte Gestapo-Lager Neue Bremm à l'adresse suivante : [www.Gestapo-lager-neue-bremm.de/.../Flyer\\_Neue\\_Bremm\\_franz.pd](http://www.Gestapo-lager-neue-bremm.de/.../Flyer_Neue_Bremm_franz.pd)

<sup>1392</sup> Les femmes de ce convoi ne restent que trois jours à Neue Bremm sans entrer dans le camp (*Livre-Mémorial*, fiche I. 118).

<sup>1393</sup> *Livre-Mémorial*, tome 1, p. 115.

Ariane Kohn quitte la France par le convoi du 1<sup>er</sup> juillet 1944<sup>1394</sup>. Du camp des femmes de Neue Bremm, elle donne la description suivante :

Un grand rectangle limité par des fils de fer barbelés électrifiés comme l'indique la pancarte jaune [...] Quatre longues baraques sur chaque côté [...]. Un bassin rectangulaire d'eau croupie au milieu, entouré d'un fil de fer à un mètre du sol. Quelques géraniums et rideaux blancs aux fenêtres d'une des baraques, celle des SS<sup>1395</sup>.

Toutes celles qui pénètrent dans cette enceinte supportent de multiples tourments : la nourriture est symptomatiquement insuffisante, l'eau est rare et les conditions hygiéniques s'avèrent plus que primaires. Elles ne peuvent communiquer avec l'extérieur. L'ensemble de ces difficultés sont soulevées dans les témoignages audio et vidéo les plus récemment recueillis par le FMD<sup>1396</sup>. Ariane Kohn insiste sur les blessures morales que provoque la privation de mesures d'hygiène les plus élémentaires, et ce, notamment pour les femmes indisposées<sup>1397</sup>. L'interdiction de se laver constitue pour beaucoup d'entre elles une vexation importante. Concernant leurs occupations quotidiennes, deux cas de figure apparaissent : certaines restent, après l'appel du matin et avant celui du soir, enfermées toute la journée dans une sorte de réfectoire avec interdiction de bouger, de discuter ou de s'adonner à quelconque activité<sup>1398</sup>, d'autres sont occupées à des tâches de couture<sup>1399</sup> ou encore d'étiquetage<sup>1400</sup>. Simone Saint-Clair décrit en quelques mots la privation de mouvement dont elle est victime : « [...] nous fûmes mises en demeure de rester assises, droites sur des chaises, sans bouger ni parler, du matin au soir<sup>1401</sup> ». La solidarité permet aux femmes de tenter de résister à l'accablement qui les envahit, grâce, entre autres, à quelques rudiments de distractions.

Nous avons organisé à mi-voix quelques séances de chants et de poésie. Chants de diverses prisons de France et des maquis, poésies classiques ou modernes<sup>1402</sup>.

---

<sup>1394</sup> Ariane Kohn quitte Paris le 1<sup>er</sup> juillet 1944 par un transport comptant 56 femmes. (*Livre-Mémorial*, fiche I. 239).

<sup>1395</sup> AN, 72aj/328. Témoignage manuscrit d'Ariane Kohn remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

<sup>1396</sup> Voir à ce propos : Pierre-Emmanuel Dufayel, « Les femmes déportées de France via le camp de Neue Bremm », *op.cit.*, p. 5.

<sup>1397</sup> AN, 72aj/328. Témoignage manuscrit d'Ariane Kohn remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

<sup>1398</sup> Simone Saint-Clair, *Ravensbrück, L'enfer des femmes*, Paris, Tallandier, 1945, p. 53.

<sup>1399</sup> Ariane Kohn précise que les femmes de son convoi étaient contraintes de découdre des uniformes de soldat dans le réfectoire.

<sup>1400</sup> Histoire locale de Forbach, Cercle « Die Furbacher », Forbach témoignages. *De Forbach à Ravensbrück, témoignage de Madame Léonie Kiefer*, matricule 61348, publié en 2007 sur le site : <http://www.un-forbachois.net> et accessible sur le site : <http://fr.calameo.com/read/000162202fe509fbfb6a>

<sup>1401</sup> Simone Saint-Clair, *Ravensbrück, L'enfer des femmes*, Paris, Tallandier, 1945, p. 53.

<sup>1402</sup> AN, 72aj/328. Témoignage manuscrit d'Ariane Kohn remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd, p. 10.

Plus que tout, ce qui les frappe durant tout le temps passé à Neue Bremm, ce sont les exactions commises dans le camp des hommes. Forcées d'y assister dès leur arrivée<sup>1403</sup>, leurs témoignages se font écho de l'ébranlement moral que ces scènes engendrent.

Toutes celles qui firent étape à Neue-Bremm, près de Sarrebruck, c'est-à-dire la plupart des femmes qui quittèrent Romainville après le mois de mai 1944, eurent la révélation brutale de cet univers par des visions du camp d'extermination d'hommes et ces images se sont implantées à jamais en leur esprit, malgré la multiplicité des scènes atroces dont elles furent à leur tour les victimes<sup>1404</sup>.

Les mots employés, et spécialement celui de « *camp d'extermination* » avec tout ce qu'il comporte comme signification et enjeu mémoriel, laissent transparaître l'horreur ressentie. Les récits de captivité reviennent sur les faits, décrivent les séances vécues par les hommes.

Les SS leur donnent comme punition : les bras croisés sur la tête, accroupis sur leurs jambes, ils doivent avancer en sautillant autour du lac. Ceux qui s'effondrent, les SS leur donnent des coups de bottes ; ceux qui n'en peuvent plus, on les tire par la jambe dans une cellule<sup>1405</sup>.

Madame Kiefer précise de son côté : « *C'est ici que je découvris la souffrance des hommes et des femmes internés, humiliés, maltraités à coups de crosse et parfois jetés dans le bassin d'eau par leurs gardiens.*<sup>1406</sup> » La vision des tortures infligées aux hommes est pour Lise London<sup>1407</sup> plus insupportable que toutes les privations qu'elle subit depuis son départ de Romainville. Narrant elle aussi les exercices exténuants autour du bassin, les coups de schlague, la cruauté insatiable des SS, elle confie après-guerre : « [...] *le pire, c'est d'assister aux scènes d'horreur qui se déroulent sous nos yeux*<sup>1408</sup> ». Simone Saint-Clair évoque quant à elle un « *abominable spectacle* » qui la laisse pétrifiée, incapable de « *pouvoir articuler une syllabe*<sup>1409</sup> ». Raymonde Guyon-Belot qualifie les scènes auxquelles elle assiste de « *spectacle effroyable*<sup>1410</sup> ».

---

<sup>1403</sup> Jeanne Barraud précise : « *A Sarrebrück, il y a un camp d'hommes que l'on nous a montré pour nous donner une idée de ce qui nous attendait. On a vu traiter ces pauvres malheureux comme des bêtes. Il y avait une piscine au milieu d'une immense cour et on les obligeait à marcher à quatre pattes, à faire des pompes. On a dû nous laisser là dix minutes pour qu'on voit bien* » in Pierre-Emmanuel Dufayel, « Les femmes déportées de France via le camp de Neue Bremm », *op.cit.*, p. 4.

<sup>1404</sup> Amicale de Ravensbrück et Association des déportées et internées de la résistance, *Les Françaises à Ravensbrück*, *op. cit.*, p. 71.

<sup>1405</sup> AN, 72aj/328. Témoignage d'Elise Jouve recueilli par Mr Bousquet le 11 mars 1952. Elise Jouve entre à Neue Bremm le 8 juin 1944.

<sup>1406</sup> Histoire locale de Forbach, Cercle « Die Furbacher », Forbach témoignages. *De Forbach à Ravensbrück, témoignage de Madame Léonie Kiefer*, publié en 2007 sur le site : <http://www.un-forbachois.net>, *op. cit.*

<sup>1407</sup> Lise London quitte Paris par le transport du 30 mai 1944. Elle transite par Neue Bremm avant d'être envoyée à Ravensbrück. (*Livre-Mémorial*, fiche n° I. 216).

<sup>1408</sup> Lise London, *La mégère de la rue Daguerre, Souvenirs de résistance*, *op.cit.*, p. 309.

<sup>1409</sup> Simone Saint-Clair, *Ravensbrück, L'enfer des femmes*, *op. cit.*, p. 50.

<sup>1410</sup> Raymonde Guyon-Belot, *Le sel de la mine*, Paris, France-Empire, 1990, p. 147.

Face à l'ignominie des traitements réservés aux hommes, les Françaises ont le sentiment de plonger dans un autre univers. Après-guerre, elles réinterprètent cette phase de leur captivité comme celle de l'annonce de ce qui les attendait dans leur périple à travers les camps, à l'instar de Raymonde Guyon-Belot<sup>1411</sup>.

Entre les baraques, des espaces vides où des SS munis de grands fouets hurlaient comme des fous des ordres à des prisonniers se déplaçant en rond : « courez, mains sur la nuque. Couchez. A genoux. Debout. », à un rythme endiablé. Celui qui ne suivait pas la cadence était fouetté, relevé à coup de bottes ou jeté à terre. Nous assistâmes, bouleversées, à ce spectacle qui nous faisait entrer brutalement dans l'univers concentrationnaire qui nous attendait<sup>1412</sup>.

L'Amicale de Ravensbrück retient un passage particulièrement significatif des émotions plurielles (peur, haine, dégoût, révolte, pitié) ressenties par les femmes en assistant à ces tortures.

Nous étions pâles et plusieurs pleuraient. C'était le début. L'une crie : « *On te vengera, on leur en fera autant* » [...]. Nous nous regardons, atterrées. [...]. Hélas, nous préférons savoir les nôtres victimes plutôt que tortionnaires<sup>1413</sup>.

Ne subissant pas elles-mêmes ce registre de châtement, les femmes sont confrontées à la violence du système concentrationnaire par procuration à travers les scènes auxquelles elles assistent, sur ordre de leurs gardiennes, dans le camp des hommes. Les exercices corporels n'atteignent pas leur chair, mais bien leur résistance morale.

Les sévices terribles succédaient aux tortures raffinées. Pour nous, les femmes, la torture consistait à assister à ce Grand Guignol : là était le supplice. On faisait courir, sauter, ramper nos camarades hommes, mains liées dans le dos, autour d'un étang, sous les coups, dans la boue, et quand ils étaient épuisés et ne pouvaient se relever, enlisés dans une boue noire, les soldats de Hitler les jetaient dans ce bassin puant<sup>1414</sup> !

Il ne saurait ici être question d'oublier leurs propres souffrances, et parmi elles, celles provoquées par les longs appels qu'elles subissent dès leur arrivée, puis matin et soir, à l'intérieur du camp.

Nous fûmes toutes mises au piquet. Sous un soleil de plomb, que coupaient, de temps à autre, des averses d'orages, nous restâmes trois heures durant, prenant ainsi contact avec le camp pénitencier de Sarrebrück<sup>1415</sup>.

---

<sup>1411</sup> Raymonde Valla-Belot quitte Paris pour Neue Bremm par le transport du 11 juillet 1944 avant d'être transférée à Helmstedt-Beensdorf (*Livre-Mémorial*, Fiche n° I. 244).

<sup>1412</sup> Raymonde Guyon-Belot, *Le sel de la mine*, op. cit., p. 147.

<sup>1413</sup> Amicale de Ravensbrück et Association des déportées et internées de la résistance, *Les Françaises à Ravensbrück*, op.cit., p. 72.

<sup>1414</sup> Lise Lesèvre, *Face à Barbie. Souvenirs-cauchemars de Montluc à Ravensbrück*, Paris, Les Nouvelles Editions du Pavillon, 1987, p. 83.

<sup>1415</sup> Simone Saint-Clair, *Ravensbrück, L'enfer des femmes*, op.cit., p. 48.

Quelle était exactement la fonction du camp de la Neue Bremm ? S'agissait-il, vis-à-vis des détenus politiques français, d'un simple camp de transit permettant aux Allemands de réorganiser de façon rationnelle leurs convois en fonction de leurs besoins ? Était-il sciemment conçu comme une étape de dressage des déportés (hommes et femmes) avant leur entrée dans un KL ? Les exactions commises sont-elles la résultante d'une volonté prédéterminée ou la conséquence d'une conjugaison de facteurs propres à laisser libre cours à la violence des gardiens ? Comment comprendre la surreprésentation des déportés NN dans les transports ? La signification que les déportés donnent de leur passage à la Neue Bremm se construit autour d'un double postulat : celui d'une « préparation » pour les KL, et ce, à partir d'un sévère dressage déshumanisant. Edmond Michelet est très clair sur ce point : « *Le dressage ne dura pas longtemps, mais il était intensif*<sup>1416</sup> ». Il précise par ailleurs :

On nous avait fait comprendre le jour même de notre arrivée que nous n'étions là que de passage et que nous devions mettre à profit cette courte station pour nous acclimater aux intempéries qui allaient suivre<sup>1417</sup>.

Pour Jacques Bergier, il s'agit d'un « *camp de démonstration où étaient envoyés les mauvaises têtes pour faire un exemple*<sup>1418</sup> ». Se référant aux témoignages récoltés par ses soins, Christian Bernardac écrit : « *Neue-Bremm « prépare » donc - par un entraînement de chaque instant - ses hôtes à devenir de parfaits déportés*<sup>1419</sup> ». Pour Pierre Bleton, l'explication est différente.

Le régime du camp dépendait essentiellement de l'encadrement SS qui lui avait été donné. Toutefois, il semble que le mélange d'un camp disciplinaire (pour travailleurs) et d'un camp de passage ait fortement contribué à lui donner un style particulier. En effet, le régime du camp de femmes (qui sauf erreur était uniquement un camp de transit) était fort différent de celui du camp des hommes. Les femmes restaient au repos dans leurs baraques ou étaient occupées à des travaux de cartonnage et de couture. Au contraire, les hommes demeurant dans le camp étaient soumis au « drill ». C'était le cas des travailleurs lorsqu'ils étaient l'objet d'un régime spécial et en tous les cas pour le samedi après-midi et le dimanche ; de toute façon leur peine ne dépassait habituellement pas quinze jours. C'était évidemment aussi celui des politiques qu'ils restent une semaine au camp, comme ce fut la règle générale en été 43 et durant le printemps et l'été 44, ou qu'ils y demeurent près de 4 mois comme ce fut le cas extrême<sup>1420</sup>.

Pour les détenus qui parviennent à supporter le régime du camp, l'expérience de Neue Bremm peut éventuellement s'avérer propédeutique à la survie en KL, sans pour autant que cette

---

<sup>1416</sup> Edmond Michelet, *Rue de la Liberté. Dachau 1943-1945, op.cit.*, p. 60.

<sup>1417</sup> *Ibid.*

<sup>1418</sup> AN, 72aj/328. Témoignage de Jacques Bergier recueilli par Mme Wormser-Migot le 2 mai 1952.

<sup>1419</sup> Christian Bernardac, *Des jours sans fin, op.cit.*, p. 38.

<sup>1420</sup> AN, 72aj/328. Apport supplémentaire de Pierre Bleton. Courrier adressé à la Comité d'histoire de la Déportation le 19 juin 1969.

fonction ne soit forcément prédéterminée par les nazis. Pour Georges Loustaunau-Canau, le fait d'avoir été confronté à ce degré de violence gratuite durant une période au cours de laquelle « *la sauvagerie entre déportés commence à se dessiner* »<sup>1421</sup> constitue en soi un « *excellent entraînement* »<sup>1422</sup> pour survivre à Mauthausen.

De quel mode de fonctionnement, finalement, la Neue Bremm dépend-elle ? Pour tenter d'apporter des pistes de réponse à cette question, plusieurs angles d'analyse semblent nécessaires. Pour le WVHA, il s'agit avant tout d'une structure de transit permettant d'affecter des détenus français de façon rationnelle dans les différents camps du Reich. A ce titre, le temps passé à Sarrebrück dépend avant tout des aléas de la constitution des convois. Cependant, le camp en tant que tel ne dépend pas du WVHA, mais bien du RHSA, et de son organisme décentralisé, la *Gestapo* locale. Or, dans ce cadre, comme le souligne Pierre Bleton et comme le démontre Elisabeth Thalhoffer à travers son étude historique, la fonction « rééducative » prédomine sur les autres attributions éventuelles ; le terme « rééducative » devant être compris à la lumière de sa définition nazie, à savoir une destruction de la personnalité grâce à un savant mélange de violence arbitraire, d'exercices physiques et de règles de sociabilité perverses. D'ailleurs, force est de constater grâce aux archives du procès de Rastatt que les deux principaux responsables du camp, le *SS-Untersturmführer* Fritz Schmoll et son adjoint le *SS* Peter Weiss, tous deux de la *Gestapo*, s'illustrent par leur adhésion sans réserve à l'idéologie nazie et à la lutte contre les ennemis de l'intérieur. Le lien avec le combat mené par le RSHA, et avant lui la police politique gérée par Heydrich, est explicite. Dès lors, une interrogation se pose : faut-il voir ce camp comme un dressage en vue du transfert en KL ou comme une entreprise de destruction ayant sa propre autonomie et ses propres référents ? N'est-il pas une occasion de donner à la dimension éducative toute sa pleine mesure alors même que la logique des KL s'est, sous le WVHA, concentrée sur des objectifs économiques ?

#### 4.2.3 Le camp de transit de Drancy :

##### *4.2.3.1 Drancy, camp de transit des Juifs de France*

L'organisation de la déportation des Juifs de France repose sur d'autres structures que celles servant à la déportation des prisonniers politiques. Si, comme le met en évidence Denis Peschanski, les nombreux camps érigés sur le territoire français sont des « *pourvoyeurs*

---

<sup>1421</sup> Georges Loustaunau-Lacau, *Mémoires d'un Français rebelle*, op.cit., p. 300.

<sup>1422</sup> *Ibid.*

*directs*<sup>1423</sup>» dans lesquels les Allemands puisent pour constituer les premiers convois dits de « représailles », c'est bien celui de Drancy qu'il faut considérer comme camp de transit vers Auschwitz<sup>1424</sup>. Entre août 1941 et la Libération, les barres d'immeubles en forme de U de cette petite ville de la banlieue parisienne logent pendant quelques jours, quelques semaines, au plus quelques mois, plus de 67 000 Juifs, hommes, femmes et enfants, avant que ces derniers ne soient déportés<sup>1425</sup>. Sur soixante-quatorze convois effectifs<sup>1426</sup> en direction du Reich, soixante-trois proviennent de Drancy<sup>1427</sup>. Quelles conditions de vie leur sont réservées durant le laps de temps qu'ils passent dans ce camp urbain ? Ont-ils la possibilité de s'adonner à des activités distractives ou, au contraire, sont-ils soumis à des brimades protéiformes telles que celles de Neue Bremm ? Existe-t-il des différences entre les traitements leur étant infligés en 1942, 1943 ou 1944 ?

Les études et témoignages sur les conditions d'existence des internés dans ce camp mettent en évidence la nécessité de différencier plusieurs périodes entre 1940 et 1944, périodes découlant tant des fonctions lui étant assignées qu'aux caractéristiques des personnes le gérant. Jean Chatain en identifie quatre<sup>1428</sup>. La première débute avec l'arrivée des premiers Juifs raflés en août 1941 et se termine en décembre de la même année. Le camp sert alors, selon lui, de structure de regroupement. S'en suit une période durant laquelle débutent les déportations, mais ce, à une cadence irrégulière. A partir de la *rafle du vel d'hiv*, le camp entre dans une nouvelle ère, celle de la « déportation systématique » sous administration française. En juillet 1943, les déportations se poursuivent, mais le camp passe sous contrôle allemand. Georges Wellers, lui-même interné deux ans dans le camp<sup>1429</sup>, retient une chronologie quasi

---

<sup>1423</sup> Denis Peschanski, *La France des camps*, op. cit., p. 355.

<sup>1424</sup> Quelques convois partent aussi de Pithiviers, Beaune-La-Rolande et Compiègne en 1942.

<sup>1425</sup> A propos de Drancy, Michaël R. Marrus et Robert O. Paxton écrivent : « *Drancy revêt une importance particulière pour les événements décrits dans ce livre ; c'est la destination des Juifs transférés de la zone non occupée et le centre de rassemblement le plus important pour les déportations en Pologne* ». Michaël R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, op. cit., p. 235.

<sup>1426</sup> Les recherches effectuées par Serge Klarsfeld se basent, comme lui-même le précise, sur les archives de la section anti-juive de la *Gestapo* de France. Y figurent notamment des documents portant les numéros des convois et les dates de ces derniers. 79 convois sont ainsi recensés. Cependant, ces dits numéros ne sont pas forcément exacts : « à certains numéros, correspondent des convois qui ne sont pas partis » : les convois n° 41, 43, 54, 56 et 65 n'existent ainsi pas. A l'inverse, certains convois ne portent pas de numéro. Il en est ainsi des deux derniers transports organisés en août 1944. (Voir à ce titre : Serge Klarsfeld, *Le mémorial de la déportation des Juifs de France*, op. cit.). Finalement donc, ce sont 74 convois réels qui quittent la France vers la Pologne entre 1942 et 1944 : 43 en 1942, 17 en 1943 et 14 en 1944. (Serge Klarsfeld, *La Shoah en France, 1. Vichy-Auschwitz. La « solution finale » de la question juive en France*, tome 1, p. 205 et p. 370).

<sup>1427</sup> Serge Klarsfeld, *La Shoah en France, 1. Vichy-Auschwitz. La « solution finale » de la question juive en France*, Tome 1, op.cit., p. 205 et p. 370 : 33 convois en 1942, 17 en 1943 et 13 en 1944.

<sup>1428</sup> Jean Chatain, *Pitchipoi via Drancy. Le camp 1940-1944*, Paris, Messidor, 1991.

<sup>1429</sup> Georges Wellers reste deux années, de juin 1942 à juillet 1944, à Drancy. Durant cette période, il occupe dans l'auto-administration des détenus le poste de responsable du service d'hygiène du camp, ce qui lui permet d'avoir une connaissance approfondie des structures et de l'organisation de ce dernier. (Jacques Delarue,

similaire et propose d'analyser l'évolution du camp à partir de « *trois périodes nettement distinctes [...] comme si dans le même cadre se succèdent sans interruption trois camps différents*<sup>1430</sup> ». La différence essentielle porte sur la première année d'existence du camp. Par rapport à Jean Chatain, il regroupe les deux premières phases en un seul et même temps (août 1941-juillet 1942) précisant que durant un an, la population est composée d'hommes valides et les déportations restent rares.

#### 4.2.3.2 *Le camp de la faim*

La première phase débute avec l'arrivée des quelques 4 232 Juifs<sup>1431</sup> raflés en août 1941 et transférés à Drancy entre le 20 et le 25 du même mois. Le camp n'accueille alors que des hommes et n'est le théâtre d'aucune déportation jusqu'à la première, organisée le 27 mars 1942. Si le spectre d'un transfert pour une « destination inconnue<sup>1432</sup> » commence à devenir menaçant, les internés craignent aussi d'être retenus sur une liste d'otages à fusiller : « *Les internés ont l'impression d'être comme des poissons dans un vivier. De temps à autre, un coup d'épuisette et en route pour la mort*<sup>1433</sup> ». Le camp est placé sous l'autorité de la puissance occupante, d'un côté Theodor Dannecker pour les Affaires Juives, et de l'autre le MbF. Cependant, la gestion quotidienne de celui-ci incombe à divers services français<sup>1434</sup>. Le préfet de police en assume la responsabilité, tandis que la surveillance est confiée à la gendarmerie et l'intendance à la préfecture de la Seine<sup>1435</sup>. Par ailleurs, un « *service intérieur du camp* » composé d'internés est mis en place dès les premiers mois : cinq chefs de *Block* désignés par les gendarmes et aidés par vingt-deux chefs d'escaliers secondent les forces de police françaises<sup>1436</sup>.

---

« préface » in Georges Wellers, *L'étoile jaune à l'heure de Vichy. De Drancy à Auschwitz*, Paris, Fayard, 1973, p. IV.)

<sup>1430</sup> Georges Wellers, *L'étoile jaune à l'heure de Vichy. De Drancy à Auschwitz*, op. cit., p. 123.

<sup>1431</sup> Serge Klarsfeld, *La Shoah en France, Tome 2, Le calendrier de la persécution des Juifs de France*, op. cit., p. 184.

<sup>1432</sup> Zacharie Mass, *Passeport pour Auschwitz. Correspondance d'un médecin du camp de Drancy*, Paris, Le Manuscrit, 2012, lettre du 19 décembre 1941, p. 145.

<sup>1433</sup> Jacques Darville, Simon Wichène, *Drancy la Juive, ou la deuxième inquisition*, Cachan, A. Breger, 1946, p. 24-25.

<sup>1434</sup> La préfecture de la Seine est chargée de l'organisation matérielle, du ravitaillement et du service médical, tandis que la préfecture de police se charge de la garde et de la surveillance de ce dernier. CDJC, CXCIV-79-002. Procès verbal de la réunion qui a eu lieu le 27 courant au camp de Drancy entre les autorités occupantes et les autorités françaises. (Copie).

<sup>1435</sup> Voir : Annette Wieviorka, Michel Laffite, *A l'intérieur du camp de Drancy*, Paris, Perrin, 2012, p. 28-32; Didier Epelbaum, *Obéir. Les déshonneurs du capitaine Vieux. Drancy 1941-1944*, Paris, Stock, 2009, p. 103-104.

<sup>1436</sup> Michel Laffite, « Octobre-novembre 1941 : Drancy la faim » in Dr Zacharie Mass, *Passeport pour Auschwitz*, Paris, Le Manuscrit, 2012, p. 77.



Les conditions de vie que les premiers arrivants découvrent sont particulièrement difficiles en raison d'une désorganisation importante de tous les échelons de gestion du site. Même si une première réunion entre services allemands et français permet de répartir les missions de chacun, même si un règlement est très rapidement mis au point<sup>1437</sup>, les questions d'intendance sont loin d'être réglées. Les services français en charge du camp ne parviennent pas à assurer un ravitaillement, un logement, des conditions d'hygiène ou encore des soins médicaux minimums. A leur arrivée au camp, les Juifs raflés découvrent un camp implanté au cœur d'une ville, utilisant des immeubles dont la construction n'est pas achevée.

L'emplacement du camp se trouve en pleine commune de Drancy. C'est une longue bâtisse de quatre étages en forme d'un U à angles droits. L'espace entre les deux branches de l'U est occupé par une cour ayant environ deux cents mètres de long sur quarante de large<sup>1438</sup>.

Rien n'est véritablement organisé pour les accueillir. Les hommes n'ont pas de paillasse<sup>1439</sup>, ou bien celle-ci est couverte de vermine. Ils ne possèdent pas de couvert, les conditions d'hygiène sont des plus rudimentaires.

Quelles règles d'hygiène peuvent observer des hommes qui n'ont ni savon, ni serviette, ni dentifrice, ni linge de rechange et que le manque de couvertures contraint à coucher tout habillé<sup>1440</sup> ?

L'électricité n'existe que dans certains bureaux, les chambres ne sont pas chauffées<sup>1441</sup>. Mais plus que tout, c'est la nourriture qui fait défaut : « *L'atmosphère du camp devient terrible. La chasse à la nourriture dépasse les limites de l'entendement*<sup>1442</sup> ». En choisissant comme titre pour son ouvrage *Drancy 1941, Drancy la faim*<sup>1443</sup> Nissim Calef résume parfaitement le climat régnant dans l'enceinte du camp. Les témoignages recueillis à l'époque rendent compte de cette situation critique : « *On voyait des gens perdre leur équilibre physique, moral, par suite de la faim*<sup>1444</sup> ». Pour Georges Wellers, « *La faim régnait*<sup>1445</sup> ». Cette situation se poursuit jusqu'en novembre 1941, date à partir de laquelle les colis sont autorisés, palliant

---

<sup>1437</sup> Voir : Serge Klarsfeld, *La Shoah en France*, Tome 2: *Le calendrier de la persécution des Juifs de France*, op.cit., p. 204-216 pour une présentation exhaustive de ce dernier, et Didier Epelbaum pour une étude commentée (Didier Epelbaum, *Obéir. Les déshonneurs du capitaine Vieux*, op. cit., p. 103-104).

<sup>1438</sup> Georges Wellers, *L'étoile jaune à l'heure de Vichy. De Drancy à Auschwitz*, op. cit., p. 123-124.

<sup>1439</sup> Jacques Darville, Simon Wichène, *Drancy la Juive, ou la deuxième inquisition*, Cachan, A. Breger, 1946, p. 19 : « *Il faudra attendre 55 jours pour toucher une paillasse [...]. Nous sommes dévorés par les punaises* ». (BNF M63942).

<sup>1440</sup> Noël (Nissim) Calef, *Drancy 1941. Drancy la faim*, Paris, Ed. FFDJF, 1991, p. 61.

<sup>1441</sup> CDJC, CCXIII-85. Document non daté, non signé, intitulé : *Le camp de Drancy du 20 août 1941 au début de novembre 1941 d'après les témoignages de quelques libérés*, p. 2.

<sup>1442</sup> Jacques Darville, Simon Wichène, *Drancy la Juive*, op. cit., p. 20.

<sup>1443</sup> Noël (Nissim) Calef, *Drancy 1941. Drancy la faim*, op.cit.

<sup>1444</sup> CDJC, CCXVII-34-004. *Rapport sur la vie quotidienne au camp de Drancy*, fond FSJF, sd, p. 2.

<sup>1445</sup> Georges Wellers, *L'étoile jaune à l'heure de Vichy*, op. cit., p. 128.

ainsi l'absence chronique de nourriture<sup>1446</sup>. Zacharie Mass l'exprime clairement dans une lettre qu'il adresse à sa femme le 13 novembre.

Evidemment, avant le colis, nous crevions de faim, mais actuellement, comme médecin et avec les colis, nous arrivons à manger suffisamment<sup>1447</sup>.

Dans de telles conditions, les pratiques corporelles volontaires sont jusqu'à la fin de l'année 1941 des plus réduites, la faim réduisant à néant toute forme de volonté. Une autre raison vient se greffer à celle-ci : l'existence d'un règlement strict régissant les activités des internés. Ce dernier limite en effet de façon importante les activités possibles, interdisant notamment aux prisonniers de quitter leur chambre en dehors d'une heure de promenade journalière, fixée par *Block*.

Promenades. Le camp étant sous une discipline particulièrement stricte, les internés ne peuvent circuler dans la cour en dehors des heures de promenades que pour aller aux WC [...] <sup>1448</sup>.

Cette réglementation des promenades est encore valable au printemps 1942, comme le prouve la note de service datée du 26 mars 1942 reproduite dans l'ouvrage de J. Cremieux-Dunand : chaque *Block* dispose d'une heure et demie par jour pour profiter de la cour intérieure.

A partir du 1<sup>er</sup> avril, les promenades dans l'enceinte réservée à cet effet dans la cour intérieure du camp seront obligatoires pour tout le monde, et auront lieu aux heures ci-après : *Block* I, de 9 h½ à 11 heures, II de 12 heures à 13h ½, III de 13h ½ à 15 heures, IV de 15 heures à 16 h½ <sup>1449</sup>.

A l'intérieur des chambres, il est, en outre, interdit de s'adonner à quelconque forme de jeu, qu'il s'agisse des cartes ou encore des échecs

A Drancy, l'interné ne pouvait rigoureusement rien faire du matin au soir, ni lire, ni écrire, ni apprendre, ni jouer : les gardes confisquaient jusqu'aux jeux d'échecs fabriqués par les détenus avec les moyens du bord <sup>1450</sup>!

Même s'il semble que le règlement soit plus aisé à transgresser dès lors que les activités ont lieu à l'intérieur des chambrées <sup>1451</sup>, cette première période se caractérise par un désœuvrement

---

<sup>1446</sup> *Ibid.*, p. 129.

<sup>1447</sup> Zacharie Mass, *Passeport pour Auschwitz*, *op. cit.*, p. 100.

<sup>1448</sup> Document reproduit dans l'ouvrage de Serge Klarsfeld, *La Shoah en France*, Tome 2 : *Le calendrier de la persécution des Juifs de France*, *op. cit.*, p. 215.

<sup>1449</sup> Préfecture de police. Direction des Affaires administratives de police générale. Camp d'internement de Drancy, Note de service datée du 26 mars 1942. (Document reproduit dans : Julie Cremieux-Dunand, *La vie à Drancy 1940-1944*, Paris, Gedalge, 1945, p. 54-56).

<sup>1450</sup> Noël (Nissim) Calef, *Drancy 1941. Drancy la faim*, *op.cit.*, p. 63.

généralisé<sup>1452</sup>. Il convient toutefois de noter que les témoignages ne sont pas tous convergents, Etienne Rozenfeld mentionnant, par exemple, des droits élargis à la promenade<sup>1453</sup>. Il précise par ailleurs s'être lui-même adonné à de la « gymnastique d'intérieur » quotidiennement.

Je voulais garder un peu le moral, alors j'ai commencé à faire de la gym. Tout seul d'abord ; il y a les copains qui sont venus petit à petit et j'ai joué au moniteur. J'étais costaud et jeune<sup>1454</sup>.

Georges Wellers se souvient aussi que la surveillance des horaires de promenades était loin d'être stricte, ce qui permettait à plusieurs *Blocks* de se retrouver dehors<sup>1455</sup>. La pratique de loisirs sportifs est néanmoins possible : la grande place centrale est assez vaste pour permettre les jeux de balles. De plus, le camp dispose, *a priori*, d'un « *petit terrain de basket*<sup>1456</sup> » et d'un « *jeu de boules*<sup>1457</sup> ». D'ailleurs, au printemps 1942, quand la faim se fait moins sentir, et à condition que les gendarmes français assouplissent les interdictions multiples, des parties de football ou de basket s'initient spontanément dans la cour, comme en témoigne la lettre que Paul Zuckermann rédige à l'attention de sa femme le 16 mars 1942<sup>1458</sup>. Il est vrai que l'arrivée des premiers colis en novembre, mais plus encore la nomination d'une assistante sociale de l'UGIF à partir de février 1942<sup>1459</sup> permettent progressivement au camp de sortir de la disette dans laquelle les internés sont plongés depuis leur arrestation. Selon un rapport établi en mai par l'inspecteur général de la santé et de l'assistance, Monsieur Aujaleu, le régime est devenu bien plus acceptable, de grandes améliorations ayant été apportées au camp<sup>1460</sup>.

Les sollicitations physiques les plus importantes sont imposées par les services français gérant le camp : les corvées, les appels biquotidiens et les punitions. Qu'il s'agisse des « pluches » ou du nettoyage, les hommes sont, selon Jacques Darville et Simon Wichène, « *immédiatement affectés à des corvées nécessitant un effort physique considérable*<sup>1461</sup> ».

---

<sup>1451</sup> « Parfois, on organisait une belote, ou un poker, avec l'unique jeu de cartes poisseuses, échappé à la fouille » Noël (Nissim) Calef, *Drancy 1941. Drancy la faim, op.cit.*, p. 197.

<sup>1452</sup> CDJC, CCXVII-34-004. *Rapport sur la vie quotidienne au camp de Drancy*, fond FSJF, sd, p. 6.

<sup>1453</sup> « Il n'y avait pas de règlement spécial ; on avait le droit de se promener, de bavarder. Ce n'est devenu strict qu'à partir de la rafle du 16 juillet 1942 ». Témoignage de Etienne Rozenfeld cité dans : Jean Chatain, *Pitchipoï via Drancy, Le camp. 1940-1944*, Paris, Messidor, 1991, p. 122.

<sup>1454</sup> *Ibid.*, p. 123.

<sup>1455</sup> Georges Wellers, *L'étoile jaune à l'heure de Vichy, op. cit.*, p. 130.

<sup>1456</sup> Noël (Nissim) Calef, *Drancy 1941. Drancy la faim, op.cit.*, p. 121.

<sup>1457</sup> *Ibid.*

<sup>1458</sup> CDJC, fonds Paul Zuckermann 986 (19) 4. Lettre du 16 mars 1942.

<sup>1459</sup> Annette Wieviorka, Michel Laffitte, *A l'intérieur du camp de Drancy, op. cit.*, p. 77.

<sup>1460</sup> CDJC, CCCLXXVI-10. Rapport de Monsieur Aujaleu, en tant qu'inspecteur général de la santé et de l'assistance, daté du 1er mai 1942.

<sup>1461</sup> Jacques Darville, Simon Wichène, *Drancy la Juive, ou la deuxième inquisition, op. cit.*, p. 20.

L'appel constitue au début de la captivité une autre source de souffrances physiques. Longs, organisés à l'extérieur, ils entament chaque jour les forces des détenus.

Les gendarmes connaissent seulement le nombre total qu'ils doivent trouver, et l'appel est particulièrement long. Pendant la période d'hiver, il est atroce ; un ou deux internés manquent, les gendarmes, à dessein, font procéder à des contre-appels qui durent trois ou quatre heures<sup>1462</sup>

Parfois, selon le bon vouloir du responsable, il se transforme en véritable sanction. Nissim Calef mentionne ainsi un appel auquel tous les internés ont dû assister, quel que soit leur état de santé. Au cours de ce dernier, le « lieutenant » français impose des exercices militaires, notamment de multiples saluts<sup>1463</sup>. Les autorités françaises décident toutefois de revoir l'organisation de ces dénombrements au cœur de l'hiver en raison du froid : ils sont alors effectués à l'intérieur<sup>1464</sup>.

*L'appel a lieu à 9 heures du matin et à 6 heures du soir dans les chambres. Auparavant, il avait lieu dans la cour, ce qui était très pénible pour les internés, affaiblis au point de ne pouvoir quitter leur lit<sup>1465</sup>.*

Usant de leur pouvoir pour imposer ce registre de punitions collectives, les surveillants français ne manquent pas non plus d'imposer des brimades à des personnes isolées ou à des petits groupes. En dehors des coups - par ailleurs fréquents - et des condamnations au cachot, ils utilisent les stations debout prolongées.

Pour des peccadilles, il mettait en pénitence les hommes, le visage tourné contre le mur, pendant une heure, sans leur donner le droit de bouger<sup>1466</sup>.

Les activités physiques volontaires ne tiennent donc guère de place dans la vie quotidienne des internés de Drancy : le règlement intérieur limite de façon importante les possibilités de s'ébattre dans la cour et la faim rend difficile toute dépense énergétique. Les efforts physiques les plus importants sont initiés par les brimades imposées aux internés par les gardes français, mais celles-ci, tout aussi pénibles soient-elles, sont loin d'atteindre l'horreur de Neue Bremm. Il s'agit avant tout de contraindre les hommes à accepter une discipline militaire qui leur est bien souvent étrangère.

---

<sup>1462</sup> Jacques Darville, Simon Wichène, *Drancy la Juive*, op. cit., p. 26.

<sup>1463</sup> Noël (Nissim) Calef, *Drancy 1941. Drancy la faim*, op.cit., p. 198-199.

<sup>1464</sup> *Ibid.*, p. 216.

<sup>1465</sup> CDJC, CCXVII-34-004. *Rapport sur la vie quotidienne au camp de Drancy*, fond FSJF, sd, p. 6.

<sup>1466</sup> Julie Cremieux-Dunand, *La vie à Drancy*, op. cit., p. 60.

#### 4.2.3.3 Bribes d'activités physiques de l'été 1942 à l'été 1943

La seconde période débute à partir de juin 1942. Plusieurs faits bousculent en effet la vie quotidienne des internés, en lien avec le déclenchement en France de la *Solution finale*. L'arrivée massive des Juifs raflés à Paris dans le cadre de l'opération *Vent printanier* modifie en profondeur la physionomie de la société captive. « *La vie du camp est transformée de fond en comble*<sup>1467</sup> », tant en raison du nombre de nouveaux internés que du fait qu'aux hommes s'ajoutent désormais des femmes et des enfants. A cette première cause se greffe l'organisation systématique et régulière de convois en partance pour le Reich. Le camp devient, pour reprendre les propos développés par A. Wiewiorka et M. Laffitte, « *un lieu de transit, brassant des masses d'hommes, de femmes et d'enfants pour des séjours plus ou moins longs*<sup>1468</sup> ». Cette double réalité atteint le moral des prisonniers au point que, dans son journal, Benjamin Schatzman, arrivé de Compiègne pour Drancy en juin 1942, écrit : « [...] *et les évènements de cette semaine, sous le rapport des arrivées et des départs, ont beaucoup perturbé mon être affectif et mental*<sup>1469</sup> ». Tous et toutes ne sont pas égaux devant la déportation : des catégories ont été établies pour la composition des convois. Ainsi, « *les conjoints d'Aryens, les demi-Juifs, les femmes enceintes, les personnes employées dans les entreprises allemandes ou italiennes, les ressortissants de certaines nations*<sup>1470</sup> » sont-ils, au moins temporairement, à l'abri d'un départ pour « l'Est ».

Les conditions réelles d'existence durant l'année qui suit la *rafle du Vel d'Hiv* sont assez contrastées. La présence des femmes au camp nourrit initialement les craintes des principaux responsables, notamment le Capitaine Vieux<sup>1471</sup> qui multiplie les réglementations et durcit les conditions de promenades, comme en témoigne la note de service datée du 15 juillet 1942 reproduite par Julie Cremieux-Dunand, et dans laquelle apparaît l'obligation de séparer les hommes et les femmes dans la cour<sup>1472</sup>. Les limitations de la promenade, la réglementation nourrissent aussi les rancœurs de Benjamin Schatzman à l'égard de la gendarmerie française<sup>1473</sup>. Cependant, progressivement, la discipline s'assouplit et des améliorations sont apportées au camp, en partie grâce aux efforts fournis par le nouveau chef juif du camp,

---

<sup>1467</sup> Jacques Darville, Simon Wichène, *Drancy la Juive*, op. cit., p. 27.

<sup>1468</sup> Anne Wiewiorka, Michel Laffitte, *A l'intérieur du camp de Drancy*, op. cit., p. 131.

<sup>1469</sup> Benjamin Schatzman, *Journal d'un interné, Compiègne - Drancy - Pithiviers 12 décembre 1941-23 septembre 1942*, Paris, Fayard, 2006, p. 357.

<sup>1470</sup> Georges Wellers, *L'étoile jaune à l'heure de Vichy*, op. cit., p. 138-139.

<sup>1471</sup> Les agissements du Capitaine Vieux à l'encontre des femmes sont décrits par Didier Epelbaum : Didier Epelbaum, *Obéir. Les déshonneurs du capitaine Vieux*, op. cit., p. 188-190.

<sup>1472</sup> Note de service n° 587/2 du 15 juillet 1942 signée par le Capitaine Vieux, reproduite par Julie Cremieux-Dunand, *La vie à Drancy*, op. cit., p. 57.

<sup>1473</sup> Benjamin Schatzman, *Journal d'un interné, Compiègne-Drancy-Pithiviers*, op. cit., p. 335.

Georges Kohn<sup>1474</sup>. Pour Georges Wellers, « *La tendance générale [...] s'est traduite par un adoucissement appréciable du règlement intérieur du camp* <sup>1475</sup> ». La promenade n'est plus réglementée, les hommes et les femmes peuvent à loisir se retrouver dans la cour extérieure. Roger Trugnan se souvient avoir tourné pendant des heures chaque jour dans la cour<sup>1476</sup>. Est-ce à dire que les activités physiques se mettent en place ? Un seul témoignage, celui de Julie Cremieux-Dunand, en fait clairement état, ce qui ne peut permettre une conclusion sur ce point.

On bénéficie de certaines tolérances comme de laisser jouer au football de temps à autre le dimanche ou de voir le matin à 6 h 30, dans la cour ouest, des femmes en maillot, fanatiques de sport ou plutôt pour conserver la ligne, faire de la culture physique. Jusqu'au jour où les adeptes augmentant d'une part, et leurs tenues, d'autre part, jugées trop légères, trop excitantes, ces exercices ne seront plus tolérés qu'en chambre<sup>1477</sup>

Pour autant, différentes activités se développent notamment lors de la période d'interruption des convois de déportation à l'automne : les futurs déportés s'adonnent alors au dessin ou encore organisent des conférences et multiplient les parties de bridge. Louise Jacobson passe par Drancy à la fin de l'année 1942. Elle évoque dans les lettres qu'elle adresse à ses parents l'existence de conférences et de cours qui l'occupent toute la journée<sup>1478</sup>. Il est vrai qu'une école fonctionne à Drancy à partir du mois d'octobre 1942 grâce aux efforts déployés par Georges Kohn, alors chef des internés<sup>1479</sup>, aidé dans ce projet par l'UGIF<sup>1480</sup>. La jeune fille, pourtant titulaire d'une carte OSSU délivrée par le CGEGS pour l'année scolaire 1941-1942, ne mentionne par contre pas d'activité sportive<sup>1481</sup>.

#### 4.2.3.4 *Les exercices punitifs dans un camp de transit géré par les SS*

La dernière période de l'histoire du camp de Drancy débute quand les Allemands prennent en main la gestion quotidienne du camp au début du mois de juillet 1943<sup>1482</sup>. Cette

---

<sup>1474</sup> Georges Wellers, *L'étoile jaune à l'heure de Vichy*, op. cit., p. 151.

<sup>1475</sup> *Ibid.*, p. 147.

<sup>1476</sup> Témoignage de Roger Trugnan cité par Jean Chatain, *Pitchipoi via Drancy. Le camp 1940-1944*, Paris, Messidor, 1991, p. 209.

<sup>1477</sup> Julie Cremieux-Dunand, *La vie à Drancy*, op. cit., p. 62-63.

<sup>1478</sup> *Lettres de Louise Jacobson, 1er septembre 1942-13 février 1943*, ouvrage édité et présenté par Serge Klarsfeld, New-York The Beate Klarsfeld Klarsfeld Foundation, 1989, p. 45-47.

<sup>1479</sup> Georges Wellers, *L'étoile jaune à l'heure de Vichy*, op. cit., p. 152-153.

<sup>1480</sup> Annette Wieviorka, Michel Laffitte, *A l'intérieur du camp de Drancy*, op. cit., p. 204. Les auteurs précisent que des commandes de matériel scolaires sont passées au mois de novembre, permettant à quelques 176 enfants de suivre des cours.

<sup>1481</sup> *Lettres de Louise Jacobson, 1er septembre 1942-13 février 1943*, op. cit., dos de couverture de l'ouvrage.

<sup>1482</sup> La passation de pouvoir est notifiée dans une lettre adressée par le Préfet de police au Préfet délégué le 2 juillet 1943, lettre reproduite dans l'ouvrage de Serge Klarsfeld. (Serge Klarsfeld, *La Shoah en France*. Tome 3. *Le calendrier de la persécution des Juifs de France, septembre 1942-août 1944*, Paris, Fayard, 2001, p. 1558).

décision modifie en effet en profondeur le climat régnant à Drancy, transformant, selon Annette Weiviorka et Michel Laffitte, la structure en « *camp de concentration*<sup>1483</sup> ». Plus généralement, tandis qu'ils œuvrent à l'amélioration des conditions de logement et des services d'hygiène<sup>1484</sup>, les SS transforment aussi radicalement la discipline, usant de la violence de façon systématique et gratuite. Les exercices corporels illustrent cette bascule : les distractions diverses disparaissent pour laisser place aux corvées, tandis que les exercices punitifs se multiplient. Cet état de fait, amélioration du cadre de vie d'une part, amplification des sévices d'autre part, choque les internés.

Les internés sont désarçonnés par la mise en place d'un tel régime où brutalités et humiliations vont de pair avec l'apparition, à certains points de vue, d'un camp plus vivable<sup>1485</sup>.

Utilisant des méthodes déjà bien rodées dans le Reich, les responsables nazis mettent en place un système d'autogestion des internés. Les Juifs y prenant part ont diverses missions, mais les plus importantes se concentrent autour du maintien de l'ordre dans le camp et de l'organisation effective des procédures conduisant aux déportations. Certes, depuis la première période, différents postes ont été créés pour faciliter la vie quotidienne des détenus, à l'instar du chef du camp, des chefs de *Block* ou de chefs d'escalier<sup>1486</sup>. Cependant, durant l'ère Brüner, non seulement le nombre de ces derniers se multiplie, mais encore, ils sont classés dans une catégorie à part, celle des cadres du camp nommée « C1 », et sont, tant qu'ils y sont maintenus, protégés de la déportation. Georges Wellers en fait partie et reste plus de deux ans à Drancy à la tête du service d'hygiène<sup>1487</sup> avant de partir pour Auschwitz<sup>1488</sup>. Les autres détenus sont aussi classés par catégorie. La plus exposée est celle appelée « B » ou « travailleurs est » et regroupe les Juifs immédiatement déportables vers l'Est. La catégorie « A » est constituée des « travailleurs ouest », c'est-à-dire d'internés reconnus « demi-Juifs » ou de conjoints d'Aryens. La « C2 », qui se transforme ensuite en « D », concerne les ressortissants des pays neutres ou occidentaux en guerre avec l'Allemagne, ou encore les Juifs d'Algérie et des protectorats marocains et tunisiens. La « C3 » regroupe les femmes de prisonniers de guerre, (qui devient ensuite « E »), et, enfin, la « C4 » dont dépendent les Juifs

---

<sup>1483</sup> Annette Weiviorka, Michel Laffitte, *A l'intérieur du camp de Drancy*, op. cit., p. 243.

<sup>1484</sup> Georges Wellers, *L'étoile jaune à l'heure de Vichy*, op. cit., p. 185.

<sup>1485</sup> Jean Chatain, *Pitchipoï via Drancy, Le camp. 1940-1944*, op. cit., p. 234.

<sup>1486</sup> Anne Weiviorka, Michel Laffitte, *A l'intérieur du camp de Drancy*, op. cit., p. 60-61; Didier Epelbaum, *Obéir. Les déshonneurs du capitaine Vieux. Drancy 1941-1944*, op. cit., p. 128-130.

<sup>1487</sup> CDJC, CCCLXXVII-15. Organisation des services du camp de Drancy, 23 juillet 1943.

<sup>1488</sup> Georges Wellers est interné à Drancy entre juin 1942 et juin 1944. Il est déporté par le convoi n° 76 en date du 30 juin 1944.

en attente de preuve « d'aryanité »<sup>1489</sup>. Les trajectoires de certains sportifs de haut niveau français illustrent parfaitement ces classifications. Victor Youg Perez, champion du monde de boxe, est arrêté *a priori* pour défaut de port de l'étoile jaune<sup>1490</sup>, puis interné au camp de Drancy le 18 juin 1943 sous le numéro 1643<sup>1491</sup>. La fiche le concernant<sup>1492</sup> mentionne bien sa profession de « boxeur » et indique qu'il appartient à la catégorie « D »<sup>1493</sup>. Alfred Nakache, recordman du monde du 200 m<sup>1494</sup> est enregistré à Drancy le 4 janvier 1944<sup>1495</sup>. Sa fiche comporte la mention « B » tandis qu'il est indiqué qu'il est « prof sportif »<sup>1496</sup>, sans doute en raison de sa qualité de professeur d'éducation physique.

Avec l'arrivée des Allemands aux postes de surveillance du camp, les exercices du corps acquièrent une place singulière, devenant une méthode de punition répandue. Aux coups systématiques, aux brimades généralisées, aux vingt-cinq coups de bâtons infligés pour des fautes minimales, les SS emploient en effet aussi de multiples exercices entraînant humiliations et douleurs physiques. Un rescapé se souvient de réceptions.

Un jour Brunner a réuni tout le monde pour une punition : il a fait ramper quatre ou cinq hommes sur le ventre pour leur faire faire le tour du camp. Ce n'était pas beau à voir<sup>1497</sup>

Julie Cremieux-Dunand rend compte d'une punition très employée par les SS appelée le « tourniquet »<sup>1498</sup>.

Mettre sa main gauche par-dessus le crâne sur son oreille droite, appuyer son index de la main droite sur le sol, tenir son corps écarté du bras et tourner toujours dans le même sens

---

<sup>1489</sup> CDJC, CCCLXXVib-1 : « Catégories ». Ces différentes catégories sont en outre présentées dans : Georges Wellers, *L'étoile jaune à l'heure de Vichy*, op. cit., p. 195-197 et Annette Wiewiorka, Michel Laffitte, *A l'intérieur du camp de Drancy*, op. cit., p. 241-242.

<sup>1490</sup> AN, F/9/5622. Fichier familial et AN, F/9/5656. Fichier individuel adulte. Ces documents sont aussi consultables au CDJC.

<sup>1491</sup> AC, Dossier de déporté politique de Young Perez. Direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre. Bureau des fichiers et des recherches. Courrier adressé à Monsieur le directeur du contentieux, de l'Etat-civil et des recherches, 2 octobre 1956.

<sup>1492</sup> Voir annexe n° 46

<sup>1493</sup> AN, F/9/5622. Fichier familial et AN, F/9/5656. Fichier individuel adulte. Ces documents sont aussi consultables au CDJC.

<sup>1494</sup> Alfred Nakache bat le record du monde du 200 mètres brasse le 6 juillet 1941. Voir à ce titre l'article de V. Kedroff, « Nakache bat le record du monde des 200 mètres brasse en 2'36''8/10 », *L'Auto* n° 14754, 7 juillet 1941. A propos du parcours d'Alfred Nakache, consulter : Doriane Gomet, Thierry Terret, "To be a Jew and Champion in Vichy's France : Alfred Nakache - from the Swimming Pool to the Nazi Camps (1940-1944)", *International Journal of History of Sport*, Issue 15, 2009, p. 2182-2200; Doriane Gomet, Thomas Bauer, Yves Moralès, « Alfred Nakache, des bassins olympiques au couloir de Drancy : analyse socio- historique du destin d'un champion (1933-1944) », in Laurence Munoz (Dir.), *Usages corporels et pratiques sportives aquatiques du XVIIIème au XXème siècle, tome II*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 41-70.

<sup>1495</sup> Voir annexe n° 47.

<sup>1496</sup> AN, F/9/5622. Fichier familial.

<sup>1497</sup> Témoignage d'Irène Fain, Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, cassette 2 AV 32/347, 2 AV 32/348 et 2 AV/349, cité par Jean Chatain, *Pitchipoi via Drancy. Le camp. 1940-1944*, op. cit., p. 202.

<sup>1498</sup> Julie Cremieux-Dunand, *La vie à Drancy*, op. cit., p. 114.



aussi vite que possible. Pendant cet exercice, coups de pied et de bâton pleuvent sur le pauvre diable qui ne tardera pas à s'effondrer<sup>1499</sup>.

Si ce registre de brimade est largement employé, il ne semble pas que son utilisation puisse être comparable à ce que vivent les déportés « politiques » à Neue Bremm : ils ne constituent pas la base des activités journalières, simplement un moyen efficace et violent de gestion de la société captive. Parallèlement, il ne semble pas que les internés aient pu profiter de loisirs sportifs. Ils sont en effet fortement sollicités pour les divers aménagements du camp, comme pour toutes les tâches permettant à la structure de fonctionner sans incident.

Dans le camp, chacun travaille suivant ses aptitudes, tous les travaux sont faits dans l'intérêt commun : peluches, balayage, entretien, etc. Tous ne sont pas agréables, mais les corvées doivent être faites avec bonne grâce et dans un esprit d'entière solidarité<sup>1500</sup>.

S'enchaînent durant les mois d'été des travaux de terrassement, de maçonnerie ou encore de peinture<sup>1501</sup>. Personne n'est en droit de rester inactif durant la journée, sauf à risquer d'être puni<sup>1502</sup>. Chacun cherche à s'occuper en retrouvant une place proche du métier exercé au dehors. Les enfants, eux, sont envoyés dans l'école organisée depuis la période précédente et étudient grâce aux livres et manuels à disposition<sup>1503</sup>. L'organigramme des services gérés par les internés illustre les priorités des Allemands : donner au camp l'apparence de la normalité tout en préparant activement les déportations, et ce, en impliquant directement les internés. Trois services principaux apparaissent : « Liaisons missions extérieures », « chancellerie/effectif », et « liaisons autorités allemandes ». Sous cette première strate se trouvent cinq services différents, eux-mêmes décomposés en trente-six sous-services (tels que approvisionnement, coiffeur, ou encore hygiène) confiés à G. Wellers. Il est à noter qu'aucun service spécifique n'est prévu pour les activités distractives, qu'il s'agisse de musique, de théâtre ou de sport. Tout au plus bénéficient-ils d'un accès assez aisé à la cour extérieure, ce qui leur permet de marcher dans la journée.

On arrive à vivre dans ce camp d'angoisse. Le soir, les internés font leur « tour de piste ». Et au cours de cette promenade hallucinante et monotone, tous les problèmes humains sont traités<sup>1504</sup>.

---

<sup>1499</sup> *Ibid.*, p. 114-115

<sup>1500</sup> CDJC, CCCLXXVII-12. *Conseils aux nouveaux arrivants*, document appartenant à un ensemble de documents produits par la hiérarchie internée entre le 16 juillet 1943 et le 4 mai 1944.

<sup>1501</sup> *L'étoile jaune à l'heure de Vichy*, *op. cit.*, p. 208.

<sup>1502</sup> Anne Wiewiorka, Michel Laffitte, *A l'intérieur du camp de Drancy*, *op. cit.*, p. 244.

<sup>1503</sup> CDJC, CCCXXXVICCLXXXVI-5 - Inventaires d'objets de l'école du camp de Drancy datés du 24/04/1944 et du 27/04/1944.

<sup>1504</sup> Jacques Darville, Simon Wichène, *Drancy la Juive*, *op. cit.*, p. 78.

Les sportifs peuvent tenter d'y retrouver une certaine vigueur. Paul Steinberg retrace en quelques mots son passage à Drancy. Il y croise Young Perez et précise qu'avec d'autres boxeurs, ils mimaient quelques combats tout en discutant du noble art<sup>1505</sup>. L'organisation du camp ne saurait faire oublier le principal rôle du camp de Drancy : rassembler les Juifs avant de les déporter. Les uns et les autres attendent le jour fatidique où leur nom est porté sur une liste de « déportables ». A partir de ce moment, ils sont isolés des autres internés aussi bien dans la cour que dans les chambres.

Pendant cette dernière période de l'existence du camp, certains Juifs sont toutefois soumis à un régime spécifique. A en croire les témoignages de Jacques Darville et Simon Wichène, les Allemands constituent à la fin de l'année 1943 un groupe composé d'hommes en pleine force de l'âge, censés partir travailler pour l'organisation Todt. De sorte à les maintenir en bonne santé jusqu'à leur départ, ils sont soumis à une heure quotidienne de culture physique tout en recevant des rations supplémentaires.

Un jour il vient à l'idée des SS que ces futurs travailleurs ne font pas assez preuve d'activité, et risquent fort de ne plus être en forme au moment du départ. Ils feront désormais une heure de culture physique par jour. Et l'on verra, dans ce camp d'internement, chaque jour, les Todt comme on les appellera désormais, faire sous la conduite de moniteurs improvisés de la course à pied et des exercices de culture physique<sup>1506</sup>.

Courant avril 1944, une sélection est faite dans le camp pour composer ce convoi de travailleurs : il est demandé aux hommes de faire un sprint pour jauger de leurs capacités, donnant à l'évènement l'aspect d'une foire aux animaux : « *on a l'impression d'être dans un haras où les maquignons viennent choisir leurs étalons* <sup>1507</sup> ». 878 hommes, dont douze seulement ont moins de 17 ans<sup>1508</sup>, quittent Drancy par le convoi n° 73.

Les Todt. Organisation. Hypocrisie de ce départ. Promesses mensongères. Résultat : environ 900 hommes, seuls, partis vers l'inconnu et sur le sort de qui nous avons le droit de craindre le pire<sup>1509</sup>.

Ces derniers ne sont effectivement pas transférés vers Auschwitz, mais vers Kaunas ou vers Reval. En 1945, ils seraient seize à avoir survécu<sup>1510</sup>.

---

<sup>1505</sup> Paul Steinberg, *Chronique d'ailleurs*, Paris, Editions Ramsay, 2000, p. 30-31.

<sup>1506</sup> Jacques Darville, Simon Wichène, *Drancy la Juive*, *op. cit.*, p. 89.

<sup>1507</sup> *Ibid.*

<sup>1508</sup> Serge Klarsfeld, *Le mémorial de la déportation des Juifs de France*, *op. cit.*

<sup>1509</sup> CDJC, CCXVII- 25, Simon Wichène, « Plan d'une série d'articles sur le camp de Drancy », p. 4

<sup>1510</sup> Serge Klarsfeld, *Le mémorial de la déportation des Juifs de France*, *op. cit.*

Les fonctions assignées au camp de Drancy sont claires depuis les premières déportations : il s'agit bien d'un camp de transit par lequel passent les Juifs condamnés à être exterminés. Implantée sur le sol français, la structure est placée jusqu'en juillet 1943 sous le contrôle du préfet et est surveillée par des gendarmes. Les conditions de vie y sont réglées par un règlement militaire et les gardiens ne se privent pas de punir tout manquement à la discipline. Si mention est faite de quelques exercices militaires, il ne semble pas que les exercices du corps aient été utilisés de façon récurrente. Devant les privations multiples auxquelles doivent faire face les internés, les distractions restent par contre rares et les humiliations fréquentes. L'arrivée des nazis à la tête de Drancy bouleverse le climat du camp. S'ils apportent des améliorations matérielles, la discipline change, laissant place à un régime de terreur au sein duquel les exercices corporels sont bien plus fréquents. Les efforts matériels déployés donnent à Drancy l'apparence de la normalité, tandis que s'organise méticuleusement l'acheminement des hommes, femmes et enfants vers les camps d'extermination.

Les exercices corporels offrent un œilleton intéressant pour appréhender les conditions d'existence des futurs déportés : celles-ci s'avèrent moins difficiles qu'à Neue Bremm, même lorsque les Allemands gèrent le camp, et bien moins favorisées qu'à Royallieu, et ce, même quand ce sont encore les services français qui en sont à la tête. Faut-il y voir pour les uns un désintérêt total à « rééduquer » (donc à faire symptomatiquement plus souffrir) des êtres qui sont, quoi qu'il en soit, promis à la mort ; les violences ne servant, de fait, qu'à gérer le camp ? Faut-il y voir dans le second cas un processus d'imitation, ou encore une « *conception rigide de l'obéissance et de la discipline*<sup>1511</sup> » poussant les responsables français à commettre des exactions à l'encontre d'innocents ? Il est difficile de répondre à de telles interrogations, cependant, l'étude comparative des trois structures montre que chacune d'elles, suivant les autorités les gérant, possède des spécificités bien affirmées.

#### 4.2.4 Du camp de transit à la fin de la quarantaine, une période de déshumanisation aux caractéristiques variables suivant les camps

Après leur séjour dans les camps de transit, les Français(es) sont transféré(e)s dans le KL. Comment vivent-ils les premières heures, les premiers jours de leur captivité dans le système concentrationnaire ? Quelle place les sports, les exercices punitifs occupent-ils ?

---

<sup>1511</sup> Didier Epelbaum, Obéir. *Les déshonneurs du capitaine Vieux. Drancy 1941-1944, op. cit.*, p. 297.

Analyser cette période intermédiaire sous l'angle des pratiques corporelles revient à considérer quatre phases différentes, ayant toutes leur singularité : le voyage, le trajet vers le camp, la « réception » dans le KL, la période de quarantaine proprement dite. L'étude des témoignages permet d'identifier les moyens mis en place par les nazis pour amorcer, dès la descente du train, le dressage déshumanisant auquel les hommes et les femmes sont soumis. Celui-ci repose sur des contraintes physiques multiples associées à la destruction des traces tangibles de l'identité antérieure. Pour autant, selon les camps et selon les raisons pour lesquelles les Français ont été déportés, des différences importantes apparaissent, laissant entrevoir dès les premiers jours passés dans le système concentrationnaire une inégalité face aux chances de survie.

#### 4.2.4.1 *Le voyage, une épreuve physique indescriptible*

Dans la majeure partie des cas<sup>1512</sup>, les transports amenant les déportés par mesure de répression vers les camps de concentration nazis ne sont pas mixtes : hommes et femmes quittent séparément le sol de France, les premiers pour Dachau, Buchenwald, Mauthausen ou encore Sachsenhausen, les femmes pour Ravensbrück. Il en est tout autre pour les déportés « raciaux » quittant Drancy : les convois sont en effet, comme le *livre-mémorial* de Serge Klarsfeld le met en exergue, composés d'hommes, de femmes, mais aussi d'enfants des deux sexes.

Durant les jours passés dans les wagons plombés qui les conduisent dans un KL, les déportés sont confrontés à une première véritable épreuve physique et morale. Les scènes, maintes fois décrites par les victimes, montrent à quel point les besoins les plus primaires sont bafoués lors du transport : les témoignages font état d'un espace vital bien trop réduit, d'un manque d'air consécutif à un endroit clos sans ouverture, d'une absence de nourriture et d'eau, comme d'une absence de toute forme de commodité. S'en suivent un manque d'oxygène, une impossibilité de se reposer, des douleurs musculaires provoquées par l'immobilité dont la violence s'amplifie selon la durée du voyage, le temps des arrêts ou encore la météorologie.

[...] le voyage devient un supplice. Nous sommes pressés au point de ne pouvoir bouger pour nos besoins ou pour essayer d'aller chercher un peu d'air aux jointures des planches. [...]. Nos jambes, nos reins sont pleins de crampes. La soif nous accable<sup>1513</sup>.

---

<sup>1512</sup> Le transport parti de Compiègne le 28 avril 1943 est l'un des rares à être mixte : il comprend 918 hommes et 219 femmes. (*Livre-Mémorial*, fiche n° I. 95).

<sup>1513</sup> Aimé Bonifas, *Détenu 20801*, *op.cit.*, p. 43-44.

Francis Rohmer quitte Compiègne le 2 juillet 1944<sup>1514</sup>. Enfermé avec cent autres camarades de résistance dans un wagon « *plus petit que les autres* », il ressent très vite les affres de l'immobilité :

Il n'y a pas une demi-heure que nous avons quitté Compiègne et déjà les jambes s'endorment, la courbature nous prend, on voudrait pouvoir se dégourdir les membres, la position recroquevillée devient intolérable<sup>1515</sup>.

Associée au manque chronique d'eau, d'air et à la chaleur, l'immobilité provoque des cas d'hyperthermie, et les syncopes comme les crises de délire se multiplient durant le trajet. Jacques-Christian Bailly a lui aussi connu les souffrances du transport. Du voyage qui le mène à Buchenwald, il se souvient des odeurs nauséabondes, de l'absence d'air, de la soif et de son corps comprimé. Refoulée, ignorée jusque là, l'idée de la mort l'envahit.

Les hommes épuisés sont entassés, le corps douloureux, les membres tordus par les crampes. L'angoisse me saisit, je comprends que j'aborde un autre monde. [...] nous ne sommes plus qu'un chargement de condamnés à mort<sup>1516</sup>.

Les conditions de transport des femmes vers Ravensbrück paraissent bien plus variées. Certaines n'échappent pas aux transports surpeuplés en wagons plombés, tandis que d'autres bénéficient de train de voyageurs. Lise London, qui a transité par Neue Bremm, fournit une description des conditions du trajet qui la conduit à Ravensbrück identique à celles des hommes : « *12 chevaux, 40 hommes. Pour y entrer à plus de 100, il faut nous serrer, nous serrer encore et davantage, afin de permettre aux dernières d'y accéder et aux portes de se refermer*<sup>1517</sup> ». Denise Dufournier<sup>1518</sup> quitte Compiègne pour Ravensbrück le 31 janvier 1944 avec 958 autres femmes. Elle passe plusieurs jours dans les wagons plombés où s'entassent environ soixante personnes. Si, selon elle, « *il y avait un peu d'air et d'espace*<sup>1519</sup> », elle souffre par contre du froid et ne peut trouver le sommeil, si bien qu'à l'arrivée, elle-même

---

<sup>1514</sup> Le convoi du 2 juillet 1944 à destination de Dachau est passé à postérité sous le tragique nom de « Convoi de la mort » en raison du nombre très élevé de décès qui surviennent avant d'arriver au KL. Le groupe de recherche identifie en effet formellement 519 noms de personnes décédées et le *Livre-Mémorial* précise : *La conjonction de plusieurs facteurs permet d'expliquer cette hécatombe. La chaleur et l'absence de vent, l'entassement dans les wagons, une aération insuffisante, et de longues haltes en plein soleil, ont entraîné toute une série de phénomènes et, en premier lieu, l'asphyxie des détenus. Dans les wagons, les discussions, les gesticulations et les bagarres, notamment au sujet du manque d'eau, n'ont fait qu'aggraver une situation déjà mal engagée. L'hyperthermie provoquée par cette atmosphère viciée a déclenché chez certains des crises de folie sanguinaires et de violentes bagarres entraînant la mort de dizaines de personnes dans des conditions insoutenables* ». (*Livre-Mémorial*, fiche I. 240).

<sup>1515</sup> Francis Rohmer, « Le convoi de la mort », in Collectif, *De l'Université aux Camps de Concentration, Témoignages strasbourgeois*, op.cit., p. 59.

<sup>1516</sup> Jacques-Christian Bailly, *Un lycéen à Buchenwald*, op.cit., p. 62.

<sup>1517</sup> Lise London, *La mégère de la rue Daguerre*, op.cit., p. 313.

<sup>1518</sup> Denise Dufournier quitte Compiègne le 31 janvier 1944 pour Ravensbrück (*Livre-Mémorial*, fiche n° I. 175).

<sup>1519</sup> Denise Dufournier, *La maison des mortes, Ravensbrück*, Paris, Hachette, 1945, p. 18.

comme toutes les déportées de son wagon sont « *abruties par la fatigue, le manque d'air, les courbatures* <sup>1520</sup> ». Simone Saint-Clair<sup>1521</sup>, partie de Neue-Bremm, décrit les mêmes wagons plombés où un énorme seau rempli d'excréments lui donne la nausée, mais précise par contre que le nombre de femmes était moins élevé, quarante, ce qui réduit d'autant les souffrances endurées. Le voyage de Béatrix de Toulouse-Lautrec<sup>1522</sup> est encore différent : partie de la gare de Perrache (à Lyon) dans un train de voyageurs, son périple dure plusieurs jours. A Rothau, les gardiens cèdent aux incessantes plaintes des déportées et les laissent se laver dans une petite rivière<sup>1523</sup>, ultime source de réconfort physique avant l'arrivée au KL, mais en même temps, occasion pour les gardiens de moquer les corps dénudés de leurs prisonnières.

Pour les déportés juifs transférés vers « *pitchipoï* », le voyage constitue une épreuve d'autant plus sourde qu'elle se vit parfois en famille, toujours en compagnie de femmes, d'enfants ou de vieillards dans des conditions extrêmes. Camille Touboul<sup>1524</sup> se souvient de l'enfer vécu par les Juifs du convoi n° 63 du 17 décembre 1943 :

Je pense encore aujourd'hui [...] à tous ceux qui ont fait partie de ce convoi, à ces enfants, innocents parmi les innocents, souffrant de la soif, de la faim et qui durant le voyage, n'ont pas cessé de se plaindre, de pleurer, de crier... Nos nerfs sont à bout, nous mourons de soif, bientôt de faim, le manque d'air et de sommeil nous rend comme fous : nous appelons, nous crions, nous pleurons [...]. Ah ! De l'air ! Ah ! De l'air ! Sortir de ce wagon ! La panique nous saisit<sup>1525</sup>.

Le Docteur Kindberg quitte Drancy par le convoi n° 66 du 20 janvier 1944, celui qui emporte aussi Alfred Nakache, sa femme et sa fille à Auschwitz<sup>1526</sup>. Il qualifie d' « *affreux* » les trois jours qu'il passe dans le wagon plombé. Ce transport est composé de 539 personnes de sexe féminin et 614 de sexe masculin. 144 enfants de moins de 14 ans en font partie, la

---

<sup>1520</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>1521</sup> Simone Saint-Clair quitte Paris le 14 juin 1944 dans un transport comptant 51 femmes. (*Livre-Mémorial*, fiche n° I. 227).

<sup>1522</sup> Béatrix de Toulouse-Lautrec quitte Lyon le 11 août 1944 dans un convoi mixte de quelques 286 personnes. Le 18 août, le train arrive à Rothau. Les hommes en descendent, tandis que les 64 femmes sont envoyées à Ravensbrück qu'elles atteignent le 22 août. (*Livre-Mémorial*, fiche n° I. 263).

<sup>1523</sup> Béatrix de Toulouse-Lautrec, *J'ai eu vingt ans à Ravensbrück*, Paris, France-Loisirs, 1992, p. 120-121.

<sup>1524</sup> Le nom de Camille Touboul apparaît sur la liste des déportés du convoi n° 63 parti le 17 décembre 1943 de Bobigny, retranscrite par Serge Klarsfeld. (Serge Klarsfeld, *Le Mémorial de la déportation*, *op. cit.*).

<sup>1525</sup> Camille Touboul, *Le plus long des chemins : de Marseille à Auschwitz*, Paris, Ed du Losange, 1997, p. 38.

<sup>1526</sup> Les noms d'A. Nakache, de sa femme et de sa fille figurent dans : Serge Klarsfeld, *Le Mémorial de la déportation*, *op. cit.*, Convoi n° 66 en date du 20 janvier 1944. Le prénom de la femme d'A. Nakache est orthographié au masculin « Paul ». Le dossier de déportation d'Alfred Nakache confirme cette date (AC, Dossier de demande d'attribution du titre de déporté résistant d'Alfred Nakache, renseigné par l'intéressé le 5 décembre 1955, p. 4).

déportée la plus âgée a 85 ans<sup>1527</sup>. Léon Lehrer<sup>1528</sup> confie à Nina Winograd ses souvenirs horribles :

Une centaine de personnes entassées si longtemps, ça a soif, ça a faim, ça a tous les besoins quotidiens de l'être humain... Alors ça coule de chacun, à l'endroit où il est. Et ça pue, et ça dure, et c'est long, et c'est impensable, et ça dépasse le possible... Et c'est quand même comme ça... Je sais que c'est vrai parce que je le vis, parce que j'ai soif et que ma souffrance est inimaginable quand on ne la subit pas<sup>1529</sup>.

Le professeur Waitz évoque l'existence de deux wagons-infirmes dans lesquels les SS ont rassemblé tous les Juifs affaiblis, qu'ils soient âgés, malades, qu'il s'agisse d'enfants en bas âge ou de femmes enceintes. Si quelques médecins juifs ont été placés à leur côté, ces derniers n'ont aucun moyen pour agir, si bien qu'aucun soin ne peut leur être apporté<sup>1530</sup>.

Il ne saurait être question ici de retracer les périples de tous les convois partis de France, mais bien de souligner les souffrances physiques et psychiques endurées par la majeure partie des déportés. A leur arrivée au KL, les Français et Françaises sont, quoi qu'il en soit, déjà largement éprouvés.

#### 4.2.4.2 Une réception et un trajet vers le camp dominés par la brutalité, les exactions et, pour une majorité de Juifs, la « sélection »

L'accueil que leur réservent les nazis une fois à quai amplifie ces premières traces de faiblesse. Suivant le camp dans lequel ils arrivent, des différences tangibles apparaissent, mais une base commune demeure : le corps est mis à rude épreuve tandis que les déportés attendent avec angoisse de connaître leur sort. L'absence de ration alimentaire, les coups, les stations debout prolongées et, éventuellement, les marches et les courses se conjuguent pour tourmenter les « *Zugang* »<sup>1531</sup>. Ces derniers sont directement confrontés aux us et coutumes concentrationnaires. Une différence fondamentale se dessine cependant à cette étape entre les déportés par mesure de répression et les déportés par mesure de persécution : pour les premiers, le corps est malmené de manière à débiter immédiatement le dressage ; pour les autres, le corps est, en un regard, jugé pour la force de travail qu'il est susceptible de produire,

---

<sup>1527</sup> Voir à propos de ce convoi : Nina Winograd, « Le convoi du 20 janvier 1944. 1 153 Juifs vers Auschwitz, *Mémoire Vivante*, n° 65, juin 2010.

<sup>1528</sup> Nom mentionné par Serge Klarsfeld, *Le Mémorial de la déportation*, op. cit., Convoi n° 66 en date du 20 janvier 1944.

<sup>1529</sup> Nina Winograd, « Le convoi du 20 janvier 1944. 1 153 Juifs vers Auschwitz, *Mémoire Vivante*, n° 65, juin 2010, p. 4.

<sup>1530</sup> Robert Waitz, « Auschwitz III. Monowitz », in Collectif, *De l'Université aux camps de concentration, Témoignages strasbourgeois*, op. cit., p. 468.

<sup>1531</sup> Terme emprunté au vocabulaire concentrationnaire et signifiant « nouveau venu ».

cette inspection dénuée de toute forme d'humanité entraînant soit un sursis, soit la mort quasi immédiate.

Si, comme l'affirme W. Sofsky<sup>1532</sup>, l'une des caractéristiques du pouvoir absolu réside dans l'imprévisibilité temporelle et les variations soudaines de rythme, les premières heures passées après la sortie du train en sont l'illustration parfaite. De son arrivée à Neuengamme, Louis-Martin Chauffier se souvient que l'immobilité qu'il a subie trois jours dans le wagon est brusquement interrompue par une course effrénée :

A peine avions-nous sauté, tout engourdis par une longue immobilité de trois jours, il nous fallait courir, sous une ruée de coups. Malheur à ceux qui tombaient<sup>1533</sup>.

Le scénario est identique pour ceux qui ont débarqué quelques mois plus tôt dans ce même camp. Paul Kern fait partie du convoi du 21 mai 1944<sup>1534</sup>. En arrivant à la gare, la totalité des détenus est rassemblée :

Mis en rangs et comptés, nous sommes alignés cinq par cinq, et au pas cadencés, escortés par des SS tenant en laisse d'énormes chiens, nous cheminons dans la direction du camp. Nous allons parcourir cinq cents mètres. Malheur à celui qui ne peut pas suivre, les chiens se chargent de le faire avancer<sup>1535</sup>.

Pierre Weydert<sup>1536</sup> souligne lui-aussi dans le témoignage qu'il confie à Christian Bernardac le rythme très soutenu de la marche que les nazis imposent aux arrivants pour rejoindre le camp, allure encore accélérée juste avant de pénétrer dans ce dernier<sup>1537</sup>. Le groupe dont Jean Laffitte<sup>1538</sup> fait partie est contraint de se rendre d'abord « *d'un bon pas*<sup>1539</sup> » puis, pendant cinq kilomètres en courant sur une route en pente raide et incertaine, jusqu'au KL de Mauthausen. Outre la peur et l'incompréhension, ce sont bien les souffrances liées à cette course « *infernale* » qu'il exprime dans son témoignage.

---

<sup>1532</sup> « *La loi temporelle du pouvoir absolu n'est pas la prévisibilité, mais la libre variation du rythme, l'alternance de la durée et de la soudaineté, de la frénésie et de l'attente, de la tranquillité et du choc.* » Wolfgang Sofsky, *L'organisation de la terreur, op.cit.*, p. 96.

<sup>1533</sup> Louis Martin-Chauffier, *L'homme et la bête, op.cit.*, p. 85.

<sup>1534</sup> Paul Kern quitte Compiègne pour Neuengamme le 21 mai 1944 (*Livre-Mémorial*, fiche n° I. 214).

<sup>1535</sup> Paul Kern, *Un « toboggan » dans la tourmente en Franche-Comté, 1940-1945 : n'oublions jamais*, Marque-Maillard, Lons-le-Saunier, 1986, p. 77.

<sup>1536</sup> Pierre Weydert, déporté NN, quitte la France par le convoi du 27 septembre 1943 pour rejoindre le KL de Mauthausen. (*Livre-Mémorial*, fiche n° I. 138).

<sup>1537</sup> Témoignage de Pierre Weydert retranscrit par Christian Bernardac, *Les 186 marches, op. cit.*, p. 58-59.

<sup>1538</sup> Jean Laffitte, déporté NN, quitte Paris le 27 mars 1943 et arrive le 29 mars au KL Mauthausen (*Livre-Mémorial*, fiche n° I. 89).

<sup>1539</sup> Jean Laffitte, *Ceux qui vivent*, Paris, Editions Hier et Aujourd'hui, 1947, p. 100.



Raymond est à l'extrême limite de ses forces. J'entends son souffle saccadé comme celui d'un jeune chien après une longue course. Il n'en peut plus. [...]. Plus que cinq cents mètres, plus que cent, plus que dix. Enfin<sup>1540</sup>.

Arrivé à Weimar en septembre 1943<sup>1541</sup>, Aimé Bonifas connaît lui-aussi cette succession de rythmes déroutants. Dans la cohue, la précipitation et sous les coups, les détenus doivent sauter du wagon, former des rangs. S'en suit, sans explication de la part des geôliers, une longue période d'attente, « *jusqu'à la fin de l'après-midi* », debout, à jeun, en rang et en colonne. Puis, brusquement, les hommes sont invités à prendre la route, d'abord en marchant, puis en courant, pieds nus, leurs chaussures leur ayant été enlevées pour prévenir les risques d'évasion.

Ils nous pressent, distribuant à tour de bras des coups de crosses. Nous sommes contraints de courir, marchant sur les talons de ceux qui nous précèdent, soutenant ceux qui défaillent. [...]. Nous faisons ainsi neuf kilomètres en moins d'une heure, toujours pieds nus sur les pierres qui nous mâchent terriblement<sup>1542</sup>.

Bien que les Françaises soient dans la plupart des cas transférées à Ravensbrück, les premières heures qu'elles passent sur le sol allemand varient parfois d'un convoi à l'autre. Cependant, les SS leur infligent des tourments ressemblant fortement à ceux des hommes. Toutes découvrent la violence, les cris, et toutes sont envahies d'une véritable terreur une fois le portail du camp franchi. Si elles ne subissent pas de courses effrénées en direction du camp, elles doivent tout de même parcourir en marche rapide, sous la menace des coups, les trois kilomètres qui séparent la gare des barbelés. D'aucunes sont mêmes contraintes à courir en portant tant bien que mal leurs valises. Ce trajet est parfois précédé d'une longue attente sur les quais. Béatrix Toulouse-Lautrec quitte la France en août 1944. De son arrivée à Ravensbrück, elle évoque une très longue attente, debout, en rang sur le quai en plein soleil<sup>1543</sup>. Après plusieurs heures, le groupe est enfin autorisé à se diriger vers le camp. L'ancienne déportée se souvient :

Nous sommes très fatiguées et cette marche supplémentaire, trois kilomètres, est éprouvante pour nos membres engourdis par l'inaction et la prison<sup>1544</sup>.

Micheline Maurel<sup>1545</sup> arrive sur le quai un an plus tôt, au début du mois de septembre 1943. L'accueil est des plus brutaux et très rapidement, les femmes sont conduites dans l'enceinte du camp.

---

<sup>1540</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>1541</sup> Aimé Bonifas quitte Compiègne par le transport du 2 septembre 1943 (*Livre-Mémorial*, fiche n° I. 131).

<sup>1542</sup> Aimé Bonifas, *Détenu 20801*, *op.cit.*, p. 43-44.

<sup>1543</sup> Béatrix Toulouse-Lautrec, *J'ai eu vingt ans à Ravensbrück*, *op.cit.*, p. 126.

<sup>1544</sup> *Ibid.*, p. 126.

En nous secouant et giflant, on nous avait groupées cinq par cinq, puis poussées sur la route à coups de bâton : il fallait marcher vite, courir même<sup>1546</sup>.

Si les témoignages des hommes restent, somme toute, assez avares de renseignements quant à leur état d'esprit en pénétrant dans le camp, il n'en est pas de même dans les ouvrages de femmes. Celles-ci rendent compte, avec des termes souvent identiques, des émotions ressenties en passant le portail de Ravensbrück. Denise Dufournier fait allusion à un « choc<sup>1547</sup> » suivi d'une « panique, une sorte de terreur<sup>1548</sup> ». Béatrix de Toulouse-Lautrec est encore plus précise :

Ceux ou celles qui n'ont pas passé sous le porche sombre d'un camp de concentration, au pas, les bras le long du corps, la tête tournée à droite, ne pourront jamais comprendre ce qu'un cœur libre et fier peut éprouver. Je ne sais encore ce qui fut le plus fort, de la peur ou de la haine ! Si, je veux être loyale, je dois vous faire un aveu : la peur me coupait les jambes<sup>1549</sup>.

L'arrivée des convois en provenance de Drancy à Auschwitz mérite une attention toute particulière. Les premières heures passées dans le camp sont en effet aussi, pour l'immense majorité des Juifs, les dernières de leur vie. Dans ce cadre barbare, le corps occupe une place centrale. Dès l'ouverture des wagons, comme dans les autres camps, les SS accompagnés des *Kapos* emploient la force et la violence pour faire sortir les hommes, les femmes et les enfants des trains. Suivant la date d'arrivée du convoi, deux cas de figure sont possibles : soit les déportés débarquent sur un quai situé à quelques 800 mètres du camp, soit ils arrivent directement sur la rampe d'Auschwitz-Birkenau à l'intérieur même du camp entre les secteurs BI et BII<sup>1550</sup>. Dans tous les cas, les déportés sont rassemblés le plus rapidement possible sur le quai, les femmes et les hommes séparés en deux files. Hermann Langbein souligne combien le terme allemand *Schnell* illustre cette entrée dans l'enfer concentrationnaire<sup>1551</sup>. Une fois cette période de panique révolue, débute une seconde phase, d'immobilité cette fois. Tous attendent, debout, dépossédés de leurs bagages, de défiler devant deux SS qui les répartissent en deux nouvelles files différentes, et ce, en un regard et quelques questions. Le témoignage

---

<sup>1545</sup> Micheline Maurel quitte Paris le 29 août 1943 pour Ravensbrück. (*Livre-Mémorial*, fiche n° I. 126).

<sup>1546</sup> Micheline Maurel, *Un camp très ordinaire*, Paris, Les éditions de Minuit, 1957, p. 17.

<sup>1547</sup> Denise Dufournier, *La maison des mortes*, op.cit., p. 24.

<sup>1548</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>1549</sup> Béatrix Toulouse-Lautrec, *J'ai eu vingt ans à Ravensbrück*, op.cit., p. 129.

<sup>1550</sup> La voie ferrée et la rampe de déchargement sont achevées au mois de mai 1944. (Voir à ce propos : *Mémoire Vivante*, n° 41, op. cit., p. 5 ; Irena Strzelecka, Piotr Setkiewicz, « La construction, l'extension et l'évolution du camp et de ses filiales », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940-1945. Volume 1. La construction et l'organisation du camp*, Oświęcim, Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau, 2011, p. 108-109.

<sup>1551</sup> Hermann Langbein, *Hommes et femmes à Auschwitz*, Paris, Fayard, 1975, p. 66.

de Robert Waitz insiste sur l'importance de l'apparence physique durant cette ultime étape du voyage :

La file de gauche comporte des hommes de 20 à 45 ans, dont l'aspect extérieur est relativement robuste. [...]. L'aspect et l'allure du détenu, le fait qu'il soit plus ou moins rasé, interviennent dans ces choix. Dans cette file sont envoyées également quelques jeunes femmes. La file de droite comporte les hommes plus âgés, les vieillards, la plupart des femmes, les enfants et les malades<sup>1552</sup>.

Le cas de la famille d'Alfred Nakache, champion de natation, illustre le drame qui se cache derrière cette procédure. Arrêté avec sa femme et sa fille le 20 décembre 1943<sup>1553</sup>, il est déporté par le convoi n° 66 du 20 janvier 1944. Le wagon arrive à Auschwitz le 22 janvier<sup>1554</sup>. Il est, selon la déposition qu'il fait à son retour<sup>1555</sup>, séparé de sa famille dès l'arrivée au camp. Lui-même, symbole du renouveau physique de la jeunesse française mis en scène jusqu'en 1943 par les journaux français, possède le corps musclé d'un athlète qui s'apprêtait à remporter de multiples titres aux Championnats de France de l'été 1943 s'il n'avait pas été, au dernier moment, empêché d'y participer<sup>1556</sup>.

---

<sup>1552</sup> Robert Waitz, « Auschwitz III. Monowitz » in Collectif, *De l'Université aux camps de concentration. Témoignages strasbourgeois*, op. cit., p. 470.

<sup>1553</sup> AC, Dossier personnel de demande de titre de déporté résistant d'Alfred Nakache, Fiche modèle n° 32 du Ministère des prisonniers, déportés et réfugiés, 2 février 1946.

<sup>1554</sup> La date d'arrivée est encore à ce jour mal connue : pour Serge Klarsfeld, il s'agit bien du 22 janvier, même si la sélection a lieu pour les femmes le 23. Nina Winograd indique quant à elle, une arrivée à Auschwitz le 23 (Nina Winograd, « Le convoi du 20 janvier 1944, 1 153 Juifs vers Auschwitz » *Mémoire vivante* n° 65, juin 2010, p. 4). Alfred Nakache hésite sur son dossier de déportation, plusieurs dates dont celle du 21 janvier sont indiquées. (AC, Dossier personnel de demande de titre de déporté résistant d'Alfred Nakache, Ministère des Anciens Combattants et victimes de la guerre, demande d'attribution du titre de déporté résistant renseigné par Alfred Nakache le 5 décembre 1955).

<sup>1555</sup> « Le 4.1.1944, Nakache, son épouse et leur fillette furent dirigés sur Drancy puis vers la Pologne. Après avoir été séparé de sa femme et de son enfant, Nakache fut interné au camp d'Auschwitz ». AC, Dossier personnel de demande de titre de déporté résistant d'Alfred Nakache, lettre de l'inspecteur de Police Joseph Castex à Monsieur le Commissaire de Police chargé du 1<sup>er</sup> arrondissement, Toulouse, le 8 février 1956.

<sup>1556</sup> A propos de ces événements, voir : Doriane Gomet, Thomas Bauer, Yves Moralès, « Alfred Nakache, des bassins olympiques au couloir de Drancy : analyse socio-historique du destin d'un champion (1933-1944) », in Laurence Munoz (Dir.), *Usages corporels et pratiques sportives aquatiques du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, tome II, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 63-68.

Figure 20 : Photo d'Alfred Nakache, *Miroir des Sports*, 15 septembre 1941<sup>1557</sup>.

Si lui-même est transféré à Auschwitz III Monowitz et immatriculé 172763<sup>1558</sup>, ni sa petite fille, Annie, née le 12 août 1941<sup>1559</sup>, ni sa femme, Paule El Bèze Nakache<sup>1560</sup>, n'entrent jamais dans le camp et ne sont pas immatriculées, laissant supposer qu'elles ont été gazées peu de temps après leur arrivée. Le taux de survie à l'arrivée du convoi n° 66 est faible pour les femmes : sur 515 femmes, seules 55 sont laissées en vie<sup>1561</sup>. Pourtant, Paule El Bèze n'a que 29 ans et est une nageuse en bonne santé puisqu'elle est inscrite pour participer aux championnats de France de natation d'août 1943<sup>1562</sup>. Le fait d'être mère d'une enfant en bas âge suffit, sans doute, aux SS pour qu'ils décident de l'envoyer à la mort. Alfred Nakache n'est pas le seul champion français à être envoyé à Auschwitz : quelques mois plus tôt, Youg Perez<sup>1563</sup>, champion du monde de boxe<sup>1564</sup>, parvient à échapper à la sélection, tout comme

---

<sup>1557</sup> E.G Drigny, « Nakache ou le champion incroyable », *Miroir des Sports*, n° 24 (nouvelle série), 15 septembre 1941.

<sup>1558</sup> Ce numéro figure tant dans son dossier de déportation (AC, Dossier personnel de demande de titre de déporté résistant d'Alfred Nakache, Fiche modèle n° 32 du Ministère des prisonniers, déportés et réfugiés, 2 février 1946) que sur les quelques lignes qu'il signe dans l'ouvrage de Roger Foucher-Créteau (Roger Foucher-Créteau, *Écrit à Buchenwald*, *op. cit.*, p. 201).

<sup>1559</sup> AC, Dossier personnel d'Annie Nakache, *acte de décès* établi le 27 octobre 1948. La date de la mort indiquée est le 25 janvier 1944.

<sup>1560</sup> AC, Dossier personnel de Paule El Bèze Nakache, *acte de décès* établi le 27 octobre 1948. La date de la mort indiquée est le 25 janvier 1944.

<sup>1561</sup> Serge Klarsfeld, *Le mémorial de la déportation des Juifs de France*, *op. cit.*

<sup>1562</sup> « Natation. La suspension prononcée contre les nageurs toulousains est levée », *L'Auto*, n° 15513, 31 août 1943.

<sup>1563</sup> Victor Messaoud Haï Perez dit Young Perez est déporté le 7 octobre 1943 par le convoi n° 60. (Serge Klarsfeld, *Le mémorial de la déportation des Juifs de France*).

<sup>1564</sup> Young Perez est sacré champion du monde des poids mouches le 24 octobre 1931 en battant le tenant du titre Frankie Genaro.

Alex Ehrlich<sup>1565</sup>, trois fois vice-champion du monde de tennis de table durant l'entre-deux-guerres, déporté à la fin du mois de juillet 1944<sup>1566</sup> :

On<sup>1567</sup> avançait en ligne indienne, devant un SS assis devant une petite table, qui posait la question à ceux qu'étaient bien batis, la question était : Ton métier ? Quand mon tour est arrivé, je dit mineur, mais aussi mécanicien de voitures, tes mains ? Je lui montrais ma main droite sur laquelle j'avais les ampoules déseches car je jouais au tennis et tennis de table, et la main avait l'air à être utilisée pour le travail, alors il m'a dit de joindre le groupe à droite<sup>1568</sup>.

Eva Tichauer<sup>1569</sup> pénètre à Birkenau à la fin de l'été 1942. Elle narre dans son livre une suite d'opérations analogues : descente du train sous les coups des SS, séparation immédiate des hommes et des femmes, passage devant les SS qui rassemblent dans une même file les personnes âgées, les malades, les jeunes enfants et leur mère<sup>1570</sup>. Elle-même, née à la fin de la Première Guerre mondiale, échappe à la *sélection*. Elie Wiesel ment sur son âge, sur les conseils d'un « rayé », lorsqu'il est interrogé par le SS et se dit agriculteur et en bonne santé. Il échappe aux gaz, contrairement à sa mère et à ses sœurs<sup>1571</sup>.

#### 4.2.4.3 Les formalités « d'accueil », un processus de déshumanisation prenant appui sur l'aspect physique des déportés

Durant les premières heures passées dans les camps, les déportés, hommes et femmes, par mesure de persécution ou par mesure de répression, subissent des formalités à peu près identiques les transformant en *Häftlinge*. Des différences apparaissent cependant entre, d'une part, les deux grandes catégories de déportés, d'autre part, dans la façon dont sont vécues les humiliations.

Immédiatement après avoir pénétré dans le camp, les déportés par mesure de répression sont conduits sur la place d'appel. Ils attendent, immobiles, parfois pendant des heures, avant qu'il ne soit procédé aux différentes phases transformant un détenu en *Häftling*. Cette succession de stations debout prolongées sont les premières qu'ils vivent dans le camp, celles

---

<sup>1565</sup> Alex Ehrlich est né en Pologne. Il arrive en France au début des années 30. En 1936, 1937 et 1939 il termine second aux championnats du monde de tennis de table. (Biographie d'Alex Ehrlich, *Epreuve*, non publiée).

<sup>1566</sup> Alex Ehrlich est déporté par le convoi n° 77 du 31 juillet 1944 (Serge Klarsfeld, *Le mémorial de la déportation des Juifs de France*). Voir aussi : Alex Ehrlich, *Epreuve*, manuscrit non publié, p. 159-160.

<sup>1567</sup> Le texte de l'auteur est ici respecté, fautes de grammaire et d'orthographe incluses.

<sup>1568</sup> Alex Ehrlich, *Epreuve*, *op. cit.*, p. 161-162.

<sup>1569</sup> Eva Tichauer est déportée par le convoi n° 36 le 23 septembre 1942 (Serge Klarsfeld, *Le mémorial de la déportation des Juifs de France*).

<sup>1570</sup> Eva Tichauer, *J'étais le numéro 20832 à Auschwitz*, Paris, l'Harmattan, 1988, p. 54.

<sup>1571</sup> Elie Wiesel, *La nuit*, Paris, Les Editions de Minuit, 1958, p. 54.

à propos desquelles les descriptions abondent. Le cérémonial d'entrée dans un KL se déroule en effet en plusieurs étapes, toutes entrecoupées de longues phases d'immobilité. La journée se passe à attendre, nus, debout dans un couloir venté, pour la tonte complète du corps suivie de la douche, du bac à crésyl et de la distribution de « nouveaux » effets. Georges Straka<sup>1572</sup> subit ce rituel à Buchenwald : déshabillage, tonte, douche, distribution de vêtements, le tout entrecoupé de « *longues heures d'attente* » dans le froid, notamment devant *l'Effektenkammer*<sup>1573</sup>. Louis Bonifas insiste sur la variabilité des temps, attente et précipitation, au terme desquels il se trouve privé de son identité.

Enfin, à deux heures du matin, c'est à mon tour d'entrer. En un instant, je suis dépouillé de tous mes vêtements, absolument nu, rasé à la tondeuse électrique sur toutes les parties du corps, douché, aspergé d'un désinfectant, habillé avec les effets que l'on m'attribue [...]. Je reçois un numéro matricule et je me retrouve avec les camarades complètement abasourdis. Je ne suis plus désormais que le Häftling 20.801<sup>1574</sup>.

A Mauthausen, l'attente avant la tonte et la douche s'avère extrêmement pénible, surtout en hiver. Gilbert Dreyfus décrit l'immense fatigue qui envahit son être sur la place d'appel :

Mille sept cent cinquante hommes attendent, rangés cinq par cinq, sur trois files. On ne sait plus ce qu'on attend. [...]. Maintenant, la nuit est tout à fait opaque. [...]. S'asseoir, s'allonger, se reposer...Impossible. Une fatigue totale, indéfinissable, inhumaine nous pénètre, nous imbibe, nous broie<sup>1575</sup>.

Jean Lafitte supporte cette longue attente dans le froid en mars 1943<sup>1576</sup>. Michel Hacq<sup>1577</sup> pénètre dans le camp en avril 1944, tout comme Paul Tillard<sup>1578</sup>. Tous deux relatent également une longue station debout, immobiles, sous la neige, nus, frigorifiés, lors de leur première journée au camp de Mauthausen. La procédure « d'accueil » varie quelque peu à Neuengamme : les déportés subissent d'abord un très long appel dehors quelles que soient les conditions atmosphériques, puis sont ensuite brutalement enfermés dans des « caves » sous les coups des *Kapos*, où ils attendent leur tour pour la tonte, la remise du numéro matricule et la distribution d'habits. Charles Guggiari<sup>1579</sup> se souvient de son entrée au KL.

---

<sup>1572</sup> Georges Straka quitte Compiègne le 22 janvier 1944 pour le KL de Buchenwald.

<sup>1573</sup> Georges Straka, « L'arrivée à Buchenwald », in Collectif, *De l'Université aux camps de concentration, Témoignages strasbourgeois*, op.cit., p. 84-85.

<sup>1574</sup> Aimé Bonifas, *Détenu 20801*, op.cit., p. 47.

<sup>1575</sup> Gilbert Dreyfus, *Cimetières sans tombeaux*, Paris, Plon p. 20.

<sup>1576</sup> Jean Lafitte, *Ceux qui vivent*, op. cit., p. 106.

<sup>1577</sup> AN, 72aj/330. Témoignage de Michel Hacq, transmis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale par Monsieur Ruby.

<sup>1578</sup> AN, 72aj/330. Témoignage de Paul Tillard recueilli par Madame Wormser le 16 avril 1952.

<sup>1579</sup> Charles Guggiari fait partie d'un transport qui quitte Compiègne le 21 mai 1944 à destination de Neuengamme (*Livre-Mémorial*, Fiche n° I. 214).

Voici deux heures que nous sommes descendus du train et nous sommes toujours debout, immobiles dans la cour. Les rangs s'éclaircissent, les copains tombent et nul n'a le droit de les secourir<sup>1580</sup>.

La tonte intégrale est fréquemment décrite dans les témoignages, parfois avec émoi et dégoût, bien souvent en relatant des scènes où le rire et l'autodérision semblent permettre de supporter l'épreuve. Pour Charles-Julien Kaufmann, elle consiste tout bonnement à « *transformer un homme normal en un individu imberbe* <sup>1581</sup> ». Louis-Martin Chauffier se souvient de cette séance particulièrement humiliante dans la « cave » de Neuengamme :

Nus, tantôt accroupis, tantôt couchés sur le dos, jambes en l'air, dans les postures qu'ils voulaient les plus humiliantes, on nous tondit, on nous rase le visage et le corps tout entier<sup>1582</sup>.

Jean Lafitte est rasé « *les jambes écartées et le buste penché* <sup>1583</sup> ». Il retranscrit un dialogue entre lui-même et un codétenu où les deux hommes se moquent de leur aspect respectif. M. de Diego confie à Fabrice Fabrèguet l'humiliation ressentie tandis que les « rayés » entreprennent de tondre les poils des testicules, cependant que les « *droits communs* » commentent ironiquement les attributs sexuels des nouveaux arrivants<sup>1584</sup>. Pour tous, ces opérations constituent une attaque cinglante à leur virilité.

Les épreuves subies par les hommes déportés par mesure de persécution et sélectionnés sur la rampe pour mourir par le travail forcé ressemblent beaucoup à celles des déportés politiques, à une exception près : ils sont, en plus, tatoués. Suivant les convois, les hommes sont conduits en camion ou à pied dans l'un des trois camps d'Auschwitz. Robert Waitz décrit avec précision ce qu'il a lui-même vécu à Auschwitz III : les déportés sont rassemblés sur la place, l'ordre leur est donné de se déshabiller entièrement :

L'attente des détenus dans la cour se prolonge souvent pendant de nombreuses heures, quel que soit le temps : froid, pluie, neige. Tous frissonnent, d'autant que cette séance a lieu après un voyage exténuant<sup>1585</sup>.

Alex Ehrlich reste pour sa part vingt huit heures nu dehors en attendant de pénétrer dans les douches<sup>1586</sup>. Dans d'autres cas, comme celui de Guy Kohen à Auschwitz II<sup>1587</sup> ou de Serge

---

<sup>1580</sup> Charles Guggiari, *Souvenirs de déportés rémois*, Reims, Imp. Coulon, 1959, p. 9-10.

<sup>1581</sup> Charles-Julien Kaufmann, *L'entreprise de la mort lente. Konzentrationlager Hambourg-Neuengamme*, Nancy, Imp. Nancéienne, 1946, p. 19.

<sup>1582</sup> Louis-Martin Chauffier, *L'homme et la bête*, op.cit., p. 86.

<sup>1583</sup> Jean Lafitte, *Ceux qui vivent*, op. cit., p. 107.

<sup>1584</sup> Fabrice Fabrèguet, *Mauthausen*, op. cit., p. 546.

<sup>1585</sup> Robert Waitz, « Auschwitz III. Monowitz », in Collectif, *De l'Université aux camps de concentration : témoignages strasbourgeois*, op. cit., p. 474.

<sup>1586</sup> Alex Ehrlich, *Epreuve*, op. cit., p. 164.

<sup>1587</sup> Guy Kohen, *Retour d'Auschwitz*, Paris, Imprimerie Brodard et Taupin, 1946, p. 61.

Smulevic<sup>1588</sup> à Monowitz, le déshabillage ne s'effectue pas dehors, mais dans une immense salle de douche sous les coups des « pyjamas rayés »<sup>1589</sup> dont les couleurs rappellent à Paul Steinberg<sup>1590</sup> celles portées par un grand club de sport parisien, en faisant preuve d'une imagination sans doute corrélée à la volonté de se raccrocher à des images positives : « *J'ai pensé aux couleurs du Racing Club de France, mais cela n'a guère suffi à m'inspirer confiance.*<sup>1591</sup> » Tous attendent quoi qu'il en soit pendant de nombreuses heures, nus, avant d'être rasés entièrement, désinfectés puis douchés, comme s'en souvient Guy Kohen :

Pour une raison que je ne compris pas alors, nous dûmes attendre dans une pièce glacée pendant plusieurs heures dans la tenue de notre grand-père Adam<sup>1592</sup>.

Une fois lavés, ils reçoivent, souvent après une nouvelle attente, de nouveaux vêtements, en l'occurrence des fripes dépareillées, sans considération de taille. Si le ridicule de ces tenues est mentionné par les déportés, ces derniers s'appesantissent davantage sur les chaussures qui leur sont distribuées : « *une paire de grosse pompes à lourdes semelles de bois*<sup>1593</sup> ». Contrairement aux déportés politiques qui ne reviennent pas systématiquement sur celles-ci, les déportés juifs français insistent sur les conséquences particulièrement sinistres d'un mauvais soulier. Serge Smulevic précise combien le vol des affreuses galoches à semelles de bois étaient terrible, car elles étaient capables de résister au climat et aux marches multiples. Pour Primo Levi :

La mort commence par les souliers : ils se sont révélés être pour la plupart d'entre nous de véritables instruments de torture qui provoquaient au bout de quelques heures de marche des plaies douloureuses destinées à s'infecter<sup>1594</sup>.

Soit le jour même, soit le lendemain de leur arrivée, les SS procèdent aux formalités d'inscription, usant toujours de brimades, de privations, d'humiliations et de stations debout prolongées. Une fois qu'un numéro matricule leur a été octroyé, les déportés passent devant un tatoueur qui le leur grave sur l'avant-bras, ce qui conduit Robert Waitz à écrire : « *A partir de ce moment, le détenu n'est plus qu'un numéro anonyme*<sup>1595</sup> ». S'il s'agit pour les nazis

---

<sup>1588</sup> Serge Smulevic est déporté par le convoi n° 63 en date du 17 décembre 1943. Il figure sur la liste alphabétique des déportés sous le nom de Salomon Szmulewicz (Serge Klarsfeld, *Le mémorial de la déportation*, op. cit.).

<sup>1589</sup> Témoignage de Serge Smulevic recueilli à Onglet le 25 mai 2006.

<sup>1590</sup> Paul Steinberg est déporté par le convoi n° 60 du 7 octobre 1943. (Serge Klarsfeld, *Le mémorial de la déportation des Juifs de France*).

<sup>1591</sup> Paul Steinberg, *Chronique d'ailleurs*, Paris, Editions Ramsay, 2000, p. 68.

<sup>1592</sup> Guy Kohen, *Retour d'Auchwitz*, Paris, 1946, p. 61.

<sup>1593</sup> Paul Steinberg, *Chronique d'ailleurs*, op. cit., p. 69.

<sup>1594</sup> Primo Levi, *Si c'est un homme*, Paris, Julliard, 1987, p. 47.

<sup>1595</sup> Robert Waitz, « Auschwitz III. Monowitz », in Collectif, *De l'Université aux camps de concentration : témoignages strasbourgeois*, op. cit., p. 475.



d'un moyen efficace pour identifier les nombreux morts<sup>1596</sup>, le procédé est vécu par les principaux concernés comme une étape supplémentaire de déshumanisation. Primo Levi résume le choc de ces premières heures en quelques mots :

[...] il n'est pas possible de concevoir une condition humaine plus misérable que la nôtre. Plus rien ne nous appartient : ils nous ont pris nos vêtements, nos chaussures et même nos cheveux [...]. Ils nous enlèveront jusqu'à notre nom<sup>1597</sup>.

Comme pour les déportés politiques, les affronts faits au corps intime sont multiples, la nudité et la tonte étant particulièrement mal supportées. A cela, se surajoute le tatouage, marque visible et indélébile du passage de l'état d'homme à celui de bétail.

A Ravensbrück, les femmes déportées par mesure de répression vivent une entrée dans le système concentrationnaire très douloureuse. Rares sont celles qui ne connaissent pas une attente d'une journée entière, d'une nuit, parfois même de plusieurs, avant de vivre le douloureux rituel de l'entrée en captivité. Micheline Maurel avoue *a posteriori* que le traitement réservé à son convoi en septembre 1943 est bien moins cruel que celui qui attend les suivants : au lieu d'attendre dehors, les femmes sont enfermées dans une petite baraque mal aérée<sup>1598</sup>. Les autres témoignages font état d'une interminable attente debout sur la place d'appel, sans eau ni nourriture, les membres ankylosés de fatigue et de froid. Simone Saint-Clair passe en juin 1944 une première nuit sous la pluie, dehors.

Nous étions épuisées de fatigue, avions froid et faim [...]. Nous frissonnions [...]. Beaucoup d'entre nous, ne pouvant plus rester immobiles, tournaient en rond dans l'espace restreint qui nous était désigné<sup>1599</sup>.

Un sort identique attend Béatrix de Toulouse-Lautrec un mois plus tard : le convoi tout entier est réuni sur la place d'appel de 17 h jusqu'au lendemain au petit matin<sup>1600</sup>. Solange Blanc, arrivée elle aussi en août 1944, est contrainte de rester debout toute la journée, sans bouger ni boire<sup>1601</sup>. Francine Briand<sup>1602</sup> se souvient être restée une journée et une nuit complètes dehors

---

<sup>1596</sup> Tadeusz Iwasko, « Les motifs d'internement dans le camp et les différentes catégories de détenus », in Tadeusz Iwasko, Helena Kubica, Francizek Piper, Irena Strzelecka, Andrej Strzelecki, *Auschwitz 1940-1945. Volume 2. Les détenus, la vie et le travail, op. cit.*, p. 24. La décision d'utiliser le tatouage date, selon l'auteur, du mois d'octobre 1941. Ce n'est qu'à partir du printemps 1942 que le tatouage s'effectue sur le bras.

<sup>1597</sup> Primo Levi, *Si c'est un homme, op. cit.*, p. 34.

<sup>1598</sup> Micheline Maurel, *Un camp très ordinaire, op.cit.*, p. 18.

<sup>1599</sup> Simone Saint-Clair, *Ravensbrück, L'enfer des femmes, op.cit.*, p. 60-61.

<sup>1600</sup> Béatrix de Toulouse-Lautrec, *Ravensbrück, op.cit.*, p. 128- 133.

<sup>1601</sup> AN, 72aj/335. Solange Blanc, *Femmes à tuer : le convoi historique du 15 août 1944*, tapuscrit remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale en 1969.

<sup>1602</sup> Francine Briand fait partie du convoi du 1<sup>er</sup> septembre 1944 qui part de Belfort pour rejoindre Ravensbrück. (*Livre-Mémorial*, fiche n° I. 282).

à attendre<sup>1603</sup>. Arrivée en août à Ravensbrück, la chaleur et le manque d'eau font cruellement souffrir Mme Huard<sup>1604</sup>, obligée de stationner sur la place d'appel durant des heures. Quand, enfin, les femmes SS, les *Aufseherinnen*, font leur apparition, les événements se précipitent, « transformant en bagnardes<sup>1605</sup> » des femmes provenant de tous milieux sociaux. Comme les hommes, elles sont dépouillées de leurs vêtements et valises, attendent nues dans un vestibule avant de subir une inspection complète de leur corps. Certaines, comme Catherine Roux<sup>1606</sup>, sont entièrement rasées, d'autres y échappent, puis toutes passent sous la douche avant de revêtir les fripes dépareillées que les gardiennes leur remettent. Le traumatisme vécu est palpable dans les témoignages.

Tondues, douchées, battues, bousculées, fourrées dans cette robe rayée sans ceinture, toujours trop grande ou trop petite, elles étaient méconnaissables. Pour beaucoup de celles qui à Romainville étaient encore coquettes, se maquillaient et se frisaient, c'était déjà presque un trépas<sup>1607</sup>.

En modifiant aussi radicalement l'apparence physique des déportées françaises, les gardiennes provoquent une vraie détresse psychique, d'autant plus importante quand les femmes portent initialement un soin important à leur apparence extérieure. Catherine Roux n'utilise que quelques mots pour résumer l'affront qu'elle subit : « *Fouille, pille, rase, animalise ma silhouette*<sup>1608</sup> ». Geneviève De Gaulle<sup>1609</sup> tente de définir de façon synthétique ces différents tourments :

Autre chose commençait sans rapport avec la vie antérieure [...]. Il faut vivre dans un monde où tout est une blessure pour l'esprit et pour l'âme et peu de gens résistent à la dérobade de leur univers courant<sup>1610</sup>.

A Auschwitz, les femmes connaissent un parcours possédant des points communs avec les résistantes, mais les témoignages laissent entrevoir une expérience qui s'en distingue à au moins deux niveaux pour se rapprocher de celui des hommes juifs : comme eux, elles sont

---

<sup>1603</sup> AN, 72aj/333. Témoignage de Melle Francine Briand remis par Mr Wimblee au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale en janvier 1952.

<sup>1604</sup> AN, 72aj/333. Mme Huard, *Journal d'une déportée*, manuscrit remis au Comité d'histoire de la Déportation.

<sup>1605</sup> Expression employée dans : Amicale de Ravensbrück et Association des déportées et internées de la Résistance, *Les Françaises à Ravensbrück*, op.cit., p. 79

<sup>1606</sup> Catherine Roux, *Triangle rouge*, op.cit., p. 60.

<sup>1607</sup> Micheline Maurel, *Un camp très ordinaire*, op.cit., p. 19.

<sup>1608</sup> Catherine Roux, *Triangle rouge*, op.cit., p. 58.

<sup>1609</sup> Geneviève De Gaulle est déportée avec 958 autres femmes à Ravensbrück le 31 janvier 1944 au départ de Compiègne. (*Livre-Mémorial*, fiche n° I. 175).

<sup>1610</sup> AN, 72aj/333. Témoignage de Mme B. Anthonioz née Geneviève De Gaulle, recueilli par Melle Routis le 25 janvier 1952.

quasiment tout à la fois rasées et tatouées<sup>1611</sup>. Le document 274. F utilisé lors du procès de Nuremberg spécifie cette différence de régime :

Dès l'enceinte du camp franchie, les déportés étaient déshabillés, passés à la visite médicale, douchés, rasés, etc...A Auschwitz, les femmes étaient presque toutes tondues. A Ravensbrück, certaines déportées seulement étaient rasées. Il ne s'agissait donc pas d'une mesure d'hygiène, mais d'une vexation supplémentaire<sup>1612</sup>.

Ajoutée aux stations debout, à la nudité imposée devant les SS, aux coups, l'entrée dans le système concentrationnaire est pour elles d'une violence physique, mais surtout psychique, inouïe. Analysant les témoignages des femmes de toutes nationalités passées par Birkenau, Tadeusz Iwasko précise qu'elles ressentent, par rapport aux hommes, « *un sentiment d'humiliation encore plus profond*<sup>1613</sup> » en raison de la présence moqueuse des SS. Charles Liblau, lui-même déporté à Auschwitz II rend compte du comportement particulièrement odieux des SS à leur égard :

Il est difficile de décrire la façon dont ils se gaussaient de ces pauvres femmes nues, sans défense. Les commentaires infâmes, cruels, accompagnés d'un pointage du doigt, d'éclats de rire moqueur et soldatesque, montraient toute la perversité de nos « éducateurs »<sup>1614</sup>.

Les souvenirs des Françaises corroborent ces affirmations. Suzanne Birnbaum se souvient de « *petites de dix-sept ou dix-huit ans* » « *gênées d'être nues devant des hommes*<sup>1615</sup> ». Elle décrit aussi le tatouage puis la tonte : « *Une minute après, mes cheveux sont par terre, avant que je n'ai pu me rendre compte de ce qui m'arrive*<sup>1616</sup>. » Se souvenant de l'allure des autres déportées, mais omettant de se décrire elle-même, elle écrit :

Denise Cario, qui était si jolie avec ses longs cheveux, Henriette si élégante, Olga si jeune, ont l'air d'épouvantails à moineaux. C'est le défilé des mendiants de l'opéra de quat- sous, de clochardes. Nous voudrions en rire ? Nous n'osons plus nous regarder, et pour la première fois les larmes nous montent aux yeux<sup>1617</sup>.

---

<sup>1611</sup> Selon Irena Strzelecka, dès 1942, les détenues appartenant à certains transports sont tatouées avant que ce procédé ne se généralise au printemps 1943. Irena Strzelecka, « Les femmes au camp de concentration d'Auschwitz », in Tadeusz Iwasko, Helena Kubica, Francizek Piper, Irena Strzelecka, Andrej Strzelecki, *Auschwitz 1940-1945. Volume 2. Les détenus, la vie et le travail, op. cit.*, p. 211).

<sup>1612</sup> TMI, Vol. XXXVII, doc. 274-F. *Rapport du Ministère des prisonniers et déportés sur la déportation et les mauvais traitements*, p. 149.

<sup>1613</sup> Tadeusz Iwasko, « Les motifs d'internement dans le camp et les différentes catégories de détenus », in Tadeusz Iwasko, Helena Kubica, Francizek Piper, Irena Strzelecka, Andrej Strzelecki, *Auschwitz 1940-1945. Volume 2. Les détenus, la vie et le travail, op. cit.*, p. 22.

<sup>1614</sup> Charles Liblau, *Les Kapos d'Auschwitz*, Paris, Syllepse, 2005, p. 72.

<sup>1615</sup> Suzanne Birnbaum, *Une Française juive est revenue*, Paris, Amicale des déportés d'Auschwitz, 2003 (1946), p. 18.

<sup>1616</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>1617</sup> *Ibid.*, p. 20.

Pelegia Lewinska se réfugie dans un rire nerveux pour tenter d'échapper au dégoût que lui inspire sa propre métamorphose<sup>1618</sup>. Le tatouage clôt l'ensemble des procédures la transformant en une *Häftlinge* : « *L'individu avec son passé cessait d'exister. Une existence nouvelle commençait où je n'étais que le n° 32 292*<sup>1619</sup>. »

Comme les hommes, les déportées de Birkenau ayant survécu indiquent l'importance que revêtent les chaussures pour leur devenir dans le camp. Eva Tichauer se félicite ainsi d'avoir gardé aux pieds des « *chaussures de montagne, montantes et tout en cuir*<sup>1620</sup> » qui lui ont, selon ses propres dires, permis de rester en vie car : « *Il faut beaucoup marcher et souvent courir pour survivre*<sup>1621</sup>. » Beaucoup de femmes, peu habituées à l'action, aux déplacements, à la vie en extérieur avant leur déportation, ne voient sans doute pas l'importance qu'il faut accorder à de telles préoccupations.

D'un camp à l'autre, d'un convoi à l'autre, les étapes aboutissant à la transformation d'hommes et de femmes en *Häftlinge* ne se succèdent pas forcément au même rythme ni de la même manière. Si des courses effrénées, désordonnées, sont fréquemment citées dans les différents témoignages des hommes, rares sont les déportés qui mentionnent des séances d'exercices punitifs au cours de ces premiers jours. Les souffrances provoquées par les stations debout, l'absence de nourriture, le froid, elles bien présentes, sont plus ou moins prononcées suivant les camps. Les atteintes contre les corps masculin et féminin sont multiples, et, si les uns ont le sentiment d'être dépossédés de leur virilité, les femmes, elles, se sentent amputées de leur féminité au point d'en perdre leur humanité. Ce phénomène se trouve amplifié à Auschwitz où tous et toutes subissent à la fois l'humiliation de la tonte et celle du tatouage.

---

<sup>1618</sup> Pelegia Lewinska, *Vingt mois à Auschwitz*, Paris, Editions Nagel, 1945, p. 48-49.

<sup>1619</sup> *Ibid.*, p. 50.

<sup>1620</sup> Eva Tichauer, *J'étais le numéro 20 832 à Auschwitz*, *op. cit.*, p. 59.

<sup>1621</sup> *Ibid.*

#### 4.2.4.4 *Le temps de quarantaine pour les déporté(e)s par mesure de répression : un dressage à la vie concentrationnaire*

Une fois transformés en *Stück*, les nouveaux arrivants sont parqués en « quarantaine »<sup>1622</sup> dans un *Block* spécifiquement réservé à cet effet, et ce, pendant une période pouvant aller de quelques jours à plusieurs semaines. Les exercices corporels punitifs tels que ceux mis en place à Neue-Bremm sont peu fréquemment mentionnés par les déportés par mesure de répression, excepté pour le camp de Mauthausen. Les hommes subissent des appels longs et douloureux ainsi que des exercices de dressage divers (mettre et ôter la casquette, entrée et sortie rapide des *Blocks*). Ces derniers ont toutefois tendance à être plus discrets dans les camps les moins durs comme Buchenwald. Pour tous, il s'agit de décoder les principes fondamentaux des règlements tatillons en vigueur dans les camps, sous la direction de leur chef de *Block*. Ceux pour lesquels la quarantaine n'est pas trop sévère tentent de préparer leur corps aux épreuves à venir en s'adonnant à la « *culture physique* ».

Les déportés ne travaillent pas durant la quarantaine. Leurs journées sont surtout rythmées par diverses formalités et des tracasseries permanentes. Aimé Bonifas est, avec tout son groupe, placé en quarantaine au *Petit Camp*<sup>1623</sup> de Buchenwald. Il y est maintenu quinze jours.

On nous occupe à toutes sortes de formalités. Nous passons plusieurs visites médicales ; on nous mesure, nous radiographie, nous vaccine (je ne sais contre quoi) jusqu'à douze fois : on remplit des fiches.<sup>1624</sup>

Serge Miller n'échappe pas à ce rituel médical. Chaque parcelle de son corps subit un examen minutieux, complété, si nécessaire, par différentes piqûres.

Dans les baraques, les chefs de *Block* s'échinent à faire intégrer aux entrants le cérémonial de la casquette : « *Dix fois, vingt fois, il faut recommencer à se mettre en rangs, faire le « Mützen ab » et « Mützen of » (enlever le béret, le remettre) et autres chinoiseries semblables.* <sup>1625</sup> » L'exercice ne saurait être simple, tant, comme dans tous les autres camps, le responsable attend que l'ordre soit exécuté de manière vive et synchrone par tous les détenus. Il est de surcroît réalisé dehors en position fixe, par tous les temps, jusqu'à obtenir une réalisation

---

<sup>1622</sup> La « quarantaine » est une période durant laquelle le déporté est tenu à l'écart des autres détenus. Ses fonctions sont plurielles : garantir les non contagions en cas de maladie, organiser rationnellement les transports vers les *Kommandos* et préparer le déporté à assumer ses futurs devoirs en camp.

<sup>1623</sup> Le Kl de Buchenwald est divisé en deux parties séparées l'une de l'autre par un rideau de fil de fer barbelé : le Grand Camp pour les déportés affectés au camp-mère et le Petit Camp qui accueille les nouveaux venus durant leur quarantaine. (Voir la description faite par Olivier Laliou, *La zone grise ?*, *op.cit.*, p. 63-65.

<sup>1624</sup> Aimé Bonifas, *Détenu 20801*, *op.cit.*, p. 50.

<sup>1625</sup> *Ibid.*, 48-49.

parfaite. Jean Michel pénètre à Buchenwald en septembre 1943<sup>1626</sup>. Lui aussi garde de sa quarantaine dans le *Petit camp* le souvenir d'une éducation militaire poussée à l'extrême comprenant des appels et le cérémonial de la casquette :

Avec l'apprentissage des appels, on retrouve l'automatisme des casernes mais avec une rigueur, une cruauté qui n'avaient pas de précédent dans nos souvenirs. Une discipline pour robots. Mais des robots de nerfs, de chair et de sang<sup>1627</sup>.

David Rousset entre à Buchenwald quelques mois plus tard, en janvier 1944. Il relate dans son témoignage les conseils prodigués par le responsable de *Block*.

Lorsque l'ordre vient : « Mützen ab ! » vous devez enlever très vite votre coiffure. Vous devez tourner la tête à droite et rester immobiles, et à l'ordre « Mützen auf ! » vous devez remettre très vite vos chapeaux sur la tête. Il faut faire cela ensemble. Vous devez tout faire très vite. D'un seul mouvement sec. C'est dans votre intérêt. On vous fera répéter jusqu'à ce que vous sachiez<sup>1628</sup>.

Parti de France par le convoi du 27 janvier 1944, ce dernier donne quelques éléments sur ce qui est attendu des déportés durant leur quarantaine : une tenue impeccable à l'appel, l'absence de toute forme de protestation, l'exercice du « *Mützen ab-Mützen auf* » réalisé à la perfection, le respect de la discipline, des commandements et de la propreté. Yves Darriet<sup>1629</sup> fait partie du même transport. Il fournit des renseignements plus complets sur l'emploi du temps quotidien principalement composé d'appels et de distribution de nourriture. Le réveil a lieu à 4 h 30 du matin. Les déportés sont poussés vers les lavabos où ils procèdent à une très rapide toilette, puis avalent leur repas (un bout de pain, un bâton de margarine et un bout de saucisson) avant de rejoindre le lieu de l'appel, « [...] *appel matinal, dehors. Minutes interminables où l'on se glace, où l'on râle doucement*<sup>1630</sup>. » Ils attendent ensuite onze heures pour recevoir un « jus », puis jusqu'au soir pour le nouvel appel. Pierre Bleton est, lui aussi, à Buchenwald à la même période. Il ne reste que quinze jours au *Petit Camp*, « *deux semaines passées en appels et contre-appels pour la formation du Kommando* ». Parfois, les déportés sont obligés de se plier à quelques corvées.

---

<sup>1626</sup> Jean Michel quitte Compiègne par le convoi du 16 septembre 1943. (Livre-Mémorial, fiche n° I. 136).

<sup>1627</sup> Jean Michel, *Dora. Dans l'enfer du camp de concentration où les savants nazis préparaient la conquête de l'espace*, Paris, JC Lattès, 1975, p. 68.

<sup>1628</sup> David Rousset, *Les jours de notre mort*, Paris, Hachette, 1993, p. 70.

<sup>1629</sup> Yves Darriet quitte Compiègne par le transport du 27 janvier 1944 (*Livre-Mémorial*, fiche n° I. 173).

<sup>1630</sup> Yves Darriet, Claude-François Bœuf, *Intermède*, Paris, J. Susse, 1946, (numéros de page invisibles sur microfiche de la BNF, MFICHE 16-M-544).

En quarantaine, on n'est pas soumis au travail, mais nos gardiens ont vraiment de la peine à nous laisser inactifs. Alors on nous fait faire une corvée de pierres, pas bien méchante<sup>1631</sup>.

Robert Antelme<sup>1632</sup> comme le Docteur Georges Roos<sup>1633</sup> arrivent au *Petit Camp* en août 1944. De ce temps écoulé, ils se remémorent surtout les longs appels.

Matin et soir, appel avec présence indispensable. [...]A chaque appel, et celui du soir est particulièrement pénible car il dure plus longtemps, quelques fois plusieurs heures, on porte les éclopés, les malades, même les mourants<sup>1634</sup>.

Georges Roos occupe le reste de sa journée en promenade<sup>1635</sup> autour des baraques ou en conversation avec d'autres détenus :

Les jours s'écoulaient dans une morne monotonie. A part quelques corvées : rapporter des pierres de la carrière ou la soupe des cuisines, on ne fait absolument rien. On tue le temps en bavardages, assis par terre devant les tentes ou à l'ombre des hêtres<sup>1636</sup>.

Certains déportés ont le souci de préserver leurs forces, de préparer leur corps à l'épreuve qui les attend. Alfred Prieur<sup>1637</sup> s'adonne avec d'autres Français à quelques exercices de culture physique<sup>1638</sup>. Parti par le même convoi que ce dernier, Marcel Petit<sup>1639</sup> indique lui aussi dans son témoignage avoir tenté de protéger son corps en faisant de l'éducation physique :

Le désir de vie qui vous court sous la peau vous entraîne à la culture physique dans le frigorifique dortoir, aux ébats dans les rafales de la cour, vous prépare aux futures épreuves en compagnie de ceux qui veulent lutter<sup>1640</sup>.

M. Berthier se souvient de son côté s'être adonné à la boxe dans le sous-bois, avant que la fatigue n'ait raison de son dynamisme<sup>1641</sup>.

Les déportés envoyés à Mauthausen supportent, pour leur part, un régime bien plus sévère. Michel Simon<sup>1642</sup> confie ainsi à M. Viel que durant le mois passé en quarantaine à

---

<sup>1631</sup> Aimé Bonifas, *Détenu 20 801, op.cit.*, p. 51.

<sup>1632</sup> Robert Antelme quitte Compiègne par le transport du 17 août 1944 (*Livre-Mémorial*, fiche n° I. 265).

<sup>1633</sup> Georges Roos fait partie du convoi du 17 août 1944 (*Livre-Mémorial*, fiche n° I. 265).

<sup>1634</sup> Georges Roos, *Buchenwald*, Paris, Editions Médicis, 1945, p. 51.

<sup>1635</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>1636</sup> *Ibid.*, p. 55.

<sup>1637</sup> Alfred Prieur quitte Compiègne par le convoi du 27 janvier 1944 en direction de Buchenwald. (*Livre-Mémorial*, fiche I. 173).

<sup>1638</sup> AN, 72aj/322. Témoignage de Jean Prieur remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, 5 octobre 1956, p. 3.

<sup>1639</sup> Marcel Petit quitte Compiègne par le convoi du 27 janvier 1944 en direction de Buchenwald. (*Livre-Mémorial*, fiche I. 173).

<sup>1640</sup> AN, 72aj/322. Témoignage de Marcel Petit recueilli par Mme Granet le 10 novembre 1953 et remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>1641</sup> AN, 72aj322. Témoignage de M. Berthier remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

Mauthausen, les *Kapos* terrorisent littéralement les nouveaux arrivants en leur infligeant des douches froides, mais aussi des séances d'exercices dans la cour<sup>1643</sup>. Gilbert Dreyfus y est interné à la même période. La quarantaine s'apparente pour lui à une « école de dressage <sup>1644</sup> » dirigée par les *Blockältester* et leurs sous-fifres, tandis que les SS apparaissent rarement<sup>1645</sup>. Le lever aux aurores, la toilette faite dans la précipitation à l'eau froide, les repas frugaux et les appels ne rompent pas avec les descriptions des déportés de Buchenwald. Par contre, ils subissent des brimades plus nourries : ils sont confrontés à davantage de rassemblements, et doivent faire face à des exercices « d'entrée et de sortie » de *Block* de jour comme de nuit. Dans certains témoignages, mention est faite « d'exercices physiques » exténuants commandés en allemand<sup>1646</sup>. Un communiqué des Anciens combattants sur le camp de Mauthausen, préservé aux Archives Nationales, donne un aperçu des exercices dont il est question :

On oblige les prisonniers à faire l'exercice dans des cours mal pavées, où l'on ne peut ni marcher, ni s'asseoir, ni s'étendre, car les différences de nivellement, avec pierres pointues, y sont de 5 à 20 cm. Ces exercices sont souvent la marche en crapaud, en canard, ramper dans les flaques d'eau, etc.<sup>1647</sup>.

André Lacaze, déporté en avril 1943, décrit une quarantaine douloureuse durant laquelle les détenus, affamés, prennent conscience de la férocité des lieux : absence de soin, de nourriture, appels et cérémonie du « *Mützen-ab* » se conjuguent pour rendre chaque jour la vie plus difficile. Dans certains cas, les nouveaux venus sont contraints d'effectuer des corvées telles que le transport de pierres<sup>1648</sup>. Pour tous, les appels durent exagérément longtemps, et pour certains, la station debout prolongée est la seule activité de la journée. Déporté en avril 1944, René Gille rend compte d'une « *karantaine* » très dure au cours de laquelle les déportés sont contraints de rester immobiles toute la journée dans la cour de leur *Block*, de participer aux appels et de subir les multiples humiliations du chef de *Block*<sup>1649</sup>.

---

<sup>1642</sup> Michel Simon quitte la France pour Mauthausen par le convoi du 20 avril 1943 (*Livre-Mémorial*, fiche I. p. 94).

<sup>1643</sup> AN, 72aj/330. Témoignage de Michel Simon recueilli par M. Viel le 21 novembre 1952.

<sup>1644</sup> Gilbert Dreyfus, *Cimetières sans tombeaux*, *op.cit.*, p. 36.

<sup>1645</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>1646</sup> AN, 72aj/330. Témoignage de Michel Simon recueilli par M. Viel le 21 nov. 1952 et remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>1647</sup> AN, 72aj/329. Communiqué fait par les Anciens Combattants, direction de l'Etat civil, adressé au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

<sup>1648</sup> Pierre de Froment, *Un volontaire de la nuit dans l'enfer des camps nazis*, *op. cit.*, p. 56.

<sup>1649</sup> Témoignage de René Gille retranscrit par Christian Bernardac, *Les 186 marches*, *op. cit.*, p. 57.



Te souviens-tu de ces journées entières où, de l'aube au crépuscule, vêtus seulement d'une chemise et d'un caleçon informes, nous devions rester debout sous la pluie et sous les bourrasques du vent glacial [...] <sup>1650</sup>.

La période de quarantaine sert aussi aux SS à répartir la main-d'œuvre concentrationnaire selon les besoins des chantiers et *Kommandos* extérieurs que le camp gère. Progressivement, les déportés partent en « transport » rejoindre leur affectation. Gilbert Dreyfus précise ainsi que quinze jours après son arrivée, l'immense majorité de son convoi est envoyée à Melk, dans un nouvel *Arbeitskommando*. Robert Antelme est appelé le 1<sup>er</sup> octobre 1944 pour faire partie d'un transport en direction de Gandersheim. Si, à Buchenwald, les détenus travaillant à *l'Arbeitsstatistik* se renseignent au moins à minima <sup>1651</sup> sur les compétences des déportés, à Mauthausen, les recrutements s'effectuent de façon plus bestiale : ils sont rassemblés sur la place d'appel, examinés par différentes personnalités SS - voire des entrepreneurs extérieurs au camp - qui décident ou non du recrutement. Georges Loustaunau-Lacau, officier de carrière, offre une description de ces marchés humains :

Le marché aux esclaves commence enfin. Il y a trois heures que nous grelottons sous l'averse. Nous défilons un à un, nus et livides, devant les SS qui regardent nos dents, tâtent nos muscles, examinent la plante de nos pieds. A la foire, du moins, on caresse de temps à autre les chevaux <sup>1652</sup>.

L'aspect physique, la force apparente constituent des critères différenciateurs indéniables : si les cinquante ans et les blessures de guerre de l'ancien militaire le desservent lors de cette foire à « bestiaux » dantesque, Paulo, le personnage du livre d'André Lacaze <sup>1653</sup>, tente de mettre à profit ses muscles pour être recruté en *Kommando* <sup>1654</sup>. Le jeune breton Yves Le Caër ne semble pas, de son côté, posséder la musculature suffisante pour intéresser les recruteurs. Il se passe, de fait, plusieurs semaines avant qu'il ne quitte le *Block* de la quarantaine <sup>1655</sup>. Au-delà des souvenirs des déportés, il est difficile d'établir les règles concourant effectivement à leur affectation. A côté des compétences réelles ou imaginaires, de l'aspect extérieur des détenus, entrent en jeu les besoins des SS comme l'activation des réseaux d'influence dont les

---

<sup>1650</sup> Gaston G. Charlet, *Karawanken, le bain dans la neige*, Limoges, Imp. Rougerie, 1955, p. 11.

<sup>1651</sup> David Rousset relate dans son ouvrage les conseils prodigués par le père George pour répondre aux questions de *l'Arbeitsstatistik* et ainsi bénéficier d'un bon *Kommando* au sein du camp. (David Rousset, *Les jours de notre mort, op.cit.*, p. 75-82). Jean Puissant rend compte de son côté de la visite des « employés des bureaux » qui les soumettent à un « interrogatoire détaillé ». Jean Puissant, *La colline sans oiseaux, op.cit.*, pp. 63-64).

<sup>1652</sup> Georges Loustaunau-Lacau, *Mémoires d'un Français rebelle, op.cit.*, p. 305.

<sup>1653</sup> Comme André Lacaze le confirme lui-même dans l'émission de télévision *Apostrophes* le 9 juin 1978, son ouvrage *Le Tunnel*, publié chez Julliard en 1978, n'est pas, à proprement parler, autobiographique, mais une retranscription romancée de son expérience des camps à travers le personnage de Paulo.

<sup>1654</sup> André Lacaze, *Le tunnel*, Paris, Julliard, 1978, p. 12.

<sup>1655</sup> Etienne et Paul Le Caër, *KL Mauthausen, Les cicatrices de la mémoire*, Paris, Editions Heimdal, 1996, p. 31.

détenus peuvent disposer, sans en avoir conscience, au sein du service géré par les déportés chargés de composer les transports<sup>1656</sup>. Le développement de groupuscules organisés octroie aux Français des chances supplémentaires<sup>1657</sup> de profiter de *Kommandos* réputés peu meurtriers, voire de rester au camp central.

La quarantaine réservée aux femmes possède certaines similitudes, mais aussi des spécificités affirmées par rapport à celle des hommes. Comme eux, une fois les formalités d'entrée au camp achevées, elles sont conduites dans un *Block* réservé aux nouvelles arrivantes, dans lequel elles restent quelques semaines. Elles vivent avec des rations alimentaires très faibles dans des baraquements surpeuplés et ne sont pas astreintes au travail. Suivant les convois, certaines restent enfermées toute la journée, même lors de l'appel général du matin, tandis que d'autres ne sortent que pour celui-ci avant de regagner leur chambrée. Simone Saint-Clair résume en quelques lignes cette première période au camp :

Quarantaine signifie : interdiction de sortir, sauf pour l'appel du matin que nous connaissons le lendemain. Interdiction de parler aux détenues anciennes, mais autorisation - non devoir - de s'abrutir dans le réfectoire aussi bien que dans le dortoir<sup>1658</sup>.

Le « dressage » à la vie concentrationnaire ne s'effectue pas de la même façon que dans les camps d'hommes. Aux mouvements collectifs de type « entrées et sorties de *Block* » et aux exercices de casquettes, se substituent l'oisiveté, l'immobilité, la promiscuité et la nudité : le corps n'est pas dressé à devenir un robot, il est renié. Les femmes restent soit enfermées des heures durant sans occupation, sans pouvoir bouger, sortir, communiquer avec l'extérieur, soit subissent de longues attentes, totalement nues.

Dans le premier cas, elles sont confinées dans un espace bien trop restreint : à 600 dans un *Block* prévu pour 250, comme le précise la plupart des témoignages. Les souffrances en découlant sont plurielles et touchent tant le corps que le moral. Mme Huard évoque sur ce point une sorte de « *torpeur physique et morale* <sup>1659</sup> » qui l'envahit peu à peu. Pour Simone Saint-Clair :

---

<sup>1656</sup> Cette question est largement abordée dans l'ouvrage d'Olivier Lalieu pour le camp de Buchenwald.

<sup>1657</sup> Ce mécanisme a donné lieu à des jugements opposés après-guerre, les uns accusant les « pouvoirs occultes » du camp d'avoir sciemment envoyé à la mort des Français en les affectant à des *Kommandos* meurtriers, les autres les remerciant pour leurs actions de sauvetage. Cette perspective, largement évoquée par Olivier Lalieu pour Buchenwald, ne sera pas ici explorée.

<sup>1658</sup> Simone Saint-Clair, *Ravensbrück*, op.cit., p. 73.

<sup>1659</sup> AN, 72aj/333. Mme Huard, *Journal d'une déportée*, tapuscrit remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd, p. 109.

Pendant 25 jours, nous serons complètement désœuvrées. Nous resterons entassées, empilées de cinq heures du matin à quatre heures du soir. Nous souffrirons des reins, des jambes, du ventre, mais nous nous sentirons peu à peu abruties. [...]. Au camp, les femmes ne sont plus des femmes<sup>1660</sup>.

Raymonde Guyon-Belot décrit elle aussi une quarantaine durant laquelle elle reste enfermée : « Pendant la quarantaine, il n'était pas question de travail, les journées s'étiraient dans la découverte de la misère physique et morale de chacune d'entre nous.<sup>1661</sup> ». « L'initiation<sup>1662</sup> » aux règles de la vie en camp s'effectue par l'observation de ce qui se passe dehors et grâce aux informations glanées auprès des anciennes malgré l'interdiction d'entrer en communication avec celles-ci.

Les seules obligations imposées par les SS relèvent des visites médicales. Si les hommes les vivent également de leur côté, les descriptions qu'en font les déportées montrent que cette étape est, pour elles, loin d'être anodine : elles sont intimement ressenties comme des atteintes répétées à leur individualité. Deux souvenirs douloureux sont fréquemment évoqués : d'une part le fait d'avoir dû rester dénudées, livrées au regard méprisant des gardes pendant des heures, d'autre part celui de subir un prélèvement gynécologique. Mme Huard fournit quelques indications sur le déroulement de ces « innombrables<sup>1663</sup> » visites médicales :

Schnell, schnell, courez en ligne. Une par une, il faut courir sur le sol plein de petits cailloux pour passer devant 3 ou 4 boches en blouse blanche qui regardent d'un air satisfait cet étalage de nudité. On ouvre la bouche pour montrer ses dents, on court quelques mètres, on montre ses mains et on court pour retrouver son petit tas de linge. La visite médicale est terminée<sup>1664</sup>.

Marie-Solange Rousseau<sup>1665</sup> comme Mme Nicolas Lugand<sup>1666</sup>, déportée NN, mentionnent le calvaire de la visite gynécologique. Béatrix de Toulouse Lautrec n'emploie que quelques mots pour qualifier cette épreuve : « Mais ce fut dur, et combien humiliant<sup>1667</sup>. » Le corps sexué n'en est que plus atteint.

La nudité imposée et collective durant les visites médicales constitue pour les Françaises une souffrance qui se retrouve de façon caractéristique dans leurs témoignages. Les corps des autres femmes sonnent comme des images-miroirs de leur propre déchéance, tandis que le

<sup>1660</sup> Simone Saint-Clair, *Ravensbrück*, op.cit., p. 79.

<sup>1661</sup> Raymonde Guyon-Belot, *Le sel de la mine*, op. cit., p. 158.

<sup>1662</sup> Terme employé par Micheline Maurel, *Un camp très ordinaire*, op.cit., p. 22.

<sup>1663</sup> AN, 72aj/333. Mme Huard, *Journal d'une déportée*, tapuscrit remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd, p. 111.

<sup>1664</sup> *Ibid.*, p. 111.

<sup>1665</sup> AN, 72aj/333. Témoignage de Mme Marie-Solange Rousseau recueilli par Melle Routis pour le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale les 8 et 26 mars 1952.

<sup>1666</sup> AN, 72aj/333. Témoignage de Mme Nicolas Lugand recueilli par Melle Routis pour le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale les 18 et 21 décembre 1951.

<sup>1667</sup> Béatrix de Toulouse-Lautrec, *J'ai eu vingt ans à Ravensbrück*, op.cit., p. 156.

regard moqueur des SS (hommes ou femmes) amplifie le sentiment d'être totalement dominées et humiliées. Se fondent dans les mêmes passages tant une honte de ce que sont les corps abîmés des femmes de la résistance, corps qu'il faut soumettre aux regards inquisiteurs, que la peur de la transformation à venir de ces derniers. Béatrix de Toulouse-Lautrec, évoquant une « *vision de l'Apocalypse* » offre une description des corps - censés être féminins - lourde de signification :

C'est une vision dantesque que ces corps, pour la plupart déformés et défraîchis. De vieilles peaux sèches et épaisses parcheminées. Des poitrines flétries, des fesses avachies, des corps parsemés de boutons, d'autres parcourus de cicatrices, blanches et profondes, d'autres couverts d'ulcères ou de plaies suppurantes. Quelques corps sains, jeunes et vigoureux, mais beaucoup de ventres trop gras, de cuisses trop maigres, de poitrines usées par une famille nombreuse. Des corps tourmentés, noueux, aux chairs mortes et flasques, aux bourrelets qui pendent, aux côtes qui transpercent une peau ridée<sup>1668</sup>.

Dans le camp des femmes aussi, les transports se prévoient durant la quarantaine : les femmes subissent, outre les visites médicales, plusieurs interrogatoires durant lesquels elles déclinent leurs compétences<sup>1669</sup>, leurs savoir-faire, pour finalement, dans la plupart des cas, être affectées sans qu'aucun lien ne puisse être trouvé entre leurs déclarations et le poste attribué.

Pour échapper à ce quotidien angoissant, pour meubler le temps stérile passé en quarantaine, les déportées parviennent, lorsque les cheftaines de *Block* y consentent, à mettre sur pied quelques loisirs. De petits spectacles de chant, des causeries, des pièces de théâtre sont improvisés. Certaines donnent même des cours de danse, d'autres parviennent à organiser un « défilé » des provinces françaises<sup>1670</sup>. Lise London évoque même la création au *Block* d'un « *comité des fêtes* <sup>1671</sup> » chargé de lutter activement contre l'abrutissement. Si Irène Ottelard se souvient avoir assisté à des conférences entre Françaises<sup>1672</sup>, Micheline Maurel se rappelle surtout des chants et des poèmes qu'elle écrivait<sup>1673</sup>. Mme Huard note, quant à elle, le bienfait des conférences organisées ou celui des petites séances de chant<sup>1674</sup>. Andrée Astier,

---

<sup>1668</sup> *Ibid.*, p. 157.

<sup>1669</sup> Denise Dufournier, *La maison des mortes*, *op.cit.*, p. 62.

<sup>1670</sup> Lise London, *La mégère de la rue Daguerre. Souvenirs de résistance*, *op.cit.*, pp. 318-319.

<sup>1671</sup> *Ibid.*, p. 318.

<sup>1672</sup> AN, 72aj/333. Témoignage de Melle Irène Ottelard recueilli par Melle Routis pour le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>1673</sup> Micheline Maurel, *Un camp très ordinaire*, *op.cit.*, p. 23-24.

<sup>1674</sup> AN, 72aj/333. Mme Huard, *Journal d'une déportée*, tapuscrit remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd, p. 110.

déportée au début de l'année 1944, précise dans son propre témoignage, avoir mis sur pied des conférences sur la littérature, l'art, les voyages, au *Block 22* durant sa quarantaine<sup>1675</sup>.

Arrivant en majorité dans les camps entre l'été 1943 et l'été 1944, les Français(es) subissent une période de quarantaine, dure, humiliante, une véritable « épreuve de robustesse » pour reprendre les termes employés par Henri Goude<sup>1676</sup>. Les hommes sont confrontés à un dressage méthodique dans des conditions sanitaires déplorables, tandis que la majorité des femmes est laissée désœuvrée dans le *Block*, tentant de se forger une idée de l'univers dans lequel elles ont pénétré. Les déportés ne travaillent pas, mais doivent acquérir une somme de réflexes conditionnés et adopter des attitudes de soumission visibles leur permettant, autant que faire se peut, d'échapper aux pires châtiments. Ces constats permettent d'avancer que les exercices corporels punitifs, base du système de Dachau érigé par Eicke, ne sont plus systématiquement infligés aux détenus comme ils le sont à la même époque à Neue Bremm ou dans certains AEL.

#### 4.2.4.5 Exactions, sélections : la quarantaine à Auschwitz

Le sort réservé aux déportés par mesure de persécution est différent de celui constaté pour les déportés « politiques » : dès la quarantaine, ils subissent un régime des plus durs et sont confrontés à toute la gamme des brimades physiques des camps de concentration. Certes, les mêmes apprentissages leur sont imposés, dans des conditions sensiblement identiques à celles repérées à Mauthausen pour les hommes et Ravensbrück pour les femmes. Toutefois, et même si cette période n'est pas synonyme des pires exactions, il convient de noter deux différences significatives : l'atmosphère de meurtres, de morts qui règne dans les camps glace les nouveaux arrivants, d'une part, le fait qu'ils soient immédiatement susceptibles d'être sélectionnés pour la chambre à gaz lors d'une visite médicale ou d'un appel, d'autre part. Si la quarantaine sert de dressage, elle sert aussi à éliminer physiquement toute personne jugée inapte à survivre à court terme dans le camp.

Les conditions supportées au *Block* de quarantaine des hommes d'Auschwitz II sont très difficiles :

---

<sup>1675</sup> AN, 72aj/333. Témoignage tapuscrit d'Andrée Astier remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

<sup>1676</sup> AN, 72aj/326. Henri Goude, Déportés, document manuscrit remis au Comité d'histoire de la déportation transmis par Monsieur Cordonnier, sd, p. 3 (chemise B1, document 23).

Les hommes ne vont pas travailler et, pour cette raison, ils sont condamnés à une torpeur infinie. Le manger est plus mauvais que partout ailleurs, le régime plus dur, l'habillage et le couchage plus misérables<sup>1677</sup>.

Ils subissent une période de dressage incluant des « appels de *Block* », des heures d'exercices punitifs et de séquences de « *Mützen-ab* ». Alex Ehrlich, qui parle plusieurs langues dont le polonais, est nommé interprète des Français dans le *Block* de quarantaine. A ce titre, il est chargé d'expliquer au groupe le rituel du béret :

Je du<sup>1678</sup> interpréter qu'au mot *Mützen* il a fallu lever la main droite et saisir le béret, et au mot *ab*, il a fallu rabattre le bras avec le béret sur la cuisse droite, avec le plus grand bruit possible, cela paraissait être une chose très simple, mais ne l'ayant jamais fait, les gens à motié morts de fatigue et des événements, ne le faisaient pas en cadence, alors on les cognait et ils le faisaient dans un encore plus grand désordre a cause de la peur<sup>1679</sup>.

L'étude des témoignages laisse entrevoir une utilisation courante de toute la gamme des exercices punitifs et vexatoires, le tout dans des conditions de famine prononcée. César Mizrahi, déporté le 2 février 1944, se souvient de son passage à Auschwitz avant de rejoindre un *Kommando* extérieur. Il écrit :

A 4 h réveil et appel. A coups de schlague nettoyage du *Block* et gymnastique. La discipline est assurée par des *kapos* polonais (droits communs) d'une grande brutalité<sup>1680</sup>.

Durant la quarantaine, Maurice Cling est témoin d'une punition infligée à un détenu pour être resté assis au lieu de se tenir debout dans le *Block* :

En quarantaine, ils restaient ou dans leur lit, ou debout au grenier au garde-à-vous. On trouve l'un d'eux assis. On le force à se tenir accroupi en tenant un tabouret. Ce n'est pas encore de grosses tortures, mais Maurice C. commence à avoir peur<sup>1681</sup>.

Le *Block* de quarantaine d'Auschwitz II, dans lequel est placé Julien Unger<sup>1682</sup>, subit les caprices du *Stubendienst* qui inflige le soir de longues stations en position accroupie « *sur le ciment, pieds nus, bras repliés au dessus du cou* <sup>1683</sup> ». Robert Waitz comme Paul Steinberg décrivent avec davantage de précisions les traitements et apprentissages auxquels sont confrontés les Juifs pendant les huit jours de quarantaine : faire son lit réglementairement sous

---

<sup>1677</sup> Julien Unger, *Le sang et l'or*, op. cit., p. 19.

<sup>1678</sup> Les fautes d'orthographe et de grammaire sont présentes dans le texte d'origine.

<sup>1679</sup> Alex Ehrlich, *Epreuve*, op. cit., p. 172.

<sup>1680</sup> AN, 72aj/318. Témoignage de César Mizrahi, recueilli par Mme Bouchet le 4 juillet 1952 pour le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>1681</sup> AN, 72aj/318. Témoignage de Maurice Cling retranscrit par Mme Wormser-Migot suite à des entretiens réalisés les 24 et 29 janvier 1953 pour le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>1682</sup> Julien Unger est déporté par le convoi n° 62 en date du 20 novembre 1943 (Serge Klarsfeld, *Le mémorial de la déportation des Juifs de France*).

<sup>1683</sup> Julien Unger, *Le sang et l'or*, Paris, Gallimard, 1946, p. 30-31.

peine de coups, apprendre à se ranger par cinq devant le *Block* ou la tente, à rester aligner durant l'appel ou encore à exécuter le « Mützen-ab, Mützen-auf » en rythme de manière à pouvoir saluer les SS selon le rituel en vigueur<sup>1684</sup>. De lui-même, lors de l'entretien, Serge Smulevic se lève pour mimer les gestes attendus d'un déporté<sup>1685</sup>. J. Furmanski se souvient de cet exercice réalisé au commandement :

Pendant une heure, sans arrêt, on nous casse les oreilles : Mütze ab, Mütze auf ». Cet exercice est fait avec une méthode spéciale, on nous abrutit, on nous écrase par la volonté de nous transformer en automate<sup>1686</sup>.

Paul Steinberg, déporté à Auschwitz III évoque lui aussi l'apprentissage douloureux de cette coutume concentrationnaire : « *On nous apprend le Mützen auf, Mützen ab, exercice de base qui servait de dénominateur commun à tous les camps*<sup>1687</sup> .»

Les appels quotidiens durant lesquels les déportés restent debout « *une heure, ou deux, ou trois* », les « *brimades et les épreuves d'initiation*<sup>1688</sup> » occupent ainsi pendant une semaine les nouveaux arrivants avant que ces derniers ne soient transférés dans le camp. Outre ces différentes brimades, les déportés sont contraints de faire des corvées aussi difficiles qu'inutiles. Gabriel Burah est déporté de Drancy par le convoi n° 70 daté du 27 mars 1944<sup>1689</sup>. Durant la quarantaine qu'il passe au camp de Monowitz, il indique avoir eu à intégrer le cérémonial du béret, été confronté aux douleurs des appels. Mais ses journées sont surtout occupées par les corvées :

Pendant cinq jours, on a fait des corvées à travers le camp. Loss. Schlague. Schnell. Chiottes. Transports de pierres de droite à gauche, le matin. Transports de ces mêmes pierres de gauche à droite l'après-midi<sup>1690</sup>.

Julien Unger considère y avoir connu un dressage « *continu exercé par des dompteurs sans pitié et sans cœur*<sup>1691</sup> ». Comparativement aux scènes décrites par Wieslaw Kielar<sup>1692</sup>, comme à l'étude faite sur la quarantaine par Irena Strzelecka<sup>1693</sup>, la place tenue par les exercices

---

<sup>1684</sup> Robert Waitz, « Auschwitz III : Monowitz » in Collectif, *De l'Université aux camps de concentration, témoignages strasbourgeois*, op. cit., p. 474.

<sup>1685</sup> Témoignage de Serge Smulevic recueilli à Anglet le 25 mai 2006.

<sup>1686</sup> J. Furmanski, « La première journée de travail », in Amicale des déportés d'Auschwitz, *Témoignages sur Auschwitz*, Paris, 1946, p. 48.

<sup>1687</sup> Paul Steinberg, *Chronique d'ailleurs*, op. cit., p. 74.

<sup>1688</sup> *Ibid.*, p. 82.

<sup>1689</sup> Gabriel Burah est déporté de Drancy par le convoi n° 70 daté du 27 mars 1944 (Serge Klarsfeld, *Le mémorial de la déportation des Juifs de France*, op. cit.).

<sup>1690</sup> Gabriel Burah, *Bibi*, Paris, Fayard, 1970, p. 263.

<sup>1691</sup> Julien Unger, *Le sang et l'or*, op. cit., p. 20.

<sup>1692</sup> Wieslaw Kielar, *Anus Mundi, cinq ans à Auschwitz*, op. cit., pp. 26-28.

<sup>1693</sup> Irena Strzelecka, « La quarantaine », in Tadeusz Iwasko, Helena Kubica, Francizek Piper, Irena Strzelecka, Andrej Strzelecki, *Auschwitz 1940-1945. Volume 2. Les détenus, la vie et le travail*, op. cit., p. 49-50.

corporels punitifs semble toutefois moins prégnante que par le passé : alors que le « sport » occupait les détenus toute la journée, les descriptions données dans les témoignages des Français ne rendent pas compte d'une utilisation aussi systématique de ce genre de brimades.

Les expériences vécues par les femmes juives d'Auschwitz se caractérisent par leur diversité. Si aucune ne peut sortir du camp, certaines restent consignées à l'extérieur dans la *Wiese* (pré)<sup>1694</sup>, d'autres dans leur *Block* toute la journée, ne prenant pas part à la vie du camp, d'autres, enfin, doivent dès le deuxième jour effectuer des travaux. Néanmoins, les conditions réelles de leur captivité semblent aggravées : celles qui ne peuvent jamais sortir du *Block* ne peuvent pas non plus accéder aux lavabos pour se laver<sup>1695</sup>, ni se rendre aux latrines et souffrent constamment de la promiscuité. Macha Ravine indique ainsi qu'à son arrivée au camp, toutes les détenues subissent une quarantaine de quinze jours, « *enfermées* <sup>1696</sup> » avant d'être réparties dans les *Kommandos*. Camille Touboul subit la même expérience et souffre du froid, de la faim, du manque total d'hygiène, de la promiscuité sans pouvoir échapper aux conflits qui fatalement naissent entre les déportées<sup>1697</sup>. Contrairement à ce qui se passe dans la majorité des cas à Ravensbrück, les Juives françaises craignent d'être retenues pour travailler dans des conditions très dures et sous la menace des coups<sup>1698</sup>. Tel est le cas d'Odette Abadi affectée à des travaux de terrassement<sup>1699</sup>. Mme Bloch se souvient de la terreur ressentie dans le *Block* lors de l'arrivée des détenues à brassard le matin<sup>1700</sup> :

On se cachait sous les couvertures, sous les coyas, aux cabinets, n'importe où. La capo et les *Stubowas* grimpaient sur les coyas, frappaient, giflaient et faisaient sortir tout le monde. Elles prenaient alors vingt ou trente femmes, et en route pour le travail<sup>1701</sup>.

Hommes et femmes vivent cette période comme un véritable choc, une épreuve durant laquelle ils et elles ne comprennent que progressivement l'entreprise de mort dans laquelle ils sont tenus captifs. Les rumeurs qu'ils entendent dans le camp, les discours désespérés des détenus annonçant leur mort prochaine<sup>1702</sup>, les odeurs émises par les fours crématoires

---

<sup>1694</sup> Irena Strzelecka, « Les femmes au camp de concentration d'Auschwitz », in Tadeusz Iwasko, Helena Kubica, Francizek Piper, Irena Strzelecka, Andrej Strzelecki, *Auschwitz 1940-1945. Volume 2. Les détenus, la vie et le travail, op. cit.*, p. 214.

<sup>1695</sup> Suzanne Birnbaum, *Une Française juive est revenue, op. cit.*, p. 28.

<sup>1696</sup> Témoignage de Macha Ravine retranscrit dans : Vladimir Pozner, *Descente aux enfers*, Paris, Julliard, 1980, p. 39.

<sup>1697</sup> Camille Touboul, *Le plus long des chemins, op. cit.*, p. 49-60.

<sup>1698</sup> Odette Abadi, *Terre de détresse. Birkenau-Bergen-Belsen*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 35.

<sup>1699</sup> Odette Abadi, *Terre de détresse, op. cit.*, p. 35.

<sup>1700</sup> AN, 72aj/318. Procès-verbal d'audition de Mme Bloch daté du 12 juin 1945, rédigé par le lieutenant-colonel Badin.

<sup>1701</sup> *Ibid.*, p. 29

<sup>1702</sup> Voir le type de propos tenus par les détenus à responsabilité dans : Julien Unger : Julien Unger, *Le sang et l'or*, Paris, Gallimard, 1946, p. 35-36.



gènèrent une véritable psychose, notamment pour celles et ceux, nombreux, qui ont vu des membres de leur famille être dirigés vers l'autre file, la « colonne de gauche », le jour de leur arrivée. Rien dans l'attitude des « rayés » ne permet de calmer les craintes, au contraire. Selon Paul Steinberg, les propos les plus communément tenus par ces derniers portent sur l'espérance de vie limitée à six semaines<sup>1703</sup>. Dès la quarantaine, des « sélections » sont opérées dans les *Blocks*, donnant une réalité palpable au sort qui les attend. Dans le camp de quarantaine des hommes d'Auschwitz II<sup>1704</sup>, quinze « sélections » sont ainsi effectuées par les médecins SS entre la fin août 1943 et le 29 octobre 1944, amenant à la mort 3 824 détenus<sup>1705</sup>. Durant cette même période, dix-neuf convois quittent la France pour Auschwitz. Camille Touboul se remémore une sélection opérée au début de l'année 1943 à laquelle elle parvient à échapper :

L'Aufseherin, dans son uniforme de SS, s'avance, la cravache à la main, un chien à côté d'elle. Elle regarde, hautaine, les numéros que nous sommes et nous nous raidissons en un garde-à-vous qui nous épuise. Sa cravache s'abat au hasard des rangs. C'est le moment de terreur. Celles d'entre nous qui semblent moins jeunes, celles qui sont dans un état de maigreur extrême sont sorties des rangs<sup>1706</sup>.

A Mauthausen comme dans les *Blocks* de quarantaine des hommes à Auschwitz, les exercices semblent par contre davantage utilisés pour le dressage, témoin d'un régime disciplinaire plus dur dans ces deux camps. Dans les autres cas, et sans sous-estimer les souffrances multiples et protéiformes auxquelles sont confrontés les déportés, force est donc de conclure que l'emploi de ce registre de brimades ne participe plus systématiquement à leur conditionnement et à leur affaiblissement en 1944. A Ravensbrück, il semble que le dressage repose sur l'inactivité doublée de la mise à nu du corps. Le temps passé dans le *Block* donne toutefois aux femmes l'opportunité (à condition que les responsables de *Block* l'autorisent) de mettre sur pied quelques formes d'occupations culturelles : le recours à des activités significatives apparaît bien ici comme un moyen de lutter contre l'avilissement et la dépression.

De l'avis de Georges Straka, de tels traitements modifient inexorablement les êtres<sup>1707</sup>. A Auschwitz, la notion d'élimination prend un sens tout particulier : celui d'une véritable

---

<sup>1703</sup> Paul Steinberg, *chronique d'ailleurs*, op. cit., p. 79.

<sup>1704</sup> Il s'agit du camp appelé « camp de quarantaine BIIa » qui prend cette fonction à partir d'août 1943. (Irena Strzelecka, Piotr Setkiewicz, « La construction, l'extension et l'évolution du camp et de ses filiales », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940-1945*. Volume 1, *La construction et l'organisation du camp*, op. cit., p. 121.

<sup>1705</sup> Selon Franciszek Piper, « Les méthodes d'extermination », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940-1945*. Volume 3, *L'extermination*, p. 149.

<sup>1706</sup> Camille Touboul, *Le plus long des chemins*, op. cit., p. 63.

<sup>1707</sup> Georges Straka, « L'arrivée à Buchenwald », in Collectif, *De l'Université aux camps de concentration. Témoignages strasbourgeois*, op.cit., p. 88.

sélection basée sur la propension à survivre. Julien Unger comme Odette Abadi le soulignent dans leurs témoignages. Pour le premier, « *la quarantaine est un éliminatoire*<sup>1708</sup> », durant lequel soit les individus parviennent à comprendre les règles essentielles de survie, soit celles-ci leur échappent et ils sont voués à disparaître. Odette Abadi écrit quant à elle : « *On veut vous habituer et éliminer tout de suite celles qui n'ont pas assez de forces pour résister.*<sup>1709</sup> » Cette dimension est d'ailleurs davantage développée parmi les survivants d'Auschwitz : Paul Steinberg<sup>1710</sup> et, plus encore, Primo Levi<sup>1711</sup> se questionnent sur les facteurs et/ou les traits de personnalité qui ont permis aux déportés de réussir à s'adapter au système.

---

<sup>1708</sup> Julien Unger, *Le sang et l'or*, op. cit., p. 19.

<sup>1709</sup> Odette Abadie, *Terre de détresse*, op. cit., p. 36.

<sup>1710</sup> Paul Steinberg, *Chronique d'ailleurs*, op. cit., p. 77-79.

<sup>1711</sup> Primo Levi, *Si c'est un homme*, op. cit., p. 133-157.

### 4.3 Les pratiques corporelles imposées aux détenus dans les camps : de l'affaiblissement à la mise à mort

Dans le système concentrationnaire établi à Dachau par Theodor Eicke, les pratiques physiques possèdent une place singulière : elles servent à torturer les internés sous prétexte de les rééduquer, autrement dit, à briser leurs capacités de résistance. Les Français pénètrent dans les camps neuf ou dix ans plus tard, dans un système profondément transformé, internationalisé, où les logiques économiques doublent les perspectives « rééducatives ». Pour autant, les exercices corporels ont-ils disparu ?

#### 4.3.1 Soumettre le corps des hommes à la vie concentrationnaire : *Strafstehen* et *Sportmachen*

Dès lors qu'un déporté n'appartient pas aux sphères privilégiées des détenus à responsabilité, il est confronté à la vie concentrationnaire « normale » : il se lève aux aurores pour subir un premier appel, quitte le camp pour se rendre toute la journée sur un chantier, revient le soir et subit un nouvel appel avant de tomber de fatigue dans son *Block*. En plus du travail, suivant les périodes et les camps, les détenus sont soumis à des exercices corporels punitifs. Appels, *Strafstehen* et exercices punitifs peuvent, au-delà de punir et de soumettre les déportés à la discipline implacable du camp, avoir une autre fonction : tuer.

##### 4.3.1.1 Appels et *Strafstehen* : une institution dans les camps de déportés et, dans certains cas, une occasion de sélectionner les détenus pour la chambre à gaz

C'est sous la forme d'un long poème que Léon Leloir tente de donner une vision des tortures que représentent les appels dans les camps de concentration :

Nous devons chaque jour endurer deux appels.  
Le matin, il est bref, le soir, il est mortel [...].  
Armés de calepins, schlagues, crayons et gommes  
Les SS maintenant vont dénombrer les hommes.  
Nous sommes rassemblés par *Blocks* et *Kommandos*.  
Numéros répartis dans d'autres numéros. [...]  
Malheur ! Un *Kommando* compte un homme de trop.  
Pour un seul, veut la règle, on reprend à zéro.  
Attendre reste ici la vertu essentielle.  
Attendre dans la pluie, attendre dans le froid.

Attendre dans la nuit, attendre dans l'effroi<sup>1712</sup>.

Le mode de fonctionnement établi dès 1933 à Dachau est toujours en vigueur en 1943 : chaque jour, deux fois par jour, tous les hommes se rangent sur la place d'appel et y restent immobiles, attendant que les SS aient terminé de les compter *Block* par *Block*, et ce, à l'unité près. Dans les camps de prisonniers de guerre aussi, les appels dits « administratifs » rythment les journées. Mais en les comparant avec ceux des KL, des différences significatives apparaissent : dans les camps de concentration, leur durée moyenne est toujours très élevée, de l'ordre de deux ou trois heures ; les déportés sont tenus de rester au garde-à-vous dehors, ils ne bénéficient pas des vêtements leur permettant de supporter le froid et sont sous la menace des coups ou des morsures de chien.

Les frères Michaud évoquent un rituel « sacré<sup>1713</sup> » à Buchenwald :

*Appell ist Appell* [...]. L'appel, dans tous les camps, les K.L comme les K.G est sacré. C'est le point culminant de la journée, comme si nous n'étions au camp que pour cela. Les appels durent au Grand camp une heure le matin avant le travail de cinq à six heures, et le soir trois heures en général de six à neuf heures au garde-à-vous<sup>1714</sup>.

M. Chéramy, déporté NN, confirme ces informations.

Ce dont nous souffrirons le plus, ce sera ces longues heures d'attente debout sous la pluie, la neige, le vent glacial. Appels deux fois par jour...Quand il fait mauvais temps, on les fait durer 3 ou 4 heures<sup>1715</sup>.

L'emploi du temps quotidien des détenus de Mauthausen est organisé sur le même modèle<sup>1716</sup> : des nuits très courtes, un premier appel le matin avant de partir à la carrière, un second le midi et un dernier le soir, d'une durée variable<sup>1717</sup>. Le régime à Dora comprend lui aussi son lot d'appels :

Douze heures de travail ininterrompu, plus deux heures de corvée dans les souterrains, environ quatre heures de sommeil. Le reste, soit six heures se passait en rangs, en appels et à recevoir des coups dans les souterrains<sup>1718</sup>.

---

<sup>1712</sup> Léon Leloir, *Buchenwald*, Paris, Editions du Rendez-Vous, 1945, p. 102-111.

<sup>1713</sup> Edouard et François Michaud, *Esclavage pour une résurrection*, Bagneux, Editions du Cep, 1945, p. 39

<sup>1714</sup> *Ibid.*

<sup>1715</sup> AN, 72aj/322. M. Chéramy, *Le camp de Buchenwald*, mémoire remis par M. Chéramy à Melle Feral, sd.

<sup>1716</sup> Hans Marsalek, *Die Geschichte des Konzentrationslagers Mauthausen*, Wien, Österreichische Lagergemeinschaft Mauthausen, 1980, p. 51. L'auteur précise qu'à partir du début de l'année 1944, l'appel du midi est supprimé.

<sup>1717</sup> AN, 72aj/329. Procès-verbal. Rapport sur le camp de Mauthausen par Jean Ecole, le 25 mai 1945, recueilli par Vincent Badie et Emile Juillard.

<sup>1718</sup> AN, 72aj/323. Témoignage de M. Prieur remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, 25 octobre 1956.

Les stations debout prolongées font naturellement partie du quotidien des déportés des camps d'Auschwitz : elles servent, comme dans tous les camps à gérer la masse concentrationnaire, à prévenir des évasions et à ventiler les détenus dans les différents *Kommandos*. Robert Waitz signale dans son témoignage que les appels numériques ont lieu deux fois par jour, le matin entre le lever et le départ au travail, et le soir au retour des *Kommandos* :

Le départ au travail mérite d'être décrit. Les détenus, massés sur la place d'appel, y restent quel que soit le temps, pluie, neige, vent<sup>1719</sup>.

Tous les témoins différencient les deux appels principaux, celui du matin et celui du soir et jugent le premier, qui a lieu immédiatement après le lever, moins douloureux :

Les appels étaient très durs, car extrêmement longs, surtout le soir. Le matin, il fallait partir au travail, et on allait plus vite. Mais le soir, il fallait attendre que tous les commandos soient revenus. Ils commençaient vers 6 h 1/2, duraient souvent deux heures, quelque fois plus<sup>1720</sup>.

Les fluctuations d'effectifs étant moins importantes la nuit, les dénombrements sont plus simples et les impératifs de productions amènent sans doute les SS à en accélérer le déroulement.

Cette immobilité subie entraîne des douleurs irradiantes liées à l'immobilité et au froid qui débutent dans les membres inférieurs avant de se propager dans tout le corps. André Duroméa<sup>1721</sup>, déporté à Neuengamme en juillet 1944 en donne une description précise.

Cela dure des heures et des heures. Rarement moins de trois heures. [...]. Ceux qui n'ont pas connu cela ne peuvent savoir combien c'est pénible. Rapidement le mal de jambes devient intolérable. On a beau s'appuyer sur une jambe puis sur l'autre, rien n'y fait. Puis la douleur vous prend les reins, le dos, et devient insupportable. Pas question de s'asseoir ni même de bouger. Il faut rester au garde-à-vous<sup>1722</sup>.

Pour Julien Unger « *On sent la mort saisir les pieds et remonter lentement les mollets, les genoux, les cuisses et le ventre*<sup>1723</sup> ». Paul Kern retranscrit des symptômes analogues : « *C'était durant cette station debout, d'abord des douleurs aux jambes qui montaient dans le dos, puis dans la nuque. La tête devenait lourde à tel point que nous ne nous rendions plus*

---

<sup>1719</sup> Robert Waitz, « Auschwitz III Monowitz » in Collectif, *De l'Université aux camps de concentration. Témoignages strasbourgeois*, op. cit., p. 487.

<sup>1720</sup> AN, 72aj/322. Témoignage de Simon Willard recueilli par Mme Granet le 5 décembre 1952.

<sup>1721</sup> André Duroméa quitte Compiègne pour Neuengamme par le transport du 28 juillet 1944 avec 1 650 autres Français. Seuls 33% rentrent de déportation. (*Livre-Mémorial*, fiche n° I. 250).

<sup>1722</sup> André Duroméa, *André Duroméa raconte : la Résistance, la déportation*, Le Havre, Editions Sociales, 1987, p. 133.

<sup>1723</sup> Julien Unger, *Le sang et l'or*, op. cit., p. 26.

*bien compte de notre état*<sup>1724</sup>». Aimé Bonifas se souvient quant à lui de l'engourdissement provoqué par cette immobilité.

A l'appel, on doit rester immobile : on ne sent plus ses pieds, ses doigts. Les épaules se crispent, l'engourdissement gagne. On est trop sous-alimenté pour trouver en soi quelque chaleur suffisante [...] <sup>1725</sup>.

Les mots utilisés par Marcel Petit apportent des éléments complémentaires sur la façon dont l'individu ressent chacune des parties de son corps torturé par l'immobilité.

L'appel du soir dans le couloir du vent, sur nos têtes les étoiles glacées de l'hiver. Le froid cerce nos chevilles, picote les orteils, s'insinue sous les plantes, vous fait bientôt les talons morts. Des risées de frissons montent à l'assaut des jambes, chaque vague allant plus avant. Le flux s'attarde aux genoux, les éprouve, les emprisonne dans son étau. Vient une sorte d'armistice. Les mains au fond des poches, plaquées contre les cuisses, les bras collés au corps, se défendent bien. Juste un mordillement des poignets. Une main glacée rompt la trêve empoigne les épaules, pétrit les muscles, pénètre au cœur des os. Des coulées froides descendent le long des bras, les mâchoires se contractent, le corps s'incurve pour protéger le réduit central, dernier bastion <sup>1726</sup>.

En de pareilles circonstances, l'être vivant n'est plus qu'une mécanique en souffrance qui attend la délivrance.

Les corps redeviennent des mécaniques harassées à demi conscientes. Le troupeau sordide attend, des centaines de regards creux, vides, dans l'hébétude <sup>1727</sup>.

Quant aux buts de ces rassemblements biquotidiens, les déportés partagent le même sentiment : c'est pour les frères Michaud « *le meilleur moyen de faire crever des gens sans se donner de mal* <sup>1728</sup> ». Dans les souvenirs de Serge Smulevic, déporté à Auschwitz III, les appels administratifs servent avant tout à faire souffrir délibérément les déportés.

Nous gelions vivants, immobiles, muets attendant que les SS réussissent enfin à se mettre d'accord sur les effectifs. On mourrait sur place ou après y avoir contracté une maladie <sup>1729</sup>.

Rien, pas même la mort imminente, ne peut faire échapper un détenu à « l'appel ». Même les morts doivent, d'ailleurs, être à l'appel.

---

<sup>1724</sup> Paul Kern, *Un « toboggan » dans la tourmente en Franche-Comté 1940-1945, op. cit.*, p. 88.

<sup>1725</sup> Aimé Bonifas, *Détenu 20801, op.cit.*, p. 72.

<sup>1726</sup> AN, 72aj/322. Témoignage de Marcel Petit recueilli par Mme Granet et remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale le 10 novembre 1953, p. 112.

<sup>1727</sup> David Rousset, *Les jours de notre mort, op.cit.*, p. 101.

<sup>1728</sup> Edouard et François Michaud, *Esclavage pour une réurrection, op.cit.*, p. 39.

<sup>1729</sup> Témoignage de Serge Smulevic recueilli à son domicile à Onglet le 25 mai 2006.

Pour l'appel, il n'y a pas de malades, il n'y a que des vivants ou des morts. Les morts, eux-mêmes assistent à l'appel tant qu'ils n'ont pas été rayés des contrôles et portés au crématoire<sup>1730</sup>.

Aussi, ce dernier est-il parfois un véritable accélérateur de la déchéance physique. Sous-alimentés, peu couverts, les corps cèdent.

Au Grand camp comme au Petit, tout le monde doit se rendre à l'appel, qu'il soit malade ou bien-portant. D'aucuns ne peuvent absolument pas. On les allonge sur les échelles. Combien de mes camarades atteints de dysenterie, de pneumonie, de tuberculose, ont eu leur maladie aggravée et leur vie écourtée par la longueur de ces appels dans la neige et le froid<sup>1731</sup>.

Selon Jean Puissant, les malades sont inexorablement « *condamnés à mort si un peu de fièvre les avait pris dans la journée*<sup>1732</sup> ».

Il n'est, de ce fait, pas étonnant que la très grande majorité des déportés emploie des termes très forts pour qualifier l'épreuve vécue des centaines de fois. « *Très longs et pénibles stationnements*<sup>1733</sup> » selon P.E Julliard, ils sont « *insupportables* » pour le déporté allemand Johann Neuhäusler<sup>1734</sup>, « *tuant*<sup>1735</sup> » selon Aimé Bonifas, « *tragiques*<sup>1736</sup> » sous la plume de René G. Marnot, ou encore « *supplice hypocrite*<sup>1737</sup> » pour Georges Roos. Déporté à Auschwitz I, Marc Klein<sup>1738</sup> partage totalement ces avis : « *La station debout, immobile, était excessivement pénible* » écrit-il quelques mois après son retour<sup>1739</sup>. Il est vrai que les déportés n'ont que peu de moyens pour éviter que leurs membres ne soient saisis par le froid et l'engourdissement.

L'Appel dure plus de trois heures. Impossible, pendant ce temps de quitter sa place ; tout au plus pouvons-nous lorsque le garde-à-vous n'est pas de rigueur, sautiller gauchement sur nos sabots ou frapper nos épaules avec nos bras croisés<sup>1740</sup>.

---

<sup>1730</sup> Edouard et François Michaud, *Esclavage pour une résurrection*, op.cit. p. 41.

<sup>1731</sup> Georges Roos, *Buchenwald*, op.cit., p. 68.

<sup>1732</sup> Jean Puissant, *La colline sans oiseaux*, op.cit., p. 76.

<sup>1733</sup> AN, 72aj/235. PE Julliard, *Questionnaire pour le Comité d'Histoire de la Guerre*, remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

<sup>1734</sup> Johann Neuhäusler, *Comment était-ce à Dachau ? Humbles approches de la vérité*, München, Verlag und Druckerei G.J. Manz, 1980, p. 9.

<sup>1735</sup> Aimé Bonifas, *Détenu 20801*, op.cit., p. 71.

<sup>1736</sup> René G. Marnot, *Dix-huit mois au bagne de Buchenwald*, op.cit., p. 44.

<sup>1737</sup> Georges Roos, *Buchenwald*, op.cit., p. 66.

<sup>1738</sup> Marc Klein est déporté à Auschwitz par le convoi n° 75 du 30 mai 1944 (Serge Klarsfeld, *Le mémorial de la déportation des Juifs de France*, op. cit). Il reste au camp d'Auschwitz I jusqu'à l'évacuation en janvier 1945 (Voir à ce propos la note de bas de page figurant dans : Marc Klein, « *Le Block 61* », in Collectif, *De l'Université aux camps de concentration. Témoignages strasbourgeois*, op. cit., p. 119).

<sup>1739</sup> Marc Klein, « Observations et réflexions sur les camps de concentration nazis », *Revue d'Etudes germaniques* n° 3, juillet-septembre 1946, pp. 245- 275 (consultable à l'adresse suivante :

<http://www.phdn.org/histgen/auschwitz/klein-obs46.html> )

<sup>1740</sup> Christian Pineau, *La simple vérité*, op.cit., p. 379.

Julien Unger martèle le sol avec ses pieds au rythme des chants militaires pour tenter de se réchauffer<sup>1741</sup>. Georges Mialet, très sportif avant la guerre, tente de trouver quelques gestes pour se protéger. Il mobilise notamment les muscles de la ceinture scapulaire, technique qu'il décrit dans son manuscrit :

[...] une sorte de roulement d'épaules, de l'avant vers l'arrière et de l'arrière vers l'avant, un peu le mouvement que font les lanceurs sur les stades quand ils cherchent à assouplir les articulations de l'épaule, avant leurs jets<sup>1742</sup>.

L'imprévisibilité de la durée de cette immobilité est une source particulièrement intolérable de tourments. Il suffit d'une petite erreur d'addition pour que l'appel s'éternise. Au moment où les chiffres théoriques du nombre de détenus sont comparés aux effectifs réels calculés, « [...] l'ensemble des détenus était figé au garde-à-vous, la tête découverte, dans un silence général impressionnant<sup>1743</sup> », guettant la moindre réaction des SS qui annoncerait la fin du rassemblement ou, au contraire, sa prolongation.

Il suffit d'une erreur infime, d'un détenu resté endormi dans un *Block*, d'une omission du *Revier* dans l'entrée ou la sortie d'un malade pour que le camp entier reste mobilisé sur la place par un froid de -20 degrés. C'est ce que les SS appellent le système de la punition collective, tous payant pour la faute d'un seul. Quand l'erreur est décelée, que le compte des prisonniers est exact, nous pouvons enfin redescendre vers nos *Blocks*, les pieds aussi lourds que s'ils traînaient les antiques boulets de forçats<sup>1744</sup>.

En cas d'évasion avérée, ou pour toute autre raison ayant provoqué la fureur des gardiens, l'appel devient un moyen de punir tout le camp. Celle de deux Lithuaniens dans un *Kommando* dépendant de Neuengamme sert de prétexte pour un interminable appel dont se rappelle Georges Salan<sup>1745</sup>. Albert Morillon se souvient d'une station debout ayant duré de vingt-trois heures jusqu'à dix-huit heures le lendemain, sous la neige<sup>1746</sup>. Tous les déportés rapportent l'existence de ces appels « hors-normes ». Simon Willard n'a pas oublié: « celui du dimanche 1er janvier 1944, qui dura 7 heures (de midi à 7 heures du soir), par un froid terrible, 70 hommes succombèrent<sup>1747</sup> ». Jean Mialet se remémore, de son côté, un jour de la

---

<sup>1741</sup> Julien Unger, *Le sang et l'or*, op. cit., p. 26.

<sup>1742</sup> AN, 72aj/323. Jean Mialet, *Survie*, septembre 1945 : manuscrit remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>1743</sup> Marc Klein, « Observations et réflexions sur les camps de concentration nazis », *Revue d'Etudes germaniques*, op. cit.

<sup>1744</sup> Georges Roos, *Buchenwald*, op.cit., p. 68.

<sup>1745</sup> Georges Salan, *Prisons de France et bagnes allemands*, Impr. L'Ouvrière, Nîmes, 1946, p. 144-145.

<sup>1746</sup> AN, 72aj/330. Témoignage d'Albert Morillon recueilli par Mme Bouchet le 26 juillet 1954 pour le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>1747</sup> AN, 72aj/322. Témoignage de Simon Willard recueilli par Mme Granet le 5 décembre 1952.



mi-février 1944 où les SS font durer la cérémonie plus de sept heures<sup>1748</sup>. Les frères Michaud signalent qu'ils peuvent s'éterniser « *toute une nuit, parfois même de trente-six à quarante-huit heures* ». Le SS Pery Broad<sup>1749</sup> ne nie pas cette réalité. En cas d'évasion d'un détenu, il indique dans ses déclarations ce qui attendait les autres déportés d'Auschwitz :

[...] tous les autres détenus devaient, par punition, rester debout dehors toute la nuit. Le matin, après une telle nuit tourmentée, le travail recommençait sans aucun répit<sup>1750</sup>.

Il convient ici de souligner combien les rigueurs du climat amplifient les souffrances endurées. Les déportés d'Auschwitz sont, ne serait-ce que sur ce seul plan, défavorisés, que ce soit en raison du froid de l'hiver ou des chaleurs intenses de l'été.

Compte tenu de leur fréquence, de leur durée, de leur répétition, mais aussi de l'absence de protection contre le froid et de la malnutrition, il semble bien qu'un exercice aussi rudimentaire que la station debout puisse se transformer en un véritable supplice et ainsi participer activement à la déchéance physique mais aussi morale de l'individu. Le déporté qui a la possibilité d'échapper à de telles exactions possède, de fait, des chances de survie accrues. Cet indéniable avantage apparaît d'ailleurs dans les témoignages. Evoquant les détenus du *Block 50*, celui de l'«*Hygiène Institut des Waffen-SS*», David Rousset qualifie de « *Merveille des merveilles*<sup>1751</sup>», l'aubaine que ces hommes ont de ne pas prendre part aux rassemblements. Jean Puissant mesure, lui-aussi, à quel point le fait de faire partie des Invalides lui donne des privilèges incommensurables :

Nous, les Invalides, nous eûmes la chance d'échapper au supplice de l'appel. Par un privilège extraordinaire, nous eûmes après passage devant le médecin, le droit de ne pas sortir<sup>1752</sup>

A Sachsenhausen, ce sont les musiciens qui sont enviés de pouvoir rentrer dans les *Blocks* au moment de l'appel<sup>1753</sup>. A Auschwitz, Marc Klein précise que les postes au HKB sont très convoités non seulement parce que le travail s'effectue à l'intérieur, que l'accès à la nourriture est facilité, mais aussi parce que les déportés échappent aux rassemblements<sup>1754</sup>.

---

<sup>1748</sup> AN, 72aj/323. Jean Mialet, *Survie*, septembre 1945 : manuscrit remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>1749</sup> Le SS Pery Broad appartient à l'*Abteilung II* d'Auschwitz.

<sup>1750</sup> Pery Broad, « Déclarations », in Musée d'Auschwitz-Birkenau, *Auschwitz vu par les SS*, Oświęcim, 2009, p. 104.

<sup>1751</sup> David Rousset, *Les jours de notre mort*, *op.cit.*, p. 65.

<sup>1752</sup> Jean Puissant, *La colline sans oiseaux*, *op.cit.*, p. 77.

<sup>1753</sup> Amicale d'Orianenburg/Sachsenhausen, *Sachso. Au cœur du système concentrationnaire*, Paris, Plon, 1982, p. 131.

<sup>1754</sup> Marc Klein, « Observations et réflexions sur les camps de concentration nazis », *Revue d'Etudes germaniques*, *op. cit.*

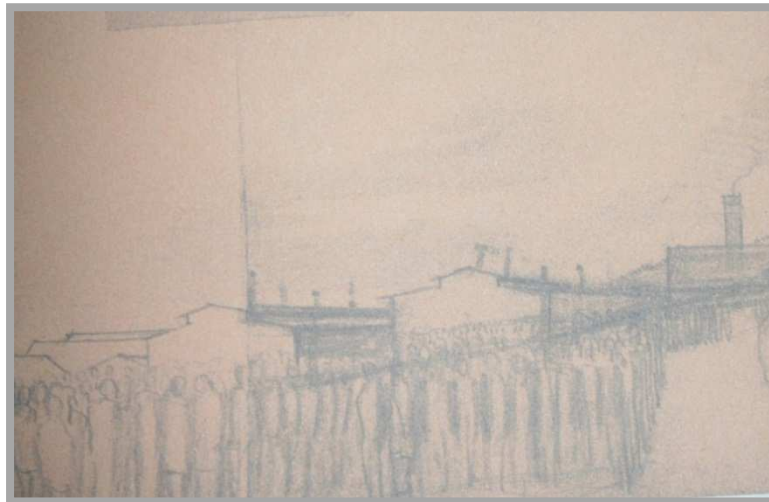


Figure 21 : L'appel dans un *Kommando* de travail. Dessin de Paul Goyard.<sup>1755</sup>

Moyen de gestion de la population concentrationnaire, moment durant lequel la SS impose toute sa domination sur des « *pauvres gens [...] affamés, harassés, trempés*<sup>1756</sup> », les stations debout-prolongées sont aussi le lot des déportés qui subissent les désinfections<sup>1757</sup>. Ces dernières s'avèrent un supplice sans nom, car non seulement les SS imposent de longues heures d'immobilité, mais ils obligent aussi les déportés à se dévêtir. Simon Willard raconte que ces séances censées être « hygiéniques » se sont répétées plusieurs fois au cours de sa déportation, entraînant des « *séjours dans la neige*<sup>1758</sup> » très pénibles. Jean Decorse se souvient d'une de ces longues nuits de souffrance :

Nous commençons par attendre six heures dehors. Puis, toujours dehors, on nous oblige à nous déshabiller et à remettre nos vêtements à des équipes spéciales. Nous restons ainsi pendant quatre heures complètement nus par un froid de -15 degrés et les pieds nus dans la neige. Enfin nous passons dans le bain de crésyl, sous la douche et au tondeur. Puis nous touchons nos vêtements qui sortent de l'étuve et qui sont trempés. Nous accomplissons alors à nouveau nos douze heures de travail et le soir alors que nous espérons pouvoir aller dormir les SS imposent encore pendant cinq heures un contrôle de numéros. Après cette terrible épreuve, nous avons l'air d'une armée de fantôme<sup>1759</sup>.

A Mauthausen<sup>1760</sup> comme à Auschwitz, les désinfections ont lieu une fois par mois. Ceux qui doivent la supporter « *s'en vont de la place d'appel sans pain et passent toute la*

<sup>1755</sup> Paul Goyard, *Buchenwald. 100 dessins du camp de concentration de Buchenwald*, Göttingen, Wallstein, 2002.

<sup>1756</sup> Jean Puissant, *La colline sans oiseaux*, op.cit., p. 76.

<sup>1757</sup> Il s'agit d'un passage obligatoire à la douche, souvent accompagné d'un rasage complet et d'une immersion dans un produit antiparasitaire.

<sup>1758</sup> AN, 72aj/322. Témoignage de Simon Willard recueilli par Mme Granet le 5 décembre 1952 (Buchenwald).

<sup>1759</sup> AN, 72aj/324. Témoignage de Jean Decorse recueilli par A. Vincent-Baume pour le Comité d'Histoire de la déportation, p. 17. (Buchenwald)

<sup>1760</sup> Fabrice Fabréguet, *Mauthausen*, op. cit., p. 550.

*nuit nus après la douche, en attendant la désinfection de leurs effets*<sup>1761</sup> ». Pour Alex Ehrlich, la désinfection représente, pour qui doit la supporter, une « véritable catastrophe » car cela signifiait devoir attendre, nu, une nuit entière, que la procédure s'achève, et ce, quelle que soit la saison<sup>1762</sup>. Les déportés du « convoi des 45 000 » arrivés au camp en juillet 1942 en subissent une première à la fin de l'été lorsque le camp est en proie à une épidémie de typhus. Claudine Cardon-Hamet révèle les souvenirs de Raymond Montégut<sup>1763</sup> alors à Auschwitz I : après un appel de plus de trois heures, les déportés sont maintenus dehors avec interdiction de rentrer dans les *Blocks*. Au milieu de la nuit l'ensemble de leurs vêtements leur est confisqué et ils sont contraints de passer aux douches avant de recevoir de nouveaux habits et de repartir au travail. Ereintante l'été, elle devient véritablement meurtrière l'hiver :

Le soir [...], au lieu de monter au *Block*, nous devons nous déshabiller, dehors dans la neige, par une température de 25 à 30 degrés au-dessous de zéro [...]. Il est impossible de réaliser [...] ce que représentait pour nous, dans l'état physique lamentable où nous nous trouvions, l'immobilité, tout nus dehors, par une telle température. Nous nous collions les uns aux autres pour essayer de nous réchauffer, mutuellement nous nous faisons des frictions dans le dos, nous nous donnions des coups de poing pour essayer d'activer notre circulation, qui s'appauvriissait de plus en plus<sup>1764</sup>.

En plus des appels administratifs et des stations consécutives aux mesures « d'hygiène », le *Strafstehen* sert aussi de punition. Le *Block* dans lequel vit Louis Martin Chauffier est confronté, en plus des deux rassemblements quotidiens, des appels nocturnes imposés par le chef de *Block*<sup>1765</sup>. Dans certains cas, le *Strafstehen* est administré comme punition individuelle. Souvent, dans ce cas, la position debout est couplée avec d'autres obligations - telles que porter des pierres - et dure exagérément longtemps. Les hommes sont laissés seuls dans une zone du camp au supplice plusieurs heures, voire plusieurs jours. Faim, froid et douleurs physiques multiples se conjuguent ici pour faire de ce châtiment une vraie torture, d'autant plus que sa durée est inconnue du principal intéressé. Pierre Saint-Macary précise que cette punition, appelée « *Draht*<sup>1766</sup> » est cyniquement baptisée par les Français de Melk « *le piquet* », en souvenir des petites brimades de la cour d'école. Mais le « piquet » concentrationnaire est d'une toute autre gravité :

---

<sup>1761</sup> Julien Unger, *Le sang et l'or*, op. cit., p. 50.

<sup>1762</sup> Alex Ehrlich, *Epreuve*, op. cit., p. 176.

<sup>1763</sup> Raymond Montégut fait partie du convoi parti de Compiègne le 6 juillet 1942 qui amène au minimum 1160 hommes déportés par mesure de répression à Auschwitz. Le taux de mortalité de ce convoi est particulièrement élevé puisque seules 119 personnes sont revenues vivantes. (*Livre-Mémorial*, fiche n° I. 42).

<sup>1764</sup> Propos de Raymond Montégut recueilli par Claudine Cardon-Hamet. Claudine Cardon-Hamet, *Triangles rouges à Auschwitz. Le convoi politique du 6 juillet 1942*, op. cit., p. 148.

<sup>1765</sup> Louis-Martin Chauffier, *L'homme et la bête*, op.cit., p.130.

<sup>1766</sup> Littéralement « fils de fer barbelé ».

[...] le mot signifie être placé au piquet, au premier poteau de l'enceinte barbelée, à côté du poste de garde. On est *am Draht* comme l'on était au piquet à l'école primaire. C'est une sanction. D'une gravité différente selon la durée jamais connue. Trois jours dans le froid sans manger, ce peut être la mort<sup>1767</sup>.

Pierre de Froment est soumis à cette brimade assez fréquemment dans les *Kommandos* dépendant de Mauthausen. Pour lui, « *bien des morts résultèrent de ces vexations* <sup>1768</sup> ». M. Malatre, déporté à Buchenwald, se souvient du calvaire d'un de ses camarades.

Un de nos camarades était là debout, au garde-à-vous, il est condamné à rester dans cette position pendant soixante-douze heures sans pouvoir la quitter pour aucun motif ; à chaque passage nous voyions sur son visage les traces de fatigue s'accroître, le troisième jour, alors qu'il avait déjà effectué soixante-sept heures de ce supplice, nous pensions le voir subir l'épreuve avec succès ; nous ne comptions pas sur l'horrible machiavélisme des SS qui, voyant leur victime capable de tenir jusqu'au bout, allèrent jusqu'à lui fixer des menottes. Main au dos, une musette pleine de cailloux, le supplicié a dû tenir encore ½ heure environ, mais a succombé sous la charge car il n'était plus là à notre retour<sup>1769</sup>.

A Auschwitz, en plus de ce type de brimades, les déportés peuvent être condamnés à la « *peine de cellule verticale* » autrement nommée *Stehbunker* <sup>1770</sup> ou *Stehzelle* <sup>1771</sup>. Cette forme de punition est établie par le *Lagerführer* Hans Aumeier au cours de l'année 1942. Elle consiste à placer quatre détenus dans une cellule très étroite de moins d'un mètre carré pour une durée non définie. Durant la journée, les punis sont conduits au travail avec tous les autres déportés. Le soir, ils rejoignent le *Stehbunker* et restent debout, immobiles, plongés dans le noir, ne pouvant respirer que grâce à une petite ouverture de cinq centimètres sur cinq centimètres. Extrêmement craintes, ces punitions peuvent être endurées de une à trois semaines. N'existant qu'à Auschwitz I initialement, des cellules verticales sont par la suite créées en 1943<sup>1772</sup> dans les autres camps et annexes d'Auschwitz, dont Birkenau<sup>1773</sup>. Wieslaw Kielar la subit courant 1943. Durant la première des vingt et une nuits qu'il y passe, il assiste à la mort de l'un des trois autres détenus de la cellule. Il consacre trois pages de son ouvrage à la description des douleurs ressenties durant ces nuits terribles.

---

<sup>1767</sup> Pierre Saint-Macary, *Mauthausen : percer l'oubli*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 88.

<sup>1768</sup> Pierre de Froment, *Un volontaire de la nuit dans l'enfer des camps nazis*, *op. cit.*, p. 104.

<sup>1769</sup> AN, 72aj/323. Témoignage de M. Malatre transmis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale par M. Ruby, sd.

<sup>1770</sup> Irena Strzelecka, « Les punitions et la torture », in Tadeusz Iwasko, Helena Kubica, Franciszek Piper, Irena Strzelecka, Andrej Strzelecki, *Auschwitz 1940- 1945. Volume 2. Les détenus, la vie et le travail*, *op. cit.*, p. 454.

<sup>1771</sup> Terme employé par Franciszek Piper : Franciszek Piper, « Extermination », in *Auschwitz, camp hitlérien d'extermination*, *op. cit.*, p. 105.

<sup>1772</sup> Selon Franciszek Piper, leur construction fait suite à un ordre du commandant du KL datant du 16 septembre 1943. Franciszek Piper « Extermination », in *Auschwitz, camp hitlérien d'extermination*, *op. cit.*, p. 105.

<sup>1773</sup> Irena Strzelecka, « Les punitions et la torture », in Tadeusz Iwasko, Helena Kubica, Franciszek Piper, Irena Strzelecka, Andrej Strzelecki, *Auschwitz 1940-1945. Volume 2. Les détenus, la vie et le travail*, *op. cit.*, p. 454.

J'avais un mal de dos comme si l'on m'avait enfoncé un couteau entre les omoplates. Le voisin de droite pesait toujours de tout son poids sur moi. Comme ma position était par trop inconfortable, je m'écartais ; son corps s'affala, inerte<sup>1774</sup>.

Les déportés de Dachau en sont aussi menacés, mais plus tard : ce n'est qu'à partir de l'automne 1944 que s'ouvrent les premières cellules de *Stehbunker*<sup>1775</sup>. Par contre, au lieu de n'y passer que les nuits, les condamnés sont enfermés seuls en continu dans une pièce très exigüe, « *semblables à des cheminées, mesurant 75 cm sur 80*<sup>1776</sup> », pour une durée de plusieurs jours.

Tu n'es pas allongé, tu n'es pas agenouillé, tu ne planes pas, tu restes simplement debout. Heure après heure. Nuit et jour<sup>1777</sup>.

Le châtiment est décrit par les survivants comme véritablement atroce.

Si chacune des heures passées sur la place d'appel rapproche le détenu de l'état de « musulman », force est de constater que cette forme particulière de mise en jeu corporelle revêt aux yeux des SS une pluralité de fonctions. Quel que soit le camp dans lequel ils ont séjournés, les survivants relatent tous les mêmes faits : deux fois par jour, le matin et le soir, les SS procèdent à un appel numérique dehors dont la durée, variable, engendre de multiples souffrances. En dehors de cette forme quotidienne d'immobilité imposée, les détenus subissent aussi de longues attentes lors des désinfections de *Block* ou de vêtements la nuit, attentes qui affaiblissent encore davantage des organismes souvent déjà mis à rude épreuve. Les stations debout peuvent aussi servir de punition individuelle ou collective. Dans ce cadre, la « cellule verticale » constitue une spécificité particulièrement sadique.

#### 4.3.1.2 *Sportmachen pour les déportés par mesure de répression : une brimade tenace qui a toutefois tendance à être moins régulièrement appliquée*

En plus des coups, des heures de stations immobiles, du travail harassant dans les *Kommandos*, les exercices corporels punitifs sont employés comme moyen pour contraindre les détenus à se plier à la discipline arbitraire et illogique qui règne dans les camps.

---

<sup>1774</sup> Wieslaw Kielar, *Anus Mundi*, op. cit., p. 158-161.

<sup>1775</sup> Stanislav Zamecnik, *C'était ça Dachau*, op. cit., p. 387.

<sup>1776</sup> *Ibid.*

<sup>1777</sup> Karl Adolf Gross, *Fünf Minuten vor Zwölf, des ersten Jahrhunderts letzte Tage. Unter Herrenmenschen und Herdenmenschen. Dachauer Tagebücher des Häftlings Nr 16 921*, München, sd, p. 62, cité par Stanislav Zamecnik, *C'était ça Dachau*, op. cit., p. 387.

Quant au « sport », il n'était nullement une partie de plaisir ni de culture physique rationnelle comme on pourrait le croire. Les séances constituaient des punitions collectives imposées pour mille raisons vraies ou fausses : lenteur des rassemblements, manque de déférence des détenus envers le *Rapportführer* relâchement de la discipline, mauvaise volonté au travail, etc<sup>1778</sup>.

Cette réalité se vérifie dans les témoignages de tous les déportés. Plusieurs exemples sont ainsi évoqués dans le rapport remis par le Ministère Frenay lors du procès de Nuremberg :

Au STRUTHOF, on voulait aguerrir les déportés ; aussi, par moins vingt degrés, étaient-ils tenus de se déshabiller dans la cour, de tremper leur linge dans le baquet d'eau et de le remettre immédiatement. A GAGGENAU (dépendant de NATZWILLER), les déportés devaient faire l'exercice militaire à plat ventre, sous une pluie battante. A OHRDRUFF; on les faisait marcher pieds nus, dans la neige, et sortir à peine vêtus par les froids les plus rigoureux<sup>1779</sup>.

Si, effectivement, les exercices dont il est question ont quelques racines communes avec de la préparation physique (courir, marcher, faire des exercices de musculation), ils sont imposés dans des conditions qui les transforment en des sévices particulièrement douloureux.

Des premières années qu'il passe à Dachau, Marcel Naas se souvient des multiples séances punitives que tous les détenus doivent supporter en plus des journées de travail harassantes et des appels. Le dimanche, jour de repos, est particulièrement propice à ce genre de châtiment.

Le dimanche devait être jour de repos, mais ce n'était qu'un leurre. L'existence au camp était la même. Après l'appel du matin à sept heures, les nouveaux arrivés devaient rester deux heures sur place pour apprendre à saluer et faire de l'exercice. Ensuite, on nous faisait prendre des dessus de table et par équipes de quatre, il nous fallait transporter la neige et la déverser dans la rivière<sup>1780</sup>.

Mais, les *Kapos* et *Blockältester* profitent aussi des retours au camp, le soir, pour infliger ces tourments aux détenus sans aucune raison particulière.

« *Block six*, exercice supplémentaire ! » Le *Block* faisait demi-tour et la danse commençait : « *Au pas de course ! A terre !* » S'il y avait de la pluie, il fallait se rouler dans les plus grosses flaques d'eau. Enfin, on retournait au *Block*<sup>1781</sup>.

Le camp de Dachau est loin d'être une exception. A Buchenwald, le chef du camp Plaul introduit la routine du « *sport matinal* » fin 1942 :

---

<sup>1778</sup> Pierre de Froment, *Un volontaire de la nuit dans l'enfer des camps nazis*, op. cit., p. 104.

<sup>1779</sup> TMI, Vol. XXXVII, doc. 274-F. *Rapport du Ministère des prisonniers et déportés sur la déportation et les mauvais traitements*, p. 169.

<sup>1780</sup> Marcel Naas, *Martyrs, mémoires de 4 ans ½ KL Dachau*, Union, Mulhouse, 1945, p. 26.

<sup>1781</sup> *Ibid.*, p. 24.

Le chef de camp Plaul [...] avait pour coutume d'introduire ce qu'il appelait le « sport matinal ». Plaul était l'un des pires bourreaux qu'aient connus les détenus. [...]. Une demi-heure avant l'heure normale du réveil, tous les prisonniers devaient sortir de leur *Block* et faire vingt à trente minutes de gymnastique, menées sur un rythme d'enfer, et qui comportaient entre autres d'interminables exercices d'assouplissement dans la neige et la boue. Nulle part on ne put continuer longtemps à pratiquer ce « sport matinal » en raison de nombreux cas de mort et de congestions pulmonaires<sup>1782</sup>.

Pierre de Froment subit lui aussi cette brimade dans les *Kommandos* dans lesquels il est affecté à l'automne 1943 :

Après l'appel, on subissait dans le froid d'interminables séries de « Mützen-ab », on faisait des « appuis avant », on restait jusqu'à quinze ou vingt minutes accroupis sur la pointe des pieds, bras horizontaux, enfin, on exécutait des bonds au sifflet : plat-ventre, bon en avant, plat-ventre...<sup>1783</sup>

A partir de 1944, les exercices corporels semblent cependant être moins systématiquement utilisés à l'encontre des détenus français par mesure de répression. Si les nouveaux arrivants découvrent des conditions de vie qui les glacent, si, comme Robert Antelme, ils sont amenés à penser que rien ne peut être pire que ce qu'ils supportent<sup>1784</sup>, leur témoignage fait aussi parfois état d'une sorte de « *mémoire collective de camp* » dominée par l'idée d'une baisse de cruauté au sein des structures concentrationnaires. Edmond Michelet, à qui un député sarrois avait décrit Dachau comme un « *sanatorium* », juge qu'il n'est plus la « *terrifiante cité des années précédentes*<sup>1785</sup> ». Il est difficile de circonscrire avec certitude la période durant laquelle les pires exactions connaissent un infléchissement à Mauthausen. Jean Ecole, déporté en avril 1944, signale toutefois qu'à son arrivée, « *la période la plus dure était terminée*<sup>1786</sup> ». La moindre utilisation des exercices corporels punitifs participe indéniablement de cette amélioration des conditions d'existence des déportés. Ces derniers sont davantage protégés d'une perte substantielle d'énergie et des coups toujours associés à ces punitions. Toutefois, cela ne signifie pas leur disparition, loin de là. Ils restent une punition très utilisée, infligée pour des motifs plus ou moins fantaisistes. Envoyé en transport à Ellrich, Serge Miller narre l'accueil que leur réserve le commandant SS du camp à l'arrivée du convoi :

C'est fini tout ça, ici, c'est moi qui commande et pour commencer, tas de vauriens, vous allez me faire une demi-heure d'exercices [...]. A peine eut-il terminé sa harangue qu'un

---

<sup>1782</sup> Eugen Kogon, *L'Etat SS, op.cit.*, p. 81.

<sup>1783</sup> Pierre de Froment, *Un volontaire de la nuit dans l'enfer des camps nazis, op. cit.*, p. 104.

<sup>1784</sup> Robert Antelme, *L'espèce humaine, op.cit.*, p. 18.

<sup>1785</sup> Edmond Michelet, *Rue de la liberté, op.cit.*, p. 70.

<sup>1786</sup> AN, 72aj/330. Déclaration tapuscrite de l'Abbé Jean Ecole, p. 4.

de ses subordonnés nous fit faire pendant trente minutes un petit entraînement qui nous aurait réchauffés s'il avait fait froid. C'était dommage de perdre des calories pour rien<sup>1787</sup>.

Dans l'ouvrage rédigé par les anciens de Sachsenhausen, les déportés se souviennent que les exercices corporels constituent le premier niveau de sanction :

Il y a d'abord la gymnastique du dimanche après-midi pour les cas bénins : oubli de saluer, mauvais alignement dans les rangs, paresse au travail, col de capote relevé etc.<sup>1788</sup>

La sentence peut être prononcée individuellement, comme dans le cas de Gervais Simonneau condamné à réaliser des sauts de grenouille au *Kommando* de Falkensee pour avoir mis les pouces dans ses poches en défilant devant le poste de garde<sup>1789</sup>. A Buchenwald, il semble aussi que les exercices soient employés pour punir, individuellement ou collectivement les contrevenants : « *une punition collective fréquente était la séance de gymnastique dans la boue, sur la place d'appel*<sup>1790</sup> » se souvient ainsi M. Berthier. A Dora, le soir, les détenus punis sont, eux aussi, soumis aux exercices.

Les *Kommandos* dans lesquels certains hommes ont une tenue incorrecte ou ne marchent pas au pas doivent faire une heure ou deux heures de gymnastique ou de reptation sous les ordres d'un SS avant de regagner leur *Block*<sup>1791</sup>.

Les pratiques physiques sont aussi utilisées comme vexation gratuite, arbitraire. Jean Ecole relate les séances imposées par le *Lagerältester* durant l'été 1944 à Mauthausen.

Il arrivait encore que le *Lagerältester*, fervent de l'alcool dénaturé, ivre-mort, réveilla, toujours en pleine nuit, un *Block* entier pour le gratifier d'une séance de « *hinlegenauf marsch* » et de « *hüpfen* » pendant une heure et demie. Le lendemain, bien entendu, il fallait partir au travail comme si rien n'était arrivé<sup>1792</sup>.

Paul Arrighi<sup>1793</sup>, lui aussi déporté à Mauthausen, baptise ces exercices « *le cirque* » et précise que ces traitements sont avant tout réservés aux Juifs.

---

<sup>1787</sup> Serge Miller, *Le Laminoir*, op.cit., p. 169-170.

<sup>1788</sup> Amicale d'Orianenburg/Sachsenhausen, *Sachso. Au cœur du système concentrationnaire*, op.cit., p. 135.

<sup>1789</sup> Amicale d'Orianenburg/Sachsenhausen, *Sachso. Au cœur du système concentrationnaire*, op.cit., p. 135 : « *Il est bien entendu défendu de se relever durant cette progression en crapaud. Aussi est-ce très fatigant et déprimant. Dès le premier tour, je ne sens plus les muscles de mes jambes et de mes cuisses, ils sont tétanisés par l'effort accompli. Cependant il faut boucler les autres tours pour éviter une sanction supplémentaire : c'est la volonté seule qui permet de les accomplir* ».

<sup>1790</sup> AN, 72aj/322. Témoignage de M. Berthier remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>1791</sup> AN, 72aj/324. Témoignage de Jean Decorse recueilli par A. Vincent-Beaume et remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>1792</sup> AN, 72aj/329. Jean Ecole, Rapport sur le camp de Mauthausen, procès-verbal recueilli par Vincent Badie et Emile Juillard, 25 mai 1945 et remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, p. 8.

<sup>1793</sup> Paul Arrighi quitte Compiègne le 6 avril 1944 par un convoi qui mène 1 489 hommes à Mauthausen. (*Livre-Mémorial*, fiche n° I. 199).



On était condamné à faire le cirque, c'est-à-dire à marcher pendant des heures et des heures, en rond, dans des postures particulièrement fatigantes : accroupis, ou en sautant, ou au pas gymnastique. [...]. Les SS y condamnaient surtout les Juifs<sup>1794</sup>.

Au *Kommando* d'Ebensee, Jean Biondi accuse le chef du *Block* 19 d'imposer sans raison aux détenus ayant travaillé de nuit des séances de plusieurs heures chaque matin<sup>1795</sup>. La même logique semble prévaloir dans les autres camps. A Helmstedt, *Kommando* dépendant de Neuengamme, Albert Rohmer rend compte d'appels susceptibles d'être suivis d'exercices « *de plat-ventre, debout, plat-ventre, dans la boue* <sup>1796</sup> » qu'affectionne tout particulièrement le SS *Blockführer* puis *Rapportführer* Tony Bruncken. Au *Kommando* de Mödlin, dépendant de Mauthausen, c'est le *Lagerältester* Franz qui se charge d'organiser des séances de sport<sup>1797</sup>.

Fréquents, éreintants, destructeurs, les exercices corporels participent à l'affaiblissement des détenus. Réminiscence du système élaboré à Dachau par Theodor Eicke, cette brimade comprend les mêmes exercices depuis 1933 : courir, se coucher, se lever, ramper, sauter. Les séances prennent place le soir après l'appel, le dimanche toute la journée, ou encore la nuit à la faveur d'une crise d'un détenu porteur de brassard. L'année 1944 voit ce type de punition s'estomper dans la majorité des camps : rattrapés par les besoins de production du Reich, les responsables nazis limitent les causes de mort en dehors du travail forcé et de la malnutrition. Pour autant, les exercices corporels demeurent une punition répandue, plus ou moins infligée suivant les lubies des SS ou des *Kapos*.

#### 4.3.1.3 *Sportmachen* à Auschwitz : une brimade qui se perpétue jusqu'à

##### *l'évacuation du camp*

A l'arrivée des premiers convois de Juifs français en 1942 à Auschwitz, les coutumes du camp subies par Wieslaw Kielar en juin 1940 semblent bien enracinées. Désiré Hafner classe ces séances parmi les punitions les plus classiques.

La plus banale des punitions était « le sport ». Obliger les détenus à accomplir des exercices fatigants à un rythme très rapide, pendant assez longtemps. La moindre faute méritait la mort, et les coups pleuvaient sans cesse sur toutes les parties du corps provoquant souvent des fractures ouvertes à plusieurs fragments<sup>1798</sup>.

---

<sup>1794</sup> AN, 72aj/330. Témoignage de Paul Arrighi recueilli par Mme Granet le 15 novembre 1951.

<sup>1795</sup> AN, 72aj/330. Déposition de Jean Biondi, 17 mai 1945.

<sup>1796</sup> Albert Rohmer, « Aussenkommando H de Neuengamme : Helmstedt, mine de sel », in Collectif, *De l'Université aux camps de concentration, témoignages strasbourgeois*, op.cit., p. 311.

<sup>1797</sup> Pierre de Froment, *Un volontaire de la nuit dans l'enfer des camps nazis*, op. cit., p. 117.

<sup>1798</sup> Joseph-Désiré Hafner, *Aspects pathologiques du camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau*, op. cit., p. 20.

Le déporté nommé Petitjean, arrivé au camp par le convoi du 6 juillet 1942, illustre cette réalité dans son témoignage par un petit dessin : deux hommes sont représentés, l'un accroupis les bras à l'horizontal, le second, jambes fléchies et bras en l'air<sup>1799</sup>. Les exemples abondent dans les témoignages de séances de « sport » infligées aux détenus pour des futilités. Filip Müller est déporté à Auschwitz en mai 1942. Dans son témoignage, il fait état des principales brimades qui constituent le quotidien des détenus, parmi lesquelles se trouvent les heures de « *Mützen ab*<sup>1800</sup> » et la « *séance sportive*<sup>1801</sup> » qu'il décrit en indiquant les ordres donnés aux détenus :

Au pas de course ! Au pas ! Couchez-vous ! Debout ! Au pas ! Couchez-vous ! Rampez !  
Debout ! En avant ! Sautez ! Au pas de course ! Au pas ! Au pas ! Demi-tour ! Au pas !  
Au pas<sup>1802</sup> !

Un *Kapo* oblige le Dr Scheckter<sup>1803</sup>, vers la fin du mois de septembre 1942, à danser toute la nuit pour ne pas avoir réussi à faire son lit<sup>1804</sup>. Des quelques semaines qu'il passe durant l'été 1942 à Auschwitz, Moshé Garbarz<sup>1805</sup> se souvient des multiples prétextes invoqués par les SS ou leurs sbires pour contraindre les déportés juifs aux exercices punitifs. Les dénombrements de déportés à l'appel constituent, entre autres, une occasion de punir l'ensemble du *Block* : qu'il manque une personne ou qu'il y en ait une en trop, tous sont condamnés à faire du « sport ».

L'inverse s'est produit : on a découvert un homme de trop dans notre baraque. Là aussi nous avons été condamnés au « sport » [...]. En attendant, c'est notre faute. La baraque entière doit s'accroupir. Le supplice dure une heure et demie<sup>1806</sup>.

Les séances peuvent aussi viser un seul détenu. Lui-même y est condamné pour avoir « gaspillé » son repas<sup>1807</sup>.

---

<sup>1799</sup> Petitjean, « 1942. Les hommes à Auschwitz », in Amicale des déportés d'Auschwitz, *Témoignages sur Auschwitz*, Paris, 1946, p. 234

<sup>1800</sup> Filip Müller, *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz*, Paris, Pygmalion, 1980, p. 24.

<sup>1801</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>1802</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>1803</sup> Michel Scheckter est fait prisonnier de guerre en mai 1940. Détenu à l'*Oflag IVD*, il est libéré le 18 août 1941. Arrêté par la *Gestapo* le 18 septembre 1942 alors qu'il tente de franchir la ligne de démarcation, il est déporté par le convoi n° 36 en date du 23 septembre 1942. Son nom apparaît sur la liste dressée par Serge Klarsfeld. (Serge Klarsfeld, *Le Mémorial de la déportation, op. cit.*, Convoi n° 36 en date du 23 septembre 1942).

<sup>1804</sup> AN, 72aj/318. Procès-verbal d'audition du Dr Scheckter, le 1er juin 1945 par le lieutenant-colonel Badin, chargé de mission à la direction du service de recherches des crimes de guerre, p. 3.

<sup>1805</sup> Selon ses déclarations, Moshé Garbarz est déporté par le convoi n° 6 daté du 17 juillet 1942 (Le nom de Mosech Garbarz figure dans la liste alphabétique de ce convoi retranscrite par Serge Klarsfeld). Il reste à Auschwitz jusqu'en septembre 1942 avant d'être transféré dans le *Kommando* de Jawischowitz.

<sup>1806</sup> Moshé Garbarz, *Un survivant*, Paris, Ramsay, 2006, p. 87.

<sup>1807</sup> *Ibid.*, p. 121.

Les exercices corporels continuent de faire partie du quotidien des déportés des trois camps d'Auschwitz comme de leurs annexes jusqu'à l'évacuation des camps, et, durant les séances, les coups ne sont pas rares. Leurs descriptions restent en effet fréquentes dans les différents témoignages permettant de supposer un emploi régulier de ce genre de brimades. Déporté à Auschwitz à la fin du printemps 1944, Mr Weil souligne, dans un discours qu'il donne en 1946, la place occupée par les exercices punitifs dans la vie quotidienne des détenus :

Une sanction très aimée consistait à faire sautiller le malheureux accroupi sur la pointe des pieds, les genoux à la hauteur du sternum, les mains aux hanches pendant 20 à 30 mn. Un quelconque capo surveillait les évolutions des condamnés et, avec quelques coups bien appliqués, stimulait leur ardeur défaillante<sup>1808</sup>.

Maurice Cling<sup>1809</sup> y fait allusion dans ses petits carnets :

« Sport<sup>1810</sup>. Alignés et espacés sur deux ou trois rangs. Il faut se lever, s'accroupir sans arrêt au commandement et autres mouvements à exécuter à toute vitesse. Après une nuit de travail, il y en a qui ne peuvent pas se relever au bout de deux ou trois fois. Coups de bâton. Obsession du « sport » après la journée de travail. On traîne pour qu'ils n'aient pas le temps de le faire<sup>1811</sup>.

Joseph Bialot, déporté à Auschwitz I en août 1944<sup>1812</sup> multiplie lui-aussi leur évocation et indique qu'ils sont utilisés fréquemment avec les appels prolongés et les séances de « *Mützen ab* ». Usant d'une comparaison cynique avec le système sportif, il écrit :

La séance sportive était, elle généralement liée au travail et n'avait rien d'un match. Pas question d'une compétition Association Sportive *Kapo* contre Union Olympique *Krematorium*, avec arbitre et juges de touche. C'était plus animé, plus vivant, façon de parler<sup>1813</sup>.

Parmi d'autres exemples, il décrit une séance organisée sur un chantier. Pour avoir pris du retard dans les travaux, les détenus sont forcés de faire « de l'exercice ». Les gestes imposés sont identiques à ceux en vigueur dans les camps depuis 1933.

« Schnell ! Vite, plus vite ! Tournez à droite. Hinlegen ! Couché ! Debout ! A plat ventre ! » [...]. « Aufstehen ! Debout ! Pas de gymnastique. Vite, vite, plus vite ! [...] ». « A plat ventre ! dix tractions ! vite ! plus vite ». [...] « Pas de gymnastique ! Hinlegen, aufstehen ! Couché, debout, rampez » !<sup>1814</sup>

<sup>1808</sup> AN, 72aj/318. M. Weil, *De la guerre aux renversements des valeurs*, discours prononcé en juillet 1946.

<sup>1809</sup> Maurice Cling est arrêté le 4 mai 1944 et déporté à Auschwitz où il arrive le 23 mai 1944.

<sup>1810</sup> Terme souligné par l'auteur.

<sup>1811</sup> CDJC, CMLXXV(5)-2. Maurice Cling, *Ensemble de carnets et de croquis*, carnet II, p. 16.

<sup>1812</sup> Selon ses propres dires, Joseph Bialot est déporté en août 1944 sous le pseudonyme de Souverbielle et immatriculé à Auschwitz n° 193 143.

<sup>1813</sup> Joseph Bialot, *C'est en hiver que les jours rallongent*, Paris, Editions du Seuil, 2002, p. 176.

<sup>1814</sup> *Ibid.*, p. 177-179.

Les coups font partie intégrante de la punition : les *Kapos* utilisent à loisir leur *Gummi* pour frapper au hasard.

Un témoin en caoutchouc rouge qui cingle et brûle lorsqu'il bouge, un long tuyau souple qui balaie les traînards : le *gummi*<sup>1815</sup>.

Placé en *Kommando* disciplinaire juste après le débarquement allié, Julien Unger doit faire face à une punition terrible : faire une demi-heure de « *Kniebeuge* » juste après avoir reçu vingt-cinq coups de *gummi*<sup>1816</sup>. Ce qui est vrai pour les camps principaux d'Auschwitz l'est aussi pour les petits *Kommandos* annexes. Moïse Agriche<sup>1817</sup> se souvient parfaitement des séances qu'il subit au *Kommando* de Janina<sup>1818</sup> en 1944.

Le soir, au camp, on les contraint à une séance de gymnastique dans la neige : « couchez-vous ! Debout ! Roulez-vous ! » toujours sous les coups<sup>1819</sup>.

Affecté pour sa part dans le *Kommando* de Jawischowitz, Moshé Garbarz évoque des pratiques similaires à celles qu'il a vécues précédemment à Birkenau. Programmées le dimanche toute la journée<sup>1820</sup>, mais aussi la nuit<sup>1821</sup>, ou le soir au retour du travail, les séances sont commandées tant par les SS (notamment les deux chefs du camp, à savoir le SS-*Unterscharführer* Wilhelm Kowol et le SS-*Hauptscharführer* Josef Remmele) que par les *Blockältester*.

Se coucher, se lever, marcher sur les genoux, courir à toute allure, avancer en canard. Quelle épreuve après une journée éreintante passée à extraire le charbon. La séance se prolonge une bonne heure, en outre celui qui ne s'y donne pas à fond, Mod (le *Blockältester*) inscrit son numéro. Ensuite, il lui inflige « cinq sur le derrière », et quand Mod cogne, ça fait drôlement mal<sup>1822</sup>.

Dans les camps d'Auschwitz, malgré une légère amélioration des conditions de survie des détenus, les séances de sport continuent d'être largement organisées, signe de conditions de déportation plus critiques que dans les autres structures. Au procès de Frankfurt, ce registre de

---

<sup>1815</sup> *Ibid.*, p. 177

<sup>1816</sup> Julien Unger, *Le sang et l'or*, *op. cit.*, p. 189.

<sup>1817</sup> Moïse Agriche apparaît sous le nom de Moïse Akriche parmi les déportés du convoi n° 68. (Serge Klarsfeld, *Le Mémorial de la déportation*, *op. cit.*, Convoi n° 68 en date du 10 février 1944).

<sup>1818</sup> Il s'agit du *Kommando* de Janinagrube situé à Libiaz. Environ huit cents détenus, principalement des Juifs travaillent dans une mine surveillés par quarante SS (Irena Strzelecka, Piotr Setkiewicz, « La construction, l'extension et l'évolution du camp et de ses filiales », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940- 1945*. Volume 1. *La construction et l'organisation du camp*, *op. cit.*, p. 137).

<sup>1819</sup> AN 72aj/318. Témoignage de Moïse Agriche recueilli par Mlle Joudet en 1952 pour le Comité d'histoire de la déportation, p. 3.

<sup>1820</sup> Moshé Garbarz, *Un survivant*, *op. cit.*, p. 177.

<sup>1821</sup> *Ibid.*, p. 189 et p. 192.

<sup>1822</sup> *Ibid.*, p. 197.

pratiques est largement dénoncé par les survivants. Les accusés tentent de s'en expliquer en minimisant les charges imposées, mais surtout en tentant d'associer ces pratiques à des mesures hygiéniques librement consenties et réservées aux détenus bien portants. L'accusé Hofmann reconnaît l'existence du *Sportmachen* mais dénonce leur assimilation à des exercices punitifs.

Das »Sportmachen« kann nicht als Strafexerzieren angesehen werden. Es bestand darin, daß die Häftlinge, die tagsüber nichts zu arbeiten brauchten, Freiübungen machten. Ich selbst habe nie das Kommando beim »Sportmachen« geführt. Dazu hatte ich keine Zeit. Ich habe nur befohlen, Sport zu machen. Das haben die Häftlinge unter sich gemacht, um sich die Zeit zu vertreiben<sup>1823</sup>.

Baretzki admet lui, que le *Sportmachen* ait pu être utilisé comme punition, mais uniquement à l'encontre de détenus en bonne santé : « *Das »Sportmachen« war Strafexerzieren. Damit wurden nur starke, gesunde Funktionshäftlinge, die irgendwie aufgefallen waren, bestraft. Andere Häftlinge sind nicht aufgefallen*<sup>1824</sup>. » L'accusé Klehr<sup>1825</sup> choisit le même axe de défense:

Dieses »Sportmachen« habe ich nur mit gesunden Häftlingen, nämlich meistens dem Pflegepersonal, das sich hatte etwas zuschulden kommen lassen [unternommen], nicht jedoch mit einem kranken Häftling<sup>1826</sup>.

#### 4.3.2 Des exercices corporels aux meurtres dans les camps d'hommes

##### *4.3.2.1 Les corps des déportés, un terrain d'expérimentations médicales*

Dans les crimes commis par les nazis dans les camps de concentration, les expériences médicales utilisant le corps d'êtres humains vivants occupent une place singulière. Trois

---

<sup>1823</sup> « Il ne faut pas voir le « *Sportmachen* » [Faire du sport] comme une punition. C'était plutôt des exercices libres, faits par des prisonniers qui n'étaient pas obligés de travailler pendant la journée. Je n'ai jamais vraiment encadré le « *Sportmachen* ». Je n'en avais pas le temps. J'ai juste donné l'ordre de faire du sport. Les prisonniers se sont organisés eux-mêmes pour passer le temps. »

Der 1. Frankfurter Auschwitz-Prozeß (DVD, *op. cit.*), Das Verfahren: 8. Verhandlungstag. Témoignage de l'accusé Hofmann, 17 janvier 1964, S. 4839 (vgl. Blatt Hofmann-4, S. 46).

<sup>1824</sup> « Le « *Sportmachen* » était une punition. Seulement les prisonniers fonctionnels, forts et en bonne santé, qui s'étaient fait remarquer d'une façon ou d'une autre, étaient punis ainsi. D'autres prisonniers passaient inaperçus »

<sup>1825</sup> Le SS-Oberscharführer Josef Klehr est tout d'abord infirmier au KL Dachau avant d'être transféré en 1941 à Auschwitz. Au printemps 1943, il est nommé « chef de l'équipe de désinfection ». *Auschwitz vu par les SS, op. cit.*, p. 244.

<sup>1826</sup> « Ce « *Sportmachen* », je l'ai seulement appliqué à des prisonniers en bonne santé, souvent du personnel de soins qui avait commis une faute, mais pas à des prisonniers malades ».

Der 1. Frankfurter Auschwitz-Prozeß, (DVD, *op. cit.*). Das Verfahren: Vernehmungsprotokolle der Angeklagten. Déclaration de l'accusé Josef Klehr datée du 6 juillet 1962, S. 4112 (vgl. Blatt 8966, S. 0).

registres d'expériences sont ainsi menés par les *Médecins maudits*<sup>1827</sup> des camps : celles qui ont pour objectif d'améliorer le taux de survie des soldats allemands, celles qui visent à mettre au point des médicaments et méthodes de traitement et celles, enfin, qui portent sur tout ce qui touche à l'idéologie de la race (qu'il s'agisse de stérilisation ou encore de tests dont la finalité est d'établir scientifiquement une hiérarchie des races humaines)<sup>1828</sup>. Pour ce faire, les déportés, hommes, femmes et enfants, sont sélectionnés suivant les expériences à mener et les besoins du corps médical, sans considération de leurs souffrances ou de leurs chances de survie. A Dachau, des expériences sur le paludisme sont tentées, mais aussi sur les effets de changements de pression atmosphérique sur le corps<sup>1829</sup> ou encore les effets de l'eau glacée<sup>1830</sup>, tandis qu'à Buchenwald, les déportés sont l'objet d'expérimentations ayant pour objectif de trouver des traitements efficaces contre le typhus.

A Mauthausen, une trentaine<sup>1831</sup> de Français prend part, avec des détenus d'autres nationalités, à une expérience ayant trait à la nutrition. Ces derniers sont soumis durant plusieurs mois à un régime alimentaire spécial appelé « régime de l'est » ou *Ost Kost*. Placés sous surveillance médicale, isolés dans un *Block* spécial, le *Block 16*, ils sont exclusivement nourris d'une bouillie « *sans matière grasse, sans toucher ni pain, ni viande, ni saucisse, ni margarine*<sup>1832</sup> » tout en continuant d'accomplir des travaux de force. Deux anciens déportés français, Jean Lafitte et Paul Tillard, rendent compte de cette épreuve qui, si elle n'atteint pas le degré d'inhumanité de certaines des exactions des médecins SS, ne se solde pas moins par cent seize décès immédiats suivis d'une trentaine de morts supplémentaires quelques temps plus tard<sup>1833</sup>. Paul Tillard entre directement au *Block 16* après la quarantaine, en avril 1943 et y est maintenu, selon ses dires, jusqu'au 15 novembre de la même année. Il précise dans son témoignage que les contrôles médicaux ont lieu toutes les semaines à l'intérieur du *Block*. Les médecins procèdent à des analyses d'urine, prennent la tension artérielle, relèvent le poids et font faire différents mouvements de gymnastique aux détenus pour constater leur degré de

---

<sup>1827</sup> Titre de l'ouvrage de Christian Bernardac : Christian Bernardac, *Les médecins maudits*, Paris, France-Empire, 1985.

<sup>1828</sup> Voir à ce propos : Jay Lifton, *Les médecins nazis : le meurtre médical et la psychologie du génocide*, Paris, R. Laffont, 1989.

<sup>1829</sup> TMI, Vol. IV. Exposé du commandant Farr, 20 décembre 1945 à propos des expériences sur les vols à haute altitude réalisées à Dachau par le SS Rascher, p. 210.

<sup>1830</sup> TMI, Vol. V. Témoignage de Franz Blaha, médecin déporté à Dachau, 11 janvier 1946, p. 171-172. TMI, Vol. XXVII. PS-1618. Dr. Rascher, *Zwischenbericht über die Unterkühlungsversuche im Lager Dachau begonnen am 15. August 1942*.

<sup>1831</sup> Chiffre indiqué par Paul Tillard, *Mauthausen, op. cit.*, p. 44.

<sup>1832</sup> Fabrice Fabréguet, *Mauthausen, op. cit.*, p. 535.

<sup>1833</sup> Fabrice Fabréguet, *Mauthausen, op. cit.*, p. 535.

vitalité<sup>1834</sup>. Christian Bernardac retranscrit dans *Les 186 marches* l'entretien que lui a accordé Jean Lafitte. Ce dernier confirme les spécificités de la nourriture, le caractère international de la population « *test* » choisie par les SS, comme l'existence des contrôles médicaux hebdomadaires (comportant aussi des prises de sang). Il précise en outre que les hommes sont soumis à une discipline particulièrement féroce incluant le travail à la carrière mais aussi de longues stations prolongées, nus, à l'extérieur, ainsi que des exercices de gymnastique punitifs<sup>1835</sup>. Paul Tillard dresse le portrait de ceux qui ont pu survivre au *Block* :

Mal nourris, mal vêtus, toujours soumis à un travail intensif et par tous les temps, il fallait une carcasse solide et un moral bien accroché pour résister. La moindre faiblesse organique était mortelle. Il fallait être à l'âge de la plus grande force physique. Les hommes n'ayant pas atteints 25 ans avaient de la peine à tenir. Ceux qui avaient dépassé la cinquantaine mouraient presque tous<sup>1836</sup>.

De ces descriptions, il est possible de circonscrire deux phénomènes : d'une part, dans la logique nazie, les exercices corporels sont utilisés en tant qu'indicateur de bonne santé, c'est-à-dire comme test permettant d'appréhender le niveau de développement physique d'un individu ou au contraire sa déchéance ; d'autre part, ces mêmes exercices, couplés avec le travail et imposés à outrance, participent de l'affaiblissement de la personne. Toute la duplicité et le cynisme de leur emploi se retrouvent donc dans cette expérience menée à Mauthausen. L'analyse de cette expérience médicale ne saurait bien évidemment faire oublier celles perpétrées dans les autres camps ayant entraîné mutilation et mort. Celle-ci n'a été choisie et développée que dans la mesure où les exercices corporels étaient utilisés comme paramètres de ladite expérience.

#### 4.3.2.2 « Sélectionner »<sup>1837</sup> pour la mort en utilisant les exercices du corps

A Mauthausen comme à Auschwitz, les récits des survivants contiennent des descriptions qui prouvent qu'au-delà de soumettre les déportés à la discipline concentrationnaire, les pratiques physiques font aussi partie des moyens utilisés pour tuer. Les appels, les exercices physiques sont utilisés à cette fin<sup>1838</sup>.

---

<sup>1834</sup> AN, 72aj/330. Témoignage de Paul Tillard recueilli par Mme Wormser le 16 avril 1952.

<sup>1835</sup> Témoignage de Jean Lafitte reproduit dans : Christian Bernardac, *Déportation. Tome 3. Les 186 marches*, Paris, France-Empire, 1993, p. 123.

<sup>1836</sup> Paul Tillard, *Mauthausen, op. cit.*, p. 51.

<sup>1837</sup> Le terme « sélectionner » fait partie du langage concentrationnaire. Il désigne le processus qui conduit les SS à choisir parmi les déportés ceux qui ne méritent plus de vivre. Ces derniers sont alors exterminés à plus ou moins longue échéance par différents moyens (chambre à gaz, piqûre de phénol dans le cœur).

<sup>1838</sup> Les sollicitations physiques ne sont pas les seules méthodes employées. Comme le met en évidence Franciszek Piper, les détenus à l'hôpital sont fréquemment désignés lors de visites quotidiennes. Sur le processus

Outre les fonctions précédemment évoquées, les appels biquotidiens sont en effet l'occasion pour les SS de repérer ceux qui sont jugés « inaptes au travail <sup>1839</sup> » et par la-même qui sont désignés pour être éliminés par les gaz. Evoquant cette procédure, Franciszek Piper précise :

Des faits semblables avaient lieu pendant les appels quotidiens. Si un SS remarquait chez un détenu quelconque un pansement ou une blessure, en général, il était envoyé à la mort <sup>1840</sup>.

Le docteur Scheckter revient sur ces évènements lors de son audition en 1945. Il indique qu'en avril 43, les médecins SS ont regroupé les détenus, nus, devant leur *Block* et ont procédé à la « sélection » des plus faibles. C'est aussi ce procédé que décrit Alex Ehrlich. Lors des recherches effectuées sur les Français déportés par mesure de répression à Auschwitz, plusieurs survivants confirment ces propos auprès de Claudine Cardon-Hamet. Fernand Devaux précise : « *A l'appel, le médecin SS passait dans les rangs et choisissait ses victimes* <sup>1841</sup> ». Terrorisés à l'idée d'être retenus, les déportés tentent par tous les moyens de redonner à leur corps un aspect sain :

[...] le cœur battant, livides, oppressés, nous attendions, dans l'impuissance totale de toute action, que cette sinistre sélection soit terminée [...]. A ces heures-là, nous employions les minimes moyens que nous avons à notre disposition ; nous nous redressions, nous gonflions nos joues, nous cherchions à nous donner une apparence de force <sup>1842</sup>.

Parfois, les médecins SS ne se contentent pas d'une simple inspection durant l'appel. Ils font défiler les déportés un à un, nus, et jugent en quelques secondes leur degré d'émaciation, inspectant notamment le « *pli fessier* <sup>1843</sup> » pour décider de leur droit de vivre. Fred Seder se remémore la sélection qu'il subit au début de l'année 1944, à laquelle il parvient à réchapper parce que lui-même médecin :

---

de « sélection », voir : Franciszek Piper, « Les méthodes d'extermination » in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940- 1945*. Volume 3, *L'extermination*, p. 144-149.

<sup>1839</sup> Une directive de Himmler datant du printemps 1941 impose que les détenus des camps de concentration soient inclus dans l'action d'euthanasie (14f13). Si les termes de celle-ci ne sont pas connus, Franciszek Piper précise que cette injonction est appliquée à Auschwitz jusqu'au 27 avril 1943 pour les non-Juifs et jusqu'en octobre 1944 pour les Juifs. (Franciszek Piper, « Les méthodes d'extermination », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940-1945*. Volume III. *L'extermination*, *op. cit.*, p. 145.

<sup>1840</sup> *Ibid.*, p. 152.

<sup>1841</sup> Retranscription du témoignage de Fernand Devaux in Claudine Cardon-Hamet, *Triangles rouges à Auschwitz. Le convoi politique du 6 juillet 1942*, *op. cit.*, p. 150.

<sup>1842</sup> Retranscription du témoignage de Raymond Montégut, in Claudine Cardon-Hamet, *Ibid.*, p. 150.

<sup>1843</sup> AN, 72aj/318. Témoignage de Monsieur Robert Frances recueilli par Mme Wormser-Migot pour le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale le 28 avril 1956.



Les hommes nus défilent lentement devant lui et tendent leurs avant-bras marqués du numéro tatoué [...]. A chaque malade qui passe, il fait un signe de l'index tendu, sans décoller le coude du corps, en remuant simplement le doigt à gauche ou à droite, à gauche, ou à droite. A gauche vont ceux qui auront la vie sauve, à droite les condamnés à mort<sup>1844</sup>.

Les survivants font état de stratégies pour tenter de prouver à leurs tortionnaires qu'ils sont encore en « bonne » santé alors même qu'ils sont proches de devenir « musulman ».

Les exercices du corps peuvent aussi jouer un rôle dans le processus de « sélection ». Au lieu de se contenter d'un diagnostic basé sur l'aspect extérieur, les médecins SS les utilisent comme « test ». Selon le bon vouloir des blouses blanches, il est ainsi demandé aux hommes rassemblés sur la place d'appel de réaliser des petits sauts, de courir ou de se mettre en position de « grenouille ». Toute faiblesse, si minime soit-elle, est fatale.

Après le départ du SS, Marek nous a ordonné de nous accroupir et, quand un gars était trop faible pour se tenir suivant les règles, le buste droit, les cuisses bien écartées comme une grenouille, il inscrivait son numéro sur la liste des condamnés du lendemain matin<sup>1845</sup>.

S'appuyant sur les témoignages des survivants lors du procès de Rudolph Höss, Franciszek Piper met en avant un autre procédé : demander aux détenus, lors de leur retour du travail, de sauter par-dessus un fossé ou de franchir une canne « *maintenue à la hauteur d'environ un demi-mètre*<sup>1846</sup> ». Tous ceux qui échouent sont envoyés dans la chambre à gaz. Robert Frances<sup>1847</sup> signale dans le témoignage qu'il accorde à Mme Wormser-Migot l'emploi de petites courses : « *Au moment des sélections, on les faisait courir sur 25 m. S'ils tombaient, ils partaient vers Birkenau pour être gazés*<sup>1848</sup> ».

#### 4.3.2.3 Tuer en employant les exercices physiques

Quand les déportés ne sont pas exterminés par les gaz suite à une sélection, ils peuvent être tués lors de différents « jeux » ou épreuves imposés par les SS. Dans ce cadre, les gardiens leur demandent de réaliser des efforts surhumains tout en supportant le plus souvent des coups lors de mises en scène macabres.

---

<sup>1844</sup> Fred Sedel, *Habiter les ténèbres. Auschwitz, Iawozno, birkenau, Oranienburg, Sachsenhausen, Landsberg, Kaufering*, Paris- Genève, La Palatine, 1963, p. 149.

<sup>1845</sup> Moshé Garbarz, *Un survivant, op. cit.*, p. 86.

<sup>1846</sup> Franciszek Piper, « Les méthodes d'extermination », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940- 1945. Volume 3, L'extermination*, p. 152. Les documents cités sont : APMAB, Procès de Höss, vol.2, p. 84 et APMAB, Dossier de Souvenirs, vol. 133, p. 179.

<sup>1847</sup> Robert Frances est déporté par le convoi n° 60 du 7 octobre 1943 (Serge Klarsfeld, *Le mémorial de la déportation des Juifs de France*).

<sup>1848</sup> AN, 72aj/318. Témoignage de Monsieur Robert Frances recueilli par Mme Wormser-Migot pour le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale le 28 avril 1956.

A Mauthausen, les gardiens et leurs sbires utilisent les particularités du milieu géographique pour imposer des exercices inhumains. La carrière est, par définition, le lieu de toutes les tortures, de tous les crimes. L'une des tâches quotidiennes des déportés consistant à leur faire gravir l'escalier de cent quatre-vingt-six marches (qui permet d'accéder au sommet de ladite carrière) chargés d'une pierre de plusieurs dizaines de kilos, il suffit que les SS ajoutent à cette épreuve redoutable quelques variantes pour que l'ascension se transforme en exécution<sup>1849</sup>. En multipliant le nombre d'aller et de retour, en forçant les détenus à porter une pierre trop lourde, ou deux pierres, ou encore des pierres aux formes rendant impossible leur transport, en imposant un rythme effréné, ils conduisent inexorablement leurs victimes à la mort. René Gilles<sup>1850</sup> se souvient des souffrances qu'il endure lors du terrible « *week-end de quasimodo* <sup>1851</sup> » durant lequel les SS font gravir sept fois à son groupe la carrière, trois le samedi, quatre le dimanche :

Vision infernale et monstrueusement irréaliste que celle de ces hommes aux crânes nus, amaigris, pâles, vêtus d'innommables loques qui gravissent en geignant les cent quatre-vingt-six marches de ce calvaire collectif, sans s'arrêter, portant leur pierre sur l'épaule, sous les bras, sur le ventre, tous en rangs serrés, pendant que *Kapos* et SS gueulent, aboient et frappent<sup>1852</sup>.

Stratégiquement, il se place en tête de colonne pour tenter de se protéger.

Je suis dans les premiers rangs, une vieille habitude. Il est préférable de régler la cadence que de la suivre [...]. Pauvres derniers, arrivés les derniers en bas, ils ont choisi une pierre rapidement, sont repartis aussitôt, et la colonne se remet immédiatement en marche sans qu'ils puissent souffler une seconde, dès qu'ils ont atteint le haut de l'escalier<sup>1853</sup>.

Qualifié de « *martyr* » par Pierre Weydert, la carrière use les corps méthodiquement jusqu'à les broyer. Dès qu'un détenu ne peut plus supporter sa charge, il est poussé dans le vide ou achevé d'une rafale de mitrailleuse par les SS de garde.

Ce sont les cinquante dernières marches de l'escalier qui forment la partie la plus éprouvante de notre calvaire ; on y titube sous la charge et les jambes deviennent de

---

<sup>1849</sup> René Gille insiste dans son témoignage sur la variété des situations qui existent lors de l'ascension des cent quatre-vingt-six marches : « *Rien de comparable entre les semaines « d'offensive » réservées à une nationalité et les simples séances de dressage et de mise en condition pour casser les résistances des nouveaux arrivants, entre le travail réclamé aux membres du Kommando fixe (mineurs, débiteurs, tailleurs de pierre) et celui fourni par les manœuvres accidentels ou les « punis de carrière »* ». Manuscrit de René Gille retranscrit par Christian Bernardac, *Les 186 marches*, op. cit., p. 135.

<sup>1850</sup> René Gille est déporté le 6 avril 1944 à Mauthausen. (*Livre-Mémorial*, fiche I. 199).

<sup>1851</sup> Pour reprendre ses propres mots. Il s'agit dans le calendrier chrétien du dimanche suivant celui de Pâques, soit en 1944 le dimanche 16 avril.

<sup>1852</sup> René Gille, manuscrit inédit retranscrit par Christian Bernardac, *Les 186 marches*, op.cit., p. 136.

<sup>1853</sup> *Ibid.*, p. 135-136.

plomb. C'est là que les SS, guettant des défaillances, se tiennent de préférence. À chaque voyage, on peut dire que l'on joue sa vie sur ces cinquante marches fatidiques<sup>1854</sup>.

Quand l'environnement du camp ne se prête pas à ce type de mise à mort, c'est en inventant des jeux morbides que les SS et les *Kapos* mettent fin à la vie des déportés les plus affaiblis. Des points communs existent entre ces derniers et les activités sportives : des espaces sont identifiés, des règles sont établies, des équipes sont formées, des tâches sont imposées. Certains gagnent, d'autres non. Mais au cours de ces jeux, « perdre » ne signifie rien d'autre que mourir.

A travers le personnage de Paulo, André Lacaze donne une description précise de ce qui attend à Loibl-Pass les détenus durant les week-ends chômés de l'été 1943. Si toutes les corvées qu'ils doivent réaliser s'effectuent obligatoirement en courant<sup>1855</sup>, ce sont surtout les exercices organisés sur la place du camp qui, durant quatorze semaines, coûtent la vie à de nombreux Français. Durant l'une des premières séances, il raconte que tous les déportés sont contraints de creuser une tranchée au pied des *Blocks* avant de recevoir chacun, sans aucune raison, la punition des « vingt-cinq coups ». La journée se poursuit par de la « *gymnastique* » : des détenus sont choisis au hasard par les SS puis contraints d'enfiler de multiples habits avant de devoir en cadence, courir, sauter, ramper, faire la grenouille, supporter un concours de pompes, le tout sous les coups des *Kapos*<sup>1856</sup>. Elle se termine par une « *corrida*<sup>1857</sup> ». Ce jeu sadique inventé par les *Kapos* consiste à enfermer les prisonniers dans une zone définie, puis à lancer une sorte de chasse à l'homme à coups de schlague. Si d'aucuns, voulant fuir la bastonnade, sortent du périmètre autorisé, ils sont immédiatement abattus par une sentinelle allemande. Sur ces week-ends particulièrement meurtriers, il conclut :

Pourtant, le samedi d'après, et ceux qui suivirent, on remit ça, même scénario, tabouret, *Gymnastik*, chasse à l'homme, etc. Résultat : le lundi matin au tunnel, les absents étaient de plus en plus nombreux. Pas très malin la *corrida*<sup>1858</sup> !

Gaston G. Charlet est, lui aussi, au camp lors de la période des « *corridas* ». Il en fait une description quasiment analogue à celle d'André Lacaze à quelques détails près. Il indique de la même façon que les journées du samedi débutent par des travaux de terrassement. Il omet par contre de signaler le *Sportmachen*, mais décrit avec précision les courses-poursuites entre

---

<sup>1854</sup> Pierre Weydert, manuscrit inédit retranscrit par Christian Bernardac, *Les 186 marches*, op. cit., p. 141.

<sup>1855</sup> André Lacaze, *Le tunnel*, Paris, Julliard, p. 88.

<sup>1856</sup> *Ibid.*, p. 129.

<sup>1857</sup> Le même terme est par ailleurs employé par Louis Balsan. Louis Balsan, *Le ver luisant*, Issoudun, Gaignault-Editeur, 1973, p. 113.

<sup>1858</sup> *Ibid.*, p.132.

déportés et *Kapos* armés de gourdins dans le camp, après quoi il signale qu'une quarantaine de détenus sont choisis au hasard pour recevoir les vingt-cinq coups<sup>1859</sup>.

Des « jeux<sup>1860</sup> » de ce registre se retrouvent à Auschwitz. Moshé Garbarz relate avec précision ceux qui sont organisés durant l'été 1942 et précise leur double fonction : tuer d'une part, distraire la prétendue « *race des seigneurs* » d'autre part.

De temps en temps, les SS estimaient insuffisant le nombre de morts. Alors, pour rappeler leur présence, ils nous infligeaient du « sport ». [...]. Ainsi, pendant deux ou trois jours le quota de cadavres doublait<sup>1861</sup>.

Pour eux, c'était une distraction et un moyen de dégager de la place afin de loger les nouveaux<sup>1862</sup>.

Il décrit longuement l'une des séances qu'il subit quelques jours après son arrivée à Auschwitz. Les déportés sont divisés en quatre groupes : trois ne comprenant que des détenus à responsabilité, et un, le plus fourni, tous les autres. Il est demandé aux membres de ce dernier d'enfiler leur chemise à l'envers pour pouvoir y transporter de la terre en courant. Les deux premières équipes de *Kapos* s'installent, la première, là où se situe le tas de terre à charger, la seconde là où il faut décharger. La dernière équipe forme une haie le long du parcours et tous sont armés de gourdins. Au signal, le « jeu » débute : les déportés s'élancent pour aller chercher de la terre, chargent puis courent et reviennent sur leurs pas. A tout instant, ils sont roués de coups par les matraqueurs.

Et nous courons entre les deux files, et nos bras sont accaparés par notre travail et nous ne pouvons ni parer ni éviter les coups, et par-dessus le marché, nous ne pouvons pas lâcher la cargaison qui bourre nos vestons<sup>1863</sup>.

Au bout d'une heure, le bilan est particulièrement lourd.

Ainsi, bien courir ou mal courir, les trois quarts des camarades ont succombé, ou sur place, ou avec un retard de huit ou quinze jours<sup>1864</sup>.

Le témoignage de Julien Unger recoupe parfaitement celui de Moshé Garbarz.

Leur travail consistait à descendre au pas de course, à remplir deux pans de leur pardessus retroussé et à courir avec cette charge jusqu'à l'autre extrémité du camp. Sur ce parcours long d'un bon kilomètre étaient rassemblés tous les SS disponibles, tous les Ukrainiens, tous les capos allemands et polonais, rangés sur deux files, se faisant face. Tous étaient

---

<sup>1859</sup> Gaston G. Charlet, *Karawanken, le bain dans la neige*, op. cit., p. 38- 43.

<sup>1860</sup> Terme employé Moshé Garbarz : Moshé Garbarz, *Un survivant*, p. 130 et p. 131. Il utilise par ailleurs aussi le mot « sport ».

<sup>1861</sup> Moshé Garbarz, *Un survivant*, op. cit., p. 87.

<sup>1862</sup> *Ibid.*, p. 130.

<sup>1863</sup> *Ibid.*, p. 129.

<sup>1864</sup> *Ibid.*, p. 130.

armés de gourdins. Les malheureux devaient parcourir ce long corridor, chargé de leur gravier, et subir tous les coups des tortionnaires<sup>1865</sup>.

Fred Sedel<sup>1866</sup> décrit un jeu presque identique, durant lequel les Juifs doivent transporter, non de la terre, mais des briques<sup>1867</sup>. Parfois, les jeux sont organisés à des dates symboliques. Tant pour le jour de Noël que pour le jour de l'an 1942, les Juifs de Birkenau sont ainsi soumis à des jeux particulièrement mortels.

Le jour de Noël, on employa les prisonniers à faire un travail très léger : transporter du sable dans leurs vestons mis à l'envers. Ils devaient seulement courir avec ce sable entre deux rangées de capos et de SS munis de gros bâtons. Pour éviter les coups d'un capo, on tombait sur le SS d'en face. Ainsi, en deux heures, de neuf heures à onze heures du matin, ont été massacrés trois cent cinquante détenus. Cette première représentation a été suivie d'une deuxième, le jour de l'an<sup>1868</sup>.

Outre la carrière à Mauthausen et les « jeux » d'Auschwitz, les SS et les *Kapos* utilisent aussi les séances classiques de *Sportmachen* pour tuer des déportés. Dans ce cas, les exercices classiques de « lever-coucher » et de sauts de grenouilles sont accompagnés d'une bastonnade en règle et peuvent conduire certains à la mort dès lors qu'ils ne sont plus en mesure de suivre le rythme imposé. Moshé Garbarz est victime de ce type de punition suite à l'agression commise par un Juif à l'encontre d'un *Kapo*.

Ensuite, ils se sont vengés sur nous. Nous avons dû arrêter de creuser et faire du « sport ». Ils ont tant matraqué que, sur 600, nous étions tous blessés et avons cinquante morts. Rentrés au camp et alignés devant le *Block*, je me suis senti très fatigué [...]. Et ce n'était pas fini. Pendant une heure et demie, nous avons subi du « Mützen ab ! Mützen auf » plus de deux cent cinquante fois, je les ai comptés<sup>1869</sup>.

Filip Müller revient dans son témoignage sur les « séances sportives » des dimanches du printemps 1942 et indique que l'une d'elles entraîne la mort de quelques trente-cinq détenus<sup>1870</sup>. La participation des *Kapos* et *Lagerältester* n'est pas rare et cet état de fait est souligné lors du jugement du Dr Capesius au procès de Frankfurt.

---

<sup>1865</sup> Julien Unger, *Le sang et l'or*, op. cit., p. 98-99.

<sup>1866</sup> Alfred Sedel est déporté par le convoi n° 58 en date du 31 juillet 1943. (Serge Klarsfeld, *Le mémorial de la déportation des Juifs de France*).

<sup>1867</sup> Alfred Sedel, *Habiter les ténèbres*, Paris-Genève, La Palatine, 1963, p. 57-58.

<sup>1868</sup> Joseph-Désiré Hafner, « Birkenau », in Amicale des déportés d'Auschwitz, *Témoignages sur Auschwitz*, Paris, 1946, p. 65.

<sup>1869</sup> Moshé Garbarz, *Un survivant*, op. cit., p. 84-85.

<sup>1870</sup> Filip Müller, *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz*, op. cit., p. 29.

Das »Sportmachen« überließen die SS-Führer niederen SS-Dienstgraden, insbesondere den Blockführern bzw. den SS-Aufseherinnen. Auch Kapos und Blockälteste wurden mit »Sportmachen« beauftragt<sup>1871</sup>.

D'ailleurs, Filip Müller précise bien dans son ouvrage que le principal initiateur et animateur des séances est le *Kapo Vacek*<sup>1872</sup>. Les conséquences de ce registre de séances sont des plus lourdes : certains déportés meurent au cours de celle-ci, d'autres puisent à ce point dans leurs dernières ressources qu'ils ne peuvent plus lutter par la suite et deviennent rapidement des *Musulmans*<sup>1873</sup>. Moshé Garbarz revient sur le même type de scènes, ici, basées sur la course :

Puis, on nous inflige du sport : courir pour se réchauffer avant la douche froide. Quand les 900 ou 1 000 gars de mon *Block* démarrent, le plus faible se retrouve à la traîne, alors, une trentaine de kapos se précipitent sur lui pour l'obliger à rattraper le peloton. Nous-mêmes, en tête, nous recevons des coups pour nous forcer à accélérer<sup>1874</sup>.

Les accusations de meurtres commis en employant le *Sportmachen* abondent dans les témoignages des survivants présents au procès de Frankfurt. Ainsi, le déporté Erich Kulka<sup>1875</sup> vient-il à la barre pour rendre compte des exactions commises par le SS Baretzki, qui, lors des séances de « sport », tuait les déportés qui ne parvenaient pas à se relever<sup>1876</sup>. Tadeusz Paczula<sup>1877</sup> dénonce de son côté les assassinats commis par le SS Klehr, qui affectionnait tout particulièrement les exercices corporels.

Beim »Sportmachen« trat und schlug Klehr. Klehr liebte es ferner, den Häftlingen in die unteren Körperteile zu treten<sup>1878</sup>.

Ces cas ne sont pas isolés, loin de là. Le déporté Josef Kral<sup>1879</sup> témoigne de son côté contre l'accusé Dylewski. Il rapporte que ce dernier est venu un soir dans son *Block* après l'appel,

---

<sup>1871</sup> « Les dirigeants de la SS laissaient le « Sportmachen » aux SS les moins gradés, notamment aux surveillant(e)s de bloc. Les Kapos et doyens des blocs étaient également chargés du « Sportmachen ». Der 1. Frankfurter Auschwitz-Prozeß (DVD, op. cit.). Das Verfahren: Die Straftaten der Angeklagten, Dr. Capesius, vgl. Blatt 595 a-268, S. 648.

<sup>1872</sup> Filip Müller, *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz*, op.cit., p. 25-28.

<sup>1873</sup> Il écrit à ce propos : « Ainsi, la moitié deviennent musulmans, un quart sont tués sur place ». Moshé Garbarz, *Un survivant*, op. cit., p. 118.

<sup>1874</sup> *Ibid.*, p. 112.

<sup>1875</sup> Erich Kulka est interné à Auschwitz du 4 novembre 1942 jusqu'à l'évacuation du camp et porte le numéro matricule 73.042. Der 1. Frankfurter Auschwitz-Prozeß (DVD, op. cit.), *Personenregister*: S. 44802 (vgl. APP001026, S. 1).

<sup>1876</sup> Der 1. Frankfurter Auschwitz-Prozeß (DVD, op. cit.). Das Verfahren: 37. Verhandlungstag. Témoignage d'Erich Kulka contre Baretzki, 16 avril 1964, S. 6450-6451 (vgl. Blatt Baretzki-16, S. 157).

<sup>1877</sup> Tadeusz Paczula est interné à Auschwitz du 18 décembre 1940 au 27 septembre 1944. Il occupe dans le camp d'Auschwitz I le poste de *Rapportschreiber*. Der 1. Frankfurter Auschwitz-Prozeß (DVD, op. cit.). *Personenregister*: S. 45453 (vgl. APP000233, S. 1).

<sup>1878</sup> « Lors des séances de *Sportmachen*, Klehr tapait et donnait des coups de pied. Il aimait donner des coups, surtout sous la ceinture.»

Der 1. Frankfurter Auschwitz-Prozeß (DVD, op. cit.) Das Verfahren: 42. Verhandlungstag. Témoignage de Tadeusz Paczula, 30 avril 1964, S. 6582 (vgl. Blatt Klehr-30, S. 35).

obligeant tous les détenus au *Sportmachen* pour les punir de leur « laisser-aller » (*Versäumnis*). Après quoi, ces derniers sont aspergés d'eau et condamnés à passer la nuit les fenêtres ouvertes<sup>1880</sup>. De façon plus générale, l'étude des minutes du procès de Frankfort<sup>1881</sup> permet de constater à quel point le *Sportmachen* et les sélections sont intimement liées : la moitié des SS jugés<sup>1882</sup> doivent répondre de meurtres commis en utilisant les exercices corporels.

Il semble toutefois que ces tueries sauvages utilisant les activités corporelles ne soient plus aussi systématiques en 1944. Considérant les conditions de vie réservées aux déportés d'Auschwitz, les témoignages font état d'une amélioration entre 1942 et 1944. M. Vilner souligne les différences qu'il constate entre son arrivée au camp en 1942 et la fin de la captivité<sup>1883</sup>. Détenu à Monowitz à partir de l'automne 1943, Alfred Besseman note, lui aussi, quelques changements dans le quotidien des déportés juifs :

Pendant l'année 43-44, amélioration de leur sort : 1 : Suppression presque totale des appels quand il faisait trop froid, ils arrivent à avoir des protèges-oreilles, des gants. 2/ Nourriture. IG Farben donne en principe la même nourriture que pour les travailleurs, mais les SS la prennent. Cependant, à partir de 43-44, la notion « rendement » l'emporte sur la notion « extermination »<sup>1884</sup>.

Wieslaw Kielar, interné depuis les premières semaines d'existence du camp rend compte, de la même façon, d'une amélioration des conditions de vie malgré, paradoxalement, l'intensification du génocide :

En dépit des nombreux transports allant à la chambre à gaz et des sélections dont les malades n'étaient parfois pas les seules victimes, les conditions générales de vie dans le camp s'étaient manifestement améliorées<sup>1885</sup>.

---

<sup>1879</sup> Josef Kral est un déporté « politique » polonais interné à Auschwitz entre le 29 juin 1941 et le mois de mai 1943. Il est ensuite transféré en *Kommando*. *Der I. Frankfurter Auschwitz-Prozeß* (DVD, *op. cit.*). *Personenregister*. S. 44669(vgl. APP000238, S. 1).

<sup>1880</sup> *Der I. Frankfurter Auschwitz-Prozeß* (DVD, *op. cit.*). Das Verfahren: 46. Verhandlungstag, témoignage de Kral contre Dylewski, 15 mai 1964, S. 7966(vgl. Blatt Dylewski-18, S. 41).

<sup>1881</sup> Initialement, vingt-quatre SS doivent être jugés au procès de Frankfurt. Finalement, seuls vingt assistent aux débats. Richard Baer est mort en détention préventive tandis que trois autres (Heinrich Bischoff, Gerhard Neubert et Hans Nierzwicki) ont été jugés dans l'incapacité de participer à ce procès.

<sup>1882</sup> Il s'agit des SS Hofmann, Baretzki, Boger, Klehr, kaduk, Stark, Dylewski, Capesius, Bednarek et Breitwieser.

<sup>1883</sup> AN, 72aj/318. Témoignage de M. Vilner retranscrit par Mme Wormser-Migot le 28 juillet 1952 pour le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale. A propos de l'année 1942 : « A cette époque dans le camp, mortalité considérable : maladie, famine, mais surtout extermination par coups dans les Blocks. Atmosphère de terreur telle que Vilner compte pour cette période de 1942, 100 à 150 suicides par jour ».

<sup>1884</sup> AN, 72aj/318. Témoignage d'Alfred Besseman recueilli par Mme Wormser-Migot en mars 1957 pour le Comité d'histoire de la déportation.

<sup>1885</sup> Wieslaw Kielar, *Anus Mundi*, *op. cit.*, p. 212.

Désiré Hafner divise d'ailleurs l'histoire des conditions de vie à Auschwitz en deux périodes tout à fait distinctes : celle antérieure à mars 1943 et celle qui court jusqu'à la Libération<sup>1886</sup> :

Cependant qu'à côté de nous ce gigantesque massacre se déroule — le plus colossal que l'histoire ait connu — la vie dans les camps s'améliore : la nourriture, les conditions d'hygiène sont meilleures, le travail beaucoup plus facile, et, surtout on interdit de battre<sup>1887</sup>.

Sur ce point, tout particulièrement, il précise :

Quoique cette interdiction soit plutôt théorique, nous n'assistons plus qu'exceptionnellement aux scènes de cruauté et de sauvagerie, auxquelles nous étions habitués<sup>1888</sup>.

Ces constats concordent avec les taux de mortalité des camps. Si durant l'année 1942, la mortalité des Juifs immatriculés dans le camp est vertigineuse, celle-ci fléchit courant 1943, pour baisser en 1944<sup>1889</sup> en raison principalement des besoins de l'économie de guerre allemande<sup>1890</sup>. A Mauthausen, les recherches effectuées par Fabrice Fabréguet permettent d'observer une diminution sensible de la mortalité entre le printemps 1943 et l'été 1944. Alors qu'il qualifiait la période allant de l'été 1941 à avril 1943 d' « *abattoir humain* <sup>1891</sup> », il emploie le terme de « *décrue* »<sup>1892</sup> pour qualifier celle courant de mai 1943 à décembre 1944.

Cette évolution se ressent à travers les pratiques corporelles. André Lacaze souligne dans son ouvrage l'heureuse disparition des « *corridas* » et une nette amélioration des conditions de vie à Loibl-Pass sud durant l'été 1944<sup>1893</sup>. Moshé Garbarz, envoyé entre temps à Jawischowitz, rend compte de séances certes particulièrement douloureuses, mais toutefois différentes de celles des années antérieures.

Le dimanche suivant comme tous les dimanches, la mine nous est fermée, nous travaillons au camp. A vrai dire, il ne s'agit en rien d'une tâche productive, nous faisons du « sport ». Aujourd'hui, on parodie Birkenau. Nous transportons de la terre dans nos vestons. [...]. Mais ici, contrairement à Birkenau, on ne tue pas [...]. La mort vient à

---

<sup>1886</sup> Joseph-Désiré Hafner, *Aspects pathologiques du camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau*, Thèse soutenue le 14 juin 1946, Tours, Impr. Union coopérative, 1946, p. 17-28. (BNF, 8-TH PARIS-1855). Il nomme la première période « extermination sauvage (p. 17-23) et la seconde « extermination scientifique » (p. 23-27).

<sup>1887</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>1888</sup> *Ibid.*, p. 24

<sup>1889</sup> Il convient ici de rappeler que ces chiffres ne tiennent pas compte des dizaines de milliers de Juifs qui chaque mois arrivent à Auschwitz et sont immédiatement gazés sans être immatriculés. Ils ne concernent que les rares Juifs ayant franchi la « sélection » initiale.

<sup>1890</sup> Franciszek Piper, « Bilan de l'extermination », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940- 1945. Volume III. L'extermination, op. cit.*, p. 294.

<sup>1891</sup> Fabrice Fabréguet, *Mauthausen, op. cit.*, p. 169.

<sup>1892</sup> Fabrice Fabréguet, *Mauthausen, op.cit.*, p. 177.

<sup>1893</sup> André Lacaze, *Le tunnel, op. cit.*, p. 363.



retardement : à la suite de cet amusement, les hommes qui doivent se contenter, pour vivre, de la ration du camp, deviennent plus vite musulmans, inaptes au travail<sup>1894</sup>.

A partir de ces éléments, il est possible d'avancer que dans les camps les plus meurtriers, comme Mauthausen et Auschwitz, les améliorations soulignées dans les témoignages, comme celui de Désiré Hafner<sup>1895</sup> ou encore Marc Klein ne signifient pas une disparition des exactions, mais une disparition de la pire forme prise précédemment par l'utilisation des exercices corporels. Pour autant, comme cela a pu être vérifié à travers les comptes rendus des survivants, le *sportmachen* ne disparaît pas et les sélections pour la chambre à gaz se poursuivent.

A Mauthausen ou à Auschwitz, les exercices du corps constituent un moyen d'extermination parmi d'autres. Quand il s'agit de « faire de la place » dans le camp pour de nouveaux arrivants ou que le taux de mortalité n'est tout simplement pas assez élevé, les SS aidés des *Kapos* et autres détenus à responsabilité organisent des tueries reposant sur des principes simples : demander à des hommes sous-alimentés de produire un effort démesuré tout en les ruant de coups. A partir des témoignages, il est possible de repérer trois types de séances différentes : celles utilisant le milieu géographique, en l'occurrence la carrière à Mauthausen, celles basées sur l'organisation d'un « jeu » sadique, celle, enfin, reposant sur des exercices classiques de Sportmachen associés à des coups répétés. Il semble toutefois que ce registre de pratique ait surtout eu lieu avant 1944.

#### 4.3.2.4 *Punching-ball et combats de gladiateurs*

Quand il ne s'agit pas de désigner des détenus pour les chambres à gaz, ni de procéder directement à l'élimination d'une partie des déportés, les SS ou les *Kapos* peuvent utiliser les détenus pour satisfaire certaines de leurs envies « sportives ». La pratique des sports de combat entre parfaitement dans cette logique.

Albert Rohmer évoque un *Kapo* qui prend plaisir à initier à la boxe ses sous-fifres à Neuengamme: « A d'autres, il apprit la boxe. Un naïf voulut lui répondre, et y laissa la

---

<sup>1894</sup> Moshé Garbarz, *Un survivant, op. cit.*, p. 177.

<sup>1895</sup> Le Docteur Désiré Hafner est déporté le 20 juillet 1942 par le seul convoi partant de la Province, en l'occurrence le convoi n° 8. Il apparaît sous le nom de Joseph Hafner.

vie<sup>1896</sup>». A Buchenwald, Serge Miller se souvient d'un *Blockältester* qui se sert des déportés pour s'entraîner.

Alors Frantz venait distribuer quelques « droites ». Il avait fait de la boxe dans sa jeunesse et l'exercice ça fait du bien quand on peut se nourrir normalement. Autour de lui ceux qui avaient été touchés tombaient comme des pantins, et quand il avait suffisamment cogné, il rentrait dans sa chambre ou son ordonnance lui tendait une serviette pour s'essuyer<sup>1897</sup>.

Ce registre d'exactions se retrouve à Auschwitz. Moshé Garbarz évoque le cas d'un SS qui distribuait des coups de poings pour s'entraîner<sup>1898</sup>. N'ayant cure d'une quelconque égalité des chances, les combats opposant un détenu de la plèbe à un porteur de brassard s'apparentent dans certains cas à un carnage durant lequel, sauf à vouloir payer cher son insolence, le déporté ne peut opposer de résistance. Dans le camp de Loipl-Pass Karawanken, annexe de Mauthausen, un *Blockältester* particulièrement violent surnommé « le Tatoué » exerce son pouvoir en infligeant aux déportés des séances de boxe particulières. Il les aligne préalablement en file indienne, puis :

Un par un, ils devaient s'avancer, se mettre au garde à vous, et n'en pas bouger, jusqu'à ce que le bras de la brute, brusquement détendu, heurte leur visage à la façon d'un boxeur à poing nu. Généralement, cela se traduisait par l'envoi du patient sur le plancher de la baraque, à quelques mètres de son point de départ. Il devait alors, en hâte, se relever et venir à nouveau se placer devant le « caïd » pour attendre de recevoir un nouveau « direct » qui l'envoyait derechef à terre, et cela autant de fois qu'il plaisait au chef de renouveler le « jeu »<sup>1899</sup>.

Les SS ou les *Kapos* sont aussi susceptibles de demander à des détenus de se battre entre eux, et ce, souvent, jusqu'à ce que mort s'en suive. Survivant du « convoi des 45000 », Georges Dudal<sup>1900</sup> se souvient d'un détenu polonais qui organise des combats au *Block 8A*.

Les Juifs étaient les éternelles victimes désignées : deux malheureux devaient se battre jusqu'à ce que mort s'en suive. C'était de farouches corps à corps, poings et dents constituaient les armes<sup>1901</sup> ».

Moshé Garbarz revient sur la proposition que lui fait un SS à Auschwitz : accepter un combat contre un autre Juif devenu *musulman* pour accéder au rang de *Kapo*<sup>1902</sup>. Plus loin, il décrit

---

<sup>1896</sup> Albert Rohmer, « Aussenkommando H de Neuengamme : Helmstedt. Mine de sel » in Collectif, *De l'Université aux camps de concentration. Témoignages strasbourgeois*, p. 313.

<sup>1897</sup> Serge Miller, *Le laminoir*, op.cit., p. 284.

<sup>1898</sup> Moshé Garbarz, *Un survivant*, op. cit., p. 69.

<sup>1899</sup> Gaston G. Charlet, *Karawanken, le bagne dans la neige*, op. cit., p. 28.

<sup>1900</sup> Georges Dudal est déporté par mesure de répression à Auschwitz. Il quitte la France par le convoi du 6 juillet 1942. (*Livre-Mémorial*, fiche n° I. 42).

<sup>1901</sup> Raymond Montégut, *Arbeit macht frei*, op. cit., p. 143.

<sup>1902</sup> Moshé Garbarz, *Un survivant*, op. cit., p. 88.

une nouvelle scène durant laquelle le SS propose à un jeune Français de combattre contre un intellectuel.

« Tu vas boxer avec le petit à côté de toi » [...]. « Non, c'est seulement un petit jeu et je suis sûr que tu vas gagner » [...]. Le petit Nuremberg avait 18 ans, et, pour lui, boxer, c'était boxer. En bon athlète, il a commencé à cogner. L'homme a refusé de riposter, d'ailleurs, s'il avait voulu ou pu se défendre, ça n'aurait rien changé. Les Kapos des environs sont accourus, ils criaient : « Frappe ! Rosse-le ! Vas-y ! ». Au bout d'une demi-heure, le grand gisait à terre, comme mort, il respirait à peine. [...]. Le petit Nuremberg était content. Croyait-il avoir gagné un véritable combat de boxe ? Je l'ignore. Par contre, je sais qu'il a pris goût à tuer en dehors de toute mise en scène. Il est devenu aide-*Stubendienst* puis, comme il travaillait bien, autrement dit tuait bien, il a été promu *Stubendienst*<sup>1903</sup>.

Dans ces cas, les combats peuvent avoir lieu n'importe où, ils ne sont pas arbitrés et il n'existe aucun gong pour les arrêter. Les récits ne font pas mention de temps de pause ou de reprise, pas plus qu'il ne semble exister de règlement ou de gants : tous les coups sont permis, pourvu que les détenus s'y engagent totalement et que l'un d'eux y laisse la vie. Seuls ceux qui parviennent à mettre sur pied un combat truqué bien rodé ont quelque chance de sortir indemne de ce type de piège mortel. Moshé Garbarz se souvient d'un combat durant lequel un détenu feint d'être tombé KO et reste allongé jusqu'au soir avant de regagner discrètement son *Kommando* de travail<sup>1904</sup>. Parfois, ces mêmes combats revêtent l'aspect de combats officiels arbitrés, réglementés. Tel est le cas d'une rencontre totalement déséquilibrée organisée par la SS en décembre 1943 au *Kommando* de Loipl Pass nord, mettant en lice un détenu du *Kommando* de la Cuisine à un Polonais très affaibli. Le second y aurait perdu la vie<sup>1905</sup>.

Les techniques de boxe et de combat semblent aussi utilisées par les SS pour battre, voir tuer les détenus punis ou particulièrement maltraités dans le camp. Après avoir refusé de combattre pour devenir *Kapo*, Moshé Garbarz est passé à tabac par un gardien.

L'un d'eux commence le jeu : « Fixe-moi droit dans les pupilles ! » [...]. « Tu vas suivre mes yeux ». Je n'avais pas le choix. Il les tourne à droite, moi, je les suis, et simultanément je reçois un coup de poing à droite. Après quelques secondes, il les lance à gauche, j'anticipe un crochet à gauche. Il tape à droite pour me dérouter. Mes craintes se confirment, c'est un boxeur et un salaud. Ainsi, pendant une demi-heure, à droite, à gauche, dans la tête, dans le ventre [...] <sup>1906</sup>.

---

<sup>1903</sup> *Ibid.*, p. 110-111.

<sup>1904</sup> *Ibid.*, p. 125.

<sup>1905</sup> Selon Janko Tilser, Christian Tessier, *De Mauthausen au Ljubelj (Loibl-Pass)*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 166.

<sup>1906</sup> Moshé Garbarz, *Un survivant, op. cit.*, p. 89.

Toujours à Auschwitz, Raymond Montégut relate des « *danses infernales* » durant lesquelles, le soir, les *Blockältester* frappent parfois jusqu'à la mort les détenus juifs. Pour cela, ils les font monter dans une petite salle dans laquelle ils ont libéré un espace de la taille d'un ring puis les boxent chacun leur tour à trois contre un :

La danse infernale commença. Les coups pleuvaient avec violence et le malheureux devait sauter ; s'il s'écroulait, il était relevé à coups de pieds et parfois, sous la violence de la douleur, dans une espace d'hallucination, l'homme cherchait à s'enfuir<sup>1907</sup>.

Les activités de combat n'entrent pas dans une logique de planification de meurtres de masse. Pour autant, elles possèdent une létalité élevée et aboutissent à de véritables meurtres. Ne considérant aucunement les blessures qu'ils provoquent, les SS utilisent les déportés pour leur propre entraînement en guise de punching-balls vivants. Ils organisent également des duels durant lesquels la mort n'est pas symbolique mais recherchée<sup>1908</sup>. Pour ce faire, la violence n'est jamais euphémisée, bien au contraire. Elle n'est canalisée ni par la présence d'un règlement ni par celle d'un arbitre censé le faire respecter : les nazis renouent en cela avec des traditions martiales bien antérieures au XIX<sup>e</sup> siècle.

#### 4.3.3 Soumettre le corps des femmes à la discipline : de l'immobilité à Ravensbrück aux multiples exactions à Auschwitz

Les moyens utilisés par le personnel du camp pour briser les capacités de résistance des détenues possèdent à la fois des points communs et des différences avec ceux employés dans les camps d'hommes. Dans les deux cas, la menace omniprésente des coups, la violence des gardiens apparaissent dans tous les témoignages. Dans les deux cas aussi, la bastonnade est de règle pour tout manquement au règlement. Par contre, l'utilisation des exercices corporels s'avère singulière.

##### *4.3.3.1 L'immobilité à Ravensbrück, une brimade à multiples fonctions*

A Ravensbrück, le *Strafstehen* représente une véritable institution possédant des buts incontestablement plus nombreux que dans tous les camps d'hommes. En plus des heures passées à l'appel, les différentes formes de *Strafstehen* semblent en effet se substituer aux

---

<sup>1907</sup> Raymont Montegut, *Arbeit macht frei*, op. cit., p. 116.

<sup>1908</sup> Ceci s'avère en décalage fondamental avec l'évolution que connaissent les activités de combat depuis la fin du XIX<sup>e</sup> Siècle comme le met en évidence Jean-François Loudcher : Jean-François Loudcher, « Les activités de combat modernes comme moyen d'éducation », in Jean-François Loudcher, Jean-Nicolas Renaud, *Education, sports de combat et arts martiaux*, Grenoble, PUG, 2011, p. 53.

exercices corporels comme premier niveau de brimade dans l'échelle tacite des punitions en vigueur au camp. Maisie Renault l'exprime très clairement dans son témoignage :

Les punitions se succèdent sans que nous connaissions le motif des délits. Les blocs avant l'appel « posent » à tour de rôle, ce qui prolonge celui-ci de plus d'une heure<sup>1909</sup>.

Les descriptions des souffrances inhérentes aux stations immobiles sont systématiques dans les témoignages de femmes, ce qui permet de repérer plusieurs types d'appel. Le langage du camp de Ravensbrück possède d'ailleurs un terme pour qualifier ces heures d'immobilité : les femmes sont « *piquées* », comme s'en souvient Francine Briand : « nous « *piquons* » debout des heures entières, alignées, attendant l'autorisation de pouvoir remuer et marcher<sup>1910</sup> ». Les stations debout prolongées possèdent une pluralité de fonctions, ce qui les rend omniprésentes dans la vie quotidienne des déportées : fonction administrative, permettant de comptabiliser la population concentrationnaire, de vérifier les « colonnes » de travail<sup>1911</sup> ou de préparer un transport, fonction répressive à l'encontre d'un groupe ou d'un individu, fonction « d'occupation-brimades », enfin, où durant les heures de repos, les SS contraignent les femmes à rester dans la cour en rangs et en colonnes.

Des appels, les femmes préservent un souvenir plus que douloureux, qu'elles expriment avec difficulté. Anne Fernier emploie cyniquement l'adjectif « *grandiose*<sup>1912</sup> », précisant quelques lignes plus loin que l'appel est surtout un moment « *colossal et tragique*<sup>1913</sup> ». Mme Hervé indique qu'il s'agit de l'une des facettes de la captivité des plus « *difficiles à supporter*<sup>1914</sup> ». Pour Marguerite Chabiron<sup>1915</sup>, arrivée à Ravensbrück en septembre 1944, les appels constituent à eux seuls un « *véritable supplice*<sup>1916</sup> ». Qualifié d'« *immobilité monstrueuse*<sup>1917</sup> », dans le livre rédigé par l'Amicale des anciens de Ravensbrück, l'appel est décrit en ces termes :

---

<sup>1909</sup> Maisie Renault, *La grande misère*, op.cit., p. 91.

<sup>1910</sup> AN, 72aj/333. Témoignage de Melle Francine Briand transmis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale par Mr Wimbee en janvier 1952.

<sup>1911</sup> Dans le langage du camp, la colonne correspond à un *Kommando* de travail. Simone Saint-Clair en énumère quelques-uns : colonnes du dessèchement des marais, colonnes de la forêt, colonnes du sable, etc. (Simone Saint-Clair, *Ravensbrück*, op. cit., p. 109-110.

<sup>1912</sup> Anne Fernier, « L'appel général » in Olga Wormser, Henri Michel, *Tragédie de la déportation*, op.cit., p. 86.

<sup>1913</sup> Anne Fernier, « L'appel général » in Olga Wormser, Henri Michel, *Tragédie de la déportation*, op.cit., p. 86.

<sup>1914</sup> AN, 72aj/333. Témoignage de Mme Hervé recueilli par Melle Routis le 10 octobre 1941 pour le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, p. 2.

<sup>1915</sup> Marguerite Chabiron fait partie du convoi qui a quitté Belfort le 1<sup>er</sup> septembre 1944 en direction de Ravensbrück. Il comprenait 190 femmes. (*Livre-Mémorial*, fiche n° I. 282).

<sup>1916</sup> AN, 72aj/333. Témoignage de Mme Chabiron remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd, p. 3.

<sup>1917</sup> Amicale de Ravensbrück et Association des déportées et internées de la Résistance, *Les Françaises à Ravensbrück*, op. cit., p. 95.

*L'Appell* à lui seul vient à bout d'une prisonnière normale : c'est l'idée fixe, le monstre qui engloutit. *L'Appell*, la terreur des bien portantes, l'horreur des faibles, des dysentériques, des œdémateuses, est par excellence l'organe de la discipline du camp, celui qui mobilise le maximum de surveillants, de chiens qui rôdent<sup>1918</sup>.

Les appels administratifs occupent une place centrale dans le quotidien des détenues. Organisés quatre fois par jour, ils sont de deux types : le *Zahlappel* et l'*Arbeitsappel*<sup>1919</sup>. Le premier, le plus long, sert à dénombrer le nombre exact de femmes dans le camp et est organisé le matin de trois heures quarante-cinq<sup>1920</sup> à sept heures et le soir au retour du travail. Mlle Briand rend compte de l'emploi du temps des premières heures de la journée : levées à trois heures trente, les déportées devaient faire leur lit avant de se rendre à l'appel où elles attendaient que la « *sirène du travail* » retentisse<sup>1921</sup>. Le second type d'appel, beaucoup plus rapide, s'effectue par *Kommando* de travail une première fois avant le départ vers le chantier le matin, une autre fois après la pause du midi.

Les deux grands appels numériques présentent des caractéristiques très proches de celles identifiées dans les camps d'hommes : ils sont de durées variables suivant les aléas des additions effectuées par les chefs de *Block*. Les femmes sont contraintes de rester rangées, en ordre, sur la place d'appel jusqu'à ce qu'il se termine, c'est-à-dire jusqu'à ce que les comptes soient, à la personne près, justes, peu importe leur santé ou leur fatigue, le froid, la neige ou le vent. Les femmes enceintes comme celles qui viennent d'accoucher ne peuvent, non plus, y déroger<sup>1922</sup>. Ils sont dirigés par les gardiennes SS et surveillés conjointement par les détenues à brassard. Les conséquences de telles stations sont connues : elles provoquent l'affaiblissement de toutes et la mort des plus faibles. Quelle que soit la saison, l'appel, chaque jour, tue. Micheline Maurel le craint tout particulièrement l'hiver : « *Chaque matin, maintenant, pendant l'appel, des femmes tombaient et ne se relevaient pas*<sup>1923</sup> », tandis que Renée Mirande-Laval précise que les nuits « *exceptionnellement froides*<sup>1924</sup> » de l'été, comme les pluies des intersaisons engendrent tout autant de souffrances. Béatrix de Toulouse-Lautrec traduit en quelques mots le supplice de l'appel matinal.

---

<sup>1918</sup> *Ibid.*, p. 93-94.

<sup>1919</sup> Bernhard Strebel emploie le terme d'*Arbeitsformierung* pour ce registre d'appel. Bernhard Strebel, *Ravensbrück, op. cit.*, p. 257.

<sup>1920</sup> Indication donnée par Germaine Tillon, *Ravensbrück, op. cit.*, p. 159.

<sup>1921</sup> AN, 72aj/333. Témoignage de Melle Francine Briand transmis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale par Mr Wimbee en janvier 1952.

<sup>1922</sup> Bernhard Strebel, *Ravensbrück, op. cit.*, p. 245.

<sup>1923</sup> Micheline Maurel, *Un camp très ordinaire, op. cit.*, p. 63.

<sup>1924</sup> René Mirande-Laval citée par Bernhard Strebel, *Ravensbrück, op. cit.*, p. 256.

Il est cinq heures, cinq heures quinze, cinq heures vingt, cinq heures vingt et une. Chaque minute me semble durer un siècle. L'Allemande passe et repasse, il faut serrer les dents, ne pas lui montrer qu'on souffre, elle serait trop contente. Cinq heures trente, cinq heures trente et une, cinq heures trente-deux. Le sang que mes veines portent est lui aussi froid<sup>1925</sup>.

En plus de vérifier le nombre de déportées, l'appel du matin a une autre fonction qui ne se retrouve pas dans les camps d'hommes : celle de ventiler certaines détenues dites « *Verfügbar* », c'est-à-dire disponibles pour effectuer différentes tâches à l'intérieur du camp ou pour partir en *Kommando*. A Ravensbrück, à côté des déportées « *Betriebe* »<sup>1926</sup>, appartenant à un *Kommando* de travail identifié, celles qui sont classées « *Verfügbar* »<sup>1927</sup> sont en effet corvéables à merci. Chaque matin, elles doivent se regrouper à la fin de l'appel sur la grande place, et rester immobiles le temps que les SS choisissent, parmi elles, celles qui rejoindront pour une journée un poste, ou qui sont désignées pour un transport.

Celles qui n'étaient pas *Nachtschicht*, pas admises au *Revier*, pas en quarantaine, pas inscrites dans une colonne de travail, pas pourvues d'*Innendienst* devaient alors défiler dans la colonne des *Verfügbaren*, et c'est là que, toujours à l'improviste, un chef de *Kommando* venait prélever le personnel qui lui manquait dans un chantier ou pour une corvée imprévue<sup>1928</sup>.

Si cette catégorie de déportées est consécutive d'une organisation spécifique du camp des femmes, dans lequel, selon Bernhard Strebel, l'emploi des détenues dans l'économie s'est avéré tardive<sup>1929</sup>, il n'en demeure pas moins que les femmes, et notamment les Françaises<sup>1930</sup>, tentent d'en tirer le meilleur parti. La condition de *Verfügbar* est, certes, très précaire, mais peut aussi permettre d'échapper aux labeurs quotidiens à condition de déjouer tous les pièges que ce statut comprend. L'étude des souvenirs des déportées de l'Hexagone est, sur ce point, particulièrement intéressante à mener, tant le corps intervient comme un outil au service d'un projet, si minime soit-il, de lutte contre la toute-puissance nazie. L'ambition de toutes *Verfügbaren* résidant dans le fait de réussir à le rester tout au long de la journée, les femmes font preuve d'une multitude de ruses pour éviter d'être choisies pour un travail, ou repérées pour un transport. D'aucunes, restant dans la colonne, arborent une apparence des plus

---

<sup>1925</sup> Béatrix de Toulouse-Lautrec, *J'ai eu vingt ans à Ravensbrück*, op. cit., p. 216.

<sup>1926</sup> Terme employé par Geneviève De Gaulle : AN, 72aj/333. Témoignage de Mme Anthonioz, née Geneviève De Gaulle, recueilli par Mlle Routis le 25 janvier 1952. Elle-même reste plusieurs mois délibérément classée dans cette catégorie.

<sup>1927</sup> D'où le nom de l'opérette que Germaine Tillion rédige à Ravensbrück : *Le Verfügbar en enfer*. (Voir à ce propos : Germaine Tillion, *Une opérette à Ravensbrück, Le verfügbar en enfer*, op. cit.).

<sup>1928</sup> Germaine Tillion, *Ravensbrück*, op. cit., p. 160.

<sup>1929</sup> Bernhard Strebel, *Ravensbrück*, op. cit., p. 189.

<sup>1930</sup> Germaine Tillion, *Ravensbrück*, op. cit., p. 160.

maladives, miment les attitudes de celles qui ont réellement perdu toutes leurs forces<sup>1931</sup>, tentent de se faire passer des *Schmuckstück*. D'autres profitent chaque jour des quelques minutes de désordre séparant la fin de l'appel numérique du début de l'appel de travail pour s'enfuir dans un endroit du camp dans lequel elles pensent ne pas être découvertes :

C'est l'heure de l'appel, une silhouette se détache d'une colonne et fuit vers un *Block*, c'est une *Verfügbar*. Une forme boiteuse et gémissante défile avec la colonne des malades, c'est une *Verfügbar*. Une ombre saute par une fenêtre, c'est encore une *Verfügbar*<sup>1932</sup>.

Outre l'existence de ce statut spécifique, une autre différence peut être identifiée par rapport aux camps d'hommes : la disparition de l'appel numérique du soir courant 1944. S'il n'a pas été possible de trouver des éléments permettant de l'attester avec certitude, plusieurs traces conduisent à penser qu'il finit effectivement par ne plus être imposé aux déportées. Germaine Tillion note dans son ouvrage qu'il n'est plus organisé courant 1944<sup>1933</sup>. Le Docteur Treite affirme lors de son procès avoir été à l'origine de sa suppression au début de l'année 1945<sup>1934</sup>. Dans les témoignages des déportées françaises, si l'appel du matin est systématiquement cité comme une des principales brimades quotidiennes, celui du soir n'est pas évoqué. Quand elle décrit l'emploi du temps quotidien au camp, Geneviève De Gaulle se souvient d'un lever à trois heures trente, d'un long appel jusqu'à sept heures, puis d'une journée de travail, mais ne mentionne pas d'appel le soir<sup>1935</sup>. Béatrix de Toulouse-Lautrec, revenant sur la journée-type des femmes du *Block 17* ne cite aucun appel de fin de journée :

Le matin, après l'appel, elles se rendent au travail ; on les voit revenir un quart d'heure à midi pour la soupe, puis repartir, et ne rentrer qu'à six heures pour toucher leur part de pain, se laver et se coucher<sup>1936</sup>.

Cette organisation générale de la vie quotidienne est confirmée par Catherine Roux :

Lever, 3 h 30. Appel, 4 h 10. Appel du travail, 7 h. Retour à midi. Appel du travail, 13 h. Retour, 19 h. Toilette. Soupe. Sirène du coucher<sup>1937</sup>.

---

<sup>1931</sup> *Ibid.*

<sup>1932</sup> Béatrix de Toulouse-Lautrec, *J'ai eu vingt ans à Ravensbrück*, *op. cit.*, p. 229.

<sup>1933</sup> Germaine Tillion, *Ravensbrück*, *op. cit.*, p. 159.

<sup>1934</sup> Donnée mise en évidence par Bernhard Strebel, *Ravensbrück*, chapitre IV, Le camp des femmes, note n° 839. Il s'appuie sur le document suivant : Déclaration de Treite, 16-18. 1947, PRO, WO, 235/307, copie trad. In DÖW, Ravensbrück, dossier 90 puis indique : « *Il a été impossible d'établir avec certitude dans quelle mesure il est vrai, comme il le prétend, que l'appel du soir ait été probablement supprimé au début 1945 et à son initiative* ».

<sup>1935</sup> AN, 72aj/333. Témoignage de Mme Anthonioz née Geneviève De Gaulle recueilli par Melle Routis le 25 janvier 1952.

<sup>1936</sup> Béatrix de Toulouse-Lautrec, *J'ai eu vingt ans à Ravensbrück*, *op. cit.*, p. 225.

<sup>1937</sup> Catherine Roux, *Triangle rouge*, *op. cit.*, p. 72



Toute la semaine, les déportées supportent plusieurs appels quotidiens ayant raison de leurs forces et de leur résistance. Mais ces derniers ne sont pas les seules occasions d'infliger cette immobilité aux détenues : ils peuvent aussi résulter d'une punition ou encore d'un « appel général ». Plus que n'importe quel autre jour, le dimanche est le théâtre de tels traitements.

Cet appel général était notre terreur à toutes. Beaucoup plus long que l'appel ordinaire, il durait parfois l'après-midi entier. Je me souviens, notamment, d'y être restée une fois de 15 heures à 23 heures<sup>1938</sup>.

Francine Briand donne des indications plus précises à leur propos, insistant sur le fait qu'ils sont le plus souvent organisés le week-end, lorsque les déportées ne travaillent pas :

À tout instant du jour et de la nuit, on nous fait sortir dehors pour des motifs que nous ignorons toujours, et nous « piquons » debout des heures entières, alignées, attendant l'autorisation de pouvoir remuer et marcher. Tous nos après-midi du dimanche ou des jours fériés se passent ainsi d'ailleurs, comme ces jours là les cuisines sont fermées, la station debout en est rendue plus fatigante encore<sup>1939</sup>.

Le dimanche suivant son arrivée au camp, Mme Huard découvre l'existence de ces longues heures de stationnement dans la cour : elle se rappelle avoir enduré un appel qui débute vers seize heures pour se terminer sept heures plus tard<sup>1940</sup>. Dans ce même témoignage, elle précise que, très souvent, le dimanche est occupé à rester immobile sur la place d'appel empêchant les femmes de se reposer ou de se laver. Même les enfants vivant au camp doivent, selon Denise Dufournier, s'y rendre<sup>1941</sup>.

Quand les SS n'imposent pas d'appel général, les déportées peuvent subir des heures de *Strafstehen*, punition infligée à des détenues nominativement, à des *Blocks* ou encore au camp entier selon le bon vouloir des gardien(ne)s ou des prisonnières portant un brassard. Pendant huit mois, Micheline Maurel subit les caprices d'une *Blockowa* reconnue pour sa méchanceté :

Sous le règne de *Frau Schuppe*, nous passions la journée du dimanche à faire du *Strafstehen* et quelquefois même *Frau Schuppe* requérait pour nous le *Strafstehen* « *nach Vorne* », c'est-à-dire près du portail, là où les officierines passaient vingt fois par jour,

---

<sup>1938</sup> Maisie Renault, *La grande misère*, op.cit., p. 58.

<sup>1939</sup> AN, 72aj/333. Témoignage de Mlle Francine Briand transmis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale par Mr Wimbee en janvier 1952, p. 8.

<sup>1940</sup> AN, 72aj/333. Mme Huard, *Journal d'une déportée*, Tapuscrit remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

<sup>1941</sup> Denise Dufournier, *La maison des mortes*, op. cit., p. 134.

elles se faisaient une joie de frapper à chaque passage les femmes que l'on exposait ainsi<sup>1942</sup>.

Alors qu'elle retranscrit sommairement ses journées sur un petit carnet en déportation, elle indique à la date du 22 octobre : « *Dimanche, travail de 6 à 11h30. Donné soupe à Michelle. L'après-midi appel et Strafstehehen. Rien mangé* ». Une semaine plus tard, elle décrit le même emploi du temps : « *Dimanche. Travail de 6 à 11. Long appel*<sup>1943</sup> ». C'est en chanson que Germaine Tillion dénonce ce registre de pratiques dans son opérette, utilisant pour ce faire le terme « *poser*<sup>1944</sup> ». Elle précise en note de bas de page que « *la punition consiste à laisser les femmes debout 2 heures, 4 heures, 6 heures, et jusqu'à 24 heures de suite*<sup>1945</sup> ». Geneviève De Gaulle<sup>1946</sup> comme Wenda Dubaczensker mentionnent toutes deux l'existence de ce premier niveau de punition dans leur témoignage.

Le garde-à-vous sur la place principale pendant plusieurs heures. On appliquait cette peine individuellement ou bien au bloc tout entier (responsabilité collective). Cette peine était appliquée pour bris de verre, pour de légers dommages matériels. Pendant les grands froids ou bien les journées chaudes, cette peine était terrible<sup>1947</sup>.

Utilisée dans le camp, cette brimade apparaît aussi sur le lieu de travail. Dans le chapitre qu'il consacre au travail des femmes pour Siemens, Bernhard Strebel précise en effet que « *la station debout prolongée et obligatoire après le travail était un autre moyen d'inculquer la discipline aux femmes*<sup>1948</sup> ».

Toutes les femmes supportent extrêmement difficilement ces châtiments répétés. Le fait d'avoir pratiqué des activités sportives semble toutefois être un atout pour supporter ce registre d'épreuve. Mme Pequet, interrogée par le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, affirme y avoir résisté grâce à son entraînement physique qui lui a permis de suffisamment développer sa force<sup>1949</sup>.

Les appels constituent à Ravensbrück la forme la plus commune et systématique de brimades : qu'ils soient fonctionnels ou répressifs, ils scandent chaque jour de vie au camp,

---

<sup>1942</sup> Francine Maurel, *Un camp très ordinaire*, op. cit., p. 86.

<sup>1943</sup> *Ibid.*, p. 123.

<sup>1944</sup> Germaine Tillion, *Une opérette à Ravensbrück*, op. cit., p. 68.

<sup>1945</sup> *Ibid.*, note n° 2.

<sup>1946</sup> AN, 72aj/333. Témoignage de Mme Anthonioz née Geneviève De Gaulle recueilli par Mlle Routis le 25 janvier 1952, p. 27.

<sup>1947</sup> AN, 72aj/333. Wenda Dubaczensker, *Les femmes à Ravensbrück*, témoignage traduit par Mme Fail et remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>1948</sup> Bernhard Strebel, *Ravensbrück*, op. cit., p. 397.

<sup>1949</sup> AN, 72aj/333. Témoignage de Mme Pequet remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, 2 avril 1952, p. 17.

provoquant des maladies, vidant les femmes de leurs forces, affirmation confirmée par l'étude clinique de la Docteure Don-Zimmet sur la déportation.

[...] nous pouvons dès lors admettre que la cause de l'immense mortalité naturelle provient de ces trois facteurs le plus souvent combinés : 1. Semi-inanition et carences de toutes sortes ; 2. Travail forcé et trop longues stations verticales ; 3. Vermine, entassement, manque d'hygiène<sup>1950</sup>.

Plus nombreux que dans les camps d'hommes durant la semaine, les appels sont aussi plus fréquents le dimanche et, en cela, constituent une véritable spécificité de la déportation féminine, même si la suppression de l'appel du soir tend à rapprocher les deux expériences concentrationnaires. Alors que, dans les camps d'hommes, le dimanche après-midi semble, du moins en 1944 libéré de travail et d'appels, ce qui permet aux déportés protégés d'organiser certaines pratiques sportives, il n'en est pas de même à Ravensbrück, où les appels généraux et les punitions construites autour de l'immobilité continuent d'occuper une grande partie du temps.

Par contre, les exercices punitifs ne sont que très rarement mentionnés. Dans le livre de l'Amicale, certaines exactions, associées à des humiliations d'ordre sexuel sont, certes, décrites dans le *Kommando* de Wattenstadt, mais le phénomène semble relativement rare.

Ces femmes doivent enlever leur culotte, s'accroupir sur la pointe des pieds et tendre les bras. Deux SS se mettent à les frapper à coups de cravache, sur le bas du dos et sur le nez. L'un d'eux commande à chaque coup : debout, accroupie, et comme cela pendant vingt minutes<sup>1951</sup>.

A Zwodau, autre *Kommando* dépendant de Ravensbrück, Andrée Astier confie avoir été placée sous la coupe d'un responsable allemand qui leur faisait faire de l'exercice et des « *entrée et sortie de Block* » le dimanche<sup>1952</sup>. Le faible nombre de témoignage évoquant ce type de brimade laisse supposer qu'il s'agit davantage de comportements isolés que d'une véritable institution. Dans les deux cas mentionnés, force est, en outre, de constater que les ordres sont donnés par des gardiens de sexe masculin aux femmes déportées.

Alors que les hommes sont punis à la fois par le mouvement et l'immobilité, les femmes sont atteintes dans leur corps par la négation même de ce mouvement, par une sorte de destruction de la possibilité de se mouvoir. Maintenant, il convient aussi de noter que les nazis

---

<sup>1950</sup> Docteure Don Zimmet-Gazel, *Les conditions d'existence et l'état sanitaire dans les camps de concentration des femmes déportées en Allemagne*, op. cit., p. 23.

<sup>1951</sup> Amicale de Ravensbrück et Association des déportées et internées de la résistance, *Les Françaises à Ravensbrück*, op. cit., p. 152.

<sup>1952</sup> AN, 72aj/333. Témoignage d'Andrée Astier remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

imposent, dans le même temps, aux déportées des travaux (tels que le terrassement ou le déchargement de wagons) bien éloignés de ce qui est demandé à une femme dans le civil. De plus, celles-ci n'échappent pas aux coups de poings et de pieds ni aux bastonnades. Elles supportent la brutalité quotidienne de leurs gardiens. Sur ce point, le Docteur Don-Zimmet indique d'ailleurs que les hommes n'hésitent pas à utiliser des techniques particulières propres à la pratique de la boxe.

Je suppose qu'au cours de leur entraînement dans les casernes de SS, ils avaient tous appris à boxer. Car leur technique du coup de poing était parfaite et toujours la même. Une brusque détente du poing droit, suivie à quelques centièmes de seconde, d'une détente du gauche, puis aussitôt après un violent coup venant de bas en haut vous frappait le menton, les lèvres et le nez. Généralement, ce dernier coup très violent et imprévu (il a nom dit-on *upper-cut*<sup>1953</sup> en langage de boxeur) était atrocement douloureux et nous faisait tomber<sup>1954</sup>.

De ces constats, il est possible de faire émerger la complexité des rapports que les SS entretiennent avec les attributs sociaux de genre. S'ils déconsidèrent la femme au point de lui ôter toute possibilité de préserver les signes distinctifs de la féminité (cheveux, soins corporels, tenue vestimentaire), s'ils les obligent à perdre leurs forces, chaque jour, dans des tâches normalement réservées aux hommes, s'ils les battent violemment, les brimades de premier niveau se construisent en respectant certaines normes sociales : aux hommes le mouvement, aux femmes l'immobilité. Dans une étude plus générale centrée sur l'accès des femmes aux sports, Thierry Terret note :

A peu près tout s'oppose en effet à la pratique sportive des femmes : inégalités sociales et économiques des individus selon leur sexe, pression médicale, scientifique, religieuse et politique confortant l'héritage patriarcal et la différenciation hiérarchisée des rôles masculins et féminins, valorisation de l'immobilité, de la conformité et de l'intime pour elles, de l'action, du progrès et du visible pour eux. Le sport n'échappe pas à ce modèle dominant qui traverse le siècle<sup>1955</sup>.

#### 4.3.3.2 *Le corps des femmes, un autre terrain d'expérimentation*

A l'instar des hommes, les déportées sont utilisées dans le cadre d'expérimentations médicales. A Ravensbrück, des femmes, en majorité polonaises, sont ainsi recrutées comme cobayes par le médecin SS Karl Gebhardt entre juillet 1942 et août 1943 pour tester la

---

<sup>1953</sup> Ainsi orthographié.

<sup>1954</sup> Docteur Don Zimmet-Gazel, *Les conditions d'existence et l'état sanitaire dans les camps de concentration des femmes déportées en Allemagne*, op. cit., p. 82.

<sup>1955</sup> Thierry Terret, « Conquête, résistances et arrangements », in Thierry Terret (dir.), *Sport et genre*. Volume 1. *La conquête d'une citadelle masculine*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 9.

fiabilité du traitement par sulfamides des blessures infectées<sup>1956</sup>. Baptisées « lapins »<sup>1957</sup> dans le vocabulaire concentrationnaire, elles subissent différentes ablations d'os et de muscles par la suite artificiellement infectés avant que divers procédés de guérison ne soient tentés.

Des expériences sur la stérilisation sont menées, entre autres, à Auschwitz. Dans ce cadre, les pratiques corporelles occupent une fonction prophylactique visant à éviter que les expériences ne soient faussées. Gita Rymland<sup>1958</sup>, déportée juive, est sélectionnée<sup>1959</sup> comme sujet par le SS Clauberg et est affectée au *Block* 10 à partir du mois d'avril 1943<sup>1960</sup>. Elle précise avoir été stérilisée par « piqûre » puis placée dans des conditions particulières : elle n'effectue pas de travaux difficiles, est exemptée d'appel, a le droit à une heure de promenade par jour. Rebecca Fein appartient au même *Block*. Elle aussi signale que les détenues « [...] ont droit à 10mn de sortie pour hygiène<sup>1961</sup> ». Marie Messiri fait partie des quelques quatre cents femmes mutilées de cette façon.

Sans m'endormir, il a introduit une longue tige dans le vagin, cela a été long et douloureux. Je suis restée encore deux jours au *bloc* 10 avec une forte fièvre, puis on m'a renvoyée au travail, mais je rentrais dormir au *bloc* 10. Je n'ai jamais eu d'hémorragie, mais je suis maintenant complètement sclérosée [...].<sup>1962</sup>

Selon les témoignages des Françaises, la course ferait même partie du protocole de stérilisation : les femmes reçoivent une première injection, puis il leur est demandé de courir. Elles en reçoivent ensuite une seconde. Quelques semaines plus tard, quelques injections complémentaires leur sont faites.

Pour le Docteur Hautval, déporté à Auschwitz en mars 1943, les promenades qui leur sont autorisées servent prioritairement à les garder en bonne santé afin de pouvoir établir les conclusions de l'expérimentation.

Mais les prisonnières cobayes risquent de s'étioler, enfermées qu'elles sont toute la journée, inactives, dans une perpétuelle atmosphère de tension nerveuse, peu de lumière, jamais de soleil. Les autorités s'en émeuvent : il faut pourtant qu'elles soient maintenues en bonne forme, de crainte de compromettre les expériences. Si des épidémies se

---

<sup>1956</sup> Bernhard Strebler, *Ravensbrück, op. cit.*, p. 241.

<sup>1957</sup> Germaine Tillion décrit avec précision les expériences qu'elles ont subies ainsi que la façon dont la résistance intérieure du camp a procédé pour les protéger. (Germaine Tillion, *Ravensbrück, op. cit.*, p. 165-171).

<sup>1958</sup> Gita Rymland est arrêtée le 5 juillet 1943 et déportée à Auschwitz à la fin du mois de juillet. A l'arrivée, elle est sélectionnée pour faire partie du groupe expérimental.

<sup>1959</sup> AN, 72aj/318. Procès verbal d'audition de Madame Gita Rymland née Ledermann daté du 19 juin 1945 par le lieutenant-colonel Badin, chargé de mission à la direction du service de recherches des crimes de guerre, p. 6.

<sup>1960</sup> Danuda Czech, *Kalendarium der wichtigsten Ereignisse aus der Geschichte des Konzentrations- und Vernichtungslagers Auschwitz-Birkenau*, disponible dans *Der 1. Frankfurter Auschwitz-Prozeß* (DVD, *op. cit.*), Zur Geschichte des Lagers: . S. 725.

<sup>1961</sup> AN, 72aj/318. Dossier relatif aux expériences du *Block* 10. Instruction contre le Professeur Clauberg, déposition de Rebecca Fein.

<sup>1962</sup> AN, 72aj/318. Dossier relatif aux expériences du *Block* 10. Instruction contre le Professeur Clauberg.

déclarent, si des prisonnières meurent par suite de faim, de manque d'hygiène, alors qu'il ne leur est permis que de mourir par opération...Quelle catastrophe ! Aussi, le *Standortartz* décide-t-il que journallement les détenues feront des promenades, des promenades véritables, sans chiens, sans mitraillettes, sans fusils (uniquement avec révolver), sans morts ramenés au camp le soir, sans malades atteintes de typhus et que des amies traînent avec elles de peur qu'elles ne soient désignées pour la chambre à gaz, sans camarade abattue au bord de la route par la sentinelle. Nous rencontrons du vrai gazon, de vrais arbres...Et voici la même mousse que chez moi, les mêmes buissons, les mêmes sentiers perdus de la forêt<sup>1963</sup>.

Qu'il s'agisse des hommes ou des femmes, les expériences menées, aussi différentes soient-elles, montrent que le corps de l'être humain sert de laboratoire expérimental, sans considération de quelconque forme d'humanité. Dans les deux cas, les exercices corporels font, d'une façon ou d'une autre, partie d'un protocole n'ayant aucune autre fonction que de permettre à l'expérience d'être validée.

#### 4.3.3.3 *Des brimades plurielles à la sélection pour les gaz, le quotidien des Juives d'Auschwitz*

Le système de détention d'Auschwitz est-il identique à celui de Ravensbrück? Telle est la question que Monsieur Dubost pose à Marie-Claude Vaillant-Couturier lors du procès de Nuremberg. A cela, elle répond :

À Auschwitz, visiblement le but était l'extermination. On ne s'occupait pas du rendement. On était battu pour rien du tout. Il suffisait d'être debout du matin au soir, mais le fait que l'on porte une brique ou dix briques n'avait pas d'importance. On se rendait bien compte qu'on utilisait le matériel humain esclave, et pour le faire mourir, c'était cela le but ; alors qu'à Ravensbrück le rendement jouait un grand rôle. C'était un camp de triage. Quand des transports arrivaient à Ravensbrück ils étaient expédiés très rapidement, soit dans des usines de munitions, soit dans des poudreries, soit pour faire des terrains d'aviation, et les derniers temps pour creuser des tranchées<sup>1964</sup>.

A travers le prisme des activités corporelles, il est possible de constater à la fois des analogies mais aussi des différences notoires entre les deux camps.

Les appels administratifs font, comme du reste dans tous les autres camps, intimement partie de la vie des Juives françaises et représentent, pour elles aussi, « *un tourment quotidien*<sup>1965</sup> », « *interminable, épuisant*<sup>1966</sup> ». Ils ont lieu le matin vers quatre heures, parfois

---

<sup>1963</sup> AN, 72aj/318. Dr Hautval, « Rapport concernant les expériences faites au *Block 10* à Auschwitz », témoignage remis au comité d'histoire de la déportation, 12 février 1956, p. 4.

<sup>1964</sup> TMI, Vol. VI. Témoignage de Marie-Claude Vaillant Couturier, 28 janvier 1946, p. 230.

<sup>1965</sup> Irena Strzelecka, « Les femmes au camp de concentration d'Auschwitz », in Tadeusz Iwasko, Helena Kubica, Francizek Piper, Irena Strzelecka, Andrej Strzelecki, *Auschwitz 1940- 1945. Volume 2. Les détenus, la vie et le travail*, op. cit., p. 217.

encore plus tôt et le soir au retour des *Kommandos* de travail. Mme Goetschel les évoque dans le témoignage qu'elle accorde à Mme Worsser-Migot :

L'appel avait lieu tous les matins, à 3 H 30 l'été, à 4 H 30 l'hiver, dehors, debout. Les détenues attendent le jour qui se lève, l'appel est très long on compte et recompte...<sup>1967</sup>

L'emploi de brutalités n'est pas rare durant les rassemblements.

A trois heures et demie du matin, les hurlements des surveillantes nous réveillaient, et, à coups de gourdins, on était chassé de son grabat pour partir à l'appel. Rien au monde ne pouvait dispenser de l'appel, même les mourantes devaient y être traînées. Là, nous restions en rangs par cinq jusqu'à ce que le jour se lève, c'est-à-dire 7 à 8 heures du matin en hiver, et, lorsqu'il y avait du brouillard, quelquefois jusqu'à midi. Puis, les commandos s'ébranlaient pour partir au travail<sup>1968</sup>.

Aucune femme ne peut échapper à l'épreuve, quel que soit son état physique ou psychique et tout manquement à cette règle entraîne à l'égard des fautives les pires exactions. Ludwika Wierzbicka se souvient d'une Tchèque battue à mort par un SS pour s'être cachée au lieu d'y participer<sup>1969</sup>. Pour Pelagia Lewinska, une seule issue existe en cas de non obéissance : la mort immédiate ou l'envoi dans le *Block 25*, celui de la mort différée<sup>1970</sup>. Les sollicitations de l'organisme sont telles que des *Kommandos* spéciaux de détenues sont chargés de ramasser les corps de celles qui meurent pendant l'appel<sup>1971</sup>. Les descriptions des souffrances des survivantes recourent celles des femmes de Ravensbrück ou encore des hommes de tous les camps d'Allemagne : immobiles pendant des heures, les pieds gèlent, les membres s'engourdissent au point que certaines arrivent à en perdre la raison<sup>1972</sup>. Les femmes tentent de trouver des gestes leur permettant de se réchauffer.

Nous ne sommes pas aussi immobiles pendant les appels que je l'ai cru à la première observation. Contre le froid nous apprendrons à battre la semelle. Contre l'engourdissement de nos corps nous lutterons en nous prenant par les coudes et en

---

<sup>1966</sup> Témoignage de Louise Alcan. Plaquette éditée par l'Association départementale des Déportés Résistants et Patriotes de la Seine pour le 15<sup>ème</sup> anniversaire de la libération des camps reproduit dans : Christian Bernardac, *Les mannequins nus*, in *Déportation*, Tome 2, Paris, France-Empire, 1993, p. 150.

<sup>1967</sup> AN, 72aj/318. Témoignage de Madame Goetschel recueilli le 26 mai 1952 par Madame Mascomère pour le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>1968</sup> TMI, Vol. VI. Témoignage de Marie-Claude Vaillant Couturier, 28 janvier 1946.

<sup>1969</sup> Témoignage de Ludwika Wierzbicka cité par Irena Strzelecka, « Les femmes au camp de concentration d'Auschwitz », in Tadeusz Iwasko, Helena Kubica, Francizek Piper, Irena Strzelecka, Andrej Strzelecki, *Auschwitz 1940- 1945. Volume 2. Les détenus, la vie et le travail*, op. cit., p. 217.

<sup>1970</sup> Pelagia Lewinska, *Vingt mois à Auschwitz*, op. cit., p. 81.

<sup>1971</sup> Témoignage de Ludwika Wierzbicka cité par Irena Strzelecka, « Les femmes au camp de concentration d'Auschwitz », in Tadeusz Iwasko, Helena Kubica, Francizek Piper, Irena Strzelecka, Andrej Strzelecki, *Auschwitz 1940- 1945. Volume 2. Les détenus, la vie et le travail*, op. cit., p. 217.

<sup>1972</sup> Pelagia Lewinska, *Vingt mois à Auschwitz*, op. cit., p. 82.

imprimant un balancement régulier à nos silhouettes. C'est la houle dans une mer humaine<sup>1973</sup>.

Les appels administratifs ne sont, du reste, pas les seules occasions durant lesquelles elles doivent parvenir à supporter cette immobilité, quelle que soit la météorologie. Pendant les désinfections de *Block*, toutes doivent attendre pendant plusieurs heures dehors. Elles sont, de surcroît, aussi souvent totalement dénudées. Mme Schrameck souligne cet aspect particulièrement humiliant et répété de la vie concentrationnaire.

Autre aspect frappant de la vie du camp : la nudité perpétuelle, défilés de femmes nues par rangs de 5, nudité à l'épouillage au cours des séjours de 12 à 24 heures dans le « sauna », nudité au cours des séances de désinfection (un bloc entre, passe à tour de rôle dans une petite baignoire de zinc pleine d'eau permanganatée toujours la même naturellement), nudité qui fait partie de l'appareil scientifique de dégradation et permet aussi de juger sans déguisement la valeur de l'animal<sup>1974</sup>.

Macha Ravine<sup>1975</sup> se souvient d'une désinfection durant laquelle toutes les femmes du *Block* auquel elle appartient restent nues plus de vingt-quatre heures en juillet 1943 : nues en attendant d'entrer dans le « Sauna », elles le sont encore lors de la désinfection, puis à leur retour dans le *Block*. Elles restent nues toute la nuit, et de nouveau à l'appel du lendemain matin :

Il fallait sortir, toujours nues, pour l'appel. Il m'est impossible de décrire les souffrances, le froid, l'humiliation encore vécus<sup>1976</sup>.

Si le regard des SS la gêne peu, du fait qu'elle ne les considère pas comme des « hommes », par contre celui des déportés portant le brassard la blesse de façon indélébile<sup>1977</sup>. Cette nudité, qui se retrouve par ailleurs aussi dans les camps d'Auschwitz réservés aux hommes, met en exergue une absence de traitement différencié entre les deux sexes. Mais pour les femmes, le non-respect de principes moraux profondément ancrés dans les habitus entourant l'exposition de leur corps aux regards masculins constitue une atteinte sourde à leur dignité.

Les appels punitifs leur sont communément infligés pour des raisons futiles qui leur échappent parfois totalement. Dans ce cas, des raffinements sont ajoutés afin de rendre la

---

<sup>1973</sup> Eva Tichauer, *J'étais le numéro 20832 à Auschwitz*, op. cit., p. 63.

<sup>1974</sup> AN, 72aj/318. Témoignage de Mme Schrameck recueilli en septembre et octobre 1952 par Mme Wormser-Migot pour le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>1975</sup> Macha Ravine est, selon ses dires, déportée par le convoi du 11 février 1943. Ce nom n'apparaît pas tel quel sur la liste n° 47 du convoi du 11 février 1943 établi par Serge Klarsfeld.

<sup>1976</sup> Macha Ravine, « Le premier épouillage », *Amicale des déportés d'Auschwitz, Témoignages sur Auschwitz*, op. cit., p. 126.

<sup>1977</sup> *Ibid.*, p. 124.



punition encore plus difficile à supporter, qu'il s'agisse de porter des briques au dessus de sa tête<sup>1978</sup> ou de rester au garde-à-vous.

La gardienne nous mit au garde-à-vous. On est capable de rester dans cette position à la rigueur une heure. Nous y restâmes 3-4h<sup>1979</sup>.

Une forme de punition découlant du *Strafstehen* se retrouve fréquemment dans les témoignages : une station prolongée, mais cette fois à genoux, le plus souvent les bras en l'air. Mme Goetschel les mentionne dans son témoignage : « *Parfois, on ne sait pourquoi, il y a appel punitif à genoux, bras en l'air*<sup>1980</sup> », tout comme Charlotte Lucker : « *Toutes les femmes du Block durent rester à genoux pendant des heures*<sup>1981</sup> » ou encore Odette Abadi : « *Après l'appel, nous devons rester agenouillées toute la matinée, jambes dans la boue et bras levés*<sup>1982</sup> ». Camille Touboul évoque, quant à elle, une nuit entière passée à genoux sur les gravillons après l'évasion d'une déportée<sup>1983</sup>. Il convient de noter le caractère particulièrement humiliant et dégradant que revêt ce registre de position.

Comme les hommes, elles sont aussi susceptibles d'être envoyées en cellules verticales : de telles installations sont érigées au *Block III* du secteur B1b du camp où, à quatre, elles restent debout compressées en attendant le lever du jour<sup>1984</sup>. Si Pelagia Lewinska a la chance d'échapper à cette torture, elle l'évoque tout de même dans son ouvrage :

Qu'on s'imagine une toute petite cellule sans air et sans lumière où l'on ne pouvait se tenir que l'une près de l'autre sans pouvoir remuer ni s'asseoir. Après une nuit passée dans un tel Bunker, on perdait littéralement connaissance de fatigue et de manque d'air [...] <sup>1985</sup>.

Les femmes ne sont aucunement protégées à Auschwitz des « sélections » comme l'indique le rapport rédigé par le Ministère Frenay, utilisé dans le cadre du procès de Nuremberg.

---

<sup>1978</sup> Irena Strzelecka, « Les femmes au camp de concentration d'Auschwitz », in Tadeusz Iwasko, Helena Kubica, Francizek Piper, Irena Strzelecka, Andrej Strzelecki *Auschwitz 1940- 1945. Volume 2. Les détenus, la vie et le travail, op. cit.*, p. 224.

<sup>1979</sup> AN, 72aj/318. Dounia Ourisson, *Souvenirs de déportation écrits en 1947*, document remis au Comité d'histoire de la déportation.

<sup>1980</sup> AN, 72aj/318. Témoignage de Madame Goetschel recueilli le 26 mai 1952 par Madame Mascomère pour le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>1981</sup> AN, 72aj/318. Témoignage de Madame Charlotte Lucker recueilli par Madame Falk le 22 mai 1956 pour le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>1982</sup> Odette Abadi, *Terre de détresse, op. cit.*, p. 37.

<sup>1983</sup> Camille Touboul, *Le plus long des chemins, op. cit.*, p. 65.

<sup>1984</sup> Irena Strzelecka, « Les femmes au camp de concentration d'Auschwitz », in Tadeusz Iwasko, Helena Kubica, Francizek Piper, Irena Strzelecka, Andrej Strzelecki, *Auschwitz 1940- 1945. Volume 2. Les détenus, la vie et le travail, op. cit.*, p. 224.

<sup>1985</sup> Pelagia Lewinska, *Vingt mois à Auschwitz, op. cit.*, p. 117.

Parmi ceux qui entraient au camp d'Auschwitz et de Birkenau, nombreux sont ceux qui ne résistèrent pas longtemps. En effet, des sélections périodiques étaient opérées parmi les malades affaiblis, hommes ou femmes. À Auschwitz ou à Birkenau, les sélections s'opéraient sur le seul aspect physique. Le *Revier* était un endroit où l'on n'entraît plus, par crainte d'être sélectionné. Il n'était pas nécessaire d'avoir atteint l'état de « musulman » : un abcès, un bouton, une plaie, une forte température, la présence de poux, ou un physique qui déplaisait soit au Docteur König, soit au Docteur Mengele ou à l'un des potentats des sélections, ouvraient aisément aux déportés les portes de la chambre à gaz<sup>1986</sup>.

L'appel fait partie, comme dans le cas des hommes, des moments durant lesquels les médecins SS peuvent décider en quelques secondes de la vie ou de la mort des détenues. Déportée en juin 1942, Claudette Bloch<sup>1987</sup> est le témoin des premières sélections dans le camp des femmes nouvellement installé à Auschwitz II.

À l'appel, des SS spécialement affectés à ce genre de travail nous passaient minutieusement en revue et emmenaient avec eux celles qui avaient l'air fatigué, celles qui étaient trop laides, celles qui avaient un bouton à la figure, et surtout, celles qui avaient les jambes enflées<sup>1988</sup>.

Marie-Claude Vaillant-Couturier<sup>1989</sup> comme Pelagia Lewinska<sup>1990</sup> ou encore M.E Nordmann<sup>1991</sup> mentionnent une sélection particulièrement meurtrière ayant eu lieu lors d'un « *appel général* » au début du mois de février 1943. Celui-ci a débuté le matin à trois heures et demie pour se terminer le soir à dix-sept heures. Les femmes ont été transportées, souvent à demi-dévêtues, dans une plaine. Toutes celles faisant preuve de faiblesse, toutes celles qui n'ont pu le soir regagner par leur propre moyen le camp ont été transférées au *Block 25*<sup>1992</sup>. Après tant d'heures d'immobilité, elles ont été contraintes de rejoindre le camp en

---

<sup>1986</sup> TMI, Vol. XXXVII, doc. 274-F. *Rapport du Ministère des prisonniers et déportés sur la déportation et les mauvais traitements*, p. 171-172.

<sup>1987</sup> Claudette Bloch fait partie d'un des premiers convois de Juifs : elle quitte la France le 22 juin 1942 dans le convoi n° 3 (Serge Klarsfeld, *Le mémorial de la déportation des Juifs de France*). Se référant à ses dépositions lors du procès de Rudolph Höss, Franciszek Piper précise qu'elle occupe la fonction de chef du *Block* de la mort jusqu'à la mi-mai 1944 (Franciszek Piper, « Les méthodes d'extermination », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940- 1945. Volume 3, L'extermination*, p. 156, note de bas de page n° 183).

<sup>1988</sup> Claudette Bloch, « 1942. Les femmes à Auschwitz », in Amicale des déportés d'Auschwitz, *Témoignages sur Auschwitz*, *op. cit.*, p. 28.

<sup>1989</sup> TMI, Vol. VI. Témoignage de Marie-Claude Vaillant Couturier, 28 janvier 1946, p. 216.

<sup>1990</sup> Pelagia Lewinska, *Vingt mois à Auschwitz*, *op.cit.*, pp. 84- 85.

<sup>1991</sup> M.E Nordmann, « La course à la mort », in Amicale des déportés d'Auschwitz, *Témoignages sur Auschwitz*, *op. cit.*, p. 142-143.

<sup>1992</sup> Dans le camp de femmes d'Auschwitz II, ce *Block* « est devenu une sorte de réserve des détenues faibles, malades et mourantes, sélectionnées dans l'ensemble du camp des femmes aussi bien à l'hôpital que dans les *Blocks* d'habitation ». Franciszek Piper, « Les méthodes d'extermination », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940- 1945. Volume 3, L'extermination*, p. 156.

franchissant le portail en courant « *pendant 10 mètres*<sup>1993</sup> » : toutes celles dont les jambes n'ont pu supporter un tel effort ont, elles aussi, été sélectionnées pour les gaz.

On nous range à la file à l'entrée du camp et on nous donne l'ordre de courir. Celles qui ne peuvent pas le faire ayant les jambes engourdies par le froid, celles qui relèvent d'une maladie ou bien sont âgées et refusent d'obéir sont expédiées au bloc 25<sup>1994</sup>.

En dehors de cet appel spécifique, Pelagia Lewinska mentionne les « *Zell-appel* », c'est-à-dire les appels impromptus qui ont lieu en plein milieu de la journée dans le camp quand les *Kommandos* sont sortis : toutes les femmes qui sont rassemblées risquent alors la « sélection ». Le dimanche aussi, les SS organisent des appels généraux en vue de repérer les détenues inaptées. Pensant que les décisions se prennent selon l'apparence physique, les femmes, comme les hommes du reste, tentent d'apparaître en bonne santé :

Les membres de la commission se promenaient parmi nous et tiraient par le cou leurs victimes avec leurs cannes. Ils se guidaient principalement sur l'aspect misérable des détenues ; aussi les femmes se pinçaient-elles les joues derrière le dos de la commission pour se redonner une apparence de vie<sup>1995</sup>.

En plus des diverses formes que peut prendre le *Strafstehen*, en plus des fonctions de « sélection » que l'appel peut assumer, les exercices de « sport » sont aussi employés pour venir à bout de la résistance des femmes juives. Alors que ce registre de brimade est rare à Ravensbrück, les exercices corporels punitifs font partie intégrante de l'arsenal répressif à Auschwitz II. Mme Goetschel insiste tant sur la fréquence que sur le sadisme de tels traitements.

Le « sport » punition pratiquée couramment, consistait à faire courir, sauter, ramper, les détenues, exténuées et, si elles s'affaissaient, relevées à coups de bâton<sup>1996</sup>.

Ania Posner se souvient de dimanches durant lesquels les déportées sont alors obligées de marcher toute la journée dans le camp<sup>1997</sup>. Dans son témoignage au procès de Nuremberg, Marie-Claude Vaillant-Couturier mentionne, elle aussi, les exercices punitifs.

---

<sup>1993</sup> M.E Nordmann, « La course à la mort », in Amicale des déportés d'Auschwitz, *Témoignages sur Auschwitz*, *op. cit.*, p. 143.

<sup>1994</sup> Pelagia Lewinska, *Vingt mois à Auschwitz*, *op.cit* , p. 85.

<sup>1995</sup> Pelagia Lewinska, *Vingt mois à Auschwitz*, *op. cit.*, p. 89.

<sup>1996</sup> AN, 72aj/318. Témoignage de Madame Goetschel recueilli le 26 mai 1952 par Madame Mascomère pour le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>1997</sup> AN, 72aj/318. Témoignage d'Ania Posner recueilli les 30 juin, 4, 11 et 18 juillet 1952 par Mme Wormser-Migot pour le comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, p. 5.

Il y avait aussi des appels interminables jour et nuit ou bien de la gymnastique; il fallait se mettre à plat ventre, se relever, se mettre à plat ventre, se relever, pendant des heures [...] <sup>1998</sup>.

Pelagia Lewinska cite le cas d'une journée au cours de laquelle, après l'évasion d'une détenue, les femmes sont contraintes de « *courir 10km à travers un marécage*<sup>1999</sup> ». Elle évoque par ailleurs l'organisation de jeux sadiques le dimanche. La description qu'elle offre montre combien ce qu'elle subit se rapproche des séances organisées dans le camp des hommes : il s'agit ni plus ni moins de transporter de la terre d'un point à un autre en courant, rouées de coups par les *Kapos* et surveillantes disposées le long du parcours.

Un dimanche après le premier appel, on nous a rangées en colonnes de travail. Nous ne nous rendions pas au champ. On nous a placées en files indiennes, parallèlement à nous se tenaient toutes les surveillantes et « kapos » les gourdins à la main, à une distance de quelques pas l'une de l'autre. Le long du talus formé de la terre tirée d'un fossé, on a placé des prisonniers armés de pelles très rapprochés l'un de l'autre. On nous ordonna de longer le fossé en courant et aux hommes de nous jeter des pelletées de terre dans nos tabliers tendus. C'est toujours en courant que nous devions traverser la porte du camp, y vider nos tabliers sans arrêter notre course, suivant une ligne tracée. Il fallait ensuite retourner chercher de la terre et c'est ainsi que continua cette ronde des détenues organisée par les Allemands. Les surveillantes placées en tirailleur faisaient, pendant ce temps, pleuvoir sur chacune de nous les coups de leurs bâtons, et le commandant du camp, principal conducteur de ce cotillon d'Oswiecim, marquait la cadence. [...] Ces journées du dimanche agrémentées d'un tel programme de réjouissances se répétaient de temps en temps<sup>2000</sup>.

Des scènes analogues se retrouvent sous la plume de Macha Ravine : le transport de terre, les allers et retours en courant au milieu des SS et détenues à responsabilité qui frappent autant que faire ce peut<sup>2001</sup>. Outre la fatigue que de telles séances engendrent, celles-ci peuvent aussi se solder par un transfert au *Block 25*<sup>2002</sup>. Marie-Claude Vaillant-Couturier se souvient de la menace qui pesait sur toutes les femmes : « [...] *quand on tombait, on était assommée de coups et transportée au bloc 25.* »<sup>2003</sup>

Parfois, certaines séances de « jeux » ne servent qu'à procéder à une sélection massive. La scène que décrit Eva Tichauer au début du mois de décembre 1942<sup>2004</sup> s'apparente à une

---

<sup>1998</sup> TMI, Vol. VI. Témoignage de Marie-Claude Vaillant Couturier, 28 janvier 1946.

<sup>1999</sup> Pelagia Lewinska, *Vingt mois à Auschwitz*, *op.cit.*, p. 87.

<sup>2000</sup> *Ibid.*, p. 105-106.

<sup>2001</sup> Macha Ravine, « le dimanche sanglant » in Amicale des déportés d'Auschwitz, *Témoignages sur Auschwitz*, *op. cit.*, p. 114-115.

<sup>2002</sup> Macha Ravine précise à ce propos : « *Des dizaines de malheureuses victimes ont augmenté ce jour-là l'effectif du Block 25* ». (Macha Ravine, *Ibid.*, p. 115).

<sup>2003</sup> TMI, Vol. VI. Témoignage de Marie-Claude Vaillant Couturier, 28 janvier 1946.

<sup>2004</sup> Franciszek Piper mentionne dans son article les multiples sélections qui ont eu lieu dans le camp des femmes entre le 6 et le 8 décembre 1942, aboutissant au gazage de quelques 1 500 personnes : Franciszek Piper « Les méthodes d'extermination », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940-1945. Volume 3, L'extermination*, p. 152.

véritable course contre la mort. Ce jour-là, les SS rassemblent toutes les détenues puis forment un long couloir en se déployant en deux longues lignes parallèles, les uns armés de gourdins, les autres de cannes. Ils leur demandent alors de courir au milieu de cette double haie.

Cette sélection s'avère vite un multiple de ce que nous avons connu jusqu'à présent. Avec leurs cannes recourbées, les SS de gauche attrapent leurs victimes par le cou et n'ont aucun mal à les faire tomber. Aussitôt les SS de droite les font se relever à coups de trique ou de fouet pour les chasser du rang. Sur celles qui n'arrivent pas à se redresser se jettent à mains nues une arrière garde en uniforme pour les traîner hors course et former un verrou entre la course pour la vie et les éliminées ainsi de la vie<sup>2005</sup>.

Toutes celles qui ne parviennent pas à franchir la ligne d'arrivée sont « sélectionnées » pour le *Block 25*. Les analogies avec les exactions commises dans le camp des hommes sont ici frappantes : le « jeu » repose sur les mêmes « règles » et a la même issue, fatale pour beaucoup de femmes.

Dans d'autres circonstances, les sélections sont opérées à partir d'exercices physiques en apparence anodins. S'appuyant sur les documents du procès de Rudolph Höss, Franciszek Piper, indique que les SS demandaient aux femmes de « courir quelques mètres<sup>2006</sup> », ce que confirme Claudette Bloch.

Les Juives étaient à l'appel, c'est à dire alignées en rang et chacune d'elles devait courir sur cette passerelle devant un jury. Si elle trébuchait ou boitait, elle était mise de côté et désignée d'office pour le *Block 25*. Si une camarade s'accrochait à vous, souvent elle vous faisait tomber, entraînant votre perte<sup>2007</sup>.

Des pratiques analogues sont décrites par Mme Persitz, qui précise toutefois que ce registre de sélection a surtout lieu avant 1944.

Dans les années avant 1944, Mme P. a su par des anciennes qu'on opérait différemment : les détenues étaient rangées sur la place, on les faisait défiler, en leur faisant exécuter des mouvements divers : courir 50 m, sauter un fossé<sup>2008</sup>.

Il leur est en effet, comme pour les hommes, demandé de franchir un fossé en sautant ou de passer au dessus d'une canne. Tout échec les conduit aux gaz<sup>2009</sup>.

---

<sup>2005</sup> Eva Tichauer, *J'étais le numéro 20832 à Auschwitz*, op. cit., p. 82-83.

<sup>2006</sup> Franciszek Piper, « Les méthodes d'extermination », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940-1945. Volume 3, L'extermination*, p. 152. Le document cité est : APMAB, Procès de Höss, vol.24, p. 51.

<sup>2007</sup> AN, 72aj/ 318. Procès verbal d'audition de Mme Bloch le 12 juin 1945 par le lieutenant-colonel Badin chargé de mission à la direction du service de recherches des crimes de guerre, p. 9-10.

<sup>2008</sup> AN, 72aj/318 Témoignage de Mme Persitz recueilli par Melle Routis le 30 octobre 1951 pour le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, p. 13.

Les conséquences de toutes ces exactions sont des plus macabres : une très forte proportion de femmes meurt quelques semaines après avoir franchi le portail d'Auschwitz.

Quand nous avons quitté Romainville, on avait laissé sur place les Juives qui étaient à Romainville en même temps que nous; elles ont été dirigées vers Drancy et sont arrivées à Auschwitz où nous les avons retrouvées trois semaines plus tard, trois semaines après nous. Sur 1 200 qu'elles étaient, il n'en est entré dans le camp que 125, les autres ont été dirigées sur les gaz tout de suite. Sur ces 125, au bout d'un mois, il n'en restait plus une seule<sup>2010</sup>.

L'étude des conditions de vie des femmes juives françaises à Auschwitz met en évidence des différences importantes par rapport au traitement subi par celles qui ont été envoyées à Ravensbrück. Si comme leurs consœurs, elles supportent des appels longs et mortels, si la nudité rend ceux-ci encore plus durs et humiliants, telles ne sont pas les seules brimades qui leur sont infligées. Sur bien d'autres points, leur déportation ressemble en effet davantage à celle de leurs homologues masculins déportés eux aussi en Pologne : les séances de *Sportmachen* ne sont pas rares et conduisent bien des femmes vers la mort d'autant plus que bien souvent, elles n'ont jamais eu précédemment d'expériences dans le cadre des exercices corporels. Comme les hommes, elles sont soumises aux exercices physiques de sélection<sup>2011</sup> qui utilisent, outre quelques examens médicaux superficiels, des exercices de locomotion simples. Elles supportent, elles aussi, les jeux sadiques des SS conduisant à la mort programmée. Mais, une fois encore, leur organisme étant moins préparé à de tels efforts que celui des hommes, ce type de séances ne peut que provoquer des tortures plus marquées. A Auschwitz, hommes et femmes partagent un même destin d'exactions, les SS ne semblant guère distinguer les deux populations. Par contre, cette réalité ne signifie en rien que les exercices imposés soient vécus et supportés de la même manière par des hommes et des femmes n'ayant ni les mêmes capacités physiques, ni la même culture corporelle antérieure.

---

<sup>2009</sup> Franciszek Piper, « Les méthodes d'extermination », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940- 1945. Volume 3, L'extermination*, p. 152. Les documents cités sont: APMAB, Procès de Höss, vol.2, p. 84 et APMAB, Dossier de Souvenirs, vol. 133, p. 179.

<sup>2010</sup> TMI, Vol. VI. Témoignage de Marie-Claude Vaillant Couturier, 28 janvier 1946.

<sup>2011</sup> Cette remarque ne remet bien évidemment pas en question le fait que des détenues de Ravensbrück aient subi, elles aussi, des sélections les conduisant ensuite dans les chambres à gaz d'Hartheim ou de Bernburg entre 1941 et 1944, même si leur ampleur est loin d'atteindre ce qui se passe à Auschwitz. Germaine Tillion en rend compte lorsqu'elle évoque les « transports noirs », c'est à dire des convois composés de femmes fragilisées physiquement et/ou moralement qui sont envoyées à la mort au château de Hartheim ou transférées à Majdanek. Réalisées la majeure partie du temps dans le Revier du camp, les sélections se réfèrent à des critères classiques, « la vieillesse, la maladie, l'épuisement, le désespoir, la folie » (Germaine Tillion, *Ravensbrück, op.cit.*, p. 329) susceptibles, selon les hauts dignitaires nazis de gêner la productivité. Il est cependant difficile de connaître avec précision les modalités exactes utilisées par les médecins pour composer ces petits transports de 50 à 70 femmes qui se succèdent deux à trois fois par mois jusqu'à l'été 1944. (Voir à ce propos : Anise Postel-Vinay, « Les exterminations par gaz à Ravensbrück », in Germaine Tillion, *Ravensbrück, op. cit.*, p. 329-360).

## Conclusion

Les exercices du corps se retrouvent systématiquement dans tous les camps comme un moyen punitif utilisé tant par les SS que par les détenus à responsabilité. Tous les déporté(e)s sont confrontés aux affres des appels biquotidiens qui usent leur force et provoquent de multiples souffrances. Tous ont l'expérience des appels prolongés à titre de brimade, des stations debout qui s'éternisent lors des « désinfections ». Les camps dans lesquels la mortalité est la plus importante (Auschwitz, Mauthausen) sont aussi ceux dans lesquels les raffinements apportés au *Strafstehen* sont les plus machiavéliques : le *Stehbunker* à Auschwitz comme les désinfections de plus de vingt-quatre heures en sont les preuves les plus tangibles. Il convient en outre de noter la place occupée par ce registre de tortures dans le camp de Ravensbrück : n'importe quel prétexte est ainsi utilisé pour faire « piquer » les femmes durant des heures quelle que soit la saison. Certes, l'absence de mouvement peut paraître étonnante dans une étude sur la place des pratiques corporelles. Cependant, il est ici indéniable que les stations debout prolongées constituent un effort physique important en raison de leur durée et des conditions dans lesquelles il est fait. Comme à Dachau en 1933, le « pouvoir absolu » se révèle dans toute son immensité lors de ces rassemblements.

Outre cette première forme d'exaction, le *Sportmachen* occupe aussi une place incontournable dans les camps, et ce à tel point qu'il est l'objet d'un développement particulier lors du procès de Francfort. Dans presque tous les camps, les exercices de course, les séances de « se coucher-se lever », les marches en canard ou les sauts de grenouilles se repèrent. Deux remarques méritent toutefois une attention : d'une part, les femmes déportées à Ravensbrück semblent avoir été largement moins concernées par ce type de violences physiques, d'autre part, dans la majorité des camps retenant des déportés par mesure de répression, les exercices punitifs se font plus rares courant 1944. Il n'en demeure pas moins vrai que le *Sportmachen*, mis en place dès 1933, existe toujours dix ans plus tard. Dirigés par des SS ou des détenus à fonction qui imitent les pratiques de leurs maîtres, les exercices sont particulièrement craints par tous les déportés, qui, à chaque séance, y perdent des forces substantielles et conduisent certains vers la mort.

Les exercices du corps ne sont pas seulement employés pour faire souffrir ou punir, ils peuvent aussi faire spécifiquement partie d'une entreprise de destruction à très court terme des êtres humains. Dans ce cadre, en quelques mouvements de gymnastique, en quelques exercices de course ou de sauts, les médecins SS désignent pour la vie ou pour la mort les détenus d'Auschwitz. A côté de cette forme aussi sadique que dénuée de violence directe, les

SS et les Kapos mettent en place des jeux d'une férocité extrême avec pour objectif de détruire le plus grand nombre d'êtres vivants. Les méthodes employées comprennent des courses associées à des coups, des « corridas » ou des combats version « punching-ball ». Il est à noter ici que les femmes sont aussi concernées et subissent des traitements identiques à ceux des hommes.

Des différents témoignages, il est possible de circonscrire une dernière logique entrant en jeu pour imposer aux déportés des brimades de toutes sortes : plus il, ou elle, a un aspect maladif, plus les détenus à responsabilité ou les SS s'acharnent sur lui et lui imposent des tourments. Dans les faits, les exercices du corps participent ainsi de la déchéance progressive de l'individu. Une fois celle-ci atteinte, ils sont utilisés avec encore plus de violence aboutissant quasi inexorablement à la mort. Il est de ce fait extrêmement rare de trouver des témoignages à ce propos, seuls ceux qui, pour une raison ou une autre ont réussi à échapper à ce destin pouvant en témoigner. Déporté à Buchenwald, Jean Mialet revient sur sa déchéance progressive en s'exprimant à la troisième personne du singulier et sur les conséquences que celle-ci entraîne :

Mais sa laideur, sa saleté, la fixité de son regard de myope privé de lunettes, son nez qui coulait excitaient le dégoût, la haine de tout le monde. [...] Mais il était si répugnant, il manquait tellement d'allure, longue silhouette décharnée et risible que les gars étaient heureux de le frapper<sup>2012</sup>.

Maurice Cling connaît un sort à peu près analogue à Auschwitz. Lui aussi est parvenu au premier stade du *musulman*:

Injurié, brutalisé par tous, je suis devenu la brebis galeuse gémissante et qui tient à peine debout, à part du groupe, seul sur mon tas de fumier<sup>2013</sup>.

Le titre de l'ouvrage de David P. Boder, *Je n'ai pas interrogé les morts*<sup>2014</sup>, constitue l'expression même de la limite tangible de cette étude.

---

<sup>2012</sup> AN, 72aj/323. Jean Mialet, *Survie*, manuscrit remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, rédigé entre les mois de juin et de septembre 1945.

<sup>2013</sup> CDJC, CMLXXV(5)-2. Maurice Cling, *Ensemble de carnets et de croquis*, carnet n° 5, p. 18.

<sup>2014</sup> David P. Boder, *Je n'ai pas interrogé les morts*, Paris, Tallandier, 2006.



#### **4.4 Des loisirs des *Proéminents* aux stratégies de préservation de soi de la plèbe : les activités librement consenties des déportés par mesure de répression**

Quel que soit le camp concerné, les survivants mentionnent l'existence de pratiques physiques librement consenties. Les formes de celles-ci sont variables, allant de véritables pratiques sportives à quelques activités sporadiques ? Qui sont les pratiquants ? Les Français y prennent-ils part ? Y-a-t-il trace de quelconque activité sportive dans les camps de femmes ? Peut-on imaginer qu'au cœur même de cette entreprise de déshumanisation, des déportés aient pu avoir des distractions ? Tandis que la plèbe est confrontée, jour après jour, au rythme effréné des travaux forcés, des détenus privilégiés connaissent des conditions de vie bien différentes. L'étude des pratiques corporelles organisées au sein-même des KL met en évidence une relation intime entre la place tenue par les déportés au camp et leur accès aux activités sportives.

##### 4.4.1 Les sports collectifs, une distraction des détenus *Proéminents*

###### *4.4.1.1 Le football à Dachau, une pratique distractive pour détenus privilégiés*

A Dachau, quelques équipes de football s'affrontent régulièrement avec l'approbation des SS. Grâce à un témoignage anonyme rédigé en allemand et appartenant *a priori* à Viktor Madjeka<sup>2015</sup> retrouvé sous deux cotes différentes dans les archives de Dachau, il est possible d'identifier les traits caractéristiques de ces pratiques. L'auteur offre en effet de précieuses informations. Alors que la place d'appel représente pour tous les détenus un lieu de souffrances sans nom où nombre de personnes perdent la vie, il précise qu'elle est aussi l'endroit où sont organisés durant les dernières années de guerre de véritables matchs de football.

Auf dem Appellplatz, wo Häftlinge bis zum Umfallen schikaniert und auch seht oft zu Tode gequält wurden, und von wo so viele, um von ihrem schrecklichen Schicksal erlöst zu werden, in den angrenzenden elektrisch geladenen Stacheldraht liefen, durfte jetzt an freien Sonntagen Fußball gespielt werden<sup>2016</sup>.

---

<sup>2015</sup> Il s'agit *a priori* de Viktor Matejka étant donné que le document se trouve dans son dossier. Cependant, cette affirmation ne peut être certaine étant donné qu'aucun document n'est signé.

<sup>2016</sup> « Sur la place de l'appel on avait malmené des prisonniers jusqu'à ce qu'ils tombent d'épuisement, on les avait maltraités jusqu'à la mort. Beaucoup d'entre eux se sont jetés contre les fils de fer barbelé électrifiés pour se délivrer de leur horrible destin. Sur cette même place, on pouvait désormais jouer au foot, les dimanches, si on ne travaillait pas. »

GDa. Dossier A. 3401 „Kulturelle Aktivitäten“. Cote n° 33.489 „Bericht über die Fussballmannschaft im KZ Dachau“ ainsi que cote n° 32.103 (dossier de Viktor Matejka).

D'ailleurs, des buts portables y sont même installés à en croire Stanislav Zamecnik<sup>2017</sup>. Les rencontres ont lieu le dimanche après-midi lorsque ce jour est chômé et opposent des équipes librement constituées à partir des *Kommandos* d'appartenance et/ou de la nationalité d'origine. Les équipements sont rudimentaires, notamment les chaussures qui s'usent d'autant plus que le sol de la place d'appel est dur. Ce registre de loisir dure jusqu'à ce que le camp soit en proie à une importante épidémie de typhus<sup>2018</sup>. Quatre sources confirment la véracité de ce témoignage : les renseignements donnés par Alexander Jacquemart<sup>2019</sup> au téléphone aux responsables du musée de Dachau<sup>2020</sup>, ceux communiqués par Albert Theis<sup>2021</sup> lors d'une interview<sup>2022</sup>, ceux fournis dans une lettre<sup>2023</sup> rédigée par Ferdinand Hackl<sup>2024</sup> suite à la publication d'un article portant sur le football dans le camp par le magazine allemand *Rund* le 28 mai 2007<sup>2025</sup> et enfin l'ouvrage de Karl Röder daté de 1985<sup>2026</sup>. Tous quatre rendent compte de l'existence de matchs sur le sol sablonneux de la place d'appel ayant un grand succès auprès des déportés. Karl Röder se souvient de l'affluence de spectateurs que provoquent les rencontres: « *Deshalb war der Appelplatz, auf dem Fußball gespielt wurde, immer von Häftlingen bevölkert* »<sup>2027</sup>. Parmi les joueurs, les nations les plus représentées sont la Pologne, la Tchécoslovaquie, l'URSS, mais surtout le Luxembourg<sup>2028</sup>. L'ensemble est géré par un comité appelé « *Der Spielausschuss der Sportgemeinschaft KLD* ». Selon les souvenirs de F. Hackl, la majorité des Luxembourgeois jouait dans le *Kommando* de la « cuisine » (*Häftlingsküche*), ce que, d'ailleurs, un dessin retrouvé dans les archives illustre. Ce dernier représente en effet deux footballeurs en pleine action. Le pourtour du dessin, symbolisant les

<sup>2017</sup> Stanislav Zamecnik, *C'était ça Dachau*, op. cit., p. 286.

<sup>2018</sup> Cette épidémie se propage à partir de l'hiver 1944 selon les renseignements fournis lors du procès de Dachau : Law reports of Trials of War Criminals, Volume XI, 1949, *Trial of Martin Gottfried Weiss and Thirty-Nine others*, p. 5 : « *A typhus epidemic was raging at the camp from December, 1944, until the liberation of the camp by American troops in April, 1945. Approximately 15,000 prisoners died of typhus during this period* ».

<sup>2019</sup> Selon les renseignements figurant dans son dossier de déportation au KL de Dachau, Alexander Jacquemart est un *Schutzhäftling* luxembourgeois né le 11 septembre 1921. Il est entré au KL le 28 avril 1943 et est libéré le 29 avril 1945. (GDa, *Häftlings Stammdaten*).

<sup>2020</sup> Maria Falkner, Lisa Sinowatz „Freundschaft im Lager? Eine Spurensuche“ in Gedenkstätte Dachau, *Zeitraum Beziehung, Menschen und Dinge im KZ Dachau*, 2007, p. 52-53.

<sup>2021</sup> GDa, dossier A 1836 : dossier d'Albert Theis. Albert Theis arrive à Dachau le 23 mars 1942. Il est Luxembourgeois. (Archive n° 15729).

<sup>2022</sup> GDa, dossier A 1836, archive n° 31. 853. Interview d'Albert Theis.

<sup>2023</sup> GDa, dossier A 3401, archive n° 38738. „Ergänzung zum Bericht über Fussball im KZ Dachau im Fussballmagazin « rund » vom 28/05/07“ F. Hackl.

<sup>2024</sup> Selon les renseignements figurant dans son dossier de déportation au KL de Dachau, Ferdinand Hackl est un *Schutzhäftling* allemand né le 2 octobre 1918. Il entre au KL de Dachau le 6 juin 1941 et porte le numéro 26196. Il participe au camp à un réseau de redistribution de vivres depuis les cuisines. (GDa, *Häftlings Stammdaten*).

<sup>2025</sup> *Rund*, n° 22, mai 2007.

<sup>2026</sup> Karl Röder, *Nachtwache. 10 Jahre KZ Dachau und Flossenbürg*, Graz, Hermann Böhlau, 1985.

<sup>2027</sup> *Ibid.*, p. 192.

<sup>2028</sup> En ce qui concerne les footballeurs luxembourgeois, Jean Bernard, lui-même luxembourgeois, indique dans son ouvrage avoir rencontré à Dachau l'équipe complète du FK Niederkorn. (Jean Bernard, *PfarrerBlock 25487. Dachau 1941-1942*, Luxembourg, Editions Saint-Paul, 2004, p. 26).

barbelés du camp est constitué de onze triangles rouges à l'intérieur desquels il est possible de lire le « L » synonyme de Luxembourg. Le texte accompagnant le graphisme n'est que partiellement lisible mais indique « *Urkunde Gefangenen-Küche* » ce qui signifie « attestation de l'équipe de prisonniers du Kommando de Cuisine ».



Figure 22 : Dessin représentant les footballeurs luxembourgeois du *Kommando de la Cuisine*<sup>2029</sup>.

Sans préciser les sources qu'il utilise, Stanislav Zamecnik indique que l'équipe de « La Cuisine » était composée d' « un Tchèque, un Russe, trois Polonais et six Luxembourgeois »<sup>2030</sup>. Le *Kommando* « Präzifix »<sup>2031</sup> possède aussi son équipe composée principalement de Polonais, de Tchèques et d'Autrichiens<sup>2032</sup>. La nationalité comme l'affectation en *Kommando* sont d'une importance capitale pour comprendre le contexte dans lequel de telles activités peuvent se développer. Albert Theis insiste en effet dans son témoignage sur les avantages dont bénéficient les jeunes Luxembourgeois de « La Cuisine » par rapport à la masse des déportés : ils reçoivent des colis de leurs proches, n'ont pas un travail exténuant et ne souffrent pas de malnutrition. Les différentes sources permettent de

<sup>2029</sup> GDa. Document figurant dans l'exposition du musée de Dachau avec comme légende : « *Urkunde für eine gewonnenes Fussballspiel* ».

<sup>2030</sup> Stanislav Zamecnik, *C'était ça Dachau*, op. cit., p. 286-287.

<sup>2031</sup> Ce *Kommando* travaille pour un groupe de sous-traitance de l'entreprise de construction d'avion Messerschmitt-Werke. Il produit des vis servant au montage des appareils. Il est composé d'environ 120 personnes, principalement des déportés allemands, autrichiens, tchèques, polonais et russes. Le *Kapo* est un communiste allemand, Waller Ohldorf. (GDa, dossier A68, archive n° 7637 : témoignage de Willie Eiffer).

<sup>2032</sup> GDa, dossier A 3401, archive n° 38738. „Ergänzung zum Bericht über Fussball im KZ Dachau im Fussballmagazin « rund » vom 28/05/07“ F. Hackl.

constater l'existence d'un véritable championnat, arbitré de façon officielle, que dominant par ailleurs les Luxembourgeois et les Polonais. Que ce soit F. Hackl ou Viktor Madjeka, tous deux signalent l'implication du SS Mickaël Redwitz<sup>2033</sup>, *Schutzhaftlagerführer*, dans la mise en place et l'organisation des rencontres sportives. Non seulement le SS assiste aux matchs le dimanche, mais surtout, charge le *Blockältester* du *Block II*<sup>2034</sup> d'organiser de façon rationnelle cette pratique.

„Der damalige Lagerführer (1943) Redwitz (?) förderten diese Spiele und er betraute den damaligen Blockältesten von *Block 2* mit der Organisation dieser Spiele. An den Sonntagen, wann gespielt wurde, kamen die an den Spielen interessierten Häftlinge von den Blöcken mit ihren Hockern auf den Fußballplatz. Wenn ein Interesse (illisible) Spiel war, saß dann Redwitz auf einem Sessel mitten unter den Häftlingen<sup>2035</sup> .



Figure 23 : Règles officielles de football envoyées au KL Dachau<sup>2036</sup>

Plus encore, les déportés indiquent que Michael Redwitz nourrit des projets très ambitieux : sélectionner parmi les détenus les meilleurs footballeurs pour constituer une équipe de déportés devant se produire à l'extérieur du KL. Les versions à ce propos ne convergent par contre pas totalement. Pour Viktor Madjeka, Michael Redwitz aurait pris contact avec le *Reichsportführer* pour mettre sur pied des compétitions entre détenus de différentes structures

<sup>2033</sup> Selon sa propre déposition durant le procès de Dachau, Michael Redwitz est né en 1900 à Bayreuth. Il est *Schutzhaftlagerführer* du KL de Dachau du 20 novembre 1942 au 9 mars 1944 et a pour supérieur direct le commandant du camp. (GDa, n° 6582 : déposition de Michael Redwitz devant Paul C. Guth, 2nd Lt. ,AUS Investigating Officer réalisé le 1er Novembre 1945). Il est condamné à mort à l'issue du procès.

<sup>2034</sup> Malgré des recherches effectuées au *Gedenkstätte*, il a été impossible d'identifier avec certitude le nom de ce dernier. Il semblerait que le déporté concerné se nomme Hans Rein, mais aucun numéro matricule correspondant à cette identité n'a été retrouvée sur le fichier des détenus.

<sup>2035</sup> « Le directeur du camp de l'époque (1943), Redwitz, promouvait ces jeux et confiait leur organisation au doyen du bloc 2. Les dimanches, quand des jeux étaient organisés, les prisonniers intéressés venaient sur le terrain de foot avec les tabourets de leurs blocs. Quand il y avait un jeu intéressant, Redwitz s'asseyait dans un fauteuil en plein milieu des prisonniers ».

GDa, Dossier A 3401. Archive n° 39.738. Ergänzung zum Bericht über Fussball im KZ Dachau im Fussballmagazin « rund » vom 28/05/07.

<sup>2036</sup> GDa, Dossier A 3401. Archive n° 28.863.

et établir une sorte de tournée. Ce dernier se serait montré enthousiasmé, mais l'organisation d'un tel championnat n'a pu se faire. Dans les souvenirs d'Albert Theis, l'idée du *Schutzhaftlagerführer* consistait davantage à faire se rencontrer sur le stade de football de Dachau à l'extérieur du camp une équipe de prisonniers face à une équipe de gardiens. Ici non plus, l'évènement n'a pas eu lieu, ce qu'Albert Theis juge par ailleurs « *heureux* <sup>2037</sup> ». A ces témoignages viennent se greffer différents documents rendant encore plus palpable la réalité de ces pratiques. Les archives comprennent ainsi un règlement officiel de football édité en 1940 par le NSRL (*Nationalsozialistischer Reichsbund für Leibesübungen*) portant le tampon du « *Sportgemeinschaft KLD* » attestant des relations tissées entre les services de von Tschammer und Osten et les responsables du camp. Parmi les objets appartenant au musée, se trouve une coupe en bois remise à l'équipe vainqueur de la coupe 1944<sup>2038</sup>.



Figure 24 : Coupe en bois offerte au vainqueur de la coupe de football 1944 (Gedenkstätte Dachau)<sup>2039</sup>.

Le musée détient en outre un laissez-passer au nom du déporté Ferdinand Hackl permettant à ce dernier de quitter le KL pour se rendre à un match de « sélection » au stade de football de Dachau. Le document est intéressant à plusieurs registres : il est daté du 2 septembre 1943 et est signé par le comité des sports du camp (le *Sportgemeinschaft KLD*). Autre précision, il est nominatif, ce qui octroie au déporté une identité alors que par définition le camp de

<sup>2037</sup> GDa, Dossier A 1836. Archive n° 31.852. Interview d'Albert Theis : „*Moment ist das nicht zustande gekommen. Ich glaube sagen zu können glücklicherweise*“.

<sup>2038</sup> GDa, Dossier A 3401. Archive n° 19.870.: „*H : 36cm, D : 15,5 cm, Nadelholz, gedrechselt und geschnitzte Inschrift : Dem ersten Sieger im Fussball. Dachau, 1944*“.

<sup>2039</sup> GDa, Dossier A 3401. Archive n° 19.870.

concentration ruine tout ce qui a trait à la personne, réduisant les individus à l'état de « Stück », c'est-à-dire de pièce. Même si, selon le témoignage du principal intéressé, cette rencontre n'a jamais eu lieu, la carte prouve que le projet de constituer une équipe de détenus est bien réel d'une part, que certains détenus bénéficient de conditions de captivité bien moins difficiles que de nombreux autres d'autre part et que le sport fait partie des privilèges qu'il est possible d'accorder. Paul Perben résume dans la monographie qu'il consacre à Dachau cet état de fait en quelques lignes :

Mais la plupart des détenus étaient incapables de se livrer à des jeux violents et se contentaient d'assister à des compétitions de football, notamment sur la place d'appel qui était utilisée à cet effet. Les « sportifs » étaient en général des hommes installés dans des bons postes car ils étaient les seuls qui avaient des calories à gaspiller<sup>2040</sup>.

Les Français présents dans le camp n'ont pas, dans l'immense majorité des cas, les possibilités physiques de prendre part à ces joutes sportives, mais, ceci ne les prive pas d'y assister. Ils les mentionnent dans leurs témoignages, tel celui de Edmond Michelet qui signale que, en septembre 1943 :

Des milliers d'êtres humains allaient et venaient, d'un air dégagé, à travers l'allée centrale, celle qu'on appelait par dérision la *Freiheitstrasse*, la rue de la Liberté, et les allées latérales. Spectacle imprévisible : un match de football se déroule sur l'*Appelplatz*<sup>2041</sup>.

Arrivé au camp en septembre 1944, Jacques Songy<sup>2042</sup> propose une description de la place d'appel à travers laquelle il souligne autant l'existence des pratiques sportives, que le cynisme des lieux.

Tous les magasins, cuisines, douches, administrations, etc. sont groupés sur un côté et font face à une place immense, la place d'appel, d'exécution, et aussi de réjouissance puisqu'il y a des « bois » pour jouer au football<sup>2043</sup>.

Parti de Compiègne le 18 juin 1944<sup>2044</sup>, Lucien Delance précise lui aussi avoir assisté à des matchs de football sur la place d'appel durant les dimanches de l'été 1944. Le matin est consacré aux soins corporels et à la recherche des poux. La soupe est avalée le midi dans les

---

<sup>2040</sup> Paul Perben, *Dachau, 1933-1945*, Bruxelles, Comité International de Dachau, 1968, p. 71-72.

<sup>2041</sup> Edmond Michelet, *Rue de la Liberté, op.cit.*, p. 84.

<sup>2042</sup> Jacques Songy quitte Châlon-sur-Marne par un transport de quarante-huit résistants en direction du KL de Natzweiler dans lequel il pénètre le 19 août 1944. En septembre, il est transféré à Dachau. (*Livre-Mémorial*, fiche I. 269).

<sup>2043</sup> Jacques Songy, *Fortes impressions de Dachau*, Châlons-sur-Marne, Impr de l'Union républicaine de la Marne, 1947, p. 13.

<sup>2044</sup> Lucien Delance est déporté de Compiègne avec 2 142 autres personnes le 18 juin 1944 vers le KL Dachau. (*Livre-Mémorial*, fiche I. 229).

*Blocks*. L'après-midi reste libre et est consacré à différentes distractions, dont le sport : « *Le repas fini, nous allons regarder une partie de football sur la place.* »<sup>2045</sup>

#### 4.4.1.2 *Le football, une pratique implantée dans les autres camps*

Dachau n'est pas une exception : à Mauthausen, Neuengamme, Buchenwald ou encore à Flossenbürg, des équipes de football se sont aussi affrontées. Les mêmes constantes apparaissent dans chacun de ces camps : les activités sportives voient le jour en 1943 pour se développer courant 1944. Elles concernent les déportés favorisés dans le camp et sont autorisées par les SS. Les Français, comme par ailleurs les autres déportés, y assistent de loin. Interné quelques temps à Neuengamme, Pierre Bleton évoque en quelques mots les matchs de football opposant une équipe de *Vorarbeiter* au *Kommando* de la Cuisine<sup>2046</sup>. Emprisonné en raison de son homosexualité à Flossenbürg, Heinz Heger se souvient de l'organisation de matchs de football à partir du milieu de l'année 1944. Les équipes sont constituées par les *Blockältester* qui retiennent les hommes les plus vaillants mais en prenant soin d'exclure les Juifs et les triangles roses :

Sur la place de l'appel, des matchs de football furent organisés. Petite poussière déclarait d'autorité : « Ce dimanche-ci, le bloc 10 joue contre le bloc 12 ! ». Alors les doyens de bloc constituaient une équipe. Que les participants aient envie de jouer ou qu'ils aient ou non une vague idée des règles, peu importait, il s'agissait simplement de réunir une douzaine d'hommes capables, en fonction de leur état physique, de poursuivre le ballon durant 90 minutes<sup>2047</sup>.

David Rousset signale, lui aussi, l'intérêt que les déportés avantagés portent au football à Neuengamme.

L'aristocratie, tous les dimanches, transformait la place en un stade. Deux équipes de football s'affrontaient. Elles avaient chacune leurs couleurs et leur costume: chemises, shorts blancs ou noirs, gros bas de laine et souliers. Le match durait jusqu'à la fin de l'après-midi, où l'orchestre donnait un concert. La grande majorité des détenus n'avaient pas la force physique de jouer : ils dormaient. Quelques-uns regardaient. Mais les aristocrates se donnaient furieusement au jeu<sup>2048</sup>.

Paul Beschet est témoin des pratiques sportives organisées à Flossenbürg. A côté des détenus mourant de faim, de froid, il constate avec effroi que d'autres profitent de moments de détente.

---

<sup>2045</sup> AN, 72aj/325. Témoignage de Lucien Delance recueilli par le colonel G. Roche, sd, p. 12.

<sup>2046</sup> Pierre Bleton, *Le temps du purgatoire*, op.cit., p. 117.

<sup>2047</sup> Heinz Heger, *Les hommes au triangle rose*, Paris, HetO édition, 2006, p. 159-160.

<sup>2048</sup> David Rousset, *Les Jours de notre mort*, op.cit., p. 260.

Pourtant, il en est qui vivent ! N'y a-t-il pas concert le dimanche sur la place d'appel ! Une sélection de Wagner, l'invitation à la valse de Weber était au programme l'autre jour. Il y a aussi des équipes qui se disputent des matchs de basket<sup>2049</sup>.

Au camp central de Mauthausen, les SS accordent à partir de 1943 aux *Proéminents* l'autorisation de constituer des équipes de football<sup>2050</sup>. Paul Tillard<sup>2051</sup>, déporté en avril 1943, assiste à des matchs de football sur la place d'appel, mais précise que seuls les mieux nourris y prennent part.

Sur la place d'appel se livraient des matchs de football. Il y avait des équipes allemandes, polonaises et espagnoles. Il n'y en avait pas de russes, yougoslaves et françaises. Nous n'étions pas des « biens nourris » ; nous n'avions pas de forces à gaspiller. Nous faisons suffisamment d'exercices pour en avoir les os rompus de fatigue<sup>2052</sup>.

Après être passé par ce camp, Gilbert Dreyfus est envoyé dans le *Kommando* d'Ebensee. Il y constate que les déportés privilégiés s'adonnent non seulement au football, mais profitent aussi durant les jours d'été de baignade dans la piscine.

Un dimanche sur deux, nous sommes dispensés de travail et l'appel du soir n'a pas lieu. Ces jours-là, que nous nommons les dimanches libres (comme si nous avions oublié jusqu'au sens du mot liberté) se déroulent sur l'*Appelplatz* des parties de football, cependant que dans la piscine tous les personnages du camp prennent leurs ébats. Lorsque daigne se montrer un rayon de soleil, c'est une atmosphère de fête foraine, de meeting sportif. Rires joyeux que répercute l'écho cristallin des rochers. Plaisanteries classiques, telles que de jeter à l'eau un camarade tout habillé. Heures de liesse, heures d'insouciance...<sup>2053</sup>

Néanmoins, dans ce même KL, les footballeurs n'ont pas toujours fait partie des détenus privilégiés. Les républicains espagnols, pourtant confrontés aux pires traitements<sup>2054</sup> sont les premiers à s'adonner, de leur propre initiative, au football. Selon le témoignage de Luis Gil, c'est au printemps 1941 qu'une poignée d'entre eux fabrique un ballon à l'aide de papiers et de chiffons. Un dimanche, sur la place d'appel, sans autorisation des gardiens SS, ils organisent la première partie de football du camp.

C'était une partie entre Espagnols. Les Allemands et les Polonais disaient que nous étions fous, que les SS allaient nous tuer à coups de gourdin, que c'était défendu<sup>2055</sup>.

---

<sup>2049</sup> Paul Beschet, *Mission en Thuringe*, Paris, Les Editions Ouvrières, 1946, p. 186.

<sup>2050</sup> Fabrice Fabrèguet, *Mauthausen*, *op.cit.*, p. 526.

<sup>2051</sup> *Livre-Mémorial*, fiche I. 89. Transport de mars-avril 1943 parti de Paris.

<sup>2052</sup> Paul Tillard, *Mauthausen*, Paris, Editions sociales, 1945, p. 54.

<sup>2053</sup> Gilbert Dreyfus, *Cimetières sans tombeaux*, *op.cit.*, p. 95.

<sup>2054</sup> A propos du sort réservé aux Espagnols, Fabrice Fabrèguet écrit : « *Durant le premier semestre de l'année 1941, ils représentèrent plus de 20% du nombre total de décès à l'intérieur du KL de Mauthausen, et occupèrent ainsi la seconde place dans le décompte des morts, après les Polonais* ». Fabrice Fabrèguet, *Mauthausen*, *op.cit.*, p. 169.

<sup>2055</sup> Manuel Razola, Mariano Constante, *Triangle bleu. Les républicains espagnols à Mauthausen*, Paris, Editions du Félin, 2002, p. 56.



Pour ce dernier, les raisons ayant poussé ses camarades à prendre de tels de risques sont liées à un besoin de résister à l'aviissement, de reconquérir une part de liberté au sens le plus concret du terme.

Non seulement nous brisons ainsi la peur des SS, mais cette autre peur, plus débilante, de se dépenser physiquement et de ne pas récupérer de fatigues du travail forcé. Et pourtant, à l'époque, aucun Espagnol n'avait la moindre planque, mais nous savions de notre expérience que la pire fatigue est celle qui vient du laisser-aller<sup>2056</sup>.

A Buchenwald aussi, les pratiques sportives collectives occupent les loisirs des détenus privilégiés. Eugen Kogon en fait explicitement mention dans son ouvrage, tout en s'en étonnant : « *Chose étrange, il y avait dans les camps quelque chose qui ressemblait à du sport. Pourtant les conditions de vie ne s'y prêtaient pas particulièrement.* »<sup>2057</sup> Outre le football, d'autres activités sont organisées, telles que le handball, le base-ball ou encore le volley-ball et le Korfball<sup>2058</sup>. Le football reste, indéniablement, le sport le plus populaire au camp :

Plusieurs équipes se formèrent, qui se mirent à s'entraîner et à matcher dans le grand espace libre qui s'étendait derrière la dernière rangée de *Blocks*. Il y eut à un moment, jusqu'à douze équipes à Buchenwald, dont une équipe de Juifs, qui fut interdite par la suite. La plupart de joueurs portaient des maillots impeccables ; les souliers de football étaient également du meilleur modèle. D'où venait tout cela ? Mystères de la corruption dans les camps !<sup>2059</sup>

Ces mêmes activités sont aussi citées tant par Otto Halle que par Willi Seifert<sup>2060</sup>. Le premier nommé précise qu'elles connaissent un regain de développement à partir du moment où l'autorisation est donnée aux déportés d'utiliser l'emplacement qui deviendra ensuite le « petit camp ».

Von da an nahm der Sport in Bu immer größeren Umfang an. Alle Sportarten waren jetzt vertreten, vor allen Dingen Fußball, Handball, Faustball, Schlagball. Im Sommer wurden auch Sportfeste abgehalten, bei denen alle Sportarten zu ihrem rechte kamen<sup>2061</sup>.

---

<sup>2056</sup> *Ibid.*, p. 57.

<sup>2057</sup> Eugen Kogon, *L'Etat SS, op.cit.*, p. 147.

<sup>2058</sup> Sport collectif inventé aux Pays-Bas au début du XX<sup>e</sup> Siècle, dont la logique interne ressemble à celle du basket.

<sup>2059</sup> Eugen Kogon, *L'Etat SS, op.cit.*, p. 147.

<sup>2060</sup> AN, 72aj/323. Willi Seifert, „Sport im Buchenwald“ in *350 dépositions de détenus de Buchenwald*.

<sup>2061</sup> « A partir de ce moment, les jeux à « Bu » prenaient de plus en plus d'ampleur. Maintenant, tous les sports y étaient pratiqués, notamment le foot, le hand, le « faustball », et le « schlagball ». En été, il y avait aussi des fêtes du sport où tous les sports étaient représentés. »

GBu, Gruppe 31. Bericht. N° 31/142. Otto Halle. *Sport im Buchenwald*.

Par contre, la période la plus florissante pour ce registre de pratiques semble être, contrairement aux autres camps, antérieure à 1944. Les pratiques disparaissent en effet à mesure que les SS construisent de nouveaux baraquements, réduisant à une peau de chagrin l'espace disponible à l'intérieur du KL. Selon Otto Halle, les sports collectifs laissent alors place à d'autres formes d'activités nécessitant moins d'espace, et notamment le Ring-tennis<sup>2062</sup>.

Même dans le camp de Dora pourtant reconnu pour placer les détenus dans des conditions extrêmes, des matchs de football ont lieu, opposant, une fois de plus, des équipes de déportés privilégiés :

Un dimanche. Inauguration du stade. *Revier* contre *Arbeitstatistik*. Un terrain inégal ceinturé de toiles de camouflage ; les équipes en maillot font leur entrée, les goals piétinent devant leur filet. Un étonnant public de *Häftling* passionnés, Tchèques, Autrichiens, Hongrois, Italiens, Français. Sur une touche, les SS amateurs font le vide. Un ballon vole, la foule crie. Un vrai match. Un SS montre les joueurs à son collègue : « *Probable que ces gaillards-là ne travaillent pas à la terrasse et mangent plus d'une ration* »<sup>2063</sup>.

Méprisés, dominés dans les camps, les Français n'ont guère accès au sport : ils se contentent d'assister aux spectacles que proposent les dimanches les détenus les plus favorisés dans le camp.

#### 4.4.2 La boxe: stratégie de survie ou spectacle autorisé par la SS ?

Si les sports collectifs sont *a priori* librement organisés dans le camp à l'initiative des détenus privilégiés, les combats de boxe ne semblent pas toujours répondre de la même logique. Cette pratique concerne en effet, outre les *Proéminents*, les déportés les plus mal lotis, ceux qui n'ont pas de fonction au camp. Plus encore, elle oppose fréquemment les bourreaux et leurs victimes dans des duels arbitrés où spectacle et exactions se côtoient.

##### *4.4.2.1 Un loisir pour les uns, un « gagne-pain » au sens propre pour les autres*

Comme dans le cas des sports collectifs, ce sont surtout les détenus privilégiés qui s'avèrent être les plus enclins à pratiquer la boxe. Mais des déportés beaucoup moins favorisés se retrouvent aussi à combattre sur le ring devant des spectateurs enthousiastes.

---

<sup>2062</sup> Le ring-tennis se joue sur un terrain plus long que large séparé en deux par un filet d'environ 1 m55 ressemblant fortement à un terrain de badminton. Le jeu consiste à faire tomber au sol un anneau dans le camp adverse. Il est interdit au joueur de marcher avec ce dernier : il ne peut que le lancer. Cette activité reste, encore aujourd'hui, une spécialité allemande.

<sup>2063</sup> AN, 72aj/322. Témoignage de Marcel Petit recueilli par Mme Granet le 10 novembre 1953 et remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, p. 183.

Trois types de profils émergent des témoignages : les *Proéminents*, qui, grâce à leurs conditions d'existence, possèdent les ressources nécessaires pour pratiquer cette activité, les détenus de la plèbe, qui utilisent leurs compétences pugilistiques pour se forger une place dans le camp et obtenir un statut, et, enfin ceux qui acceptent sporadiquement quelques combats en échange d'avantages en nature.

Les *Proéminents*, peu nombreux dans les camps, sont aussi les plus nombreux à enfiler les gants de boxe. A Buchenwald, Igor Champion se souvient du chef du *Block* n° 17, un certain Julius, qui « s'entraînait tous les matins sur le ring des SS et même boxait avec eux<sup>2064</sup> ». A Loibl-Pass sud<sup>2065</sup>, les principaux boxeurs sont « les chefs de baraquements et les kapos<sup>2066</sup> ». A l'arrivée des Français en 1943 dans la forteresse en granit de Mauthausen, une équipe de boxeurs se met fréquemment en scène, composée principalement par des républicains espagnols. En tant qu'anciens déportés et survivants de la période la plus meurtrière, certains d'entre eux occupent des postes privilégiés dans le camp<sup>2067</sup>. Selon François Chaffin<sup>2068</sup>, ils peuvent s'entraîner assez aisément<sup>2069</sup>.

Une équipe de boxeurs, composée principalement de détenus espagnols, fut constituée et put même s'entraîner dans un petit entrepôt à côté de la chaufferie<sup>2070</sup>.

Pour accroître l'intérêt des combats et renouveler sans cesse les défis, les boxeurs privilégiés cherchent toutefois à trouver sans cesse de nouveaux adversaires. Ce souhait, somme toute logique dans l'univers sportif, se trouve être confronté à la réalité du camp : dans une situation où les rations alimentaires ne suffisent pas et où les coups pleuvent, rares sont les déportés, même boxeurs, qui se portent spontanément volontaires. Des contreparties substantielles sont nécessaires pour qu'un individu accepte de perdre des forces dans les combats. A Flossenbürg, il semble que la promesse de rations supplémentaires suffise à attirer les déportés sur le ring<sup>2071</sup> :

---

<sup>2064</sup> AN, 72aj/323. Témoignage d'Igor Champion, remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, 20 mai 1958, p. 37.

<sup>2065</sup> Le *Kommando* de Loibl-Pass est chargé de creuser un tunnel. Il est divisé en deux petits *Kommandos*, celui du nord et celui du sud, chacun situé à l'extrémité du tunnel en chantier.

<sup>2066</sup> Janko Tilser, Christian Tessier, *De Mauthausen au Ljubelj (Loibl-Pass)*, *op.cit.*, p. 166.

<sup>2067</sup> Louis Balsan écrit à leur propos : « A notre arrivée, il en restait environ sept cents. Un beau jour, les SS changèrent d'attitude à leur égard, leur confiant certains emplois privilégiés : tailleur, cordonnier...et même kapos [...] ». Louis Balsan, *Le vert luisant*, *op. cit.*, p. 52.

<sup>2068</sup> François Chaffin quitte Compiègne le 16 avril 1943 pour Mauthausen. Il est ensuite transféré au *Kommando* de Loibl Pass. (*Livre-Mémorial*, fiche I. 93).

<sup>2069</sup> Témoignage de François Chaffin recueilli par Fabrice Fabréguet et cité dans : Fabrice Fabréguet, *Mauthausen*, *op.cit.*, p. 526.

<sup>2070</sup> *Ibid.*

<sup>2071</sup> Heinz Heger, *Les hommes au triangle rose*, *op.cit.*, p. 160.

Puis furent organisés des combats de boxe dans la grande salle de bain. La récompense des vainqueurs n'étaient pas une coupe mais un morceau de pain. C'était bien sûr préférable<sup>2072</sup>.

A Mauthausen, le recrutement est organisé, selon André Lacaze, dès les premiers jours de quarantaine : les chefs de *Block* demandent aux boxeurs de se manifester. En contrepartie de leur participation, il leur est promis des avantages en nature, qu'ils touchent tant qu'ils continuent à combattre :

[...] double ration de pain, soupe à volonté, margarine, sauciflard, dodo dans la Stube du chef et aucune autre corvée que les séances d'entraînement dans la salle équipée pour<sup>2073</sup>.

François Chaffin, par ailleurs lui-même boxeur<sup>2074</sup>, confirme ces dires :

Les boxeurs bénéficiaient d'ailleurs d'avantages appréciables, sous la forme de suppléments de nourriture ainsi que d'affectations dans les bons commandos de travail<sup>2075</sup>.

La nourriture n'est cependant pas la seule raison qui poussent les Français vers le ring. A Loibl-Pass, ils y cherchent aussi une distraction permettant de « rompre avec le triste quotidien<sup>2076</sup> », mais surtout une manière de corrompre les *Kapos*, de s'assurer de leur bienveillance afin d'améliorer le régime disciplinaire auquel ils sont confrontés en dehors des combats<sup>2077</sup>. D'autres raisons apparaissent aussi à l'étude des témoignages. Pour certains (boxeurs ou spectateurs d'ailleurs), le combat de boxe représente un espace-temps volé aux nazis, durant lequel l'échelle des valeurs redevient normale. Le plus fort, le plus rusé, le plus courageux a une chance de remporter la victoire ; le déporté peut frapper, se défendre, attaquer, voire même espérer vaincre son oppresseur. A Sachsenhausen, le boxeur français Raymond Durban accepte le défi que lui lance un *Vorarbeiter*. Sa victoire est goûtée par tous les Français, comme s'en souvient Louis Morel :

Un *Vorarbeiter* de notre *Block*, sachant que Raymond Durban est boxeur, l'invite à venir au sous-sol faire un match avec lui. Après plusieurs demandes, Durban se décide en nous disant qu'il ne se laissera pas tabasser. Peu de temps après, nous le voyons revenir avec le sourire, car le *Vorarbeiter* a reçu une superbe correction. Avec lui et pour lui, nous

---

<sup>2072</sup> Heinz Heger, *Les hommes au triangle rose*, op. cit., p. 160.

<sup>2073</sup> André Lacaze, *Le tunnel*, op.cit., p. 327.

<sup>2074</sup> Selon Janko Tilser, Christian Tessier, *De Mauthausen au Ljubelj (Loibl-Pass)*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 166.

<sup>2075</sup> Témoignage de François Chaffin recueilli par Fabrice Fabréguet et cité dans : Fabrice Fabréguet, *Mauthausen*, op.cit., p. 526.

<sup>2076</sup> Janko Tilser, Christian Tessier, *De Mauthausen au Ljubelj (Loibl-Pass)*, op.cit., p. 166.

<sup>2077</sup> *Ibid.*

sommes très heureux et, toute la journée, cette bonne blague est commentée en long, en large et en travers<sup>2078</sup>.

#### 4.4.2.2 Des combats réglementaires ?

Les descriptions fournies par les survivants permettent d'identifier le cadre dans lequel les combats prennent place. Ces derniers sont fréquemment sollicités par les plus hautes sphères de la hiérarchie concentrationnaire, qu'il s'agisse des SS ou des détenus *Lagerältester*. A Loibl-Pass, les initiatives proviennent du doyen des détenus, qui, pour s'assurer de l'organisation effective des combats, se charge de demander les autorisations nécessaires aux SS. Il est *a priori* secondé dans sa tâche par un chef de *Block* :

L'organisateur était le doyen du camp sud, Fridolin Bipp, qui sollicitait l'autorisation du SS-Rapportführer Hans Goggl puis plus tard de Sebastian Binder et du cuisinier SS Weigl<sup>2079</sup>.

Les rencontres ont lieu, le plus souvent, les jours fériés sur des rings plus ou moins improvisés. Leur tenue constitue une véritable institution :

A Mauthausen, les jours de boxe, c'était la fête. Gardiens et détenus, le camp entier, à l'exception des pelés de la quarantaine et des moribonds du Revier, se pressaient autour du ring pour encourager ses champions<sup>2080</sup>.

A Loibl-Pass sud, de nombreux combats ont lieu durant l'été 1944. Plusieurs tournois sont organisés sur un véritable ring, opposant des Français aux *Proéminents* du camp. Les caractéristiques culturelles de l'activité sont respectées dans ce lieu perdu dans le massif alpin des Karawanken : les déportés construisent un véritable ring, démontable, comme s'en souvient Michel Espallargas<sup>2081</sup> :

Je dus fabriquer des clous dans l'atelier afin de monter un véritable ring. Au-dessus du baraquement 2, on monta une estrade avec des planches qui provenaient du chantier. Winkens organisa l'installation. Une vraie corde fut tendue autour du ring<sup>2082</sup>.

André Lacaze<sup>2083</sup>, lui-même boxeur lorsqu'il était interné dans le camp<sup>2084</sup>, brosse, par l'intermédiaire de son héros Paulo, une description cynique, mais précise, du contexte dans lequel les combats se déroulent :

---

<sup>2078</sup> Amicale d'Orianenburg-Sachsenhausen, *Sachso. Au cœur du système concentrationnaire nazi, op.cit.*, p. 194.

<sup>2079</sup> Janko Tilser, Christian Tessier, *De Mauthausen au Ljubelj (Loibl-Pass), op.cit.*, p. 165.

<sup>2080</sup> André Lacaze, *Le tunnel, op.cit.*, p. 327.

<sup>2081</sup> Michel Espallargas quitte Compiègne par le transport du 20 avril 1943 pour le KL de Mauthausen. Il est transféré au Kommando de Loibl-Pass. (*Livre-Mémorial*, fiche I. 94).

<sup>2082</sup> Selon Janko Tilser, Christian Tessier, *De Mauthausen au Ljubelj (Loibl-Pass), op.cit.*, p. 166.

Il y avait tout au Palais des Sports de Loibl : tabouret, cuvette, arbitre, juges aux points (des fritz d'autorité) et on sortait même la bascule de la cuisine pour la pesée des combattants. Plus rien à envier au Vel d'Hiv ! Même pas l'éponge, mais ici on la jetait pas, ça aurait fait mauvais effet. Elle avait quand même son emploi : pomper le raisiné qui jaillissait anormalement des nez, des fronts, des joues, et mêmes des bras, pour la bonne raison que les gants c'était de la fabrication maison. Pas en cuir on s'en doute. En tissu rêche, le seul tissu existant, rayé bleu et gris<sup>2085</sup>.

Les combats ont lieu en trois rounds de deux à trois minutes et sont arbitrés de façon officielle. Pour les combats de Loibl pass, c'est un certain Karl Weber qui officie<sup>2086</sup>. L'ensemble est mis en scène comme un véritable spectacle, et, à en croire André Lacaze, un système de paris est même organisé. Si la figure d'un petit « *prof de gym*<sup>2087</sup> », un certain Joël, de Saint-Malo, apparaît dans *Le Tunnel*, le camp compte dans ses rangs des champions universitaires à l'exemple de Jean Sauvage<sup>2088</sup> et même de véritables professionnels de boxe comme Pierre Tétard<sup>2089</sup>.

Tous, SS, Kapos et déportés, assistent aux combats :

Les chleuhs s'amusaient trop, la meilleure preuve en étant que pour la première fois, ils acceptaient de se mêler aux esclaves sans prendre un air dégoûté. Autour du ring, sans distinction de grade ou de nationalité, SS, kapos, déportés, tout le monde avait hurlé, ri ou applaudi du même cœur<sup>2090</sup>.

A Buchenwald, le noble art connaît un développement conséquent à partir de 1943. Les combats sont organisés, selon Otto Halle, soit dans la salle de cinéma du camp, soit à l'extérieur dans le sous-bois :

„ Die Boxkämpfe wurden im Walde abgehalten, aber auch in der Kinohalle, und gerade die Boxkämpfe begeisterten viele im Lager, bis auch sie verboten wurden<sup>2091</sup>.“

---

<sup>2083</sup> André Lacaze (N° matricule 28214) quitte Compiègne le 20 avril 1943 pour Mauthausen. Il est ensuite transféré au *Kommando* de Loibl-Pass (*Livre-Mémorial*, fiche I. 94).

<sup>2084</sup> Information figurant dans : Janko Tilser, Christian Tessier, *De Mauthausen au Ljubelj (Loibl-Pass)*, *op.cit.*, p. 166.

<sup>2085</sup> André Lacaze, *Le Tunnel*, *op.cit.*, p. 331.

<sup>2086</sup> Selon Janko Tilser, Christian Tessier, *De Mauthausen au Ljubelj (Loibl-Pass)*, *op.cit.*, p. 166.

<sup>2087</sup> André Lacaze, *Le tunnel*, *op.cit.*, p. 27.

<sup>2088</sup> Jean Sauvage quitte Compiègne le 16 avril 1943 pour le KL Mauthausen. Il est transféré à Loibl-Pass puis à Gusen. (*Livre-Mémorial*, fiche I. 93).

<sup>2089</sup> Bien que son nom soit cité dans : Janko Tilser, Christian Tessier, *De Mauthausen au Ljubelj (Loibl-Pass)*, *op.cit.*, p. 166, il a été impossible de le retrouver dans les listes du *Livre-mémorial*.

<sup>2090</sup> André Lacaze, *Le Tunnel*, *op.cit.*, p. 333.

<sup>2091</sup> « *Les combats de boxe se déroulaient dans la forêt ou dans la salle de cinéma. Les combats de boxe avaient beaucoup de succès dans les camps, jusqu'à ce qu'on les interdise, eux aussi.* »

Gbu, Gruppe 31. Bericht. N° 31/142 : Otto Halle, *Sport im Buchenwald*.

Le ring semble ainsi constituer un espace totalement décontextualisé de l'univers concentrationnaire dans lequel il est érigé. Alors qu'en dehors, la violence, les coups ne peuvent être donnés que de façon unilatérale, les combats de boxe permettent aux opprimés de tenir tête aux oppresseurs, d'user d'une violence réglementée pour gagner. L'aspect réglementaire et loyal des rencontres ne sauraient toutefois faire oublier que les déportés de la plèbe sont loin de posséder les mêmes facilités d'entraînement que les Proéminents, que leur vie quotidienne, chaque jour, consomme leurs forces. Vainqueurs sur le ring, ils peuvent aussi avoir à supporter les vengeances de leurs adversaires après les combats. Raymond Durban est ainsi « corrigé » suite à la victoire qu'il remporte contre *le Vorarbeiter*<sup>2092</sup>.

#### 4.4.3 Les pratiques hygiéniques et de préservation de soi des déportés par mesure de répression

Si les déportés français n'ont guère la possibilité de s'adonner aux sports, se contentant dans la majeure partie des cas d'assister aux distractions des détenus privilégiés, il existe tout de même quelques traces de pratiques physiques. Solitaires ou en petits groupes affinitaires, certains hommes, certaines femmes tentent de se réapproprier leur corps en se promenant « librement » dans le camp, et parfois même en s'adonnant à quelques mouvements de gymnastique.

##### *4.4.3.1 Les « promenades »*

Dès lors que les déportés bénéficient de quelques heures de « temps libres » et tandis que la météorologie est clémente, ils apprécient de se promener dans les grandes allées du camp. Le dimanche après-midi est particulièrement apprécié à cet égard. Une fois les corvées achevées, les vêtements rapiécés, les principaux soins corporels réalisés, les déportés ont parfois la possibilité de profiter de quelques heures pour marcher en petits groupes et s'allonger au soleil. Eugen Kogon insiste toutefois sur la rareté de telles opportunités tant le nombre de conditions à rassembler sont importantes<sup>2093</sup>. Malgré tout, un document rédigé en mars 1944 et préservé au CHRD de Lyon mentionne à la fois l'existence du repos hebdomadaire mais aussi la possibilité offerte aux Français de profiter de petites

---

<sup>2092</sup> Amicale d'Orianenburg-Sachsenhausen, *Sachso. Au cœur du système concentrationnaire nazi, op.cit.*, p. 194.

<sup>2093</sup> Eugen Kogon, *L'Etat SS, op. cit.*, p. 146.

promenades<sup>2094</sup>. Les anciens déportés français en témoignent. Jean Puissant évoque les heures qu'il passe en compagnie de deux autres Français à déambuler dans le camp de Buchenwald :

[...] et le dimanche, nous nous retrouvions tous les trois, lui, Marcel et moi, et nous allions faire une promenade. C'était toujours la même. Elle nous conduisait au petit bois du Holzhof. C'était à la corne du Petit Camp, tout contre l'hôpital, un petit parc où des hêtres répandaient un doux ombrage sur un sol sableux couvert d'une herbe clairsemée [...]. Le petit bois était couvert le dimanche d'une foule compacte. Les groupes d'amis, assis ou allongés au pied des arbres, formaient une mer de corps<sup>2095</sup> ».

En les nommant « promenade hygiénique<sup>2096</sup> », Jorge Semprun insiste sur la fonction prophylactique de ces marches, tant sur le plan physique que moral. Loin d'être spontanées, il indique que leur itinéraire se réfléchit :

Il y avait des itinéraires à préférer. Ainsi, le petit bois autour des baraquements du Revier. Ou la vaste esplanade entre les cuisines et l'*Effektenkammer* qui offrait en prime la possibilité de contempler l'arbre de Goethe [...]. Pour ces promenades, il fallait surtout éviter les endroits, pour vastes et agréables qu'ils fussent, trop directement exposés au regard des sentinelles SS postées dans les miradors qui jalonnaient le pourtour de l'enceinte électrifiée. Il fallait aussi fuir l'allée, pourtant bien abritée du regard nazi, qui longeait le crématoire : en ce lieu, il était quasiment inévitable d'être distrait du bonheur éphémère de la solitude, du retour sur soi-même par l'arrivée d'une charrette transportant vers les fours un lot de cadavres du jour<sup>2097</sup>.

A Dachau aussi, les déportés font état de telles pratiques. Lucien Delance décrit sa journée du dimanche, durant laquelle, outre le fait de se laver, de passer chez le « coiffeur », de s'épouiller, il profite de quelques minutes pour se promener entre les *Blocks* et aller à la rencontre des autres détenus<sup>2098</sup>.

Comme les hommes, les femmes cherchent aussi à marcher à Ravensbrück. Toutefois, les conditions sont encore plus précaires en raison de la fréquence et de la répétition des appels de différentes natures. Simone Saint-Clair mentionne leur bienfait durant l'été 1944 :

Après la claustration, cette semi-liberté semble bonne. Les promenades, bien qu'on ne puisse jamais s'asseoir en plein-air, puisqu'il n'y a aucun banc, font du bien<sup>2099</sup>.

Pour autant, et comme le souligne Eugen Kogon, il convient de s'interroger sur le sens même du terme employé par les détenus : « *En songeant au camp, tandis que je l'écris, ce*

---

<sup>2094</sup> CHR D Lyon, Fonds musée Boileau, AR 88. « *Renseignements sur le camp de Weimar datant du mois de mars 1944* ».

<sup>2095</sup> Jean Puissant, *La colline sans oiseaux. 14 mois à Buchenwald*, Paris, Editions du Rond-Point, 1945, p. 131.

<sup>2096</sup> Jorge Semprun, *Le mort qu'il faut*, op. cit., p. 222.

<sup>2097</sup> *Ibid.*, p. 220-221.

<sup>2098</sup> AN, 72aj/325. Lucien Delance, *De Nevers à Compiègne*, témoignage manuscrit remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale et remis au colonel G. Roche, sd, p. 12.

<sup>2099</sup> Simone Saint-Clair, *Ravensbrück*, op. cit., p. 90.



mot « promenade » me paraît d'un ridicule achevé<sup>2100</sup> ». Comparativement à la signification de celui-ci dans la vie libre, il semble qu'il ne soit pas tant usurpé que cela : être dehors, profiter de l'air libre, casser la routine d'une vie passée entre quatre murs. Il n'en reste pas moins vrai que les possibilités de trajets sont plus que limitées et que les déportés déambulent à l'ombre des crématoires.

#### 4.4.3.2 Les tentatives de culture physique

Ce n'est que très rarement que les anciens déportés évoquent l'éducation physique. Quand c'est le cas, elle est pratiquée soit au début de l'expérience concentrationnaire, ou quand le témoin a réussi à retrouver une place dans le camp, le mettant à l'abri des pires conditions de vie, ou, enfin, quant il entreprend de s'évader. Ces tentatives sont individuelles et réalisées à l'abri des regards des SS ou des détenus à responsabilité. Elles répondent à un besoin de se préparer, de se protéger d'un avenir plus qu'incertain, et le corps est perçu comme le principal outil de la survie.

Déporté à Dora après avoir été en quarantaine à Buchenwald, Dominique Gaussen<sup>2101</sup> insiste dans son témoignage sur le soin qu'il met à ne pas être découvert par les autorités du camp lorsqu'il effectue quelques mouvements de gymnastique qui lui permettent de se raccrocher à la vie libre :

Lorsque j'étais sûr qu'aucune autorité ne me surveillait, je me livrais, pour lutter contre le froid, à des mouvements désordonnés de gymnastique. Une fois, le *Meister* m'avait surpris ; il s'était frappé le front avec son doigt et avait haussé les épaules<sup>2102</sup>.

C'est en assistant au matraquage d'un déporté polonais coupable de tentative d'évasion que Jean Michel décide de s'adonner aux exercices du corps, dans le but avoué de réussir avec son ami là où le supplicé a échoué. Il décide de mettre à profit les rares minutes quotidiennes disponibles pour réaliser quelques mouvements d'éducation physique, dont il ne donne, malheureusement, pas de description :

Le lendemain, malgré le peu de forces dont nous disposions, nous fîmes de la culture physique. Il fallait être prêt pour les courses et les longues marches que l'on prévoyait...<sup>2103</sup>

---

<sup>2100</sup> Eugen Kogon, *L'Etat SS, op. cit.*, p. 146.

<sup>2101</sup> Dominique Gaussen fait partie du transport du 2 septembre 1943 qui conduit 947 hommes de Compiègne à Buchenwald. (*Livre-Mémorial*, fiche n° I. 131).

<sup>2102</sup> Dominique Gaussen, *Le Kapo*, Paris, Editions France-Empire, 1966, p.18.

<sup>2103</sup> Jean Michel, *Dora, op.cit.*, p. 159.

Mais ses rêves d'évasion se heurtent à la réalité de la vie concentrationnaire : non seulement les moyens imaginés pour quitter le camp s'avèrent bien vite trop risqués, mais encore, sa faiblesse le rappelle, inexorablement, à l'ordre :

Je lui racontais nos séances ridicules de culture physique : nous n'avions plus la force de faire une traction !<sup>2104</sup>

Etant parvenu à intégrer un *Kommando* favorisé et étant destinataire de colis, Christian Pineau tente de retrouver les forces que les mois de privations et de souffrances lui ont ôtées. Son témoignage montre combien les conditions réelles de captivité conditionnent les possibilités de pratiquer de façon régulière l'éducation physique :

Tous les matins, après l'Appel, je descends avec Michu faire de la gymnastique dans un boqueteau de hêtres, au bas du petit camp. Nous pouvons nous permettre quelques efforts maintenant que nous sommes mieux nourris. J'ai engraisé de 10 KG en quelques semaines ; il est vrai que j'en pesais 50, malgré ma taille quand j'ai reçu mon premier colis<sup>2105</sup>.

Bertrand Lazare, ancien maire de Sens, est déporté à Neuengamme le 18 juillet 1944<sup>2106</sup>. Après une période difficile, il est placé dans une baraque isolée, protégé des appels et des autres exactions. Il s'adonne alors à des exercices physiques quotidiens, soucieux de préserver sa santé physique et ses facultés mentales. A la date du 9 novembre 1944, il écrit :

Je suis parvenu au maximum de la maigreur mais je suis en excellent état physique et moral. Je continue mes exercices tous les matins malgré le froid et l'humidité<sup>2107</sup>.

Le 23 décembre 1944, il note de nouveau avoir fait ses exercices quotidiens à l'extérieur. Le jour de Noël, pour la première fois, il s'adonne à la culture physique à l'intérieur de la baraque en raison du froid intense. Des ennuis de santé ainsi que les très faibles rations alimentaires le contraignent cependant à arrêter pendant près d'un mois :

27 janvier : En bonne santé, mais je pèse exactement 49 kg. C'est impossible à croire. Je décide en tout cas sur les conseils pressants de la Faculté de ne pas reprendre mes exercices et de faire le plus possible de station allongée. Je veux bien y laisser la graisse, mais je serais bien furieux si ces salauds avaient enfin ma peau<sup>2108</sup>.

---

<sup>2104</sup> *Ibid.*

<sup>2105</sup> Christian Pineau, *La simple vérité*, *op.cit.*, p. 449.

<sup>2106</sup> Selon sa propre déposition, il serait parti le 18. Par contre, le *Livre-Mémorial* note le départ d'un convoi le 15 juillet 1944 vers Neuengamme, convoi dans lequel prend place Bertrand-Lazare Felix. (*Livre-Mémorial*, fiche n° I. 247).

<sup>2107</sup> AN, 72aj/322. Témoignage de Monsieur Bertrand-Lazare transmis par lui-même à Monsieur Regnard et remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

<sup>2108</sup> *Ibid.*

Grâce à une amélioration tangible des rations alimentaires, il s'empresse, par contre, de reprendre ses exercices en février, et les couple à une toilette intégrale à l'eau froide : il est persuadé que c'est à eux qu'il doit d'avoir préservé le moral. A partir de la fin du mois de mars, en sus des exercices, il s'efforce de parcourir trois kilomètres de marche par jour afin d'être près, selon ses propres dires, à rentrer à pied chez lui depuis la gare de Sens à son retour.

Ce témoignage montre à quel point le fait de se laver et de faire quelques exercices est associé à la préservation des facultés physiques et morales. Pour le témoin, il ne s'agit ni plus ni moins que de rester en bonne condition pour reprendre sa place dans la société française d'après-guerre. Pour autant, il ne serait être question de généralisation. M. Lazare l'indique lui-même dès l'introduction de son témoignage : il fait partie des *Proéminents Persönlichkeiten*, c'est-à-dire des personnalités françaises-otages jouissant durant leur captivité de conditions d'existence bien moins difficiles.

#### 4.5. Les pratiques sportives des *Proeminentes* à l'ombre des crématoires d'Auschwitz

Qu'Auschwitz soit un centre d'extermination de masse n'empêche pas la pratique des activités sportives. Mais qu'il y ait eu des activités sportives à Auschwitz ne remet en rien en cause l'existence du génocide. Tel est le cadre dans lequel cette réflexion s'inscrit. Le sujet est sensible, compte tenu des évidentes tentatives de récupération révisionniste que ce thème suscite. Pour dépasser cet obstacle, somme toute majeur, et tenter d'appréhender lucidement les pratiques corporelles, il convient de s'interroger tant sur les détenus susceptibles de s'y adonner que sur les lieux et la période durant laquelle elles ont pu apparaître.

##### 4.5.1 La piscine d'Auschwitz, un lieu mémoriel problématique

###### *4.5.1.1 Une installation sportive non loin du Krematorium I*

L'existence d'une véritable piscine construite à Auschwitz I est à présent très connue. Mentionnée dans les témoignages de quelques déportés, elle est encore visible aujourd'hui dans le camp<sup>2109</sup>.



Figure 25 : Piscine d'Auschwitz I<sup>2110</sup>

Elle est située derrière le *Block 6*<sup>2111</sup>, entre les fils de fer barbelés et l'allée, appelée *Birkenallee*, où circulaient les détenus. Derrière les barbelés se trouve la route qui relie Rasko

<sup>2109</sup> Une photo de celle-ci agrémente, par exemple, l'article du journaliste de *L'Equipe*, Raphaël Godet : Raphaël Godet, « A Auschwitz, la barbarie par le « sport », *Le temps*, 6 décembre 2011.

<sup>2110</sup> Jean-Claude Pressac, *Auschwitz. Technique and Operation of the Gas Chambers*, New-York, The Beate Klarsfeld Foundation, 1989, p. 509.

<sup>2111</sup> Voir plan d'Auschwitz I, annexe n° 48.

à Oswiecim, ce qui signifie qu'elle est avec la maison du commandant du camp, l'installation la plus proche de l'extérieur. Mesurant quelques quinze mètres de long, cinq mètres trente de large et plus de deux mètres de profondeur, elle est équipée de deux échelles permettant de descendre dans le bassin, de trois petits plots de départ, et, à l'opposé, d'un plongeur de haut vol. Son architecture ressemble, de fait, à une installation sportive civile, érigée, par contre, dans un lieu de mort qui possède une chambre à gaz et un four crématoire.

Sa construction s'effectue, *a priori*, durant le premier semestre 1944. Cette information est donnée sur le panneau qui se situe actuellement devant la piscine dans le camp. Elle est confirmée par le témoignage de Maurice Cling. Celui-ci arrive au camp au printemps 1944. Il confie à la Commission d'histoire de la Déportation qu'il participe durant l'été 1944 à la construction du bassin, terrifié à l'idée qu'il soit entrain de creuser une fosse commune<sup>2112</sup>.

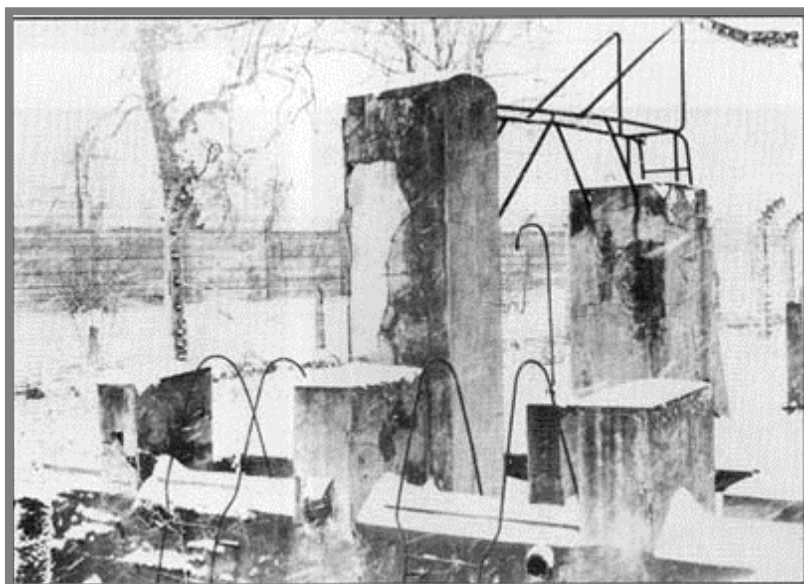


Figure 26 : Plongeur de haut vol de la piscine<sup>2113</sup>

#### 4.5.1.2 Une piscine pour une élite concentrationnaire

Certains survivants français de l'holocauste en mentionnent l'existence dans leurs témoignages. Marc Klein est déporté à la fin du printemps 1944. Après être lui-même passé par de difficiles *Kommandos*, il a la chance d'intégrer un poste au HKB, le *Häftlingskrankenbau*, autrement dit, les services médicaux. Il évoque l'existence de cette piscine dans un document daté de 1946 et publié dans la *Revue Etudes Germaniques* :

<sup>2112</sup> Maurice Cling, Témoignage retranscrit dans : Olga Wormser-Migot, Henri Michel, *Tragédie de la déportation, op. cit.*, p. 145

<sup>2113</sup> Jean-Claude Pressac, *Auschwitz. Technique and Operation of the Gas Chambers*, New-York, The Beate Klarsfeld Foundation, 1989, p. 509.

Auschwitz-I se composait de vingt-huit blocs en pierre disposés sur trois rangées parallèles entre lesquelles étaient établies des routes empierrées. Une troisième route bordant la longueur du rectangle était plantée de bouleaux, la *Birkenallee*, promenade réservée aux détenus, munie de bancs et où se trouvait aussi une piscine en plein air<sup>2114</sup>.

Joseph Devries présente, dans son rapport daté de 1946, un plan d'Auschwitz I sur lequel figure cette piscine. Dans ses souvenirs, elle borde « *l'avenue* » et est située du même côté que la *Kommandantur*<sup>2115</sup>. Joseph Bialot y fait référence en quelques mots cyniques : « *Derrière la maison des morts, la piscine étincelle. L'eau est gelée* ».

Les mêmes témoins précisent toutefois combien l'accès à celle-ci, une fois achevée, n'est réservé qu'à une minorité très choisie de détenus. Joseph Bialot indique ainsi dans son témoignage :

Je n'ai vu qu'une seule fois, en septembre, quelqu'un s'y baigner. Un *kapo*. Le reste du temps, le bassin restait déserté et la question de savoir qui avait le droit de s'y tremper ne s'est jamais posée à un déporté basique<sup>2116</sup>.

Marc Klein, évoquant plus généralement les activités physiques, dont le water-polo, insiste sur le fait que seuls les « *Proéminents bien nourris, exempts de travaux pénibles*<sup>2117</sup> » peuvent espérer s'y rendre.

Seuls donc, quelques Juifs français eux-mêmes placés dans de bons *Kommandos* ont eu le loisir d'apercevoir l'installation. Ils rapportent en outre qu'elle n'est accessible qu'à une infime minorité de détenus-*proéminents* dont ils ne font pas partie et pour lesquels la vie au camp, n'a rien à voir avec le quotidien mortifère de la plèbe.

#### 4.5.2 Du football au pied des *Krematorium*

##### *4.5.2.1 Du football dans les camps d'Auschwitz*

Les détenus très privilégiés s'adonnent aussi à d'autres pratiques corporelles les jours chômés. Mr Weil<sup>2118</sup> est déporté à la fin du printemps 1944. Alors que sa famille est gazée à l'arrivée, il est interné à Auschwitz I. Après une période très difficile, il parvient à se faire

---

<sup>2114</sup> Marc Klein, « Observations et Réflexions sur les Camps de Concentration Nazis », *Revue Etudes Germaniques* n° 3, juillet-septembre 1946.

<sup>2115</sup> AN, 72aj/318. Fax simulé. E. BA.ML.TR.6686, Ref HAPP, ref LC 13 A, le 7 mai 1946, rapport concernant le camp d'Auschwitz, déclaration faite par Joseph Devries en mars 1946, transmis au service le 2/05/1946, déclaration sous la foi du serment.

<sup>2116</sup> Joseph Bialot, *C'est en hiver que les jours s'allongent*, op. cit., p. 192.

<sup>2117</sup> Marc Klein, « Auschwitz I Stammlager », in *De l'Université aux camps de concentration. Témoignages strasbourgeois*, op. cit., p. 453.

<sup>2118</sup> Mr Weil est déporté par le convoi n° 75 le 30 mai 1944 (Serge Klarsfeld, *Le mémorial de la déportation des Juifs de France*).

affecter au *Kommando Wascherei* qui dépend des services administratifs du camp, et qui est jugé par lui-même, comme par Marc Klein, comme étant un « *bon Kommando* »<sup>2119</sup>. A propos des dimanches au camp central, il écrit :

Les dimanches et les jours de fête, cet ordre était rompu. Une partie seulement des commandos sortait pour le travail. La grande majorité chôma. L'appel avait lieu à 11 heures puis c'était le repos. Le dimanche après midi, il y avait des séances de football, de basket-ball, sous les acclamations bruyantes des spectateurs. Il faut peu de choses à l'homme pour se distraire des dangers les plus immédiats<sup>2120</sup>.

Marc Klein confirme ces éléments en indiquant pour sa part l'organisation de matchs de football et de basket<sup>2121</sup>.

Des pratiques sportives voient aussi le jour à Auschwitz II. Déporté dans le camp des Tsiganes<sup>2122</sup>, Walter Stanoski se souvient de rencontres de football auxquelles il a pris activement part au printemps 1943<sup>2123</sup>. Selon son propre témoignage, l'initiative en revient au SS<sup>2124</sup> qui aurait pris contact avec le *Blockältester* afin d'identifier d'éventuels volontaires. Lui-même se serait chargé de constituer une équipe de Tsiganes et de l'entraîner. Deux matchs semblent avoir eu lieu avant l'été contre une équipe du camp principal composée en grande partie de Polonais, avant que ne s'achève la construction du secteur BIIf du camp<sup>2125</sup>. Une fois l'hôpital construit, les rencontres ont cessé, même s'il précise avoir continué de jouer au football entre les *Blocks*.

---

<sup>2119</sup> Marc Klein, « Auschwitz I Stammlager », in *De l'Université aux camps de concentration. Témoignages strasbourgeois, op. cit.*, p. 441.

<sup>2120</sup> AN, 72aj/318. M. Weil, *De la guerre aux renversements des valeurs*, discours prononcé en juillet 1946.

<sup>2121</sup> Marc Klein, « Auschwitz I Stammlager », in *De l'Université aux camps de concentration. Témoignages strasbourgeois, op. cit.*, p. 453.

<sup>2122</sup> Le camp familial des Tsiganes est créé à Auschwitz Birkenau dans le secteur BIIf. Le premier convoi date du 26 février 1943. Près de 21 000 personnes y sont enregistrées. Le camp est liquidé et les survivants gazés le 2 août 1944. (Irena Strzelecka, Piotr Setkiewicz, « La construction, l'extension et l'évolution du camp et de ses filiales », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940-1945. Volume 1. La construction et l'organisation du camp, op. cit.*, p. 116-117).

<sup>2123</sup> Walter Stanoski Winter, *Winter Time. Memoirs of a German Sinto who survived Auschwitz*. Hertfordshire, University of Hertfordshire Press, 2004.

<sup>2124</sup> Il avance le nom du SS Hartmann qui serait *a priori Rapportführer* dans le camp des Tsiganes. Sachant que le nom d'Hartmann est répandu en Allemagne, il est difficile de savoir exactement de qui il s'agit sans indication de son prénom. Deux SS portant ce nom ont été jugés au procès de Cracovie : Karl Hermann Hartmann et Rudolf Anton Hartmann. Aleksander Lasik évoque par ailleurs un certain Franz Johann Hofmann qui officie de mi-mars à juin 1943 en tant que chef du camp des Tsiganes, mais ne donne aucune indication sur un Hartmann. (Aleksander Lasik, « La structure organisationnelle du camp d'Auschwitz », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940-1945. Volume 1. La construction et l'organisation du camp, op. cit.*, p. 255). tu ne fermes pas les parenthèses, comme note précédente

<sup>2125</sup> Le secteur BIIf est mis en service à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1943. (Danuta Czech, « Camp d'hôpital au KL Auschwitz II » in Danuta Czech, Antoni Makowski, Jan Mikulski, Alfred Fiderkiewicz, *Contribution à l'histoire du KL Auschwitz*, Oświęcim, Edition du musée d'Etat, 1978, p. 42-43).

L'expérience narrée par ce déporté tzigane allemand n'est pas la seule évocation de pratique du ballon rond à Birkenau. Lors du procès de Frankfurt, l'ancien déporté Jerzy Kanal<sup>2126</sup> confie à la surprise de la cour que le SS-Baretzki, pourtant réputé redoutable, est à l'origine à la fois de la constitution d'équipes de football et de la création d'évènements sportifs<sup>2127</sup>. Jehuda Bacon arrive à Auschwitz en décembre 1943. Il reste dans le secteur BIIB jusqu'en juillet 1944, époque à laquelle il est transféré au BIID. Là, il se souvient avoir joué au football<sup>2128</sup> avec Baretzki alors *Blockführer*<sup>2129</sup>. Josef Bodek<sup>2130</sup> se rappelle quant à lui avoir aussi pratiqué le football dans le secteur BIIF du camp :

Ich erinnere mich noch, daß eines Tages jemand einen Ball gebracht hat, dorthin auf den Abschnitt BIIF. Und einige Häftlinge haben dann Fußball gespielt und einige Tore geschossen<sup>2131</sup>.

#### 4.5.2.2 Un terrain de football à Auschwitz II

S'appuyant sur les déclarations de l'ancien déporté W. Długoborski<sup>2132</sup>, Danuta Czech précise que les autorités SS du camp donnent leur aval au printemps 1944 pour que des équipements sportifs soient installés dans le secteur BIIF. Un terrain de volley puis un terrain de football sont ainsi aménagés grâce au travail réalisé par les déportés sous la conduite d'un *Lagerkapo*<sup>2133</sup>.

Les détenus employés dans les blocs de l'hôpital dirigés par le *Lagerkapo* Bernacik aplanirent le terrain<sup>2134</sup>.

<sup>2126</sup> Jerzy Kanal est un déporté juif arrivé à Auschwitz le 11 juillet 1943.

<sup>2127</sup> *Der 1. Frankfurter Auschwitz-Prozeß*, (DVD, *op. cit.*), Das Verfahren: 66. Verhandlungstag. Déposition de Jerzy Kanal, 16 juillet 1964, S. 12323, (vgl. AP086.035, S. 0).

<sup>2128</sup> *Der 1. Frankfurter Auschwitz-Prozeß*, (DVD, *op. cit.*), Das Verfahren: 106. Verhandlungstag. Déposition de Jehuda Bacon le 30 octobre 1964, S. 23194.

<sup>2129</sup> Voir : *Auschwitz vu par les SS*, *op. cit.*, p. 231 et *Der 1. Frankfurter Auschwitz-Prozeß*, DVD, *op. cit.*, S. 50, Vorbemerkungen zur Strafsache gegen Mulka u.a., 4 Ks 2/63.

<sup>2130</sup> Josef Bodek, déporté polonais, arrive à Auschwitz le 28 janvier 1943 et y reste jusqu'en septembre 1944. Il est affecté à l'hôpital des détenus (secteur BIIF). (*Der 1. Frankfurter Auschwitz-Prozeß*, DVD, *op. cit.*, *Personenregister*: . *Der 1. Frankfurter Auschwitz-Prozeß*, S. 42986, (vgl. APP000789, S. 1).

<sup>2131</sup> « Je me souviens qu'un jour quelqu'un a apporté un ballon à la section BIIF. Et quelques prisonniers ont ensuite joué au foot et marqué quelques buts. »

*Der 1. Frankfurter Auschwitz-Prozeß*, DVD, *op. cit.*, Das Verfahren: 114. Verhandlungstag. Déposition de Jozef Bodek le 20 novembre 1964, S. 25585 (vgl. AP235.060, S. 0).

<sup>2132</sup> L'auteur s'appuie sur la déclaration de l'ancien déporté W. Długoborski dont il cite la source : Archives d'Auschwitz, APMO, *Zespół Oswiadczenia*, t.71, p.37.

<sup>2133</sup> Le *Lagerkapo* est, dans le secteur BIIF le second personnage dans la hiérarchie des déportés derrière le *Lageraltester*. Durant toute l'existence de l'hôpital, ce rôle est tenu par le déporté politique polonais Josef Bernacik (n° 15517). Il est décrit comme un détenu à responsabilité « serviable, bienveillant, bon camarade ». Danuta Czech, « Camp d'hôpital au KL Auschwitz II » in Danuta Czech, Antoni Makowski, Jan Mikulski, Alfred Fiderkiewicz, *Contribution à l'histoire du KL Auschwitz*, *op.cit.*, p. 87-88.

<sup>2134</sup> Anuta Czech, « Camp d'hôpital au KL Auschwitz II » in Danuta Czech, Antoni Makowski, Jan Mikulski, Alfred Fiderkiewicz, Alfred Fiderkiewicz, *Contribution à l'histoire du KL Auschwitz*, *op. cit.*, p. 68.





La localisation du terrain de football mérite quelques attentions. Il est en effet situé à proximité du *Krematorium III*, non loin de la rampe d'accès au KL, elle-même achevée en mai 1944. Les secteurs BIIe (camp Tsigane jusqu'en août 1944) et BIIf (hôpital des détenus) bordent ses deux autres côtés. Sur le plan, il est symbolisé par les lettres « SP » ce qui signifie, selon la légende, « *terrain de sport* ». La réalisation des travaux est confiée aux déportés, tandis que le petit matériel est *a priori* soit confectionné par ces derniers, soit récupéré dans les dépôts du « *Canada* »<sup>2136</sup>. La description que Tadeuz Borowki offre de ce terrain concorde totalement avec le plan ci-dessus :

Tout d'abord, nous construisîmes en plein champ, derrière la baraque de l'hôpital, un terrain de football. Le terrain était bien situé. A gauche, les Tziganes et leur marmaille vagabonde, leurs femmes dans les latrines et de mignonnes infirmières tirées à quatre épingles ; derrière les barbelés, le quai et ses larges voies, en permanence envahies par des wagons ; et derrière le quai, le camp des femmes. En fait, ce n'était pas le camp des femmes. On ne l'appelait pas ainsi. On disait le FKL, et c'est tout. A droite du champ, il y avait les crématoires, les uns de l'autre côté du quai, près du FKL ; les autres plus près, tout contre les barbelés<sup>2137</sup>.

Désiré Hafner occupe un poste dans l'hôpital des détenus du secteur BIIf. Il évoque, lui aussi, l'existence d'un terrain de football à Birkenau tant dans sa thèse publiée en 1946<sup>2138</sup> que dans son témoignage figurant dans l'ouvrage édité par l'Amicale des déportés d'Auschwitz, insistant par ailleurs sur le fait que cette initiative concorde avec une amélioration générale des conditions d'existence au camp, mais aussi une amplification du massacre quotidien des Juifs.

Pendant qu'à côté de nous ce gigantesque massacre se déroule - le plus colossal que l'histoire ait connu - la vie dans le camp s'améliore. [...]. Pourquoi ces conditions spéciales alors que nous savons tous très bien que, de toutes façons, nous devons mourir ? Pourquoi cette amélioration ? Certainement dans un but pratique ! Ce massacre doit être poursuivi sans aucune perte pour le peuple allemand. Les hommes doivent continuer d'aller à la mort sans opposer aucune résistance. Alors, il faut leur montrer un camp, un camp avec un terrain de football, avec piscine et orchestre<sup>2139</sup>.

Un tout autre type de preuve est apportée lors du procès d'Adolf Eichmann, par un ancien déporté, Joseph Zalman Kleinman<sup>2140</sup>. Ce dernier, revenant sur la « sélection » de plus de mille enfants par le Dr Mengele, évoque involontairement l'existence du terrain de football :

---

<sup>2136</sup> Le « Canada » est un secteur particulier du KL dans lequel sont entreposés les biens volés par les SS aux Juifs.

<sup>2137</sup> Tadeusz Borowski, *Le monde de Pierre*, op.cit., p. 143.

<sup>2138</sup> Joseph-Désiré Hafner, *Aspects pathologiques du camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau*, op. cit., p. 26

<sup>2139</sup> Dr Désiré Hafner « Birkenau », in Amicale des déportés d'Auschwitz, *Témoignages sur Auschwitz*, Paris, Edition de l'Amicale des déportés d'Auschwitz, 1946, p. 70. (BNF, microfilm M-6668).

<sup>2140</sup> Procès d'Adolf Eichmann, session n° 68, 7 juin 1961. Déposition de Joseph Zalman Kleinman.

There was a football field in the camp which evidently was intended for the Gypsies who had previously been in this camp and who were put to death a few weeks before<sup>2141</sup>.

Dans ce cas précis, le terrain de sport est le lieu sur lequel s'effectue la dite-sélection :

Dr. Mengele went up to him, grabbed him by the shoulder and took him to the goal-post on the football field. There were two goal-posts for a game of football. He led him by the shoulder, and the man with the tools walked with him. He stood him against one of the goal-posts and gave orders to knock this plank in at a height above the boy's head so that he formed a kind of inverted "L." And then Dr. Mengele gave orders for the first group to pass underneath this plank<sup>2142</sup>.

#### 4.5.2.3 *Le football, une pratique entrevue par les condamnés, un « loisir » pour quelques autres*

L'existence du terrain de football et des parties qui s'y disputaient est aussi révélée tant par ceux qui peuvent y pénétrer que par ceux qui l'aperçoivent depuis un autre endroit du camp. La proximité entre la rampe sur laquelle les Juifs sont débarqués à leur arrivée et les buts de football est en effet réduite. Tadeusz Borowski, Janusz tel Siedlecki et Krystyn Olszewski rendent compte de cette réalité en quelques mots lorsqu'eux-mêmes assistent à l'arrivée des convois de Juifs hongrois de mai à juillet 1944<sup>2143</sup>. Leur ouvrage est résumé en français par les chercheurs de la Commission d'histoire de la déportation :

L'auteur raconte qu'il était en train de jouer au football lors de l'arrivée d'un convoi de Juifs hongrois. Le cortège de femmes hongroises aux couleurs bariolées et des hommes vêtus de chemises blanches s'est présenté à ses yeux. Les femmes et les hommes étaient salués par les prisonniers. Ils leur répondaient gaiement, et, pendant que l'auteur continuait à faire rebondir le ballon, le cortège des nouveaux arrêtés continuait sa marche. Subitement, la route se vida. Silence complet. Les 3 000 hommes, femmes, enfants ont été engloutis. La machine à tuer silencieusement, les gaz, a fait son œuvre. Et de nouveau, les wagons arrivaient devant le terrain de jeu<sup>2144</sup>.

De l'autre côté des barbelés, les Juifs hongrois perçoivent, eux aussi, l'existence du terrain, comme le confirme Imre Kertész<sup>2145</sup> dans l'œuvre qui lui a valu le prix Nobel de littérature. Après être descendu du train et avoir réussi à franchir la « sélection », le groupe auquel il appartient se dirige à pied vers les bâtiments du camp. L'écrivain tente de retranscrire la scène et offre au lecteur une sorte de description rédigée à la première personne, reflétant la naïveté

---

<sup>2141</sup> *Ibid.*

<sup>2142</sup> *Ibid.*

<sup>2143</sup> La déportation des Juifs hongrois débute le 15 mai 1944 pour être suspendue le 9 juillet. En comptant les quelques convois qui arrivent après cette date, le nombre de Juifs déportés à Auschwitz s'élève à environ 430 000 personnes, incluant hommes, femmes et enfants.

<sup>2144</sup> AN, 72aj/318. Compte rendu d'un ouvrage rédigé en polonais : Janusz tel Siedlecki, Krystyn Olszewski et Tadeusz Borowski, *Byłismy wos więcimice* », Oficyna Warszawska na obczyźnie, 1946.

<sup>2145</sup> Imre Kertész, Juif hongrois, est déporté en 1944 à l'âge de 15 ans à Auschwitz. Il est ensuite transféré à Buchenwald.

du jeune adolescent qui pénètre dans l'univers concentrationnaire, qui voit, au milieu d'une grande prairie, un terrain de football :

Ce que j'ai vu pendant cette brève marche m'a beaucoup plu. En particulier, je fus ravi de voir un terrain de football dans la grande clairière, tout de suite à droite de la route. La pelouse verte, les cages blanches nécessaires au jeu, le tracé blanc des lignes, tout était là, attirant, frais, bien entretenu et en excellent état. Avec les gars on s'est dit tout de suite qu'après le travail on y jouerait au football<sup>2146</sup>.

Si le souhait du jeune Imre Kertész est, durant ces premières heures passées au camp, de rejoindre la pelouse du stade de football, force est de constater que ce dernier n'est accessible qu'à une infime minorité de détenus privilégiés. Lui-même d'ailleurs écrit par rapport au lieu dans lequel il est envoyé : « *Je ne voyais pas la moindre trace de terrain de football, de potager, de pelouse ou de fleurs* <sup>2147</sup> ». Qui sont les détenus alors qui pratiquent le football?

Arrivé à Auschwitz en mai 1944, médecin juif affecté en tant que médecin du *Sonderkommando*<sup>2148</sup>, Miklos Nyisli<sup>2149</sup> apporte quelques éléments :

Je me repose tantôt allongé sur ma couchette, tantôt assis sur les gradins du camp F. Car il existe même un stade dans le camp de concentration d'Auschwitz mais réservé exclusivement aux prisonniers allemands du Reich qui sont tous présumés à des services divers. Le dimanche, il y règne une activité sportive animée. Les autres jours, le vaste terrain est calme. Seule une clôture de barbelés sépare le reste du stade du crématorium 1<sup>2150</sup>.

De cette phrase émerge une première catégorie de détenus : les porteurs de brassard, *Kapos* ou autres *Blockältester* allemands. Tandis qu'il témoigne au procès de Frankfurt, Jersy Kanal confirme leur présence dans les équipes. Il évoque la participation de « vieux détenus », ce qui dans le langage des camps signifie de « vieux numéros » soit des déportés arrivés depuis longtemps et qui possèdent des places privilégiées. Face à eux, il se souvient, par contre, que le SS Baretzki avait monté une équipe de « jeunes » Hongrois, tout nouvellement arrivés :

---

<sup>2146</sup> Imre Kertész, *Etre sans destin*, Paris, Acte Sud, 2009, p. 123.

<sup>2147</sup> *Ibid.*, p. 139.

<sup>2148</sup> « *Le Sonderkommando était chargé d'aider les SS à faire entrer les gens dans les locaux de déshabillage et de gavage. Il devait emporter les affaires abandonnées, retirer les cadavres, les brûler, transporter les cendres pour les enfouir ou les disperser* ». Maurice Pfeffer, « Megilot Auschwitz. Avant propos du traducteur », in Collectif, *Des voix sous la cendre. Manuscrits des Sonderkommandos d'Auschwitz-Birkenau*, Paris, Calmann-Levy, 2005, p. 23

<sup>2149</sup> Miklos Nyisli écrit à propos du poste qu'il occupe au camp : « *Outre mon travail de laboratoire et d'anatomie, je dois assurer les soins médicaux du personnel SS du crématorium, qui est composé d'environ cent vingt hommes, ainsi que celui du Sonderkommando, qui compte à peu près huit cent soixante prisonniers* ».

Miklos Nyisli, *Médecin à Auschwitz*, Genève, Editions Famot, 1976, p. 40-41.

<sup>2150</sup> *Ibid.*, p. 36.

„Und ich kann mich ganz genau entsinnen, es war eine Mannschaft von älteren Häftlingen gegen eine ungarische Mannschaft, die aus Ungarn gekommen ist[...]”<sup>2151</sup>.

Hugo Breiden<sup>2152</sup> fait partie des déportés qui déclarent avoir pratiqué le football. Il est à noter que ce dernier est loin d’appartenir à la plèbe du camp. Arrivée à Auschwitz le 18 avril 1941 en tant que déporté allemand « vert », il devient *Lagerältester* du camp de Gleiwitz I à l’ouverture de cette annexe en 1944<sup>2153</sup> et c’est dans ce camp qu’il s’adonne à cette activité sportive<sup>2154</sup>.

Pour revenir à Birkenau, Miklos Nyisli décrit un match de football dans lequel il cite une autre catégorie de déportés susceptibles de pratiquer le ballon rond : le *Sonderkommando SK*.

Mon regard s’arrête sur le rassemblement du soir du SK. Cette fois-ci il n’y a pas de relève. Le crématorium n° 1 ne fonctionne pas aujourd’hui. Je regarde en direction des crématoriums 2, 3 et 4 : leurs cheminées crachent des flammes. Il est encore trop tôt pour dîner. Ceux du SK amènent un ballon de football. Les équipes prennent place sur le terrain : « SS contre SK ». D’un côté du terrain, c’est la garde SS du crématorium, de l’autre le SonderKommando. Ils shootent dans le ballon<sup>2155</sup>.

Évalué à quelques neuf cents personnes, la plupart du temps d’origine juive, en 1944<sup>2156</sup>, ce *Kommando* officie dans les chambres à gaz et les fours crématoires et, à ce titre, possède un statut particulier. Les hommes bénéficient d’une nourriture améliorée, sont logés dans des conditions physiquement supportables tout en étant totalement coupés des autres prisonniers avec lesquels ils n’ont strictement aucun contact. A Auschwitz II, ils sont d’abord placés dans le secteur BIId avant d’être proches des crématoires<sup>2157</sup>. Tandis qu’ils sont au BIId, ils ont pour chef de *Block* un Juif français prénommé Serge arrivé au camp en mars 1942<sup>2158</sup>.

---

<sup>2151</sup> « Et je me souviens très bien, il y avait une équipe de prisonniers d’un certain âge qui jouait contre une équipe hongroise, qui était venue de Hongrie [...] »

*Der I. Frankfurter Auschwitz-Prozeß*, (DVD, op. cit.), Das Verfahren: 66. Verhandlungstag. Témoignage de Jerzy Kanal, 16 juillet 1964, S. 12323, (vgl. AP086.035, S. 0).

<sup>2152</sup> Hugo Breiden reste à Auschwitz du 18 avril 1941 jusqu’à l’évacuation. Il porte le matricule 15.093. (*Der I. Frankfurter Auschwitz-Prozeß*, (DVD, op. cit.), Personenregister: . Der I. Frankfurter Auschwitz-Prozeß, S. 43078(vgl. APP000802, S. 1).

<sup>2153</sup> L’annexe de Gleiwitz I s’ouvre en mars 1944. En janvier 1945, 1 336 déportés y sont détenus. (Irena Strzelecka, Piotr Setkiewicz, « La construction, l’extension et l’évolution du camp et de ses filiales » in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940-1945*. Volume 1, *La construction et l’organisation du camp*, p. 138).

<sup>2154</sup> *Der I. Frankfurter Auschwitz-Prozeß*, (DVD, op. cit.), Das Verfahren: 74. Verhandlungstag (06.08.1964). témoignage de Breiden le 6 août 1964 à l’encontre du SS Schlage, S. 14242,(vgl. Blatt Klehr-94, S. 10).

<sup>2155</sup> Miklos Nyisli, *Médecin à Auschwitz*, Genève, Editions Famot, 1976, p. 73.

<sup>2156</sup> Franciszek Piper, « L’exploitation du travail des détenus », in Tadeusz Iwasko, Helena Kubica, Franciszek Piper, Irena Strzelecka, Andrej Strzelecki, *Auschwitz 1940-1945*. Volume 2. *Les détenus. La vie et le travail*, op. cit., p. 103.

<sup>2157</sup> Sur les conditions de vie du *Sonderkommando*, voir : Franciszek Piper, « Les conditions de vie et de travail spécifiques du *Sonderkommando* », in Collectif, *Des voix sous la cendre. Manuscrits des Sonderkommandos d’Auschwitz-Birkenau*, op. cit., p. 239-250.

<sup>2158</sup> Voir à ce propos livre de Filip Müller, *Trois ans dans une chambre à gaz d’Auschwitz*, Paris, Pygmalion, 1980, p. 91.

L'horreur de leur rôle dans le processus d'extermination les place cependant dans une situation psychologiquement insupportable. Les distractions semblent constituer une sorte de palliatif bien dérisoire. Miklos Nyisli précise dans son livre qu'ils avaient le droit de lire<sup>2159</sup>. Yakov Gabbay, membre du *Sonderkommando* ayant survécu à Auschwitz, confie à Gideon Greif : « parfois, le dimanche après-midi, quand il n'y avait pas beaucoup de travail, on nous libérait ». Dans ce cas, il préfère pour sa part se promener aux endroits autorisés et chanter<sup>2160</sup>.

L'existence de la piscine à Auschwitz I, comme celle du terrain de football à Auschwitz II ne peuvent être niées. Il convient, par contre, d'évaluer à leur plus juste mesure tant le nombre de détenus susceptibles d'avoir profité de ces distractions que leurs caractéristiques. A Auschwitz II, 19 424 hommes sont recensés le 21 août 1944<sup>2161</sup>, dont neuf cents au SK et, tout au plus, deux cents<sup>2162</sup> dans le personnel de l'hôpital. En admettant l'existence de quelques équipes du *Sonderkommando* rencontrant les SS, de quelques formations de déportés allemands porteurs de brassard et de privilégiés travaillant dans l'hôpital, une seule conclusion s'impose : l'imposante surface dévolue aux sports n'est occupée que par une poignée de déportés jouissant d'un statut tout à fait particulier.

#### 4.5.3 Les spectacles de boxe, un piège ou une aubaine pour les détenus de la plèbe ?

Auschwitz est aussi, à partir de 1943-1944, le théâtre de combats de boxe organisés en guise de spectacles. Qu'il s'agisse du camp central, de Birkenau, de Monowitz ou encore des annexes comme Jawischowitz, chacune de ces structures possède ses installations, ses « champions » sportifs qui sont mis en scène lors de spectacles de boxe, pour le plus grand plaisir des SS et des *Kapos* lors de certaines demi-journées chômées au camp.

---

<sup>2159</sup> « Détenir des livres et lire est encore un avantage réservé au *Sonderkommando* » Miklos Nyisli, *Médecin à Auschwitz*, op. cit., p. 45.

<sup>2160</sup> Gideon Greif, « Le témoignage du *Sonderkommando* Yakov Gabbay », in *Des voix sous la cendre. Manuscrits des Sonderkommandos d'Auschwitz-Birkenau*, op. cit., p. 292-293.

<sup>2161</sup> Tadeusz Iwaszko, « Les motifs d'internement dans le camp et les différentes catégories de détenus », in Tadeusz Iwaszko, Helena Kubica, Francizek Piper, Irena Strzelecka, Andrej Strzelecki, *Auschwitz 1940- 1945. Volume 2. Les détenus, la vie et le travail*, Oświęcim, Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau, 2011, p. 45.

<sup>2162</sup> Danuta Czech énumère dans son article sur le KL d'Auschwitz II quelques 200 noms de prisonniers ayant travaillé entre 1943 et 1945 à l'hôpital. Voir à ce propos Danuta Czech « Camp d'hôpital au KL Auschwitz II » in Danuta Czech, Antoni Makowski, Jan Mikulski, Alfred Fiderkiewicz, Alfred Fiderkiewicz, *Contribution à l'histoire du KL Auschwitz*, op. cit, p. 45-67. Elle donne par exemple les noms de deux Juifs français officiant au *Block* n° 1 : Bernath Gottlieb et un certain Avram.

#### 4.5.3.1 Des champions utilisés pour divertir SS et Kapos

Comme dans les autres structures concentrationnaires, la pratique de la boxe intéresse tout particulièrement les gardiens SS comme les détenus porteurs de brassard. Hermann Langbein indique que la boxe était le « *sport favori de la SS*<sup>2163</sup> ». Il semblerait que cette appétence pour le noble art ait permis à un ancien boxeur juif devenu entraîneur d'avoir la vie sauve : Jakob Kozelczuk<sup>2164</sup>. Ce dernier, *a priori* entraîneur-partenaire du très connu Max Schmeling, aurait été, selon Hermann Langbein, repéré pour sa carrure athlétique et affecté en tant que *Kalfaktor*<sup>2165</sup> au Bunker d'Auschwitz I<sup>2166</sup>. Sa présence est soulignée dans quelques témoignages de déportés comme Filip Müller<sup>2167</sup> ou encore Léon Ichbiah. Ce dernier précise l'avoir croisé lors de sa quarantaine à Auschwitz I et avoir bénéficié de son aide<sup>2168</sup>. Dans le camp annexe de Jawischowitz, le commandant SS se passionne lui aussi pour le ring<sup>2169</sup>. Lors de sa détention après la Libération, le SS Wilhelm Clausen<sup>2170</sup> ne se cache pas d'avoir favorisé l'éclosion de cette pratique à Auschwitz. Au contraire, il utilise ce fait comme axe de défense, lui-même assistant à la plupart des rencontres organisées dans le camp<sup>2171</sup>.

Outre les SS, les détenus *Proéminents* sont eux aussi susceptibles de s'intéresser à la boxe. A Monowitz, le *Lagerältester* P. Kosmara est réputé pour l'intérêt qu'il porte aux activités sportives, et notamment aux duels. Robert Waitz précise à son propos :

---

<sup>2163</sup> Hermann Langbein, *Hommes et femmes à Auschwitz*, op. cit., p. 129.

<sup>2164</sup> Jakob Kozelczuk arrive à Auschwitz le 26 janvier 1943 et y reste jusqu'à l'évacuation. Il est affecté en tant que *Kalfaktor* au Bunker d'Auschwitz I, *Block 11*. Son numéro matricule est le 93.830. (*Der 1. Frankfurter Auschwitz-Prozeß*, DVD, op. cit, Personenregister: . Der 1. Frankfurter Auschwitz-Prozeß, S. 44658, vgl. APP000168). Bien qu'il occupe un poste à responsabilité dans un des pires lieux du camp, bien qu'il ait à infliger des bastonnades aux autres détenus, il est salué par les déportés pour la bonté dont il a fait preuve et la protection qu'il a apportée à nombre d'entre eux. (Hermann Langbein, *Hommes et femmes à Auschwitz*, op. cit., p. 186-188).

<sup>2165</sup> C'est-à-dire « garçon de salle », chargé du nettoyage du Bunker et de la distribution de nourriture.

<sup>2166</sup> Hermann Langbein, *Hommes et femmes à Auschwitz*, op. cit., p. 186-188.

<sup>2167</sup> Filip Müller, *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz*, op. cit., p. 90. L'ancien déporté écrit à son propos : « *Jakob était arrivé à Auschwitz au début de 1943. C'était un géant, athlétique et musclé et on prétendait qu'il avait été le partenaire de Max Schmeling. Il paradait souvent le dimanche après-midi, montrant sa force herculéenne aux détenus et aux SS en pliant en U dans son dos des barres de fer. Sa robustesse lui attirait le respect des SS et il fut affecté au poste d'agent de chauffe de la prison, au bloc 11* ».

<sup>2168</sup> Léon Ichbiah, *D'Auschwitz et d'ailleurs*, Matricule 173293, Paris, Magnard, 1983, p. 46.

<sup>2169</sup> Moshé Garbarz, *Un survivant*, op. cit., p. 214.

<sup>2170</sup> Le SS-Oberscharführer Wilhelm Edmund Clausen est né en 1898. A Auschwitz I, il occupe le poste de *Rapportführer* avant de prendre en août 1944 celui de chef du camp annexe de Tschechowitz. (Voir à son propos : », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940-1945*. Volume 1, *La construction et l'organisation du camp*, p. 143, p. 220 et p. 320.

<sup>2171</sup> Hermann Langbein, *Hommes et femmes à Auschwitz*, op. cit., p. 130.

Colosse à belle prestance, il est beau parleur, pose au mécène, au protecteur des beaux-arts et des sports. Il est très sensible à la force physique, et parfois aussi, à la puissance intellectuelle<sup>2172</sup>

Interrogé sur les motivations de ce *Lagerältester* pour les pratiques sportives, Serge Smulevic répond :

Kosmara aimait les sports, tous les sports, mais surtout la boxe. C'était un fou de boxe, et les combats au camp, cela l'enchantait<sup>2173</sup>.

Parmi les déportés, les boxeurs titrés intéressent les SS. Or, ceux-ci ne manquent pas. Tadeusz Borowski comme Wieslaw Kielar notent la présence d'Antek Czortek à Auschwitz. Le *Blockältester* du *Kommando* disciplinaire dans lequel il est affecté s'en serait réjoui :

Au commando disciplinaire, le tout puissant doyen de bloc organisait maintenant des matchs de boxe – en respectant toutes les règles de ce sport. Bednarek devait sentir s'éveiller son nationalisme polonais, car il encourageait avec fougue les boxeurs polonais, tel Melecki ou Antek Czortek, un vieux pensionnaire du commando disciplinaire, qui portait sur le dos le point rouge de ceux qui étaient soupçonnés de vouloir s'évader<sup>2174</sup>.

Antek (Antoni) Czortek est loin d'être un inconnu dans le monde polonais de la boxe : multiple fois champion de Pologne, il participe aux Jeux Olympiques de Berlin en 1936 dans la catégorie des poids coq<sup>2175</sup> et au championnat d'Europe amateur en 1939. Au camp central, un autre polonais, arrivé parmi les premiers déportés au camp, Tadeusz Pietrzykowski<sup>2176</sup> devient rapidement « célèbre<sup>2177</sup> » pour gagner de multiples combats<sup>2178</sup> contre un *Kapo* allemand lui-même boxeur de haut niveau : Walter Dünning. Dans le camp annexe de Jawischowitz, c'est la présence du champion hollandais Arie Pach qui, selon Moshé Garbarz,

---

<sup>2172</sup> Robert Waitz, « Auschwitz III. Monowitz », in *De l'Université aux camps de concentration, Témoignages strasbourgeois*, op. cit., p. 480.

<sup>2173</sup> Témoignage de Serge Smulevic recueilli à son domicile à Onglet le 25 mai 2006.

<sup>2174</sup> Wieslaw Kielar, *Anus Mundi*, op. cit., p. 269.

<sup>2175</sup> Antek Czortek bat au 1<sup>er</sup> tour des JO le 10 août 1936 le Français Bonnet pour s'incliner au 2<sup>nd</sup> tour contre le sud-africain Hannan. 1936, *The XI<sup>th</sup> Olympic Games Berlin 1936, Official Report*, Volume IV, p. 742. Voir à propos de ce dernier : Wjciech Lipoński, « Sport in the Slavic World before Communism : cultural Tradition and National Functions », in James Anthony James Anthony Mangan, *Sport in Europe: politics, class, gender*, Routledge, 1999, p. 243; Collectif, *Olympic Boxers of Poland: Andrew Golota, Antoni Czortek, Tadeusz Walasek, Zygmunt Chych A, Zbigniew Pietrzykowski, Jerzy Kulej*, Memphis, LLC Book, 2010.

<sup>2176</sup> Voir à son propos : Joanna Ciesla, Antoni Molenda, *Tadeusz Pietrzykowski "Teddy": 1917 – 1991*, Tow. Opieki nad Oświęcimiem, Oddz. Wojewódzki, 1995. Ce boxeur a été notamment vice-champion de Pologne dans la catégorie poids coq. Arrivé par le 1<sup>er</sup> transport de déportés polonais, il entre au camp le 14 juin 1940 avec 727 autres déportés polonais et est immatriculé n° 77 (les déportés de ce convoi étant immatriculés des numéros 31 à 758). Il est transféré à Neuengamme en 1943. De son incarcération à Auschwitz, Tadeusz Borowski écrit : « On se souvient encore ici du numéro 77 qui, jadis, boxait les Allemands comme il l'entendait, vengeant sur le ring tous les coups que les autres prenaient dehors ». (Tadeusz Borowski, *Le monde de pierre*, op. cit., p. 181-182).

<sup>2177</sup> Terme employé par Wieslaw Kielar, *Anus Mundi*, op. cit., p. 128.

<sup>2178</sup> Hermann Langbein, *Hommes et femmes à Auschwitz*, op. cit., p. 129 : Teddy Pietrzykowski y est décrit comme « le champion le plus connu au camp central ».



ravit les autorités du camp. A Auschwitz III Monowitz, nombreux sont les survivants français<sup>2179</sup>, à l'instar de Willy Holt<sup>2180</sup> de Gérard Avran ou encore de Serge Smulevic qui insistent sur la présence du grand champion français Young Perez<sup>2181</sup>. Il est vrai que ce dernier, Juif français tunisien de naissance<sup>2182</sup>, se distingue tout particulièrement au regard de son palmarès. Après un début de carrière prometteur en Tunisie, Victor Young Perez<sup>2183</sup> arrive en France à la fin des années 20. S'il perd le 8 février 1930 le combat qui aurait pu faire de lui le champion de France poids mouche, il remporte celui qui l'oppose à Valentin Angelmann le 11 juin 1931 pour le même titre. Le 24 octobre 1931, il bat par KO l'américain Frankie Genaro. Déporté par le convoi n° 60 du 7 octobre 1943, il arrive à Auschwitz le 10 octobre 1943<sup>2184</sup> et fait partie des trois cent quarante hommes parmi les cinq cent soixante-quatre à franchir la sélection pour entrer dans le système concentrationnaire<sup>2185</sup>. Il est dirigé sur Auschwitz III Monowitz et est immatriculé n° 157.178<sup>2186</sup>. Il semble avoir été rapidement repéré par les SS, fait qui serait dû, selon les propres dires de celui-ci, à l'intervention de Paul Steinberg qui, lors de l'enregistrement de la profession des détenus en quarantaine, utilise sa maîtrise de l'allemand pour mentionner l'existence de deux champions dans le convoi : Young Perez et Robert Levy<sup>2187</sup>. Certains témoignages font aussi état de démarches provenant directement des SS ou des Kapos pour recruter des boxeurs. Gabriel Burah évoque le cas d'un SS qui se renseigne auprès des détenus de sorte à savoir s'il n'y a pas de « *sportifs*<sup>2188</sup> ». Il est ensuite approché par un *Kapo* à la recherche de volontaires pour un véritable combat<sup>2189</sup>.

<sup>2179</sup> La présence de l'ancien champion du monde au camp d'Auschwitz III est soulignée dans plusieurs témoignages. Si Paul Steinberg accorde beaucoup d'attention au boxeur dans son livre-témoignage, il en est de même pour Gabriel Burah, déporté en mars 1944 (Gabriel Burah, *Bibi, op. cit.*, p. 264). Noah Klieger en fait aussi mention dans un livre publié au début des années 2000. (Noah Klieger, *La boxe ou la vie. Récit d'un rescapé d'Auschwitz*, Paris, Editions Elkana, 2008).

<sup>2180</sup> Willy Holt, est arrêté le 24 décembre 1943 à Grenoble. Il est déporté par le convoi n° 67 du 3 février 1944. (Serge Klarsfeld, *Le mémorial de la déportation des Juifs de France, op. cit.*)

<sup>2181</sup> Témoignage de Willy Holt recueilli à son domicile à Paris le 31 août 2006.

<sup>2182</sup> La Tunisie fait partie de l'empire colonial français de 1881 à 1956.

<sup>2183</sup> Suivant les documents consultés, la date de naissance de Victor Young Perez fluctue. Sont mentionnées le 18 février 1912, date figurant sur sa fiche d'internement de Drancy (AN, F/9/5622. Fichier familial) mais aussi le 20 mars 1911 (AC, Dossier de déportation de Victor Young Perez, Bulletin de naissance n° 28292, copie effectuée le 12 janvier 1948, Protectorat français, municipalité de Tunis).

<sup>2184</sup> L'arrivée du convoi est notifiée par Rudolph Höss par une lettre adressée au SS-Obersturmführer Heinz Röthke datée du 13 octobre 1943. Il précise dans celle-ci que le convoi est bien arrivé à Auschwitz à 5h30 du matin le 10 octobre, déportant 997 personnes. (CDJC, XLIX-53).

<sup>2185</sup> Sur les fiches d'informations dressées après guerre, il est indiqué que Young Perez provient d'un convoi RSHA IVB.401-3233/41G/1085. (AC, Dossier de déporté politique de Young Perez, section « documentation-recherches », bureau 125, 13 mai 1966.

<sup>2186</sup> AC, Dossier de déporté politique de Young Perez. Direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre. Bureau des fichiers et des recherches. Courrier adressé à Monsieur le directeur du contentieux, de l'Etat-civil et des recherches, 2 octobre 1956.

<sup>2187</sup> Paul Steinberg, *Chronique d'ailleurs, op. cit.*, p. 33

<sup>2188</sup> Gabriel Burah, *Bibi, op. cit.*, p. 284.

<sup>2189</sup> *Ibid.*, p. 284-285.

Trois officiers SS prennent contact avec les nouveaux arrivants du convoi auquel appartient Noah Klieger<sup>2190</sup> lors de la quarantaine pour savoir s'il n'y a pas de boxeurs parmi eux<sup>2191</sup>.

#### 4.5.3.2 *Des combats réglementés mais déséquilibrés apportant toutefois quelques avantages substantiels*

Pour les adeptes du noble art, les avantages accordés semblent divers. Au printemps 1941, la victoire de Tadeusz Pietrzykowski face à Walter Dünning lui vaut une récompense particulièrement goûtée : « *du pain, mais aussi de la margarine et de la saucisse*<sup>2192</sup> ». Quelques temps plus tard, il est affecté au *Kommando* des étables, *a priori* favorisé sur le plan de la nourriture. Au sujet d'Arie Pach, Moshé Garbarz indique qu'il « *mangeait à sa faim*<sup>2193</sup> ». Très peu de temps après son arrivée, Youg Perez est affecté au *Kommando* des cuisines du camp, comme l'indique Paul Steinberg :

Au 5ème jour, le Champion fut affecté aux cuisines, sort enviable entre tous, assurant la survie alimentaire<sup>2194</sup>.

Sur ce point, les différents témoignages concordent. Gabriel Burah se souvient d'une discussion qu'il a eue avec Young Perez à son arrivée au camp en mars 1944 :

J'ai une bonne planque. Depuis trois mois, je suis à la popote. Je me retape un peu...heureusement parce que si je travaillais comme les gars de la Buna, je serai mort depuis longtemps<sup>2195</sup>.

Au lendemain de la guerre, le docteur Elmedik rend compte dans une lettre des renseignements qu'il a obtenus sur les conditions de captivité du boxeur par l'intermédiaire d'un autre champion déporté, Alfred Nakache. Il y précise que le boxeur « *travaillait aux cuisines*<sup>2196</sup> ». Même pour des déportés au palmarès moins prestigieux comme Gabriel Burah, les avantages sont relativement conséquents. Ayant accepté de se prêter à une exhibition de boxe, il reçoit une « *double ration de soupe et triple ration de pain*<sup>2197</sup> ». Dès 1946, Tadeusz Borowski souligne dans son témoignage les avantages accordés aux boxeurs dans les camps :

---

<sup>2190</sup> Noah Klieger, *La boxe ou la vie. Récits d'un rescapé d'Auschwitz*, op. cit., p. 31.

<sup>2191</sup> Noah Klieger, *La boxe ou la vie*, op. cit., p. 44.

<sup>2192</sup> Hermann Langbein, *Hommes et femmes à Auschwitz*, op. cit., p. 130.

<sup>2193</sup> Moshé Garbarz, *Un survivant*, op. cit., p. 214.

<sup>2194</sup> Paul Steinberg, *Chronique d'ailleurs*, Paris, Editions Ramsay, 2000, p. 68.

<sup>2195</sup> Gabriel Burah, *Bibi*, op. cit., p. 264.

<sup>2196</sup> AC, Ministère des Anciens combattants et victimes de guerre. Dossier de déporté politique de Young Perez. Lettre datée du 3 décembre 1945 du Docteur Elmedik.

<sup>2197</sup> Gabriel Burah, *Bibi*, op. cit., p. 284.

Auschwitz, la boxe. Les champions sont entraînés dans le camp même : on les nourrit en conséquence, soignés d'une façon particulière<sup>2198</sup>.

Cette notion d'entraînement est également reprise dans d'autres témoignages. Paul Steinberg relate ainsi que les jours précédant son premier combat à Monowitz, Young Perez se plie à un programme d'entraînement assez conséquent :

Le Champion devait se remettre en forme. Trois heures d'entraînement par jour. Corde à sauter, footing, shadow-boxing<sup>2199</sup>.

Dans son témoignage<sup>2200</sup>, Noah Klieger décrit une véritable salle d'entraînement réservée aux déportés-boxeurs qui participent aux spectacles organisés dans le camp sous l'égide de la SS<sup>2201</sup> :

Nous nous retrouvâmes dans une salle pourvue de tout l'équipement nécessaire à la pratique de la boxe : ring, sacs de frappes, poires de vitesse sur ressorts, haltères et même des douches<sup>2202</sup>.

Il indique que les boxeurs travaillent comme tous les autres déportés, mais qu'ils bénéficient d'une ration de soupe supplémentaire et d'une journée d'entraînement par semaine<sup>2203</sup>.

De tels privilèges, qui plus est accordés à des détenus appartenant à des catégories honnies dans les camps, ne peuvent se comprendre sans considérer les enjeux sous-jacents : l'organisation de spectacles de boxe. Ces derniers ont lieu le dimanche après-midi et sont l'objet d'un soin tout à fait particulier. Aussi étonnant que cela puisse à première vue paraître, le décor classique d'une rencontre de boxe est reproduit le plus fidèlement possible dans les camps. Des rings sont érigés, les « déportés-athlètes » sont dotés de véritables gants de boxe, bénéficient dans certains cas de soigneurs. Les combats, organisés durant les jours chômés, sont arbitrés et les reprises annoncées par les sempiternels gongs qui raisonnent classiquement dans les salles de spectacles. Dans le cas de Young Perez, les SS mettent sur pied le dernier dimanche du mois d'octobre une grande manifestation de boxe dont il est la vedette. Des éléments fournis par Paul Steinberg, il est possible de repérer le soin mis à reproduire l'illusion d'une vraie rencontre :

---

<sup>2198</sup> AN, 72aj/318. Compte rendu d'un ouvrage rédigé en polonais : Janusz tel Siedlecki, Krystyn Olszewski et Tadeusz Borowski, *Bylismy was więcimice* », Oficyna Warszawska na obczyźnie, 1946, p. 7.

<sup>2199</sup> Paul Steinberg, *Chronique d'ailleurs*, *op. cit.*, p. 34.

<sup>2200</sup> Ces affirmations n'ont pu être croisées ni avec des archives du camp ni avec d'autres témoignages l'attestant.

<sup>2201</sup> Il convient toutefois ici de noter certaines incohérences dans le témoignage de Noah Klieger. *Dans La boxe ou la vie*, il décrit la scène de son arrivée à Monowitz en janvier 1943 et la présence, au fond de la salle d'entraînement de boxe dans laquelle il pénètre, de Young Perez (Noah Klieger, *La boxe ou la vie*, *op. cit.*, p. 47). Or, Young Perez n'est déporté à Auschwitz qu'en octobre 1943).

<sup>2202</sup> Noah Klieger, *La boxe ou la vie*, *op. cit.*, p. 44.

<sup>2203</sup> *Ibid.*, p. 46.

Après l'appel du matin, un commando s'affaira à la mise en place du décor. Un ring réglementaire sur une estrade, des rangées de chaises pour les SS<sup>2204</sup>.

Il bénéficie durant toute la rencontre d'un soigneur en la personne de Paul Steinberg<sup>2205</sup> et la rencontre est arbitrée de manière officielle par un « *gros SS blond*<sup>2206</sup> ». Le combat constitue un véritable évènement au camp, auquel assiste tout le personnel SS mais aussi les détenus porteurs de brassard. Les gradins, installés autour du ring, deviennent un espace où les différences de classe s'illustrent parfaitement :

Face au ring, deux cents SS de tous grades, du *Standertenführer* au *Scharführer*, assis sur 8 rangs de chaises soigneusement alignées. Venus de tous les camps : Birkenau, Auschwitz et les 15 ou 20 dépendances plus ou moins mortelles dans un rayon de 50 km. Sur l'autre face du ring, la Nomenklatura du camp assise sur des bancs pour marquer la différence, cent ou cent cinquante chefs de bloc, kapos, tous des droits communs à triangle vert, survivant au camp depuis l'origine, en 1941, assassins en tous genres, fous à lier comme tous les anciens. [...]. En retrait de cent mètres, derrière une barrière gardée par des kapos munis de matraque, 300 ou 400 déportés qui avaient choisi d'assister au spectacle plutôt que d'économiser leurs forces et de dormir<sup>2207</sup>.

Ce registre d'évènements ne semble pas constituer une exception au sens propre du terme dans le complexe concentrationnaire d'Auschwitz. Tadeusz Borowski fait allusion à une « *grande cérémonie* » de boxe organisée dans une « *salle bondée* » de la « *grande baraque du Waschraum*<sup>2208</sup> » du camp central où boxe le Kapo Walter :

Cet après-midi, je me suis rendu à un match de boxe, dans la grande baraque du Waschraum, d'où partaient les premiers convois pour la chambre à gaz. On nous a introduits au centre de la cérémonie, bien que la salle fût bondée. On avait installé le ring dans la grande salle d'attente. Une lumière verticale, un arbitre (nota bene : un arbitre « olympique polonais »), des boxeurs de renommée internationale, aryens exclusivement,<sup>2209</sup> les Juifs n'ont pas le droit de combattre<sup>2210</sup>.

A Jawischowitz, Arie Pach se donne aussi en spectacle lors de fêtes organisées par le commandant du camp<sup>2211</sup>. Tous les combats ne bénéficient pas du faste entourant ceux de Young Perez. Gabriel Burah est durant sa captivité amené à combattre contre des *Kapos*. Le décor qu'il décrit est bien plus rudimentaire, par contre, le combat est, ici aussi réglementé et arbitré et des SS y assistent.

---

<sup>2204</sup> Paul Steinberg, *Chronique d'ailleurs*, op. cit., p. 36.

<sup>2205</sup> Paul Steinberg, *Chronique d'ailleurs*, op. cit., p. 37 : « *J'expliquai au chef de bloc chargé du contrôle que j'étais leur soigneur interprète et réussis à me glisser jusqu'au pied du ring* ».

<sup>2206</sup> Paul Steinberg, *Chronique d'ailleurs*, op. cit., p. 41.

<sup>2207</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>2208</sup> Tadeusz Borowski, *Le monde de pierre*, op. cit., p. 181.

<sup>2209</sup> Sur ce point, les témoignages sont discordants, Young Perez comme Gabriel Burah étant juifs.

<sup>2210</sup> Tadeusz Borowski, *Le monde de pierre*, op. cit., p. 181.

<sup>2211</sup> Moshé Garbarz, *Un survivant*, op. cit., p. 214.

Quatre tabourets au milieu du *Block* : les quatre coins du ring. Au centre, deux paires de gants. Jean Weil devait arbitrer<sup>2212</sup>.

La présence d'un arbitre, de rounds, la désignation d'un vainqueur rompent avec les déferlements de violence des combats de gladiateurs dont les camps sont par ailleurs aussi le théâtre. Pour autant, trois caractéristiques au moins remettent fondamentalement en cause cette trompeuse normalité: le non-respect des catégories de poids, les différences de préparation et d'entraînement entre un détenu confronté à la malnutrition chronique et aux travaux de force et ses adversaires Kapos ou SS et, enfin, l'éventualité, toujours menaçante, de représailles. Lors de son premier combat à Monowitz, Young Perez est opposé à un soldat de la Wehrmacht, « *Un gros poids moyen, dans les 75kg pour 1 mètre 80*<sup>2213</sup> ». Robert Levy, « *poids coq naturel de 53 kg* » doit faire face lui à « *un authentique poids lourd. Unterscharführer SS autrement dit caporal*<sup>2214</sup> ». Le combat de Gabriel Burah face à un *Kapo* allemand est, lui aussi, des plus déséquilibrés, opposant deux hommes dont la différence de poids est évaluée à quelques quarante kilos :

80 kg contre 38 à peine. Ah ! y avait de quoi être fier. Je regarde mes cuisses et mes bras. Ils sont si maigres<sup>2215</sup>.

Pour les déportés-boxeurs, ces spectacles représentent des prises de risque importantes. Plutôt que d'envisager les tactiques de victoire propres aux sports duels de combat, les témoignages montrent qu'ils tentent au mieux de gérer ces conditions très singulières et mettent en place des stratégies de préservation de soi plus ou moins élaborées. Arie Pach aurait ainsi abordé ses combats avec une ligne de conduite assez simple :

On lui opposait des soldats allemands. Face à une cloche, Arie prenait bien garde, il se contentait de se défendre, sans plus. Face à un gars entraîné, il ne faisait pas de cadeau. En une soirée, il lui arrivait d'affronter à la file cinq soldats qui se prétendaient boxeurs<sup>2216</sup>.

Paul Steinberg a une vision très claire de la façon dont Young Perez doit entrer sur le ring : pour lui, il ne s'agit en rien d'un combat réel, mais d'un spectacle<sup>2217</sup> durant lequel il faut contenter l'assemblée sans prendre trop de coups. Young Perez commence le show par du shadow-boxing, sans adversaire, pour gagner du temps :

---

<sup>2212</sup> Gabriel Burah, *Bibi, op. cit.*, p. 290.

<sup>2213</sup> Paul Steinberg, *Chronique d'ailleurs, op.cit.*, p. 40.

<sup>2214</sup> Paul Steinberg, *Chronique d'ailleurs, op.cit.*, p. 43-44.

<sup>2215</sup> Gabriel Burah, *Bibi, op. cit.*, p. 289.

<sup>2216</sup> Moshé Garbarz, *Un survivant, op. cit.*, p. 214.

<sup>2217</sup> Paul Steinberg, *Chronique d'ailleurs, op. cit.*, p. 36.

Les gammes du boxeur : directs du gauche, uppercuts, esquives rotatives, crochets, en avançant sur l'adversaire imaginaire, en reculant, avec des pas de côtés. Le spectacle n'eut pas le succès escompté, à peine quelques applaudissements polis<sup>2218</sup>.

Par la suite, lors du combat réel, Young Perez se contente d'esquiver au maximum les coups, de placer certains des siens sans les appuyer, jusqu'à obtenir le match nul.

Les efforts déployés par les anciennes stars du ring les épuisent assez rapidement. Conjugués aux mauvais traitements, au manque de nourriture, aux conditions de logement des plus spartiates, à l'atmosphère de mort et d'exaction qui accompagne leurs journées, les combats ont, malgré les substantiels avantages qu'ils apportent, raison de leurs forces. Serge Smulevic l'exprime en quelques mots lorsqu'il dit :

Il vivait sur ses réserves. Mais, même lui, un jour, il s'est retrouvé sans. Un jour, il est devenu une ombre, après, je ne l'ai par revu au camp<sup>2219</sup>.

La boxe n'est, selon lui, pas étrangère à la déchéance progressive de l'ancien champion :

Ce n'est vraiment pas beau ce qu'ils lui ont fait, vraiment pas. Il combattait, il combattait, à bout de forces. Il ne parvenait plus à échapper aux coups<sup>2220</sup>.

Paul Steinberg, son manager de quelques combats, s'émeut d'avoir perdu la trace du champion français au bout de quelques mois, ne le croisant plus que de façon fortuite. Il est difficile de suivre le parcours de Young Perez jusqu'à la fin de sa déportation, tant les témoignages sont discordants. Si des combats ont bien eu lieu durant l'hiver 1943-1944, il semble que cela ne soit plus le cas à l'été 1944. Pour Paul Steinberg, il est rapidement renvoyé du *Kommando* des cuisines et placé dans un autre bien plus dur, « affecté aux creusements de tranchées et à la pose de tuyauteries<sup>2221</sup> ». Gabriel Burah signale par contre qu'il est toujours, en mars 1944, dans ce *Kommando* privilégié, mais qu'il en est par la suite renvoyé pour tentative d'évasion<sup>2222</sup>, fait que mentionne aussi Noah Klieger<sup>2223</sup>. Prenant appui sur le témoignage d'Alfred Nakache, le docteur Elmedik signale qu'il se serait fait renvoyer des cuisines pour avoir volé des rations de soupe au bénéfice de ses camarades<sup>2224</sup>.

---

<sup>2218</sup> Paul Steinberg, *Chronique d'ailleurs*, op.cit., p. 39.

<sup>2219</sup> Témoignage de Serge Smulevic recueilli à son domicile à Onglet le 25 mai 2006.

<sup>2220</sup> *Ibid.*

<sup>2221</sup> Paul Steinberg, *Chronique d'ailleurs*, op. cit., p. 45.

<sup>2222</sup> Gabriel Burah, *Bibi*, op. cit., p. 295-296.

<sup>2223</sup> Noah Klieger, *La boxe ou la vie*, op. cit., p. 48

<sup>2224</sup> AC, Ministère des Anciens combattants et victimes de guerre. Dossier de déporté politique de Young Perez  
Lettre datée du 3 décembre 1945 du Docteur Elmedik.

## 4.6 Comprendre les pratiques corporelles des déportés français dans les camps de concentration

### 4.6.1 Un contexte singulier

L'étude des pratiques corporelles permet de distinguer deux périodes différentes dans la déportation des Français, qu'il s'agisse d'une déportation par mesure de répression ou d'une déportation par mesure de persécution. Cette temporalité est, elle-même, à rapprocher d'une évolution plus générale des conditions de détention dans les camps de concentration. En effet, tandis que la *Solution finale* atteint, avec l'extermination des Juifs hongrois, une ampleur encore jamais inégalée, celles-ci s'avèrent moins meurtrières que les années antérieures. A Mauthausen, le taux de mortalité connaît un infléchissement au moins jusqu'à l'été 1944. A Dachau, Edmond Michelet rapporte que la période la plus noire de l'histoire du camp est révolue. Ces constats ont des incidences directes sur les pratiques corporelles : alors qu'à Auschwitz les « sélections » continuent de terroriser chaque jour les détenu(e)s, les jeux sadiques et « combats de gladiateurs » ont tendance à disparaître. Les Français déportés par mesure de répression sont certes encore soumis à de dures séances de *Sportmachen*, mais ces dernières semblent bien moins fréquentes. Parallèlement, diverses activités sportives réservées aux détenus les plus favorisés apparaissent dans les camps, et ce, même à Auschwitz qui se dote d'un terrain de football, de rings, d'une piscine. Plusieurs explications peuvent être apportées à cet état de fait, relevant d'une évolution du profil des gardiens, d'une modification des enjeux relatifs aux camps de concentration et, enfin, d'une appétence des SS pour les loisirs sportifs.

#### *4.6.1.1 Evolution du rôle des KL et décisions sous-jacentes*

Comment comprendre que les SS aient laissé se développer quelques formes de loisir dans des lieux de mort et de torture ? Comment comprendre la chute des cas de sélections opérées par l'intermédiaire de jeux sadiques ? Plusieurs pistes de réponses sont avancées par les déportés eux-mêmes. Pour Eugen Kogon, il s'agit avant tout d'une vitrine permettant aux nazis de construire une propagande autour du bon état de santé physique et mentale des détenus<sup>2225</sup>. Il est vrai que, dès 1933, les Allemands mettent un point d'honneur à présenter aux visiteurs étrangers le camp de Dachau comme un véritable modèle en matière de « rééducation ». Or, les efforts déployés par le CICR pour tenter de pénétrer dans les camps se

---

<sup>2225</sup> Eugen Kogon, *L'Etat SS, op.cit.*, p. 147.

vérifient dès avant la guerre, comme le prouvent des échanges de courrier entre la Croix-Rouge allemande et les responsables de l'organisme suisse datant de 1938<sup>2226</sup>. En 1941, le rapport établi par un délégué<sup>2227</sup> du CICR suite à une visite effectuée au KL Buchenwald illustre parfaitement la capacité de la SS à tromper les représentants de la Croix-Rouge. Suite à sa visite, le colonel Favre décrit en effet la nourriture comme similaire à celle des prisonniers de guerre, l'hygiène « *très bonne* ». Les sports font partie des arguments attestant de conditions de vie supportables :

Les internés disposent également de jeu et de ballons en suffisance ainsi que d'un terrain de sport. Les promenades se font dans l'enceinte du camp [...] <sup>2228</sup>.

Fin 1943, le CICR devient plus pressant dans ses démarches<sup>2229</sup> et tente d'obtenir le droit d'apporter de l'aide aux déportés dans les camps de concentration<sup>2230</sup>, notamment en visitant les camps. Il obtient l'autorisation de rencontrer les commandants de plusieurs grands complexes concentrationnaires<sup>2231</sup> : outre la visite du camp de Theresienstadt<sup>2232</sup>, les délégués se rendent à Flössenburg<sup>2233</sup>, Ravensbrück<sup>2234</sup> et le 27 septembre 1944 Auschwitz<sup>2235</sup>. L'hypothèse d'une duperie savamment orchestrée paraît donc vraisemblable. Pour autant, il ressort aussi des rapports que les délégués ne sont pas en mesure de pénétrer réellement dans les camps, ni d'entrer en contact avec les détenus. En 1945, il est possible de lire dans le *Journal des délégués* :

---

<sup>2226</sup> BAB, NS4 DA/28. Lettre de Guillaume Favre, CICR adressée au Dr Grawitz datée du 31 août 1938.

<sup>2227</sup> CICR, G 17/13. Carton n° 437. Rapport JD/JES/HL daté du 13 août 1941 à destination de son excellence Monsieur le Gouverneur de Curaçao.

<sup>2228</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>2229</sup> Les actions du CICR en faveur des déportés ont été analysées par Jean-Claude Favez : Jean-Claude Favez, *Une mission impossible ? Le CICR, les déportations et les camps de concentration nazis*, Lausanne, Éditions Payot, 1988 ; Jean-Claude Favez, « 1942 : Le Comité International de la Croix-Rouge, les déportations et les camps », *Vingtième Siècle*, n° 21, janvier-mars 1999, p. 45-56

<sup>2230</sup> Selon l'étude publiée par le CICR après la guerre, les démarches entreprises par l'organisme entrent dans une nouvelle phase à partir du début de l'année 1943, celle des actions pratiques et locales. CICR, *Documents sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge en faveur des civils détenus dans les camps de concentration en Allemagne (1939-1945)*, CICR, Genève, 1947, p. 10.

<sup>2231</sup> André Durand écrit à ce propos : « En 1944, sans avoir accès aux camps, les délégués du CICR s'efforcèrent d'établir des contacts avec leurs commandants. C'est ainsi qu'ils furent reçus par les commandants des camps de Ravensbrück, Oranienburg, Dachau, Natzweiler, Buchenwald, Flössenburg ». André Durand, *De Sarajevo à Hiroshima*, *op.cit.*, p. 517.

<sup>2232</sup> Les délégués du CICR visitent le camp de Theresienstadt le 23 juin 1944.

<sup>2233</sup> CICR, B G 44 0216.01. Rapport du délégué du CICR, E. Mayer, suite à sa visite à Flössenburg le 9 décembre 1944.

<sup>2234</sup> Le 14 décembre 1943, des délégués du CICR rencontrent le commandant de Ravensbrück. Jean-Claude Favez, *Ibid.*, p. 172. Les délégués se rendent de nouveau à Ravensbrück en octobre 1944 (CICR, B G 44 0219 01. Rapport du délégué du CICR, Dr Rossel, suite à sa visite à Ravensbrück le 14 octobre 1944).

<sup>2235</sup> CICR, *Documents sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge en faveur des civils détenus dans les camps de concentration en Allemagne (1939-1945)*, CICR, Genève, 1947, p. 92.



Malheureusement, tant les interventions officielles que les démarches d'un caractère plus personnel, auprès des instances supérieures du Reich, se sont heurtées à une attitude intransigeante. Aucune visite de camps n'a été autorisée jusqu'au début de cette année<sup>2236</sup>.

La seule ambition de masquer derrière un artifice de mesures hygiéniques et récréatives la réalité de l'extermination et de l'exploitation des forces des détenus ne semble de fait pas être la seule motivation des SS.

Comme le met en évidence Olga Wormser-Migot, les KL entrent à la fin de l'année 1942 dans une nouvelle phase de développement durant laquelle la priorité est accordée à l'objectif de « production » par rapport à celui « d'éducation », même si, au demeurant, le cynisme des mesures entreprises n'échappe à aucun des acteurs concernés<sup>2237</sup>. Face aux déboires des armées sur le front de l'est, les besoins en main-d'œuvre amènent les principaux responsables du WVHA à modifier leurs directives initiales. Plusieurs courriers émanant tant de Himmler, de Pohl que de Glück adressés aux commandants des KL l'attestent. Le 28 décembre 1942<sup>2238</sup>, le dernier nommé envoie une circulaire à l'adresse des médecins et commandants de KL ordonnant une baisse rapide de la mortalité des détenus afin que les objectifs de production puissent être assurés. Pour y parvenir, il somme les médecins SS des camps de surveiller les rations alimentaires distribuées et demande à être destinataire à partir du 1<sup>er</sup> février 1943 d'un rapport mensuel. Moins d'un mois plus tard, le 20 janvier 1943, il envoie à tous les commandants de camp deux circulaires. Dans l'une d'elles, il rend ces derniers personnellement responsables, en cas de non application des directives, de la mortalité des détenus<sup>2239</sup>. Le même jour, en réponse à un ordre émanant de Himmler, il demande aux commandants des camps de bien vouloir contrôler l'application des peines de bastonnade infligées aux détenus<sup>2240</sup>. Le 27 avril 1943, Glück fait parvenir dans les KL un ordre imposant que seuls les détenus « malades mentaux » soient éliminés dans le cadre du programme 14f13, les détenus inaptes physiquement devant être employés selon leurs capacités. Les craintes de voir la main d'œuvre concentrationnaire ne pas donner le rendement escompté se maintiennent à l'automne 1943. Elles conduisent même O. Pohl à rédiger une lettre à Himmler demandant à ce que des mesures d'hygiène soient prises dans les camps et les conditions de vie améliorées afin que les taux de mortalité baissent<sup>2241</sup>. Si cela n'a pas d'échos

---

<sup>2236</sup> CICR, G. 17. Carton n° 437. *Journal des délégués* n° 39, juillet 1945, p. 7.

<sup>2237</sup> Olga Wormser-Migot, *Le système concentrationnaire nazi*, *op.cit.*, p. 345-350.

<sup>2238</sup> BAB, NS 19/1829. Circulaire de Glück du 28 décembre 1942 (cité par Robert Steegmann, *Struthof*, *op.cit.*, p. 200 et par Olga Wormser-Migot, *Le système concentrationnaire nazi*, *op.cit.*, p. 348).

<sup>2239</sup> TMI, NO-1523. Geheim Tgb Nr. 46/43, 20. Januar 1943. *Einsatz von Häftlingen in Rüstungsbetrieben*, Glücks.

<sup>2240</sup> BAB, NS 3/426. Geheim Tgb Nr. 43/43, 20. Januar 1943. *Prügelstrafen*, Glücks.

<sup>2241</sup> BAB, NS 19/ 1952. Lettre de Pohl adressée u *Reichsführer* SS le 30 septembre 1943.

quant aux sélections des détenus pour la chambre à gaz à Auschwitz, la disparition des « jeux sadiques exterminatoires » est concomitante aux ordres reçus par les *Kommandantur* de Mauthausen et Auschwitz. D'autre part, la moindre utilisation des exercices de *Sportmachen* peut s'expliquer aussi par rapport à la volonté de préserver les forces des détenus pour le travail.

Outre ces mesures tendant à faire rapidement baisser la mortalité, Himmler met en place un système de récompenses à l'adresse des détenus particulièrement actifs au travail. Il prévoit ainsi que les méritants puissent accéder à des produits alimentaires à la cantine du camp moyennant finance, qu'ils aient accès à la monnaie de camp, « *Geldprämien* », qu'ils bénéficient de conditions de détention allégées, puissent se procurer du tabac ou encore se rendre dans les « bordels » installés dans l'enceinte même des camps<sup>2242</sup>. Ce texte est complété par un avenant signé par Pohl daté du 14 février 1944 concernant l'emploi des *Prämien*<sup>2243</sup>. La possibilité de profiter des séances de cinéma est, entre autres, soulignée. La circulaire du 29 octobre 1942<sup>2244</sup> revêt une importance encore plus grande : elle permet aux détenus de recevoir, sans limitation, des colis en provenance de l'extérieur<sup>2245</sup>. Bloqué sur le plan des visites, le CICR utilise cette opportunité pour tenter d'améliorer le quotidien des déportés, mettant, parallèlement en place un système de « bons de réception » pour essayer d'en contrôler la distribution. Au printemps 1944, l'organisme humanitaire ouvre une cellule spécifique chargée de l'acheminement des colis : la Division d'Assistance Spéciale, DAS<sup>2246</sup>. En juillet 1945, un premier état des lieux des résultats de cette division est dressé par le CICR :

Dans la limite des moyens mis à notre disposition, nous avons expédié régulièrement des colis à tous ceux dont nous possédions le nom et l'adresse [...]. Nous avons expédié environ 751 000 colis et avons reçu en retour 75 000 accusés de réception<sup>2247</sup>.

Alfred Nakache est ainsi l'heureux bénéficiaire d'un envoi de denrées qu'il partage avec les autres déportés dont Willy Holt<sup>2248</sup>.

---

<sup>2242</sup> BAB, NS 3/426. *Dienstvorschrift für die Gewährung von Vergünstigungen an Häftlinge*, 15. Mai 1943, Himmler.

<sup>2243</sup> BAB, NS 3/426. *Nachtrag zur Dienstvorschrift für die Gewährung von Vergünstigungen an Häftlinge*, 14.2.1944, Pohl.

<sup>2244</sup> BAB, NS 4 NA 3. DI/1Az.: 14 d 4/Ot./U.- *Paketsendungen an Häftlinge*, 29.10.1942, Himmler.

<sup>2245</sup> Selon Tadeusz Iwasko, cette mesure ne concerne cependant ni les Juifs ni les prisonniers de guerre soviétiques. (Tadeusz Iwasko, « Le logement, les vêtements et l'alimentation des détenus », in Tadeusz Iwasko, Helena Kubica, Francizek Piper, Irena Strzelecka, Andrej Strzelecki, *Auschwitz 1940- 1945*. Volume 2. *Les détenus, la vie et le travail*, op. cit., p. 67).

<sup>2246</sup> Voir à ce propos : Jean-Claude Favez, *Une mission impossible ?* op. cit., p. 170.

<sup>2247</sup> CICR, G. 17. Carton n° 437. *Journal des délégués* n° 39, juillet 1945, p. 7.

<sup>2248</sup> Témoignage de Willy Holt recueilli le 31 août 2006.

Le bilan de l'ensemble de ces mesures est réalisé par Pohl dans une lettre qu'il adresse à Himmler le 30 septembre 1943<sup>2249</sup>. Selon lui, grâce à l'amélioration des conditions d'hygiène ainsi qu'à l'augmentation des rations alimentaires distribuées aux détenus, la mortalité connaît en quelques mois un net infléchissement : si au second semestre 1942 le taux de mortalité s'élevait encore à 9,89%, il n'est plus que de 5,72% au 1<sup>er</sup> semestre 1943, et seulement de 2,09% en août 1943, des variations existant suivant toutefois les camps. Ces différentes mesures ne sauraient être interprétées sans tenir compte du double langage tenu par les plus hauts dignitaires nazis. Il semble toutefois qu'elles aient temporairement contribué à améliorer leurs conditions d'existence : en permettant, d'une part, aux privilégiés de profiter d'avantages encore plus marqués, en octroyant, d'autre part, à la majorité des autres des possibilités de survie plus importantes. A Auschwitz par exemple, des efforts sont entrepris pour rendre les locaux moins insalubres et des colis arrivent bien à destination de quelques détenus<sup>2250</sup>. Concernant le camp de Ravensbrück, Germaine Tillion écrit :

Dans l'histoire du camp, l'année 1943 représenta une accalmie. A partir de 1942, puis, de plus en plus à partir de mars 1943 et jusqu'aux dernières semaines de 1944, l'objectif dominant du commandant de Ravensbrück parut être la rentabilité de son camp<sup>2251</sup>.

Même le camp d'Auschwitz connaît diverses améliorations. Pour Hermann Langbein, ce qu'il appelle les « réformes de Liebehenschel <sup>2252</sup> » permet une chute importante de la mortalité au camp de l'été 1943 au printemps 1944<sup>2253</sup>, fait que confirment les déportés du « convoi des 45 000 » :

Les conditions d'hébergement et d'hygiène deviennent moins précaires. Les baraquements en bois situés entre les *Blocks* disparaissent et les détenus sont désormais tous logés dans des bâtiments en dur<sup>2254</sup>.

Arrivé en juillet 1942, Raymond Montégut constate effectivement une certaine amélioration des conditions de vie :

---

<sup>2249</sup> TMI, Vol. XXVII. PS-1469. No.933/43, 30 September 1943, Pohl.

<sup>2250</sup> Tadeusz Iwasko, cette mesure ne concerne cependant ni les Juifs ni les prisonniers de guerre soviétiques. (Tadeusz Iwasko, « Le logement, les vêtements et l'alimentation des détenus », in Tadeusz Iwasko, Helena Kubica, Franciszek Piper, Irena Strzelecka, Andrej Strzelecki, *Auschwitz 1940-1945*. Volume 2. *Les détenus, la vie et le travail*, op. cit., p. 67

<sup>2251</sup> Germaine Tillion, *Ravensbrück*, op. cit., p. 191.

<sup>2252</sup> Hermann Langbein, *Hommes et femmes à Auschwitz*, op. cit., p. 55.

<sup>2253</sup> Le SS-Obersturmbannführer Arthur Liebehenschel est commandant du camp d'Auschwitz du 11 novembre 1943 au 15 mai 1944. (Aleksander Lasik, « La structure organisationnelle du camp d'Auschwitz », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940- 1945*. Volume 1, *La construction et l'organisation du camp*, op. cit., p. 188.

<sup>2254</sup> Claudine cardon-Hamet, *Triangles rouges à Auschwitz. Le convoi des 45000*, op. cit., p. 207-208.

La vie du camp, dans son ensemble, devenait supportable, la mortalité avait sensiblement diminué, les survivants de 1942 pouvaient espérer se sauver<sup>2255</sup>.

Désiré Hafner formule le même constat : les conditions de vie « atroces, inconcevables » de 1942 font place à partir de 1943 à des traitements moins barbares des détenus vivants dans le camp alors même que les meurtres de masse, organisés, scientifiques des Juifs dans les chambres à gaz se mettent en place<sup>2256</sup>.

La pratique des activités distractives, et *a fortiori* des activités sportives, ne peut se comprendre en dehors de ce contexte renouvelé. Les footballeurs des camps appartiennent dans la majorité des cas à la catégorie des détenus privilégiés recevant des colis et protégés des exactions, comme le confirme A. Theis à propos des Luxembourgeois de Dachau. Pour les autres, l'immense majorité des détenus, les mesures prises dans les camps ne sont pas synonymes d'accès aux pratiques distractives et sportives. Par contre, elles permettent de comprendre pourquoi et comment, les jours chômés, les détenus défavorisés ont la possibilité d'assister de loin à des combats de boxe ou à des matchs de football.

#### 4.6.1.2 Des profils de gardiens qui se modifient quelque peu

Outre les enjeux productifs assignés à tous les camps, la modification du profil des gardiens peut avoir contribué à une modification des relations entre ces derniers et les détenus. Si l'encadrement des camps et les principaux postes au sein des différents *Abteilungen* restent en effet aux mains de SS formés depuis de nombreuses années et rompus aux méthodes de Dachau, l'augmentation conséquente du nombre d'*Häftlinge* impose à la SS de procéder à des recrutements conséquents.

Grâce aux travaux de Hans Günter Richardi, comme aux monographies des différents camps, il est possible de constater la présence de SS ayant fait carrière dans les camps de concentration et qui sont, de fait, rompus aux méthodes initialement érigées à Dachau. L'historien comptabilise ainsi neuf commandants de camps de concentration et *Schutzhaftlagerführern* qui font leurs armes à Dachau avant de prendre des fonctions plus importantes<sup>2257</sup>. A titre d'exemple, le SS-Hauptsturmführer Hans Aumeier entre au NSDAP à partir de décembre 1929 et à la SS à partir d'août de la même année. En 1934, il intègre le

---

<sup>2255</sup> Raymond Montégut, *Arbeit macht frei*, op. cit., p. 171.

<sup>2256</sup> Joseph-Désiré Hafner, *Aspects pathologiques du camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau*, op. cit., p. 17.

<sup>2257</sup> Hans-Günter Richardi, *Schule der Gewalt*, op. cit., p. 247. En dehors de Koch et Höss, sont aussi passés par Dachau : Richard Baer, Hermann Baranowski, Adam Grünwald, Paul Werner Hoppe, Max Koegel, Joseph Kramer, Martin Gottfried Weiss et Egon Zill.

bataillon de garde SS « Oberbayern » où il est, entre autres, instructeur auprès des nouvelles recrues. En 1936, il est transféré au camp d'Esterwegen, puis la même année au 2<sup>nd</sup> régiment SS-Totenkopf « Elbe », suivi d'une mutation au 3<sup>ème</sup> régiment « Thüringen » en fonction à Buchenwald. En 1938, il devient chef de la section III (*Lagerführer*) du KL Flössenburg. En 1942, il est transféré à Auschwitz où il reste jusqu'en septembre 1943 occupant là aussi le poste de chef de la section III<sup>2258</sup>. Son prédécesseur à ce poste, le SS-Hauptsturmführer Karl Fritsch est lui aussi passé par Dachau, incorporé en 1934 au 1<sup>er</sup> régiment SS-Totenkopf « Oberbayern ». En 1939, il est muté dans l'état-major de la *Kommandantur* de ce camp, avant d'être envoyé à Auschwitz<sup>2259</sup>. Franz Johann Hofmann occupe également la fonction de *Lagerführer* à Auschwitz. Pour sa part, il débute sa carrière en 1933 à Dachau, camp dans lequel il reste jusqu'en 1942<sup>2260</sup>. Ludwig Plagge ne semble pas avoir fait ses armes à Dachau mais à Sachsenhausen. Celui que les détenus d'Auschwitz I ont surnommé « la pipe » est entré au NSDAP en décembre 1931 et a rejoint le corps des SS en 1934. Entre novembre 1939 et juin 1940, il est au camp de Sachsenhausen, camp dans lequel officie aussi le SS Palitzsch. Tous deux arrivent ensemble avec les premiers SS à Auschwitz en juin, Plagge prenant alors le poste de *Blockführer* à Auschwitz I avant d'être transféré à Auschwitz II en décembre 1942<sup>2261</sup>. Ces trajectoires permettent de constater combien les premiers camps constituent une sorte de réservoir de cadres pour ceux qui s'ouvrent progressivement dans le Reich et les territoires conquis. La circulation de ces derniers de camps en camps engendre une sorte d'homogénéité des méthodes de traitements des détenus<sup>2262</sup>. L'existence dans tous les camps de punitions telles que le *Sportmachen* et le *Strafstehen* ne peut se concevoir sans tenir compte de ce phénomène.

L'expansion du système concentrationnaire entraîne par contre des besoins en surveillance toujours plus importants. Alors que les gardiens (tous rangs, camps et tâches

---

<sup>2258</sup> Aleksander Lasik, « La structure organisationnelle du camp d'Auschwitz », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940-1945. Volume 1. La construction et l'organisation du camp, op. cit.*, p. 244 ; Steffen Grimm, *Die SS-Totenkopfverbände im Konzentrationslager Buchenwald, op. cit.*, p. 48-50.

<sup>2259</sup> Aleksander Lasik, « La structure organisationnelle du camp d'Auschwitz », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940- 1945. Volume 1. La construction et l'organisation du camp, op. cit.*, p. 244.

<sup>2260</sup> Aleksander Lasik, « La structure organisationnelle du camp d'Auschwitz », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940-1945. Volume 1. La construction et l'organisation du camp, op. cit.*, p. 245.

<sup>2261</sup> Renseignements extraits de : Walter Stanoski Winter, *Winter Time. Memoirs of a german Sinto who survived Auschwitz*. Hertfordshire , University of Hertfordshire Press, 2004, p. 128. et Aleksander Lasik, « La structure organisationnelle du camp d'Auschwitz », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940- 1945. Volume 1. La construction et l'organisation du camp, op. cit.*, p. 250.

<sup>2262</sup> Notons cependant que les traits de personnalité des responsables nazis peuvent soit aggraver, soit au contraire améliorer le sort de ceux qui sont internés dans le camp.

confondus) ne sont, que 5 371 en janvier 1938, ils sont 39 842 sept ans plus tard<sup>2263</sup>. Les chiffres du KL Buchenwald permettent de mesurer cette progression. Le personnel de la *Kommandantur* passe ainsi de cent quinze individus en janvier 1938 à trois cent trente-huit à la fin juillet 1944. Parallèlement, le nombre de gardiens progresse de 1 262 au début de l'année 1938 à 6 829 le 15 janvier 1945 (dont cinq cent trente-deux femmes)<sup>2264</sup>. A Mauthausen, des constats analogues apparaissent : en août 1938, quatre-vingts gardiens se partagent la garde de trois cents détenus. En janvier 1945, ils sont 5 697 à assurer la surveillance de quelques 71 082 déportés<sup>2265</sup>. Au camp d'Auschwitz, ouvert en mai 1940, le nombre de gardes augmente aussi de façon marquée d'année en année. Selon Aleksander Lasik, sept cents gardes SS assurent la surveillance du camp en mars 1941, ils sont 2 000 en juin 1942, 3 442 en août 1944 pour atteindre 4 480 hommes et soixante et onze femmes en janvier 1945<sup>2266</sup>.

La recrudescence des besoins en personnel de surveillance se fait d'autant plus ressentir que les missions jusqu'ici assignées aux SS-TV évoluent de façon marquée. Alors que ces derniers formaient au départ une troupe spéciale de gardiens de camps, Himmler entreprend d'en faire une « *troupe militaire à part entière* »<sup>2267</sup> avant même le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. Le décret secret du 17 août 1938<sup>2268</sup> prévoit qu'ils puissent être mobilisés pour toutes opérations politique et/ ou de sécurisation que les évènements exigeraient. Dès les premiers jours de la campagne de Pologne, une partie des régiments « Oberbayern », « Brandenburg » et « Thüringen » quittent les KL pour prendre part aux combats avec pour mission de sécuriser le front après l'avance des armées<sup>2269</sup>. La création de la *SS-Totenkopf Division* le 6 octobre 1939 dont Theodor Eicke prend la direction accentue encore cette évolution<sup>2270</sup>. Jean-Luc Leleu estime que les formations de combat de la SS absorbent, à la fin de l'année 1939, 70,6% des anciens gardes des camps<sup>2271</sup> :

<sup>2263</sup> Chiffres extraits de: Gedenkstätte Buchenwald, *Konzentrationslager Buchenwald 1937-1945. Begleitband zur Ständigen historischen Ausstellung, op. cit.*, p. 38

<sup>2264</sup> Chiffres extraits de: Gedenkstätte Buchenwald, *Konzentrationslager Buchenwald 1937- 1945. Begleitband zur Ständigen historischen Ausstellung, op. cit.*, p. 38.

<sup>2265</sup> Fabrice Fabréguet, *Mauthausen, op.cit.*, p. 504

<sup>2266</sup> Aleksander Lasik, « Le personnel SS du camp d'Auschwitz », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940-1945. Volume 1. La construction et l'organisation du camp, Oświęcim, Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau*, 2011, p. 367.

<sup>2267</sup> Jean-Luc Leleu, *La Waffen-SS, op.cit.*, p. 17.

<sup>2268</sup> *Ibid.*, p. 32.

<sup>2269</sup> *Ibid.*, p. 35- 40.

<sup>2270</sup> Elle engage en effet le transfert d'une part importante d'anciens gardiens dans des divisions armées de la Waffen-SS prenant part à des opérations militaires en territoire étranger.

<sup>2271</sup> Jean-Luc Leleu, *La Waffen-SS, op.cit.*, p. 121.

En définitive, le fait marquant dans la composition de la division « Totenkopf » est qu'elle a absorbé non pas une quelconque fraction, mais bel et bien la grande majorité des gardiens de camps habitués à surveiller et maltraiter les détenus avant-guerre<sup>2272</sup>.

Des chiffres précédemment cités, il est possible de formuler une première remarque : le taux d'encadrement des détenus chute progressivement, ce qui entraîne une diminution de l'emprise directe des SS sur les déportés.

Pour faire face aux besoins, le bassin de recrutement des gardiens s'élargit. Dès 1938, il est ainsi fait appel à l'*Allgemeine SS*<sup>2273</sup>. Une autre restructuration engendre des conséquences plurielles sur le corps des gardiens de camps. Alors que ces derniers étaient préalablement rattachés à l'IKL, ils sont intégrés à la *SS-Führungshauptamts (Amt VI)*<sup>2274</sup> à partir du 15 août 1940, ce qui fait d'eux un élément constitutif de la *Waffen-SS*<sup>2275</sup>. Or, cette structure multiplie les initiatives dès le début de la guerre pour recruter toujours plus d'effectifs dont ont besoin ses différentes divisions. Outre les actions auprès de l'*Allgemeine SS*, des campagnes de recrutement sont orchestrées auprès de la *Hitler-Jugend* et du service du travail obligatoire, le RAD<sup>2276</sup>. Celles-ci dépassent cependant bientôt les frontières du Reich : malgré ses réticences racistes, la *Waffen-SS* ouvre ses portes d'abord aux *Volksdeutsche* puis aux étrangers venant des différents pays européens<sup>2277</sup>. Même après le rattachement des camps au WVHA en mars 1942, les liens entre la *Waffen-SS* et la garde des camps ne se défont pas<sup>2278</sup>. Il est donc tout à fait logique que les quelques 39 842 *Waffen-SS*<sup>2279</sup> affectés à la garde des camps à la fin du mois d'avril 1945 aient des profils très variés. Fabrice Fabréguet donne quelques indications sur ceux officiant à Mauthausen :

---

<sup>2272</sup> *Ibid.*, p. 121.

<sup>2273</sup> Lors du procès de Nuremberg, le commandant Farr traduit devant la cour un ordre secret de Hitler daté du 17 août 1938 qui le confirme : « *Instruction pour la mobilisation. Les SS Totenkopf-Verbände forment l'armature destinée au renforcement des unités de police et seront remplacées dans la garde des camps de concentration par les membres des Allgemeine SS qui ont plus de 45 ans et ont subi un entraînement militaire* » (TMI, Vol. IV, p. 181).

<sup>2274</sup> Wolfgang Sofsky, *L'organisation de la terreur*, *op.cit.*, p. 129 ; Martin Broszat, „Nationalsozialistische Konzentrationslager 1933- 1945“, *op.cit.*, p. 395-396.

<sup>2275</sup> En ce qui concerne les relations entre les camps de concentration et la *Waffen-SS*, voir : Miroslav Kárny, « *Waffen-SS und Konzentrationslager* », in Ulrich Herbert, Karin Orth, Christoph Dieckmann, *Die nationalsozialistischen Konzentrationslager*, Band, 2, *op. cit.*, p. 787-799. Les membres de la *Waffen-SS* sont, selon les besoins, ventilés entre le front et les KL : un même SS peut ainsi faire un stage en KL avant de partir au front, ou inversement être replacé dans un camp à l'issue d'une période passée au combat. La circulation et les mutations sont plurielles.

<sup>2276</sup> Voir : Jean-Luc Leleu, *La Waffen SS*, *op.cit.*, p. 115-138.

<sup>2277</sup> Voir à ce propos : Jean-Luc Leleu, *La Waffen SS*, *op.cit.*, p. 169-178.

<sup>2278</sup> Selon Wolfgang Sofsky, *L'organisation de la terreur*, *op.cit.*, p. 129 ; Martin Broszat, „Nationalsozialistische Konzentrationslager 1933- 1945“, *op.cit.*, p. 395-396 ; Miroslav Kárny, « *Waffen-SS und Konzentrationslager* », in Ulrich Herbert, Karin Orth, Christoph Dieckmann, *Die nationalsozialistischen Konzentrationslager*, *op. cit.*, p. 792-793.

<sup>2279</sup> Olga Wormser-Migot cite elle le chiffre de 35 000 à partir de la déposition d'August Harbaum lors du procès de Nuremberg : Olga Wormser-Migot, *Le système concentrationnaire nazi*, *op. cit.*, p. 231.

Avec la croissance des effectifs, le recrutement des gardiens se diversifia considérablement : aux côtés des ressortissants allemands et autrichiens apparurent les Volksdeutsche, pour la plupart originaires des pays de l'Europe danubienne<sup>2280</sup>.

Prenant appui sur une analyse des minutes des procès de Dachau, l'historien parvient à établir le profil type des gardes et gardiens au moment de la capitulation du Reich : 74,9% d'entre eux sont allemands, 13,3% autrichiens, près de 60% d'entre eux ont plus de 30 ans en 1939. Près de la moitié n'avait pas d'activité professionnelle « clairement définie » avant d'occuper leur poste dans le camp. Sur le plan politique, leur adhésion au nazisme est très timide, 34% déclarant avoir appartenu au NSDAP<sup>2281</sup>. Concernant le profil des gardes et gardiens du camp d'Auschwitz<sup>2282</sup>, Aleksander Lasik précise que la moyenne d'âge a tendance à augmenter vers la fin de la guerre pour s'établir en 1944 à 36,1 ans<sup>2283</sup>. Le profil des gardiens de camp est donc loin d'être homogène à la fin de la guerre et s'est largement modifié par rapport aux jeunes SS recrutés sur des exigences physiques et formés idéologiquement.

Au vue de ces éléments, il est possible d'envisager que, malgré la présence de gardiens formés aux méthodes initiales établies par Eicke à Dachau, la culture « concentrationnaire » soit moins prégnante que par le passé. Plus âgés, moins rôdés à l'idéologie nazie et aux théories des races, non formés spécifiquement aux traitements à infliger aux « sous-hommes », les SS au contact des détenus peuvent, suivant les cas, s'avérer moins violents que par le passé. Déporté à Auschwitz, Charles Gelbart souligne une modification patente du régime disciplinaire à partir de 1943 :

A partir de 1943, grands changements à Auschwitz, au fur et à mesure de l'avance russe. Un certain relâchement s'établit dans la discipline<sup>2284</sup>.

Ceci ne saurait toutefois constituer une généralité. L'analyse de quelques trajectoires personnelles, comme celle du SS Stefan Baretzki<sup>2285</sup> en est l'illustration même. Ce dernier, né à Czernowitz en Roumanie, est enrôlé dans les *Waffen-SS* en 1942 et placé à Auschwitz. Il

---

<sup>2280</sup> Fabrice Fabréguet, *Mauthausen, op.cit.*, p. 504-505.

<sup>2281</sup> Fabrice Fabréguet, *Mauthausen, op. cit.*, p. 504-508.

<sup>2282</sup> Le profil socioprofessionnel des gardiens affectés dans les différentes sections du camp est hétérogène. Si pour les postes techniques sont préférés des candidats ayant une expérience pouvant être utile au camp, la majeure partie des SS travaillant dans la section III, celle étant le plus souvent au contact des détenus, n'a pas de formation. De façon générale, l'auteur conclut que « le niveau de formation des membres du personnel du camp était alors relativement bas ». Aleksander Lasik, « Le personnel du camp d'Auschwitz » in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940- 1945. Volume 1. La construction et l'organisation du camp, op. cit.*, p. 409.

<sup>2283</sup> *Ibid.*, p. 407.

<sup>2284</sup> AN, 72aj/318. Témoignage de Charles Gelbart recueilli par Mme Wormser-Migot le 12 mars 1952 pour le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>2285</sup> Voir : Auschwitz vu par les SS, *op. cit.*, p. 231 et *Der 1. Frankfurter Auschwitz-Prozeß, DVD, op. cit.*, S. 50, Vorbemerkungen zur Strafsache gegen Mulka u.a., 4 Ks 2/63.



occupe le poste de *Blockführer* dans le camp d'hommes de Birkenau jusqu'en janvier 1945. Qualifié de « *redoutable* » par Hermann Langbein<sup>2286</sup>, il participe, entre autres, aux sélections lors de l'arrivée des convois de Juifs et à la liquidation du camp des Tsiganes. Le *Sportmachen* fait partie des moyens de torture qu'il affectionne tout particulièrement.

#### 4.6.1.3 L'appétence des SS pour les sports

Pour comprendre la mise en place d'activités comme les combats de boxe ou les matchs de football dans des camps comme Mauthausen ou Auschwitz, il convient enfin de tenir compte de l'appétence des gardiens SS des camps pour le sport. Dans ce cadre, les activités sportives font partie des loisirs que les SS organisent à leur propre bénéfice, thèse que défend par ailleurs Fabrice D'Almeida<sup>2287</sup>.

Il est vrai que, peu importe la formation et le cursus qu'aient empruntés les gardiens, le sport fait intimement partie de leur existence depuis qu'ils sont très jeunes. Comme l'illustre parfaitement un article paru dans la revue *NS-Sport* en juin 1941<sup>2288</sup>, l'encadrement physique des Allemands débute dès leur plus tendre enfance pour se poursuivre tardivement dans leur vie. Le régime ne manque par ailleurs pas de porter au Panthéon des héros, les sportifs de haut niveau, à l'image du boxeur Max Schleming, champion du monde de 1930 à 1932. Ceux qui intègrent la SS, et plus particulièrement le corps des gardiens, n'échappent bien évidemment pas à cette formation corporelle intensive et suivie. Dès le plus jeune âge, l'éducation morale et politique de la jeunesse est organisée et encadrée par le Reich. A l'école, les jeunes garçons et jeunes filles s'adonnent régulièrement à des exercices empruntés principalement à l'athlétisme et au *Turnen*. Une révision importante des matières et programmes du système éducatif octroie une importance prononcée à l'éducation physique<sup>2289</sup> : la leçon quotidienne devient obligatoire, imposant aux jeunes cinq heures de pratique par semaine<sup>2290</sup>. Les enseignements reçus par les jeunes dans la *Hitlerjugend*, véritable instance de formation de la jeunesse au nazisme<sup>2291</sup> dont la fréquentation est obligatoire à partir de 1936<sup>2292</sup>, mettent clairement l'accent sur le sport. Si pour Jean-Denis Lepage, « *Le sport, la compétition*

---

<sup>2286</sup> Hermann Langbein, *Hommes et femmes à Auschwitz*, op. cit., p. 129.

<sup>2287</sup> Fabrice D'Almeida, *Ressources inhumaines*, op. cit., p. 143-144.

<sup>2288</sup> BAB, R 34/407. « Die Pyramide des Deutschen Sports », *NS-Sport*, 8. Juni 1941.

<sup>2289</sup> Voir à ce titre : Gilbert Krebs, L'éducation totalitaire, in Gilbert Krebs, Gérard Schneilin, *Etat et société en Allemagne sous le IIIème Reich*, Paris, Pia, 1997, p. 157-174.

<sup>2290</sup> Michael H. Kater, *Hitler-Jugend*, op. cit., p. 47.

<sup>2291</sup> Selon Arno Klönne : „Für etliche Millionen Jungen und Mädchen in Deutschland zwischen 1933 und 1945 war die Hitler-Jugend neben Familie und Schule die entscheidende Sozialisations-Instanz“. Arno Klönne, *Jugend im Dritten Reich, Die Hitlerjugend und ihre Gegner*, Köln, Pairossa, 2008, p. 7.

<sup>2292</sup> Loi du 1<sup>er</sup> décembre 1936.

*forcenée et l'entraînement physique intense tenaient une place prépondérante*<sup>2293</sup> », Fritz Bran insiste lui-même dans une conférence datée de 1942 sur le rôle incontournable des activités physiques dans l'éducation du jeune Allemand :

Une des bases de l'éducation est aussi la culture physique. Les meilleurs des concurrents ont le droit au port d'un insigne sportif spécial, qui leur est décerné. Chaque année ont lieu des festivals sportifs locaux, régionaux et nationaux<sup>2294</sup>.

Parmi les différentes activités proposées aux jeunes, l'athlétisme occupe une place prédominante que l'on retrouve également dans les différents tests que doivent passer au cours de leur enfance les Allemands<sup>2295</sup>. Nombre de compétitions sont organisées pour ces derniers tout au long de l'année, comme le *Reichsportwettkampf*<sup>2296</sup> qui a lieu au printemps et qui donne lieu à une propagande appuyée. À côté de l'athlétisme et de la natation prennent place d'autres activités comme le cyclisme, le football, le handball, les sports d'hiver mais aussi la boxe, qui ont la faveur des cadres<sup>2297</sup>, activités donnant là aussi lieu à des compétitions d'envergure comme la *Winterkampfspiele* qui se tient l'hiver<sup>2298</sup>. L'importance de cette préparation sportive n'est pas à minorer : elle participe à la construction d'une véritable culture de la pratique sportive en Allemagne. Quoi qu'il en soit, les jeunes hommes qui ambitionnent d'entrer dans la SS doivent faire preuve de leurs qualités athlétiques à la H-J. Une fois entrés dans l'ordre noir, les recrues passent chaque année des épreuves sportives attestant de leur valeur en ce domaine. Dans le dossier de Hans Loritz, commandant du KL Dachau de 1936 à 1939 figure le détail de toutes les performances qu'il a réalisées en passant en 1935 les différentes épreuves sportives du NS. *Wehrabzeichen* et en 1936 celles du *Reichsportabzeichen*<sup>2299</sup>. Un ordre de camp édité à Buchenwald montre l'importance accordée par la *Kommandantur* à cette question : en 1939, le commandant demande à tous les SS qui ne seraient pas capables de réaliser les performances sportives exigées en natation pour le *Reichsportabzeichen* de se faire connaître au plus vite<sup>2300</sup>. Deux semaines plus tard, un nouvel ordre de camp permet de constater que des cours de natation sont mis en place le dimanche pour les gardiens qui le souhaitent<sup>2301</sup>. À Dachau, aussi, l'obligation d'obtenir le

---

<sup>2293</sup> Jean-Denis Lepage, *La Hitlerjugend 1922-1945*, op. cit., p. 88.

<sup>2294</sup> Fritz Bran, *La jeunesse allemande et l'avenir de l'Europe*, op. cit., p. 14-15.

<sup>2295</sup> Voir à ce propos : Heinrich Meusel, *Körperliche Grundausbildung*, Berlin, Weidmannsche Vlg, 1940, p. 224-244. L'auteur présente tous les insignes qu'il est possible de passer aux différents âges.

<sup>2296</sup> BAB, R34/331. *Der Reichsportwettkampf der H.J.*, 1942.

<sup>2297</sup> Jean-Denis Lepage, *La Hitlerjugend 1922- 1945*, op. cit., p. 89.

<sup>2298</sup> BAB, R34/331. *Winterkampfspiele der H.J.*, 1941.

<sup>2299</sup> BAB, NS DA 40. Papiers Loritz.

<sup>2300</sup> BAB, NS 4/33 BU. Kommandantur-befehl Nr 98. 8. Juni 1939.

<sup>2301</sup> BAB, NS4 BU/33. Kommandantur-befehl Nr 102. 29.6. 1939.

*Reichsportabzeichen* est mentionné dans un document datant de janvier 1939<sup>2302</sup>. Un autre document daté de la même période rappelle la nécessité de la pratique sportive pour les SS et l'existence de créneaux de pratique particuliers<sup>2303</sup>.

Comme l'*Album d'Auschwitz*<sup>2304</sup> le met en exergue, les gardiens bénéficient en effet en dehors des heures qu'ils passent à assumer leurs fonctions dans les camps, des heures de liberté durant lesquelles ils sont susceptibles de s'adonner à différentes activités. A Auschwitz, le SS-Unterscharführer Wilhelm Clausen est ainsi le responsable de l'Association Sportive SS du camp<sup>2305</sup> entre 1942 et 1944. Parmi les activités proposées figurent, entre autres, l'athlétisme et le football. La garnison possède plusieurs équipes de football qui se rencontrent dans le camp<sup>2306</sup>. Outre les sports collectifs, F. D'Almeita signale l'attrait des SS pour la pratique de l'escrime mais aussi celle de la boxe<sup>2307</sup>. Nombreuses sont les traces d'archives qui prouvent que les SS se livrent à des activités sportives dans les camps, et ce, depuis le début de leur existence. A Buchenwald par exemple, un ordre de camp datant de 1938 impose aux SS de ne plus sortir du KL pour faire du sport indiquant par ailleurs que la surface de ce dernier est suffisante pour tout type d'activité<sup>2308</sup>. De manière plus générale, le budget prévisionnel de 1939 pour le fonctionnement des camps de concentration prévoit une ligne spécifique de 3 000 RM pour favoriser les exercices du corps des SS. Plus étonnant encore, sur ce même budget, il est prévu une ligne de 1 800 RM pour les exercices des détenus<sup>2309</sup>.

Conjugués, ces éléments permettent de mettre en évidence plusieurs faits : d'une part, les camps possèdent les moyens financiers pour se doter de matériel sportif, d'autre part, les SS sont intéressés par les exercices du corps et friands de spectacles sportifs. Enfin, ils bénéficient de temps libres réservés à leurs loisirs. Il est donc probable que les SS aient souhaité consommer des spectacles sportifs en utilisant les compétences des détenus. Il est aussi concevable que ces derniers, lorsqu'ils font partie des détenus privilégiés, aient reçu le matériel adéquat.

---

<sup>2302</sup> BAB, NS4 DA/32. *Führerausbildung* vom 15.1.39-31.3.1939, S. 5;

<sup>2303</sup> BAB, NS4 DA/32. *Richtlinien für die Ausbildung in der Zeit von 15.1.39-31.3.1939*.

<sup>2304</sup> Il s'agit de l'album remis en 2007 à United States Holocaust Memorial Museum Archives portant l'inscription *Auschwitz 21.6.1944 a priori* créé par le SS Karl Höcker.

<sup>2305</sup> Aleksander Lasik, « La structure organisationnelle du camp d'Auschwitz » in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940-1945*. Volume 1. *La construction et l'organisation du camp*, op. cit., p. 320. L'auteur utilise comme référence les documents suivants : APMAB, D-Au I-1, *Kommandanturbefehl* n° 4/42 du 2 février 1942 ; APMAB, D-Au I-1, *Standortbefehl* n° 16/44 du 27 mai 1944.

<sup>2306</sup> Aleksander Lasik, « La structure organisationnelle du camp d'Auschwitz » in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940-1945*. Volume 1. *La construction et l'organisation du camp*, op. cit., p. 320. L'auteur utilise comme référence le document suivant : APMAB, D-Au I-1, *Sturmabteilungsbefehl* n° 138/43 du 8 septembre 1943.

<sup>2307</sup> Fabrice D'Almeita, *Ressources inhumaines*, op. cit.

<sup>2308</sup> BAB, NS4/33 BU. *Lagerbefehl* Nr 39 1938.

<sup>2309</sup> BAB, NS3/479. *Hauhaltsvoranschlag der Konzentrationslager für das Haushaltsjahr 1939*.

#### 4.6.2 Améliorations des conditions de vie des déportés français

L'analyse des pratiques corporelles permet de dégager plusieurs phénomènes : d'une part, il est extrêmement rare que les Français se livrent à des distractions sportives, sauf dans le cas où il s'agit d'exploiter certaines de leurs compétences, d'autre part ces derniers sont sujets à de nombreuses brimades physiques s'apparentant au *Sportmachen*. Toutefois, leur situation évolue dans les camps entre 1943 et 1944.

##### *4.6.2.1 Des détenus opprimés et peu protégés en 1943*

Très rares sont les Français(e)s qui semblent appartenir à la hiérarchie concentrationnaire jusqu'en 1944. Décrivant leur situation et celle de leurs compatriotes, les survivants soulignent l'extrême difficulté que les Français rencontrent pour accéder aux postes favorisés et avancent trois raisons pour l'expliquer : leur arrivée tardive dans les camps, la faible considération des Allemands pour un peuple qu'il considère comme un ennemi héréditaire et, enfin, l'antipathie de la plupart des autres concentrationnaires. Les déportés polonais comme les Tchécoslovaques reprochent en effet à « la France » l'inconscience de sa politique d'avant-guerre<sup>2310</sup>. Jean Lassus, déporté à Dachau, se souvient que : « [...] les Français, dans le camp, étaient profondément méprisés<sup>2311</sup> ». Arrivé en septembre 1943 à Buchenwald, François Perrot évoque un accueil bien peu chaleureux de la part des autres nationalités<sup>2312</sup>, ce que confirme par ailleurs le colonel Manhès.

Parmi les autres éléments étrangers, les politiques antifascistes étaient possédés d'une haine réelle envers les Français qu'ils rendaient responsables de leurs malheurs, les Français lâches qui n'étaient pas intervenus lors de l'envahissement de la Tchécoslovaquie et de la Pologne, les Français fascistes et capitalistes, qui avaient, à leur avis, accepté la *Kollaboration* avec l'envahisseur de leur pays<sup>2313</sup>.

La situation des Françaises à Ravensbrück n'est guère plus enviable, à en croire Germaine Tillion qui reconnaît qu'elles sont parmi les « *plus détestées et les plus maltraitées dans les usines et dans les ateliers*<sup>2314</sup> ». Dans les souvenirs de Solange Blanc, « *Les*

---

<sup>2310</sup> A ce propos, voir : Olivier Laliou, *La zone grise? La Résistance française à Buchenwald*, Paris, Tallandier, 2005, p. 77-78.

<sup>2311</sup> Jean Lassus, « Au camp de Dachau », in Collectif, *De l'Université aux camps de concentration. Témoignages strasbourgeois*, op.cit., p. 140.

<sup>2312</sup> Témoignage de François Perrot dans : Patrick Coupechoux, *Mémoires de déportés, Histoires singulières de la déportation*, Paris, La découverte, 2003, p. 223.

<sup>2313</sup> Colonel Frédéric-Henry Manhès, *Buchenwald. L'organisation et l'action clandestines des déportés français, 1944- 1945*, op. cit., p. 13.

<sup>2314</sup> Germaine Tillion, *Ravensbrück*, op.cit., p. 197.

*Françaises, considérées comme les bêtes puantes du camp, sont certaines de ne jamais avoir raison, quels que soient les évènements* <sup>2315</sup>». Quant aux Juifs français d'Auschwitz, les propos de Robert Waitz sont limpides. En 1943, la majorité des détenus considèrent les Français comme des êtres « *dégénérés* » <sup>2316</sup>. Guy Kohen s'interroge sur les raisons qui poussent les déportés à haïr à ce point le peuple de France. Il rapporte à ce sujet les propos d'un vieux détenu de Birkenau :

Le four crache de la fumée noire et épaisse, c'est ton convoi, ce sont les cochons de Français qui brûlent <sup>2317</sup>.

Les quelques lignes qu'Alfred Nakache griffonne sur le petit cahier de Roger Foucher-Créteau <sup>2318</sup> à Buchenwald mettent en exergue toute la difficulté de la communauté juive française du camp d'Auschwitz :

[...] j'étais horriblement seul dans ce camp de Pologne où nos « frères de race » nous martyrisaient parce que nous ignorions le « yiddish », ce jargon caractéristique <sup>2319</sup>.

Outre les conflits avec les Polonais, l'obstacle de la langue comme le faible nombre de déportés de l'hexagone engendrent une mise à l'écart des Juifs français qui se retrouvent, à quelques exceptions près, dans une situation où ils subissent la barbarie de leurs codétenus sans pouvoir espérer une amélioration de leur sort.

Les conséquences d'une telle position dans la hiérarchie concentrationnaire sont multiples. Sur le plan des pratiques corporelles, les Français subissent le sort des détenus de la plèbe, les appels qui s'éternisent, les séances punitives, les exactions et pour ceux qui sont dans les camps les plus durs, les sélections. Non protégés, ils sont la cible des *Kapos* comme celle des *Lagerältester*, qui, de leur côté, imitent les SS dans leurs pratiques punitives. Il n'est donc pas illogique que, dans les témoignages, les ressentiments les plus marqués des anciens déportés s'expriment à l'encontre des *Kapos*, *Blockältester*, *Stubendienste*, décrits comme des êtres brutaux, profiteurs, à la solde des SS et auteurs de bien des crimes. Arthur Haulot

---

<sup>2315</sup> AN, 72aj/335. Solange Blanc, *Femmes à tuer : le convoi historique du 15 août 1944*, manuscrit remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, 1969, p. 84.

<sup>2316</sup> Robert Waitz, « Auschwitz III. Monowitz », in *De l'Université aux camps de concentration. Témoignages strasbourgeois*, op. cit., p. 499.

<sup>2317</sup> Guy Kohen, *Retour d'Auschwitz*, op. cit., p. 71.

<sup>2318</sup> Roger Foucher-Créteau est déporté par mesure de répression le 22 janvier 1944 et envoyé à Buchenwald (*Livre-Mémorial*, fiche n° I. 172). Selon les archives du camp, il arrive le 24 janvier et est immatriculé 42320 (GBu, NS4 BU. *Häftlingsnummernkartei*).

<sup>2319</sup> Témoignage d'Artem Nakache dans : Roger Foucher-Créteau, *Écrit à Buchenwald 1944- 1945*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2001, p. 202. Alfred Nakache, déporté à Auschwitz le 20 janvier 1944 arrive à Buchenwald aux termes des marches de la mort le 26 janvier 1945 et prend le numéro matricule 122641(GBu, NS4 BU. *Häftlingsnummernkartei*).

qualifie l'organisation interne du camp de structure composée des « *plus grandes canailles, les fripouilles les plus abjectes et les plus inhumaines* <sup>2320</sup> ». Pour Gilbert Dreyfus, « *Blockältester et Kapo sont des tyrans dans toute l'acceptation du terme* <sup>2321</sup> ». Michel Simon confie au représentant du Comité d'histoire de la Déportation que durant tout le temps qu'il passe au camp-souche de Mauthausen, les *Kapos* « *terrorisent littéralement* <sup>2322</sup> » les détenus. Du camp d'Ebensee en Autriche, Jean Biondi garde le souvenir de *Kapos* haineux, et principalement du chef du *Block* 19 qui est « *dirigé par un fou du nom de Karl* <sup>2323</sup> ». Pour Christian Pineau, il ne s'agit ni plus ni moins que « des ennemis » d'un genre nouveau :

Nous prenons alors conscience de l'étrangeté de la situation. Nos ennemis immédiats ne sont plus ceux qui nous ont envoyés ici mais ces Stubendienst, allemands, russes, ou polonais qui s'attachent à longueur de journée, à nous faire subir des brimades. L'organisation des camps a été conçue de telle façon que la haine se développe contre nos voisins de misère, non contre l'ennemi commun. Le berger dort tranquille tandis que s'affrontent entre eux les moutons transformés en loups <sup>2324</sup>.

Ne pouvant ni « organiser » de la nourriture ni accéder à des vêtements corrects, les Français sont tributaires des aléas de la vie concentrationnaire. Leurs corps portent les stigmates de leur infériorité au camp, et leur misère entraîne les coups de ceux qui possèdent le pouvoir. Fred Sedel est tout à fait conscient de l'importance que revêt son apparence extérieure :

Bien sûr, je ne paye pas de mine. Par mon aspect, par mes vêtements, à cause de mon visage décharné et triste, je suis le type même du mauvais concentrationnaire, celui qui n'a pas su prendre le pli : mes joues, mes mains sont violettes, je suis grand, un peu vouté et d'une maigreur extrême, je tire un peu la jambe droite à cause de cette plaie qui ne cesse de s'aggraver <sup>2325</sup>.

Il semble, dans ce contexte, plus qu'improbable qu'ils aient pu accéder à des pratiques culturelles et corporelles distractives. Même les distractions intellectuelles et le réconfort spirituel s'avèrent très rares <sup>2326</sup>. Pour certains détenus, sportifs avant guerre, la transformation progressive de leur corps constitue en soi une véritable souffrance morale :

---

<sup>2320</sup> Arthur Haulot, *Mauthausen-Dachau*, Bruxelles, Le Cri Vander, 1985, p. 22.

<sup>2321</sup> Gilbert Dreyfus, *Cimetières sans tombeau*, op. cit., p. 83.

<sup>2322</sup> AN, 72aj/330. Témoignage de Michel Simon recueilli par M. Viel pour le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale le 21 novembre 1952.

<sup>2323</sup> AN, 72aj/330. Déposition de Jean Biondi le 17 mai 1945.

<sup>2324</sup> Christian Pineau, *La simple vérité*, Paris, Editions Julliard, 1960, p. 344.

<sup>2325</sup> Fred Sedel, *Habiter les ténèbres*, op. cit., p. 95.

<sup>2326</sup> Pierre de Froment écrit à ce sujet : « *La vie intellectuelle, la vie spirituelle étaient nulles au bagne. Aucune lecture, aucun de ces conférences ni de ces cercles d'études qui existaient dans les camps de prisonniers de guerre.* » Pierre de Froment, *Un volontaire de la nuit dans l'enfer des camps nazis*, op. cit., p. 97.

Mon corps d'athlète, qu'en avez-vous fait ? Une ombre, une caricature, une silhouette d'homme. » « Vous m'avez fait le faible parmi les faibles, le maudit, le traqué, le bouc émissaire, celui qu'on frappe et celui qu'on hait. [...]. Je ne voulais m'occuper de mon corps que pour l'élever, l'épurer, et vous l'avez plongé dans un enfer où il me faut le défendre comme une bête, par des moyens de bête.<sup>2327</sup> »

Leur décrépitude est d'autant plus douloureuse qu'ils constatent parallèlement que certains détenus privilégiés préservent leurs forces et leur santé. Jean Puissant évoque ainsi les *Stubendienste* du *Block* de la quarantaine comme « *de jeunes gars solides comme des rocs*<sup>2328</sup> » puis donne du *Blockältester* des Invalides la description suivante :

Le chef de *Block* était un Allemand de Rhénanie, un beau gaillard dont les onze ans de captivité n'avaient pas affecté l'harmonieuse musculature, qu'il exhibait huit mois sur douze, se promenant en short dès que la glace avait disparu au-dehors<sup>2329</sup>.

Des lignes quasiment analogues se retrouvent sous la plume de Pierre de Froment lorsqu'il évoque le *Lagerältester* du *Kommando* de Mödlin : « *De taille moyenne, il était extraordinairement fort, ce dont il tirait une grande vanité*<sup>2330</sup> ». Quand ce n'est pas la force qui est mise en avant, ce sont la finesse des traits et le raffinement de leurs manières qui orientent les témoignages. Hans Kanthak insiste sur la tenue des prisonniers à responsabilité qui « *s'habillaient luxueusement*<sup>2331</sup> ». Visibles par la puissance de leur corps, leur virilité et leur domination s'étalent aux yeux des plus démunis par le pouvoir qu'ils ont de profiter de la prostitution - institutionnalisée ou non - des autres déporté(e)s. Les détenus décrivent des scènes où d'aucuns choisissent, pour se satisfaire, des « mignons », jeunes déportés avec lesquels ils partagent leur couche et qu'ils emploient à cette fin, où d'autres qui fréquentent assidûment le « bordel »<sup>2332</sup>. Jorge Semprun revient sur cette facette de la vie concentrationnaire :

L'accès au bordel étant limité à quelques centaines de détenus allemands, des milliers d'autres étaient condamnés au souvenir et à l'onanisme, que la promiscuité, l'épuisement et la désespérance rendaient presque impossible pour la plèbe de Buchenwal- difficile, du moins, à mener jusqu'au terme et au foudroiement. Pour pratiquer plaisamment le plaisir solitaire, il fallait de la solitude, bien évidemment. Il fallait disposer d'un cagibi privé - comme pour le plaisir homosexuel d'ailleurs -, paradis accessible seulement aux chefs de *Blocks* et à certains kapos. Ainsi, comme dans tous les autres domaines de la vie

<sup>2327</sup> AN, 72aj/323. Jean Mialet, *Survie*, manuscrit rédigé entre juin et septembre 1945, p. 16.

<sup>2328</sup> Jean Puissant, *La colline sans oiseaux. 14 mois à Buchenwald*, Paris, Editions du Rond-Point, 1945, p. 52.

<sup>2329</sup> *Ibid.*, p. 71.

<sup>2330</sup> Pierre de Froment, *Un volontaire de la nuit dans l'enfer des camps nazis*, op. cit., p. 117.

<sup>2331</sup> Hans Kanthak cité par Christian Bernardac, *Les 186 marches*, op. cit., p. 177.

<sup>2332</sup> Selon Eugen Kogon, Himmler rédige une ordonnance durant l'été 1943 instituant l'ouverture de bordel dans les camps (*Sonderbau*). Ces derniers sont accessibles aux détenus « méritants » et servent, dans l'idée d'Himmler, à motiver les prisonniers au travail. Ceci n'est par contre pas effectif dans tous les KL. Voir à ce propos : Robert Sommer, *Das KZ-Bordel : sexuelle Zwangsarbeit in nationalsozialistischen Konzentrationslagern*, Paderborn, Schöningh, 2010.

quotidienne, la sexualité se déterminait à Buchenwald par les différences de classe. De caste, plutôt<sup>2333</sup>.

Réelles ou supposées, fréquentes ou occasionnelles, il n'est pas anodin que ces pratiques soient rapportés par les survivants : elles font ressortir les critères retenus par les parias pour comparer leur situation à celles des dominants dans le camp. Or, dans ce cadre, la déconstruction de l'humanité, versus virilité, occupe une place centrale.

Seuls les Français possédant une certaine maîtrise de l'allemand peuvent initialement espérer une affectation à un poste protégé de l'auto-administration. Pierre Romagon, déporté à Sachsenhausen raconte ainsi comment, grâce à quelques bribes de connaissances, il parvient à de venir interprète dans un groupe de travail<sup>2334</sup>. Dorothea De Ripper Sternheim<sup>2335</sup>, Française d'origine allemande, est choisie pour occuper des postes à responsabilité à Ravensbrück pour des raisons analogues. Affectée au Bureau politique du camp, elle est logée dans ce qu'elle nomme elle-même un « *Block d'élite* » par rapport auquel elle écrit : « *entre un bloc d'élite et un Block ordinaire, distance bien plus grande qu'entre un palace de 1<sup>er</sup> ordre et un bouge*<sup>2336</sup> ». A Auschwitz, ce sont *a priori* les déportés possédant quelques qualifications en médecine qui parviennent à se hisser en dehors de la plèbe pour prendre des postes aux hôpitaux des camps<sup>2337</sup>. Tel est le cas du professeur Waitz à Auschwitz III<sup>2338</sup> Monowitz ou de Marc Klein qui parvient à intégrer la pharmacie des détenus à Auschwitz I<sup>2339</sup>.

#### 4.6.2.2 Quelques améliorations courant 1944

La situation des Français a cependant tendance à s'améliorer courant 1944 grâce aux arrivées massives de convois de compatriotes et aux actions entreprises dans les camps d'hommes par des comités « secrets » ayant, entre autres, pour but de protéger les intérêts des ressortissants de l'hexagone. Cette progression dans la hiérarchie concentrationnaire n'est pas

---

<sup>2333</sup> Jorge Semprun, *Le mort qu'il faut*, Paris, Gallimard, 2001, p. 92.

<sup>2334</sup> Amicale de Sachsenhausen-Oranienburg, *Sachso. Au cœur du système concentrationnaire, op.cit.*, p. 381.

<sup>2335</sup> Dorothea de Ripper Sternheim est déportée le 31 janvier 1944 à Ravensbrück par un transport parti de Compiègne. (*Livre-Mémorial*, fiche I. 175).

<sup>2336</sup> AN, 72aj/333. Témoignage de Madame Dorothea de Ripper Sternheim recueilli par Melle Routis le 31 mars et le 7 avril 1952 pour le Comité d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>2337</sup> Hermann Langbein semble être à l'origine de cette opportunité. Etant lui-même secrétaire du médecin-chef SS, il aurait suggéré à ce dernier d'étendre son recrutement de détenus à toutes les nationalités (Claudine Cardon-Hamet, *Triangles rouges à Auschwitz. Le convoi des 45000, op. cit.*, p. 209).

<sup>2338</sup> Le nom de Robert Waitz apparaît en tant que « médecin » dans un article sur l'hôpital d' Auschwitz III :

Antoni Makowski, « L'hôpital des prisonniers à Monowitz », in Danuta Czech, Antoni Makowski, Jan Mikulski, Alfred Fiderkiewick, *Contribution à l'histoire du KL Auschwitz, op. cit.* .p. 198.

<sup>2339</sup> « *J'eus la chance de passer à la pharmacie des détenus, située au bloc 28, et qui était de tout Auschwitz, l'un des endroits les plus jalouxés* » Marc Klein, « Observations et réflexions sur les camps de concentration nazis », *Revue d'Etudes germaniques* n° 3, juillet-septembre 1946, p. 245-275 (consultable à l'adresse suivante : <http://www.phdn.org/histgen/auschwitz/klein-obs46.html> )



un cas unique dans l'histoire des camps. Aussi inhumain et meurtrier que soit l'univers concentrationnaire, il ressort des témoignages que des groupes nationaux de déportés ayant réussi à survivre à une longue période d'exactions parviennent, ensuite, à évoluer dans le système pour se protéger des pires situations. David Rousset évoque l'existence à Neuengamme d'un groupe de Belges, qui, après avoir subi les pires sévices, parvient à s'organiser et à ériger un îlot d'humanité<sup>2340</sup>. Il en est de même à Mauthausen où les républicains espagnols, après avoir été l'objet des pires traitements acquiert une place privilégiée dans le camp.

L'arrivée d'Edmond Michelet au début de l'automne 1943 à Dachau puis celle du général Charles Delestraint<sup>2341</sup> en septembre 1944 permet aux Français de posséder leurs premiers « représentants » dans le camp, qui leur assurent une plus grande légitimité. A Buchenwald, en juin 1944<sup>2342</sup>, après quelques tentatives infructueuses, naît le « *Comité des Intérêts Français* » dirigé par Marcel Paul et le colonel Manhès. Le groupe, dont la composition comme les actions ont été analysées par Olivier Lalieu<sup>2343</sup>, se fixe comme objectif de :

Permettre au plus grand nombre de ses compatriotes de regagner la France dans le meilleur état possible et saboter la production de guerre allemande<sup>2344</sup>.

A Mauthausen aussi, des cellules se mettent en place. L'arrivée d'Artur London<sup>2345</sup> constitue, selon F. Fabréguet, une étape cruciale dans l'organisation de la résistance interne dans le camp. Il forme avec trois déportés autrichiens un « comité des quatre » se donnant pour mission de :

Sauver des détenus voués à l'extermination et d'améliorer les conditions de travail dans certains commandos, en facilitant l'accession de détenus dont la loyauté était éprouvée aux postes de capos<sup>2346</sup>.

Même si ce dernier connaît des difficultés multiples d'organisation, une entraide internationale s'appuyant sur les détenus nommés à la *Lagerschreibstube* se met en place. Le souci de l'entraide et de l'unification se retrouvent donc dans les différents camps, offrant un

---

<sup>2340</sup> David Rousset, *Les jours de notre mort*, op.cit., p. 256.

<sup>2341</sup> Voir à ce titre : François-Yves Guillin, *Le Général Delestraint, Premier Chef de l'Armée Secrète*, thèse soutenue à l'Université de Lyon II le 17 octobre 1992, disponible in extenso sur internet à l'adresse suivante : <http://charles.delestraint.free.fr/> (Partie V. Le détenu).

<sup>2342</sup> Voir : Olivier Lalieu, *La zone grise? La Résistance française à Buchenwald*, op. cit., p. 162.

<sup>2343</sup> *Ibid.*

<sup>2344</sup> Frédéric-Henri Manhès, *Buchenwald. L'organisation et l'action clandestine des déportés français, 1944-1945*, op.cit., p. 19.

<sup>2345</sup> Artur London, déporté classé NN, est transféré à Mauthausen par le convoi parti de Paris le 28 février 1944 (*Livre-Mémorial*, fiche n° I. 182).

<sup>2346</sup> Fabrice Fabréguet, *Mauthausen*, op.cit., p. 572.

premier écran de protection face à l'arbitraire SS dont profitent certains Français. Leur éclosion n'est, *a priori*, pas spontanée, mais résulte au contraire de décisions prises en amont par les résistants. Selon Michel de Bouïard, le temps passé à Royallieu permet aux cadres communistes de mettre sur pied un programme d'action en déportation<sup>2347</sup>, programme que Marcel Paul à Buchenwald comme Artur London à Mauthausen mettent en application avec plus ou moins de fortune. Quand les Français parviennent à s'extraire de la plèbe, c'est prioritairement pour occuper des postes administratifs dans les camps : secrétaire, infirmier, interprète.

Comme dans les autres camps, les détenus d'Auschwitz tentent aussi de prendre des mesures assurant des conditions de vie moins difficiles. En plus de participer au combat que les « rouges » de toutes nationalités engagent contre les « verts », les Français cherchent à s'organiser en petits groupes. A Auschwitz I, les survivants du convoi de communistes se regroupent autour de personnalités comme Roger Abada<sup>2348</sup> pour les hommes ou encore Danièle Casanova pour les femmes<sup>2349</sup>. A Auschwitz III, les Juifs médecins ayant réussi à intégrer l'hôpital du camp tentent d'apporter du secours aux nouveaux arrivants. Robert Waitz indique dans son témoignage combien il était extrêmement important mais difficile d'y parvenir<sup>2350</sup>. Si cette aide peut prendre la forme de distribution de nourriture, elle se manifeste aussi par des placements dans de « bons » Kommandos. Tel est le cas de Georges Wellers qui, après avoir subi le quotidien exténuant de ceux qui sont envoyés à la carrière, parvient à être intégré en tant qu'infirmier à l'hôpital<sup>2351</sup>. Alfred Nakache aussi bénéficie de cette immense opportunité : après avoir vécu un début de déportation extrêmement difficile<sup>2352</sup>, il est transféré en tant qu'infirmier-masseur à l'hôpital du camp<sup>2353</sup>.

---

<sup>2347</sup> AN, 72aj/329. Témoignage de Michel de Bouïard.

<sup>2348</sup> Henryk Swiebocki, « La création et le développement de la résistance dans le camp », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940- 1945. Volume 3. La résistance, op. cit.*, p. 132.

<sup>2349</sup> *Ibid.*, p. 134.

<sup>2350</sup> Robert Waitz, « Auschwitz III. Monowitz », in *De l'Université aux camps de concentration. Témoignages strasbourgeois, op. cit.*, p. 498-499.

<sup>2351</sup> Georges Wellers, *L'étoile jaune à l'heure de Vichy, op.cit.*, p. 293.

<sup>2352</sup> Les témoignages de Serge Smulevic, Willy Holt et Gérard Avran coïncident tous sur ce point.

<sup>2353</sup> Georges Wellers précise dans son ouvrage qu'il a travaillé auprès de « Alfred nakache, champion de natation » (Georges Wellers, *L'étoile jaune à l'heure de Vichy, op. cit.*, p. 296). Par ailleurs, dans l'ouvrage sur l'histoire de l'hôpital des détenus du camp de Monowitz, le nom de Alfred Nakache apparaît en tant que masseur parmi les 65 déportés qui forment le « personnel auxiliaire et administratif employé ». Antoni Makowski, « L'hôpital des prisonniers à Monowitz », in Danuta Czech, Antoni Makowski, Jan Mikulski, Alfred Fiderkiewicz, *Contribution à l'histoire du KL Auschwitz, op. cit.*, p. 199.

Cette meilleure représentativité des Français à des postes privilégiés permet d'apporter plus facilement de l'aide à des déportés connaissant une situation critique<sup>2354</sup>, mais aussi de coopter un certain nombre de compatriotes qui deviennent ainsi, eux aussi, privilégiés<sup>2355</sup>. Il convient toutefois de noter que ces avantages sont loin d'être généralisés : si d'aucuns sont effectivement sauvés, beaucoup restent jusqu'à la fin de leur captivité tributaires de tous les aléas de « l'anti-vie » concentrationnaire.

Les possibilités de telles organisations varient d'un camp à l'autre. A Buchenwald, le réseau de résistance acquiert une influence notable. En plus de toutes les activités de protection, il est en mesure de constituer un « *comité des fêtes* », cellule n'ayant certes qu'une très faible activité, mais qui tente d'impulser quelques distractions pour tenter d'échapper à l'aviilissement. Comme le note Olivier Laliou, les objectifs visés par la création de causeries ou de petits spectacles sont des plus limpides : soutenir le moral pour espérer rentrer vivants. Aux yeux des résistants, les loisirs culturels constituent en soi et par définition, une victoire sur la barbarie nazie<sup>2356</sup>. M. Delattre revient dans son témoignage sur les projets du colonel Manhès et de Marcel Paul :

Le comité se pencha également sur l'organisation des loisirs. Des concerts internationaux vraiment artistiques furent donnés. Hewitt, professeur au conservatoire de Paris, et élève de Capet dirigeait un quatuor à cordes. Des conférences d'une haute valeur littéraire, des cours, des causeries furent organisés. Des instituteurs firent classe à des enfants internés. Le Front National avait ses groupes dans tous les *Blocks*<sup>2357</sup>.

Christian Pineau confirme l'existence de cellules dans chaque *Block* et la volonté des détenus de voir des activités se mettre en place<sup>2358</sup>. Jorge Semprun est approché par la communauté espagnole de Buchenwald pour devenir leur « *animateur culturel* », rôle qu'il juge essentiel, mais bien difficile à assumer<sup>2359</sup>. Le lieutenant Vanbremeersch, jeune officier sorti de Saint-Cyr évoque les résultats obtenus par les jeunes du *Block* 34, qui rassemblant leurs forces, mettent en commun leurs denrées alimentaires tout en s'organisant sur le plan des loisirs :

---

<sup>2354</sup> Selon les survivants ayant occupé ce type de poste, tous ne peuvent pas être aidés et des choix sont faits par les comités de résistance suivant différents critères. Robert Waitz écrit à ce propos : « *Cette action si utile des médecins met ceux-ci sans cesse devant un dilemme terrible. Ou ne rien faire, ce qui est une solution de lâcheté, ou agir, mais alors il n'est possible d'aider qu'un nombre limité et il faut s'ériger en juge. Il faut n'aider que ceux qui ont des chances de se remonter physiquement et moralement s'ils sont secourus* ». Robert Waitz, « *Auschwitz III. Monowitz* », in *De l'Université aux camps de concentration. Témoignages strasbourgeois*, op. cit., p. 498.

<sup>2355</sup> Sur ce point, Robert Waitz précise que lors de l'arrivée des convois, les militants français antinazis avérés étaient rapidement identifiés et accueillis dans l'organisation clandestine. *Ibid.*, p. 498.

<sup>2356</sup> Olivier Laliou, *La zone grise*, op.cit., p. 228-230.

<sup>2357</sup> AN, 72aj/323. Témoignage de M. Delattre transmis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd, p. 5.

<sup>2358</sup> Christian Pineau, *La simple vérité*, op.cit., p. 456.

<sup>2359</sup> Jorge Semprun, *Le mort qu'il faut*, op.cit., p. 108-109.

Et pourtant la « table des jeunes » fut un succès, chacun voulut en faire partie, nous n'eûmes presque plus de malades, tant il est vrai que le moral influe sur le physique ; une famille était reconstituée pour nous, qui avions perdu les nôtres, formée par l'amitié née dans la souffrance<sup>2360</sup>.

Dans le même ordre d'idée, le Dr Georges Roos souligne dans son témoignage combien il appréciait les séances récréatives auxquelles il a pu assister le dimanche dans les *Blocks* :

Autrement intéressantes sont les séances récréatives qui ont lieu dans nos *Blocks* le dimanche. Il n'y a pas assez de place pour ces séances qu'organisent les prisonniers. Un professeur du Collège de France parla un jour de la psychologie du rêve, un normalien, de Ronsard et de la Pléiade, le quatuor Hewitt, héritier de Capet, nous tint sous le charme de sa musique de chambre. Grimaud, avec talent, nous fit applaudir de petites pièces dont il était l'auteur, et qui avaient l'avantage d'être originale et adaptées à notre situation. Il maniait aussi bien les vers que la prose<sup>2361</sup>.

Yves Darriet se souvient lui-aussi de manifestations musicales et théâtrales ayant eu lieu au camp et qui l'ont ravies<sup>2362</sup>. La présence d'une cellule organisée de résistance n'est pas nécessaire pour qu'éclorissent ces différentes activités. A Dora, durant l'automne 1944, les Français bénéficiant de « temps libres » le dimanche après-midi, en profitent pour se regrouper et tenter d'échapper à leur condition en organisant quelques petits spectacles<sup>2363</sup>. Parmi les possibilités de distractions, figurent pour d'aucuns la pratique de quelques exercices d'éducation physique, voire des spectacles sportifs donnés par les détenus ultra-privilegiés des autres nationalités. Quant aux rares sportifs, au-delà des rations supplémentaires, c'est la possibilité de vivre un vrai moment de distraction, une occasion d'échapper à la condition de bagnard, de retrouver le contrôle de leur propre corps qui animent les volontaires.

Quand, pour des raisons inhérentes à la logique de l'évolution des rapports sociaux au sein même des camps, certains Français parviennent à s'extraire de la masse des plus défavorisés, leur appétence pour les activités culturelles renaît. S'ils parviennent à avoir quelques distractions, le plaisir sous-tendu n'en est que plus important, cependant qu'ils deviennent sans doute eux-mêmes source du dégoût des déportés les plus démunis. L'histoire des Français envoyés au *Kommando* de Loibl-Pass est assez symptomatique de cette évolution. Parias du camp tout au long de l'année 1943, subissant chaque dimanche les corridas organisées par les *Kapos*, les survivants supportent un an plus tard un climat de violence bien

---

<sup>2360</sup> AN, 72aj/323. Lieutenant Vanbremeersch, « La résistance à Buchenwald par le lieutenant Vanbremeersch », extrait de la revue *Aux Armes*, n° 10, juillet 1945.

<sup>2361</sup> Docteur Georges Roos, *Buchenwald*, Paris, Editions Médicis, 1945, p. 76.

<sup>2362</sup> Yves Darriet, Claude-François Bœuf, *Intermède*, Paris, J. Susse, 1946, p. 96-101.

<sup>2363</sup> AN, 72aj/322. Témoignage de Marcel Petit recueilli par Mme Granet le 10 novembre 1953, p. 191.

moins exacerbé. D'ailleurs, à côté des combats de boxe, les Français constituent aussi une équipe de football qui se produit à plusieurs reprises<sup>2364</sup> durant l'été 1944. Leur ancienneté leur permet d'accéder à des postes leur étant autrefois totalement inaccessibles et l'afflux de nouveaux transports leur permet de faire partie du groupe national numériquement le plus important du *Kommando* :

Ils savaient tout faire, ces débrouillards de Français ! Les planques du camp au complet, du *Revier* à la cuistance en passant par la lingerie, les douches et la *Schreibstube*, ils les tenaient toutes maintenant, et personne ne songeait à les en déloger tellement ils faisaient bien l'affaire<sup>2365</sup>.

#### 4.6.3 Les spécificités de la déportation féminine

La question d'une éventuelle « *spécificité* » des exercices corporels infligés aux femmes par rapport à ceux dont sont victimes les hommes mérite indubitablement d'être posée, et ce, à au moins deux titres. En premier lieu et comme le montrent toutes les recherches portant sur les relations entre le genre et les activités physiques et sportives<sup>2366</sup>, les exercices corporels éducatifs comme les exercices sportifs ou encore la compétition constituent des pratiques sociales profondément marquées par les logiques différenciatrices découlant du rôle et des fonctions attribuées aux hommes et aux femmes dans la société. L'Allemagne nazie n'échappe bien évidemment pas à ce mécanisme, et, si certains sports leur sont conseillés, « la » femme allemande est avant tout une mère et une épouse vivant dans un régime profondément patriarcal<sup>2367</sup>.

En second lieu, les études sur la déportation sont très longtemps restées imperméables à la notion de genre, entraînant une sorte de « *malaise historiographique*<sup>2368</sup> » dénoncé par Christine Bard dans l'article qu'elle consacre aux caractéristiques de la déportation féminine et qui l'amène à affirmer :

---

<sup>2364</sup> Janko Tilser, Christian Tessier, *De Mauthausen au Ljubelj (Loibl-Pass)*, op.cit., p. 168.

<sup>2365</sup> André Lacaze, *Le tunnel*, op.cit., p. 267.

<sup>2366</sup> Notons la tenue en 2004 à Lyon du 11<sup>ème</sup> Carrefour d'histoire du sport sur le thème « Sport et genre » qui a donné lieu à la publication de quatre ouvrages : Thierry Terret (dir.), *Sport et genre*. Volume 1. *La conquête d'une citadelle masculine*, Paris, L'Harmattan, 2005 ; Philippe Liotard, Thierry Terret, *Sport et genre*. Volume 2. *Excellence féminine et masculinité hégémonique*, Paris, L'Harmattan, 2005 ; Jean Saint-Martin, Thierry Terret, *Sport et genre*. Volume 3. *Apprentissage du genre et institutions éducatives*, Paris, L'Harmattan, 2005 et Anne Roger, Thierry Terret, *Sport et genre*. Volume 4. *Objets, arts et médias*, Paris, L'Harmattan, 2005. La revue *Clio* publie un numéro spécial sur la question du genre : Thierry Terret, Michelle Zancarini-Fournel, *Le genre du sport*, *Clio* n° 23, 2006.

<sup>2367</sup> Bock, Gisela, « Le nazisme, politique sexuée et vie des femmes en Allemagne », in Françoise Thébaud, *Histoire des femmes en occident*, tome V. Le XX<sup>e</sup> siècle, Paris, Plon, 2002, p. 233-266.

<sup>2368</sup> Christine Bard, « L'histoire des femmes au défi de la déportation », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 5, mai-août 2008, p. 1.

Les histoires « générales » de la répression politique et de la déportation sous-estiment systématiquement la part des femmes. Peut-on dépeindre l'« être concentrationnaire » uniquement à partir de témoignages d'hommes déportés ? Sans doute pas<sup>2369</sup>.

A travers le prisme des pratiques corporelles ont été mis en évidence trois éléments. D'une part, les femmes déportées à Ravensbrück ne subissent pas certaines des brimades vécues par les hommes mais sont confrontées à une sur-utilisation des stations debout prolongées, paroxysme de la torture par l'immobilité. D'autre part, il ne semble pas qu'il y ait eu dans ce camp, contrairement aux autres, de spectacles sportifs distrayants. Enfin, le traitement des femmes déportées à Ravensbrück reste très différent de celui vécu par les Juives d'Auschwitz.

#### 4.6.3.1 Une culture de la punition différente née d'une histoire spécifique du camp de femmes de Ravensbrück ?

Comparativement aux hommes déportés par mesure de répression, les femmes détenues à Ravensbrück sont soumises à des brimades différentes, privilégiant l'immobilité aux exercices de *Sportmachen*. Une telle singularité s'avère difficile à expliquer.

La spécificité du corps des gardiens peut en premier lieu être interrogée. Avec l'ouverture de Ravensbrück, cette corporation se dote en effet d'un personnel féminin. Comme le fait valoir Gudrun Schwarz, si la direction des camps de concentration reste l'apanage des hommes, la surveillance des détenu(e)s peut incomber, elle, tant à des hommes qu'à des femmes<sup>2370</sup>. Hans Maršálek présente dans son ouvrage sur Mauthausen<sup>2371</sup> un document d'archives dans lequel figurent les effectifs des surveillants pour douze camps de concentration<sup>2372</sup> au 1er et au 15 janvier 1945. Indubitablement, Ravensbrück est le camp dans lequel officie le plus grand nombre de femmes : cinq cent trente-neuf femmes y sont employées<sup>2373</sup>. Elles partagent ce travail avec neuf cent quatre-vingt-quatorze hommes et représentent de fait 35,15% des gardiens en activité. Bernhard Strebel précise en outre que, si elles n'occupent guère les postes les plus importants dans le camp, elles sont par contre

---

<sup>2369</sup> *Ibid.*, p. 3-4.

<sup>2370</sup> Gudrun Schwarz, « Les femmes SS », in Liliane Kandel (dir), *Féminismes et nazisme*, Paris, CEDREF, 1997, p. 87-95.

<sup>2371</sup> Hans Maršálek, *Mauthausen. Die Geschichte des Konzentrationslagers Mauthausen*, Österreichische Lagergemeinschaft Mauthausen, Wien, 1980, p. 130.

<sup>2372</sup> Il s'agit des camps suivants : Auschwitz, Buchenwald, Dachau, Flössenburg, Gros-Rosen, Mauthausen, Mittelbau, Monowitz, Natzweiler, Neuengamme, Ravensbrück et Sachsenhausen

<sup>2373</sup> Tous les camps confondus, le nombre de femmes gardiennes est évalué par Hans Maršálek à 3 355 personnes. Les hommes gardiens seraient quant à eux 35 189. (Hans Maršálek, *Mauthausen. Die Geschichte des Konzentrationslagers Mauthausen*, *op.cit.*, p. 130). Simone Erpel précise qu'il est difficile de connaître avec exactitude leur nombre réel et avance de son côté le chiffre de 3 500 *Aufseherinnen*. (Simone Erpel, *Im Gefolge der SS : Aufseherinnen des Frauen-KZ Ravensbrück*, Berlin, Metropol, 2007, p. 23).

placées au contact des détenues, que ce soit en tant que chef de *Block*, responsable de l'ordre et de la propreté, ou en tant que responsable de la surveillance des *Kommandos*. Elles sont ainsi les plus à même de contraindre les détenues à toutes sortes de brimades. Est-ce à dire que l'absence de telles exactions provient de la singularité des caractéristiques des gardes, en l'occurrence des gardiennes ? Il est vrai que leur profil se distingue de celui des hommes SS. Bien que portant un uniforme<sup>2374</sup>, elles ne sont pas vraiment membres de la SS : elles appartiennent à « *l'escorte féminine SS*<sup>2375</sup> ». Elles ont certes été formées avant d'être gardiennes dans les camps, mais pour reprendre les propos de Fabrice D'Almeida, « *rien n'indique qu'elles avaient une connaissance claire du rôle à tenir dans les camps avant leur entrée en fonction*<sup>2376</sup> ». Il faut en outre prendre en considération l'hétérogénéité au sein même des *Aufseherinnen* : Bernhard Strebel distingue ainsi les femmes arrivées à Ravensbrück avant 1942 qui sont dans la majeure partie des cas jeunes et volontaires, de celles arrivées après 1942 qui ont pour la plupart été réquisitionnées dans leurs usines. Il est vrai aussi qu'en arrivant à Ravensbrück, elles n'ont pas la même expérience des pratiques physiques que les hommes. Dans leur jeunesse, elles n'ont pas été enrôlées dans la *Hitler-Jugend*, mais ont été formées séparément dans les *Jungmädelbund* puis les *Bund Deutscher Mädel*, elles n'entrent ni dans les SA ni dans les SS. Maintenant, cet argument ne saurait suffire. Si le *Sportmachen* avait fait partie des habitudes du camp, les nouvelles recrues, même ignorantes de toute pratique physique, s'y seraient très vite adaptées, en auraient rapidement appris les rudiments et l'auraient elles aussi infligé aux détenues<sup>2377</sup>. Le règlement du camp de Ravensbrück est peut-être un autre élément permettant d'expliquer la non-utilisation des exercices punitifs. Dans l'échelle des punitions prévues, le travail disciplinaire est indiqué comme les privations diverses ou l'affectation au bloc disciplinaire<sup>2378</sup>. Mais rien n'est spécifié quant à l'emploi des exercices physiques alors que ces derniers figurent dans les règlements des camps d'hommes.

Une autre éventualité est à considérer : les caractéristiques des détenues à fonction, elles-mêmes aussi susceptibles d'infliger ce genre de brimades aux autres déportées. L'histoire des camps de femmes se distingue en effet de celle des camps d'hommes aboutissant à ce que les

---

<sup>2374</sup> « *Elles portent l'uniforme composé d'une veste, d'une jupe, d'une chemisette et d'un calot. Pendant l'hiver, elles endossent une cape noire* ». Fabrice D'Almeida, *Ressources inhumaines*, op. cit., p. 57.

<sup>2375</sup> Bernhard Strebel, *Ravensbrück*, op. cit., p. 65.

<sup>2376</sup> Fabrice D'Almeida, *Ressources inhumaines*, op. cit., p. 59.

<sup>2377</sup> Germaine Tillion écrit à propos des nouvelles venues : « *Pour les autres, on peut dire que 8 ou 15 jours, un mois au plus représentait une moyenne très normale d'adaptation* ». Germaine Tillion, *Ravensbrück*, op. cit., p. 140.

<sup>2378</sup> Le règlement est présenté et commenté par Bernhard Strebel : Bernhard Strebel : *Ravensbrück*, op. cit., p. 259.

premières détenues ne vivent pas la même détention que celle que connaissent au même moment leurs homologues masculins. Jusqu'au transfert des détenues de Moringen vers Lichtenburg fin 1937<sup>2379</sup>, puis surtout à l'ouverture de Ravensbrück en 1939, les déportées ne sont pas spécifiquement gérées par des SS formés à la méthode d'Eicke, le personnel de surveillance ne provient ni de la SA ni de la SS mais est majoritairement composé de femmes des localités d'Hannover<sup>2380</sup> et de Moringen<sup>2381</sup>. Si leurs conditions de vie restent très dures, elles « *étaient encore très proches de celles d'autres établissements d'internement administratifs* »<sup>2382</sup>. La culture concentrationnaire du camp de femmes s'en serait trouvée singulière, mettant de côté certains traits caractéristiques des camps d'hommes. Il se peut que les déportées initialement enfermées dans le camp n'ayant pas eu à subir ce registre de brimades alors qu'elles étaient elles-mêmes dominées dans le système, ne les reproduisent pas (à la différence de ce qui se passe dans les camps d'hommes) une fois qu'elles ont gravi les échelons de pouvoir et qu'elles sont devenues *Blockowas* ou *Stubowas*. Or, comme l'indique clairement Germaine Tillion, ce sont elles qui dans le camp font régner la discipline. Dans ce cas de figure, la dynamique de la société captive expliquerait la singularité du camp de Ravensbrück.

Comprendre l'absence du *Sportmachen* à Ravensbrück, remplacé par des heures d'immobilité reste quoiqu'il en soit bien difficile. Si le profil des gardiens, en l'occurrence des gardiennes, peut y avoir contribué, si le règlement du camp ne le mentionne pas, si, enfin, les premières détenues à responsabilité ne subissent pas la méthode de Eicke, aucune de ces pistes n'est à elle seule suffisante.

#### 4.6.3.2 Sociabilité singulière et absence de spectacles sportifs

A Ravensbrück, lorsqu'on analyse les réseaux de sociabilité au sein du camp, la dimension politique entre, *a priori*, moins en considération<sup>2383</sup> que dans les camps d'hommes, mais les Françaises parviennent tout autant à s'arranger pour résister aux difficultés quotidiennes. Pour Germaine Tillion, la solidarité dans le camp s'organise avant tout par groupes nationaux : les Françaises se regroupent, tentent d'entrer en contact avec les

<sup>2379</sup> Bernhard Strebels, *Ravensbrück, op. cit.*, p. 38; Hans Hesse, *Das Frauen-KZ Moringen 1933-1938, Lagergemeinschaft und KZ-Gedenkstätte Moringen*, Göttingen, 2000, p. 107-108; Jean-Luc Bellanger, « Lichtenburg, un « petit » KZ à la longue histoire », *Le patriote résistant* n° 847, novembre 2010, p. 10.

<sup>2380</sup> Bernhard Strebels, *Ravensbrück, op. cit.*, p. 38.

<sup>2381</sup> Hans Hesse, *Das Frauen-KZ Moringen 1933-1938, op.cit.*, p. 94.

<sup>2382</sup> Bernhard Strebels, *Ravensbrück, op. cit.*, p. 38.

<sup>2383</sup> Germaine Tillion écrit à ce propos : « *Dans les camps de femmes, les solidarités politiques ou religieuses ont joué un rôle moins important que les diverses solidarités nationales* ». Germaine Tillion, *Ravensbrück, op.cit.*, p. 211.



nouvelles arrivantes, de leur prodiguer conseils et aides matérielles. Au-delà de ce premier aspect, les déportées se réunissent aussi en petits groupes affinitaires fortement soudés. Enfin, les contacts entre les résistantes françaises et celles des autres pays ne sont pas rares non plus, offrant parfois de véritables protections. Sans développer davantage cet aspect, il apparaît donc que la reconstruction d'une communauté solidaire dans les camps se réalise à partir de repères sociaux provenant de la vie libre et non d'une quelconque « nature féminine »<sup>2384</sup>, ce qui induit des réalisations différentes suivant le genre. Pour les hommes, le combat « légitime » contre le nazisme est avant tout un combat politique mené par les communistes de tous pays, ce qui octroie dans les camps une place indéniable à ceux qui en font partie. Les femmes, dont « le statut juridique, politique et social »<sup>2385</sup> diffèrent largement<sup>2386</sup>, ne mobilisent pas les mêmes repères. Le patriotisme, les liens affectifs et les valeurs culturelles constituent des ciments plus solides pour elles, par ailleurs aussi en jeu lors de leur entrée dans la Résistance<sup>2387</sup>. Cela permet en déportation à une somme de solidarités de s'enclencher : celle qui se noue autour d'un modèle familial, ne comprenant que quelques membres, celle d'une petite communauté (religieuse, politique, ou simplement contextuelle), celle d'une nation (la France) et enfin celle, internationale, qui rapproche toutes les opposantes au nazisme, permettant à ce que chacune bénéficie d'un appui amical « plus constant, plus solide, plus réparti »<sup>2388</sup>. Quand Andrée Astier tente de circonscrire « l'état d'esprit » des femmes au camp, elle indique que les colis sont partagés entre toutes les Françaises, mais qu'il existe des groupuscules particulièrement soudés, comme les cellules communiste, catholiques ou protestantes<sup>2389</sup>. Au *Kommando* d'Helmstedt dans lequel Raymonde Guyon-Belot a été transférée durant l'été 1944, les Françaises se rapprochent et se soudent ce qui permet « une vraie vie communautaire »<sup>2390</sup>. Elle-même appartient à un « groupe de six » dans lequel règne une véritable solidarité :

---

<sup>2384</sup> Françoise Maffre Castellani défend une thèse inverse dans son ouvrage *Femmes déportées. Histoire de résilience*. Pour cette auteure en effet, les femmes retrouvent dans les camps des « réflexes ancestraux de soin et de souci de l'autre », qu'elles sont « de nature » davantage tournées vers l'intérieur, ce qui les conduit dans les camps à davantage de solidarité et de compassion. Françoise Maffre Castellani, *Femmes déportées. Histoire de résilience*, Paris, Des femmes, 2005, p. 225-227.

<sup>2385</sup> Propos tenus par Rita Thalmann : Rita Thalmann, « L'oubli des femmes dans l'historiographie de la Résistance », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 1, 1995, p. 2.

<sup>2386</sup> Pour une perspective diachronique, voir : Christine Bard, *Les femmes dans la société française au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2003.

<sup>2387</sup> Marie-France Brive, « Les Résistantes et la Résistance », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 1, 1995, p. 57-66.

<sup>2388</sup> Germaine Tillion, *Ravensbrück, op.cit.*, p. 213.

<sup>2389</sup> AN, 72aj/333. Témoignage de Mme Andrée Astier, document tapuscrit sd.

<sup>2390</sup> Raymonde Guyon-Belot, *Le sel de la mine, op. cit.*, p. 171.

Nous formions beaucoup plus qu'un groupe d'amitié, chacune s'inquiétait de toutes les autres, nous étions toutes les fois où cela était possible toutes les six ensemble formant presque un seul corps car nous avions de chacune une connaissance totale<sup>2391</sup>.

Ces groupes sont, quand les conditions de vie le permettent, à l'origine de l'instauration d'activités culturelles diverses. Par contre, à Ravensbrück, les femmes déportées n'assistent pas à des spectacles sportifs, ou, ceci ne peut être totalement exclu, omettent d'en mentionner l'existence. Aucune des sources consultées, qu'il s'agisse des témoignages publiés après-guerre ou de ceux suscités par le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale n'en fait état. Les explications à un tel constat ne peuvent être qu'hasardeuses : s'agit-il d'une volonté délibérée des SS de ne pas voir des femmes s'investir dans des pratiques connotées masculines ? N'est-ce pas la marque d'une absence de sens conféré par les femmes à ce registre d'activités culturelles auxquelles elles ne s'adonnaient pas avant-guerre ?

Si elles ne consacrent pas leur peu de temps libres aux activités sportives, la plupart des femmes rejoignent le souci des hommes de pouvoir bénéficier de quelques distractions. Les déportées reviennent sur les bienfaits de toutes les initiatives en matière de petits spectacles, d'activités artistiques ou intellectuelles. Mme Hervé confie à Melle Routis l'existence d'une « vie sociale parmi les françaises » au moins jusqu'en février 1945 et précise que si certaines femmes avaient monté un groupe scout, d'autres s'étaient rassemblées pour former une chorale. Elle se souvient d'un arbre de Noël mis sur pied par G. De Gaulle, comme de la tenue de conférences, de messes improvisées, ou encore d'une femme française qui racontait des opéras comiques<sup>2392</sup>. D'un *Block* à l'autre, d'une période à l'autre, d'un *Kommando* à l'autre, les projets diffèrent, les réalisations objectives rencontrent des obstacles plus ou moins importants. Mais force est de constater que parmi celles qui ont témoigné, le souhait de voir renaître des formes d'activités culturelles était à la fois prégnant et présent. Celles-ci dépassent, par contre, très rarement le cercle restreint des déportées vivant à proximité les unes des autres : elles restent intimistes, bien loin des grands rassemblements de football sur la place d'appel. Le Dr Don Zimmet écrit à propos des moyens mis en place pour lutter contre le désespoir et l'apathie que les Françaises choisissent de se grouper « *en formant un petit noyau, une famille. Nous cherchions à nous cultiver et surtout à conserver en notre mémoire ce que nous savions*<sup>2393</sup> ». Parmi les différentes activités, la récitation comme la création de poésies sont plébiscitées. Le groupe scout précédemment mentionné ne compte ainsi qu'une

---

<sup>2391</sup> *Ibid.*, p. 176.

<sup>2392</sup> AN, 72aj/333. Témoignage de Mme Hervé recueilli par Melle Routis le 10 octobre 1951.

<sup>2393</sup> Docteur Don Zimmet-Gazel, *Les conditions d'existence et l'état sanitaire dans les camps de concentration des femmes déportées en Allemagne, op.cit.*, p. 95.

petite vingtaine de femmes qui se réunissent une fois par semaine et traitent ensemble de quelques sujets philosophiques<sup>2394</sup>. Mme Huard évoque avoir pris part à des cercles d'études : les conférences, les chants sont autant de moyens lui ayant permis de supporter sa détention<sup>2395</sup>. Ecrite durant sa déportation, l'opérette de Germaine Tillion n'est connue que de quelques initiées ayant participé à son écriture<sup>2396</sup>. La chanson et les poésies offrent à Micheline Maurel une lucarne vers la liberté et lui permettent, un temps soit peu, de s'échapper de sa condition<sup>2397</sup>. Elle se remémore tout particulièrement la voix d'une certaine Sissy qui transportait les déportées en dehors de leur *Block* pendant quelques instants. Marguerite Mica cite à son tour les conférences et les chansons comme manifestations culturelles principales<sup>2398</sup>. A Auschwitz, les détenues privilégiées recherchent aussi quelques distractions. Odette Abadi, devenue médecin au *Revier* raconte les danses, les chants et les sketches auxquels elle prend part avec beaucoup de plaisir :

Mais nous sommes jeunes ; nous sommes vivantes, trop vivantes [...]. Moins épuisées que nos camarades des *Kommandos*, nous avons besoin de musique, besoin de ces rencontres<sup>2399</sup>.

En plus de ces activités, les femmes tentent de mettre sur pied quelques événements dans le camp, notamment à l'occasion du 14 juillet ou de Noël 1944. Mais les projets sont, une fois de plus, menés en catimini et n'intéressent pas tout le camp. Les Françaises du *Block 21* créent ainsi un programme de festivité pour le 14 juillet 1944 : «*chants, poèmes, scénettes. Les numéros avaient été préparés le soir après le couvre-feu, aux lavabos et aux w-c*<sup>2400</sup> ». ».

#### 4.6.3.3 Un mimétisme entre les camps d'hommes et de femmes à Auschwitz ?

L'analyse des conditions de déportation des femmes d'Auschwitz amène à d'autres commentaires. En effet, ces dernières, survivantes des sélections opérées dès l'arrivée des convois, sont confrontées aux mêmes exactions que les hommes, qu'il s'agisse du *Sportmachen*, de la cellule verticale ou des sélections par les exercices physiques. Les points communs entre les traitements infligés aux deux sexes se révèlent d'ailleurs à travers le nom

<sup>2394</sup> Amicale de Ravensbrück et Association des déportées et internées de la Résistance, *Les Françaises à Ravensbrück*, op. cit., p. 238-239.

<sup>2395</sup> AN, 72aj/333. Mme Huard, *Journal d'une déportée*, manuscrit remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd, p. 140.

<sup>2396</sup> Germaine Tillion, *Une opérette à Ravensbrück*, op. cit., p. 18.

<sup>2397</sup> Micheline Maurel, *Un camp très ordinaire*, op. cit., p. 107-116.

<sup>2398</sup> AN, 72aj/333. Témoignage de Marguerite Mica retranscrit à la troisième personne, remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd, p. 143-147.

<sup>2399</sup> Odette Abadi, *Terre de détresse*, op. cit., p. 61.

<sup>2400</sup> Amicale de Ravensbrück et Association des déportées et internées de la Résistance, *Les Françaises à Ravensbrück*, op. cit., p. 240.

donné à l'individu parvenu au dernier stade de la souffrance : *musulman*<sup>2401</sup>, à la différence de Ravensbrück où c'est le terme *Schmutstück* qui est employé. Ces constats sont d'autant plus marquants que les liens entre les camps de femmes de Ravensbrück et Auschwitz sont importants et auraient du au contraire aboutir à une certaine homogénéité entre les deux structures. Comme le précisent tant Irena Strzelecka<sup>2402</sup> que Bernhard Strebel<sup>2403</sup>, le second nommé dépend au départ de Ravensbrück avant d'être placé sous la seule responsabilité du commandant du camp d'Auschwitz. En outre, les quatorze premières surveillantes, dont la surveillante en chef, arrivent de Ravensbrück<sup>2404</sup> et les premières détenues affectées aux postes privilégiées proviennent aussi de ce camp<sup>2405</sup>. Les femmes SS mutées à Auschwitz sont, de plus, formées à Ravensbrück<sup>2406</sup>, camp dans lequel elles séjournent avant d'intégrer le secteur BIa. Cent soixante-dix surveillantes SS se succèdent ainsi à Auschwitz<sup>2407</sup>. Cet ensemble d'éléments aurait dû contribuer à ce que s'établisse à Auschwitz un système *a priori* analogue à celui en vigueur à Ravensbrück. Or, il n'en est rien : il règne au BIa la même terreur que partout ailleurs dans les camps d'Auschwitz et seules manquent au macabre catalogue des exactions à leur encontre les séances de punching-ball humain auxquelles s'adonnaient les SS et Kapos sur les hommes.

Plusieurs pistes explicatives peuvent être avancées. Si la surveillance des détenues est dévolue à des gardiennes, celles-ci n'ont pas le même profil que les *Aufseherinnen* officiant à Ravensbrück. Elles se distinguent en effet par une cruauté redoublée et une incompétence caractérisée<sup>2408</sup>. Peu nombreuses au regard du nombre de gardes masculins, il est plausible

---

<sup>2401</sup> Camille Touboul écrit à ce propos : « Dans l'argot du camp, les hommes et les femmes parvenus à ce stade de dénuement, de misère physique, sont appelés les « *Musulmans* ». Camille Touboul, *Le plus long des chemins*, op. cit., p. 90.

<sup>2402</sup> Irena Strzelecka, « Les femmes au camp de concentration d'Auschwitz », in Tadeusz Iwasko, Helena Kubica, Franciszek Piper, Irena Strzelecka, Andrej Strzelecki, *Auschwitz 1940-1945. Volume 2. Les détenus, la vie et le travail*, op. cit., p. 204.

<sup>2403</sup> Bernhard Strebel, *Ravensbrück*, op. cit., p. 323.

<sup>2404</sup> Bernhard Strebel, *Ravensbrück*, op. cit., p. 327.

<sup>2405</sup> Irena Strzelecka, « Les femmes au camp de concentration d'Auschwitz », in Tadeusz Iwasko, Helena Kubica, Franciszek Piper, Irena Strzelecka, Andrej Strzelecki, *Auschwitz 1940-1945. Volume 2. Les détenus, la vie et le travail*, op. cit., p. 204-205.

<sup>2406</sup> Rudolf Höss, *Le commandant d'Auschwitz parle*, op. cit., p. 169 ; Aleksander Lasik, « Le personnel SS du camp d'Auschwitz », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940-1945. Volume 1. La construction et l'organisation du camp*, op. cit., p. 349 ; Fabrice d'Almeida, *Ressources inhumaines*, op. cit., p. 57.

<sup>2407</sup> Aleksander Lasik, « Le personnel SS du camp d'Auschwitz », in Aleksander Lasik, Franciszek Piper, Piotr Setkiewicz, Irena Strzelecka, *Auschwitz 1940-1945. Volume 1. La construction et l'organisation du camp*, op. cit., p. 356.

<sup>2408</sup> Bernhard Strebel s'appuie sur les propos tenus par Rudolf Höss pour établir les caractéristiques des femmes SS affectées à Auschwitz (Rudolf Höss, *Le commandant d'Auschwitz parle*, op. cit., p. 164-171). La mutation vers Auschwitz des premières surveillantes ne découle pas d'un choix, mais d'une obligation faite aux gardiennes, le commandant de Ravensbrück prenant soin de garder dans son camp les meilleurs éléments. Par la suite, celles qui intègrent le corps des gardiennes ont été doublement contraintes de rejoindre Auschwitz : une

qu'elles aient été davantage poussées à adopter la culture dominante du camp d'Auschwitz, mettant ainsi de côté les modes de traitement des détenues en vigueur à Ravensbrück. Dominées dans la hiérarchie concentrationnaire des gardiens, elles s'adaptent aux pratiques en vigueur pour être acceptées dans ce corps professionnel conçu sur un modèle au sein duquel la virilité représente une valeur fondamentale, elle-même révélée par une rudesse extrême et une absence totale d'empathie<sup>2409</sup>. Les caractéristiques des détenues à fonction peuvent aussi jouer un rôle central. Les premières détenues choisies pour occuper des postes à Auschwitz sont décrites par Höss comme dépassant « *en imperturbabilité, en abjection, en bassesse et en infamie*<sup>2410</sup> » leurs homologues masculins. Strebel souligne que l'extrême précarité dans laquelle elles sont plongées amplifie d'autant leur lutte pour la survie, annihilant toute forme d'humanité<sup>2411</sup>. Ces deux premiers points éclairent sur la propension de ces femmes (SS et détenues) à la violence et aux exactions, mais ne donnent pas d'explication quant à l'alignement constaté par rapport aux méthodes en vigueur dans les camps d'hommes. Une autre hypothèse peut ici être formulée. L'étude comparative des deux camps montre en effet qu'Auschwitz se distingue de Ravensbrück par la présence bien plus importante des gardiens SS hommes dans l'enceinte même du camp de femmes. S'il est vrai que des SS hommes occupent à Ravensbrück les postes les plus hauts de la *Kommandantur*, s'ils sont présents aussi dans des postes subalternes<sup>2412</sup>, la garde directe des femmes est dévolue à des *Aufseherinnen*. A Auschwitz, au contraire, le nombre de femmes SS reste toujours significativement minime :

Auschwitz ne reprit pas entièrement le modèle de surveillance mis en place à Ravensbrück. La première différence frappante est le nombre nettement inférieur de gardiennes. En ce sens, la surveillance interne exercée par le personnel féminin d'Auschwitz ne représentait qu'un complément aux structures de surveillance déjà existantes et non un principe fondamental, comme à Ravensbrück<sup>2413</sup>.

De ces constats, il est possible de conclure que le camp de femmes d'Auschwitz, dans lequel les conditions de vie sont des plus désastreuses, est régi depuis des méthodes en vigueur dans les autres secteurs du camp. Les SS y étant affectés, en majorité des hommes, ne

---

première fois en étant désignées d'office dans leurs usines pour devenir gardiennes de camp, une seconde fois quand, après la formation à Ravensbrück, elles sont désignées pour partir en Pologne. (Bernhard Strebel, *Ravensbrück, op. cit.*, p. 326-328).

<sup>2409</sup> Lorsqu'il analyse la propension à la violence des gardiennes, Fabrice D'Almeida précise : « *Le comportement type des gardiennes est donc caractérisé par une violence toute professionnelle à l'encontre des détenues, une rudesse qui doit les viriliser* ». Fabrice D'Almeida, *Ressources inhumaines, op. cit.*, p. 61.

<sup>2410</sup> Rudolf Höss, *Le commandant d'Auschwitz parle, op. cit.*, p. 165.

<sup>2411</sup> Bernhard Strebel, *Ravensbrück, op. cit.*, p. 329.

<sup>2412</sup> *Ibid.*, p. 59-65.

<sup>2413</sup> *Ibid.*, p. 328.

font qu'y appliquer ce qu'ils ont coutume de faire. Les femmes nommées gardiennes, même si elles proviennent de Ravensbrück, sont en trop grande minorité pour imprégner d'autres manières de gérer la population concentrationnaire et reproduisent les mêmes comportements que les hommes, tandis que les détenues possédant des fonctions usent elles aussi des mêmes procédés de peur de perdre leur place. Les conséquences sont des plus terribles, la mortalité dans le camp des femmes d'Auschwitz étant bien supérieure à celui de Ravensbrück<sup>2414</sup>. Entre février et juillet 1943, sept cent vingt femmes parties de France entrent dans le camp d'Auschwitz près la première sélection. Soixante-deux vivent encore à la libération, soit 8,6%<sup>2415</sup>. Le convoi du 28 avril 1943 conduit deux cent dix-neuf femmes à Ravensbrück, cent quatre-vingts survivent, soit plus de 80% d'entre elles<sup>2416</sup>. Si les différences sont moins extrêmes en 1944, elles restent tout de même très marquées : entre janvier et avril 1944, trois cent quatre-vingt-dix-sept femmes juives venant de France passent la première sélection à Auschwitz, cent quarante et une sont encore en vie en 1945 (35,5%)<sup>2417</sup>. Dans le même temps, 1 159 femmes françaises pénètrent à Ravensbrück et neuf cent dix d'entre elles sont encore en vie à la libération (soit 78,5%)<sup>2418</sup>. En comparant les taux de mortalité des hommes et des femmes partis de France et déportés à Auschwitz, il est par contre possible de s'apercevoir que l'amélioration des conditions de détention a une incidence forte : durant l'été 1942, 1 533 hommes et 1 883 femmes des convois n° 7 et 12 parviennent à échapper à la première sélection. A la fin de la guerre, seuls quarante-trois hommes (2,3%) et deux femmes (0,1%) sont encore en vie<sup>2419</sup>. 9,4% des hommes et 8,6% des femmes déportés entre février et juillet 1943 survivent, par contre 14,5% des hommes et 35,5% des femmes déportés entre janvier et avril 1944 sont encore vivants<sup>2420</sup>.

Un dernier élément mérite quelques attentions : la représentation que les hommes déportés à Auschwitz ont gardée de l'expérience vécue par les femmes. S'ils ne peuvent guère entrer en communication avec elles, ils les voient derrière les barbelés ou lors des départs des

<sup>2414</sup> Bernhard Strebel, *Ravensbrück, op. cit.*, p. 337.

<sup>2415</sup> Ont été pris en compte ici les convois n° 46, 47, 48, 55 et 57. (Serge Klarsfeld, *Le mémorial de la déportation des Juifs de France, op. cit.*).

<sup>2416</sup> *Livre-Mémorial*, fiche n° I. 95.

<sup>2417</sup> Ont été pris en compte les convois n° 66, 67, 68, 69, 70 et 72. Le nombre de femmes du convoi n° 71 sélectionnées pour rentrer dans le camp n'étant pas mentionné, celui-ci a été écarté. 70 femmes reviennent toutefois vivantes des camps de la mort de ce convoi. (Serge Klarsfeld, *Le mémorial de la déportation des Juifs de France, op. cit.*).

<sup>2418</sup> Il s'agit des convois du 31 janvier 1944 (742 survivantes sur 959 déportées, *Livre-mémorial*, fiche n° I. 175), de celui du 2 mars 1944 (36 survivantes sur 50 déportées, *Livre-mémorial*, fiche n° I.185), de celui du 16 mars 1944 (47 survivantes sur 51 déportées, *Livre-mémorial*, fiche n° I. 189), du 30 mars 1944 (42 survivantes sur 48, *Livre-mémorial*, fiche n° I. 194), et celui du 6 avril 1944 (43 survivantes sur 51 déportées, *Livre-mémorial*, fiche n° I.200).

<sup>2419</sup> Serge Klarsfeld, *Le Livre-Mémorial de la déportation des Juifs de France, op. cit.*

<sup>2420</sup> *Ibid.*

Kommandos de travail à Auschwitz II. Leurs témoignages laissent transparaître leur effarement et leur colère. Ils révèlent le dégoût qu'ils ressentent à la vue de leurs consœurs. Dans l'esprit de ces derniers, la déportation des femmes est jugée encore bien plus dure que la leur, et ce pour deux raisons majeures : leur féminité leur a été ôtée d'une part, elles sont soumises à des tâches, des travaux, des punitions semblables à celles des hommes, donc ne pouvant convenir à leur constitution.

Leur aspect extérieur est l'objet de nombreux souvenirs-commentaires de la part des anciens déportés. Ces derniers insistent sur la disparition de toute forme de code social de féminité, en l'occurrence les vêtements, l'hygiène, les formes physiques et les cheveux. René Petitjean<sup>2421</sup> écrit à ce sujet :

Le camp des femmes se trouve de l'autre côté de la route. Il est encore plus tragique que le notre, car sans eau, elles ne peuvent se nettoyer ; elles sont sans chaussures, couvertes d'une petite jupe et d'un corsage, ou d'une culotte d'hommes, la tête rasée et nue<sup>2422</sup>.

Raymond Montégut rend compte en quelques mots d'une discussion qu'il se souvient avoir eu à son arrivée à Auschwitz alors qu'il croise un *Kommando* de femmes :

Oh, regarde, ne dirait-on pas des femmes. Dis-je à mon voisin.  
-Des femmes, tu es fou, tu vois bien que ces ouvriers n'ont pas de cheveux, et leurs habits ? Ce sont bien des hommes.  
-Pourtant, leurs tailles, leurs visages, je t'assure, ce sont des femmes.  
- c'est impossible, et pourtant je finis par croire que tu as raison<sup>2423</sup>.

Désiré Hafner s'indigne aussi de leur tenue : « *Les voir abruties, négligées, avec pour tout vêtement une robe légère, en loques [...]* ». Les codes sociaux de la féminité apparaissent ici avec acuité. Il emploie des termes très durs pour décrire les femmes déportées de Birkenau :

Mais, à Birkenau, existait quelque chose de plus horrible encore, il existait un camp de femmes. Des femmes ? Mais qu'est-ce qu'elles avaient encore de féminin, d'humain, ces spectres affreux à voir ? Ces crânes rasés, ces peaux craquées par les intempéries, ces corps squelettiques portant partout les traces des atrocités commises par les femmes SS, ces bras tatoués, ses mains gelées, ses jambes gonflées, c'étaient ça des femmes ?<sup>2424</sup>

Pour Raymond Montégut aussi, les souffrances et traitements endurés par les femmes transforment ces dernières au point qu'il n'est plus possible de leur donner de sexe :

---

<sup>2421</sup> René Petitjean est déporté par le convoi du 6 juillet 1942 en direction d'Auschwitz. (*Livre-Mémorial*, fiche n° I. 42).

<sup>2422</sup> René Petitjean, « 1942. Les hommes à Auschwitz », in Amicale des déportés d'Auschwitz, *Témoignages sur Auschwitz*, op. cit., p. 28.

<sup>2423</sup> Raymond Montégut, *Arbeit macht frei*, op.cit., p. 50.

<sup>2424</sup> Dr Désiré Hafner, « Birkenau », in Amicale des déportés d'Auschwitz, *Témoignages sur Auschwitz*, op.cit., p. 67.

Durant des heures, nous assistions à cet hallucinant défilé d'êtres asexués, squelettes ambulants, véritables monstres humains<sup>2425</sup>.

En plus de leur aspect physique, les déportés s'attardent sur les caractéristiques des travaux qui leur sont demandés, comme des punitions qu'elles peuvent recevoir. Petitjean se révolte à la vue des traitements auxquels elles doivent faire face :

Elles font du terrassement et les fondations des *Blocks* en construction, par tous les temps elles travaillent dehors [...]. Elles subissent en plus les mêmes tortures et les mêmes lois que les hommes. Je pleure en regardant travailler, peiner ces pauvresses qui s'abattent mortes à chaque instant<sup>2426</sup>

Pour Désiré Hafner, les femmes supportant de telles conditions de vie sont de véritables martyres, martyres qui ne peuvent même plus assumer des rôles domestiques leur étant pourtant familiers :

Les travaux les plus durs étaient imposés à ces martyres, les mêmes qu'aux hommes, sans aucun égard pour la faiblesse de constitution de la femme. [...]. Les tas de cadavres devant chaque baraque étaient plus élevés que chez les hommes. A l'intérieur, une promiscuité indescriptible, le toit percé, par terre, la boue et le désordre, une misère répugnante ? car, si parmi les hommes, certains avaient encore la force de mettre un peu d'ordre dans leurs baraques, parmi les femmes, l'épuisement était tel qu'elles étaient incapables d'arranger leurs habitations.<sup>2427</sup>

Dans cet univers de mort et de misère, que des femmes aient été ainsi soumises à de telles vexations, qu'elles n'aient pas accès aux soins ni possibilité de se laver, qu'elles n'aient pas de vêtements de femmes, qu'elles subissent comme les hommes la tonte et le tatouage est perçu par les hommes comme une violation encore plus forte que tout ce que, eux-mêmes subissent. L'abandon des codes sociaux du genre constitue inconsciemment à leurs yeux une aggravation des conditions de déportation. Outre les codes, la transgression du partage sexué des tâches, travaux ou des punitions est le paroxysme même de la souffrance humaine. Dans tous les cas, il est indéniable que les hommes survivants des camps analysent l'expérience vécue par les femmes au prisme des codes sociaux de genre.

---

<sup>2425</sup> Raymond Montegut, *Arbeit macht frei*, op. cit., p. 132.

<sup>2426</sup> René Petitjean, « 1942. Les hommes à Auschwitz », in Amicale des déportés d'Auschwitz, *Témoignages sur Auschwitz*, op. cit., p. 28

<sup>2427</sup> Dr Désiré Hafner, « Birkenau », in Amicale des déportés d'Auschwitz, *Témoignages sur Auschwitz*, op.cit., p. 67.



## **Epilogue : le grand « abattoir » des derniers mois de captivité**

Alors qu'entre 1943 et l'été 1944, les déportés profitent de quelques améliorations sur le plan de leurs conditions de vie, les derniers mois de captivité s'avèrent des plus critiques. Emprisonnés dans un système totalement désorganisé, à la merci de l'arbitraire nazi, les Français et les Françaises subissent de plein fouet les dernières décisions des hauts dignitaires responsables du système concentrationnaire. Si le fait de profiter jusqu'à la dernière heure de leurs forces de travail reste de mise, une autre logique vient se greffer : celle de ne laisser aucun déporté tomber vivant dans les mains des armées alliées. Dans ce contexte apocalyptique où au moins 250 000 êtres humains perdent la vie<sup>2428</sup>, une autre forme de pratique corporelle apparaît à côté des sélections : les marches forcées.

### 4.7.1 Les marches de la mort

Tandis que les armées russes ne cessent de gagner du terrain sur le front de l'Est, que les Américains se déploient à l'Ouest, les Allemands procèdent à l'évacuation des camps orientaux et transfèrent les déportés vers les différents KL du centre de l'Allemagne. Les Juifs d'Auschwitz ne sont pas les seuls à supporter les souffrances de ces marches forcées à travers l'Allemagne : nombreux sont en effet les camps et Kommandos de prisonniers politiques qui supportent un tel traitement.

Si la décision d'évacuer Auschwitz est prise dès le mois de décembre 1944, ce n'est qu'un mois plus tard, le 18 janvier, que les prisonniers des trois grands complexes sont rassemblés pour prendre la route : près de 56 000<sup>2429</sup> personnes, hommes et femmes débutent leur mortelle pérégrination à pied, en wagon, par des températures systématiquement négatives. Les petits camps annexes et *Kommandos* rattachés à Auschwitz connaissent un sort analogue, soit le même jour, soit quelques jours plus tard. Alors que les civils fuient en masse la Haute-Silésie, les déportés sont acheminés dans des conditions extrêmes vers un des camps à l'Ouest.

---

<sup>2428</sup> Daniel Blatman, *Les Marches de la mort : La dernière étape du génocide nazi, été 1944-printemps 1945*, Paris, Fayard, 2009, p. 15.

<sup>2429</sup> Daniel Blatman, *Les marches de la mort, op.cit.*, p. 96.



Figure 28 : Les marches de la mort, selon les souvenirs de Serge Smulevic

Quelque soit le témoignage analysé, les souvenirs des déportés se recourent. Les SS jettent sur les routes des hommes et des femmes déjà fortement affaiblis par les mois passés dans le système concentrationnaire. Il ne leur est donné que quelques grammes de pain pour se nourrir, et ils ne touchent aucun vêtement supplémentaire, si ce n'est une couverture. Les routes sont enneigées, le froid glacial, et pendant des heures et des heures, les hommes marchent sans pouvoir se reposer. Toute faiblesse, toute halte non autorisée signifie l'exécution sommaire, les SS ayant reçu l'ordre d'éliminer tous ceux qui ralentissent la procession<sup>2430</sup>. Les coutumes initiées dans les camps se maintiennent : les gardiens imposent des appels nominatifs, frappent et tuent pour la moindre futilité. Les destinations sont multiples : d'aucuns, comme Alfred Nakache, sont transférés à Buchenwald, d'autres ont envoyés à Sachsenhausen, à Ravensbrück, à Flössenburg ou encore, comme c'est le cas de Serge Smulevic, à Dachau. Suivant son statut dans le camp, le déporté est plus ou moins préparé à l'épreuve : ceux qui étaient correctement nourris, ceux qui possèdent des vêtements se trouvent dans une situation beaucoup moins critique que les hommes qui sont déjà à bout de forces lorsqu'ils s'engagent sur les routes. Tel est le sens des propos de Moshé Garbarz.

Entre la tête et la queue du cortège, c'est le jour et la nuit. En tête avancent à grandes enjambées des hommes bien nourris, presque des athlètes : les princes, pas seulement ceux qui matraquent mais les autres, les administratifs, ceux qui volent nos colis et se goinfrent de nourriture [...]. En queue, se traînent des faibles, surtout des malades couverts de bandages à la tête ou aux mains. En fin de colonne, une quarantaine d'hommes titubaient en progressant à peine<sup>2431</sup>.

<sup>2430</sup> Daniel Blatman, *Les marches de la mort*, op.cit., p. 96.

<sup>2431</sup> Moshé Elie Garbarz, *Un survivant*, op.cit., p. 250.

Même s'il semble que les SS n'en aient plus vraiment cure, la hiérarchie des races nazies et la société des détenus en découlant dessinent les conditions dans lesquelles les uns et les autres entament les marches forcées, et donc, leurs chances de survivre à l'épreuve.

Celle-ci est, sur le plan physique, d'une incommensurable difficulté : plusieurs jours de suite, les hommes et les femmes sont confrontés à des temps de marche exagérément longs, dépassant les huit heures par jour, supportant, pour certains des charges de plusieurs kilogrammes. Ils progressent dans la neige, glissent, tombent alors qu'ils ne sont, pour la majeure partie d'entre eux, ni nourris, ni couverts. Comme des milliers d'autres, Victor Young Perez n'a plus assez d'énergie pour supporter la cadence : il meurt le 21 janvier 1945 dans la forêt de Rahlan<sup>2432</sup> non loin de Gleitwitz. Moshé Garbarz se sent plus près de la mort que de la vie durant ces jours fatidiques, mais parvient tout de même à rejoindre le point de ralliement, avant d'être transféré sur des wagons ouverts à Buchenwald, puis Krähwinkel, un de ses satellites. Outre le supplice de la faim, du froid et l'extrême fatigue qui le ruine, il indique dans son témoignage que les coups continuent de pleuvoir sans raison sur tous les malheureux. Léon Ichbiah survit aussi aux marches. Des souffrances qu'il endure, il écrit :

Nos muscles, qui n'étaient plus habitués à ce genre d'exercice, souffrent, et nous donnent de la fièvre, et une soif inexplicable par ce froid. Nous avalons de la neige en quantité sans arriver à la calmer<sup>2433</sup>

Les femmes connaissent des traitements identiques aux hommes. Camille Touboul décrit des premières journées de marches mortelles, durant lesquelles elle souffre des pieds, des muscles, de la faim et du froid.

Nous n'avons pas eu un seul arrêt pour reprendre notre souffle, assouplir un peu nos muscles raidis par l'effort et le froid. [...]. Je marche, tête baissée, luttant de mes dernières forces pour suivre la colonne et surtout ne pas tomber<sup>2434</sup>.

Elle parvient à rejoindre Ravensbrück. Alfred Nakache vit, de son côté, les marches aux côtés de Willy Holt<sup>2435</sup> et du personnel de l'hôpital de Monowitz, dont Georges Wellers<sup>2436</sup>. Il bénéficie des traitements de faveur réservés au personnel médical lors du transfert en wagons et fait partie des quelques 3 935 hommes qui pénètrent à Buchenwald le 26 janvier<sup>2437</sup> comme

---

<sup>2432</sup> AC, Dossier de déporté politique de Young Perez. Direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre. Bureau des fichiers et des recherches. Courrier adressé à Monsieur le directeur du contentieux, de l'Etat-civil et des recherches, 2 octobre 1956.

<sup>2433</sup> Léon Ichbiah, *D'Auschwitz et d'ailleurs, Matricule 173293, op.cit.*, p. 111.

<sup>2434</sup> Camille Touboul, *Le plus long des chemins : de Marseille à Auschwitz, op.cit.*, p. 140.

<sup>2435</sup> Selon le témoignage de ce dernier recueilli le 31 août 2006.

<sup>2436</sup> Georges Wellers, *L'étoile jaune à l'heure de Vichy, op.cit.*, p. 308-313.

<sup>2437</sup> AC, Buchenwald. BU 4/34. Mouvements d'effectifs vom 1.1.1945 bis 31.1.1945. Nachtrag zur Veränerungsmeldung vom 27-1-45. Namentliche Aufstellung der 3935 Neuzugänge. Vom K.L Auschwitz.

le confirme sa *Häftlingsnummernkartei*<sup>2438</sup>, la feuille de renseignement établi par le service international de recherches du CICR<sup>2439</sup> et les listes de convois arrivés au camp<sup>2440</sup>. Comme l'immense majorité des autres, il est alors transféré au Petit camp, lui-même étant affecté au *Block 58*<sup>2441</sup>. Dès son arrivée, par contre, il a des contacts avec des Français du Grand camp, et notamment avec Roger Foucher Créteau<sup>2442</sup>, alors en poste à *l'Effektenkammer* et logé dans le *Block 26*<sup>2443</sup>. Contrairement à Moshe Garbarz et à Willie Holt qui continuent ensuite leur périple, il reste ensuite à Buchenwald.

Les camps d'Auschwitz ne sont pas les seuls à être évacués. Avec l'avancée des armées alliées, les camps sont, un à un, vidés. Tel est le cas du *Kommando* dans lequel est interné Pierre de Froment. L'ordre d'évacuation est donné au printemps 1945. A travers les lignes qu'il rédige après guerre, il est possible d'entrevoir le calvaire qu'il endure pendant les sept jours de marche qu'il faut à son *Kommando* pour rejoindre Mauthausen. Les détenus d'aspect chétifs ou maladifs sont supprimés avant même que les colonnes ne s'ébranlent sur les routes<sup>2444</sup>. La première journée est plus qu'éprouvante, la fatigue, la faim et la soif venant torturer les « ennemis du Reich ». Pour augmenter ses chances de survie, il décide de marcher avec un groupe de Français. Une fois arrivés, tous sont confrontés à un appel extrêmement long<sup>2445</sup>. Les jours suivants, en plus de la distance, les hommes supportent des dénivelés et progressent lentement dans des paysages dont la beauté contraste totalement avec le supplice qu'ils vivent<sup>2446</sup>. Progressivement, Pierre de Froment se transforme en une mécanique, une machine faite d'os et de muscles, qu'il s'agit de faire avancer, coûte que coûte, les SS assassinant tous les retardataires.

On parle peu, on marche comme des bêtes, mesurant même l'effort d'une parole, s'épargnant jusqu'à la fatigue d'une pensée.

En tout, il parcourt deux cent dix kilomètres, sans avoir dormi, sans nourriture, sans eau.

---

<sup>2438</sup> GBu, NS 4 Bu *Häftlingsnummernkartei* Alfred Nakache.

<sup>2439</sup> AC, dossier de demande d'attribution du titre de déporté résistant d'Alfred Nakache. CICR. Service international de recherche. Certificat d'incarcération T/D 886 624 d'Alfred Nakache.

<sup>2440</sup> Gedenkstätte Buchenwald, *Konzentrationslager Buchenwald 1937- 1945, op. cit.*, p. 166.

<sup>2441</sup> AC, Buchenwald. BU 4/34. Mouvements d'effectifs vom 1.1.1945 bis 31.1.1945. Nachtrag zur Veränerungsmeldung vom 27-1-45. Namentliche Aufstellung der 3935 Neuzugänge. Vom K.L. Auschwitz, 5 Feber 1945, p. 20. Son numéro d'immatriculation apparaît aussi sur ce document : 122641.

<sup>2442</sup> Roger Foucher-Créteau est déporté pour faits de résistance par le convoi parti de Compiègne le 22 janvier 1944 en direction de Buchenwald (*Livre-Mémorial*, fiche I. 172). Il arrive au camp le 24 janvier 1944 et est immatriculé 42320. Il est enregistré en tant que « politique français » journaliste (GBu, NS 4 Bu *Häftlingsnummernkartei* Roger Foucher Créteau).

<sup>2443</sup> GBu, NS 4 Bu *Häftlingsnummernkartei* Roger Foucher Créteau.

<sup>2444</sup> Pierre de Froment, *Un volontaire de la nuit dans l'enfer des camps nazis, op.cit.*, p. 125.

<sup>2445</sup> *Ibid.*, p. 127

<sup>2446</sup> *Ibid.*, p. 130.

#### 4.7.2 Une entreprise de meurtre qui se déchaîne

Toutes les monographies de camp se rejoignent pour décrire les derniers mois de captivité. Qu'il s'agisse de Mauthausen, de Ravensbrück, de Dachau ou de Buchenwald, les détenus sont confrontés à une situation dramatique dans laquelle, semaine après semaine, mois après mois, les rations alimentaires diminuent tandis que la surpopulation s'accroît. L'évacuation des camps les plus à l'Est, consécutivement à l'avancée des armées russes, engorge littéralement les camps occidentaux. Exténués, les moribonds qui ont réchappé aux marches de la mort sont entassés dans les *Blocks*, voire des tentes, dans des conditions effroyables, entraînant une propagation des maladies. Sombrant dans le chaos, le système concentrationnaire devient un mouvoir pour des centaines de milliers de détenus. Si nombre de déportés succombent effectivement à des conditions de détention totalement détériorées, les nazis n'hésitent pas à recourir au meurtre de masse. Les exercices corporels font partie des moyens possibles, que ce soit dans les camps d'hommes ou à Ravensbrück.

Alors que la mortalité s'était stabilisée dans les grands KL situés au cœur de l'Allemagne, elle progresse de nouveau de façon exponentielle à partir de l'automne 1944 quand affluent les convois de déportés évacués des camps de l'est. Stanislav Zamecnick note ainsi que Dachau est « *submergé de façon insoutenable par la surpopulation* »<sup>2447</sup> et que les rations, parallèlement, ne font que diminuer. Le camp est confronté à une épidémie de typhus exanthématique qui provoque des ravages, d'autant que les mesures de quarantaine mises en place sont dérisoires. 14 511 déportés seraient ainsi morts entre décembre 1944 et la libération du camp<sup>2448</sup>. Sur un ton profondément cynique, Yves Darriet donne quelques indications sur la situation à Buchenwald : « *Douze mille morts en deux mois, ce n'est pas si mal sans l'aide de la chambre à gaz.* »<sup>2449</sup>. Les descriptions données par les survivants se recourent d'ailleurs toutes. Les déportés assistent avec effroi à l'arrivée progressif des convois en provenance d'Auschwitz.

D'immenses yeux sombres dans un visage mangé de barbe, les épaules en avant, des bras et des jambes comme des allumettes, ils vacillaient, flottant dans leurs loques rayées<sup>2450</sup>.

Ils constatent par ailleurs le total dénuement dans lequel ils sont placés dans leur nouveau lieu de souffrance.

---

<sup>2447</sup> Stanislav Zamecnick, *C'était ça Dachau*, op. cit., p. 404.

<sup>2448</sup> *Ibid*, p. 405. L'auteur s'appuie sur des chiffres fournis par des données incomplètes du SIR d'Arolsen.

<sup>2449</sup> Yves Darriet, Claude-Francis Bœuf, *Intermède*, op. cit., p. 170.

<sup>2450</sup> Jean Puissant, *La colline sans oiseau*, op. cit., p. 168.

Dans le Petit camp, à 600 par *Block*, on est serré ; mais que dire, maintenant puisqu'ils sont 1.500. C'était dur de se laver à quatre heures du matin dans la nuit glaciale, mais on se lavait tout de même ; maintenant, il n'y a plus d'eau, alors ils ne se lavent plus. On ne savait pas comment manger à 50 par table quand il n'y avait que 20 places ; maintenant, il n'y a plus de table et la soupe est servie quand on peut et comme on peut. Ça grouille, ça grouille comme des vers dans un fromage, il y en a partout et ils s'agglomèrent en grappe comme des lentes de poux. Oh ! Le beau cortège de « musulmans »<sup>2451</sup>.

Agonisant littéralement, les « *morts qui marchent* »<sup>2452</sup> ne réagissent plus : « *Ils barraient l'avenue de grappes immobiles et mornes et restaient là debout, sans mouvement, indifférents et désespérés.* »<sup>2453</sup> Les seules réactions, violentes, se constatent lors des distributions de soupe. Le « *troupeau de mourants apathiques* »<sup>2454</sup> se transformant pendant quelques minutes en hordes sauvages.

Alfred Nakache connaît, par rapport à la masse des déportés venus d'Auschwitz, un sort plus qu'enviable, notamment grâce à ses retrouvailles avec Roger Foucher-Créteau. Les deux hommes se connaissent en effet bien, tous deux s'étant côtoyés dans les bassins de natation de la ville de Toulouse d'une part<sup>2455</sup> et tous deux ayant participé à des actions de résistance d'autre part dans un réseau appelé *Légion anti-axe*<sup>2456</sup>. Alfred Nakache s'émeut sur le *Cahier Souvenir*<sup>2457</sup> de retrouver en un tel lieu son ami français : « *Miracle, Miracle !...Je retrouve à Buchenwald ce cher vieux Roger [...]* ». Le texte qu'il signe est à la fois empli de craintes quant au destin de sa femme, mais aussi d'optimisme : « *Il nous reste encore de durs moments à passer, mais c'est pleins de résolutions que nous aborderons le nouveau chemin que se sera tracé l'humanité nouvelle* »<sup>2458</sup>, ce qui laisse penser qu'il se trouve déjà dans une

---

<sup>2451</sup> Yves Darriet, Claude-François Bœuf, *Intermède*, op. cit., p. 167.

<sup>2452</sup> Expression empruntée à Marcel Conversy, *Quinze mois à Buchenwald*, Genève, Ed du Milieu du monde, 1945, p. 156.

<sup>2453</sup> Jean Puissant, *La colline sans oiseau*, op. cit., p. 168.

<sup>2454</sup> *Ibid.*, p. 169.

<sup>2455</sup> En natation, Alfred Nakache côtoie davantage le frère de Roger Foucher-Créteau, André, qui nage pour un autre club de la ville rose, le R.O Toulouse. Les deux hommes font d'ailleurs partie de l'équipe des Pyrénées et (*L'Auto* n° 15480, 23 juillet 1943). Tous deux sont engagés pour les Championnats de France qui ont lieu à Toulouse en août 1943 (*L'Auto*, n° 15490, 4 août 1943) Championnats dont est finalement exclu Alfred Nakache.

<sup>2456</sup> Au début de la guerre, Roger Foucher Créteau met sur pied un petit réseau de résistance, les *Légions françaises anti-axe*, qui a pour objectif de faire prendre conscience à la population du danger que constitue le nazisme. Les actions se concentrent principalement sur la distribution de tracts anti-nazis, éléments que Rachel Cheigam, figure emblématique de la résistance juive confirme en tous points (Témoignage de Rachel Cheigam recueilli à son domicile le 28 août 2006). Après guerre, lorsqu'Alfred Nakache demande à obtenir le titre de déporté résistant, il précise avoir fait partie de ce réseau et verse à son dossier une lettre de Roger Foucher-Créteau datant du 13 janvier 1947, écrite sur un papier à en tête de l'ancien mouvement de résistance dans laquelle ce dernier précise : « *Alfred Nakache est entré en résistance en 1941, il a appartenu au réseau Anti-Axe sous le n° 6, j'étais moi-même chef de ce réseau et j'ai collaboré avec Nakache et les autres membres du réseau de Toulouse pour de nombreuses missions* ». (AC, Dossier de demande d'attribution du titre de déporté résistant d'Alfred Nakache).

<sup>2457</sup> Le *Cahier souvenir* est une initiative de Roger Foucher Créteau : il demande aux déportés qui le souhaitent de griffonner leurs impressions alors que le camp n'est pas encore libéré.

<sup>2458</sup> Alfred Nakache in Roger Foucher Créteau, *Écrit à Buchenwald*, op. cit., p. 204.

situation différente de celle que connaissent les Juifs parqués dans le Petit camp . Un autre élément mérite d'être signalé : l'identité concentrationnaire du champion change par rapport à Auschwitz : au lieu d'être considéré comme déporté juif, il est enregistré en tant que « pol. Franz » n° 122641<sup>2459</sup>, donc affublé d'un triangle rouge, et la profession indiquée est *Pfleger*, infirmier. Après une période qui est, en l'état actuel des sources, impossible de préciser<sup>2460</sup>, il est transféré au Grand camp. Il prend alors un poste à l'infirmerie : « *Il fut, après un séjour au « Petit camp », affecté à l'infirmerie* ». Comment cela peut-il s'expliquer ? Seules des suppositions peuvent être ici faites. Comme l'explique le colonel Manhès, l'une des missions que s'est donnée le Comité des Intérêts Français au début de l'année 1945 est de réussir à faire muter « *le plus grand nombre possible de Français*<sup>2461</sup> » du Petit vers le Grand camp. Or, la présence du « *Champion du monde de natation* » ne peut être ignorée du CIF. Deux personnes connaissent en effet le nageur et sont proches de l'organisation : Roger Foucher Créteau d'une part, mais aussi Yves Boulogne<sup>2462</sup>. Par rapport au sort qui attend des centaines de milliers d'autres déportés, Alfred Nakache bénéficie de la solidarité salvatrice des Français de Buchenwald.

A Mauthausen, après une accalmie du printemps 1943 au printemps 1944, le nombre de morts croît de nouveau en raison de la mise en place de l'action *Kugel*<sup>2463</sup> mais aussi de la réactivation du programme « 14f13 » qui consiste à éliminer par les gaz les déportés jugés

---

<sup>2459</sup> AC, Dossier de demande d'attribution du titre de déporté résistant d'Alfred Nakache, *Häftlingsnummernkartei*. Ce même document figure dans les archives du KL Buchenwald : GBU, NS 4 Bu Häftlingsnummernkartei Alfred Nakache.

<sup>2460</sup> Willy Holt précise qu'il est directement transféré au Grand camp. Pourtant, trois documents infirment ce témoignage : d'une part la liste établie par les services allemands qui date du 5 février 1945 (AC, Buchenwald. BU 4/34. Mouvements d'effectifs vom 1.1.1945 bis 31.1.1945. Nachtrag zur Veränerungsmeldung vom 27-1-45. Namentliche Aufstellung der 3935 Neuzugänge); les propos tenus dans le Cahier souvenir par Nakache lui-même puisqu'il précise qu'il est logé au *Block 58* ; la lettre rédigée par Roger Foucher-Créteau après guerre dans laquelle il indique qu'il subit « *un séjour au Petit camp* ».

<sup>2461</sup> Frederic-Henri Manhès, *Buchenwald. L'organisation et l'action clandestine des déportés français, 1944-1945*, *op. cit.*, p. 28.

<sup>2462</sup> Ce dernier est enseignant d'éducation physique avant-guerre. Dans le cahier souvenir, il écrit : « *Après Nakache...pour Foucher-Créteau, quel honneur !* ». Dans le dossier qu'il constitue après guerre pour l'attribution du titre de déporté résistant figure une lettre du Lucien Chapelin prouvant son implication directe dans l'organisation française clandestine, notamment au moment de la libération du camp. (AC, Dossier de demande d'attribution du titre de déporté résistant d'Yves Boulogne, attestation de Lucien Chapelin, déporté à Buchenwald sous le matricule 20186, membre de la Brigade Française d'Action Libératrice, datée du 2 décembre 1948).

<sup>2463</sup> L'action *Kugel* comprend dans les faits deux actions successives. La première se situe en 1943 et ne concerne que les prisonniers de guerre fugitifs repris par la *Gestapo* de Linz ou de Vienne (voir : Hans Marsalek, *Mauthausen*, *op. cit.*, p. 263). La seconde possède un caractère beaucoup plus généralisé. Le 2 mars 1944, l'OKW publie un décret, nommé décret Keitel, destiné à rester secret, selon lequel les prisonniers de guerre fugitifs devaient être remis au RSHA. Le 4 mars est publié un décret d'application par le chef de la police de sûreté et du SD, Müller, le 4 mars 1944 signifiant que les détenus devaient être transférés à Mauthausen pour y être exterminés. (TMI, Vol. XXVII. PS-1650. Ordre secret de Müller daté du 4 mars 1944, Nr. 26/44 g Rs).

inaptes au travail. Mais *l'hécatombe*<sup>2464</sup>, au sens propre, a lieu entre décembre 1944 et avril 1945 : de janvier à avril 1945, dans le KL, quelques 40 000 détenus périssent de faim, de froid, de maladie, à la suite de coups, exténués<sup>2465</sup>. Les *Reviere* deviennent de véritables mouvoirs.

Assis sur sa planche, la tête vacillant, des moribonds achevant de se vider ; d'autres qui, venant de leur bas-flanc, ne pouvaient se retenir et souillaient, d'une trainée qui marquait leur passage, le plancher du baraquement ; d'autres encore, tombés au pied des baquets, incapables de se relever- combien sont morts à cet endroit<sup>2466</sup>.

Les responsables du camp procèdent régulièrement à des exécutions au camp central, notamment après la fermeture du centre de gazage d'Hartheim en décembre 1944. A côté des meurtres par balle, des gazages dans la chambre à gaz du camp<sup>2467</sup>, les nazis emploient aussi la technique des « bains ». Initialement apparue à Gusen en 1942<sup>2468</sup>, cette technique macabre consiste à asperger d'eau glacée les détenus puis à les laisser dehors, debout sur la place d'appel, jusqu'à leur décès. Au *Strafstehen* s'ajoutent ici la lutte désespérée contre le froid. Tel est le sort qui attend un convoi de déportés venus de Sachsenhausen dont fait partie le lieutenant-colonel Jacques de Dionne<sup>2469</sup> en février 1945.

On fit mettre ces hommes entièrement nus, et on les laissa pendant dix-huit heures sur la place d'appel, au froid et à la neige. Pendant ces dix-huit heures, on les emmena prendre une douche glacée, suivie d'une douche bouillante, et d'une redouche glacée sous laquelle ils restèrent une ½ heure. On les fit ressortir sans être séchés, et l'on recommença l'opération trois fois. [...]. Mais c'était encore insuffisant, et l'on fit commencer la « parade macabre » à ceux qui avaient vécu jusqu'à ce moment. On les fit ranger en tirailleurs, face à face (entre le mur d'enceinte, la blanchisserie) et on obligea ses hommes affamés (ils n'avaient touché aucune nourriture), exténués par la route, la fatigue, et l'attente, à courir d'un mur à l'autre, beaucoup tombèrent, d'autres trébuchèrent sur les hommes tombés. Tout homme par terre était achevé à coup de hache<sup>2470</sup>.

A Ravensbrück, la situation est tout aussi terrible, et une fois encore, les exercices du corps sont utilisés pour mettre à mort des déportés. Le commandant du camp reçoit en octobre

---

<sup>2464</sup> Fabrice Fabrèguet, *Mauthausen*, *op. cit.*, p. 182.

<sup>2465</sup> *Ibid.*

<sup>2466</sup> Témoignage de M. Michel de Bouiard, archives de l'Amicale française de Mauthausen, cité par Christian Bernardac, *Les 186 marches, Déportation*, Tome 3, *op. cit.*, p. 224.

<sup>2467</sup> Voir sur ce point : Pierre Serge Choumoff, « Les exterminations par gaz à Mauthausen et Gusen » in Germaine Tillion, *Ravensbrück*, *op. cit.*, pp. 403- 465.

<sup>2468</sup> Fabrice Fabrèguet, *Mauthausen*, *op. cit.*, p. 172.

<sup>2469</sup> Jacques Lebelin de Dionne est déporté en tant que personnalité-otage par le convoi du 10 septembre 1943. Il est immatriculé à Sachsenhausen puis transféré à Mauthausen. (*Livre-Mémorial*, fiche n° I. 134).

<sup>2470</sup> AN, 72aj/329. Les colonnes de Sepoix Naix (Communiqué par les Anciens Combattants au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale). Témoignage du lieutenant-colonel Jacques de Dionne. Voir aussi pour une description plus détaillée : AN, 72aj/330. Témoignage du lieutenant Jacques de Dionne recueilli par Mme Granet les 29 et 30 octobre 1951.



1944 l'ordre de mettre à mort 2 000 personnes par mois avec effet rétroactif sur six mois<sup>2471</sup>. Les femmes venues d'Auschwitz sont les premières à être transférées au *Jugendlager* d'Uckermark, transformé en antichambre de la mort. Les femmes âgées, blessées ou malades connaissent peu à peu le même sort. Pour choisir leurs victimes, les nazis se réfèrent à des listes préalablement constituées sur lesquelles sont consignés les noms des détenues ayant volontairement répondu à une proposition des nazis de posséder une « carte rose ». Au moment d'être enregistrées, les femmes faisant ce choix croient pouvoir bénéficier de conditions de travail facilitantes en raison de leur âge ou de leur santé défaillante<sup>2472</sup>. Dans les faits, elles sont transférées au début de l'année 1945<sup>2473</sup> à Uckermark, dans lequel elles meurent par centaines. Les conditions de vie y sont en effet insoutenables. Les femmes ne touchent plus de rations complètes et doivent affronter des appels qui commencent le matin pour ne se terminer que le soir.

Les femmes encore vivantes à Uckermark furent alors mises à la demi-ration et durent se tenir debout cinq à six heures par jour en plein air. [...]. Dans ces conditions, une cinquantaine de prisonnières mouraient par jour dans ce camp<sup>2474</sup>.

Elles sont en outre soumises à des sélections quotidiennes dans les *Blocks* ou durant l'appel<sup>2475</sup> qui ne leur laissent que bien peu de chances de survie. Selon Anise Postel-Vinay, les femmes désignées passent les quelques heures qui les séparent de la mort dans l'ancienne salle de gymnastique du camp avant que des camions ne les transfèrent dans la chambre à gaz<sup>2476</sup>.

Celles qui restent au camp principal sont elles aussi confrontées aux sélections, dont les modalités s'alignent sur les pratiques depuis des années en vigueur dans les camps d'hommes ou dans celui des femmes d'Auschwitz.

Dans le grand camp, à plusieurs reprises, en février et en mars, on sélectionne les femmes qui ont ou les jambes enflées, ou des plaies, ou des abcès<sup>2477</sup>.

En plus de l'aspect physique, les médecins procèdent à des :

---

<sup>2471</sup> Bernhardt Strebel, *Ravensbrück, op. cit.*, p. 443.

<sup>2472</sup> Germaine Tillion, *Ravensbrück, op. cit.*, p. 252.

<sup>2473</sup> *Ibid.*, p. 494.

<sup>2474</sup> Déposition du Dr Treite citée par Germaine Tillion, *Ravensbrück, op. cit.*, p. 253.

<sup>2475</sup> « Pendant les appels, périodiquement, l'Aufseherin choisissait des détenues que l'on déshabillait en ne leur laissant que leur chemise. On leur rendait leur manteau pour monter en camion et elles partaient pour les gaz ». TMI, Vol. VI. Témoignage de Marie-Claude Vaillant Couturier, 28 janvier 1946, p. 235.

<sup>2476</sup> Anise Postel-Vinay, « Les exterminations par gaz à Ravensbrück », in Germaine Tillion, *Ravensbrück, op. cit.*, p. 338.

<sup>2477</sup> *Ibid.*, p. 338.

[...] sélections au cours desquelles les malades doivent donner la preuve de leur aptitude à marcher en parcourant plusieurs mètres devant le médecin<sup>2478</sup>.

Le livre de l'Amicale des déportées de Ravensbrück confirme ces pratiques. Lors des sélections des derniers mois, si les médecins jugent les déportées à leurs jambes dénudées, ils leur demandent aussi de courir : « *Quelques pas de course et l'on est mis dans le rang de droite ou de gauche.* »<sup>2479</sup> Celles qui sont jugées « inaptées » rejoignent le *Jugendlager* ou sont envoyées directement dans la chambre à gaz du camp

Vers le début de l'année 1945, le Dr Winkelmann ne se contentant plus de faire des sélections dans le Revier, en faisaient également dans les Blocs ; toutes les détenues devaient faire l'appel, les pieds nus, et montrer leur poitrine et leurs jambes. Toutes celles qui étaient trop âgées, malades, trop maigres, ou qui avaient les jambes gonflées d'œdème, étaient mises de côté puis envoyées dans ce *Jugendlager* à un quart d'heure du camp de Ravensbrück<sup>2480</sup>.

Jusqu'à la libération des camps de concentration, les nazis utilisent ainsi les pratiques corporelles comme indicateur pour conduire à la mort des détenus ou comme moyen pour parvenir à cette fin.

## Conclusion

Des « punching-ball humains » aux combats de boxe codifiés, des jeux sadiques aux matchs de football sur la place d'appel, des heures passées à « piquer » aux promenades, les exercices corporels font partie du quotidien des déporté(e)s. Pour la plus grande, pour l'écrasante majorité des hommes et des femmes qui vivent l'expérience concentrationnaire, ces exercices sont synonymes de brimades et de tortures. Pour une infime minorité appartenant aux sphères extrêmement protégées, il s'agit ni plus ni moins que de distractions. Dans un univers où la violence subie est potentiellement extrême et où l'espoir de libération est nul, les pratiques corporelles s'avèrent être un marqueur particulièrement significatif des places occupées par les uns et les autres dans la société concentrationnaire. Dans ce cadre, les quelques *Proéminents* des camps ont la possibilité de s'adonner à des loisirs sportifs divers tandis que ceci est totalement inconcevable pour la plupart. A l'inverse, les détenus porteurs de brassard échappent aux brimades corporelles alors que ces dernières sont le lot quotidien des déportés. Plus encore, les pratiques corporelles sont révélatrices d'une autre logique

---

<sup>2478</sup> Bernhardt Strebelt, *Ravensbrück, op. cit.*, p. 444. L'auteur se réfère au témoignage d'une femme médecin, détenue polonaise.

<sup>2479</sup> Amicale de Ravensbrück et Association des déportées et internées de la Résistance, *Les Françaises à Ravensbrück, op. cit.*, p. 190.

<sup>2480</sup> TMI, Vol. VI. Témoignage de Marie-Claude Vaillant Couturier, 28 janvier 1946, p. 234.

profondément inscrite dans l'histoire concentrationnaire : celle suivant laquelle la société des détenus s'autogère « grâce » à la discipline que font régner les détenus à fonction. Or, ces derniers ne manquent pas d'user des mêmes outils que les SS : le *Sportmachen* fait ainsi intimement partie des brimades des camps infligées par un *Kapo*, un *Blockältester* ou un simple *Stubendienst* aux déportés sans aucun grade. Le système érigé par Theodor Eicke en 1933 à Dachau constitue bien le modèle à partir duquel fonctionnent tous les camps de concentration, exception faite de Ravensbrück. Agissent-ils par mimétisme ou par obligation ? Cette question demeure, par contre, malheureusement en suspens. Il est clair cependant que ces derniers, avant de prendre des postes dans la hiérarchie concentrationnaire, ont eux aussi subi ce registre de brimades. L'histoire des pratiques corporelles punitives dans les camps de concentration semble, de fait, se répéter inexorablement au rythme des cohortes de détenus qui y sont internés.

Les parcours, forcément hétérogènes, des Français permettent toutefois de montrer combien ces sociétés captives possèdent une dynamique interne, fruit d'un ensemble de conflits, d'enjeux multiples, de stratégies. Rejetés, dominés dans le système à leur arrivée, ils parviennent dans certains camps, en raison de leur nombre et/ou grâce à la valeur de leurs représentants, à acquérir une renommée tandis que quelques uns de leurs membres gravissent les échelons pour atteindre les postes les plus importants. Dès lors, si tous ne deviennent pas des *Proéminents*, d'aucuns réussissent toutefois à être quelque peu protégés. Emerge un besoin d'activités culturelles permettant, ponctuellement, d'échapper à l'atmosphère morbide des camps. Pour d'autres, par contre, et ce jusqu'à la libération, chaque journée constitue un véritable défi de survie.

Les quelques formes de distraction sportive repérées dans les camps ne peuvent enfin se comprendre sans prendre en considération l'évolution notable de tout le système concentrationnaire : lieu de rééducation pour Allemands avant le début de la guerre, il se transforme en un lieu d'extermination rationnelle courant 1942 avant que les objectifs de production ne deviennent des plus structurants. L'analyse des pratiques corporelles est des plus intéressantes : elle permet de constater que ces dernières n'ont pas été le théâtre d'un abandon des anciennes formes de pratiques au profit de nouvelles plus en vogue. Au contraire, chaque étape ajoute aux pratiques existantes de nouvelles formes d'exercices corporels plus en phase avec les enjeux définis par les hauts dignitaires nazis. Ainsi, dans la première période d'existence des camps de concentration, le *Sportmachen* et les stations debout prolongées constituent le lot quotidien des déportés que le Reich ambitionne de rééduquer. A partir de 1942, les camps entrent dans une nouvelle phase, d'extermination, où,

à côté des anciennes pratiques toujours en vigueur, en apparaissent d'autres, tels que les combats de gladiateurs ou les « jeux » de sélection mortelle. Durant la dernière période, une nouvelle forme vient se greffer : les activités sportives distractives, ces dernières étant toutefois réservées aux détenus les plus favorisés.

La déportation des femmes possède à la fois des points communs et des différences avec l'expérience vécue par les hommes à la même période. A Auschwitz, les différences de genre ne semblent pas foncièrement structurantes pour comprendre les punitions et brimades infligées aux déportés des deux sexes par les SS. Toutefois, il semble essentiel de souligner que les femmes restent bien moins armées que les hommes pour supporter certaines de ces exactions compte tenu de leurs expériences antérieures, limitées, en matière d'exercices corporels d'une part et de la souffrances morales que la nudité comme le dénigrement de leur féminité provoquent. Les femmes déportées à Ravensbrück connaissent des traitements encore différents. Sans qu'il ne soit possible de l'expliquer, le *Sportmachen* ne fait pas partie des brimades communément infligées tandis que les stations debout prennent une place centrale, omniprésente. Si les points de convergence avec les modèles sportifs d'avant-guerre sont ici prégnants, action et mouvement pour les hommes, immobilité pour la femme, il est des plus étonnants de constater que cela se retrouve au cœur même de l'élaboration d'un système punitif.

## CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

Prisonniers récalcitrants, travailleurs requis peu appliqués, Juifs, opposants politiques, de nombreux Français sont confrontés au système répressif nazi durant la Seconde Guerre mondiale.

Les prisonniers de guerre sont les premiers à subir les méthodes réservées aux ennemis du Reich. Gérés par la Wehrmacht, ceux qui sont jugés ennemis du peuple allemand subissent des traitements prohibés par la Convention de Genève. Isolés dans leur camp de base, placés en Kommando disciplinaire ou encore transférés dans des camps spécifiques tels que le Stalag 325, le Stalag 369 ou encore le camp de Lübeck, les prisonniers désignés subissent une « rééducation » musclée à laquelle les pratiques corporelles contribuent significativement. Les exercices punitifs s'avèrent être, exception faite des officiers, l'une des sanctions les plus usitées. Les témoignages des prisonniers, qu'il s'agisse des Aspirants, des sous-officiers ou des hommes de troupe se rejoignent tous : les Allemands les astreignent à des marches et des courses exténuantes entrecoupés de multiples mouvements : se coucher, s'accroupir, marcher en canard ou sauter en grenouille, ramper, se relever. Quel que soit le camp, le secteur géographique, le commandant allemand, les mêmes exercices sont décrits, les mêmes pratiques rapportées. Parallèlement, et alors qu'il en est tout autrement dans les camps classiques, les prisonniers punis ne peuvent mettre sur pied ou développer de pratiques sportives distractives. De ces constats, il est possible de faire émerger la double peine à laquelle les pratiques corporelles participent : d'une part les mauvais traitements, d'autre part les privations de distraction. Il convient ici de souligner que, de manière générale, le statut militaire des principaux concernés améliore ou au contraire détériore les conditions de détention, constat qui se vérifie à travers les activités corporelles. Dès lors que, pour des raisons touchant tant à des accords diplomatiques qu'à des enjeux de production et de gestion des captifs, leur statut « d'ennemi » s'estompe, les exercices punitifs se font plus rares et les pratiques sportives deviennent possibles.

Les civils français venus de leur plein gré ou requis pour le travail obligatoire sont eux aussi susceptibles d'être confrontés aux méthodes répressives nazis. Il suffit pour cela qu'ils se soient rendus « coupables » de sabotage, qu'ils aient montré un certain désintérêt pour le travail, qu'ils aient voulu regagner la France. Comme les prisonniers de guerre, ils sont transférés pendant un temps déterminé dans des structures singulières, les AEL. Placés sous la responsabilité de la *Gestapo*, ils sont alors soumis à un régime extrêmement dur. Alors que les rations alimentaires qui leur sont distribuées sont minimales, ils doivent faire face aux coups

incessants de leurs geôliers tout en étant affectés à des travaux particulièrement éprouvants. Les exercices corporels sont largement utilisés pour venir à bout de leur résistance, qu'il s'agisse des sauts de grenouille, des exercices de coucher-lever, des courses éreintantes imposées nuits et jours. Aucune récupération ne leur est permise, aucune lueur d'espoir accordée, si ce n'est la libération une fois la peine achevée. Dans ce genre d'institution, il va sans dire que les formes de pratiques sportives distractives sont totalement absentes.

Quant aux déportés, transférés dans le Reich à la suite d'une arrestation sur le sol français ou allemand en raison de leur « race » ou d'actions entreprises à l'encontre du Reich, leur sort est des plus tragiques. Pendant leur « quarantaine », ils apprennent à déconstruire leurs repères antérieurs tout en étant dressés à la vie concentrationnaire par l'emploi du *Strafstehen* et du *Sportmachen*. Une fois cette période révolue, ils et elles doivent survivre dans un système inhumain, profondément inégalitaire dans lequel les besoins primaires les plus élémentaires ne sont pas couverts. Les exercices corporels participent assurément et indéniablement à leur déchéance : le *Strafstehen* comme le *Sportmachen* épuisent chaque jour les déportés, les vident de leur force. Telles ne sont pas les seules occasions de mettre en jeu le corps. Lors des « sélections », les SS sont susceptibles d'avoir recours à de petits tests reposant sur des critères médicaux ou à travers des « jeux ». Le cynisme et le sadisme dont ils font preuve sont sans égal : dans les deux cas, ils travestissent des pratiques du monde civil (la médecine, les jeux) pour faire fonctionner l'usine de mort. Les pratiques corporelles s'avèrent être un indicateur fiable des positions occupées par les détenus dans la société concentrationnaire. Quand une grande majorité est confrontée aux tourments des exercices physiques, d'autres ont la possibilité de s'adonner à des pratiques sportives distractives, notamment du football et de la boxe. Le fossé est incommensurable entre ceux dont le corps progressivement se vide de toute vitalité et ceux qui possèdent du pouvoir dans le camp.

S'il paraît impossible, voire dangereux de classer ces différentes situations les unes par rapport aux autres, il est par contre intéressant de faire émerger d'éventuelles constantes dans les traitements qui sont infligés aux ennemis du Reich. Un constat s'impose ici : quel que soit le statut des dits « ennemis », déporté, prisonnier, civil, quelles que soient les instances le prenant en charge, OKW, Gestapo, SS, les pratiques corporelles font systématiquement partie des moyens répressifs. Plus encore, les formes prises par celles-ci sont identiques. Le « dressage » des opposants repose sur un savant mélange de privations et de séances physiques durant lesquelles les exercices de genuflexion, de reptation, les coucher-lever, les courses se retrouvent toujours. Seuls, finalement, l'intensité et la durée de ce type d'exercices fluctuent suivant la sévérité du régime. Il paraît ici très clair que les exercices du corps sont

considérés par les nazis comme particulièrement efficaces pour briser les résistances physiques et morales des captifs. Un second constat ne peut être oublié : ces mêmes pratiques ressemblent sur bien des points à celles mises en place dès 1933 dans le système concentrationnaire. Il semble donc que les modalités de gestion de la population captive mises au point par T. Eicke à Dachau se soient perpétuées, mais aussi étendues à d'autres camps de concentration d'une part, à d'autres structures répressives d'autre part. Comment expliquer un tel phénomène ? S'agit-il réellement d'une diffusion ? Dans le cas des camps de concentration, la puissance du modèle de Dachau comme les formations mises en place pour les futurs gardes permet la propagation d'une certaine culture concentrationnaire largement défendue par le RSHA. Retrouver des pratiques analogues dans les AEL n'est, dans les faits, pas très étonnant. Si le RSHA n'obtient jamais la direction exclusive des camps de concentration, il préserve durant les premières années du régime une influence forte sur ceux-ci, avant que la logique économique ne double véritablement les perspectives idéologiques. La création des AEL lui permet de ressusciter, dans un autre cadre institutionnel et sous l'égide de la *Gestapo*<sup>2481</sup>, les objectifs de rééducation qui avaient initialement concouru à l'édification du système. Dans ce cadre, les exercices corporels intensifs constituent indéniablement un des marqueurs permettant d'en repérer la filiation. Restent les camps disciplinaires des prisonniers de guerre. Les gardes y officiant ne sont pas issus du rang des SS-TV et n'ont pas été formés à Dachau : tous appartiennent à la *Wehrmacht*. Comment comprendre que ces deux corps d'armée différents aient recours à une culture corporelle punitive analogue ? Aucune archive ne permet d'avancer de conclusion valable, aucune source n'apporte de réelle explication. Seules quelques hypothèses peuvent être ici avancées. Ces points communs peuvent être appréhendés comme des témoins d'une porosité effective entre la *Wehrmacht* et la SS. Encore faudrait-il, pour le prouver, réussir à trouver des traces mettant en évidence une volonté d'harmoniser les traitements infligés aux ennemis de l'intérieur. Une autre piste semble porteuse : celle d'une formation corporelle identique vécue dans deux institutions différentes qui servirait ensuite de base pour la construction des méthodes répressives. Dans ce cas de figure, l'hypothèse la plus vraisemblable porte sur une utilisation identique d'une pratique apparue à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : le drill prussien. Avant la Première Guerre mondiale, le drill se répand dans les casernes au point de constituer une méthode de référence dans la formation du soldat. Le titre du petit ouvrage de Fritz Gertsch

---

<sup>2481</sup> Qui, rappelons-le, aurait dû en toute logique, hérité du système concentrationnaire (Joseph Billig, *op. cit.*, p. 210).

publié en 1900 *Ohne Drill Keine Erziehung*<sup>2482</sup> suffit à démontrer l'importance que revêtent ces exercices militaires. Il est logique de penser que ces mêmes exercices soient repris pour former les soldats de la *Wehrmacht* dans les années 30. Parallèlement, T. Eicke passe une dizaine d'années dans l'armée avant la Grande Guerre, ce qui permet de supposer qu'il puise lui aussi dans ses expériences passées une certaine inspiration pour établir son modèle de gestion des captifs. Malheureusement, les recherches portant sur cette pratique reste encore aujourd'hui peu nombreuses et les descriptions des méthodes employées rares<sup>2483</sup>. Une dernière hypothèse peut être avancée : celle d'une culture corporelle commune transmise durant les heures de service passés à la *Hitlerjugend*. En effet, comme le mettent en exergue les recherches consacrées à celle-ci, les exercices du corps y occupent une place fondamentale et les brimades d'ordre physique sont fréquemment employées et présentées soit comme une « éducation » à la dureté, soit comme une sanction pour toute indiscipline.

Zum obligatorischen Ausbildungsprogramm der HJ und auch bei den 10- und 14jährigen gehörten längere Märsche, mitunter Übernachtungen ohne Unterkunft, regelmäßige Geländeübungen aller Art, Robben durchs Gelände, durch Schlamm und Morast, klimmziehen, Kniebeugen, Liegestütze bis zur Erschöpfung<sup>2484</sup>

Réminiscence du drill prussien, exercices copiés sur ceux subis à la *Hitlerjugend*, exercices nés d'une formation en partie identique entre la *Wehrmacht* et la *SS*, ces trois pistes de recherche nécessiteraient une réelle investigation pour être en mesure de comprendre pourquoi les « ennemis » du III<sup>e</sup> Reich ont tous été confrontés à des pratiques d'apparence enfantines, mais qui, poussées à l'extrême, conduisent les êtres humains à la mort.

---

<sup>2482</sup> Fritz Gertsch, *Ohne Drill keine Erziehung*, Bern, Stalder und Sieber Verlag, 1900.

<sup>2483</sup> Notons cependant le livre de Rudolf Jaun, *Preussen vor Augen: das schweizerische Offizierskorps im militärischen und gesellschaftlichen Wandel des Fin de siècle*, Verlag Chronos, 1999. Cet ouvrage traitant des méthodes employées en Suisse évoque celle en vigueur en Allemagne.

<sup>2484</sup> Hans Simon, *Geschichte der Körperkultur in Deutschland 1917- 1945*, Berlin, Sportverlag, 1969, p. 217.